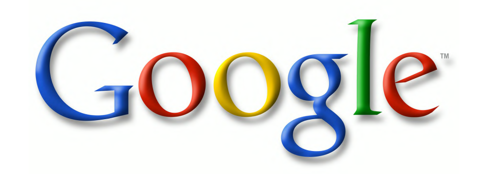
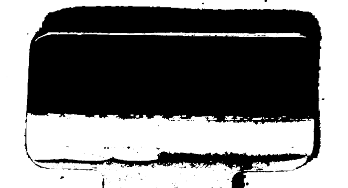








NOUVEAU
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES SYNONYMES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE.



Rien n'est plus propre à enrichir une langue que la distinction des mots synonymes. On dit : *l'ordre agrandit l'espace :* cette vérité peut s'appliquer ici.

Si une bonne administration, une grande régularité dans la destination et dans l'emploi des fonds, augmentent réellement la richesse des individus, il en est de même de la richesse des langues.

IMPRIMERIE DE D'HAUTEL.

NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SYNONYMES DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant les *Synonymes* de Girard, Beauzée, Roubaud, d'Alembert, etc., et généralement tout l'ancien Dictionnaire, mis en meilleur ordre, corrigé, augmenté d'un grand nombre de nouveaux Synonymes, et précédé d'une Introduction,

Par M. F. GUIZOT.

Pluribus autem nominibus in eâdem re vulgò utimur, quæ tamen, si deducas, suam propriam quamdam vim ostendent.
Quint. Inst. Or. 6, 3, 17.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE AVEC SOIN.

TOME PREMIER. A=H.

A PARIS,
CHEZ AIMÉ PAYEN, LIBRAIRE,
RUE SERPENTE, N°. 13.

1822.

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

En offrant au public un nouveau *Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française*, je ne prétends pas nier le mérite de l'ancien : deux éditions attestent son utilité. Je n'ai eu pour but que de perfectionner le travail de mes prédécesseurs, en y apportant plus de soin et en y faisant des additions considérables.

Quels qu'aient été mes efforts, je suis loin de regarder ce nouvel ouvrage comme complet; je ne crois pas qu'un *Dictionnaire des Synonymes* puisse jamais l'être; mais il fallait se borner. De plus de cent cinquante articles ajoutés à ceux que contient l'ancien recueil, quelques-uns avaient déjà été publiés ailleurs; les autres sont de moi : j'ai choisi les mots qui m'ont paru le plus véritablement synonymes, ceux dont il est plus aisé de confondre, et par conséquent plus utile de distinguer les nuances.

Quelque justesse que je me sois appliqué à mettre dans ces nouveaux synonymes, ce n'est assurément pas sur cette partie de mon travail que je fonde l'opinion que je puis avoir des avantages du Diction-

naire que je publie ; mais je crois qu'il peut m'être permis d'insister sur le soin et l'exactitude que j'ai apportés dans sa composition générale.

Parmi les articles dont il est formé, ceux de Roubaud exigeaient des retranchemens considérables : développés avec une sorte de diffusion et de prolixité, surchargés d'étymologies, la plupart hasardées et inutiles, ils enveloppent trop souvent d'une abondance superflue les idées heureuses qui en font la base.

Les éditeurs de l'ancien Dictionnaire avaient senti la nécessité d'élaguer ce luxe embarrassant d'explications et d'exemples ; mais il fallait un choix, et c'est ce choix qui ne m'a pas paru dicté par le goût convenable. J'ai donc refait en totalité et sur un nouveau plan cette partie du Dictionnaire. J'ai regretté de ne pouvoir conserver les étymologies, dont quelques-unes au moins pouvaient présenter une utilité grammaticale ; mais dans un ouvrage de ce genre, ce qui n'est pas d'un intérêt général est déplacé ; je n'ai donc inséré d'entre les étymologies de Roubaud que celles qui étaient absolument nécessaires au développement de ses idées ; et quant à ses recherches, souvent ingénieuses, quelquefois hasardées, sur les terminaisons des mots, l'Intro-

duction, ou je les ai réunies, suppléera aux retranchemens que j'ai été obligé de faire dans le corps de l'ouvrage.

Quant aux synonymes de l'abbé Girard, les éditeurs de l'ancien Dictionnaire en avaient supprimé quelques-uns; j'ai cru devoir les insérer tous. J'ai rétabli presque tous les passages qui avaient été omis : si j'ai laissé subsister quelques-uns des anciens retranchemens, c'est dans un très-petit nombre d'articles.

Il ne me reste qu'un mot à ajouter sur ce Recueil : quelque mérite qu'aient à mes yeux les auteurs dont les travaux sont ici rassemblés, je ne partage pas toutes leurs opinions; les distinctions qu'ils assignent entre les mots me paraissent quelquefois inutiles, hasardées ou même fausses. Mais j'ai prétendu faire un Dictionnaire des synonymes, et non pas un ouvrage sur les synonymes; chaque auteur répond ici de son travail, et chacun est désigné par la majuscule initiative de son nom : ainsi

La lettre	G. désigne	Girard.
	R.	Roubaud.
	B.	Beauzée.
	d'Al.	d'Alembert.
	F. G.	F. Guizot, éditeur.
	Anon.	Anonyme, etc.

L'*Introduction* dont j'ai fait précéder le Dictionnaire n'est qu'un Essai fort court, ou j'ai essayé de développer rapidement la théorie des synonymes : s'il peut offrir quelque utilité à ceux qui s'occupent de cette intéressante partie de la langue, mon but sera entièrement rempli.

L'ÉDITEUR.

INTRODUCTION.

Ce n'est pas d'après le nombre des mots qu'il faut calculer la richesse d'une langue, mais d'après celui de leurs valeurs et des idées qu'ils expriment. Cette vérité vulgaire suffit pour faire sentir l'importance de l'étude des synonymes.

Le caractère de la langue française donne encore pour nous un degré de plus à cette importance. Peu riche par le nombre des mots, notre Dictionnaire doit suppléer à cette indigence par la variété des significations. Un mot susceptible de trois acceptions est l'équivalent de trois mots; il ne s'agit que de déterminer positivement la différence de ces acceptions; cette détermination ajoute aux ressources de la langue par des distinctions fines, mais toujours vraies.

Les synonymes, d'après une étymologie rigoureuse, sont des termes qui ont le même sens : on a modifié cette acception, et on appelle *synonymes* les termes dont le sens a de grands rapports, et des différences légères, mais réelles.

Les rapports frappent au premier coup-d'œil; c'est à saisir les différences qu'il faut s'appliquer.

Le premier pas à faire vers ce but, est de fixer avec exactitude le sens propre de chaque mot, considéré d'une manière absolue et indépendante : il sera facile ensuite d'assigner les modifications que ce sens peut recevoir; il ne restera plus alors qu'à comparer le sens propre des mots et leurs modifications pour découvrir clairement la diversité de leurs significations primitives et accessoires.

Pour déterminer le sens propre d'un mot, il faut le considérer sous deux points de vue; l'un logique, l'autre grammatical : quant au premier, l'analyse des idées dont le sens du mot se compose est le guide qu'il faut suivre; pour le second, l'examen de son étymologie est le principal moyen à employer.

L'analyse des idées constitutives d'un mot a pour résultat une bonne définition; c'est donc par cette définition que doivent commencer tous les synonymes : elle se fait en rassemblant les diverses acceptions dont le mot est susceptible dans la langue, en voyant ce qu'elles ont entre elles de commun, et en prenant l'idée qui se retrouve dans toutes pour le sens propre du mot.

« Définissons les termes, dit l'abbé Roubaud, tirons de leurs définitions leurs différences, et justifions-les par l'usage. »

L'étymologie apprend aussi à connaître le sens primitif, et par conséquent le sens propre des termes. Je ne répèterai pas que si les erreurs où sont tombés quelques savans en s'occupant de ce genre de recherches, si les vains systêmes qu'ils ont rêvés, ont pu décrier l'étymologie auprès de ceux qui sont plus frappés d'un tour de force ridicule que de cent vérités découvertes, il n'en est pas moins vrai qu'elle est le seul flambeau à la lumière duquel on puisse étudier les langues, et surtout les rapports de synonymie qui existent entre les mots. Si l'abbé Roubaud, qui en avait senti l'importance, s'est laissé aller quelquefois à des hypothèses sans fondemens, c'est qu'il voulait, comme plusieurs Philologues, trouver tout dans les débris du Celte, et tirer du langage d'une peuplade toutes les langues modernes : son exemple montre un écueil à éviter, et ne fait aucun tort à l'étymologie en général, dont il a d'ailleurs profité souvent avec finesse et vérité.

Il est une espèce d'étymologie plus claire et moins incertaine que les autres, dont on se sert avec succès dans l'étude des synonymes ; je veux parler de celle des onomatopées.

Les onomatopées sont des mots qui rappellent par leurs sons l'objet ou l'action qu'ils désignent. Les langues, dans leur origine, n'ont dû être composées que d'onomatopées, et il en reste encore plus qu'on ne le croit vulgairement. Cette qualité seule, reconnue dans un mot, ne laisse aucun doute sur son sens propre ; elle lui donne, pour ainsi dire, un corps, en l'unissant d'une manière inséparable avec son objet : le signe devient l'image fidèle du signifié, et se trouve distingué par lui-même de ses synonymes.

Parmi les autres moyens que l'on peut employer pour reconnaître la signification primitive des mots, le plus remarquable est celui que fournit leur terminaison.

Comme les langues se sont formées avec plus de régularité qu'on n'est d'abord tenté de le croire, il est aisé de voir que les mots (les noms, par exemple) sont susceptibles d'être rangés, d'après leur terminaison, sous diverses classes essentiellement distinctes : ainsi la terminaison *eur*

désigne en général celui qui agit, *compétiteur*, *agriculteur*, etc.; la terminaison *ion* indique l'action de faire, *suspension*, *sédition*, etc.; la terminaison *té* marque l'état où se trouve celui qui agit. L'*inaction*, par exemple, est l'acte de ne rien faire, de rester inactif, tandis que l'*oisiveté* est l'état de celui qui ne fait rien. Ces distinctions une fois établies, déterminent sur le champ, du moins sous certains rapports, le sens propre des mots. (1)

La comparaison de notre langue avec le latin dont elle dérive, et avec les langues vivantes, sur-tout avec celles qui, nées de la même source, ont suivi à peu près la même marche dans leurs progrès, peut encore ne pas être inutile. Comme il arrive souvent que de deux mots synonymes, le premier est emprunté à une langue, le second à une autre, il importe de connaître leur sens dans la langue originaire, afin de savoir quelle est leur acception propre dans la nôtre : je prendrai pour exemple les synonymes *bannir*, *exiler*. Le premier vient de l'ancien mot allemand *bann*, qui signifia d'abord ce qui gênait la liberté d'un homme, désigna dans la suite l'acte de l'autorité judiciaire par lequel un homme était privé de sa liberté, exclu d'une communauté civile ou religieuse, et s'appliqua enfin à cette exclusion même qui était toujours le résultat d'une condamnation juridique (2). *Exiler* vient du latin *exsilium* (*exsilire*, qui veut dire simplement *sauter dehors*). *Exsilium*, dit Cicéron, *non supplicium est, sed perfugium portusque supplicii* : « L'exil n'est pas une condamnation, mais un refuge, un port contre elle. » (*Orat. pro Cæcina*, 100. 34.) A la vérité, les Latins connaissaient aussi l'exil judiciaire; mais, dans son sens primitif, l'*exilé* était simplement celui qui se trouvait contraint, par un motif quelconque, de vivre loin de sa patrie; tel est aussi le sens dans lequel nous avons emprunté ce mot du latin, et c'est sur cette différence d'origine que repose la distinction établie par l'abbé Roubaud entre *exiler* et *bannir*. « Le *bannissement*, dit-il, est la peine infamante d'un délit jugé par les tribunaux; l'*exil* est une disgrace encourue sans déshonneur, pour avoir déplu : l'*exil* vous

(1) Je ne fais ici qu'indiquer l'utilité de ce travail, dont on trouvera plus loin le développement.

(2) *Voyez* le Dictionnaire d'Adelung.

éloigne de votre patrie, de votre domicile; le *bannissement* vous en chasse ignominieusement..... Ainsi on ne se *bannit* pas, on s'*exile* soi-même, etc. »

Cet exemple suffit pour montrer que l'on peut, souvent avec fruit, appeler à son secours la connaissance des langues étrangères; mais c'est un moyen dont il ne faut user qu'avec circonspection. En passant d'une langue à une autre, les mots changent, pour ainsi dire, de patrie; leur ancienne figure, leur première signification s'altèrent et se décomposent: ce serait donc à tort qu'on voudrait tirer de leur origine des inductions positives; c'est un guide qu'on peut consulter, mais qu'on ne doit pas toujours suivre.

Ajouterai-je enfin que pour déterminer avec justesse le sens propre des termes, il faut connaître l'histoire des mœurs, des usages de la nation qui les emploie, et de celle à qui ils ont été empruntés? La langue est intimement liée avec les habitudes, les principes de ceux qui la parlent; elle en dépend comme l'image dépend de l'objet, comme le signe dépend du signifié: cette liaison, moins sensible lorsque la grammaire formée et perfectionnée s'est mise en quelque sorte à l'abri de la variation des opinions, ne laisse pas d'avoir toujours une influence réelle. Que l'on suive l'histoire de la langue française depuis François Ier jusqu'à nos jours, en la comparant avec celle de nos mœurs et de nos coutumes, on sera frappé de leur conformité: nous verrons notre langue, revêtue d'abord d'un caractère de franchise et de naïveté chevaleresque, perdre de sa simplicité à mesure que disparaissait celle de nos idées, pour gagner en urbanité et en sagesse proportionnément aux progrès de la civilisation. Hérissée, sous Louis XIII, des pointes et des jeux d'esprit qui faisaient les délices de ce temps, elle prit une tournure pleine de prétention et de subtilité, qu'elle échangea bientôt, sous Louis XIV, contre un caractère de noblesse, d'élégance et d'ostentation conforme à celui de ce siècle. Le siècle suivant lui donna plus de clarté: elle était formée, il la fixa, mais en laissant encore sur elle l'empreinte de l'esprit qui régnait alors. « Ce serait, a-t-on dit, une chose assez curieuse à savoir, pour l'histoire des mœurs, que l'histoire des mots »: il n'est pas moins curieux pour l'histoire des mots de connaître celle des mœurs. Cette influence réciproque des usages et des

opinions sur le langage, et du langage sur la direction et le progrès des connaissances, s'étend plus loin qu'on ne le suppose au premier coup-d'œil.

Elle n'est donc pas à dédaigner pour la détermination du sens propre des synonymes; mille exemples le prouvent. Ainsi le mot *libertin* ne désigna probablement d'abord que ceux qui faisaient usage de leur liberté. Pendant le siècle de Louis XIV, on l'appliqua aux hommes trop libres dans leurs opinions politiques et religieuses. Mme. de Motteville, dans ses Mémoires, se plaint des esprits *libertins* qui décrient le gouvernement. Orgon, dans le *Tartuffe*, dit en parlant de Valère :

> Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin ;*
> Je ne remarque pas qu'il hante les églises.

il était donc à peu près synonyme d'*esprit fort*, *incrédule*, noms d'invention plus récente.

Lorsque, sous la régence, la corruption des mœurs fut devenue le caractère de la société, on n'appela plus *libertins* que ceux qui se piquaient de penser librement sur les devoirs à observer dans le commerce des femmes, et ce mot devint synonyme de *licencieux*, *débauché*, etc. Ce dernier sens lui reste aujourd'hui, mais on voit quels changemens lui a fait subir l'altération progressive des principes. Le mot *preude* a éprouvé le même sort : *preude femme* signifiait autrefois une femme *vertueuse* et *prudente*, comme *preud'homme* signifiait un homme *sage* et *vertueux*. Quand les mœurs se relâchent, la vertu est souvent traitée d'hypocrisie : aussi, dans les temps modernes, le mot *prude* n'a-t-il plus désigné qu'une sagesse, une vertu affectée ; il a cessé d'être un titre honorable et s'est trouvé lié par des rapports de synonymie avec des termes dont jadis il était bien éloigné.

On voit, d'après cela, quelles ressources peut fournir la connaissance des mœurs et des habitudes de la nation aux diverses époques de son histoire : on en profitera d'abord pour établir le sens propre des mots, et ensuite pour découvrir les modifications qu'ils ont subies. Ce second travail n'est pas le moins essentiel : chaque modification met un mot en contact avec de nouveaux synonymes, et lors même qu'elle tombe en désuétude, le mot en conserve l'empreinte ; quelque positif que soit le sens qui lui est définitivement

assigné, il lui reste toujours quelque chose des diverses acceptions qu'il a reçues; ce sont des nuances que l'on ne doit jamais négliger : on apprendra à les connaître dans deux sources principales, l'usage écrit et l'usage parlé.

L'usage écrit se détermine d'après l'emploi qu'ont fait des termes les auteurs classiques de la langue. On n'a pas assez fait sentir encore la nécessité d'appuyer les distinctions établies entre les mots synonymes sur des exemples tirés des grands écrivains; c'est le seul moyen d'assurer une autorité reconnue à des distinctions précaires tant qu'elles ne sont fondées que sur un avis isolé. Non seulement celui qui suivra cette marche donnera de la solidité à son travail, il découvrira de plus une infinité de modifications à travers lesquelles ont passé les termes dans les ouvrages de différens genres et de divers temps. Les bons auteurs sont les témoins irrécusables des variations de la langue; ils lui en font subir eux-mêmes que leur nom seul fait adopter; eux seuls peuvent nous apprendre à les connaître.

Cette étude est d'autant plus importante, que nous voyons quelquefois le même mot employé par certains auteurs dans une acception différente de celle qui lui a été donnée par d'autres, et lié ainsi à diverses familles de synonymes : cela est arrivé surtout à l'époque où la langue s'est fixée. L'expression d'*honnête homme* nous en offrira un exemple frappant : dans Saint-Evremond, elle est constamment synonyme de celle d'*homme de bon ton, de bonne compagnie* : dans ce sens, il appelle Pétrone *un des plus honnêtes hommes du monde;* c'était même ainsi qu'on l'entendait dans la société. Cependant Boileau a pris *honnête homme* pour synonyme d'*homme vertueux*, lorsqu'il a dit que Lucilius, dans ses satires :

> Vengea l'humble vertu de la richesse altière,
> Et l'*honnête homme* à pied du faquin en litière.

Aujourd'hui l'expression d'*honnête homme* n'est susceptible que de l'acception adoptée par Boileau; celle d'*homme honnête* ne semble pas éloignée du sens que Saint-Evremond donnait à la première; et cependant celle-ci doit avoir conservé quelque chose de son ancienne signification, puisque l'abbé Roubaud a considéré *honnête homme* et *homme honnête* comme étant encore synonymes.

J'ai insisté sur cet exemple, pour montrer la nécessité d'étudier chez nos auteurs eux-mêmes, seuls régulateurs et seuls juges de l'usage écrit, les modifications, soit simultanées, soit successives, que le sens propre des mots a pu ou peut encore admettre.

Quant à l'usage parlé, on vient de voir qu'il n'est pas toujours d'accord avec l'usage écrit; c'est une raison de plus pour ne pas le négliger. Il est d'ailleurs une infinité de mots qui sont plutôt du ressort de la conversation que de celui du style, et dont les modifications nous sont connues uniquement par la tradition, de quelque manière qu'elle arrive jusqu'à nous. Cet usage, plus arbitraire et plus passager que l'usage écrit, parce que celui-ci devient une règle dès qu'il est consacré dans les livres classiques, est plus difficile à reconnaître; il faut en chercher les traces chez les poëtes comiques, dans les correspondances et dans les mémoires des contemporains.

On observera que je n'ai encore parlé que de l'usage des temps antérieurs au nôtre; celui-ci cependant ne paraît pas devoir être oublié: peut-on s'en servir avec fruit dans l'étude des synonymes?

Il est aisé de sentir que nous ne pouvons avoir d'usage écrit moderne; il n'appartient qu'aux auteurs classiques de le former, et les auteurs ne deviennent classiques dans la langue que lorsque la postérité les a honorés de ce titre; elle a le droit de juger ceux dont les exemples doivent faire règle pour elle. Quel que soit donc le mérite de nos contemporains, il ne faut user de leur autorité qu'avec une grande circonspection, dussions-nous d'ailleurs les prendre pour modèles dans nos propres ouvrages.

Il n'en est pas ainsi de l'usage parlé: incertain et fugitif, il n'a sur la postérité aucune influence positive; l'histoire de la langue est le seul rapport sous lequel il puisse l'intéresser. Formé presque au hasard, fondé souvent sur des motifs de peu de valeur, il n'oblige que les contemporains, qui eux-mêmes en sont plutôt les témoins que les juges; c'est à eux de transmettre aux générations à venir les modifications qu'il fait subir aux mots, puisqu'elles sont des règles pour eux, et ne seront peut-être pour elles que des faits isolés et sans pouvoir. Celui qui s'occupe de la synonymie des mots doit donc y avoir égard; et cette précaution est d'autant plus nécessaire, que, ne pouvant prévoir

les variations que subira la langue, il écrit essentiellement pour ses contemporains.

Tels sont les principaux moyens à prendre pour déterminer la signification propre des mots et les modifications dont elle est susceptible, en examinant chacun d'eux d'une manière indépendante, abstraction faite de tout synonyme et de toute comparaison. C'est par-là que doit commencer notre travail. Après l'avoir considéré sous ce premier point de vue, j'arrive au moment où finissent ces opérations préliminaires ; le sens propre des divers synonymes est fixé ; leur histoire, leurs alternatives sont connues, il ne reste plus qu'à les rapprocher, à les comparer, à les adapter, pour ainsi dire, les uns aux autres, afin de voir par quels points ils ne se touchent pas, quelles nuances les distinguent, et quelles conséquences en résultent pour l'emploi qu'on peut en faire.

La question la plus importante qui se présente dans l'examen des principes généraux qui doivent présider à ce travail, est celle de savoir *quelles sont les conditions nécessaires pour que des mots soient synonymes ?* La plupart de nos auteurs ont attaché à ces conditions peu d'importance ; ils les ont laissées dans le vague ; l'usage seul leur a servi de guide et souvent même ils l'ont abandonné pour établir des rapports de synonymie et des distinctions entre des mots si différens, que personne ne se serait avisé de les confondre. Les uns n'ont cherché qu'à faire briller leur esprit, les autres ont voulu développer des étymologies favorites. Le moindre inconvénient qui résulte de là est la perte d'un travail sans fruit, puisqu'il est sans nécessité.

Nous avons appelé *synonymes* les termes dont le sens a de grands rapports et des différences légères mais réelles. Les synonymes les plus parfaits seront ceux qui auront entre eux les rapports les plus grands et les différences les plus légères. C'est d'après ceux-là que nous devons raisonner pour résoudre d'une manière rigoureuse la question que nous nous sommes proposée : il faut donc tracer la limite qui sépare la plus grande ressemblance possible d'une parfaite similitude ; tous les mots qui se trouveront sur cette limite seront synonymes.

Les idées exprimées par des mots synonymes, sont ou *subordonnées* ou *coordonnées*. Les *idées subordonnées* à une autre idée sont celles qui reproduisent cette idée mère, avec de certaines modifications. Ainsi les idées de *reproche*,

blâme, *censure*, etc. sont des idées subordonnées à celle de *désapprobation*, parce que celle-ci se trouve dans chacune d'elles, quoique diversement modifiée. J'appelle *idées coordonnées* celles qui contiennent la même idée mère avec des modifications différentes ; ainsi les idées de *reproche*, *blâme*, *censure*, etc., sont des idées *coordonnées* entre elles.

Les termes qui expriment les idées *subordonnées* ou des idées coordonnées peuvent seuls être considérés comme synonymes.

La synonymie des premiers c'est-à-dire celle des mots qui expriment les idées subordonnées avec celui qui exprime l'idée mère, a été révoquée en doute par quelques philologues, entre autres par l'allemand Fischer, mais à tort. Examinons, en effet, quel est le vrai caractère des synonymes.

Les synonymes ne peuvent être des noms propres : (*propria*) ils doivent être des noms génériques (*appellativa*). Il n'y a point de synonymie entre les mots qui désignent des choses individuelles ; ils sont distincts par leur nature même ; ils n'offrent aucune nuance à saisir, car du moment où il en y aurait une, ils n'exprimeraient plus le même objet individuel. Pour que des mots puissent être synonymes, il faut donc qu'ils expriment des choses générales.

Il suit de là qu'une idée générique commune est nécessaire aux mots synonymes : plus cette idée générique qui fait leur rapport sera voisine de l'idée particulière qui fait leur différence, plus la synonymie sera grande : si les mots n'ont en commun qu'un idée générique très-éloignée, ils ne seront pas vraiment synonymes, car alors leur sens propre et leurs caractères distinctifs seront aisés à assigner. Ainsi les mots *mer* et *fleuve* ne sont pas synonymes, parce qu'ils n'ont en commun que l'idée générique éloignée d'*eau*, tandis que les mots *fleuve* et *rivière* peuvent être considérés comme tels, parce qu'ils ont en commun l'idée générique très-rapprochée d'*eau courante*.

Or, les mots qui expriment les idées subordonnées ont en commun avec celui qui exprime l'idée mère, cette idée elle-même, et ils peuvent en être peu éloignés ; rien ne s'oppose donc à leur synonymie. Les mots *déserteur* et *transfuge* me serviront d'exemple. *Déserteur* contient l'idée mère ; il désigne un soldat qui abandonne, sans congé, le service auquel il est engagé : *transfuge* exprime une idée subordonnée, car il ajoute au sens propre de *déserteur* l'idée

accessoire de passer au service des ennemis ; cependant ces deux mots sont de vrais synonymes, et Beauzée les a traités comme tels.

A la vérité, les synonymes de ce genre sont moins parfaits que ceux qui ont pour objet des mots représentatifs d'idées coordonnées. Il est plus aisé de voir ce que l'idée subordonnée ajoute à l'idée mère, que d'assigner les nuances différentes par lesquelles des idées coordonnées se distinguent entre elles ; mais cela n'empêche pas que les premières ne soient aussi du domaine de l'étude qui nous occupe, domaine qu'une rigueur extrême rendrait trop borné.

Il arrive parfois qu'un mot a deux significations, dont l'une correspond à une idée principale, l'autre à une idée particulière ; celle-ci peut avoir des idées coordonnées, celle-là des idées subordonnées ; en sorte que le mot se trouve lié à des synonymes des deux genres. Ainsi le mot *poids* désigne arbitrairement la qualité qui fait tendre les corps vers le centre de la terre ; sous ce rapport il exprime une idée coordonnée à celle des mots *gravité*, *pesanteur*, avec lesquels il est synonyme, mais il est de plus lié par des rapports de synonymie avec les mots *charge*, *faix*, *fardeau*, qui expriment des idées subordonnées à celle de *poids*, à laquelle ils ajoutent l'idée accessoire de *porter*. Une *charge*, un *faix*, un *fardeau*, sont des *poids* que l'on porte : on dit figurément *soutenir le poids des affaires*, comme on dirait, *soutenir le fardeau des affaires*.

C'est pour avoir négligé de distinguer la synonymie qui résulte de la subordination des idées à une autre, de celle qui résulte de leur coordination entre elles, que l'abbé Girard a soutenu contre l'Encyclopédie que le mot *poids* n'était pas synonyme des mots *charge*, *fardeau*, *faix*, mais seulement des mots *gravité* et *pesanteur*.

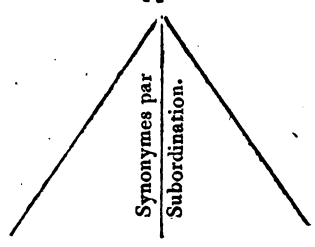
Il n'est pas même nécessaire pour qu'un mot se rattache à différentes familles de synonymes, qu'il ait avec les unes des rapports de subordination, et avec les autres des rapports de coordination ; il suffit qu'il soit susceptible de différens sens. Le mot *imputer*, par exemple, est dans une acception synonyme de *déduire*, *retrancher* ; et dans une autre, il est synonyme d'*accuser*, *inculper*, quoiqu'il n'ait avec ces deux familles de mots que des rapports de coordination : cette multiplicité de sens ayant presque toujours pour cause le nombre des idées simples qui forment l'idée

composée que le mot exprime, l'analyse de ces idées simples est la voie la plus sûre pour découvrir les divers sens du mot, et par conséquent ses diverses branches de synonymie.

Il ne sera pas inutile de joindre à ces réflexions un tableau de synonymes successifs qui puisse offrir une application claire et complète de la théorie que je viens d'exposer.

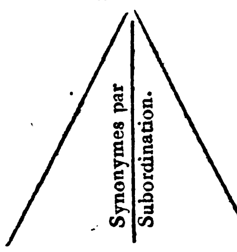
(Idée mère.)

Désapprouver.



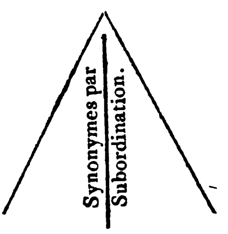
(Synonymes entre eux par coordination)

Censurer — blâmer — condamner.



(Synonymes entre eux par coordination.)

Reprendre, reprocher, réprimander.



(Synonymes entre eux par coordination.)

Chapitrer, gronder, quereller, etc.

On voit, par ce seul exemple, à combien de synonymes un mot peut se trouver associé par des rapports éloignés sans doute, mais réels, quoique incapables d'établir entre ce mot et les derniers de ceux qui s'y attachent une synonymie proprement dite. Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour reconnaître la nécessité des deux conditions sans lesquelles, comme nous l'avons dit, les mots ne sauraient être synonymes. 1°. Ils doivent être liés par une idée générique commune; 2°. et différenciés par des idées particulières assez peu distantes, soit de l'idée générique, soit entre elles, pour qu'une analyse fine puisse seule les distinguer.

Gardons-nous de croire cependant que tous les mots où ces conditions sont réunies soient synonymes : ils peuvent avoir des propriétés qui s'y opposent. Je vais en indiquer quelques-unes.

1°. Les termes dont le sens propre peut être saisi au premier coup d'œil, c'est-à-dire dont la composition est telle qu'elle indique clairement ce qu'il y a de commun et de particulier dans les idées qu'ils expriment, ne sauraient être synonymes. C'est à tort que MM. Piozzi ont fait entrer dans leur synonymie anglaise, les expressions *chien de chasse*, *chien couchant*, *chien basset*, etc. elles ont, à la vérité, une idée générique commune et une idée particulière qui les différencie ; mais cette dernière, énoncée d'une manière positive, les distingue trop spécialement pour qu'une analyse quelconque soit nécessaire.

2°. Les mots qui expriment des objets physiques, susceptibles de tomber individuellement sous les sens, ne peuvent être traités comme synonymes, parce que la seule inspection de l'objet suffit pour faire connaître leurs caractères distinctifs ; tels sont un grand nombre de mots qui désignent des ouvrages de l'art ou des productions de la nature. Un *chêne*, un *tilleul*, sont de grands arbres ; une *tasse*, un *verre* sont des vases à boire ; un *palais* et une *cabane* sont des habitations, et cependant ces mots ne seront jamais dits synonymes, car la simple représentation de l'objet les distingue clairement.

Il y a ici une exception à faire. Les objets qui sont du domaine des sens appartiennent quelquefois à diverses classes de choses ; ils sont liés avec chacune de ces classes par différens rapports, et diversement modifiés par chacun de ces rapports ; ils tirent souvent leur nom de ces modifications mêmes. Ainsi la copie faite par un peintre de la

tête d'une personne quelconque s'appelle une *image* et un *portrait;* elle est *image* en tant qu'elle offre la ressemblance de l'original, et *portrait* en tant qu'elle est *peinte;* *image peinte.* En voyant cette copie, je vois en même-temps une *image* et un *portrait;* mais cette vue ne m'apprend rien de ce qui distingue le *portrait* de l'*image;* elle ne me découvre pas leurs caractères particuliers; il faut donc avoir recours à l'analyse des synonymes.

Ce cas se présente toutes les fois que les mots représentatifs des objets physiques ne les désignent pas d'une manière positive et spéciale.

3° Enfin, les termes techniques ou scientifiques dont la signification propre est fixée dans la science ou dans l'art auquel ils appartiennent et hors duquel il ne se présentent pas ordinairement, ne sauraient être synonymes; ainsi une *houe* n'est pas synonyme d'un *hoyau*, quoiqu'on les confonde souvent, parce qu'en agriculture un *hoyau* est une *houe à deux tranchans.*

Il est des mots qui, bien qu'appartenant à une science, se reproduisent fréquemment hors de son domaine, et sont d'un grand usage, soit dans la prose, soit dans la poésie; sous ce dernier point de vue, on peut, je pense, les considérer comme synonymes, bien qu'ils ne le soient pas dans la science à laquelle ils appartiennent; ainsi les mots *fleuve* et *rivière* ne sont pas synonymes pour un géographe, qui n'appelle *fleuve* que la *rivière* qui a son embouchure dans la mer, mais ils peuvent l'être pour le poëte qui, sans doute, n'est pas obligé à une exactitude plus minutieuse que celle du Dictionnaire de l'Académie, où l'on ne met entre *fleuve* et *rivière* d'autre différence que celle de la grandeur.

Je range dans la classe des termes techniques les noms des jeux, des danses, etc., qui sont distincts par leur nature même, et ne sauraient être confondus par ceux qui les connaissent, quelques rapports qu'ils aient d'ailleurs entre eux. Maintenant que les conditions nécessaires pour rendre des mots vraiment synonymes sont assignées, nous n'aurons plus qu'à voir si elles se trouvent dans ceux qui font l'objet de notre travail : nous connaissons leur sens propre et leurs modifications; la comparaison qui reste à faire est facile, et doit avoir pour résultat la détermination des caractères distinctifs de chaque mot.

Pour donner à ce résultat plus d'évidence, il est essen-

tiel de placer les synonymes, chacun d'après son sens particulier, dans des phrases qui fassent ressortir les nuances qui les séparent. J'ai déjà dit qu'il y avait de grands avantages à citer à cet effet les écrivains dont le nom seul est une autorité. Au défaut de ces citations, des exemples sont nécessaires, mais il faut prendre garde surtout à ne pas choquer l'usage ou la langue, en s'efforçant de les ramener aux distinctions que l'on a établies d'avance.

Comme rien n'est plus propre à répandre du jour sur une théorie que son application, je vais développer ici un synonyme d'après les principes que je viens d'exposer; et, pour ne pas nuire à la simplicité par un trop grand nombre de termes, je me bornerai aux deux mots *peuple*, *nation*.

PEUPLE, NATION.

Définitions.

Un *peuple* est une multitude d'hommes, vivant dans le même pays et sous les mêmes lois.

Une *nation* est une multitude d'hommes, ayant la même origine, vivant dans le même Etat et sous les mêmes lois.

Idée générique commune.

Assemblage d'hommes vivant dans le même pays et sous les mêmes lois.

Idées particulières qui forment la différence.

Peuple vient du latin *populus*, qui vient lui-même du grec πολυς *plusieurs*, par réduplication *popolus*, comme on le trouve dans la loi des Douze Tables, et dans la suite *populus*. Il rappelle donc essentiellement l'idée de nombre, de *multitude*.

Nation vient du latin *natio* (de *nascor*, *natus*) *naissance*, *origine*; il rappelle donc d'abord l'idée d'origine commune. *Nationem..... Cincius genus hominum qui non aliundè venerunt sed ibi nati sunt, significare ait:* « Cincius dit que *nation* signifie une race d'hommes qui ne sont pas venus d'ailleurs, mais sont nés dans le pays même. » *Vid.* S. P. Fest. *de verb. signif.*

Ainsi, *être de la même nation* ne désignait pas seulement chez les Romains *être de la même origine*, mais encore *être nés dans le même lieu*. C'est dans ce sens que Cicéron a dit: « *Societas propior est ejusdem gentis, natio-*

nis, *linguæ*; une alliance plus intime est celle qui unit les hommes de la même race, de la même *nation*, parlant la même langue, etc. Nous avons négligé ce dernier sens, et nous traduisons indifféremment par le mot de *nation*, celui de *gens* et celui de *natio*, quoique les Latins fussent loin de les confondre.

De cette diversité d'étymologie proviennent toutes les nuances que l'on peut établir entre *peuple* et *nation*. Comme on trouvera dans ce Dictionnaire le synonyme de l'abbé Roubaud sur ce sujet, je ne donnerai ici que peu d'exemples des caractères distinctifs de ces deux mots.

La *nation* fait corps; le *peuple* fait nombre; aussi dit-on le droit des *nations*, l'émigration des *peuples*.

La *nation* est la masse des citoyens; le *peuple* est celle des habitans. De *peuple* on a fait *populace*, parce qu'une multitude peut inspirer le mépris; on ne tirerait pas de *nation* un mot avilissant, parce qu'une société organisée est toujours respectable.

On se sert du mot *peuple* lorsqu'on veut porter les idées sur les individus eux-mêmes, leur nombre, etc. C'est ainsi que Racine, en parlant de l'apparition de Dieu sur le mont Sinaï, a dit: (*Voyez* ATHALIE, act. 1, scène 4.)

Il venait à ce *peuple* heureux
Ordonner de l'aimer d'une amour éternelle.

Il n'eût pu employer le mot de *nation*; tandis que Bossuet, voulant peindre la rapidité de l'existence d'un corps social, a dit: « La vie des *nations* s'écoule comme celle des individus. »

J'aurais pu donner beaucoup d'étendue au développement de cet exemple, en faisant suivre pas à pas l'application de la théorie, mais les lecteurs feront aisément eux-mêmes un travail aussi simple; je passe aux autres questions que présente mon sujet.

Les philologues se sont demandé souvent s'il pouvait exister des synonymes parfaits? D'après la définition que nous avons adoptée du mot *synonyme*, cette question nous est étrangere, puisque nous avons donné ce nom aux termes qui ont entre eux de grands rapports et des différences légères: ceux-là seulement peuvent faire l'objet de notre étude, puisqu'eux seuls offrent des nuances à assigner; mais en rendant au mot son acception rigoureuse, l'abbé Girard,

Dumarsais et autres, ont répondu qu'il n'y avait point de vrais synonymes, « Parce que, dit le dernier, s'il y avait des synonymes parfaits, il y aurait deux langues dans une même langue. Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on n'en cherche pas un autre. » (*Voyez* DUM. *Traité des Tropes*, 3e part. art. 12.)

Si la langue s'était formée d'après une délibération réfléchie, une convention reconnue de tous ceux qui devaient la parler, ces philologues affirmeraient avec raison qu'elle ne peut contenir de vrais synonymes; les inventeurs auraient évité tout double emploi. « Mais la signification des mots, dit Dumarsais lui-même, ne leur a pas été donnée dans une assemblée générale de chaque peuple, dont le résultat ait été signifié à chaque particulier qui est venu au monde. » La langue est un composé des divers langages des hordes éparses qui, dans l'origine, constituaient la nation: ces hordes ayant très-peu de rapports entre elles, les mots n'étaient connus d'abord que dans un cercle fort étroit; dans un autre cercle on en inventait d'autres pour désigner les mêmes choses, faute de savoir qu'il en existait déjà : il se trouva donc nécessairement, lors de la réunion des hordes et des langages, plusieurs mots représentatifs des mêmes objets, c'est-à-dire parfaitement synonymes. C'est sur les mots représentatifs des objets physiques, des premiers besoins de l'homme, des productions les plus communes de la nature, que cette synonymie dut sur-tout tomber: aussi a-t-il fallu que les naturalistes créassent une langue scientifique en définisssant soigneusement les mots, et qu'ils indiquassent les dénominations synonymes des divers dialectes. La Botanique en offre un exemple frappant.

A la vérité, ces mots, par leur nature même, n'ont pour nous aucun intérêt; mais ils n'en font pas moins partie de la langue, et c'est pour avoir trop généralisé une vérité particulière, pour avoir négligé l'analyse exact et complète du langage, que nos philologues ont nié l'existence des synonymes parfaits.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'à l'époque où les progrès de la civilisation ont rapproché les peuplades et formé de leurs dialectes particuliers une langue commune, on a dû s'apercevoir de l'inutilité des synonymes, et ne conserver qu'un seul mot pour chaque objet. Plus les langues se sont perfectionnées, plus le double emploi a dû devenir

rare, et l'on a raison d'affirmer qu'une langue parfaite n'aurait point de vrais synonymes; c'est le seul cas où l'on puisse répondre affirmativement ainsi que Dumarsais et l'abbé Girard : mais comme aucune langue ne peut se glorifier d'avoir atteint une perfection qui probablement ne sera jamais que théorique, gardons-nous de croire qu'il ne peut exister des synonymes parfaits : bornons-nous à dire que ceux qui existent n'ont aucun intérêt pour nous, et que ce sont d'ailleurs presque toujours des mots représentatifs d'objets physiques et individuels. Quant aux autres mots qui, dans l'origine, ont pu être vraiment synonymes, l'usage établit graduellement entre eux des nuances qu'il faut saisir, auxquelles on peut même ajouter, et qui deviennent de jour en jour plus nombreuses ou plus frappantes.

Dumarsais lui-même paraît avoir le sentiment de cette vérité lorsqu'il ajoute : « Les mots anciens et les mots nouveaux d'une langue sont synonymes : *maints* est synonyme de *plusieurs*, mais le premier n'est plus en usage. C'est la grande ressemblance de signification qui est cause que l'usage n'a conservé que l'un de ces termes et qu'il a rejeté l'autre comme inutile. » Ce n'est donc qu'en considérant la langue française comme parfaite, comme arrivée à ce point où les langues peuvent mourir, mais ne vieillissent plus, qu'il a pu dire qu'elle ne contenait point de vrais synonymes.

Maintenant, dira-t-on, comment les synonymes (nous revenons au sens que notre définition donne à ce mot) se sont-ils introduits dans la langue? les causes de leur origine sont si multipliées que je me bornerai à indiquer les principales.

1° *La diversité des dialectes.* Toutes les peuplades d'une grande nation, presque indépendantes les unes des autres, avaient chacune leur dialecte particulier. Lorsque le dialecte de l'une d'elles a prévalu et est devenu la langue commune, il a été contraint de s'associer en quelque sorte les autres dialectes; de là une infinité de synonymes qui se sont distingués insensiblement, s'ils ne l'étaient pas déjà à cause de la marche différente qu'avaient suivie les diverses peuplades dans la formation des mots.

2° *La variété des sources étymologiques.* Ce n'est pas du latin seulement que le français dérive; plusieurs autres

langues ont concouru à sa formation ; les Phéniciens et les Grecs ayant formé des colonies le long des côtes de la mer Méditerranée, y laissèrent des traces de leur langage et de leurs mœurs. Les Francs, lors de leur invasion dans les Gaules y apportèrent le Teutonique, qui s'associa bientôt au Gaulois ; on en trouve des exemples dans la Préface que Borel a mise en tête de son Dictionnaire du vieux français. Avant les Francs étaient venus les Romains, dont la domination s'était établie dans une partie des Gaules, et dont la langue constituait l'ancien *Romant* qui a servi de base au français actuel. Les irruptions des Anglais en Bretagne, la conquête de l'Angleterre par Guillaume, donnèrent lieu à de nouveaux mélanges, et cette multiplicité de langues qui se réunirent pour former le français, a été la source d'un grand nombre de synonymes. On en a déjà vu une preuve dans les mots *bannir*, *exiler*. Je pourrais en citer beaucoup d'autres ; je me bornerai à une seule, tirée des mots *guerrier*, *belliqueux*.

Belliqueux a été formé du latin *bellum* : *guerrier* est l'adjectif du substantif *guerre*, dérivé du vieux mot tiois (1) *werra*, qui signifiait *sédition*, *guerre intestine*, et qui se retrouve dans les Capitulaires de Charles le Chauve (tit. 23, chap. 15), ainsi que dans l'Épitre de l'empereur Henri. (*Voyez* les ANNALES du moine Geoffroy, sur l'an 1195.) C'est originairement le teutonique *wahren*, *garder*, *garantir* ; *sich bewahren*, *se défendre*, *se tenir sur ses gardes*, d'où les Anglais ont tiré les mots *war*, *guerre* ; *to ward*, *garder*, etc. La filiation de ce mot est susceptible de grands développemens, mais il me suffit de montrer par cet exemple quelle infinité de synonymes ont dû naître de la variété des langues qui ont concouru à la formation de la nôtre.

3° La facilité que les savans avaient, dans l'origine, pour former de nouveaux mots par des alliances étymologiques, souvent obscures et bizarres, fut une nouvelle source de synonymes ; elle y contribua encore indirectement en répandant sur le sens propre des mots une indétermination

---

(1) On appelle *langue tioise* celle qui se forma du mélange de l'allemand et du gaulois, lors de l'établissement des Francs dans les Gaules : on l'appelle aussi *theuth-franc* ou *franc-theuth*.

que le petit nombre des gens lettrés et des livres était peu propre à dissiper. Nous savons que l'orthographe a demeuré long-temps incertaine ; sous Louis XIV même la plupart des gens de la cour en ignoraient les règles ; c'est le siècle de Louis XV qui l'a rendue vulgaire, et cependant une incorrection qui blesse à la fois l'œil et l'entendement devait être plus facile à écarter, que l'indécision du sens des mots, dont l'entendement seul est offensé. Or, cette indécision, est comme nous l'avons vu, ce qui s'oppose le plus à la distinction des synonymes.

4°. Le passage des mots de leur sens propre à un sens figuré n'a pas peu contribué à augmenter le nombre des synonymes. « Les langues les plus riches, dit Dumarsais, n'ont point un assez grand nombre de mots pour exprimer chaque idée particulière par un terme qui ne soit que le signe propre de cette idée ; ainsi l'on est souvent obligé d'emprunter le mot propre de quelque autre idée qui a le plus de rapport à celle qu'on veut exprimer. » De nouveaux liens de synonymie ont ainsi associé des mots jusque là éloignés les uns des autres. L'influence de tous les tropes s'est fait plus ou moins sentir. La métaphore, en transportant la signification propre des mots à une signification qui ne peut leur convenir qu'en vertu d'une comparaison que l'esprit a conçue ; la métonymie, en prenant le signe pour le signifié, l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu ; la synecdoche, en généralisant ou particularisant le sens propre des mots ; plusieurs autres tropes enfin ont fait naître de nouveaux rapports de synonymie. Aussi c'est par métaphore que le mot *lumière*, qui ne désignait d'abord que *la clarté*, *le jour*, est devenu au pluriel synonyme des mots *connaissances*, *sciences*, etc. C'est par synecdoche que l'expression *les mortels*, qui comprend à la rigueur tous les animaux sujets à la mort comme nous, est synonyme des expressions *les humains*, *les hommes*, etc. La fécondité de cette cause est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus longs développemens.

5°. Les termes, en passant de l'une des parties du discours à une autre, n'ont pas toujours gardé le même sens. Les verbes formés d'un substantif se sont écartés de leur origine ; les adverbes, les adjectifs, ont suivi une marche aussi irrégulière. Voltaire a même remarqué que « les

mots en passant du substantif au verbe ont rarement la même signification. » Ainsi le substantif *félicité* est synonyme de *bonheur* ; le verbe *féliciter* qui en dérive est synonyme de *congratuler* ; l'adjectif *plaisant* s'est formé du verbe *plaire*, et a désigné d'abord ce qui *plaît*, ce qui charme ; ce sens s'est altéré dans la suite, il est devenu synonyme de *comique*, *facétieux*, *ridicule* ; enfin il a formé lui-même le verbe *plaisanter*, tandis que son contraire *déplaisant* a gardé sa première signification ; nouvelle source d'une infinité de synonymes.

Telles sont les principales causes qui ont étendu la synonymie des mots ; je n'en indiquerai pas un plus grand nombre ; ceux qui s'appliqueront avec soin à cette partie de la grammaire pourront s'occuper à les rechercher ; ils verront bientôt que cette recherche répand un grand jour, non seulement sur l'histoire des synonymes, mais encore sur celle de la langue, et que cette branche des travaux du philologue, quelque particulière qu'elle paraisse d'abord, porte des fruits qui ne sont pas à dédaigner.

Cette utilité gagnera autant en étendue qu'en importance, si l'on considère l'étude des synonymes sous un point de vue plus général : elle exerce la sagacité de l'esprit en l'accoutumant à distinguer ce qu'il serait aisé de confondre ; en déterminant le sens propre des termes, elle prévient les disputes de mots dont une équivoque, un malentendu, sont presque toujours la cause ; elle fixe l'usage dont elle devient le témoin et l'interprête ; elle recueille, pour ainsi dire, les feuilles éparses où sont contenus les oracles de cette impérieuse Sibylle ; elle peut même les suppléer en s'aidant des ressources que l'analyse logique et grammaticale lui fournit ; elle fait acquérir au style cette propriété d'expression, cette précision, pierre de touche des grands écrivains ; enfin elle enrichit la langue de tous les termes qu'elle distingue d'une manière positive : ce n'est pas la répétition des mêmes sons, mais celle des mêmes idées qui fatigue le lecteur ; l'esprit se lasse plus aisément que l'oreille ; la preuve en est dans cette multitude de particules, de conjonctions, etc., dont le retour continuel n'est pas pénible à l'entendement, parce qu'elles amènent ou remplacent de nouvelles idées : la variété des idées est donc plus essentielle à la richesse de la langue que celle des sons ; rien ne contribue aussi efficacement à l'augmenter, que l'étude

des synonymes ; elle rend aux divers mots d'une même famille leur physionomie propre et leur caractère original ; elle sépare, en quelque sorte, les rameaux d'un même tronc, et l'influence qu'elle exerce sur la clarté des expressions, s'étend aux idées même qui acquièrent par elle une netteté plus grande.

L'importance de cette étude est donc incontestable ; aussi a-t-elle été sentie dans les temps anciens comme de nos jours. Cicéron et Quintilien, peut-être les deux juges les plus compétens que l'antiquité puisse offrir sur cette matière, ont parlé positivement de la nécessité de distinguer les synonymes : « *Quamquam enim vocabula*, dit le premier, *propè idem valere videantur, tamen quia res differebant, nomina rerum distare voluerunt.* Car, bien que les mots paraissent avoir à peu près le même sens, il existe toujours entre eux une différence due à celle qui existe entre les objets qu'ils sont destinés à représenter » (*Vid.* Cic. *Top.* c. 8, § 34.) Quintilien dit aussi : « *Pluribus autem nominibus in eâdem re vulgò utimur, qui tamen, si deducas, suam propriam quamdam vim ostendent.* Inst. or. VI, 3, 17. Nous nous servons souvent de plusieurs mots pour exprimer la même chose ; mais si vous les analysez avec soin, vous verrez qu'ils ont chacun leur propriété particulière. »

Les anciens ont dû par conséquent s'occuper de cette étude : l'histoire de leurs travaux et de ceux des grammairiens modernes, tant nationaux qu'étrangers, est assez peu connue pour que les lecteurs attentifs y trouvent de l'intérêt : j'entrerai dans quelques détails sur les ouvrages les plus importans par leur réputation ou par leur mérite.

Le plus ancien des auteurs connus sur cette matière, est le grammairien Ammonius, qui florissait au commencement du deuxième siècle de l'ère chrétienne, et qui a écrit en grec un traité *sur la différence des mots synonymes*, περὶ ὁμοίων καὶ διαφόρων λέξεων. On ne connaissait guère ni l'ouvrage ni l'auteur avant l'édition que le célèbre Valckenaer en donna à Leyde en 1739 ; le nom même d'Ammonius, l'époque où il vivait, le texte de son livre, étaient des sujets de discussion et de doute. Les uns attribuaient ce Traité à un certain Herennius Philo, prédécesseur d'Ammonius ; les autres lui donnaient pour auteur un Ammonius plus moderne ; dont l'historien Socrate fait men-

tion, et qui se réfugia à Alexandrie, l'an de Christ 389, lorsque l'empereur Théodose fit renverser les temples des idolâtres. Valckenaer, après avoir réfuté ces diverses opinions et solidement établi la sienne, a défendu l'ouvrage même contre Henri Etienne, qui, tout en en faisant un appendix à son Trésor de la langue grecque, s'était exprimé défavorablement sur le compte de l'auteur; il a montré que, précieux par son antiquité et par la nature de son sujet, le livre d'Ammonius avait en outre le mérite de nous conserver plusieurs passages des auteurs anciens, qui seraient perdus sans lui; enfin, il s'est appuyé de l'autorité de Jos. Scaliger et de Tib. Hemsterhuis, qui nomment Ammonius un des écrivains les plus utiles et des grammairiens les plus savans : *scriptorem utilissimum..... eruditissimum grammaticum*. Valckenaer a ajouté au texte d'Ammonius un commentaire aussi instructif que détaillé.

Nous avons sur la synonymie latine un plus grand nombre d'ouvrages, quoiqu'il ne nous reste des Latins eux-mêmes aucun traité classique, comme l'est, dans la littérature grecque, celui d'Ammonius. On rencontre des synonymes épars dans Cicéron et dans Quintilien, même dans Sénèque. D'Alembert a cité celui d'*ægritudo*, *angor*, *mœror*, *luctus*, etc., tiré du 4ᵉ. livre des Tusculanes, ch. 7.

Varron, Festus, Aulu-Gelle, s'étaient occupés de ce genre de recherches; ceux de leurs écrits qui nous sont parvenus en contiennent des fragmens; mais nous ne trouvons des recueils de synonymes que chez les latinistes modernes. En joignant ici la liste des principaux, je ne m'arrêterai qu'à ceux sur lesquels je puis donner quelques détails.

1°. *De formulis et solemnibus Populi romani verbis*. Lib. 8. *De verborum quæ ad jus pertinent significatione*. Lib. 19, *Halæ*, 1731 *et* 1743. *Auctore Barnabâ Brissonio.*

Des formules et des mots solennels du Peuple romain. Du sens des Termes de droit, à Halle, 1731 et 1743, par Barnabas Brisson, né en 1531 à Fontenai en Poitou, président du parlement de Paris, et envoyé à Londres sous Henri III. Ces deux ouvrages, quoique spécialement destinés à l'étude du droit, contiennent un grand nombre de synonymes et sont nécessaires pour l'intelligence des classiques.

2°. *Auctores linguæ latinæ in unum redacti corpus, ad-*

jectis, notis Dionysii Gothofredi, jur. c. sti. Editio postrema emendatior et nonnullis auctior. Coloniæ Allobrogum, 1622, 4°.

Les grammairiens latins, réunis en un recueil, avec des notes de Denis Godefroi, jurisconsulte. Dernière édition, revue et augmentée. A Genève, 1622, 4°.

3°. *Ausonii Popmæ, Frisii, de differentiis verborum, libri 4. Item de usu antiquæ locutionis libri, 2, jam denuò, insigniter aucti ab Adam Daniel Richtero. Lipsiæ et Dresdæ*, 1781, in-8.

Traité des différences qui existent entre les mots, en 4 livres; Traité des anciennes locutions latines, en 2 livres, réaugmentés par Ad. Dan. Richter. A Leipsic et à Dresde, 1781, in-8°.

Ausone Popma, né à Alst, en Frise, d'une famille noble, florissait vers l'an 1610; c'était un jurisconsulte distingué. Son ouvrage est devenu classique pour les latinistes modernes.

4°. Les synonymes latins et leurs différentes significations, avec des exemples tirés des meilleurs auteurs, par Gardin Dumesnil, professeur de rhétorique en l'université de Paris. A Paris, 1777.

Cet ouvrage, plus répandu que les précédens, est aussi plus spécial et plus complet, mais l'auteur qui s'était proposé de faire en latin ce que l'abbé Girard avait fait en français, s'est souvent laissé guider par la synonymie française plutôt que par une pure latinité.

Je passe sous silence plusieurs ouvrages des philologues allemands sur la même matière, tels que celui de Heinrich Braun et autres.

Quelles que soient les recherches des savans sur la synonymie des langues mortes, on devine aisément qu'elles laissent après elles beaucoup d'incertitude et de lacunes. La synonymie des langues modernes peut seule être traitée avec justesse et exactitude; encore faut-il qu'elle le soit par des écrivains nationaux.

Ce sont les grammairiens français qui ont commencé à s'en occuper; mais comme l'analyse de leurs travaux est celle à laquelle je donnerai le plus d'étendue, je crois devoir placer d'abord ici quelques renseignemens sur les Allemands et les Anglais.

Les premiers sont en grand nombre : le plus complet et le plus récent est J. Aug. Eberhard, professeur à Halle,

qui a publié un *Dictionnaire critique des Synonymes*, précédé d'un Essai sur la théorie de la synonymie allemande. Un étranger peut difficilement juger par lui-même du mérite de cet ouvrage ; mais l'auteur, aussi distingué par sa profondeur philosophique que par la pureté et l'élégance de son style, est mis en Allemagne au nombre de ces écrivains classiques qui ont le mérite d'avoir fixé et même créé la langue : ce titre seul est, pour son Dictionnaire des Synonymes, le plus bel éloge et la plus puissante recommandation. Quant à l'essai, malgré un peu de prolixité et de diffusion, il contient d'excellentes choses, et j'en ai emprunté presque littéralement tout ce qui m'a paru d'une vérité indépendante des applications particulières ; je dois entre autres à M. Eberhard plusieurs des idées qui concourent à la solution de cette question : *Quelles conditions sont nécessaires pour que des mots soient synonymes?* Les Allemands, nation éminemment douée de l'esprit philosophique, se font reconnaître partout à la sagacité et à la profondeur de leurs vues ; ils ont porté spécialement dans leurs recherches philologiques une solidité, une sagesse, une étendue dans les idées, qui font de leurs livres des mines inépuisables, je n'ai que le regret de n'en avoir pas tiré tout ce qu'ils auraient pu me fournir. Le célèbre Adelung entre autres a écrit sur la théorie des synonymes plusieurs morceaux où l'on retrouve son érudition et son génie.

Stosch, Fischer, Teller, Schlüter, etc., occupent un rang distingué parmi les Ecrivains de leur nation qui se sont occupés de l'étude des synonymes.

Les Anglais ne semblent pas s'être autant appliqués à ce genre d'étude que les Allemands et les Français : du moins je ne connais sur cette matière, dans leur littérature, que les Essais du docteur Hugh Blair, dans son Cours de Rhétorique et de Belles Lettres ; la *Synonymie anglaise*, publiée à Londres par MM. Piozzi ; et un recueil en 2 volumes, intitulé : *Synonymes anglais, ou différences entre les mots réputés synonymes dans la langue anglaise*, traduit en français en 1803, par M. P. L. Ce dernier ouvrage m'a paru incomplet et souvent inexact : celui de MM. Piozzi est peu estimé.

Venons-en aux auteurs français ; les seuls dont les travaux nous appartiennent en propre et dont nous puissions juger le mérite. L'abbé Girard est le premier qui ait fait

des synonymes une étude particulière, quoiqu'avant lui Ménage et le Père Bouhours s'en fussent occupés. Les *observations* de l'un *sur la langue française*, et les *remarques critiques* de l'autre, contiennent un grand nombre de synonymes; mais les changemens qu'a subis la langue, les variations qu'a essuyées le sens des mots, rendent la plupart des observations de ces deux savans plus curieuses qu'utiles. Ce qui m'en a le plus frappé, ce qui doit servir de leçon et d'exemple aux grammairiens modernes, c'est la scrupuleuse exactitude avec laquelle Ménage étaie toujours son opinion de l'autorité des écrivains célèbres de son temps.

« Dès que l'ouvrage de l'abbé Girard parut, dit Beauzée, il fixa l'attention des savans et les suffrages du public. Lamotte jugea d'après cet écrit, et sans en connaître l'auteur, que l'Académie française ne pourrait se dispenser de l'admettre dans son sanctuaire, s'il s'y présentait avec un tel ouvrage. Il subsistera, dit M. de Voltaire, autant que la langue, et il servira même à la faire subsister. »

Je n'ajouterai rien à ces éloges; je me bornerai à faire observer que l'abbé Girard n'a presque jamais consulté en écrivant que l'usage et sa sagacité naturelle : il a bien connu l'un et a été heureusement servi par l'autre; mais l'absence de toute étymologie, de toute citation, de toute analyse grammaticale et rigoureuse, prive souvent son ouvrage de ce caractère de solidité si essentiel dans les recherches sur la synonymie des mots, où la finesse peut si aisément séduire, où l'agrément des détails fait oublier tant de fois la faiblesse des raisonnemens. L'abbé Girard ne manque ni de sagacité ni de justesse; il possède surtout le talent d'encadrer les synonymes dans des exemples propres à en faire ressortir les nuances; mais le désir de briller l'engage parfois dans des dissertations sans intérêt et sans but. Plusieurs de ses synonymes servent moins à distinguer les termes qu'à amener des phrases spirituelles : on peut voir entre autres le long synonyme qu'il a fait sur *amour* et *galantérie*; ces deux mots sont trop différens pour avoir besoin d'être distingués, et il a rempli cinq pages de nuances souvent recherchées, et tout au moins déplacées.

C'est là peut-être ce qui rend son ouvrage plus agréable pour les gens du monde qu'utile pour ceux qui étudient l'art d'écrire : il paraît même, d'après la préface, que

c'était là le dessein de l'auteur. Malgré ces défauts, ce n'en est pas moins un ouvrage classique, digne, à plusieurs égards, de la réputation qu'il a obtenue, et des éloges que Voltaire lui a donnés.

Après Girard, Beauzée s'occupa avec soin de l'étude des synonymes. Logicien plus sûr que son prédécesseur, mais doué de moins de finesse, Beauzée était plus capable de classer dans une grammaire les principes de la langue, que d'assigner les nuances distinctives des mots : les synonymes qu'il a ajoutés à ceux de Girard, quoique pleins de solidité et de justesse, ont rarement tout le développement dont ils sont susceptibles. Il ne possède ni la précision nécessaire, ni l'art de choisir ses applications : en revanche, il cite à propos; et l'usage qu'il fait des classiques anciens et modernes, prouve que dans ce genre de recherches, comme par-tout ailleurs, les connaissances positives sont d'un puissant secours.

D'Alembert, Diderot et plusieurs autres, ont parcouru la même carrière avec plus ou moins de succès. Quelque mérite qu'aient leurs travaux, comme ils ne forment pas un corps d'ouvrage, je ne fais que les indiquer, afin de donner plus d'étendue à l'analyse de ceux d'un Ecrivain aussi laborieux que distingué; je veux parler de l'abbé Roubaud.

Frappé de l'irrégularité de la marche qu'avaient suivie ses prédécesseurs, et de la légèreté avec laquelle ils négligeaient la preuve de leurs assertions, l'abbé Roubaud sentit la nécessité de donner à cette marche moins d'incertitude, à cette preuve plus de solidité et de développement. « Nos synonymistes, dit-il lui-même, en déployant dans ce travail leur génie et leur sagacité, n'ont presque rien fait pour l'instruction du public et pour les progrès de la langue. Ils ont assigné aux termes synonymes des différences distinctives, mais les ont-ils justifiées? Et pourquoi ne pas les justifier, s'ils avaient des motifs capables de dissiper nos doutes et nos craintes?. Destituées de preuves, leurs décisions ne sont que des opinions qui, par l'autorité seule de ces écrivains, forment bien des préjugés dans mon esprit, mais n'y portent point la lumière...... Voilà ce dont j'ai voulu me défendre : au lieu de deviner, j'ai voulu découvrir; convaincu qu'on ne sait pas la vérité tant qu'on ne se la prouve pas à soi-même, et qu'on croit

en vain la tenir, si l'on n'a fait que l'embrasser comme on embrasse si souvent l'erreur ; j'ai donc cherché les différences des mots synonymes dans leur valeur matérielle ou dans leurs élémens constitutifs, par l'analyse, par l'étymologie et par les rapports sensibles, tant de son que de sens, qu'ils ont avec des mots de différentes langues. »

Composé d'après cette méthode, l'ouvrage de l'abbé Roubaud doit être considéré sous trois points de vue principaux : 1°. l'étymologie ; 2°. la classification d'un grand nombre de mots d'après leur terminaison ; 3°. la synonymie proprement dite.

C'est à ses recherches étymologiques que l'abbé Roubaud paraît avoir mis le plus d'importance ; on peut même dire qu'il leur doit presque entièrement ses succès : son érudition, la nouveauté de l'application qu'il en sut faire, d'heureuses rencontres, ont fait regarder cette partie comme la meilleure, la plus solide de son ouvrage : je ne crains pas de dire que c'est la plus faible, la plus hasardée, et qu'elle aurait obtenu moins d'éloges, si le public avait été un peu plus familiarisé avec les connaissances philologiques. Elève de Court de Gébelin, l'abbé Roubaud, grand admirateur des idées et des travaux de son maître, avait adopté sa méthode, la plupart de ses principes, et entre autres cette hypothèse, si souvent renouvelée depuis, qui fait du Celtique la source de toutes les langues européennes, anciennes ou modernes, et même de plusieurs langues de l'Asie occidentale. C'est là la base, l'ame, pour ainsi dire, de toutes ses recherches étymologiques. Il serait inutile de donner ici à la discussion de ce système un grand développement ; je me bornerai à quelques observations qui en feront sentir la faiblesse et l'inconséquence.

Rien n'est plus dangereux que de confondre les langues dont la grammaire est entièrement différente : c'est vouloir ôter à la philologie le seul guide sûr qu'elle puisse avoir, c'est éteindre le seul flambeau qui puisse l'éclairer dans sa marche : c'est cependant ce qu'ont fait les partisans de Court de Gébelin, et parmi eux l'abbé Roubaud. Avec de l'adresse, des tours de force et des assertions, on établit un système ; mais si, au lieu de contribuer aux progrès de la science, il ne tend qu'à la plonger dans l'incertitude et dans le vague, s'il ne s'appuie que sur des

conjectures et sur des suppositions, quelle autorité peut-il avoir aux yeux de ceux qui pensent avec raison que la philologie, comme l'histoire, ne doit avancer qu'à la lumière des faits?

L'erreur de ces étymologistes a sa source dans une méprise de mots. « Les Grecs, dit Schlozer dans son Histoire universelle du Nord, divisaient tout le genre humain en Grecs et Barbares, et ces derniers en quatre grands corps; les Celtes, les Scythes, les Indiens et les Ethiopiens. La Celtique comprenait ainsi toute l'Europe septentrionale et occidentale; mais il est ridicule de prendre, comme l'avaient déjà fait quelques auteurs anciens, ce nom purement géographique de *Celtique* pour un nom historique, et d'inventer, d'après cela, les migrations de peuples les plus extraordinaires..... C'est raisonner comme le ferait un Turc (dans la langue duquel tous les Européens se nomment *Francs*), qui dirait que, dans le seizième siècle, les Francs de la race de Clovis ont envoyé des colonies à Sumatra; dans le dix-septième, aux rives de l'Orénoque, etc. Le fait est que des Francs, c'est-à-dire des Européens, ont fondé ces colonies; mais ce ne sont pas des Francs de la race de Clovis: c'est là cependant ce qui est arrivé pour la plupart des prétendues colonies celtiques, etc. »

L'histoire des langues a été sujette à la même méprise que celle des faits; de là tant d'étymologies prétendues, de raisonnemens spécieux, d'hypothèses hasardées, auxquelles se sont livrés Court de Gébelin et ses sectateurs. Les philologues les plus distingués, tels qu'Adelung, Gatterer, Whiter, etc., ont signalé cet écueil, en rejetant tout ce qui pouvait y conduire. Gatterer, dans sa classification des langues européennes, ne reconnaît que le biscaïen, la langue erse, le finnois et le dialecte de la Bretagne et du pays de Galles, que l'on puisse considérer comme sortant du même tronc. Adelung restreint encore plus les ramifications du celtique. De pareilles autorités sont décisives; et pour mettre dans une plus grande évidence le peu de solidité du système étymologique de l'abbé Roubaud, je citerai quelques-unes des applications qu'il en a faites.

1°. « *Adoucir*, dit-il, vient du latin *edulcare* (de *dulcis*), rendre *doux*; racine celte, *dol*, *tol*, qui signifie *raboter*, *aplanir*, *polir*, *adoucir*. » Je me contenterai d'opposer à cette prétendue étymologie celle que Vossius, dans son

Etymologicon linguæ latinæ, donne du mot *dulcis*. « *Dulcis*, dit-il, vient de *delicere*, charmer, attirer. On dut dire d'abord *delicis*, par syncope *delcis*; de *delcis* on fit ensuite *dolcis*, comme d'*hemo* on avait fait *homo*, etc., et enfin *dulcis*. Ce mot peut venir aussi du grec γλυκὺς, dont on tira *gulcis*, par métathèse, et enfin *dulcis*. »

2°. Selon l'abbé Roubaud, « le mot *garant* est le celte où tudesque *wahren*, *war*, garder. » Pourquoi confondre le celte et le tudesque, qui n'ont aucun rapport? le mot *wahren* est d'origine teutonique; on en retrouve la racine dans Otfried, le plus ancien traducteur des Evangiles; on peut en voir la filiation dans les Racines germaniques de Fulda.

Il serait inutile de relever un plus grand nombre des erreurs où l'abbé Roubaud a été entraîné par son système; il me suffit d'en avoir fait sentir l'importance. La partie étymologique de son ouvrage, fondée sur de pareils principes, est très-souvent fausse ou hypothétique : l'auteur n'est même guère plus heureux lorsqu'il se borne à des origines plus simples et moins reculées; on sent alors que l'attention particulière qu'il a donnée à tout ce qui pouvait étayer ses idées favorites, lui a fait négliger la connaissance positive des autres langues. Ainsi, en faisant venir le latin *austerus*, *austère*, du grec αὐστηρος, qui a le même sens, il donne pour racine de ce dernier mot *ster*, στεῤέος, qui désigne la *fermeté*, la *dureté*, etc.; tandis qu'en consultant Vossius, il eût trouvé que αὐστηρὸς s'est formé d'αὐστὸς, qui vient d'αὖω, *sicco*, je *sèche*, comme *severus* s'est formé de *sævus*, etc. (*Voyez* encore l'étymologie de *populus*, t. 5, pag. 260.)

Si j'ai insisté sur cette partie des travaux de notre écrivain, c'est qu'il était d'autant plus important d'en montrer la faiblesse, qu'elle a été louée par beaucoup de gens de lettres, dont les uns partageaient les opinions de l'auteur, tandis que les autres ne les avaient point examinées.

Il est un autre genre d'observations plus claires, plus sûres, qui donnent à l'ouvrage de l'abbé Roubaud un intérêt et un mérite très-réels; je veux parler de celles qu'il a faites sur la terminaison des mots et les classifications distinctives que l'on en pouvait déduire. J'ai déjà indiqué l'utilité de ce travail, quelques exemples mettront le lecteur à portée d'en juger.

1°. Explication des terminaisons substantives *ment* et *ion*, (Voyez *synonymes* de Roubaud, édition de 1796, t. I. p. 143.)

« La terminaison substantive *ment* signifie la chose, ce qui fait, la cause, ou ce qui fait qu'une chose est ou est de la sorte; *monument* veut dire la chose, le signe qui avertit; ce par quoi on est averti; *ornement*, ce qui orne, ce par quoi on est orné; *instrument*, ce qui sert à faire, à former;..... *raisonnement*, le discours qui établit une raison, etc.

« La terminaison substantive *ion* annonce l'action et son effet ou son habitude, l'action qu'on imprime et celle qu'on reçoit, l'actif et le passif: ainsi, *confession* c'est l'acte ou l'action de confesser; *destruction*, c'est l'action de détruire, *profanation*, l'action de profaner, etc.

« En appliquant ce principe aux synonymes *assujettissement*, *sujétion*, le mot *assujettissement* se distingue par un rapport particulier à la cause, à la puissance qui nous *assujettit* dans un tel état,...... et celui de *sujétion*, par un rapport spécial, à l'action, à la gêne,..... à la soumission dans laquelle nous sommes tenus, etc. »

2°. Explication des terminaisons adjectives *al*, *eux*, *ier*. (Voyez *Synonymes* de Roubaud, même édit., t. III, p. 182.)

La terminaison *al* indique les appartenances, les dépendances, les circonstances de la chose, comme on le voit dans *local*, ce qui est propre au lieu; *amical*, ce qui est propre à l'amitié; *conjectural*, ce qui n'est que conjecture, etc.

« La terminaison *eux* désigne l'abondance, la propriété, la plénitude, la force: .... ainsi, *radieux*, abondant en rayons; *vertueux*, plein de vertu, etc. » (*Voyez* tome IV, pag. 16.)

« La terminaison *ier* indique très-communément l'habitude, l'attachement, le métier même; comme dans *ouvrier*, *jardinier*, *cordier*, etc.

« Ainsi, l'adjectif *matinal* signifie ce qui est du matin, propre au matin, comme l'aube *matinale*, la rosée *matinale*. Cette épithète est propre aux choses; les personnes ne sont pas des circonstances du matin. *Matineux*

désigne l'acte de se lever de grand matin. Virgile applique à son héros l'épithète de *matutinus*, *matineux*.

Nec minus Æneas se matutinus *agebat*.

Æn., lib. VIII, v. 465.

Au-devant de ses pas, du lieu de son repos,
Avec la même ardeur s'avance le héros.

Trad. de M. Delille.

« *Matinier*, enfin, exprime l'habitude de se lever de grand matin. L'homme *matinier* a l'habitude, fait profession de se lever matin, etc. » (1)

L'abbé Roubeau a fait le même travail sur un grand nombre de terminaisons substantives, adjectives et autres : il serait trop long de développer ici les résultats de ses recherches ; je me contenterai d'en joindre un tableau abrégé aux exemples détaillés que je viens de citer.

TERMINAISONS SUBSTANTIVES.

La terminaison *ade* désigne l'action de faire telle chose marquée, ou telle genre d'action, ou un concours, un ensemble, une suite d'actions ou de choses d'un tel genre : *bravade*, l'action de faire le brave ; *canonnade*, l'action de canonner, etc.

oir, ou *oire*... la destination propre des choses, le lieu disposé, un moyen préparé pour tel dessein, tel objet : *dortoir*, lieu où l'on se retire pour dormir ; *observatoire*, lieu élevé, pour observer ; *mouchoir*, linge pour se moucher, etc.

Ex. { Promenade. Promenoir. } *Synonymes*, t. III, p. 612.

(1) L'usage, plus impérieux que les règles, semble avoir fait passer l'épithète de *matinal* aux personnes, et borné celle de *matinier* à l'expression d'étoile *matinière*. C'est ainsi du moins que le prononce le Dictionnaire de l'Académie.

La termin. *age* désigne les actions, les choses d'un tel genre, ou le résultat, le produit de ces actions ou de ces choses, ou leur ensemble, leur tout : *ouvrage*, l'action faite ou le travail fait : *passage*, l'action de passer, etc.

erie. . . . un genre ou une espèce particulière de choses, d'action, de destination, ou les choses d'un tel genre, d'une telle espèce. Ainsi nous appelons différentes sortes d'arts, *imprimerie*, *orfévrerie*, etc.

Ex. { Lainage. Lainerie. } *Synon.*, t. III, p. 9, p. *Voyez* aussi t. IV, p. 96 et 97.

aille. . . la grandeur, la force, l'assemblage, la multitude, la collection : *bataille*, grand combat ; *volaille*, *canaille*, mots collectifs, etc.

Ex. { Mur. Muraille. } *Synon.*, t. III, p. 243.

at. . . 1°. un office, *consulat ;* 2° une personne pourvue d'un office, *prélat ;* 3° une espèce particulière d'action ou son résultat. *Attentat*, etc.

Exemple : Aérostat. (*Voyez* t. I, pag. 440, à la note.)

ée. . . l'assemblage, la réunion, un corps. *Armée*, réunion de troupes ; *nuée*. amas de nuages, etc.

Ex. { Nom. Renom. Renommée. } *Synon.*, t. III, p. 291.

ence, *ance*. . . l'existence, la durée, la possession d'être, l'état de subsister, du mot *ens*, *être*, qui est : *espérance*, disposition habituelle de l'ame à l'espoir ; *concurrence*, état libre et habituel, de *concours*, etc.

Ex. { Contrition. Repentir. Repentance. Remords. } *Synon.*, t. I, p. 381.

La termin. *ille* désigne la quantité de petites choses d'une même espèce : *charmille*, de petits charmes, etc.

Ex. { Charmoie. / Charmille. } *Synon.*, t. I, p. 319.

ité, té. . . la qualité, l'état des choses ou des personnes : *proximité*, état de rapprochement; *habileté*, qualité d'un homme habile, etc.

Ex. { Connexion. / Connexité. } *Synon.*, t. I, p. 368.

oie, *oye*; *aie*, *aye*. En matière de plantations, ces terminaisons désignent le lieu, le terrain planté, couvert de telle ou telle espèce d'arbres : *saussaye*, lieu planté de saules; *cerisaie*, lieu planté de cérisiers, etc.

Ex. { Charmoie. / Charmille. } *Synon.*, t. I, p. 319.

ude. . . l'existence, l'état, la manière propre d'être ; *habitude*, existence habituelle ; *sollicitude*, état d'un homme inquiet, etc.

ure. . . l'effet, le résultat de l'action ou du travail ; *créature*, effet de la création; *rancissure*, effet éprouvé par un corps ranci, etc.

Ex. { Rectitude. / Droiture. } *Synon.*, t. IV, p. 50.

yau. . . Terminaison diminutive : *noyau*, petite noix; *joyau*, petit ornement précieux, etc.

Ex. { Tube. / Tuyau. } *Synon.*, t. IV, p. 517.

TERMINAISONS ADJECTIVES.

La termin. *ain* désigne des relations extérieures ou apparentes de lieu, de temps, d'office, etc. *Romain*, né à Rome ; *franciscain*, qui est de l'ordre de S. François, etc.

La termin. *ier* désigne la force, la valeur, la puissance, ou l'action de cette puissance, l'habitude, etc.

Ex. { Hautain. Altier. } *Synon.*, t. II, p. 306.

al. . . ce qui concerne ou regarde, ce qui appartient ou convient à : *moral*, ce qui regarde les mœurs ; *brutal*, ce qui convient à une brute, etc.

ime . . . très, entièrement, parfaitement, à fond : *unanime*, ce qui est d'un parfait accord : *sublime*, fort élevé, etc. (du latin *imus*).

ite. . . le participe passé du verbe, ce qui est déjà, ce qui est fait, devenu : *maudit*, *maudite*, ce qui est ou a été maudit, etc.

Ex. { Légal. Légitime. Licite. } *Synon.*, t. III, p. 41.

ant, *ent*. . . terminaison du participe présent, signifie ce qui est actuel, ce qui se fait, ce qui arrive, etc.

eux. . . la propriété, l'abondance, la plénitude, la force, etc.

Ex. { Rayonnant. Radieux. } *Synon.*, t. IV, p. 14.

{ *aud* *tre* } . . . { la plénitude du défaut, l'excès de grossièreté : *badaud*, *nigaud*, *rustre*, etc. }

Ex. { Rustaud. Rustre. } *Synon.*, t. IV, p. 130.

if. . . ce qui est actif, qui fait, qui réduit en acte : *oppressif*, qui opprime ; négatif, qui nie, etc.

Ex. { Oisif. Oiseux. } *Synon.*, t. III, p. 381.

eur. . . celui qui a coutume de faire, qui fait métier ou profession d'une chose : *voleur*, qui vole ; *séducteur*, qui séduit, etc.

La termin. *ard.* désigne l'ardeur, la passion immodérée, l'excès : *babillard*, qui a la fureur du babil; *hagard*, tout égaré, etc.

Ex. { Patelin. Patelineur. Papelard. } *Synon.*, t. III, p. 440.

oire . . . la cause, l'efficacité, ce qui fait qu'une chose a tel ou tel effet : *illusoire*, qui est fait pour faire illusion; *péremptoire*, qui décide, etc.

Ex. { Manifeste. Notoire. Public. } *Synon.*, t. III, p. 142.

TERMINAISON DES VERBES.

« En général, les verbes composés tirent leur terminaison de quelque simple, dont ils prennent le sens; tels qu'*être*, *avoir* (*habere*), *faire* ou *agir* (*facere* ou *agere*), *aller* (*ire*), etc. : ainsi, d'*être* on fait *connaître* ou *être* connaissant; *paraître* ou *être* apparent, etc. D'*ire*, *ir*, *aller*, on fait *sortir*, aller dehors; *secourir*, aller au secours, etc. « Cette seule idée peut donner la clef de la composition et du sens d'un grand nombre de verbes. (Voyez *Synonymes* de Roubaud, t. IV, p. 470.)

TERMINAISONS ADVERBIALES.

La term. *ment* désigne la qualité d'une action : *prudemment*, avec prudence, etc. C'est selon Court de Gébelin, le vieux mot *mant*, beaucoup, qui fit l'italien et le provençal, *manto*, l'italien *tamento*, si grand, et notre mot *maint*, par lequel nous désignons un grand nombre. (*Voyez* la préface de l'abbé Roubaud, p. 43.)

Un grand nombre de ces explications sont hasardées, vagues, particulières, susceptibles d'exceptions nombreuses, mais elles offrent dans leur ensemble un travail utile, dont l'abbé Roubaud doit avoir l'honneur comme il en a le mérite.

J'ai dit que la synonymie proprement dite faisait la troisième partie de son ouvrage ; elle en est peut-être la meilleure. Logicien sûr, habile dialecticien, l'abbé Roubaud n'écrit ni pour plaire ni pour amuser, mais pour trouver la vérité et pour instruire ; il choisit, non les applications les plus propres à le faire briller, mais celles qui présentent les principes avec le plus de clarté et d'évidence ; il ne perd jamais de vue cette analyse rigoureuse qui doit servir de fil conducteur dans la découverte des nuances distinctives du sens des mots ; il sait mettre dans ses dissertations de la variété et de la chaleur ; enfin, on voit en lui un homme nourri de la lecture des classiques anciens et modernes, qui sait puiser chez eux ses exemples, et qui cherche toujours à donner au développement de ses idées un intérêt propre, tiré du sujet même. (*Voyez* entre autres le développement des synonymes *balancer*, *hésiter*, *Syn.* de Roubaud, t. I, p. 216.)

Ces qualités assurent à l'abbé Roubaud un rang distingué parmi ceux qui se sont appliqués à l'étude des synonymes : il est, dans mon opinion, supérieur à tous ses rivaux, quoique son ouvrage ne soit ni aussi agréable à lire, ni aussi facile à juger que celui de l'abbé Girard.

Je terminerai ici cet Essai sur la théorie des synonymes ; il aurait été susceptible de plus grands développemens, mais j'ai dû me borner aux principes les plus essentiels, et je n'ai eu d'autre ambition que celle d'indiquer la route. En général, on cherche peu, en France, à donner aux études une direction philosophique : les théories générales nous sont peu familières ; on dirait que la contention d'esprit et l'examen qu'elles nécessitent nous font peur ; elles seules cependant peuvent contenir de grandes vues et des règles positives ; elles seules peuvent mettre de l'ensemble dans nos idées et dans nos opinions ; je vois entre ces théories et les recherches particulières la même différence qu'entre les livres faits pour des hommes et les livres faits pour des enfans ; ceux-ci doivent précéder les autres, ils doivent être placés à l'entrée de notre carrière d'instruction et de travail ; mais ne pas aller au-delà, ne pas s'avancer jusqu'aux principes généraux dont ils contiennent l'application, c'est perdre le fruit des lumières acquises et des matériaux amassés.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES SYNONYMES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE.

A

1. ABAISSEMENT, BASSESSE.

Une idée de dégradation, commune à ces deux termes, en fonde la synonymie ; mais ils ont des différences bien marquées.

Si on les applique à l'âme, l'*abaissement* volontaire où elle se tient est un acte de vertu ; l'*abaissement* où on la tient est une humiliation passagère qu'on oppose à sa fierté, afin de la réprimer ; mais la *bassesse* est une disposition ou une action incompatible avec l'honneur, et qui entraîne le mépris.

Si on applique ces termes à la fortune, à la condition des hommes, l'*abaissement* est l'effet d'un événement qui a dégradé le premier état ; la *bassesse* est le degré le plus bas, le plus éloigné de toute considération. L'*abaissement* de la fortune n'ôte pas pour cela la considération qui peut être due à la personne ; mais la *bassesse* l'exclut entièrement : ainsi les mendians sont au-dessous des esclaves ; car ceux-ci ne sont que dans l'*abaissement*, et ceux-là sont dans la *bassesse*.

On peut encore appliquer ces deux termes à la manière de s'exprimer, et la même nuance les différencie toujours. L'*abaissement* du ton le rend moins élevé, moins vif, plus soumis ; la *bassesse* du style le rend populaire, trivial, ignoble. (B.)

2. ABAISSER, RABAISSER, RAVALER, AVILIR, HUMILIER.

Abaisser vient de *bas*, mot celtique, opposé à *haut*, tant au physique qu'au moral : il signifie, à la lettre, pousser en

bas, mettre plus bas, au-dessous; diminuer la hauteur d'une chose, et, par extension, sa valeur, son prix, sa dignité, son mérite, l'opinion qu'on en a. Porsenna, protecteur de Tarquin, *abaisse sa hauteur* devant le sénat de Rome, en demandant, par un ambassadeur, à traiter avec lui, dit Voltaire.

Rabaisser, c'est *abaisser* encore davantage, de plus en plus, avec effort ou redoublement d'action. L'envie, dit Boileau, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, *tâche* à le *rabaisser*.

Ravaler est formé de *val*, qui descend, par opposition à *bal*, qui monte : *aval* est le contraire d'*amont*.

Avilir est également tiré du celte *waël*, vil, abject, méprisable, opposé à *bel*, grand, noble, beau : il signifie jeter dans une abjection honteuse, rendre vil et méprisable, couvrir de honte, d'opprobre, d'infamie.

Humilier vient du latin *humus*, terre : il signifie abaisser jusqu'à terre, prosterner, jeter dans un état de confusion.

Le sens propre de ces mots est assez déterminé par les explications précédentes : nous ne les considérons ici qu'au figuré.

Abaisser exprime une action modérée : il convient surtout pour désigner un médiocre abaissement. Il faut bien que vous vous *abaissiez* jusqu'à ceux qui ne peuvent s'élever jusqu'à vous.

L'action de *rabaisser* est plus forte, et son effet plus grand : on *rabaisse* ce qui est beaucoup trop élevé, ou on *rabaisse* ce qu'on *abaisse* trop. En parlant de l'orgueil, de l'arrogance, de la présomption, des vices qui prétendent à une hauteur démesurée, on dit plutôt, par cette raison, *rabaisser* qu'*abaisser*.

L'action de *ravaler* produit, par un abaissement profond, un changement ou plutôt une opposition de situation, d'état, de condition ; elle met entre la hauteur dont l'objet déchoit et la sorte de bassesse dans laquelle il tombe, un grand *intervalle* : ce qui suppose nécessairement qu'il était dans une assez grande élévation.

L'action d'*avilir* répand le mépris, attire la honte, imprime la flétrissure; elle fait plus que *ravaler* et *humilier*. Le grand homme peut être *humilié*, *ravalé*, mais non pas *avili* : sa gloire le suit dans l'*humiliation*, sa grandeur le relève quand on le *ravale*, sa vertu le défend de l'*avilissement*. De grands motifs nous engagent à nous *humilier*, à nous *ravaler* même, aucun à nous *avilir*.

On est *abaissé* par la détraction, *rabaissé* par le mépris, *ravalé* par la dégradation, *avili* par l'opprobre.

L'homme modeste s'*abaisse*, le simple se *rabaisse*, le faible se *ravale*, le lâche s'*avilit*, le pénitent s'*humilie*. (R.)

3. ABANDONNEMENT, ABDICATION, RENONCIATION, DÉMISSION, DÉSISTEMENT.

L'*abandonnement*, l'*abdication* et la *renonciation* se font, le *désistement* se donne, la *démission* se fait et se donne.

On fait un *abandonnement* de ses biens, une *abdication* de sa dignité et de son pouvoir, une *renonciation* à ses droits et à ses prétentions, une *démission* de ses charges, emplois et bénéfices; et l'on donne un *désistement* de ses poursuites.

Il vaut mieux faire un *abandonnement* d'une partie de ses revenus à ses créanciers, que de laisser saisir et vendre le fond de son bien. Quelques politiques regardent l'*abdication* d'une couronne comme un effet du caprice ou de la faiblesse de l'esprit, plutôt que comme une grandeur d'âme. Les lois et la justice maintiennent les *renonciations* des particuliers; mais celles des Princes n'ont lieu qu'autant que leur situation et leurs intérêts les empêchent d'en appeler à la force des armes. L'amour du repos n'est pas toujours le motif des *démissions*, le mécontentement ou le soin de sa famille en est souvent la cause. Certains plaideurs de profession ne se mêlent des procès et n'y interviennent, que pour faire acheter leur *désistement*.

Il ne faut *abandonner* que ce qu'on ne saurait retenir, *abdiquer* que lorsqu'on n'est plus en état de gouverner, *renoncer* que pour avoir quelque chose de meilleur, se *démettre* que quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur, et se *désister* que lorsque ses poursuites sont injustes ou inutiles, ou plus fatigantes qu'avantageuses. (G.)

4. ABANDONNER, DÉLAISSER.

Abandonner se dit des choses et des personnes; *délaisser* ne se dit que des personnes.

Nous *abandonnons* les choses dont nous n'avons pas soin; nous *délaissons* les malheureux à qui nous ne donnons aucun secours.

On se sert plus communément du mot d'*abandonner* que de celui de *délaisser*. Le premier est également bien employé à l'actif et au passif; le dernier a meilleure grace au participe qu'à ses autres modes, et il a par lui seul une énergie d'universalité qu'on ne donne au premier qu'en y joignant quelque terme qui la marque précisément: ainsi l'on dit, c'est un pauvre *délaissé*, il est généralement *abandonné* de tout le monde.

On est *abandonné* de ceux qui doivent être dans nos intérêts; on est *délaissé* de tous ceux qui peuvent nous secourir.

Souvent nos parens nous *abandonnent* plutôt que nos amis, Dieu permet quelquefois que les hommes nous *délaissent*, pour nous obliger à avoir recours à lui.

Quand on a été *abandonné* dans l'infortune, on ne connaît plus d'amis dans le bonheur; on ne compte que sur sa propre conduite, et l'on ne congratule que soi-même de tous les services que l'on reçoit alors de la part des hommes. Une personne qui se voit *délaissée* dans sa misère, ne regarde la charité que comme un paradoxe qui occupe inutilement une quantité de vains discoureurs.

Il a été heureux pour certaines personnes d'être *abandonnées* de leurs proches; c'est par là qu'a commencé la chaîne des événemens qui les ont conduites à la fortune. Il y a des gens dont le mérite et le courage ont besoin d'être soutenus, et d'autres qui ne les font valoir que lorsqu'ils se voient *délaissés*. (G.)

5. ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER, RUINER, DÉTRUIRE.

Abattre veut dire mettre, jeter à *bas* ce qui était élevé.

Démolir veut dire *abattre* les différentes parties d'un édifice, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien sur pied, ou qu'il ne reste que les matériaux de la masse : il ne se dit que dans ce sens-là.

Renverser est le composé de *verser*, pris dans le sens de faire tomber sur le côté une charette, un carrosse, des blés, etc. : il veut dire jeter par terre, changer entièrement la situation d'une chose, mettre le haut en bas.

Ruiner. Ce verbe signifie à la lettre, aller, choir en roulant, en se précipitant, tomber en ruines, en pièces, en morceaux. L'actif *ruiner* n'est guère employé que dans le sens de désoler, dévaster, ravager, ou de causer la perte d'une chose dans un sens figuré.

Détruire veut dire rompre, anéantir les rapports, les formes, l'arrangement des parties, la construction d'une chose, jusqu'à la ruine totale de l'ouvrage ou à la perte entière de la chose.

Résumons. L'idée propre d'*abattre* est celle de jeter à bas: on *abat* ce qui est élevé, haut. Celle de démolir est de rompre la liaison d'une masse construite; on ne *démolit* que ce qui est bâti. Celle de *renverser* est de coucher par terre ce qui était sur pied : on *renverse* ce qui peut changer de sens ou de direction. Celle de *ruiner* est de faire tomber par morceaux : on *ruine* ce qui se divise et se dégrade. Celle de *détruire* est de dissiper entièrement l'apparence et l'ordre des choses.

L'action d'*abattre*, volontaire ou nécessaire, est plus ou moins vive et forte; elle se réduit quelquefois à un seul acte : vous *abattez* un arbre à coups de hache, et un oiseau d'un coup de fusil. L'action de *démolir*, fondée sur des convenances, est proportionnée à la résistance et successive : vous *démolissez* avec des instrumens les étages d'une maison l'un après l'autre, et

enfin ses fondations. L'action de *renverser*, tantôt volontaire, tantôt involontaire, est toujours forte et violente : on *renverse* une table sans le vouloir, en la heurtant rudement, et un rempart à coups de canon. L'action de *détruire*, libre ou nécessaire, est puissante et opiniâtre. Le temps *détruit* tout; mais il se sert plutôt de la lime que de la faulx. (R.)

6. ABDIQUER, SE DÉMETTRE.

C'est en général quitter un emploi, une charge. *Abdiquer* ne se dit guère que des postes considérables, et suppose de plus un abandon volontaire; au lieu que *se démettre* peut être forcé, et peut s'appliquer plus aux petites places qu'aux grandes.

Christine, reine de Suède, *abdiqua* la couronne. Édouard II, roi d'Angleterre, fut forcé à *se démettre* de la royauté. Philippe V, roi d'Espagne, *s'en démit* volontairement en faveur du prince Louis, son fils. (B.)

7. ABHORRER, DÉTESTER.

Ces deux mots ne sont guère d'usage qu'au présent, et marquent également des sentimens d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, et l'autre, l'effet de la raison et du jugement.

On *abhorre* ce qu'on ne peut souffrir, et tout ce qui est l'objet de l'antipathie. On *déteste* ce qu'on désaprouve et ce que l'on condamne.

Le malade *abhorre* les remèdes. Le malheureux *déteste* le jour de sa naissance.

Quelquefois on *abhorre* ce qu'il serait avantageux d'aimer; et l'on *déteste* ce qu'on estimerait, si on le connaissait mieux.

Une ame bien placée *abhorre* tout ce qui est bassesse et lâcheté. Une personne vertueuse *déteste* tout ce qui est crime et injustice. (G.)

8. ABJECTION, BASSESSE.

L'*abjection* se trouve dans l'obscurité où nous nous enveloppons de notre propre mouvement; dans le peu d'estime qu'on a pour nous; dans le rebut qu'on en fait, et dans les situations humiliantes où l'on nous réduit. La *bassesse* se trouve dans le peu de naissance, de mérite, de fortune et de condition.

La nature a placé des êtres dans l'élévation et d'autres dans la *bassesse*; mais elle ne place personne dans l'*abjection* : l'homme s'y jette de son choix ou y est plongé par la dureté d'autrui.

La piété diminue les amertumes de l'état d'*abjection*. La stupidité empêche de sentir tous les désagrémens de la *bassesse* de

l'état. Il faut tâcher de se retirer de la *bassesse* : l'on n'en vient pas à bout sans travail et sans bonheur. Il faut prendre garde de ne pas tomber dans l'*abjection*. Le sage usage de sa fortune et de son crédit en est le plus sûr moyen.

Les secrets ressorts de l'amour propre jouent souvent dans une *abjection* volontaire, et y font quelquefois trouver de la satisfaction : mais il n'y a que la vertu la plus pure qui puisse faire goûter à une ame noble la *bassesse* de l'état. (G.)

9. ABOLIR, ABROGER.

Abolir se dit plutôt à l'égard des coutumes, et *Abroger*, à l'égard des lois. Le non usage suffit pour l'*abolition*; mais il faut un acte positif pour l'*abrogation*.

Le changement de goût, aidé de la politique, a *aboli* en France les joûtes, les tournois et les autres divertissemens brillans. De grandes raisons d'intérêt, et peut-être même de bonne discipline, ont été cause que la Pragmatique Sanction a été *abrogée* par le Concordat.

Les nouvelles pratiques font que les anciennes s'*abolissent*. La puissance despotique *abroge* souvent ce que l'équité avait établi.

On voit l'intérêt particulier travailler avec ardeur à *abolir* la mémoire de certains faits honteux; mais le temps seul vient à bout de tout *abolir*, et la gloire et le déshonneur. Le peuple romain a quelquefois *abrogé*, par pure haine personnelle, ce que ses magistrats avaient ordonné de bon et d'avantageux à la république. L'*abolition* d'une religion coûte toujours du sang, et la victoire peut n'être pas attachée, en cette occasion, à celui qui le répand, le persécuté y triomphant quelquefois du persécuteur; c'est ainsi que le Christianisme a triomphé du Paganisme par le martyre des premiers fidèles. L'*abrogation* d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du prince ou du peuple, et quelquefois de tous les deux. (G.)

10. ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXÉCRABLE.

L'idée primitive et positive de ces mots est une qualification du mauvais au suprême degré. Exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent tous les modificatifs dont on peut faire accompagner la plupart des autres épithètes.

La chose *abominable* excite l'aversion : la chose *détestable*, la haine, le soulèvement : la chose *exécrable*, l'indignation, l'horreur.

Ces sentimens s'expriment, contre la chose *abominable*, par des cris d'alarme, des conjurations; contre la chose *détestable*, par l'animadversion, la réprobation; contre la chose *exécrable*, par des imprécations, des anathèmes.

Ces trois mots servent, dans un sens moins strict, à marquer simplement les divers degrés d'excès d'une chose très-mauvaise; de façon qu'*abominable* dit plus que *détestable*, *exécrable* plus qu'*abominable*. Cette gradation est observée dans l'exemple suivant:

Denis le tyran, informé qu'une femme très-âgée priait les Dieux chaque jour de conserver la vie à son prince, et fort étonné qu'un de ses sujets daignât s'intéresser à son salut, interrogea cette femme sur les motifs de sa bienveillance. « Dans mon enfance, dit-elle, j'ai vu régner un prince *détestable;* je souhaitais sa mort; il périt : mais un tyran *abominable*, pire que lui, lui succéda; je fis contre celui-ci les mêmes vœux; ils furent remplis : mais nous eûmes un tyran pire que lui encore; ce monstre *exécrable*, c'est toi. S'il est possible qu'il y en ait un plus méchant, je craindrais qu'il ne te remplaçât, et je demande au ciel de ne pas te survivre. »

L'exagération emploie assez indifféremment ces termes pour désigner une chose très-mauvaise, mais en enchérissant sur une de ses qualifications par l'autre, suivant la gradation précédente. Ainsi *détestable* sera comme le superlatif de *mauvais; abominable* celui de *détestable; exécrable*, celui d'*abominable*.

En matière de goût, d'art, de littérature, on se sert encore de ces termes, mais souvent hors de sens, et par une exagération ridicule. Ce langage outré et boursouflé semble tenir à la frivolité de nos mœurs, qui se fait de grandes affaires des petites choses. (R.)

11. ABRÉGÉ, SOMMAIRE, ÉPITOME.

L'*abrégé* est un ouvrage, mais la réduction d'un plus grand à un moindre volume : s'il est bien fait, son original court risque d'être négligé. Le *sommaire* n'est point un ouvrage; il ne fait simplement qu'indiquer en peu de mots les principales choses contenues dans l'ouvrage : on le place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou division, comme une espèce de préparatoire. L'*épitome* est, ainsi que l'*abrégé*, un ouvrage, mais plus succinct : ce mot d'ailleurs est purement grec, et n'est employé que par les gens de lettres pour le titre de certains ouvrages.

On ne doit et l'on ne peut traiter l'histoire générale qu'en *abrégé*. J'ai vu des livres dont beaucoup de chapitres n'étaient pas plus longs que leurs *sommaires*. Il n'est peut-être pas d'*épitome* mieux fait que celui de l'histoire romaine par Eutrope (G.)

12. ABSOLU, IMPÉRIEUX.

Un homme *impérieux* commande avec empire; un homme *absolu* veut être obéi avec exactitude. L'un peut n'exiger que de la déférence; l'autre veut de la soumission. Le caractère *impérieux* ne se manifeste guère que lorsqu'il est irrité par la contradiction : ainsi on est *impérieux* avec emportement; on peut être *absolu* en conservant de la douceur dans les formes.

Un monarque *impérieux* est celui qui commande avec hauteur à ceux qui l'entourent; un monarque *absolu* est celui qui règne en despote sur tous ses sujets. Etre *impérieux* tient à l'orgueil; être *absolu* tient à la roideur du caractère. Aussi on peut être *impérieux* et faible : sans fermeté on n'est pas *absolu*.

On n'est *impérieux* que par moment : un caractère *absolu* se fait sentir sans interruption. Aussi une femme qui a un mari *impérieux* n'a-t-elle besoin que de douceur; s'il est *absolu*, il lui faut de la docilité. On peut se soustraire aux volontés d'un homme *impérieux*, il n'y a qu'à éluder. Il faut suivre celles d'un homme *absolu*, elles sont immuables. Une femme *impérieuse* a des caprices; une femme *absolue* ne permet pas aux autres d'en avoir.

On dit la voix *impérieuse* des circonstances, l'empire *absolu* du devoir. Les circonstances n'ont qu'une influence momentanée; le devoir ne cesse jamais d'être *impérieux*; c'est là ce qui le rend *absolu*. (F. G.)

13. ABSOLUTION, PARDON, RÉMISSION.

Le *pardon* est en conséquence de l'offense, et regarde principalement la personne qui l'a faite : il dépend de celle qui est offensée, et il produit la réconciliation quand il est sincèrement accordé et sincèrement demandé.

La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni : elle est accordée par le prince ou par le magistrat, et elle arrête l'exécution de la justice.

L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché, et concerne proprement l'état du coupable : elle est prononcée par le juge civil ou par le ministre ecclésiastique; elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence. (G.)

14. ABSORBER, ENGLOUTIR.

Qui connaît la différence qu'il y a entre la totalité et l'intégralité, doit sentir celle qui se trouve ici. *Absorber* exprime, à la vérité, une action générale, mais successive, qui, en ne commençant que par une partie du sujet, continue ensuite, s'étend sur le tout. *Engloutir* marque une action dont la généralité est rapide et intégrale, saisissant le tout à la fois, sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation et à la destruction. Le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte et fait disparaître tout d'un coup. Ainsi le feu *absorbe*, et l'eau *engloutit*.

C'est, selon cette même analogie, qu'on dit dans un sens figuré, *Etre absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque sujet, lorsqu'on y livre la totalité de ses pensées, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*Engloutir* soit d'usage au figuré. (G).

15. ABSTRAIT, DISTRAIT.

Ces deux mots emportent dans leur signification, l'idée d'un défaut d'attention; mais avec cette différence que ce sont nos propres idées intérieures qui nous rendent *abstraits*, en nous occupant si fortement qu'elles nous empêchent d'être attentifs à autre chose qu'à ce qu'elles nous représentent; au lieu que c'est un nouvel objet extérieur qui nous rend *distraits* en attirant notre attention de façon qu'il la détourne de celui à qui nous l'avons d'abord donnée, ou à qui nous devons la donner. Si ces défauts sont d'habitude, ils sont graves dans le commerce du monde.

On est *abstrait*, lorsqu'on ne pense à aucun objet présent, ni à rien de ce qu'on dit. On est *distrait*, lorsqu'on regarde un autre objet que celui qu'on nous propose, ou qu'on écoute d'autres discours que ceux qu'on nous adresse.

Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des *abstractions*; leurs idées ou leurs desseins les frappent si vivement, qu'ils leur sont toujours présens. Les *distractions* sont le partage ordinaire des jeunes gens; un rien les détourne et les amuse.

La rêverie produit des *abstractions*, et la curiosité cause des *distractions*.

Un homme *abstrait* n'a point l'esprit où il est; rien de ce qui l'environne ne le frappe: il est souvent à Rome au milieu de Paris; et quelquefois il pense politique ou géométrie, dans

le temps que la conversation roule sur la galanterie. Un homme *distrait* veut avoir l'esprit à tout ce qui lui est présent; il est frappé de tout ce qui est autour de lui, et cesse d'être attentif à une chose pour le vouloir être à l'autre; en écoutant tout ce qu'on dit à droite et à gauche, souvent il n'entend rien, ou n'entend qu'à demi, et se met au hasard de prendre les choses de travers.

Les gens *abstraits* se soucient peu de la conversation : les *distraits* en perdent le fruit. Lorsqu'on se trouve avec les premiers, il faut de son côté se livrer à soi-même et méditer; avec les seconds, il faut attendre à leur parler, que tout autre objet soit écarté de leur présence.

Une nouvelle passion, si elle est forte ne manque guère de nous rendre *abstraits*. Il est bien difficile de n'être pas *distraits*, quand on nous tient des discours ennuyeux, et que nous entendons dire d'un autre côté quelque chose d'intéressant. (G).

16. ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE.

Ces deux personnages sont l'un et l'autre membres d'une société qui porte le nom d'*académie*, et qui a pour objet des matières qui demandent de l'étude et de l'application. Mais les sciences et le bel esprit sont le partage de l'*académicien*; et les exercices du corps, soit d'adresse ou de talens, sont du ressort de l'*académiste* : l'un travaille et compose des ouvrages pour la perfection de la littérature ; l'autre étudie et s'exerce dans la science du cheval, de la danse, de l'escrime et des autres qualités personnelles : on peut être en même temps *académicien* et *académiste*. (G).

17. ACCABLEMENT, ABATTEMENT, DÉCOURAGEMENT.

Accablement vient du corps et de l'esprit. L'*accablement* du corps vient de maladie ou de fatigue : l'*accablement* de l'esprit est un état de l'ame qui succombe sous le poids de ses peines.

Cet état dégrade l'homme, et laisse voir sa faiblesse. Il n'est point de maux ni de situation dans la vie auxquels il n'y ait du remède ; et quand même il n'y en aurait pas, ce serait toujours une folie de s'en affliger, puisque cela ne servirait à rien.

L'*abattement*, qui n'est qu'une langueur que l'ame éprouve à la vue d'un mal qui lui arrive, nous conduit quelquefois jusqu'à l'*accablement*, qui produit toujours le *découragement*.

Le *découragement* est aussi une faiblesse de l'ame, qui cède aux difficultés, et qui nous fait abandonner une entreprise commencée, en nous ôtant le courage nécessaire pour la finir. (Dict. Ph.)

18. ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER.

Accabler est celui des trois mots qui exprime l'idée la plus générale ; il veut dire simplement, faire succomber sous le poids : il se prend en bonne et en mauvaise part, *accabler* de chagrins, *accabler* de bienfaits. *Opprimer* signifie *accabler* par force, par violence ; il ne se prend qu'en mauvaise part : le faible est toujours *opprimé*. *Oppresser* n'indique qu'une action physique ; il veut dire, presser fortement. Une respiration gênée est *oppressée*.

Un peuple *accablé* d'impôts est *opprimé* par son souverain ; on ne dit pas que l'*oppresseur* est celui qui *oppresse*, c'est celui qui *opprime*.

Les choses *accablent* aussi bien que les personnes; il n'y a que les personnes qui *oppriment*; quand on dit, la douleur m'*oppresse*, c'est pour dire, elle me suffoque, elle m'ôte la respiration.

Quand *accabler* exprime une action physique, la cause de l'accablement peut être visible, apparente. Tatius et les Sabins *accablèrent* Tarpéia sous le poids de leurs boucliers : on peut voir les boucliers. Une personne *oppressée* l'est sans que la cause de son oppression soit visible, extérieure ; l'asthme *oppresse*, mais on ne voit pas l'asthme, il ne se manifeste que par ses effets. *Opprimer* ne désigne jamais une action physique immédiate ; l'*oppression* des peuples est le résultat du despotisme du souverain.

Ce qui *accable* ôte les forces; celui qui *opprime* écrase ; ce qui *oppresse* suffoque.

Le malheur n'*accable* jamais les caractères fermes; l'*oppression* avilit les ames faibles.

L'*accablement* physique se fait sentir dans tous les membres; l'*oppression* ne porte que sur la poitrine ou sur l'estomac.

On peut être *accablé* sans que personne y contribue volontairement; des chagrins imaginaires suffisent. On n'est *opprimé* que par des causes réelles, nées de la volonté des supérieurs. Il faut distraire un homme *accablé* de mélancolie. On doit prendre la défense de l'*opprimé*. (F. G.)

19. AVOIR ACCÈS, ABORDER, APPROCHER.

On a *accès* où l'on entre. On *aborde* les personnes à qui l'on veut parler. On *approche* celles avec qui l'on est souvent.

Les princes donnent *accès*; ils se laissent *aborder*, et ils permettent qu'on les *approche*. L'*accès* en est facile ou difficile; l'*abord* en est rude ou gracieux, l'*approche* en est utile ou dangereuse.

Qui a beaucoup de connaissances peut *avoir accès* en beaucoup d'endroits. Qui a de la hardiesse *aborde* sans peine tout le monde. Qui joint à la hardiesse un esprit souple et flatteur, peut *approcher* les grands avec plus de succès que d'autres.

Lorsqu'on veut être connu des gens, on cherche les moyens d'*avoir accès* auprès d'eux : quand on a quelque chose à leur dire, on tâche de les *aborder* : lorsqu'on à dessein de s'insinuer dans leurs bonnes graces, on essaie de les *approcher*.

Il est souvent plus difficile d'*avoir accès* dans les maisons bourgeoises que dans les palais des rois. Il sied bien aux magistrats et à toute personne constituée en dignité d'avoir l'*abord* grave, pourvu qu'il n'y ait point de fierté mêlée. Ceux qui *approchent* les ministres de près, sentent bien que le public ne leur rend presque jamais justice, ni sur le bien, ni sur le mal.

Il est noble de donner un libre *accès* aux honnêtes gens; mais il est dangereux de le donner aux étourdis. La belle éducation fait qu'on n'*aborde* jamais les dames qu'avec un air de respect, et qu'on en *approche* toujours avec une sorte de hardiesse assaisonnée d'égards. (G.)

20. ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT.

Accidentellement, par accident. *Fortuitement*, par fortune ou cas fortuit. L'*accident* est plus malheureux qu'heureux; *accident* seul, signifie malheureux : *fortune* se prend plutôt dans le sens contraire; vous direz quelquefois *fortune* pour bonheur : ainsi, *accidentellement* sera plus convenable à l'égard d'un événement fâcheux : *fortuitement* à l'égard d'un événement favorable.

Dans tous les cas, ce qui arrive *accidentellement* est un événement qui survient contre votre attente. Ce qui arrive *fortuitement* est un événement extraordinaire, qui paraît être au-dessus de toute prévoyance, parce qu'il tient à des causes absolument inconnues. (R.)

21. ACCOMPAGNER, ESCORTER.

On *accompagne* par égard, pour faire honneur, ou par amitié, pour le plaisir d'aller ensemble. On *escorte* par précaution, pour empêcher les accidens qui pourraient arriver, ou pour mettre

à couvert de l'insulte d'un ennemi qu'on peut rencontrer dans sa marche.

C'est le desir de plaire ou de se procurer quelque agrément, qui fait agir dans le premier cas; et c'est la crainte du danger, qui détermine dans le second.

On dit, avoir avec soi une nombreuse *compagnie*, et une forte *escorte*.

Escorte s'entend toujours d'un nombre de personnes. Un homme seul *accompagne*, et n'*escorte* pas. (G).

22. ACCOMPLI, PARFAIT.

Ces épithètes, dit l'abbé Girard, expriment l'assemblage et le concours de toutes les qualités convenables au sujet, de façon qu'elles marquent ses qualifications au suprême degré, et par conséquent n'admettent point dans leur cortége les modifications augmentatives. Mais *accompli* ne se dit qu'à l'égard des personnes et toujours en bonne part, pour leur attribuer un mérite distingué; au lieu que *parfait* s'applique non seulement aux personnes, mais encore aux ouvrages, et à toutes les autres choses, lorsque l'occasion le requiert. De plus, il s'emploie en mauvaise part, comme modification augmentative, pour grossir une qualité désavantageuse.

Toutes ces assertions sont fausses, ainsi que M. Beauzée l'a fort bien observé. « Quoi qu'en dise l'A. G., *accompli* se dit également des personnes et des choses: comme on dit un homme *accompli*, une femme *accomplie*, on dit aussi une femme d'une beauté *accomplie*, un ouvrage *accompli*: ces exemples se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762.

Il me semble aussi que l'auteur n'a pas saisi les véritables différences des deux épithètes. Fixons d'abord la valeur précise des deux termes.

Les mots *complet*, *complément*, *plein*, *remplir*, etc., nous indiquent le sens d'*accompli*; c'est celui d'une chose *complète*, d'une *mesure* comble, de l'assemblage entier, de la *plénitude*. Ainsi l'idée d'assemblage est propre au mot *accompli*; et l'assemblage qu'il annonce est *complet*, *plein*, *entier*.

Parfait est le participe de *parfaire*, composé du verbe *faire* et de la préposition *par*, signifiant à travers, d'un bout à l'autre, entièrement. L'idée de ce mot est donc celle d'une chose entièrement achevée, bien faite d'un bout à l'autre, consommée. Nous disons qu'un ouvrage est *fait* et *parfait*.

Il n'y a rien à ajouter à ce qui est *accompli*, il n'y a rien à faire à ce qui est *parfait*. Un tout est *parfait*, lorsqu'il a toutes ses parties, toutes régulières, toutes exactement accordées les unes avec les autres. Un tout est *accompli*, lorsqu'il est non seu-

lement *parfait*, mais fini et travaillé avec le plus grand soin jusque dans les plus petits détails, si plein ou si complet, qu'il n'en comporte pas davantage.

L'ouvrage *parfait* est donc celui qui réunit toutes les perfections qu'il doit avoir : l'ouvrage *accompli* est celui qui réunit toutes celles qu'il peut avoir, par la raison que le mot *accompli* exige une multitude, un assemblage de choses, de rapports, de qualités et de perfections. (R).

23. ACCORDER, CONCILIER.

Accorder, dit l'abbé Girard, suppose la contestation ou la contrariété. *Concilier* ne suppose que l'éloignement ou la diversité.

« On *accorde* les différens, on *concilie* les esprits.

« Il paraît imposible d'*accorder* les libertés de l'Église gallicane avec les prétentions de la cour de Rome : il faut nécessairement que tôt ou tard les unes ruinent les autres; car il sera toujours très-difficile de *concilier* les maximes de nos Parlemens avec les préjugés du Consistoire.

« On emploie le mot *accorder* pour les opinions qui se contrarient, et le mot *concilier* pour les passages qui semblent se contredire.

« Le défaut de justesse dans l'esprit est pour l'ordinaire ce qui empêche les docteurs de l'école de s'*accorder* dans leurs disputes. La connaissance exacte de la valeur de chaque mot, dans toutes les circonstances où il peut être employé, sert beaucoup à *concilier* les autres. »

Accorder marque, comme son effet caractéristique, l'union étroite, des rapports intimes, de fortes convenances, une conformité particulière, la correspondance, le consentement, l'unanimité, etc. *Concilier* n'annonce qu'une simple liaison, la compatibilité, le rapprochement, l'attrait d'une chose vers l'autre, une disposition favorable, une sorte d'intelligence. Vous avez *concilié* deux passages, dès que vous avez prouvé qu'ils ne se contredisent pas ; mais pour *accorder* deux opinions, il faut au moins les faire rentrer, pour ainsi dire, l'une dans l'autre, de manière qu'elles semblent tenir au même principe, ou aboutir aux mêmes conséquences.

Deux choses qui s'*accordent*, vont bien ensemble, cadrent l'une avec l'autre, s'ajustent, s'assortissent, se marient fort bien. Deux choses qui se *concilient* subsistent seulement ensemble, ne se repoussent pas, s'attirent peut-être l'une l'autre, s'allient même ensemble par de nouveaux moyens. L'*accord* exclut toute opposition et produit l'harmonie : la *conciliation* exclut la contradiction ou l'incompatibilité, et dispose à l'*accord* par des moyens doux et insinuans.

Conciliez d'abord les esprits, si vous voulez qu'ils s'*accordent* dans leurs délibérations.

On se *concilie* les cœurs par des paroles et des manières flatteuses ; l'uniformité de sentimens les *accorde* : dans le premier cas, ils ne sont que disposés favorablement; dans le second, ils sont étroitement unis. (R.)

24. ACCORDER, RACCOMMODER, RÉCONCILIER.

On *accorde* les personnes qui sont en dispute pour des prétentions ou pour des opinions. On *raccommode* les gens qui se querellent, ou qui ont des différends personnels. On *réconcilie* ceux que les mauvais services ont rendus ennemis. Ce sont trois actes de médiation. Dans l'un, on a pour but de faire cesser les contestations, et pour y parvenir on a recours aux règles de l'équité ou aux maximes de la politesse ; dans l'autre, on travaille à arrêter l'emportement et à appaiser la colère ; on se sert pour cela de tout ce qui peut faire valoir les avantages de la paix et de l'union ; dans le dernier, on a en vue de déraciner la haine, et d'empêcher les effets de la vengeance. On est souvent obligé de faire jouer les autres passions pour vaincre l'obstination de celle-ci.

Accorder et *raccommoder* peuvent s'appliquer aux choses ainsi qu'aux personnes; mais ils ne sont traités ici que par rapport à cette dernière application, qui est la seule que puisse avoir le mot de *réconcilier*. Leur signification générale et commune consiste donc à marquer l'action par laquelle on tâche de remédier aux brouilleries qui surviennent dans la société.

L'action d'*accorder* travaille proprement sur les manières, soit celles de la conduite, soit celles du discours, pour ramener des esprits aigris. L'action qu'exprime le mot de *raccommoder* agit directement contre la passion et l'animosité, pour calmer des esprits irrités. L'action de *réconcilier* attaque les projets de la rancune, pour guérir des cœurs ulcérés.

Quoique les hommes soient plus fortement affectés par l'amour de la fortune que par celui de la vérité, l'*accord* en est pourtant plus aisé à faire dans les altercations qui proviennent de l'intérêt, que dans celles qui naissent des points de croyance. Ce n'est qu'après que le premier feu est passé, qu'on peut opérer un *raccommodement* entre des personnes vivement piquées. La parenté rend, dans les inimitiés, la *réconciliation* plus difficile. (G.)

25. ACCUSATEUR, DÉNONCIATEUR, DÉLATEUR.

L'*accusateur*, intéressé comme partie, ou comme protecteur de la société civile, poursuit le criminel devant le tribunal de la justice, pour le faire punir. Le *dénonciateur*, zélé pour la loi, révèle aux supérieurs la faute cachée, et leur fait con-

naître le coupable : il n'est point obligé à la preuve, c'est à ceux-là à faire ce qu'ils jugent à propos, soit pour s'assurer de la vérité, soit pour remédier au mal. Le *délateur*, dangereux ennemi des particuliers, rapporte tout ce qu'ils laissent échapper, dans leurs discours ou dans leurs actions, de non conforme aux ordres ou à l'esprit du ministère public : il se masque souvent d'un faux air de confiance.

Il faut, pour se porter *accusateur*, être très-assuré du fait, en avoir des preuves suffisantes, et prendre un grand intérêt à la punition. Dès qu'on a la moindre connaissance d'une conspiration contre l'Etat ou contre le prince, on doit en être le *dénonciateur*; autrement on en devient le complice. On regarde toujours le *délateur* comme un odieux personnage, sujet à donner une tournure de crime aux choses innocentes : les gens de cette espèce ne sont guère en crédit que dans les gouvernemens soupçonneux et tyranniques.

Un sentiment d'honneur, ou un mouvement raisonnable de vengeance ou de quelque autre passion, semble être le motif de l'*accusateur*; l'attachement sévère à la loi, celui du *dénonciateur*; un dévouement bas, mercenaire et servile, ou une méchanceté qui se plaît à faire le mal sans qu'il en revienne aucun bien, celui du *délateur*. On est porté à croire que l'*accusateur* est un homme irrité; le *dénonciateur*, un homme indigné; le *délateur*, un homme vendu.

Quoique ces trois personnages soient également odieux aux yeux du peuple, il est des occasions où le philosophe ne peut s'empêcher d'approuver l'*accusateur* et de louer le *dénonciateur*; mais le *délateur* lui paraît méprisable dans toutes.

Il faudrait que l'*accusateur* vainquît sa passion, et quelquefois le préjugé, pour ne point *accuser*; au contraire, il a fallu que le *dénonciateur* surmontât le préjugé pour *dénoncer*. On n'est point *délateur* tant qu'on a dans l'âme une ombre d'élévation, d'honnêteté, de dignité. (G.)

C'est à la justice que l'*accusateur* s'adresse; c'est une juste et légitime vengeance qu'il sollicite, c'est une action particulière.

Délateur, du latin *délator*, qui cherche, qui découvre et défère ou rapporte secrètement ce qu'il croit avoir vu, et souvent ce qu'il est intéressé à faire croire.

Le *denonciateur*, du latin *dénunciator*, est celui qui annonce, qui manifeste, qui rend un fait public; c'est celui qui défère à la justice, à la société un crime, un complot, qui intéresse la sûreté publique; c'est l'élan sublime de Cicéron contre Verrès et Catilina; c'est l'action du ministère public qui veille au salut de la patrie. Le *délateur* épie et dépose sourdement; le *dénonciateur* se découvre : le premier est un lâche assassin qui profite de son crime; le second est un cham-

pion généreux, qui court les risques d'un combat, à la suite duquel est la peine infligée aux *calomniateurs*.

La loi qui encouragerait la *délation* par des récompenses est immorale; celle qui proscrirait la *dénonciation* serait impolitique. (R).

26. ACHEVER, FINIR, TERMINER.

On *achève* ce qui est commencé, en continuant à y travailler. On *finit* ce qui est avancé, en y mettant la dernière main. On *termine* ce qui ne doit pas durer, en le faisant discontinuer. De sorte que l'idée caractéristique d'*achever* est la conduite de la chose jusqu'à son dernier période; celle de *finir* est l'arrivée de ce période; et celle de *terminer* est la cessation de la chose.

Achever n'a proprement rapport qu'à l'ouvrage permanent, soit de la main, soit de l'esprit. On desire qu'il soit *achevé*, par la curiosité qu'on a de le voir dans son entier. *Finir* se place particulièrement à l'égard de l'occupation passagère; on souhaite qu'elle soit *finie*, par l'envie de s'en donner une autre, ou par l'ennui d'être toujours appliqué à la même. *Terminer* ne se dit guère que pour les discussions, les différends et les courses.

Les esprits légers commencent beaucoup de choses sans en *achever* aucune. Les personnes extrêmement prévenues en leur faveur ne donnent guère de louanges aux autres sans *finir* par un correctif satirique. Ne peut-on pas douter de la sagesse de ces lois qui, au lieu de *terminer* les procès, ne servent qu'à les prolonger ? (G).

27. A COUVERT, A L'ABRI.

A couvert, désigne quelque chose qui cache; *à l'abri*, quelque chose qui défend. Voilà pourquoi l'on dit, être *à couvert* du soleil, *à l'abri* du mauvais temps; être *à couvert* des poursuites de ses créanciers, *à l'abri* des insultes de ses ennemis. On a beau s'enfoncer dans l'obscurité, rien ne met *à couvert* des poursuites de la méchanceté; rien ne met *à l'abri* des traits de l'envie. (G).

28. ACQUITTÉ, QUITTE.

On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout. On a *acquitté* différents billets à terme, mais on n'est *quitte* que quand le dernier est payé.

C'est ici le lieu d'établir une distinction entre les participes des verbes réciproques et les adjectifs correspondans. Les premiers expriment l'action ou la rappellent; les seconds expriment le résultat de cette action, l'état où se trouve celui qui l'a

faite. Lorsqu'on s'est *acquitté* de tout ce que l'on devait, on est *quitte*. On s'est *acquitté* d'un emploi tant qu'on l'a exercé ; on n'en est *quitte* que quand on ne l'exerce plus. On s'est *acquitté* d'une commission, sans être *quitte* de celles qu'on pourra avoir à faire dans la suite. On s'*acquitte* mal, en général, des choses dont on desire être bientôt *quitte*. On a beau s'être *acquitté* journellement de ses devoirs, on n'en est jamais *quitte*.

S'être *acquitté* d'une dette, c'est l'avoir payée; en être *quitte*, c'est en être libéré d'une manière quelconque, par un échange, par le don du créancier, etc. S'*acquitter* emporte, en général, l'idée de paiement; être *quitte* ne suppose que celle de libération. (F. G.)

29. ACRE, APRE.

Ces deux termes s'appliquent aux fruits, ainsi qu'à d'autres alimens : ils marquent dans le goût une sensation désagréable, et enchérissent l'un sur l'autre, de façon que le palais de la bouche est plus vivement affecté par ce qui est *âcre* que par ce qui est *âpre*. Le premier fait une impression piquante, qui peut provenir de la quantité excessive des sels; le second dit quelque chose de rude dans sa composition, et se trouve dans un défaut de maturité.

Apre se dit, au figuré, pour marquer l'excès d'ardeur ou d'avidité que l'on a pour certaines choses. On dit d'un joueur, qu'il est *âpre* au gain, au jeu.

Apre s'emploie aussi figurément, en parlant d'une personne dont les manières sont choquantes et rudes. (G).

30. ACRIMONIE, ACRETÉ.

Acrimonie est un terme scientifique exprimant une qualité active et mordicante qui ne s'applique guère qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, et dont la nature se manifeste plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en sont affectées, que par aucune sensation bien distinctive. *Acreté* est d'un usage commun, par conséquent plus fréquent. Il convient aussi à plusieurs sortes de choses : c'est non seulement une qualité piquante, capable, ainsi que l'*acrimonie*, d'être une cause active d'altération dans les parties vivantes du corps animal; c'est encore une sorte de saveur que le goût distingue et démêle des autres par une sensation propre et particulière que produit le sujet affecté de cette qualité. (G).

31. ACTE, ACTION.

Action, dit l'abbé Girard, se dit indifféremment de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire; *acte* se dit seulement de ce qui est remarquable.

« C'est plus par ses *actions* que par ses paroles qu'on découvre les sentimens de son cœur. C'est un *acte* héroïque que de pardonner à son ennemi lorsqu'on est en état de s'en venger. »

« Le sage se propose, dans toutes ses *actions*, une fin honnête. Les princes doivent marquer les diverses époques de leur vie par des *actes* de vertu et de grandeur. On dit une *action* vertueuse, et une bonne ou mauvaise *action* ; mais on dit un *acte* de vertu et un *acte* de bonté. »

« On fait une bonne *action* en cachant les défauts de son prochain ; c'est l'*acte* de charité le plus rare parmi les hommes. »

« Tout le mérite de nos *actions* vient du motif qui les produit, et de leur conformité à la loi éternelle ; mais toute leur gloire est due aux circonstances avantageuses qui les accompagnent, et à la faveur qu'elles trouvent dans les préventions humaines. Quelques empereurs se sont imaginé faire des *actes* d'une insigne piété en persécutant ceux de leurs sujets qui étaient d'une religion différente de la leur; d'autres ont cru faire seulement par là des *actes* d'une politique indispensable ; mais ils ne passent tous que pour avoir fait en cela des *actes* de cruauté. »

« Un petit accessoire de sens physique ou historique distingue encore ces deux mots ; celui d'*action* ayant plus de rapport à la puissance qui agit, et celui d'*acte* en ayant davantage à l'effet produit par cette puissance ; ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre : de façon qu'on parlerait avec justesse en disant que nous devons conserver dans nos *actions* la présence d'esprit, et faire en sorte qu'elles soient toutes des *actes* de bonté ou d'équité. »

L'*acte* est le produit de l'*action* d'une puissance. C'est par l'*action* qu'une puissance fait, *actue*, effectue.

On marque les degrés de l'*action* qui annoncent l'énergie ; on marque le nombre des *actes*, qui forme l'habitude. On dit une *action* vive, véhémente, impétueuse ; le feu, la chaleur de l'*action*. Une puissance qui reste sans influence, sans mouvement, a perdu son *action*. On dit un *acte*, divers *actes* d'une telle espèce. La répétition des *actes* d'avarice décèle l'avare. Nous appelons fou celui qui fait plusieurs *actes* de folie.

L'*acte* émane donc de la puissance : ainsi vous dites un *acte* de vertu, de générosité, d'équité, de magnanimité. L'*action* est le mode de la puissance : ainsi vous dites une *action* vertueuse, généreuse, équitable, magnanime. L'*action* vertueuse a telle qualité; l'*acte* de vertu appartient à telle cause.

L'*action* marque mieux l'intention, le dessein, et reçoit les qualifications morales plutôt que l'*acte*. Nous faisons des *actes* de foi, d'espérance, de charité ; ces *actes* ne sont que des émissions, des déclarations, des aveux de nos sentimens, et non pas des *actions*. Nous péchons par pensée, par paroles, par *action*. La pensée n'est qu'un *acte*, et l'*action* est une œuvre. (R.)

32. ACTEUR, COMÉDIEN.

Dans le sens propre, on nomme ainsi ceux qui jouent la comédie sur un théâtre ; mais il n'est pas vrai, comme le dit le P. Bouhours, que, dans ce sens, ces deux mots aient absolument la même signification.

Acteur est relatif au personnage que représente celui dont on parle : *comédien* est relatif à sa profession. Des amis, rassemblés pour s'amuser entre eux, jouent sur un théâtre domestique un drame dont ils se partagent les rôles : ils sont *acteurs*, puisqu'ils ont chacun un personnage à représenter ; mais ils ne sont pas *comédiens*, puisque ce n'est pour eux qu'un amusement momentané, et non pas une profession consacrée à l'amusement du public. Les jeunes gens qu'une institution un peu plus que gothique fait monter sur les théâtres de collége, sont *acteurs*, et ne sont pas *comédiens* ; mais quelques-uns, qui sans cela seraient peut-être devenus d'habiles avocats, de bons médecins, de pieux ecclésiastiques, sont devenus de mauvais *comédiens*, pour avoir été au collége de pitoyables *acteurs*, encouragés par des applaudissemens imbéciles.

Dans le sens figuré, ces deux termes conservent encore la même distinction à beaucoup d'égards.

Acteur se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir : *comédien*, de celui qui feint bien des passions, des sentimens qu'il n'a point, dont la conduite est dissimulée et artificieuse. Le premier terme se prend en bonne ou en mauvaise part, selon la nature de l'affaire où l'on est *acteur* : le second ne se prend jamais qu'en mauvaise part, parce que la dissimulation, qui fait le *comédien*, est toujours une chose odieuse. (B.)

33. ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ.

Une chose est *adhérente* par l'union que produit la nature, ou par celle qui vient du tissu et de la continuité de la matière. Elle est *attachée* par des liens arbitraires, mais réels, avec lesquels on la fixe dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure. Elle est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaines.

Les branches sont *adhérentes* au tronc, et la statue l'est à son piédestal, lorsque le tout est d'un seul morceau. Les voiles sont *attachées* au mât, et les tapisseries aux murs. Il y a des emplois et des bénéfices *annexés* à d'autres pour les rendre plus considérables.

Adhérent est du ressort de la physique, par conséquent toujours pris dans le sens littéral. *Attaché* est totalement de l'usage

ordinaire ; il s'emploie assez communément et fréquemment dans le sens figuré. *Annexé* tient un peu du style législatif, et passe quelquefois du littéral au figuré.

Les excroissances qui se forment sur les parties du corps animal sont plus ou moins *adhérentes*, selon la profondeur de leurs racines. Il n'est pas encore décidé que l'on soit plus fortement *attaché* par les liens de l'amitié que par ceux de l'intérêt, les inconstans n'étant pas moins rares que les ingrats. Il semble que l'air fanfaron soit *annexé* à la fausse bravoure, et la modestie au vrai mérite. (B.)

34. ADMETTRE, RECEVOIR.

On *admet* quelqu'un dans une société particulière : on le *reçoit* à une charge.

Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations et à augmenter leur amusement et leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on achève de vous donner une entière possession, et de vous installer dans la place que vous devez occuper, en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfaits, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore, dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui les rend synonymes, et dont la différence consiste alors en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime et plus de choix, et que *recevoir* paraît exprimer quelque chose de plus extérieur, et où il faut moins de précaution.

Ainsi on *admet* dans sa familiarité et dans sa confidence ceux qu'on en juge dignes : on *reçoit* dans les maisons et dans les cercles ceux qu'on y présente.

Les ministres étrangers sont *admis* à l'audience du prince, et *reçus* à sa cour.

Mieux les sociétés sont composées, plus elles doivent avoir attention à n'*admettre* que de bons sujets. Quoique la probité, la sagesse et la science nous fassent estimer, elles ne nous font pas néanmoins *recevoir* dans le monde : cette prérogative est dévolue aux talens et à l'esprit d'amusement. (G.)

35. ADORER, HONORER, RÉVÉRER.

Ces trois mots s'emploient également pour le culte de religion et pour le culte civil. Dans le premier emploi, on *adore* Dieu, on *honore* les saints, on *révère* les reliques et les images. Dans le second, on *adore* une maîtresse, on *honore* les honnêtes gens, on *révère* les personnes illustres et celles d'un mérite distingué.

En fait de religion, *adorer*, c'est rendre à l'Etre suprême un culte de dépendance et d'obéissance ; *honorer*, c'est rendre aux

êtres subalternes, mais spirituels, un culte d'invocation; *révérer*, c'est rendre un culte extérieur de respect et de soin à des êtres matériels, relativement aux êtres spirituels à qui ils ont appartenu.

Dans le style profane, on *adore* en se dévouant totalement au service de ce qu'on aime, et en admirant jusqu'à ses défauts; on *honore* par les attentions, les égards et les politesses : on *révère* en donnant des marques d'une haute estime, ou d'une considération au-dessus du commun.

La manière d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raison, parce qu'il en est l'auteur, et qu'elle n'a été donnée à l'homme que pour qu'il en fasse un usage continuel. On n'*honorait* pas les saints, ni on ne *révérait* leurs images dans les premiers siècles de l'Église, parce que l'aversion qu'on avait pour l'idolâtrie, alors régnante, rendait circonspect sur un culte dont le précepte n'était pas assez formel pour ne point éviter le scandale et la méprise qu'il pouvait occasionner dans ces temps-là. (G.)

36. ADOUCIR, MITIGER, MODÉRER, TEMPÉRER.

Le propre d'*adoucir* est de corriger toute qualité désagréable au goût; celui de *mitiger*, est de corriger l'austérité ou autre qualité analogue; celui de *modérer*, est de corriger, ou plutôt de supprimer l'excès; celui de *tempérer*, est de corriger ou de diminuer la force pour affaiblir l'effet.

Tous les moyens contraires à la qualité vicieuse *adoucissent*; les modifications, les amendemens, la réforme *mitigent*; le frein, la règle, la puissance, le temps, *modèrent*; les contraires, leur mélange, les contre-poids, les contre-forces, *tempèrent*.

Vous *adoucissez* l'amertume de la douleur par l'expression naïve de cette sensibilité vraie, que le cœur du malheureux préfère au secours même. Vous *mitigez* l'austérité d'un Institut par des dispenses qui le mettent plus à la portée de l'humanité. Vous *modérez* la passion d'un homme aveuglé par une attention délicate à lui montrer l'objet tel qu'il est, tout autre qu'il ne le voit. Vous *tempérez* l'éclat de la gloire par la modestie qui la fait supporter.

L'abbé Girard a comparé ensemble *adoucir* et *mitiger*, mais appliqués seulement aux règles religieuses, et sans nous en donner des notions générales qui conviennent aux différentes manières de les employer.

Selon lui, *adoucir*, c'est diminuer la rigueur de la règle, par des dispenses ou des tolérances, dans des choses passagères et particulières, effet de la bonté et de la facilité du supérieur; et *mitiger*, la diminuer par la réforme des points rudes ou trop



difficiles, au moyen d'une constitution constante, et en vertu d'une convention de tous les membres du Corps. Ce qui est vrai, c'est qu'une règle s'*adoucit* par toute espèce de *modération* et de *tempérament*, quelle qu'en soit la cause; et qu'elle est *mitigée*, lorsqu'elle est *adoucie*, suivant les formes régulières, par l'autorité compétente. Ainsi l'on appelle ordres *mitigés*, ceux dont la règle primitive a été *adoucie* par une règle nouvelle. (R.)

37. ADRESSE, SOUPLESSE, FINESSE, RUSE, ARTIFICE.

L'*adresse* est l'art de conduire ses entreprises d'une manière propre à y réussir. La *souplesse* est une disposition à s'accommoder aux conjonctures et aux événemens imprévus. La *finesse* est une façon d'agir secrète et cachée. La *ruse* est une voie déguisée pour aller à ses fins. L'*artifice* est un moyen recherché et peu naturel pour l'exécution de ses desseins. Les trois premiers mots se prennent plus souvent en bonne part que les deux autres.

L'*adresse* emploie les moyens; elle demande de l'intelligence. La *souplesse* évite les obstacles; elle veut de la docilité. La *finesse* insinue d'une façon insensible; elle suppose de la pénétration. La *ruse* trompe; elle a besoin d'une imagination ingénieuse. L'*artifice* surprend; il se sert d'une dissimulation préparée.

Il faut qu'un négociant soit *adroit*; qu'un courtisan soit *souple*; qu'un politique soit *fin*; qu'un espion soit *rusé*; qu'un lieutenant-criminel soit *artificieux* dans ses interrogations.

Les affaires difficiles réussissent rarement, si elles ne sont traitées avec beaucoup d'*adresse*. Il est impossible de se maintenir long-temps dans la faveur, sans être doué d'une grande *souplesse*. Si l'on n'est pas extrêmement *fin*, l'on est bientôt pénétré à la cour jusqu'au fond de l'ame. Il n'est pas d'un galant homme de se servir de *ruse*, excepté en cas de représailles et en fait de guerre. On est quelquefois obligé d'user d'*artifice*, pour ménager les gens épineux, ou pour ramener au point de la vérité des personnes fortement prévenues. (Voyez l'article *finesse*, *ruse*.) (G.)

38. ADROIT, HABILE, ENTENDU.

Habile se dit de la conduite; *entendu*, des lumières de l'esprit; et *adroit*, des graces de l'action. *Adroit*, dans le discours malin, se prend quelquefois pour un honnête fripon. (Dict. Ph.)

39. ADROIT, INDUSTRIEUX, INGÉNIEUX.

Un homme *ingénieux* imagine; un homme *industrieux* trouve les moyens d'exécuter; un homme *adroit* exécute. Le

dernier met en pratique les inventions du premier et les théories du second.

Etre *adroit* ne désigne qu'un acte des mains. Pour être *ingénieux* il faut de l'imagination. Etre *industrieux* ne suppose que de la fécondité dans les ressources.

Un homme *ingénieux* est original, ses idées sont neuves. Un homme *industrieux* n'est jamais embarrassé; il découvre d'un coup d'œil tous les moyens de se tirer d'affaire, mais il ne s'occupe pas de leur nouveauté. Un homme *adroit* ne gâte rien de ce qu'il fait, ne casse rien de ce qu'il touche.

On peut être à la fois *ingénieux* et indolent. Pour être *industrieux* il faut être actif. Il n'est pas nécessaire d'être expéditif pour être *adroit*.

On naît *ingénieux* et *adroit*. On peut devenir *industrieux*; la nécessité, dit-on, est la mère de l'industrie. Le mot *industrieux* semble indiquer un besoin, une obligation d'appliquer son industrie à un objet quelconque. *Ingénieux* et *adroit* ne désignent qu'une disposition naturelle qui se manifeste en tout, mais qui peut n'avoir jamais d'application directe.

Dédale fut *ingénieux* en inventant les aîles pour sortir de sa prison; *industrieux*, en pensant à les attacher avec de la cire, et *adroit* en se tenant toujours à une distance convenable du soleil. (F. G.)

40. AFFECTATION, AFFÉTERIE.

Elles appartiennent toutes les deux à la manière extérieure de se comporter, et consistent également dans l'éloignement du naturel: avec cette différence, que l'*affectation* a pour objet les pensées, les sentimens et le goût dont on veut faire parade; et que l'*afféterie* ne regarde que les petites manières par lesquelles on croit plaire.

L'*affectation* est souvent contraire à la sincérité: alors elle travaille à décevoir; et, quand elle n'est pas hors du vrai, elle ne déplaît pas moins que la trop grande attention à faire paraître ou remarquer la chose. L'*afféterie* est toujours opposée au simple et au naïf; elle a quelque chose de recherché, qui déplaît surtout à ceux qui aiment l'air de la franchise: on la passe plus aisément aux femmes qu'aux hommes.

* On tombe dans l'*affectation*, en courant après l'esprit; et dans l'*afféterie*, en recherchant les graces. L'*affectation* et l'*afféterie* sont deux défauts que certains caractères bien tournés ne peuvent jamais prendre, et que ceux qui les ont pris ne peuvent presque jamais perdre. Il n'y a guères de petits-maîtres sans *affectation*, ni de petites-maîtresses sans *afféterie*. (*Encycl. I*, 157.)

41. AFFECTER, SE PIQUER.

Selon M. l'abbé Girard, *affecter* se dit des habitudes du corps, telles que la manière de parler, de marcher, de s'habiller, le ton, les airs et les façons : *se piquer* se dit des qualités de l'âme, soit celles de l'esprit ou du cœur, ainsi que des talens naturels ou acquis, tels que l'esprit, le goût, l'équité, l'adresse, la beauté, le chant.

Dans l'une et l'autre acception, *affecter* n'est point le synonyme de *se piquer*. Avoir fort à cœur une prétention, c'est *se piquer* : manifester ou déceler la prétention par des manières recherchées, étudiées, singulières, habituelles, choquantes, c'est *affecter*. On *se pique* en soi ; on *affecte* au dehors. Celui qui *se pique* d'avoir une qualité, a telle opinion de lui-même ; celui qui l'*affecte*, veut vous donner de lui telle opinion. Le premier croit être tel ; le second veut le paraître.

Il arrive sans doute que ces deux sentimens se trouvent réunis, mais ils n'en sont pas moins différens.

Vous *vous piquez* d'être homme d'honneur, et vous ne l'*affectez* pas, vous ne l'affichez pas, vous n'en faites pas gloire. L'hypocrite *affecte* les vertus de l'homme de bien ; et certes il ne *se pique* pas de les avoir, à moins qu'abusivement on ne veuille dire qu'il a l'air de *s'en piquer*, ou qu'il agit comme s'il *s'en piquait*.

On voit et on dit qu'un homme *se pique* d'une chose, lorsqu'il est si sensible, si susceptible, si délicat sur cet article, qu'il *se pique* même du mot, du trait le plus léger qui lui fait soupçonner, imaginer qu'on n'a pas de lui la même opinion. (R.)

42. AFFECTION, DÉVOUEMENT.

Ce deux mots présentent l'idée de la bienveillance et de l'amitié.

Affection, latin *affectio*, action d'aimer. La syllabe *aff*, dans les mots français, indique ordinairement un redoublement de l'action du simple dont il est dérivé : ainsi, *affamé*, avoir plus de faim ; *affinité*, plus de relation ; *affiner*, rendre plus fin ; *afficher*, rendre plus public ; *affectation*, soin plus particulier, etc.

Affection, dérivé d'*afficere*, toucher, faire impression, sert au physique et au moral. C'est une sorte d'action continue, un sentiment profondément gravé, qui vous rend sujet, vous attache. C'est une passion douce, toujours en activité ; sa terminaison l'annonce.

Dévouement, latin *devotio*, est une sorte de consécration, c'est l'oubli de soi-même.

L'*affection* a ses degrés, le *dévouement* absolu n'en a pas. L'*affection* est souvent ardente, impétueuse; elle prend le caractère de passion; elle ne raisonne pas, c'est l'amour.

Le *dévouement* est toujours le résultat d'un amour ardent, mais il ne faut pas conclure de là qu'il soit toujours une conséquence nécessaire de cet amour.

En abusant, si l'on veut, de l'expression, la politesse et l'usage nous comblent d'assurances d'*affection*, alors que nous sommes au moins indifférens. On nous assure d'un *dévouement* absolu, lors même qu'on nous refuse une chose qui est juste; mais ne proscrivons pas ces formules, c'est un hommage continuel qu'on rend au sentiment qui doit unir les hommes. (R.)

43. AFFERMER, LOUER.

Ces deux mots signifient l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède à un autre la jouissance et l'usufruit, au moyen d'une somme par an.

Mais *affermer* ne se dit que des biens ruraux, et *louer* est destiné aux logemens, ustensiles, animaux. (G.)

44. AFFLICTION, CHAGRIN, PEINE.

L'*affliction* est au *chagrin* ce que l'habitude est à l'acte. La mort d'un père nous *afflige*, la perte d'un procès nous donne du *chagrin*, le malheur d'une personne de connaissance nous cause de la *peine*. L'*affliction* abat, le *chagrin* donne de l'humeur, la *peine* attriste pour un moment.

Les *affligés* ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux; les personnes *chagrines*, de personnes gaies qui leur donnent des distractions; et ceux qui ont de la *peine*, d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet. (*Encycl.* I. 16.)

45. AFFLIGÉ, FACHÉ, ATTRISTÉ, CONTRISTÉ, MORTIFIÉ.

Leur service commun étant de présenter le déplaisir dont l'âme est affectée, ils tirent leurs différences de celles des événemens qui causent ce déplaisir.

Les deux premiers sont l'effet d'un mal particulier, soit qu'il nous touche directement, soit qu'il ne nous regarde qu'indirectement dans la personne de nos amis : mais le terme d'*affligé* exprime plus de sensibilité, et suppose un mal plus grand que ne fait celui de *fâché*. Il me semble aussi voir, dans une personne *affligée*, un cœur réellement pénétré de douleur, ayant un motif fort, et venant d'une chose à laquelle il ne paraît point y avoir de remède : au lieu que dans une personne *fâchée*, il n'y a souvent que du simple mécontente-

ment, produit par quelque chose de volontaire, et qu'on pouvait empêcher. On est *affligé* de la perte de ce qu'on aime, d'une maladie dangereuse, d'un bouleversement de fortune : on est *fâché* d'une perte au jeu, d'une partie manquée, d'un contre-temps survenu, d'une indisposition. Ce qui *afflige*, ruine les fondemens de la félicité, en attaquant les objets de l'attachement : ce qui *fâche*, ne fait que troubler un peu la satisfaction, en contrariant le goût ou le systême qu'on s'est fait.

Attristé et *contristé* ont leur cause dans des maux plus éloignés et moins personnels, que ceux qui produisent les deux précédentes situations. Ils paraissent s'opposer plutôt à la gaieté et à la joie, qu'à la satisfaction particulière et intérieure. La différence qu'il y a entre eux ne consiste qu'en ce que l'un enchérit sur l'autre. *Attristé* désigne un déplaisir plus apparent que profond, et qui ne fait qu'effleurer le cœur. *Contristé* marque une personne plus touchée, et des maux plus grands ou plus prochains. On est *attristé* d'une maladie populaire, d'une continuation de mauvais temps, des accidens qui arrivent sous nos yeux, quoiqu'à des personnes indifférentes : on est *contristé* d'une calamité générale, des ravages que fait autour de nous une maladie contagieuse, de voir ses projets manqués, et toutes ses espérances évanouies.

Mortifié indique un déplaisir qui a sa source, ou dans les fautes qu'on fait, ou dans les mépris, les airs de hauteur et les ironies qu'on essuie, ou dans les succès d'un concurrent : l'amour propre y est directement attaqué. Un auteur est toujours *mortifié* de la critique qu'on fait de son ouvrage, sur-tout quand elle est juste.

Les personnes sensibles *s'affligent* plus facilement que les indifférentes. Les petits esprits sont *fâchés* de peu de chose. Ceux qui ont du penchant à la mélancolie *s'attristent* aisément. L'ardeur de la passion et la vivacité du desir, font qu'on est *contristé* quand on ne réussit pas. Plus on a de vanité, plus on a occasion d'être *mortifié*. (G).

46. AFFLUENCE, CONCOURS, FOULE, MULTITUDE.

Le *concours* d'une grande *multitude* produit une *affluence* d'où résulte ordinairement la *foule*. Le *concours* exprime l'action simultanée de plusieurs personnes qui se rendent au même endroit ; *concurrere, courir ensemble*. La *multitude* exprime la quantité de ces personnes. L'*affluence* désigne le nombreux rassemblement qui s'ensuit ; la *foule* indique la gêne que produit leur réunion dans un même lieu.

Il n'y a *foule* qu'à l'endroit où l'on est pressé, foulé. L'*affluence* est par-tout où l'on arrive en grand nombre, où l'on

afflue. Pour le *concours*, il suffit que plusieurs personnes courent ensemble au même endroit : la *multitude* peut s'étendre sur tout espace capable de contenir un grand nombre d'individus, rapprochés ou séparés. Ainsi il y a *foule* à la porte d'un spectacle; une ville reçoit une grande *affluence* d'étrangers; une foire attire un grand *concours*; la terre est couverte d'une *multitude* d'habitans.

Multitude n'exprimant que le nombre des objets, n'a point de sens figuré et s'emploie toujours au propre, qu'il s'applique soit aux personnes soit aux choses : ainsi on dit également et au propre, une *multitude* d'individus, une *multitude* d'objets, une *multitude* de sensations. A l'idée de la quantité, *foule* joint celle de l'état; aussi s'emploie-t-il dans le sens moral; une *foule* de sentimens; dans le sens physique, il se prend hyperboliquement pour *multitude*; l'Italie renferme une *foule* de monumens antiques. *Concours*, pris même figurément, exprime l'action, et il s'applique aussi aux choses : le *concours* des marchandises, le *concours* des lumières. *Affluence* dans le sens où nous l'employons est figuré, son sens propre désignant le mouvement et l'abondance des fluides.

Foule et *multitude* ne nécessitent ni l'idée de mouvement, ni celle de repos; *affluence* et *concours* emportent l'idée de mouvement. (F. G.)

47. AFFRANCHIR DÉLIVRER.

« On *affranchit*, dit l'abbé Girard, un esclave qui est à soi : on *délivre* un esclave qu'on tire des mains de l'ennemi. Dans le sens figuré, ajoute-t-il, on s'*affranchit* des servitudes du cérémonial, des craintes puériles, des préjugés populaires ; on se *délivre* des incommodes, des curieux, des censeurs. »

Il est dit dans l'Encyclopédie, qu'*affranchir* marque plus d'efforts que d'adresse ; et *délivrer*, plus d'adresse que d'efforts. Sur quel fondement ?

Ne nous bornons pas à de simples allégations, qui n'instruisent point tant qu'elles ne sont pas justifiées.

Affranchir est, à la lettre, donner la franchise; et *délivrer*, rendre la liberté.

On *affranchit* une terre d'une redevance, d'une charge, de toute servitude dont elle était grevée. On *délivre* un pays d'ennemis, de brigands, de tout ce qui lui est nuisible.

On *affranchit* d'une sujétion, d'un devoir, d'un droit, d'un tribut, d'un engagement, espèce de servitude qui nous ôte une liberté : on *délivre* d'un poids, d'un fardeau, d'une charge, d'un embarras, d'une entrave, d'un travail, autant de gênes qui nuisent à la liberté naturelle.

Le mot d'*affranchir* désigne un acte d'autorité, de puissance, etc.; car il faut une puissance pour briser le joug que la puissance impose. *Délivrer* ne demande qu'une voie de fait, un acte tel quel, sans idée accessoire; car on *délivre* par toutes sortes de moyens.

C'est pourquoi vous *affranchissez* votre esclave ; il était à vous; vous étiez le maître de retenir sa liberté ou de la lui remettre : et c'est pourquoi vous *délivrez* l'esclave d'autrui; il a son maître, il faut l'enlever ou le racheter.

Le baptême nous *affranchit* du premier lien du péché : la grace nous *délivre* de la tentation. Dans le premier cas, il y a changement de condition, et dans le second, changement de situation. (R.)

48. AFFREUX, HORRIBLE, EFFROYABLE, ÉPOUVANTABLE.

Ces épithètes sont du nombre de celles qui, portant la qualification jusqu'à l'excès, ne sont guères employées avec les adverbes de quantité qui forment des degrés de comparaison. Elles qualifient toutes les quatre en mal, mais en mal provenant d'une conformation laide, ou d'un aspect déplaisant

Les deux premières semblent avoir un rapport plus précis à la difformité, et les deux dernières en ont plus particulièrement à l'énormité.

Ce qui est *affreux* inspire le dégoût ou l'éloignement; l'on a peine à en soutenir la vue. Une chose *horrible* excite l'aversion; on ne peut s'empêcher de la condamner. L'*effroyable* est capable de faire peur; on n'ose l'approcher. L'*épouvantable* cause l'étonnement et quelquefois la terreur : on le fuit; et si on le regarde, c'est avec surprise.

Ces mots, souvent employés au figuré en ce qui regarde les mœurs et la conduite, le sont aussi à l'égard des ouvrages de l'esprit dans la critique qu'on en a faite. (G.)

49. AFFRONT, INSULTE, OUTRAGE, AVANIE.

L'*affront* est un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins; il pique et mortifie ceux qui sont sensibles à l'honneur. L'*insulte* est une attaque faite avec insolence; on la repousse ordinairement avec vivacité. L'*outrage* ajoute à l'*insulte* un excès de violence qui *irrite*. L'*avanie* est un traitement humiliant, qui expose au mépris et à la moquerie du public.

Ce n'est pas réparer son honneur que de plaider pour un *affront* reçu. Les honnêtes gens ne font jamais d'*insulte* à personne. Il est difficile de décider en quelle occasion l'*outrage* est le plus grand, ou de ravir aux dames par violence

ce qu'elles refusent, ou de rejeter avec dédain ce qu'elles offrent. Quand on est en butte au peuple, il faut s'attendre aux *avanies*, ou ne se point montrer. (G.)

50. AGITATION, TOURMENT.

Tourment, dans un sens moral, est un malaise dont la cause est déterminée. *Agitation* est une inquiétude de l'ame qui veut être mieux et qui n'est jamais bien. La vie des gens du monde est *agitée* par la recherche des plaisirs; celle de l'homme envieux est *tourmentée* des plaisirs d'autrui : il n'y a pas plus de remède à l'un qu'à l'autre.

On n'est qu'*agité* par la crainte ou l'espérance quand l'objet n'en est pas fort important : on est véritablement *tourmenté* s'il intéresse davantage. En général, l'incertitude est toujours près du *tourment*, et l'*agitation* est toujours loin du bonheur.

Le mot d'*agitation* est impropre, lorsqu'on parle d'un homme passionné : les passions ne connaissent guère que les *tourmens* et les transports. Dire d'un amant qui attend un rendez-vous sans savoir si l'on viendra ou si l'on ne viendra pas, qu'il est dans l'*agitation*, c'est n'avoir jamais connu le *tourment* d'aimer.

Les ames faibles, près de qui tous les objets passent rapidement sans laisser de traces bien distinctes, peuvent être dans l'*agitation* : c'est un simple ébranlement qui ne va pas jusqu'à la secousse. Les ames fortes sont réservées aux *tourmens*, comme les tempéramens robustes sont faits pour les grandes maladies.

Les esprits médiocres sont *agités* d'idées communes qui ne leur coûtent guère que la peine de se ressouvenir. Le génie est *tourmenté* de sa pensée jusqu'au moment où ce qu'il produit lui paraît au niveau de ce qu'il a conçu. (Anon.)

51. AGITÉ, ÉMU, TROUBLÉ.

Être *ému*, c'est éprouver un mouvement; être *agité*, c'est éprouver une succession rapide de mouvemens produits en différens sens et réagissant les uns sur les autres. Être *troublé*, c'est être mis en désordre par un mouvement quelconque.

L'*agitation* est le résultat de l'*émotion*; le *trouble* est celui de l'*agitation*.

La mer est *émue* quand le vent s'élève, *agitée* quand la tempête bouleverse ses flots, *troublée* quand le mouvement des vagues a fait remonter le limon à la surface.

L'ame est *émue* par un sentiment isolé, comme la colère, l'attendrissement, la joie, etc.; elle est *agitée* par une variété de sentimens différens et quelquefois contraires, comme l'espérance mêlée de crainte; elle est *troublée* par le désordre que ces sentimens apportent dans ses facultés.



L'*émotion* est douce ou pénible, selon le sentiment qui la produit ; l'*agitation* est toujours désagréable ; le *trouble*, quelquefois cruel, peut quelquefois être enchanteur.

L'*émotion* n'indique qu'un mouvement de l'ame ; l'*agitation* entraîne l'idée d'incertitude, de déchirement ; le *trouble* exprime celle de désordre.

On dira l'*agitation* d'Hippolyte près de déclarer sa flamme à Aricie ; l'*émotion* d'Aricie en l'écoutant ; le *trouble* de Phèdre à la vue d'Hippolyte.

> Dans le doute mortel dont je suis *agité*,
> Je commence à rougir de mon oisiveté.
>
> HIPPOL. à THÉR., *acte* 1, *scène* 1.

> Un *trouble* s'éleva dans mon ame éperdue.
>
> PHÈDRE à ŒNONE, *acte* 1, *scène* 3.

La raison peut être *troublée* ; le cœur peut être *ému* ; le corps partage quelquefois l'*agitation* de l'ame.

Un homme *ému* agit et s'exprime avec chaleur ; un homme *agité* parle ou agit avec rapidité et sans but : un homme *troublé* ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il fait.

L'*émotion* semble n'exprimer plus souvent que le mouvement d'une partie ; l'*agitation*, le mouvement de plusieurs parties : le *trouble* ne peut être jeté que dans l'ensemble. Ainsi, quand les hommes sont *émus* de passions, la multitude est *agitée*, et c'est l'État qui est *troublé*. (F. G.)

52. AGRANDIR, AUGMENTER.

On se sert d'*agrandir* lorsqu'il est question d'étendue ; et lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation ou d'abondance, on se sert d'*augmenter*. On *agrandit* une ville, une cour, un jardin. On *augmente* le nombre des citoyens, la dépense, les revenus. Le premier regarde particulièrement la quantité vaste et spacieuse : le second a plus de rapport à la quantité grosse et multipliée. Ainsi, l'on dit qu'on *agrandit* la maison quand on lui donne plus d'étendue par la jonction de quelques bâtimens faits sur les côtés : mais on dit qu'on l'*augmente* d'un étage ou de plusieurs chambres.

En *agrandissant* son terrain, on *augmente* son bien.

Les princes s'*agrandissent* en reculant les bornes de leurs Etats, et croient par là *augmenter* leur puissance ; mais souvent ils se trompent ; car cet *agrandissement* ne produit qu'une *augmentation* de soin, et quelquefois même c'est la première cause de la décadence d'une Monarchie.

Il n'est pas de plus incommode voisin que celui qui ne pense qu'à s'*agrandir*. Un roi qui s'occupe plus à *augmenter* son auto-

rité qu'à faire un bon usage de celle que les lois lui ont donnée, est un maître fâcheux pour ses sujets.

Toutes les choses de ce monde se font aux dépens les unes des autres : le riche n'*agrandit* ses domaines qu'en resserrant ceux du pauvre ; le pouvoir n'*augmente* jamais que par la diminution de la liberté ; et je croirais presque que la nature n'a fait des gens d'esprit qu'aux dépens des sots.

Le désir de l'*agrandissement* cause, dans la politique, la circulation des États ; dans la police, celle des conditions ; dans la morale, celle des vertus et des vices ; et dans la physique, celle des corps : c'est le ressort qui fait jouer la machine universelle, et qui nous en représente toutes les parties dans une vicissitude perpétuelle, ou d'*augmentation*, ou de diminution. Mais il y a pour chaque chose, de quelque espèce qu'elle soit, un point marqué jusqu'où il est permis de s'*agrandir ;* son arrivée à ce point est le signal fatal qui avertit ses adversaires de redoubler leurs efforts et d'*augmenter* leurs forces pour se mettre en état de profiter de ce qu'elle va perdre. (G.)

53. AGRÉABLE, DÉLECTABLE.

Agréable convient, non seulement pour toutes les sensations dont l'âme est susceptible, mais encore pour ce qui peut satisfaire la volonté, ou plaire à l'esprit ; au lieu que *délectable*, ne se dit proprement que de ce qui regarde la sensation du goût, ou de ce qui flatte la mollesse : ce dernier, moins étendu par l'objet, est plus énergique pour l'expression du plaisir.

L'art du philosophe consiste à se rendre tous les objets *agréables,* par la manière de les considérer. La bonne chère n'est *délectable,* qu'autant que la santé fournit de l'appétit. (G.)

54. AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON.

Le mot *agriculteur* a un sens plus étendu ; c'est un propriétaire qui fait valoir par lui-même et en grand. Celui de *cultivateur* a un sens plus borné ; c'est un amateur d'agriculture qui s'adonne à un genre de culture particulier, comme les arbres, ou les fleurs, ou les plantes médicinales. On appelle *colons* ceux qui vont s'établir dans un pays étranger, et y fonder une colonie.

Ainsi, suivant la valeur propre des termes, l'*agriculteur* cultive l'agriculture ; le *cultivateur*, la terre ; le *colon*, le pays. Le premier professe l'art en amateur, c'est son goût et son talent ; le second l'exerce en entrepreneur, c'est son travail et son état ; le dernier le pratique en homme de la glèbe, c'est sa vie. L'*agri-*

culteur est attaché à l'art; le *cultivateur*, à un domaine, à un genre de culture; le *colon*, aux champs.

L'économie politique distingue les peuples *agriculteurs* des peuples ou chasseurs ou pasteurs.

L'économie civile distingue la classe des *cultivateurs* de celle des propriétaires et de la classe industrieuse. Les riches *cultivateurs* font seuls les riches états.

L'économie rurale distingue les simples *colons* des forts *cultivateurs*, et elle les voit à regret fourmiller, dans la décadence des empires, sur les ruines de ces derniers. Les pauvres *colons*, sans avances, sans lumières, sans ressources, font les états pauvres (R).

55. AIDE, SECOURS, APPUI.

Un *aide* nous sert dans les travaux; un *secours*, contre les dangers; un *appui*, dans tous les temps.

Un *appui* est ce que demande l'être trop faible pour la situation où il est placé; un *secours*, ce qu'implore l'être trop faible contre l'ennemi qui l'attaque; un *aide*, ce que réclame l'être trop faible, relativement à la tâche dont il est chargé. L'homme, dans sa faiblesse, a recours à la religion pour lui servir d'*appui* dans les traverses de la vie, de *secours* contre les passions, d'*aide* dans ses efforts pour parvenir à la vertu.

Le besoin d'un *appui* n'indique que la faiblesse; le besoin d'un *aide* y joint l'idée de l'action; le besoin d'un *secours* emporte celle de la crainte. Un porte-faix cherche un *appui* lorsqu'il ne peut plus soutenir le fardeau dont il est chargé; il a besoin d'un *aide* pour le déposer au lieu où il doit être; mais il ne demande du *secours* que lorsqu'il se voit en danger de le laisser tomber.

L'*appui* ne sert pas toujours, mais doit toujours être prêt au besoin; l'*aide* ne doit pas se relâcher d'activité tant que dure l'action qui le nécessite; le *secours* peut n'être que momentané. Ainsi l'*appui* que l'on prête au faible consiste à le soutenir dès que l'occasion se présente; on *aide* habituellement le malheureux à qui son travail ne suffit pas pour gagner sa vie; on *secourt* en passant l'indigent près de mourir de faim.

L'*appui* n'indiquant que la faiblesse, soit au physique, soit au moral, peut s'appliquer aux choses inanimées; l'*aide*, nécessitant l'action, ne se dit que des êtres agissans; le *secours*, qui suppose le danger, s'applique à toutes choses susceptibles d'y succomber. Ainsi l'on vient à l'*appui* d'une assertion, à l'*aide* d'un homme, au *secours* d'un empire. (F. G.)

56. AIMER, CHÉRIR.

Nous *aimons* généralement ce qui nous plaît, soit personnes, soit toutes les autres choses; mais nous ne *chérissons* que les

personnes, ou ce qui fait, en quelque façon, partie de la nôtre, comme nos idées, nos préjugés, même nos erreurs et nos illusions.

Chérir exprime plus d'attachement, de tendresse et d'attention. *Aimer* suppose plus de diversité dans la manière. L'un n'est pas l'objet de précepte ni de prohibition; l'autre est également ordonné et défendu par la loi, selon l'objet et le degré.

L'évangile commande d'*aimer* le prochain comme soi-même, et défend d'aimer la créature plus que le Créateur.

On dit des coquettes, qu'elles bornent leur satisfaction à être *aimées ;* et des dévotes, qu'elles *chérissent* leur directeur.

L'enfant *chéri* est souvent celui de la famille qui *aime* le moins son père et sa mère. (G).

57. AIMER MIEUX, AIMER PLUS.

L'idée de comparaison et de préférence qui est commune à ces deux phrases, les fait quelquefois confondre comme entièrement synonymes; cependant elles ont des différences marquées.

Aimer mieux ne marque qu'une préférence d'option, et ne suppose aucun attachement; *aimer plus* marque une préférence de choix et de goût, et désigne un attachement plus grand.

De deux objets dont on *aime mieux* l'un que l'autre, on préfère le premier pour rejeter le second; mais de deux objets dont on *aime plus* l'un que l'autre, on n'en rejette aucun; on est attaché à l'un et à l'autre, mais plus à l'un qu'à l'autre

Une ame honnête et juste *aimerait mieux* être déshonorée par les calomnies les plus atroces, que de se déshonorer elle-même par la moindre des injustices, parce qu'elle *aime plus* la justice que son honneur même. (G).

58. AIR, MANIÈRES.

L'*air* semble être né avec nous; il frappe à la première vue. Les *manières* viennent de l'éducation; elles se développent successivement dans le commerce de la vie.

Il y a à toutes choses un bon *air* qui est nécessaire pour plaire: ce sont les belles *manières* qui distinguent l'honnête homme.

L'*air* dit quelque chose de plus fin; il prévient. Les *manières* disent quelque chose de plus solide; elles engagent. Tel qui déplaît d'abord par son *air*, plaît ensuite par ses *manières*.

On se donne un *air*. On affecte des *manières*.

Les *airs* de grandeur que nous nous donnons mal à propos, ne servent qu'à faire remarquer notre petitesse, dont on ne s'apercevrait peut-être pas sans cela. Les mêmes *manières* qui siéent quand elles sont naturelles, rendent ridicules quand elles sont affectées.

Il est assez ordinaire de se laisser prévenir par l'*air* des personnes, ou en leur faveur, ou à leur désavantage; et c'est presque toujours les *manières*, plutôt que les qualités essentielles, qui font qu'on est goûté dans le monde, ou qu'on ne l'est pas.

L'*air* prévenant et les *manières* engageantes sont d'un plus grand secours auprès des dames, que le mérite du cœur et de l'esprit.

On dit composer son *air*, étudier ses *manières*.

Pour être bon courtisan, il faut savoir composer son *air*, selon les différentes occurences, et si bien étudier ses *manières*, qu'elles ne découvrent rien des véritables sentimens. (G).

59. AIR, MINE, PHYSIONOMIE.

L'*air* dépend non seulement du visage, mais encore de la taille, du maintien et de l'action. Ce mot est plus fréquemment employé pour ce qui regarde le corps, que pour ce qui regarde l'âme. L'*air* grave a beaucoup perdu de son prix; l'*air* avantageux en a pris la place.

La *mine* ne dépend quelquefois que du visage, et d'autres fois elle dépend aussi de la taille, selon qu'on applique ce terme, ou à quelque chose d'intérieur, ou au seul extérieur. L'humeur aigre n'est pas incompatible avec la *mine* douce. Un homme de bonne *mine* peut être un homme de peu de valeur.

La *physionomie* se considère dans le seul visage; elle a plus de rapport à ce qui concerne l'esprit, le caractère et les événemens de l'avenir. Voilà pourquoi l'on dit une *physionomie* heureuse, une *physionomie* spirituelle. La plupart des hommes ont leur ame peinte dans leur *physionomie*. (G).

60. AIS, PLANCHE.

« Je ne connais point de mots plus synonymes que ces deux-là, dit l'abbé Girard. La différence de genre n'en produit aucune dans le sens littéral. Tout ce que j'aperçois de propre à en distinguer le caractère, c'est, dans le mot *planche*, une plus grande étendue de signification, avec un certain rapport au service, qui fait qu'il a des dérivés, et qu'on s'en sert dans le sens figuré; au lieu que celui d'*ais*, privé de tout accessoire, n'est employé que dans un sens littéral, et même si rarement, qu'il paraît vieillir.

« On fait des *ais* de toutes sortes de bois. On passe le ruisseau sur une *planche*: le baptême est la première *planche* qui sauve l'homme du naufrage général causé par le péché d'Adam; et la pénitence est la seconde *planche* pour le tirer de sa chûte particulière, et le conduire au port du salut.

« Il me semble, dit M. Beauzée, que le mot *planche* désigne principalement la forme longue et plane d'un corps; de là vient

qu'il y a des *planches* de cuivre, et qu'en termes de jardinage, on appelle *planche* un espace de terre plus long que large, et séparé d'un espace pareil par un sentier. Le mot *ais* ne peut se dire que de *planches* de bois, et il renferme en outre dans la signification l'idée spéciale d'une destination particulière. »

Je remarque que les relieurs, les imprimeurs, les fondeurs, les vitriers, appellent quelquefois, sans addition, *ais* des pièces de bois longues, larges et peu épaisses, qui leur servent à divers usages, ce qui sous-entend l'idée de service.

Ais est donc plutôt le mot propre et générique : la *planche* paraît être une espèce d'*ais* d'une certaine largeur et d'une certaine longueur; sans quoi il faut modifier ce mot par un diminutif, et dire *planchette* ou petite *planche*.

L'*ais*, considéré dans sa largeur, ou employé dans ce sens pour servir par sa surface même, comme dans une table, des tablettes, un plancher, etc., est proprement une *planche;* s'il ne sert qu'à serrer ou contenir, s'il est placé de champ, il n'est qu'un *ais*. Il me semble que c'est là le principal office des *ais* dans les arts que nous venons de nommer. Boileau dit fort bien que des *ais serrés* forment la clôture du chantre dans le chœur; on dit : *renfermé entre quatre ais,* pour dire, *dans une bière*. (G).

61. AISE, CONTENT, RAVI.

Ils expriment la situation agréable de l'ame avec une sorte de gradation, où le premier, comme plus faible, se fait ordinairement appuyer de quelque augmentatif. Cette gradation me paraît avoir sa cause dans le plus ou moins d'intimité qu'ont avec l'ame les choses qui lui procurent de l'agrément.

Nous sommes bien *aises* des succès qui ne nous regardent qu'indirectement. L'accomplissement de nos propres desirs, dans ce qui nous concerne personnellement, nous rend *contens*. La forte impression du plaisir fait que nous sommes *ravis*. Lorsqu'on est affecté de basse jalousie, on n'est jamais fort *aise* du bonheur d'autrui. Il ne suffit pas toujours, pour être *content,* d'avoir obtenu ce qu'on souhaitait, il faut encore voir au-delà l'espérance d'un progrès flatteur. On est *ravi* dans un temps de ce qui ne touche pas dans un autre. (G).

62. AISÉ, FACILE.

« Ils marquent l'un et l'autre, dit l'abbé Girard, ce qui se fait sans peine; mais le premier de ces mots exclut proprement la peine qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le second exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. Ainsi l'on dit que l'entrée est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage; et qu'elle est *aisée,* lorsqu'elle est large et



commode à passer. Par la raison de cette même énergie, on dit d'une femme qui ne se défend pas, qu'elle est *facile*, et d'un habit qui ne gêne pas, qu'il est *aisé*.

« Il est mieux, ce me semble, de se servir du mot *facile*, en dénommant l'action ; et de celui d'*aisé*, en exprimant l'évènement de cette action ; de sorte que je dirai d'un port commode, que l'abord en est *facile*, et qu'il est *aisé* d'y aborder. »

Facile suppose donc une intelligence ; *aisé* s'arrête à l'opération : celui-ci n'a point d'autres rapports ; l'autre a un rapport particulier avec la puissance. Une chose est donc *aisée* en elle-même, quand elle nous laisse sans gêne, au large, à l'aise, avec liberté, commodément. Une chose est *facile* par rapport à nous, quand nous pouvons la faire, quand elle est faisable, sans peine, sans effort, sans beaucoup de travail.

On dit qu'un habit est *aisé*, et non pas *facile*, lorqu'il ne gêne pas.

Un chemin est *facile* lorsqu'on le trouve sans peine ; lorsqu'on y marche sans peine, il est *aisé*. *Facile* annonce, dans la première phrase, une opération de l'esprit ; dans la seconde, *aisé* ne marque que l'exercice du corps.

Une chose ne vous paraît pas *facile*, quand vous croyez y voir des difficultés ; quand elle a des difficultés, elle n'est pas *aisée*.

Les manières, les airs, une taille sont *aisés*, c'est-à-dire que leurs mouvemens sont libres, dégagés, sans contrainte : le cœur, l'humeur, le caractère, sont *faciles*, c'est-à-dire disposés à faire des actes de bonté, d'indulgence.

Tout est *facile* au génie, c'est une grande puissance ; l'habitude rend tout *aisé*, elle exerce.

Il est souvent plus *facile* d'obtenir une grace de quelqu'un, qu'il n'est *aisé* de parvenir jusqu'à lui. (G.)

63. AISES, COMMODITÉS.

Les *aises* disent quelque chose de voluptueux, et qui tient de la mollesse. Les *commodités* expriment quelque chose qui facilite les opérations ou la satisfaction des besoins, et qui tient de l'opulence.

Les gens délicats et valétudinaires aiment leurs *aises*. Les personnes de goût, et qui s'occupent, recherchent leurs *commodités*. (G.)

64. AJOUTER, AUGMENTER.

On *ajoute* une chose à une autre. On *augmente* la même. Le mot *ajouter* fait entendre qu'on *joint* des choses différentes, ou que, si elles sont de la même espèce, on les *joint* de façon qu'elles ne sont pas confondues ensemble, et qu'on les distingue encore l'une de l'autre après qu'elles sont *jointes*. Le

mot *augmenter* marque qu'on rend la chose ou plus grande, ou plus abondante, par une addition faite de façon que ce qu'on y *joint* se confonde et ne fasse avec elle qu'une seule et même chose, ou que du moins le tout ensemble ne soit considéré, après la jonction, que sous une idée identique. Ainsi l'on *ajoute* une seconde mesure à la première, et un nouveau corps de logis à l'ancien; mais on *augmente* la dose et la maison.

Bien des gens ne se font pas scrupule, pour *augmenter* leur bien d'y *ajouter* celui d'autrui.

Ajouter est toujours un verbe actif; mais *augmenter* est d'usage dans le sens neutre, comme dans le sens actif.

Notre ambition *augmente* avec notre fortune; nous ne sommes pas plutôt revêtus d'une dignité, que nous pensons à y en *ajouter* une autre. (G.)

65. AJUSTEMENT, PARURE.

Ce qui appartient à l'habillement complet, quel qu'il soit, simple ou orné, est *ajustement*. Ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu, est *parure*. L'un se règle par la décence et la mode; l'autre par l'éclat et la magnificence.

Un ajustement de goût est plus avantageux à la beauté que de riches *parures*.

Il faut être propre et régulier dans son *ajustement*, sans y paraître trop attentif. L'amour et la *parure* font l'occupation du commun des femmes. (G.)

66. ALARME, TERREUR, EFFROI, FRAYEUR, ÉPOUVANTE, CRAINTE, PEUR, APPRÉHENSION.

Termes qui désignent tous les mouvemens de l'ame, occasionnés par l'apparence ou la vue du danger.

L'*alarme* naît de l'approche inattendue d'un danger apparent ou réel, qu'on croyait d'abord éloigné.

La *terreur* naît de la présence d'un événement, ou d'un phénomène que nous regardons comme le pronostic et l'avant-coureur d'une grande catastrophe La *terreur* suppose une vue moins distincte du *danger* que l'*alarme*, et laisse plus de jeu à l'imagination, dont le prestige ordinaire est de grossir les objets. Aussi l'*alarme* fait-elle courir à la défense, et la *terreur* fait-elle jeter les armes. L'*alarme* semble encore plus intime que la *terreur* : les cris nous *alarment*, les spectacles nous impriment de la *terreur*; on porte la *terreur* dans l'esprit, et l'*alarme* au cœur.

L'*effroi* et la *terreur* naissent l'un et l'autre d'un grand dan-

ger; mais la *terreur* peut être panique, et l'*effroi* ne l'est jamais. Il semble que l'*effroi* soit dans les organes, et que la *terreur* soit dans l'ame. La *terreur* a saisi les esprits; les sens sont glacés d'*effroi* : un prodige répand la *terreur*, la tempête glace d'*effroi*.

La *frayeur* naît ordinairement d'un danger apparent et subit : Vous m'avez fait *frayeur*. Mais on peut être *alarmé* sur le compte d'un autre; et la *frayeur* nous regarde toujours en personne. Si l'on a dit à quelqu'un : le danger que vous alliez courir m'*effrayait*, on s'est mis alors à sa place. La *frayeur* suppose un danger plus subit que l'*effroi*; plus voisin que l'*alarme*, moins grand que la *terreur*.

L'*épouvante* a son idée particulière; elle naît, je crois, de la vue des difficultés à surmonter pour réussir, et de la vue des suites terribles d'un mauvais succès. (*Encycl.*, *I.* 227.) Le projet de la fameuse conjuration contre la république de Venise aurait *épouvanté* tout autre que le marquis de Bédemar, dont le génie puissant planait au-dessus de toutes les difficultés.

La *crainte* naît de ce que l'on connaît la supériorité de la cause qui doit décider de l'événement. La *peur* vient d'un amour excessif de sa propre conservation, et de ce que, connaissant, ou croyant connaître la supériorité de la cause qui doit décider de l'événement, on est convaincu quelle se décidera pour le mal. On *craint* un méchant homme; on a *peur* d'une bête farouche. Il est juste de craindre Dieu, parce que c'est reconnaître sa supériorité infinie en tout genre, et avouer notre faiblesse; mais avoir *peur*, c'est en quelque sorte blasphémer, parce que c'est méconnaître celui de ses attributs, dont il semble lui-même se glorifier le plus, sa bonté toujours miséricordieuse.

L'*appréhension* est une inquiétude qui naît simplement de l'incertitude de l'avenir, et qui voit le même degré de possibilité au bien et au mal. (B.)

L'*alarme* naît de ce qu'on apprend; l'*effroi*, de ce qu'on voit; la *terreur*, de ce qu'on imagine; la *frayeur*, de ce qui surprend; l'*épouvante*, de ce qu'on présume; la *crainte*, de ce qu'on sait; la *peur*, de l'opinion qu'on a; et l'*appréhension*, de ce qu'on attend.

La présence subite de l'ennemi donne l'*alarme*; la vue du combat cause l'*effroi*; l'égalité des armes tient dans l'*appréhension*; la perte de la bataille répand la *terreur*; les suites jettent l'*épouvante* parmi les peuples et dans les provinces; chacun *craint* pour soi; la vue du soldat fait *frayeur*; on a *peur* de son ombre. (*Encycl.* Ibid.)

67. ALARMÉ, EFFRAYÉ, ÉPOUVANTÉ.

Ces mots désignent en général l'état actuel d'une personne qui craint, et qui témoigne sa crainte par des signes extérieurs. *Épouvanté* est plus fort qu'*effrayé*, et celui-ci qu'*alarmé*.

On est *alarmé* d'un danger qu'on craint; *effrayé*, d'un danger passé qu'on a couru sans s'en apercevoir; *épouvanté* d'un danger pressant.

L'*alarme* produit des efforts pour éviter le mal dont on est menacé : l'*effroi* se borne à un sentiment vif et passager : l'*épouvante* est plus durable, et ôte presque toujours la réflexion. (*Encycl.* V, 412.)

68. ALLÉGIR, AMENUISER, AIGUISER.

Termes communs à presque tous les arts mécaniques. *Allégir* et *amenuiser* se disent généralement de la diminution qui se fait dans tous les sens au volume d'un corps; avec cette différence, qu'*allégir* se dit des grosses pièces comme des petites, et qu'*amenuiser* ne se dit guère que des petites. On *allégit* un arbre ou une planche, en ôtant partout de son épaisseur; mais on n'*amenuise* que la planche, et non pas l'arbre.

Aiguiser ne se dit que des bords ou du bout : des bords, quand on les met à tranchant sur une meule; du bout, quand on le rend aigu avec la lime, le marteau et le tranchant, selon la manière et la destination du corps. On *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu, un bâton.

On *allégit*, en diminuant sur toutes les faces un corps considérable : on en *amenuise* un petit, en le diminuant davantage par une seule face : on l'*aiguise* par les extrémités. Ainsi on *allégit* une poutre; on *amenuise* une volige; on *aiguise* un couteau par l'un de ses bords, un grattoir par les deux, une épée par la pointe, un bâton par le bout ou par les deux bouts. (*Encycl.* II, 356.)

69. ÊTRE ALLÉ, AVOIR ÉTÉ.

Ces deux expressions font entendre un transport local; mais la seconde le double. Qui *est allé*, a quitté un lieu pour se rendre dans un autre; qui *a été*, a de plus quitté cet autre lieu où il s'était rendu.

Tous ceux qui *sont allés* à la guerre n'en reviendront pas. Tous ceux qui *ont été* à Rome n'en sont pas meilleurs.

Céphise *est allée* à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. Lucinde *a été* au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine. (G.)

Il n'arrive pas qu'on dise, *il a été* pour *il est allé*, mais

souvent on dit *il est allé* pour *il a été*, ce qui est une faute assez considérable. Combien de gens disent : *je suis allé* le voir, *je suis allé* lui rendre visite, pour *j'ai été* le voir, *j'ai été* lui rendre visite. La règle qu'il y a à suivre en cela, est que toutes les fois qu'on suppose le retour du lieu, il faut dire : *il a été*, *j'ai été*; et lorsqu'il n'y a point de retour, il faut dire : *il est allé*, *je suis allé*. (Andry.)

70. ALLER A LA RENCONTRE, AU DEVANT.

On *va à la rencontre* ou *au-devant* de quelqu'un, dans l'intention d'être plus tôt auprès de lui; c'est l'idée commune de ces deux expressions, et voici en quoi elles diffèrent.

On *va à la rencontre* de quelqu'un, uniquement dans l'intention de le joindre plus tôt, ou pour lui épargner une partie du chemin : le premier motif est de pure amitié ou de curiosité, et suppose quelque égalité; le second motif est de politesse.

On *va au-devant* de quelqu'un, pour l'honorer par cette marque d'empressement ; c'est un acte de déférence et de cérémonie, qui suppose que celui pour qui on le fait est un grand. (R.)

71. ALLIANCE, LIGUE, CONFÉDÉRATION.

« Les liens de la parenté ou d'amitié, dit l'abbé Girard, les avantages de la bonne intelligence, et l'assurance des secours dans le besoin, pour se maintenir, sont les motifs ordinaires des *alliances*. Les *ligues* ont pour but d'abattre un ennemi commun, ou de se défendre contre ses attaques. Les *confédérations* se terminent à quelque exploit particulier.

« C'est entre les souverains que les traités d'*alliance* ont lieu; on y stipule sans fixer de termes, dans l'espérance ou dans la supposition que le temps n'y altérera rien. On admet également dans les *ligues*, des souverains et des particuliers; elles ne sont pas censées devoir durer perpétuellement. Il semble que les *confédérations* se forment plus souvent entre des particuliers; elles ne subsistent que jusqu'à l'entière exécution de l'entreprise, et souvent la trahison ou l'indiscrétion en empêchent les suites. » (R.)

Définissons les termes : tirons de leurs définitions leurs différences, et justifions-les par l'usage.

L'*alliance* est une union d'amitié et de convenance établie par des traités solennels entre deux ou plusieurs souverains, des nations, des états, des puissances.

La *ligue* est une union de desseins et de forces, ou plutôt une jonction formée entre plusieurs souverains, entre des partis, des particuliers puissans, par des traités ou des conventions,

pour exécuter, par un concours d'opérations, une entreprise commune, et en partager le fruit. La *confédération* est une union d'intérêt et d'appui, contractéeavec des conventions particulières, entre des corps, des partis, des villes, de petits princes, de petits états, pour faire ensemble cause commune, obtenir le redressement de leurs torts, défendre leurs droits par leur intelligence et leurs concours, contre l'usurpation ou l'oppression.

L'*alliance* est une union d'*amitié* et de *convenance*: on stipule dans les traités l'*amitié* comme l'*alliance*, et elle est fondée sur des rapports qui forment par eux-mêmes une sorte de liens. La *ligue* est *une union de desseins et de forces;* on y convient d'un projet, et on y règle les forces que chacun doit apporter à l'exécution. La *confédération est une union d'intérêt et d'appui*: on craint alors chacun pour soi, chacun ne peut pas assez pour soi; on fait corps pour faire force.

C'est pourquoi *confédération* ne se dit proprement que dans le sens politique, tandis que les deux autres se prennent aussi dans un sens moral. Ainsi *alliance* signifie mariage, affinité spirituelle, accord ou mélange; *ligue* veut dire brigue, complot, cabale, faction.

Ligue et *confédération* ne s'appliquent qu'aux personnes; *alliance* se dit des choses. Pascal dit, l'*alliance des maximes du monde avec celles de l'Évangile*; et Boileau, que c'est la parfaite *alliance* de la nature et de l'art, qui fait la souveraine perfection.

Alliance entre les gens de bien; *confédération* entre les malheureux; *ligue* entre les méchans. La vertu *allie*; le besoin *confédère*; le vice *ligue*.

On s'*allie* pour jouir; on se *confédère* pour agir; on se *ligue* pour triompher.

Il y a dans l'*alliance*, accord; dans la *confédération*, concert; et dans la *ligue*, une impulsion commune.

L'*alliance* unit; la *confédération* associe; la *ligue* rassemble.

L'amitié fait *alliance*; le patriotisme, *confédération*; le schisme *ligue*.

Les sages s'*allient* ensemble; les gens prudens se *confédèrent*; les opprimés se *liguent*. (R.)

72. ALLURES, DÉMARCHES.

Les *allures* ont pour but quelque chose d'habituel: et les *démarches*, quelque chose d'accidentel.

On a des *allures*, on fait des *démarches*. Celles-ci visent à quelques avantages, ou à quelque satisfaction qu'on veut se procurer: celles-là servent à conserver ou à cacher ses plaisirs.

Nous devons régler nos *allures* par la décence et la circonspection; celles qu'on cache sont suspectes ; c'est à l'intérêt et à la prudence à conduire nos *démarches*; elles aboutissent plus souvent à l'inutilité qu'au succès. (G.)

73. ALONGER, PROLONGER, PROROGER.

Alonger, c'est ajouter à l'un des bouts, ou étendre la matière. *Prolonger*, c'est reculer le terme de la chose, soit par continuité, par délai, ou par production d'incidens. *Proroger*, c'est maintenir l'autorité, l'exercice, ou la valeur au-delà de la durée prescrite.

On *alonge* une robe, une tringle, un discours. On *prolonge* une avenue, une affaire, un travail. On *proroge* une loi, une assemblée, une permission, un congé. (G.)

74. AMANT, AMOUREUX.

Il suffit d'aimer pour être *amoureux*. Il faut témoigner qu'on aime pour être *amant*.

On devient *amoureux* d'une femme dont la beauté touche le cœur. On se fait *amant* d'une femme dont on veut se faire aimer; les tendres sentimens naissent en foule dans un homme *amoureux*, les airs passionnés paraissent avec ménagement dans les manières d'un *amant*.

On est souvent très-*amoureux* sans oser paraître *amant*. Quelquefois on se déclare *amant* sans être *amoureux*.

C'est toujours la passion qui rend *amoureux* ; alors la possession de l'objet est l'unique fin qu'on se propose. La raison ou l'intérêt peut rendre *amant*; alors un établissement honnête ou quelque avantage particulier est le but où l'on tend.

Il est difficile d'être *amoureux* de deux personnes en même-temps; il n'y a que la Philis de Scire qui se soit trouvée dans le cas d'être *amoureuse* de deux hommes, jusqu'à ne pouvoir donner ni de préférence, ni de compagnon à l'un des deux. Mais il n'est pas rare de voir un *amant* servir tout-à-la fois plusieurs maîtresses ; on en a même vu qui ont poussé le goût de la pluralité jusque dans le mariage. On peut aussi être *amoureux* d'une personne et *amant* de l'autre ; on parle à celle que l'intérêt engage à rechercher, tandis qu'on soupire pour celle qu'on ne peut avoir, ou qu'il ne convient pas d'épouser.

L'assiduité détermine l'occasion à favoriser les desseins d'un homme *amoureux*. Les richesses donnent à l'*amant* de grands avantages sur ses rivaux.

Amoureux désigne encore une qualité relative au tempérament ; un penchant dont le terme *amant* ne réveille point

l'idée. On ne peut empêcher un homme d'être *amoureux* : il ne prend guère le titre d'*amant* qu'on ne le lui permette. (*Encycl.* I, 316.)

J'ajoute, au hasard de rougir de la remarque, que le mot d'*amant* est substantif, que celui d'*amoureux* est adjectif, et qu'il n'y a que le bas peuple qui dise mon *amoureux*, pour dire mon *amant*. Mais je dois cette déférence à un célèbre académicien, qui a observé que le rang de synonymes pourrait faire croire qu'on les met dans la même classe grammaticale, dont l'instruction, n'ayant aucun rapport à la délicatesse du sens, et à la précision des idées, n'est nullement de mon district. (G.)

75. AMANT, GALANT.

Il me semble que le mot *galant*, dans le sens où il est synonyme avec *amant*, n'est plus si en usage qu'il l'était autrefois, et que celui-ci s'est seul emparé de la place. Je ne doute pas que la préférence ne viennent des idées accessoires qui les caractérisent, et qui représentent un *amant* comme quelque chose de plus permis et de plus honnête que n'est un *galant*: car le premier parle au cœur, et ne demande que d'être aimé ; le second s'adresse au corps et veut être favorisé. On peut être l'un et l'autre sans aimer véritablement, et uniquement par des vues d'intérêt. Une laide fille qui est riche, est sujette à trouver de tels *amans* ; et une vieille femme qui paie, peut avoir de pareils *galans*.

Un homme se fait *amant* d'une personne qui lui plaît : il devient le *galant* de celle à qui il plaît : dans le premier cas, il peut n'avoir aucun retour ; dans le second, il en a toujours.

Les *amans* font honneur aux dames, et flattent leur amour-propre ; elles ne les souffrent souvent que par vanité, et demandent en eux de la constance. Les *galans* leur font plaisir, et fournissent matière à la chronique scandaleuse ; elles se les donnent par choix, et veulent qu'ils soient discrets.

Une fille bien élevée ne doit jamais souffrir auprès d'elle d'autres *amans* que ceux que ses parens agréent. Une femme adroite et prudente sait mettre son *galant* au rang des amis de son mari. (G.)

76. AMASSER, ENTASSER, ACCUMULER, AMONCELER.

On commence par *amasser*, ensuite on *accumule* ; c'est pourquoi l'on dit *amasser* du bien, *accumuler* des richesses. Autant qu'il est sage d'*amasser* pour jouir, autant y a-t-il de sottise à se priver de la jouissance pour *accumuler*.

L'*amas* est l'assemblage d'une certaine quantité de choses de même nature; on *amasse* du fruit, de l'argent, des provisions, etc.

Le *tas* est un *amas* élevé et serré de certaines choses mises les unes sur les autres ; on *entasse* sous sur sous, des livres, des marchandises, avec ordre ou en désordre. L'*accumulation* ajoute à l'*entassement* l'idée de plénitude, d'abondance toujours croissante ; on *accumule* des richesses, des héritages, des arrérages, crime sur crime. Le *monceau* ajoute à ces idées celle de volume, de grandeur, de désordre, de confusion ; on *amoncèle* toutes sortes de choses mêlées, des ruines, des cadavres.

Au figuré, la prévoyance *amasse*, l'avarice *entasse*, l'avidité insatiable *accumule*, et après avoir *accumulé*, elle *amoncèle*.

Qui n'*amasse* pas, s'expose à manquer de la chose ; qui l'*entasse*, s'en prive ; qui l'*accumule*, la dérobe ; qui l'*amoncèle*, la détruit.

Amassons des connaissances. N'*entassons* pas l'érudition. *Accumulons* tous les genres de preuves, si nous parlons à tous les genres d'esprits. *Amoncelez* les richesses, si vous voulez être toujours pauvres et malheureux. (R).

77. AMBASSADEUR, ENVOYÉ, DÉPUTÉ.

Les *ambassadeurs* et les *envoyés* parlent et agissent au nom de leurs souverains, avec cette différence que les premiers ont une qualité représentative attachée à leur titre, et que les seconds ne paraissent que comme simples ministres autorisés, et non représentans. Les *députés* peuvent être adressés à des souverains ; mais ils n'ont de pouvoir et ne parlent qu'au nom de quelque société subalterne ou corps particuliers.

Les fonctions d'*ambassadeur* et d'*envoyé* tiennent au ministre ; celles de *député* sont dans l'ordre d'agent.

La magnificence convient à l'*ambassadeur*. L'habileté dans la négociation fait le mérite de l'*envoyé*. Le talent semble devoir être le partage du *député*. (G).

78. AMBIGUITÉ, DOUBLE SENS, ÉQUIVOQUE.

L'*ambiguité* a un sens général susceptible de diverses interprétations ; ce qui fait qu'on a peine à démêler la pensée de l'auteur, et qu'il est même quelquefois impossible de la pénétrer au juste. Le *double sens* a deux significations naturelles et convenables : par l'une, il se présente littéralement, pour être compris de tout le monde ; et par l'autre, il fait une fine allusion, pour n'être entendu que de certaines personnes. L'*équivoque* a deux sens : l'un naturel, qui paraît être celui qu'on veut faire entendre, et qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent ; l'autre détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, et qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre.

Ces trois façons de parler sont, dans l'occasion, des sub-

terfuges adroits pour cacher sa véritable pensée; mais on se sert de l'*équivoque* pour tromper, de l'*ambiguité* pour ne pas trop instruire, et du *double sens* pour instruire avec précaution.

Il est bas et indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque :* il n'y a que la subtilité d'une éducation scolastique qui puisse persuader qu'elle soit un moyen de sauver du naufrage sa sincérité; car dans le monde elle n'empêche pas de passer pour menteur ou pour malhonnête homme, et elle y donne de plus un ridicule d'esprit très-méprisable. L'*ambiguité* est peut-être plus souvent l'effet d'une confusion d'idées, que d'un dessein prémédité de ne point éclairer ceux qui écoutent : on ne doit en faire usage que dans les occasions où il est dangereux de trop instruire. Le *double sens* est d'un esprit fin : la malignité et la politesse en ont introduit l'usage; il faudrait seulement que ce ne fût jamais aux dépens de la réputation du prochain. (G).

79. AME FAIBLE, CŒUR FAIBLE, ESPRIT FAIBLE.

Le *faible* du *cœur* n'est point celui de l'*esprit;* le *faible* de l'*ame* n'est point celui du *cœur*. Une *ame faible* est sans ressort et sans action; elle se laisse aller à ceux qui la gouvernent. Un *cœur faible* s'amollit aisément, change facilement d'inclinations, ne résiste point à la séduction, à l'ascendant qu'on veut prendre sur lui, et peut subsister avec un esprit fort; car on peut penser fortement, et agir faiblement. L'*esprit faible* reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen, s'effraie sans cause, tombe naturellement dans la superstition. (*Encyclopédie,* VII, 27).

80. AMENDEMENT, CORRECTION, RÉFORME.

Le mot de *correction* désigne l'action par laquelle on s'attache à détruire, à redresser une défectuosité quelconque, à remener à l'ordre ce qui s'en était écarté. *Amendement,* changement en bien opéré dans un ordre de choses vicieux. *Réforme,* état d'une chose rétablie dans l'ordre où elle doit être.

Ainsi on s'applique à la *correction* de ses défauts ou de ceux d'un autre; il en résulte quelquefois un *amendement* dans le caractère qui peut conduire à la *réforme*. En travaillant à la *correction* des abus, on obtient un *amendement* dans la situation des peuples, et on peut parvenir à la *réforme* de l'état.

La *correction* peut être complète, ou insuffisante, ou même inutile, selon que l'action a produit plus ou moins d'effet, ou n'en a produit aucun. L'*amendement* peut être complet ou incomplet, selon que le changement aura été plus ou moins considérable. La *réforme* est nécessairement absolue. Ainsi un enfant peut avoir reçu une *correction,* et n'être pas corrigé, parce que l'effet de la *correction* dépend de celui qui la reçoit autant que de

celui qui l'applique. Un libertin peut faire remarquer de l'*amendement* dans sa conduite, sans que sa conduite soit encore bonne, parce qu'elle n'a subi qu'une partie des changemens nécessaires, mais une fois dans la *réforme*, il est tout à fait changé.

La *correction*, lorsqu'elle s'applique aux choses, emporte ordinairement l'idée de *réforme*, parce que la chose étant purement passive, reçoit de l'action tout l'effet qu'elle peut produire. Ainsi un passage auquel on a fait une *correction* juste, est un passage corrigé. Dans ce cas, le résultat nécessaire de l'action se confond avec l'action elle-même, et s'attribue même souvent par extension à l'objet auquel l'action s'applique : ainsi on dit la *correction* du style, pour exprimer la qualité d'un style corrigé, châtié, c'est-à-dire qui á reçu toute la *correction* dont il est susceptible. *Réforme*, dans le sens naturel du mot, ne devrait s'appliquer qu'à l'objet dans lequel on a rétabli l'ordre, auquel on a donné une forme plus régulière ; mais on l'a appliqué par extension à tous les objets déplacés par cet ordre nouveau : ainsi la *réforme* d'un domestique est la suite de la *réforme* établie dans la maison dont il faisait partie. Un officier reçoit sa *réforme*, c'est-à-dire sa part de la *réforme* établie dans son corps.

En appliquant ces mots à l'homme lui-même, *correction* ne s'emploie qu'en parlant des défauts ; l'*amendement* peut avoir lieu sur tout ce qui constitue son être moral ; la *réforme* ne se dit que du caractère ou de la conduite. (F. G.)

81. AMITIÉ, AMOUR, TENDRESSE, AFFECTION, INCLINATION.

Ce sont des mouvemens du cœur favorables à l'objet vers lequel ils se portent, et distingués entre eux, ou par le principe qui les produit, ou par le but qu'ils se proposent, ou par le degré de force qu'ils ont.

Les deux premiers l'emportent sur les autres par la véhémence du sentiment, ce qui leur donne plus d'action ; avec cette différence que l'*amour* agit avec plus de vivacité, et l'*amitié* avec plus de fermeté et de constance. Celle-ci triomphe quelquefois dans la concurrence, mais bien plus rarement que l'autre, qui prend toujours le dessus chez les âmes vulgaires, et ne souffre d'être dominé par l'*amitié* que chez les personnes esséntiellement raisonnables et vertueuses.

L'*amitié* se forme avec le temps, par l'estime, par la convenance des mœurs et par la sympathie de l'humeur. Elle se propose cette douceur de la vie, qui se trouve dans un commerce sûr, dans une confiance bien placée, et dans une ressource assurée de consolation et d'appui au besoin. Sa conduite n'a rien dont on puisse rougir ; ses liens sont gracieux ; sa manifestation est héroïque

L'*amour* se forme sans examen et sans réflexion; il est, pour l'ordinaire l'effet d'un coup d'œil, et surprend le cœur au moment qu'on s'y attend le moins; il se nourrit des espérances flatteuses d'une parfaite satisfaction et d'une suprême volupté, suggérées par les sens. Cherchant à se cacher, il se montre involontairement; ses mouvemens sont quelquefois convulsifs, et paraissent, aux yeux des indifférens, tantôt extravagans, tantôt ridicules. C'est une cause assez fréquente de sottises pour soi-même, et d'injustice envers les autres.

L'*ami* souffre l'*amant*; il n'en est point scandalisé, lorsque la conduite en est sage. Mais l'*amant* est toujours inquiet sur l'*ami*; il le craint, il tâche de le ruiner; et les novices, donnant dans le piége, perdent de solides *amis* pour se trop livrer à un amant jaloux qui les abandonne ensuite; de sorte qu'au bout du temps, elles se trouvent privées et de l'un et de l'autre.

La *tendresse* est moins une action qu'une situation du cœur. Elle en rabat la fierté, en amollit le courage, et va quelquefois jusqu'à la faiblesse : les femmes en sont plus susceptibles que les hommes. Son but paraît très-désintéressé, toute l'attention s'y portant vers l'objet, sans retour sur soi-même. La sensibilité en fait le caractère; la joie, les larmes, en sont des suites assez fréquentes, et même les défaillances, selon les cas et l'état ou se trouve ce qui excite ces mouvemens de *tendresse*.

L'*affection* est moins forte et moins active que l'*amitié*, et plus tranquille que l'amour; elle est la suite assez ordinaire de la parenté et de l'habitude; elle rend la société gracieuse pour le goût qu'elle y fait prendre, et en bannit la gêne du pur cérémonial.

L'*inclination* n'est pas dans le cœur une situation décidée ni bien formée; c'est plutôt une disposition à aimer qui vient de quelque chose qui plaît dans l'objet vers lequel elle se porte, et ce quelque chose est toujours à nos yeux un agrément, ou du corps, ou du caractère. Cultivée, elle peut devenir, ou *amour*, ou *amitié*, selon le goût des personnes et des circonstances de leur état et de leurs mœurs.

Le temps, qui ruine tout, fortifie l'*amitié*. Elle n'a guère d'autre terme que le tombeau, qui n'empêche pas même que la personne qui ne peut plus la sentir ne puisse continuer d'en être l'objet, tant que son *ami* lui survit.

L'*amour* s'use en vieillissant. Il est périodique, parce qu'il est tout au goût, que l'habitude émousse, et que la variété des objets rend le jouet du caprice.

La *tendresse* n'existe qu'autant que l'amour-propre se néglige. L'âge en rappelant les vieillards entièrement à eux-mêmes, leur fait perdre la sensibilité pour les autres.

Le commerce habituel soutient l'*affection*; l'absence continuée la réduit à rien, ou à bien peu de chose.

L'*inclination* est une impression si légère, qu'elle passe presque au moment qu'on cesse de voir; et si le mérite de l'objet, ou la découverte de quelque chose de flatteur, la soutient, elle ne reste pas long-temps à se transformer en quelqu'un de ces autres sentimens que je viens de définir. (G.)

82. AMOUR, AMOURETTE.

La différence qu'il y a du sérieux au badin, à l'égard d'un même objet, fait celle de l'*amour* et de l'*amourette*. Celle-ci amuse simplement, et celui-là occupe.

L'*amour* fait tout l'esprit ou toute la sottise de la plupart des femmes; les hommes d'un grand génie s'y livrent rarement, mais ils donnent souvent leur loisir aux *amourettes*. (G.)

83. AMOUR, GALANTERIE.

L'*amour* est plus vif que la *galanterie*; il a pour objet la personne; il fait qu'on cherche à lui plaire, dans la vue de la posséder, et qu'on l'aime autant pour elle-même que pour soi; il s'empare brusquement du cœur, et doit sa naissance à un je ne sais quoi d'indéfinissable qui entraîne les sentimens, et arrache l'estime avant tout examen et sans aucune information. La *galanterie*, est une passion plus voluptueuse que l'*amour*, elle a pour objet le sexe; elle fait qu'on noue des intrigues, dans le dessein de jouir, et qu'on aime plus pour sa propre satisfaction que pour celle de sa maîtresse; elle attaque moins le cœur que les sens, et doit plus au tempérament et à la complexion qu'au pouvoir de la beauté, dont elle démêle pourtant le détail, et observe le mérite avec des yeux plus connaisseurs ou moins prévenus que ceux de l'*amour*.

L'un a le pouvoir de rendre agréables à nos yeux les personnes qui plaisent à celle que nous aimons, pourvu qu'elles ne soient pas du nombre de celles qui peuvent exciter notre jalousie; l'autre nous engage à ménager toutes les personnes qui sont capables de servir ou de nuire à nos desseins, jusqu'à notre rival même, si nous voyons jour à pouvoir en tirer avantage.

Le premier ne laisse pas la liberté du choix; il commande d'abord en maître, et règne ensuite en tyran, jusqu'à ce que ses chaînes soient usées par la longueur du temps, ou qu'elles soient brisées par l'effort d'une raison puissante, ou par le caprice d'un dépit soutenu. La seconde permet quelquefois qu'une autre passion décide de la préférence : la raison et l'intérêt lui servent souvent de frein, et elle s'accommode aisément à notre situation et à nos affaires.

L'*amour* nous attache uniquement à une personne, et lui

livre notre cœur sans aucune réserve ; en sorte qu'elle le remplit entièrement, et qu'il ne nous reste que de l'indifférence pour toutes les autres, quelque beauté et quelque mérite qu'elles aient. La *galanterie* nous entraîne généralement vers toutes les personnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, et nous unit à celles qui répondent à nos empressemens et à nos desirs ; de façon cependant qu'il nous reste encore du goût pour les autres.

Il semble que l'*amour* se plaise dans les difficultés : bien loin que les obstacles l'affaiblissent, ils ne servent d'ordinaire qu'à l'augmenter : on en fait toujours une de ses plus sérieuses occupations. Pour la *galanterie*, elle ne veut qu'abréger les formalités : le facile l'emporte souvent chez elle sur le difficile. Elle ne sert quelquefois que d'amusement. C'est peut-être par cette raison qu'il se trouve dans l'homme un fonds plus inépuisable pour la *galanterie* que pour l'*amour ;* car il est rare de voir un premier *amour* suivi d'un second, et je doute qu'on ait jamais poussé jusqu'à un troisième ; il en coûte trop au cœur pour faire souvent de pareilles dépenses : mais les *galanteries* sont quelquefois sans nombre, et se succèdent jusqu'à ce que l'âge vienne en tarir la source.

Il y a toujours de la bonne foi dans l'*amour* ; mais il est gênant et capricieux : on le regarde aujourd'hui comme une maladie, ou comme un faible d'esprit. Il entre quelquefoie un peu de friponnerie dans la *galanterie ;* mais elle est libre et enjouée : c'est le goût de notre siècle.

L'*amour* grave dans l'imagination l'idée flatteuse du bonheur dans l'entière et constante possession de l'objet qu'on aime ; la *galanterie* ne manque pas d'y peindre l'image agréable d'un plaisir singulier dans la jouissance de l'objet qu'on poursuit : mais ni l'un ni l'autre ne peignent alors d'après nature ; et l'expérience fait voir que leurs couleurs, quoique gracieuses, sont également trompeuses. Toute la différence qu'il y a, c'est que l'*amour* étant plus sérieux, on est plus piqué de l'infidélité de son pinceau, et que le souvenir des peines qu'il a données, sert, en les voyant si mal récompensées, à nous dégoûter entièrement de lui : au lieu que la *galanterie* étant plus badine, on est moins sensible à la tricherie de ses peintures ; et la vanité qu'on a d'être venu à bout de ses projets, console de n'avoir pas trouvé le plaisir qu'on s'était figuré.

En *amour*, c'est le cœur qui goûte principalement le plaisir : l'esprit l'y sert en esclave, sans se regarder lui-même ; et la satisfaction des sens y contribue moins à la douceur de la jouissance, qu'un certain contentement dans l'intérieur de l'ame, que produit la douce idée d'être en possession de ce qu'on aime, et d'avoir les plus sensibles preuves d'un tendre retour. En *galanterie*, le cœur moins vivement frappé de l'objet, l'esprit

plus libre pour se replier sur lui-même, et les sens plus attentifs à se satisfaire, y partagent le plaisir avec plus d'égalité : la jouissance y est plus agréable par la volupté que par la délicatesse des sentimens.

Lorsqu'on est trop tourmenté par les caprices de l'*amour*, on travaille à se détacher, et l'on devient indifférent. Quand on est trop fatigué par les exercices de la *galanterie*, on prend le parti de se reposer, et l'on devient sobre.

L'excès fait dégénérer l'*amour* en jalousie, et la *galanterie* en libertinage. Dans le premier cas, on est sujet à se troubler la cervelle ; dans le second, on est en danger de perdre la santé.

L'*amour* ne messied pas aux filles ; mais la *galanterie* ne leur convient nullement, parce que le monde ne leur permet que de s'attacher et non de se satisfaire. Il n'en est pas ainsi à l'égard des femmes, on leur passe la *galanterie ;* mais l'*amour* leur donne du ridicule. Il est à sa place qu'un jeune cœur se laisse prendre d'une belle passion : le spectateur, naturellement touché, s'intéresse assez volontiers à ce spectacle, et par conséquent n'y trouve point à blâmer ; au lieu qu'un cœur soumis au joug du mariage, qui cherche encore à se livrer à une passion aussi tyrannique qu'aveugle, lui paraît faire un écart digne de censure ou de risée. C'est peut-être par cette raison qu'une fille peut, avec l'*amour* le plus fort, se conserver encore la tendre amitié de ceux de ses amis qui se bornent aux sentimens que produisent l'estime et le respect ; et qu'il est bien difficile qu'une femme mariée, qui s'avise d'aimer quelqu'un de ce tendre et parfait *amour*, n'éloigne ses autres amis, ou qu'elle ne perde beaucoup de l'estime et de l'attachement qu'ils avaient pour elle. Cela vient de ce que, dans la première circonstance, l'*amour* parle toujours son ton, et jamais ne prend celui de la simple amitié : ainsi les amis, ne perdant rien de ce qui leur est dû, ne sont pas alarmés de ce qu'on donne à l'amant. Mais, dans la seconde circonstance, l'*amour* parle et se conduit sur l'un et l'autre ton ; l'amant fait l'ami : de façon que les autres, s'ils ne sont écartés, sentent du moins diminuer la confiance, voient changer les manières, et ont leur part de l'indifférence universelle qui naît de ce nouvel attachement ; ce qui suffit pour leur donner de justes alarmes ; et plus leur amitié est délicate, noble et fondée sur l'estime, plus ils sont touchés de se voir ôter ce qu'ils méritent, pour être accordé le plus souvent à un étourdi que l'*amour* peint comme sage aux yeux d'une folle.

Le mystère est, pour une femme mariée, encore plus nécessaire dans le cas de l'*amour* que dans celui de la *galanterie*, parce que dans celui-ci elle risque seulement la réputation de sa vertu ; et dans l'autre elle risque également celle de sa vertu

et de son esprit; car on dit alors qu'elle n'est pas plus sage qu'une autre, mais qu'elle est plus novice.

On a dit que l'*amour* était propre à conserver les bonnes qualités du cœur, mais qu'il pouvait gâter l'esprit; et que la *galanterie* était propre à former l'esprit, mais qu'elle pouvait gâter le cœur. L'usage du monde justifie cet axiome en ce qui regarde l'esprit; l'*amour* lui ôte et la liberté et le discernement, au lieu que la *galanterie* en fait jouer les ressorts. Pour le cœur, c'est toujours le caractère personnel qui en décide; ces deux passions s'y conforment dans les divers sujets qui en sont atteints: si l'une avait du désavantage à cet égard, ce serait sans doute l'*amour*, parce qu'étant plus violent que la *galanterie*, il excite plus la haine contre ceux qui le barrent ou qui lui occasionnent du mécontentement; et qu'étant aussi plus personnel, il fait agir avec plus d'indifférence envers tous ceux qui n'en sont point l'objet, ou qui ne le flattent pas. La preuve en est dans l'expérience: on voit assez ordinairement une femme *galante* caresser son mari de bonne grace, et ménager ses amis; au lieu que ceux-ci deviennent insipides, et le mari un objet d'aversion, à une femme prise dans les filets de l'*amour*. On voit aussi plus de choix dans la *galanterie;* c'est toujours, ou la figure, ou l'esprit, ou l'intérêt, ou les services, ou la commodité du commerce, qui déterminent: mais dans l'*amour* toutes ces choses manquent quelquefois à l'objet auquel on s'attache, et ses liens sont alors comme des miracles, dont la cause est également invisible et impénétrable. (G.)

M. l'abbé Girard a traité ces deux mots comme synonymes; et il est certain que tous deux supposent la différence des sexes et l'inclination de l'un pour l'autre. Mais ils ont des différences si grandes et si marquées, que voici un écrivain qui prononce qu'ils ne sont pas synonymes. Sans adopter cette décision et sans l'approuver, je me contenterai de rapporter ici les distinctions sur lesquelles on l'a fondée. (B.)

La *galanterie* est l'enfant du désir de plaire, sans un attachement fixe qui ait sa source dans le cœur. L'*amour* est le charme d'aimer et d'être aimé.

La *galanterie* est l'usage de certains plaisirs qu'on cherche par intervalle, qu'on varie par dégoût et par inconstance. Dans l'*amour*, la continuité du sentiment en augmente la volupté, et souvent son plaisir s'éteint dans les plaisirs mêmes.

La *galanterie*, devant son origine au tempérament et à la complexion, finit seulement quand l'âge vient en tarir la source. L'*amour* brise en tout temps ses chaînes par l'effort d'une raison puissante, par le caprice d'un dépit soutenu, ou bien encore par l'absence; alors il s'évanouit, comme on voit le feu matériel s'éteindre.

La *galanterie* entraîne vers toutes les personnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, nous unit à celles qui répondent à nos desirs, et nous laisse du goût pour les autres. L'*amour* livre notre cœur sans réserve à une seule personne, qui le remplit tout entier; en sorte qu'il ne nous reste que de l'indifférence pour toutes les autres beautés de l'univers.

La *galanterie* est jointe à l'idée de conquête, par faux honneur ou par vanité. L'*amour* consiste dans le sentiment tendre, délicat et respectueux; sentiment qu'il faut mettre au rang des vertus.

La *galanterie* n'est pas difficile à démêler; elle ne laisse entrevoir, dans toutes sortes de caractères, qu'un goût fondé sur les sens. L'*amour* se diversifie, selon les différentes ames sur lesquelles il agit; il règne avec fureur dans Médée, au lieu qu'il allume, dans les naturels doux, un feu semblable à celui de l'encens qui brûle sur l'autel.

Ovide tient les propos de la *galanterie*, et Tibulle soupire l'*amour*.

L'*amour* est souvent le frein du vice, et s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* est un vice; car c'est le libertinage de l'esprit, de l'imagination et des sens : c'est pourquoi, suivant la remarque de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, les bons législateurs ont toujours banni le commerce de *galanterie* que produit l'oisiveté, et qui est cause que les femmes corrompent avant même que d'être corrompues, qui donne un prix à tous les riens, rabaisse ce qui est important, et fait que l'on ne se conduit que sur les maximes du ridicule que les femmes s'entendent si bien à établir. (*Encycl.* XVII, 754).

On a prétendu que la *galanterie* était le léger, le délicat, le perpétuel mensonge de l'*amour*. Mais peut-être l'*amour* ne dure-t-il que par les secours que la *galanterie* lui prête : ne serait-ce pas, parce qu'elle n'a pas lieu entre les époux que l'*amour* cesse?

L'*amour* malheureux exclut la *galanterie*; les idées qu'elle inspire demandent de la liberté d'esprit, et c'est le bonheur qui la donne.

Les hommes véritablement *galans* sont devenus rares : ils semblent avoir été remplacés par une espèce d'hommes avantageux, qui, ne mettant que de l'affectation dans ce qu'ils font, parce qu'ils n'ont point de grace, et que du jargon dans ce qu'ils disent, parce qu'ils n'ont point d'esprit, ont substitué l'ennui de la fadeur aux charmes de la *galanterie*. (*Encycl.* VII, 428).

84. AMPOULÉ, EMPHATIQUE, BOURSOUFLÉ.

Trois qualités défectueuses d'un style qui cherche à s'élever plus haut que ne comporte le sujet auquel il s'applique, le style *emphatique*, en donnant une importance exagérée à des choses médiocres; le style *boursouflé*, en traitant avec une magnificence outrée des choses simples; le style *ampoulé*, en se tenant à une élévation ridicule pour traiter des choses communes.

Le style *emphatique* tient plus à la nature des pensées; le style *boursouflé* à la tournure des phrases; le style *ampoulé* au choix des expressions.

Quelques grands écrivains ont eu de l'*emphase*; les esprits médiocres sont aisément *boursouflés* et *ampoulés*.

Le style *emphatique* abonde en exclamations sententieuses; le style *boursouflé* en images pompeuses; le style *ampoulé* ne se compose que de grands mots.

On peut avoir dans le geste et la voix quelque chose d'*emphatique*; le ton de la déclamation peut être *boursouflé*; l'*ampoulé* ne s'applique qu'au discours. (F. G.)

85. AMUSER, DIVERTIR.

Amuser, c'est s'occuper légèrement l'esprit, de manière qu'on ne sente pas le poids du temps ou du travail : *divertir*, c'est occuper agréablement et plus fortement l'esprit, de manière qu'on ne sente, en quelque sorte, le temps, que par une succession de plaisirs soutenus. Le temps passe, quand on s'*amuse*; quand on se *divertit*, on jouit du temps. Le plaisir qui nous *amuse* est léger et frivole; le plaisir qui nous *divertit* est plus vif, plus fort, plus senti.

M. d'Alembert a, selon sa coutume, parfaitement distingué les nuances qui séparent ces deux termes. « *Divertir*, dans la signification propre du latin, ne signifie autre chose que détourner son attention d'un objet, en la portant sur un autre; mais l'usage présent a de plus attaché à ce mot une idée de plaisir qu'on prend à l'objet qui nous occupe. *Amuser*, au contraire, n'emporte pas toujours l'idée du plaisir; et quand cette idée s'y trouve jointe, elle exprime un plaisir plus faible que le mot *divertir*. Celui qui s'*amuse* peut n'avoir d'autre sentiment que l'absence de l'ennui; c'est là même tout ce qu'emporte le mot *amuser* pris dans sa signification rigoureuse : on va à la promenade pour s'*amuser*, à la comédie pour se *divertir*. On dira une chose que l'on sait pour tuer le temps, cela n'est pas fort *divertissant*, mais cela *amuse*; on dira aussi, cette pièce m'a assez *amusé*; mais cette autre m'a fort *diverti*.

« On ne peut pas dire d'une tragédie, qu'elle *amuse*, parce

que le genre de plaisir qu'elle fait est sérieux et pénétrant, et qu'*amuser* emporte une idée de frivolité dans l'objet, et d'impression légère dans l'effet qu'elle produit : on peut dire que le jeu *amuse*, que la tragédie occupe, et que la comédie *divertit*. »

Ce qui *amuse* l'un, *divertit* l'autre, selon la manière dont ils sont l'un et l'autre affectés.

Un lecteur sage fuit un vain *amusement*,
Et sait mettre à profit son *divertissement*. BOILEAU.

Avec des contes on vous *amuse*; avec des fêtes on vous *divertit*. On s'*amuse* de tout, mais on ne se *divertit* pas de tout. Il faut ou bien peu d'esprit ou bien de l'esprit, pour s'*amuser* de tout : il faut être bien malade d'esprit ou de corps, pour que rien ne nous *divertisse*.

A force de se *divertir*, on devient incapable de s'*amuser*. Les gros joueurs s'ennuient à jouer petit jeu; les liqueurs fortes ôtent le goût de toute autre boisson; l'habitude des grands plaisirs rend le plaisir insipide.

Le *divertissement*, s'il n'est pas assaisonné, dégénère en simple *amusement*.

« C'est une chose étrange, dit Pascal, que de considérer ce qui plaît aux hommes dans les jeux et les *divertissemens*. Il est vrai qu'occupant l'esprit, ils le détournent du sentiment de ses maux; ce qui est réel : mais ils ne l'occupent que parce que l'esprit s'y forme un objet imaginaire de passion auquel il s'attache..... Qu'on fasse, ajoute-t-il, jouer pour rien, tel homme qui passe sa vie sans ennui, en jouant tous les jours peu de chose, il ne s'y échauffera pas et s'y ennuiera; ce n'est donc pas l'*amusement* seul qu'il cherche; un *amusement* languissant et sans passion l'ennuiera. Il faut qu'il s'échauffe, qu'il se pique..... qu'il se forme un objet de passion qui excite son desir, sa colère, sa crainte, son espérance. »

Notre esprit, malgré nous, se répand au dehors,
Et sur d'autres objets aime à porter sa vue.
De là viennent ces jeux, ces *divertissemens*
Que tout le monde cherche avec des soins extrêmes,
Et qui ne sont au fond que des *amusemens*
Dont tous les divers changemens
Savent nous empêcher de penser à nous-mêmes.

On s'*amuse* assez bien seul; mais seul, on ne se *divertit* guère.

Les jeux tranquilles, sédentaires, froids, ne font guère qu'*amuser*; il faut quelque chose d'animé, de bruyant, de tumultueux, pour *divertir*; des lectures nous *amusent*; des danses nous *divertissent*. (R.)

86. AN, ANNÉE.

Un service particulièrement destiné au calcul, est l'accessoire qui caractérise et distingue le mot *an*. Voilà pourquoi il se place ordinairement dans les dates avec les nombres, et qu'il se trouve rarement avec les épithètes qualificatives. Au lieu que le mot *année* est plus propre à être qualifié, et ne figure pas de si bonne grace avec les mêmes nombres.

Les *années* fertiles doivent, dans un état bien policé, empêcher la disette de se faire sentir dans les *années* stériles.

L'*année* heureuse est celle qu'on passe sans ennui et sans infirmité.

L'*an* me semble être un élément déterminé du temps; il est dans la durée, ce que le point est dans l'étendue. De là vient que l'on dit *an*, pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée. Comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est envisagée comme étant elle-même la durée déterminée d'un *an* et divisible en ses parties : l'*année* a douze mois, 365 jours, et quatre saisons. De là vient que l'on qualifie l'*année* par les événemens qui en ont rempli la durée. (B.)

87. ANCÊTRES, AÏEUX, PÈRES.

Ces expressions ne sont synonymes que lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation, qui ont précédé le temps auquel nous vivons. Elles diffèrent en ce qu'il se trouve entre elles une gradation d'ancienneté; de façon que le siècle de *nos pères* a touché au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de tous.

Les usages changent si promptement en France, que, si *nos pères* revenaient au monde, ils ne reconnaîtraient point l'éducation qu'ils ont donnée à leurs enfans, et *nos aïeux* imagineraient que des étrangers ont pris la place de leurs neveux. Quelque respectable que soit ce que nous tenons de *nos ancêtres*, il ne doit point l'emporter sur ce que dicte la raison.

Nous sommes descendans les uns des autres; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que nous sommes les enfans de *nos pères*, les neveux de *nos aïeux*, et la postérité de *nos ancêtres* (1). (B.)

(1) Le lecteur me pardonnera si je lui rappelle à ce sujet cette belle strophe d'Horace. (Od. III, vj, 45.)

Damnosa quid non imminuit dies?
Ætas parentum, *pejor* avis, *tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem *vitiosiorem*.

88. ANCÊTRES, PRÉDÉCESSEURS.

Chacun de ces mots désigne ceux à qui l'on succède dans un certain ordre; et c'est la différence de cet ordre qui fait celle de la signification des deux termes. Le premier est relatif à l'ordre naturel; le second, à l'ordre politique ou social. Nous succédons à nos *ancêtres* par voie de génération; leur sang coule dans nos veines. Nous succédons à nos *prédécesseurs* par la voie de fait et de substitution; leurs emplois ont passé de leurs mains dans les nôtres.

Les *ancêtres* d'un roi sont les hommes de qui il descend par le sang; ses *prédécesseurs* sont les rois qui ont occupé le même trône avant lui. Ainsi les rois de France, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Henri III, sont les *prédécesseurs* de Henri IV, sans être ses *ancêtres*. Les princes de la maison de Bourbon, en remontant depuis Antoine, roi de Navarre, jusqu'à Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, sont les *ancêtres* de Henri IV, et non ses *prédécesseurs* sur le trône de France. (B.)

89. ANCIENNEMENT, JADIS, AUTREFOIS.

Ces mots désignent le temps passé, de façon qu'il ne tient plus au présent: mais *anciennement* le désigne comme reculé; *jadis*, comme simplement détaché, et n'est guère d'usage que dans le style familier de la narration; *autrefois* le désigne, non seulement comme détaché du présent, mais encore comme différent pour les accompagnemens.

Il est aussi injuste de juger de ce qui se pratiquait *anciennement* par ce qui est aujourd'hui en usage, qu'il est ridicule de vouloir régler les usages présens par ce qui était *anciennement* observé. *Jadis* on pressait les convives à boire; aujourd'hui on ne les y invite pas même. Les choses changent, selon les circonstances; ce qui était bon *autrefois*, peut n'être plus à propos. (B.)

90. ANE, IGNORANT.

On est *âne* par disposition d'esprit, et *ignorant* par défaut d'instruction. Le premier ne sait pas, parce qu'il ne peut apprendre; et le second, parce qu'il n'a point appris.

L'*âne* a pu s'appliquer à l'étude, mais son travail a été inutile. L'*ignorant* ne s'est pas donné cette peine.

A quoi bon parler science devant des *ânes?* leurs oreilles ne sont pas faites pour ce langage. Ce n'est pas toujours inutilement qu'on en parle devant des *ignorans;* ils peuvent profiter de ce qu'on dit.

L'*ânerie* est un défaut qui vient de la nature du sujet; et

l'*ignorance* est un défaut que la paresse entretient. Celle-ci est moins pardonnable ; mais celle-là rend plus méprisable.

Les *ânes*, pour l'ordinaire, ne connaissent ni ne sentent pas même le mérite de la science ; les *ignorans* se le figurent quelquefois tout autre qu'il n'est. (G.)

91. ANÉANTIR, DÉTRUIRE.

Ce qu'on *détruit* cesse de subsister, mais il en peut rester des vestiges ; ce qu'on *anéantit* disparaît tout à fait. Ce dernier mot a plus de force que l'autre, de façon que l'*anéantissement* est une *destruction* totale.

Détruire s'emploie ordinairement, dans le sens littéral, pour les choses composées et faisant corps par l'union de leurs parties ; *anéantir* ne se dit littéralement que de l'être simple dans les proportions de physique ; ailleurs, il a toujours un sens hyperbolique.

Le temps *détruit* tout. Conçoit-on que ce qui existe puisse être *anéanti ?* C'est un plaisir de voir un orgueilleux *anéanti* par un plus superbe que lui. (G.)

92. ANESSE, BOURRIQUE.

On donne l'un ou l'autre de ces noms au même animal, selon l'aspect sous lequel on en parle : *ânesse* le présente, dans l'ordre de la nature, comme bête femelle propre à la génération et à donner du lait, dont les ordonnances de médecine ont rendu l'usage fréquent ; *bourrique* le présente, dans l'ordre des animaux domestiques, comme bête de charge.

Le premier n'a point d'acception figurée ; le second est quelquefois métaphoriquement appliqué aux personnes ignares et non instruites, soit hommes, soit femmes. (G.)

93. ANIMAL, BÊTE, BRUTE.

Il se trouve ici une différence réciproque dans l'étendue de la signification. Autant le premier de ces mots l'emporte sur le second dans un des districts du langage, autant, dans un autre district, le second l'emporte sur le premier ; de sorte qu'ils deviennent également genre et espèce l'un de l'autre.

En langage dogmatique, *animal* indique le genre, et *bête* indique l'espèce.

En langage vulgaire, *animal*, se restreignant dans des bornes plus étroites, ne s'applique qu'à une partie de ce qui est compris sous le nom de *bête ;* c'est-à-dire, à celles d'une certaine grandeur, et non aux plus petites. On dirait donc : Le lion est un *animal* dangereux, la puce est une petite *bête* très-incommode. Ces dénominations, employées au figuré, forment

des invectives. Celle d'*animal* attaque la grossièreté des manières ou l'impertinence de la conduite ; celle de *bête* attaque le manque d'esprit ou d'intelligence.

« *Bête*, dit M. Diderot, se prend souvent par opposition à un *homme*. L'homme a une ame, mais quelques philosophes n'en accordent pas aux *bêtes*.

« *Brute* est un terme de mépris qui ne s'applique qu'en mauvaise part. Il s'abandonne à son penchant comme la *brute*.

« *Animal* est un terme générique qui convient à tous les êtres organisés vivans. L'animal vit, agit, se meut de lui-même.

« Si on considère l'*animal* comme pensant, voulant, agissant, réfléchissant, on restreint sa signification à l'espèce humaine ; si on le considère comme borné dans toutes les fonctions qui marquent de l'intelligence et de la volonté, et qui semblent lui être communes avec l'espèce humaine, on le restreint à la *bête* ; si on considère la *bête* dans son dernier degré de stupidité, et comme affranchie des lois de la raison et de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite, nous l'appellerons *brute*. (Encycl.)

Fixons l'idée rigoureuse de chacun de ces termes. L'*animal* est littéralement l'être qui *respire* : ce mot vient de *animus*, ame, soufle, respiration. La *bête* est l'être qui *mange :* ce mot vient de *ed*, *es*, *est*, manger. La *brute* est l'être qui *broute* : ce mot vient de la racine *bro*, *brou*, manger, broyer, restreinte à une manière particulière de manger.

Au figuré, nous renchérissons sur la qualification de *bête*, en disant *bête brute*, ou d'une personne qu'elle est *bête à manger du foin*.

Le mot *animal* désigne un règne particulier de la nature, par opposition à *végétal* et à *minéral*.

Le mot *bête* caractérise une classe d'animaux, par opposition à l'homme.

Le mot *brute* indique les sortes de *bêtes* les plus dépourvues de sentiment et livrées à l'instinct le plus grossier, par opposition à celles qui montrent de la connaissance, de l'intelligence, de la sensibilité.

Ces trois dénominations s'appliquent injurieusement à l'homme. Vous l'appellerez *animal*, pour lui reprocher les défauts ou les imperfections des purs animaux, mais sur-tout la grossièreté, la rudesse, la brutalité des manières et de la conduite. Vous l'appellerez *bête*, lorsque vous l'accuserez de déraison, d'incapacité, d'ineptie, de maladresse, de sottise, d'imbécillité. Vous l'appellerez *brute* dans le cas où vous voudrez peindre en un mot la déraison complète, l'extrême bêtise, la

stupidité parfaite, et mieux encore l'aveugle *brutalité*, l'impétuosité féroce, la licence effrénée des penchans et des mœurs. (R.)

94. ANNULER, INFIRMER, CASSER, RÉVOQUER.

Les deux premiers de ces quatre mots s'appliquent uniquement aux actes qui font règle entre les hommes, et les deux derniers s'appliquent, non seulement aux actes, mais encore aux personnes.

Annuler se dit pour toutes sortes d'actes, soit législatifs, soit conventionnels. Cette opération se fait par une disposition contraire, provenant, ou d'une autorité supérieure, ou de ceux même dont l'acte est émané.

Une obligation réciproque est *annulée* par les parties qui se la sont imposée, lorsqu'elles en conviennent; mais si l'acte d'obligation est authentique, il faut que celui qui l'*annule* le soit aussi.

Infirmer ne se dit que des actes législatifs, ou jugemens prononcés par des juges subalternes; et le pouvoir d'*infirmér* n'appartient qu'au tribunal supérieur dans le ressort duquel se trouve situé l'inférieur. Ce terme ne s'adapte point aux arrêts des cours supérieures; aucun tribunal ne les *infirme*, mais celui d'en haut peut les *casser*. Les sentences du Châtelet et des Présidiaux étaient quelquefois *infirmées* par les arrêts du Parlement.

Casser renferme une idée accessoire d'ignominie lorsqu'on le dit des personnes en place; et lorsqu'il regarde les actes, il emporte une idée d'autorité souveraine. On *casse* un officier, un arrêt. Ce mot suppose toujours, par sa signification, l'exercice d'un pouvoir absolu, lors même qu'on s'en sert métaphoriquement dans cette expression, *casser aux gages*, qui s'applique souvent à un amant congédié, à un agent qu'on cesse d'employer, à un ami qu'on abandonne, et aux connaissances auxquelles on renonce.

Révoquer, c'est, quant aux personnes, leur ôter simplement, sans aucun accessoire d'ignominie, la place ou la dignité qu'on leur avait confiée; et quant aux actes, c'est déclarer qu'ils perdent leur vigueur et restent comme non avenus. Le droit de *révoquer* n'appartient qu'à celui qui a le droit d'établir. On *révoque* un intendant, un procureur, une loi, les pouvoirs donnés pour agir ou parler en son nom. (G.)

95. ANTÉRIEUR, ANTÉCÉDENT, PRÉCÉDENT.

Antérieur signifie particulièrement ce qui *est*, l'existence, la manière relative d'exister: une édition *antérieure* à une autre *existait* auparavant.

Antérieur porte l'idée propre du temps plus *avancé* dans le passé, d'une priorité de temps appelée par cette raison *antériorité*. Par extension, il désigne une priorité de situation ou d'aspect. Nous disons *la face antérieure d'un bâtiment*, comme une *époque antérieure*.

Antécédent, quoique propre à marquer une priorité de temps, sert plutôt à indiquer une priorité d'ordre, de rang, de place, de position ou de marche, avec cette circonstance particulière, qu'il dénote un rapport d'influence, de dépendance, de connexité, de liaison établie entre l'un et l'autre objet. Ainsi, en logique, il marque le rapport du principe avec la conséquence, en théologie, celui d'un décret, d'une volonté qui influe sur un autre décret, ou sur une action : en mathématiques, celui d'une induction d'un terme à l'autre : en grammaire, celui d'un mot qui entraîne un régime ou demande un complément. Dans l'enthymême, le conséquent est tiré de l'*antécédent*; dans la proposition grammaticale, l'*antécédent* a une liaison nécessaire avec le *subséquent*, etc.

Précédent détermine une priorité ou de temps ou d'ordre; mais une priorité immédiate, de manière qu'un objet touche à l'autre sans aucun intermédiaire. L'événement *précédent* est celui qui est arrivé immédiatement avant celui dont on parle; tandis qu'un événement *antérieur* est seulement arrivé auparavant, et n'a qu'une priorité vague et indéterminée.

Antérieur et *précédent* sont du langage ordinaire; *antécédent* n'est que du langage didactique. Ce dernier est quelquefois employé substantivement, et les autres sont de purs adjectifs. (R.)

96. ANTIPHRASE, CONTRE-VÉRITÉ.

Façons d'énoncer le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Les érudits ont fait savamment *antiphrase;* le bon Gaulois aurait dit bonnement *contre-phrase*, comme il a dit *contre-vérité*.

Si vous dites d'un homme qui fait une lâcheté, que c'est un brave homme, l'ironie est dans les mots ou la qualification; c'est une *antiphrase*. Si vous remerciez, dans les termes ordinaires, un ennemi du mauvais service qu'il vous a rendu, l'ironie est dans le fond même des choses; c'est une *contre-vérité*.

L'académie définit ainsi l'*antiphrase* et la *contre-vérité :* L'*antiphrase* est une *figure* par laquelle on emploie un mot ou une façon de parler dans un sens contraire à sa véritable signification; la *contre-vérité* est une *proposition* qu'on fait pour être entendue en un sens contraire à celui que portent les paroles. Votre intention fait donc la *contre-vérité*, et votre diction l'*antiphrase*. L'*antiphrase* est une figure, une figure de mots;

la *contre-vérité* est une feinte, un jeu de pensées. Le savant connaît et découvre l'*antiphrase;* le peuple connaît et sent la *contre-vérité.* (R.)

97. ANTRE, CAVERNE, GROTTE.

« Ce sont, dit l'abbé Girard, des retraites champêtres faites de la seule main de la nature, ou du moins à son imitation lorsque l'art s'en mêle, et dans lesquelles on peut se mettre à l'abri des injures du temps. Mais l'*antre* et la *caverne* présentent des retraites obscures et affreuses, qui ne semblent propres qu'à des bêtes fauves : au lieu que la *grotte* n'excluant ni la lumière ni même les ornemens gracieux, quoique rustiques, peut être l'habitation de l'homme solitaire et sert souvent à orner les jardins. Le mot de *caverne* paraît enchérir sur celui d'*antre*, par la profondeur, par la clôture, et par un rapport plus formel à la férocité de celui qui peut y habiter. »

L'idée distinctive de l'*antre* est celle d'enfoncement, de profondeur; son aspect intérieur offre d'abord l'obscurité, une épaisse obscurité, une horreur effrayante : sa propriété relative est de dérober à la vue, d'environner de ténèbres, d'ensevelir comme au fond d'un puits.

L'idée distinctive de la *caverne* est celle de concavité, de voûte ou d'arc : son aspect intérieur offre d'abord un grand vide, un creux énorme, une large contenance et une clôture : sa propriété relative est de couvrir, enfermer, protéger ou défendre de tous côtés, mettre à couvert et à l'abri.

L'idée distinctive de la *grotte* est celle d'une cavité, d'un réduit, qui n'est par lui-même, ni aussi noir et enfoncé que l'*antre*, ni aussi creusé et vaste que la *caverne :* son aspect intérieur offre une petite *caverne*, qui, plutôt que d'effrayer et de rebuter, aura de l'utilité et des attraits : sa propriété relative est de cacher, d'isoler, de tenir à l'écart, de prêter un abri commode, une retraite solide, un lieu de repos, un asile susceptible, ou naturellement paré d'agrémens simples et rustiques. (R.)

98. APOCRYPHE, SUPPOSÉ.

Ce qui est *apocryphe*, n'est ni prouvé ni authentique. Ce qui est *supposé* est faux et controuvé.

Les protestans regardent comme *apocryphes* quelques-uns des livres que l'Eglise romaine a mis dans son canon comme divins et authentiques. L'histoire *apocryphe* de la papesse Jeanne a été également réfutée et soutenue par des savans de l'une et de l'autre communion.

La donation *supposée* de Constantin a été long-temps un point d'histoire non contesté. Que de faits *supposés*, crus encore de notre temps, malgré nos prétendues lumières ! (G.)

99. APOTHÉOSE, DÉIFICATION.

L'*apothéose* est la cérémonie par laquelle les empereurs romains étaient, après leur mort, transmis au nombre des dieux : c'est sur cette idée, que quelqu'un a fait l'*apothéose* de mademoiselle de Scudéri, et que nous canonisons nos Saints.

La *déification* est l'acte d'une imagination superstitieuse et craintive, qui suppose la Divinité où il n'y a que la créature, et qui, en conséquence, lui rend un culte de religion. Les hommes, avant la rédemption, *déifiaient* tout, jusqu'aux bœufs et aux oignons. (G.)

100. APAISER, CALMER.

Le vent *s'apaise*, dit l'abbé Girard; la mer se *calme*. A l'égard des personnes, lorsqu'elles sont en courroux ou dans la fureur de l'emportement, il est question de les *apaiser :* mais il s'agit de les *calmer* lorsqu'elles sont dans l'émotion que produisent la trop grande crainte du mal, la terreur et le désespoir. Ainsi, le mot d'*apaiser* a lieu pour ce qui vient de la force ou de la violence ; et celui de *calmer*, pour ce qui est de trouble ou d'inquiétude. Une soumission nous *apaise*, une lueur d'espérance nous *calme*. (G.)

Apaiser signifie, à la lettre, induire, ramener à la *paix ;* et *calmer*, ramener le *calme*, rendre *calme*.

Après que la colère d'un jaloux est *apaisée*, il reste toujours à *calmer* ses soupçons.

Apaiser, c'est ramener, rétablir, mettre, ou définitivement ou par degrés, la paix, c'est-à-dire, l'ordre commun et convenable des choses, l'accord et l'harmonie entre les objets, un *calme* entier, parfait, profond et permanent. *Calmer* n'annonce souvent qu'un *calme* léger et gradué, des adoucissemens, des modérations, des diminutions excessives ; enfin, il exprime le *calme*, le repos, ce qui paraît repos après le grand trouble, un *calme* qui n'est quelquefois qu'apparent, ou qui, quoique réel, peut être bientôt suivi de trouble et d'orage.

Apaiser signifie littéralement arrêter, fixer ; et *calmer*, baisser, diminuer, comme il a été dit.

Une tempête, un incendie, un orage, se *calment* ou se modèrent quelquefois, et se raniment ensuite avec plus de violence qu'auparavant; lorsqu'ils s'*apaisent*, qu'ils commencent à s'*apaiser*, ils se *calment* toujours de plus en plus ; ils ne font plus que baisser, ils tirent à leur fin.

Les négociations *calment* les esprits; les conventions les *apaisent*.

Les paroles douces vous *calment*; une juste satisfaction vous *apaise*.

Vos soins ont *calmé* ma douleur; le temps l'*apaisera*. (R.)

101. APPAREIL, APPRÊTS, PRÉPARATIFS.

Ces trois mots désignent également les soins qui président à l'exécution d'un projet quelconque. Les *préparatifs* indiquent les premiers soins, l'action préliminaire qui doit précéder toutes les autres; ils consistent le plus souvent à rassembler les choses nécessaires. Les *apprêts* viennent ensuite, et consistent à mettre les choses dans l'état où elles doivent être pour servir au but que l'on se propose, à les rendre *prêtes* pour le service que l'on en attend. L'*appareil* est le soin de leur assigner l'ordre dans lequel elles doivent paraître au moment de les employer: il consiste dans l'ensemble des *apprêts*.

On commence des *préparatifs;* on faits des *apprêts;* on dresse un *appareil:* un cuisinier commence dès la veille les *préparatifs* d'un grand dîné; il passe la matinée à en faire les *apprêts;* il n'en dresse l'*appareil* qu'au moment du service.

Les *préparatifs* n'emportent qu'une idée de prévoyance; les *apprêts* y joignent une idée d'attention et de soin; l'*appareil*, une idée d'ordre et de régularité. Un chirurgien qui doit panser une plaie ou faire une opération, fait ses *préparatifs* à raison des choses qu'il prévoit devoir lui être nécessaires; il apporte à ses *apprêts* tout le soin que demande l'action dont il est chargé, et c'est lorsque tout est dans l'ordre nécessaire pour les opérations de ce genre qu'il a dressé son *appareil*.

L'*appareil*, n'ayant pour objet que l'apparence des choses et nullement leurs qualités intrinsèques, ne s'applique généralement qu'aux choses qui doivent produire un effet extérieur quelconque. Ainsi, une expérience de chimie peut demander de grands *apprêts* et nécessiter de grands *préparatifs;* mais elle n'exige un grand *appareil* que quand elle oblige à employer un grand nombre d'instrumens tenant beaucoup de place et produisant à l'œil beaucoup d'effet. Quels que soient les *apprêts* d'une fête et les *préparatifs* qu'ils exigent, on n'y met d'*appareil* que quand on veut l'accompagner d'une grande pompe extérieure. Les *apprêts* indiquent l'importance que l'on met à une chose; les *préparatifs*, simplement la volonté de la faire: la chose la plus simple peut rarement se faire sans *préparatifs;* beaucoup se font sans *apprêts;* très-peu sont susceptibles d'*appareil*.

Le mot d'*appareil* s'applique par extension aux choses qui sont l'objet de l'*appareil:* ainsi, la pompe d'une cérémonie s'appelle l'*appareil* d'une cérémonie; la réunion des instrumens

placés dans l'ordre nécessaire pour une expérience de physique ou une opération de chirurgie, s'appelle un *appareil* de physique ou de chirurgie.

Au figuré, le mot d'*appareil* s'applique à toute action faite avec pompe, avec solemnité, avec étalage : le mot d'*apprêt*, à toute action faite avec trop d'attention et de soin. Un homme a de l'*apprêt* lorsque ses ations et ses paroles portent l'empreinte d'un soin qui en exclut tout abandon, tout naturel. (F. G.)

102. APPAT, LEURRE, PIÉGE, EMBUCHE.

On montre les deux premiers, et l'on cache les deux derniers dans la même vue.

L'*appât* et le *leurre* agissent pour nous tromper : l'un sur le cœur, par les attraits ; l'autre sur l'esprit, par les fausses apparences. Le *piége* et l'*embûche*, sans agir sur nous, attendent que nous y donnions : on est pris dans l'un, surpris par l'autre ; et ils ne supposent de notre part ni un mouvement de cœur, ni erreur de jugement, mais seulement de l'ignorance ou de l'inattention. (G.)

103. APPELER, ÉVOQUER, INVOQUER.

Nous *appelons* les hommes et les animaux qui vivent avec nous et autour de nous sur la terre. Nous *évoquons* les mânes des morts et les esprits infernaux, dont le séjour est censé être dans le sein de la terre. Nous *invoquons* la Divinité, les saints, les puissances célestes, et tout ce que nous regardons comme au-dessus de nous, soit par l'habitation dans les cieux, soit par la dignité et le pouvoir sur la terre.

On *appelle* simplement par le nom, ou en faisant signe de venir. On *évoque* par des prestiges, soit paroles, soit actions mystérieuses. On *invoque* par les vœux et par la prière. L'usage d'*évoquer* les morts, dans le Paganisme, n'était fondé que sur ce qu'on les croyait capables de répondre aux vivans. On *invoque* Apollon et les Muses : c'est exciter son imagination, et tâcher de la monter sur le ton de l'ouvrage qu'on entreprend. On *invoque* aussi son ange gardien dans les dangers que l'on court. (G.)

104. APPLAUDISSEMENS, LOUANGES.

Quoique ces deux mots s'appliquent également aux choses et aux personnes, il me semble cependant voir dans les *applaudissemens*, un accessoire qui les rend plus propres aux choses, soit actions, soit discours ; et je remarque, dans les *louanges*, un rapport plus particulier aux personnes.

On *applaudit* en public, et au moment que l'action se passe,

ou que le discours est prononcé. On *loue*, dans toutes sortes de circonstances, les personnes absentes ainsi que les présentes, et non seulement en conséquence de ce qu'elles ont fait ou dit, mais encore en conséquence des talens qu'elles ont acquis, et des qualités, soit de l'ame, soit du corps, dont la nature les a gratifiées.

Les *applaudissemens* partent de la sensibilité au plaisir que nous font les choses; une simple acclamation, un battement de mains, suffisent pour les exprimer. Les *louanges* sont supposées avoir leur source dans le discernement de l'esprit, elles ne peuvent être énoncées que par la parole.

On est toujours flatté des *applaudissemens*, de quelque façon qu'ils soient donnés; il se trouve même des gens qui les recherchent par la voie des cabales. Il n'en est pas ainsi des *louanges* : elles ne plaisent qu'autant qu'elles paraissent sincères et qu'elles sont délicates; l'apprêt et la trivialité en diminuent le mérite; on en craint de plus l'ironie. (G.)

105. APPLICATION, MÉDITATION, CONTENTION.

Ce sont différens degrés de l'attention que donne l'ame aux objet dont elle s'occupe: de manière qu'*attention* est le terme générique, et les trois autres énoncent des idées spécifiques.

L'*application* est une attention suivie et sérieuse; elle est nécessaire pour connaître le tout. La *méditation* est une attention détaillée et réfléchie; elle est indispensable pour connaître à fond. La *contention* est une attention forte et pénible, elle est inévitable pour démêler les objets compliqués, et pour écarter ou vaincre les difficultés.

L'*application* suppose la volonté de savoir; elle exige de l'assiduité à l'étude. La *méditation* suppose le desir d'approfondir; elle exige de l'exactitude dans les détails, et de la justesse dans les comparaisons. La *contention* suppose de la difficulté, ou même de l'importance dans la matière; elle exige une résolution ferme de n'en rien ignorer, et du courage pour n'être ni effrayé des difficultés, ni rebuté par la peine.

Le succès de l'*application* dépend d'une raison saine; celui de la *méditation*, d'une raison pénétrante et exercée; celui de la *contention*, d'une raison forte et étendue.

Les jeunes gens, comme les autres, sont capables d'attention; elle ne suppose ni acquis, ni suite, ni efforts : mais la légèreté de leur âge et leur inexpérience les empêchent souvent d'avoir de l'*application*; l'une, en mettant obstacle à l'assiduité de leur attention; l'autre, en leur laissant ignorer l'intérêt qu'ils auraient à savoir. L'art des instituteurs consiste donc à mettre à profit les accès momentanés d'attention que montrent leurs élèves, à fixer, mais non à forcer la légèreté

qui leur est essentielle ; à saisir, même à faire naître les occasions de leur faire connaître ou sentir combien il serait avantageux de savoir : si cela ne suffit pas pour les déterminer à l'*application*, il faut recourir à la ruse, et les y amener par des motifs pressans d'émulation. S'ils ne s'*appliquent* pas, comme on pourrait le faire dans un âge plus avancé, il faut les traiter avec indulgence, mais toutefois sans faiblesse : il ne serait pas juste de vouloir exiger d'eux des *méditations* profondes, puisqu'elles ne peuvent convenir qu'à des hommes faits, cultivés et exercés. Ce serait bien pis de les mettre dans le cas de ne pouvoir se tirer de leur tâche qu'à force de *contention*, et malheureusement les livres élémentaires qu'on leur met dans les mains sont si mal digérés, si peu lumineux, si éloignés des vrais principes ; la plupart des maîtres qui osent se charger de les instruire, ont si peu d'aptitude pour cette importante fonction, qu'il n'est guère possible que les germes des talens ne se trouvent, ou étouffés dès leur naissance par un trop juste dégoût, ou rendus stériles par des efforts prématurés. (B.)

106. APPOSER, APPLIQUER.

On *appose* le scellé. On *applique* un emplâtre sur le mal, des feuilles d'or ou d'argent sur l'ouvrage, un soufflet sur la joue. Ainsi *appliquer* se dit pour la chose qu'on impose sur une autre par conglutination ou par forte impression. *Apposer* n'est que du style de pratique ; ou, s'il a quelque autre usage, alors il regarde ce qu'on adapte à une chose comme partie intégrante du tout. (G.)

107. APPRÉCIER, ESTIMER, PRISER.

Apprécier, c'est juger du prix courant des choses dans le commerce de la vente et de l'achat ; *estimer*, c'est juger de la valeur réelle et intrinsèque de la chose ; *priser*, c'est mettre un prix à ce qui n'en a pas encore, du moins de connu.

Ces trois mots sont également d'usage dans le sens moral ou figuré, et ils y conservent à peu près les mêmes caractères de distinction que dans le littéral. On *apprécie* les personnes et les choses par la conséquence ou l'inutilité dont elles sont dans le commerce de la société civile. On les *estime* par leur propre mérite, soit du cœur, soit de l'esprit. On les *prise* par le cas qu'on témoigne en faire. Les personnes vertueuses ne sont pas *appréciées* à un haut prix quoiqu'elles soient beaucoup *estimées*.

Celui qui rend le plus de service, doit être le plus *prisé*. (G.)

108. APPRENDRE, S'INSTRUIRE.

Il semble qu'on *apprenne* d'un maître, en écoutant ses leçons; et qu'on s'*instruise* par soi-même en faisant des recherches.

Il faut plus de docilité pour *apprendre*, et il y a beaucoup plus de peine à s'*instruire*.

Quelquefois on *apprend* ce qu'on ne voudrait pas savoir; mais on veut toujours savoir les choses dont on s'*instruit*.

On *apprend* les nouvelles publiques, par la voix de la Renommée. On s'*instruit* de ce qui se passe dans le cabinet, par ses soins et par son attention à observer et à s'informer.

Qui sait écouter, sait *apprendre*. Qui sait faire parler, sait s'*instruire*.

Il arrive souvent qu'on oublie ce qu'on avait *appris*; mais il est rare d'oublier les choses dont on s'est donné la peine de s'*instruire*.

Celui qui *apprend* un art ou une science, est dans l'ordre des écoliers. Celui qui s'en *instruit* a le mérite de maître.

Pour devenir habile, il faut commencer par *apprendre* de ceux qui savent, et travailler à s'*instruire* soi-même, comme si l'on n'avait rien appris. (G.)

109. APPRÊTÉ, COMPOSÉ, AFFECTÉ.

Ces épithètes désignent quelque chose de recherché dans l'air et les manières des personnes.

Apprêté, ce qui a de l'apprêt, comme la toile gommée, la dentelle empesée, l'étoffe lustrée. *Composé*, ce qui est *posé* symétriquement, compassé, arrangé avec art. *Affecté*, ce qui est fait avec dessein, recherche, effort, exagération, d'une manière trop marquée où l'art se trahit.

L'homme *apprêté* veut se donner de la consistance et du lustre; l'homme *composé*, du poids et de l'importance; l'homme *affecté*, des airs et du relief.

Le premier se travaille pour se faire valoir : c'est un rôle de théâtre. Le second se montre pour vous imposer ou en imposer : c'est un rôle à manteau. Le dernier s'étale pour paraître : c'est la charge d'un rôle.

L'homme *affecté* ne veut que paraître tel, qu'il le soit ou qu'il ne le soit pas. L'homme *composé* veut paraître tel qu'il croit devoir être ou se montrer. L'homme *apprêté* veut paraître mieux et plus qu'il n'est en effet.

Vous reconnaîtrez l'homme *apprêté*, à sa roideur, à sa contrainte, à sa recherche : il n'a ni la flexibilité, ni le moelleux, ni l'abandon qu'il faudrait avoir. Vous reconnaîtrez l'homme *composé* à sa gravité, à sa froideur, à sa lenteur, à sa réserve, au travail apparent de la réflexion, ou à son air de

circonspection : il n'a ni cette ouverture, ni cette mobilité, ni cette facilité qu'exigeraient les circonstances. Vous reconnaîtrez l'homme *affecté*, à la charge, à l'excès, à l'effort, à la prétention, à cette sorte d'indiscrétion qui fait que la prétention se décèle : il n'a point la modération, le naturel, la retenue, la mesure qu'il convient de garder.

Il est difficile d'avoir beaucoup d'orgueil sans être *composé*, beaucoup de vanité sans être *affecté*, beaucoup d'amour propre sans être *apprêté*.

On est principalement *apprêté* dans le discours; *composé* dans l'air et la contenance; *affecté* dans le langage et les manières.

La précieuse est *apprêtée;* la prude, *composée;* la minaudière, *affectée*.

Le pédantisme est *apprêté;* l'hypocrisie est *composée;* la coquetterie est *affectée*. (R.)

110. APPRÊTER, PRÉPARER, DISPOSER.

Apprêter, travailler à rendre une chose propre et *prête* pour sa destination : *prest*, *presser*, *presse*, *prêt*, *près*, marquent la hâte et la proximité; *apprêt* marque l'industrie et le soin curieux. *Préparer*, travailler d'avance à mettre en état les choses nécessaires pour une fin : *pré* veut dire en avant, d'avance; *parer*, ou plutôt le latin *parare*, signifie proprement *mettre; séparer*, mettre à part; *comparer*, mettre une chose avec une autre, vis-à-vis d'une autre; *se parer*, se mettre en état de paraître. *Disposer*, travailler à poser et à arranger, d'une manière convenable et fixe, les choses dont on a besoin pour ses desseins : *dis* marque la diversion, la différence, une nouvelle manière d'être; *poser* signifie fixer en un lieu, asseoir.

On *apprête* pour faire ce qu'on va faire; on *prépare* pour être en état de faire ce qu'on doit faire; on *dispose* pour s'arranger de manière à pouvoir faire ce qu'on se *propose* de faire. Le premier annonce une exécution ou une jouissance prochaine; le second, une exécution ou une jouissance future; le troisième, une exécution ou une jouissance projetée.

Il y a dans le mot *apprêter*, une idée d'industrie et de recherche; dans le mot *préparer*, une idée de prévoyance et de diligence; dans le mot *disposer*, une idée d'intelligence et d'ordre. (R.)

111. APPROBATION, AGRÉMENT, CONSENTEMENT, RATIFICATION, ADHÉSION.

Termes qui énoncent tous le concours de la volonté d'une seconde personne, à l'égard de ce qui dépend de la volonté d'une première.

Approbation est celui qui a le sens le plus général; il se rapporte également aux opinions de l'esprit et aux actes de la volonté, et peut s'appliquer au présent, au passé et à l'avenir. *Agrément* ne se rapporte qu'aux actes de la volonté, et peut aussi s'appliquer aux trois circonstances du temps. *Consentement* et *ratification* sont deux termes spécifiques, relatifs aux actes de la volonté; mais dont le premier ne s'applique qu'aux actes du présent ou de l'avenir, et le second ne se dit qu'à l'égard des actes du passé. *Adhésion* n'a rapport qu'aux opinions et à la doctrine.

L'*approbation* dépend des lumières de l'esprit, et suppose un examen préalable. L'*agrément*, le *consentement* et la *ratification*, dépendent uniquement de la volonté, et supposent intérêt ou autorité. L'*adhésion* n'est qu'un acte de la volonté qui fait également abstraction des lumières de l'esprit et des passions du cœur, quoique la volonté ne puisse jamais y être déterminée que par l'une de ces deux voies.

L'*approbation* simple des censeurs les plus exacts ne prouve pas qu'ils aient trouvé l'ouvrage bon; elle certifie seulement qu'ils n'y ont rien vu qui doive en empêcher la publication, et qu'ils ne s'y opposent point. La conduite d'un homme de bien est digne de l'*approbation* et des éloges de ses concitoyens. Quand on a donné son *consentement* à un traité, soit avant qu'on le conclût, soit au moment qu'il se faisait, ou qu'on y a accédé depuis pour le *ratifier*, on est censé avoir donné son *agrément*, soit aux actes préliminaires qui étaient nécessaires à la conclusion, soit aux actes postérieurs autorisés par les clauses du traité. L'*adhésion* sincère à la doctrine de l'Eglise catholique est un acte de foi, nécessaire pour le salut : au lieu que l'*adhésion* à une doctrine qu'elle réprouve est un acte de schisme ou d'hérésie, incompatible avec le salut. (B.)

112. S'APPROPRIER, S'ARROGER, S'ATTRIBUER.

C'est se faire de son autorité privée un droit quelconque, ou du moins y prétendre.

S'*approprier*, se rendre *propre*, se faire une sorte de *propriété*, prendre *pour* soi ce qui ne nous appartenait pas. S'*arroger*, requérir avec hauteur, prétendre avec insolence, s'*attribuer* avec dédain ce qui n'est pas dû, plus qu'il n'est dû. S'*attribuer*, prétendre à une chose, se l'*adjuger*, se l'*appliquer* de sa propre autorité.

L'homme avide s'*approprie*; l'homme vain s'*arroge*; l'homme jaloux s'*attribue*.

L'intérêt fait qu'on s'*approprie*; l'audace, qu'on s'*arroge*; l'amour propre, qu'on s'*attribue*.

On s'*attribue* une invention, un ouvrage, un succès. On s'*ar-*

roge des titres, des prérogatives, des prééminences. On *s'approprie* un champ, un effet, un meuble.

On est assez communément disposé à *s'approprier* la chose qu'on trouve, quand on n'en connaît pas le maître; à *s'arroger* comme un droit le service ou les hommages qui nous étaient volontairement rendus; à *s'attribuer* un succès auquel on aura seulement contribué ou concouru. (R.)

113. APPUI, SOUTIEN, SUPPORT.

L'*appui* fortifie : on le met tout auprès, pour résister à l'impulsion des corps étrangers. Le *soutien* porte; on le place au-dessous, pour empêcher de succomber sous le fardeau. Le *support* aide; il est à l'un des bouts, pour servir de jambage.

Une muraille est *appuyée* par des arcs-boutans. Une voûte est *soutenue* par des colonnes. Le toit d'une maison est *supporté* par les gros murs.

Ce qui est violemment poussé, ou ce qui penche trop, a besoin d'*appui*. Ce qui est excessivement chargé, ou trop lourd par soi-même, a besoin de *soutien*. Les pièces d'une certaine étendue qui sont élevées ont besoin de *supports*.

On met des *appuis* pour tenir les choses dans une situation droite; des *soutiens*, pour les rendre solides, des *supports*, pour les maintenir dans le lieu de leur élévation.

Dans le sens figuré, l'*appui* a plus de rapport à la force et à l'autorité; le *soutien* en a plus au crédit et à l'habileté; le *support* en a davantage à l'affection et à l'amitié.

On cherche, dans un protecteur puissant, de l'*appui* contre ses ennemis. Quand les raisons manquent, on a recours à l'autorité pour *appuyer* ses sentimens. Ce n'est pas les plus honnêtes gens de la Cour qu'il faut choisir pour *soutiens* de la fortune, mais ceux qui ont le plus de crédit auprès du prince. On ne se repent guère d'une entreprise où l'on se voit *soutenu* d'un habile homme. Des amis, toujours disposés à parler en notre faveur, et toujours prêts à nous ouvrir leur bourse, sont de bons *supports* dans le monde.

Le vrai chrétien ne cherche d'*appui* contre la malignité des hommes, que dans l'innocence et la droiture de sa conduite; il fait de son travail le plus solide *soutien* de sa fortune, et regarde la parfaite soumission aux ordres de la Providence comme le plus inébranlable *support* de sa félicité. (G.)

114. APPUYER, ACCOTER.

Quoiqu'*appuyer* soit plus en usage, et qu'*accoter* ait vieilli, il me semble néanmoins que celui-ci se conserve encore lorsqu'il s'agit de tiges : on dit *appuyer* un mur, *accoter* un arbre, une colonne. (G.)

Accoter se dit dans le style familier, en jardinage, en marine, dans le blason, etc. C'est un mot utile qui a son idée particulière. *Appuyer* est un mot très-usité dans le sens propre et dans le figuré ; il sert comme de genre aux mots *accoter*, *accouder*, *adosser*, et autres qui expriment différentes manières d'*appuyer*. On le considère encore comme synonyme de soutenir, tenir ferme, soit en tenant le corps par-dessous, comme la colonne soutient la voûte, soit en la soutenant par-dessus, comme la corde soutient le lustre, etc. (R.)

Cette différence dans l'usage, continue l'abbé Girard, m'en fait remarquer une dans la force et la valeur intrinsèque de ces mots ; c'est qu'*appuyer* a plus de rapport à la chose qui soutient, et qu'*accoter* en a davantage à celle qui est soutenue.

Voilà pourquoi, dans le sens réciproque, on accompagne ordinairement le mot d'*appuyer* d'un cortége convenable, et qu'on laisse aller seul celui d'*accoter*. Cela paraîtra et s'entendra mieux par l'exemple suivant. Pourquoi s'*appuyer* sur un autre, quand on est assez fort pour se soutenir soi-même? Les airs penchés du petit-maître lui donnent une attitude habituelle, qui fait qu'il ne se place jamais qu'il ne s'*accote*. (G.)

115. A PRÉSENT, PRÉSENTEMENT, ACTUELLEMENT, MAINTENANT.

A présent indique un temps présent plus ou moins étendu, par opposition à un autre temps plus ou moins éloigné, ou bien indéfini. Ainsi vous direz qu'*en remontant aux époques les plus reculées de l'histoire, vous trouverez l'usage des armoiries, ainsi que celui des monnaies, établis* alors *comme* à présent. Vous direz de même, *les principes de l'économie sociale sont* à présent *connus;* ils rétabliront l'ordre, la justice, la prospérité, l'âge d'or, *lorsque* Dieu enverra sur la terre un Sauveur.

On dira également : la force du corps gagnait jadis des batailles, *à présent* c'est le canon ; oui, sans doute, mais c'est la débilité des corps qui ruine les armées.

Présentement désigne un *présent* plus borné, plus limité, plus circonscrit ; il signifie *à présent même*, dans le moment, tout à l'heure, sous peu, sans délai, sans retard, exclusivement à tout autre temps qui ne serait pas plus ou moins prochain. Une maison est à louer *présentement*, dans le temps même où l'écriteau est apposé, pour le terme présent. Vos préparatifs sont tout faits, il n'y a *présentement* qu'à partir, on part sans délai.

Actuellement exprime un temps encore plus précis et plus court, le temps, le moment, l'instant où l'on parle, où l'action se fait, où l'évènement arrive. Ce mot s'applique fort propre-

ment aux premiers temps, aux premiers commencemens d'un changement, d'une révolution, d'un état nouveau, puisqu'il n'emporte que la durée d'un acte ou d'une action qui s'*effectue*. Un malade est *actuellement* hors de danger, au moment où le danger cesse. Un homme d'état entre *actuellement* au conseil, où il n'était pas encore entré. Il arrive *actuellement* beaucoup de vaisseaux dans un port que la paix, la liberté de la navigation et celle du commerce, viennent d'ouvrir.

Maintenant signifie littéralement *pendant qu'on y tient la main*, qu'on a les choses en main, qu'on est après. Il désigne donc la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou la transition d'une partie à une autre, et, fort élégamment, l'opposition, le contraste de deux événemens successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. Ainsi un orateur indique, par le mot *maintenant*, le passage d'une division à une autre. Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyons-en *maintenant* le revers. Tel est l'état où sont *maintenant* les affaires.

A présent est un mot très-usité; il a remplacé presque partout *présentement*; mais il ne se dit qu'en prose, ou, tout au plus, dans des poésies légères, *sermoni propiora*; vous le trouverez même assez rarement employé par nos grands orateurs.

Présentement a perdu la vogue qu'il avait dans tous les genres de prose : et même dans l'éloquence. Les lettres de madame de Sévigné, et tous les ouvrages de ce genre, prouve que c'était le mot ordinaire de la conversation. On l'emploie aujourd'hui si peu, que bientôt il sentira le vieux style.

Actuellement se dit pour *présentement* plus qu'il ne s'écrit, peut-être parce qu'il a l'air didactique de l'adjectif *actuel*; il a le mérite d'un sens précis.

Maintenant est un mot de tous les styles, familier aux poëtes comme aux orateurs, et très-souvent employé dans la signification commune à ses synonymes, par la raison que ceux-ci sont exclusifs de certain genres. (R.)

116. APTITUDE, DISPOSITION, PENCHANT.

L'*aptitude* tient à l'esprit; la *disposition* peut tenir au tempérament; le *penchant* semble venir du cœur.

Michel Ange avait une *disposition* à la mélancolie qui se retrouve dans les poésies qui nous restent de lui. L'*aptitude* de Vaucanson pour les arts mécaniques était telle que la simple vue d'une pendule suffit pour la développer. L'homme a un *penchant* religieux qu'il veut en vain méconnaître.

La *disposition* fait entreprendre; l'*aptitude* fait réussir; le *penchant* attache à ce que l'on fait.

Disposition; au singulier, a peu de synonymie avec *aptitude*;

il en a davantage au pluriel. Ainsi l'on dit vulgairement : il a des *dispositions*, de l'*aptitude* pour cette science; cependant les *dispositions* ont moins de force que l'*aptitude;* elles demandent à être plus cultivées; l'*aptitude* se fait jour à elle seule.

Aptitude vient du latin *aptus, juste, qui cadre parfaitement,* ce qui désigne une convenance rigoureuse ; *disposition* indique une convenance moins exacte, moins nécessaire : les *dispositions* sont donc moins que l'*aptitude*. Aussi a-t-on coutume d'employer le mot d'*aptitude* lorsqu'on parle de choses sérieuses, et celui de *dispositions* quand il s'agit d'objets frivoles et légers.

On dit : il a des *dispositions* pour la danse, de l'*aptitude*, pour les mathématiques. (F. G.)

117. ARIDE, SEC.

Un lieu est *aride* lorsque le défaut d'humidité a détruit en lui la faculté de produire; il est *sec* quand il est privé d'humidité. L'*aridité* est un résultat de la *sécheresse;* la *sécheresse* peut n'être que momentanée ; l'*aridité* est un état permanent. La terre est *sèche* par-tout au mois d'août; les déserts de l'Afrique sont *arides*.

La *sécheresse* peut être relative, et se dire par comparaison à l'abondance de fluides que comporte un autre état de choses ; l'*aridité* est absolue. Ainsi le lit d'une rivière est à *sec* quand l'eau n'y coule plus, quoique le fond soit encore humide ; mais il ne devient *aride* que lorsque l'air et le soleil ont tellement absorbé cette humidité, qu'il n'en reste plus même ce qu'il faut pour la végétation. Un pays est *sec*, comparativement à un autre plus arrosé, quoique la terre y conserve encore des sucs et l'humidité nécessaires pour produire certaines espèces de plantes; il est *aride* lorsque, desséché par le soleil ou quelque autre cause, la terre ne peut plus rien produire. La *sécheresse* peut exister sans l'*aridité ;* l'*aridité* n'existe pas sans la *sécheresse*.

Aride, au propre, ne s'applique qu'à la terre ou au sable, parce que ce sont les seules matières que l'humidité rende productives. *Sec* s'applique à toute substance susceptible d'humidité. Ainsi l'herbe est *sèche*, et le champ est *aride ;* l'air d'un pays est *sec*, et le terroir en est *aride*.

Au figuré, *aride* et *sec* expriment le contraire d'abondant ; mais *sec* s'applique à tout objet privé de l'espèce d'abondance dont il est susceptible : *aride*, seulement aux objets privés, par ce défaut d'abondance, des qualités ou facultés productives conformes à leur nature. On dit qu'un sujet est *aride*, lorsqu'il ne fournit aucune idée ; qu'un discours est *sec*, quand il manque des idées qui pourraient l'enrichir. On appelle esprit *aride*, l'esprit qui, faute d'idées, ne produit rien; esprit *sec*, celui qui manque de l'imagination et des agrémens qui pourraient

embellir ses idées. On dit une ame *sèche*, parce que l'ame peut manquer de sentimens; mais on ne dit pas une ame *aride*, parce que l'ame ne produit pas les sentimens; elles les a, ils font partie d'elle-même, constituent son essence, et ne sont pas créés par elle. (F. G.)

118. ARMES, ARMOIRIES.

Signes symboliques qui distinguent les personnes, les familles, les communautés, les peuples, etc. Ces symboles se peignaient, se gravaient, s'appliquaient sur les *armes*, sur le bouclier, sur l'écu, etc. De là l'usage de dire *armes* pour *armoiries*. Ce dernier mot est le nom propre de la chose; le premier n'est employé que dans une acception détournée.

Les Romains désignaient les *armoiries* par le mot *insignia :* mais ils donnaient aussi quelquefois le même sens au mot d'*armes*, comme l'a fait Virgile, lorsqu'il d'écrit la fondation de Padoue :

. . . . : . *Armaque fixit*
Troïa. . . . . Æneid., l. I.

Il est sensible que le mot *armes* ne doit pas être employé dans le sens d'*armoiries*, toutes les fois qu'il formerait une équivoque. Ainsi le blason est la science des *armoiries*, et non celle des *armes :* en général, *armoiries* est le mot propre de la science: *armes*, celui de l'usage commun. (R.)

119. ARME, ARMURE.

Arme est tout ce qui sert au soldat dans le combat, soit pour attaquer, soit pour se défendre. *Armure* n'est d'usage que pour ce qui sert à se défendre des atteintes ou des effets du coup, et seulement dans le détail, en nommant quelque partie du corps : on dit, par exemple, une *armure* de tête et une *armure* de cuisse; mais on ne dit pas en général, les *armures*, on se sert alors du mot d'*armes*.

Ce qu'il y a de plus beau dans don Quichotte, n'est pas de le voir revêtu de ses *armes*, combattre contre des moulins à vent, et prendre un bassin à barbe pour une *armure* de tête.

On n'allait autrefois au combat qu'après avoir revêtu de son *armure* particulière chaque partie de son corps, pour empêcher ou diminuer l'effet de l'*arme* offensive; aujourd'hui l'on y va sans toutes ces précautious, est-ce valeur? était-ce poltronnerie? Je ne le crois pas. Le goût et la mode ont décidé de ces usages, ainsi que de tous les autres. (G.)

120. AROMATE, PARFUM.

Aromate, du grec αρωμα, d'αρω, je porte, j'élève, et οσμα, odeur senteur. *Parfum*, formé de *fum*, fumée, vapeur; et de *par*,

à travers, entièrement. L'*aromate* est le corps d'où s'élève une odeur : le *parfum* est la senteur qui s'élève d'un corps. Tel est le sens primitif de ce dernier mot, comme son acception commune ; mais il se dit aussi du corps odorant, tandis qu'*aromate* ne se dit jamais de l'odeur même ou de la vapeur. L'*aromate* a un *parfum* ou une senteur ; et il est un *parfum* ou un corps propre à parfumer. L'*aromate* exhale des vapeurs agréables ; le *parfum* s'exhale ou il est exhalé.

Pris pour le corps même qui parfume, le *parfum* est à l'*aromate* comme le genre est à l'espèce. Tout *aromate* est ou peut être *parfum* ; tout *parfum* n'est pas *aromate*. L'*aromate* appartient uniquement au règne végétal ; les *parfums* sont tirés des différens règnes. Les racines des végétaux, tels que le gingembre, l'iris de Florence ; les bois, tels que l'aloës, le sassafras ; les écorces, comme la canelle, le macis, le citron : les herbes ou les feuilles, le baume, le basilic, la mélisse ; les fleurs, la violette, la rose, le safran : les fruits et semences, le girofle le cumin, la baie de laurier ; les gommes ou résines, le storax, le benjoin, l'encens, la myrrhe, sont des *aromates* et des *parfums*. Le musc, la civette, l'ambre jaune ou succin (du moins comme on l'a cru fort long-temps) sont des *parfums* et non des *aromates*. (R.)

121. ARRACHER, RAVIR.

Ces mots ont une origine commune : *r*, *ra*, et une foule de leurs dérivés marquent la rudesse, la force. *Rac* veut proprement dire, déchirer, briser ; *rap* ou *rau*, prendre de force, entraîner avec impétuosité, dérober. L'*a* d'*arracher* exprime l'action de tirer à soi.

Arracher, c'est tirer à soi et enlever avec violence, avec peine, un objet, qui, retenu par un autre, se défend contre vos efforts. *Ravir*, c'est prendre, enlever par un tour de force ou d'adresse, un objet qui ne se défend pas ou qui est mal défendu. On *arrache* un arbre, une dent, un clou enfoncé dans un mur ; on *ravit* des biens, une proie, des choses mal gardées. La première action est plus lente et plus violente ; l'objet résiste : la seconde est plus prompte et plus subtile, comme celle de dérober ; l'objet est en quelque manière surpris. Ces deux mots conservent parfaitement, au figuré, leur idée propre.

Le soldat effréné *arrache* la fille des bras de sa mère, et lui *ravit* l'honneur.

L'importunité *arrache* un consentement, la subtilité le *ravit*.

On *ravit* à une femme ses faveurs, plutôt qu'on ne les lui *arrache*.

Elien rapporte le conte suivant, tiré des fables *Sybaritiques*.

Un enfant, conduit par son pédadogue, dérobe une figue sèche à un marchand qu'il rencontre dans la rue; le pédadogue, en le reprenant aigrement de *ravir* le bien d'autrui, lui *arrache* la figue et la mange. Ce conte est l'abrégé d'une très-grande partie de l'histoire. (R.)

122. ARRANGER, RANGER.

Arranger exprime le rapport que l'on établit entre plusieurs choses que l'on *range* ensemble. *Ranger* n'exprime qu'une idée individuelle; c'est en *rangeant* ses livres que l'on *arrange* sa bibliothèque; mais il faut avoir *arrangé* l'une avant de *ranger* les autres. *Arranger*, c'est assigner aux choses le rang qui leur convient; les *ranger*, c'est les placer ou les replacer dans l'ordre déterminé par leur arrangement.

Arranger est formé de *ranger*, et de la particule *ad*, à côté. *Arranger* est donc mettre en ordre; *ranger*, n'est que mettre à sa place. On *arrange* une fois, on *range* tous les jours.

Pour *arranger* il faut une opération de l'esprit, il y a un choix à faire : *ranger* ne suppose qu'un acte physique; il n'y a qu'une décision à exécuter. Ainsi le maître *arrange* son appartement à sa fantaisie, le domestique le *range* ensuite d'après les ordres qu'il a reçus. On s'*arrange* comme on veut dans son fauteuil pour dormir, parce qu'on peut choisir sa place; on se *range* comme on peut quand une voiture passe, parce qu'il n'y a pas de choix.

De même dans le sens moral on dit : se *ranger* sous des lois, on ne peut les changer. Se *ranger* à son devoir, le devoir est invariable : c'est toujours se mettre à une place fixée d'avance. Mais on dit : *arranger* un projet dans sa tête, c'est-à-dire en ordonner les différentes parties, marquer la place où chaque chose doit se retrouver ensuite. On se *range* à l'avis de quelqu'un; il est donné, on n'a qu'à le suivre. On s'*arrange* pour faire une chose, c'est-à-dire, on dispose son temps ou ses affaires de la manière qui convient à cette chose.

« On dit d'un homme qui parle avec justesse et avec ordre, que c'est un homme qui *arrange* bien ses paroles, qui *arrange* bien ce qu'il dit. » (*Dict. de l'Acad. Fr.*)

Un homme *rangé* est celui qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires; un homme *arrangé* est celui qui met de l'ordre dans tout, qui ne fait et ne dit rien sans choix. On peut être *rangé* sans y avoir grand mérite; pour être *arrangé* il faut du discernement, tout au moins de la réflexion.

Arranger, suppose le libre arbitre; *ranger*, semble au contraire indiquer une obligation; aussi dit-on : *ranger* quelqu'un, le réduire, le forcer à faire une chose. « S'il fait le méchant,

je saurai bien le *ranger.* » C'est pour cela que l'on dit *ranger* une armée en bataille, obliger chaque soldat à se mettre à la place qui lui est assignée. (F. G.)

123. ARRÊTER, RETENIR.

Arrêter, interrompre le mouvement; *retenir*, se rendre maître du mouvement pour l'interrompre, le ralentir ou le changer. *Arrêter* est l'effet de l'action ; *retenir* est l'action même. On n'*arrête* qu'en *retenant* d'une manière quelconque : un homme est *arrêté* dans la rue par un embarras qui le *retient*; il s'*arrête*, *retenu* par les discours d'un ami ou la frayeur que lui cause l'aspect d'un danger : le cours de l'eau est *arrêté* par une digue qui le *retient*. Ainsi, au figuré, un dessein est *arrêté* lorsque, *retenu* par certaines considérations, on a renoncé aux desseins contraires ou différens qui pouvaient faire balancer.

On *arrête* tout à fait ou pas du tout, parce que *arrêter* est un effet qui existe ou n'existe pas ; on *retient* plus ou moins, parce que l'action est plus ou moins efficace : ce qui *retient* n'*arrête* pas toujours ; on peut *retenir* inutilement une voiture sur le penchant d'une montagne sans pouvoir l'*arrêter* ; on peut la *retenir* seulement pour modérer la rapidité de sa course, sans avoir dessein de l'*arrêter*. On s'*arrête* au milieu d'un discours, c'est-à-dire qu'on cesse de parler ; on se *retient* en parlant, c'est-à-dire qu'on se modère.

Arrêter, c'est déterminer l'état d'une chose : *retenir*, c'est exercer avec plus ou moins d'efficacité la faculté de le déterminer. On *arrête* les comptes d'un ouvrier pour qu'ils ne changent plus, après avoir *retenu* son mémoire pour le régler. On *arrête* le mouvement d'une pendule; on *retient* son haleine. *Arrêter* des paiemens, c'est mettre en état de stagnation une somme destinée à courir ; *retenir* une somme, c'est exercer la faculté d'appliquer à son propre usage une somme qui devait passer à un autre.

Retenir une chose, lorsqu'il s'agit de souvenir, c'est en conserver la possession.

On *arrête* en fixant sur un point ; on *retient* en empêchant d'errer sur quelques-uns. Un homme *arrête* ses regards sur l'objet qui lui plaît ; une jeune fille les *retient* de peur de rencontrer ceux qui pourraient blesser sa modestie. On a des opinions *arrêtées* quand elles ne varient pas ; on a une imagination *retenue* quand elle ne passe pas de certaines bornes.

Arrêter, exprimant sur-tout l'action subie par l'objet, a besoin que cet objet, par son état présent, contribue à rendre cette action complète. *Retenir*, signifiant sur-tout l'action de la chose ou de la personne qui retient, peut se passer du concours de l'objet sur lequel on agit. Ainsi on *arrête* un domestique en le

déterminant à entrer à son service ; on le *retient* sans être bien sûr qu'il y consentira. On peut s'*arrêter* involontairement, malgré soi, contraint par une force étrangère ; se *retenir* est toujours un acte de la volonté, parce que, dans le premier cas, on est l'objet sur lequel s'exerce l'action ; dans le second, on est l'objet qui agit.

On n'*arrête* qu'un objet déjà en mouvement ; on le *retient* avant que le mouvement commence. Ainsi on *arrête* un cheval échappé, on le *retient* au moment où il allait s'emporter.

On dit d'un homme mis en prison qu'on l'a *arrêté*, c'est-à-dire privé de la liberté de ses mouvemens. *Arrêter* seul, pris absolument, exprime un effet momentané, l'acte même de celui qui *arrête*. Etre *arrêté* peut exprimer un effet continu, il signifie être aux *arrêts ; retenir* et être *retenu*, expriment également une action continue. (F. G.)

124. ARTISAN, OUVRIER.

L'un et l'autre sont gens de peine et occupés de la main. L'*artisan* exerce un *art* mécanique ; l'ouvrier fait un genre quelconque d'ouvrage. Le premier est un homme de métier ; le second un homme de travail. L'*artisan* professe, l'*ouvrier* pratique. Un particulier qui fait pour son plaisir de beaux ouvrages, au tour, par exemple, est un bon *ouvrier*, mais il n'est pas *artisan*. Cette distinction est visiblement fondée sur la valeur propre des mots ; le mot d'*ouvrier* a donc un sens plus étendu que celui d'*artisan*. L'agriculture n'a pas des *artisans*, elle a des *ouvriers*. Du rapport qu'il y a entre l'*ouvrier* et l'*ouvrage*, il est résulté qu'on dit figurément *ouvrier* quand il s'agit d'ouvrage d'esprit : *Ces vers sont du bon ouvrier ou du bon faiseur*, et non *du bon artisan*.

On se sert du mot *ouvrier*, lorsqu'on veut représenter les gens à l'œuvre, sur-tout quand ils sont en nombre et de différentes classes. Ainsi vous avez à votre château beaucoup d'*ouvriers*, soit *artisans*, comme maçons, menuisiers ; soit *artistes*, comme peintres, sculpteurs. Il y a une moisson abondante, mais peu d'*ouvriers ;* il y a dans un atelier d'*artisans* beaucoup d'*ouvriers* employés.

Dans un atelier ou une boutique, le maître est plutôt l'*artisan* proprement dit ou par excellence ; les compagnons sont les *ouvriers ;* les *ouvriers* travaillent pour le maître, l'*artisan* en chef travaille pour le public : celui-ci est une espèce d'entrepreneur ; les autres sont des gens de journée ou à gage.

Dans quel cas faut-il figurément employer l'un plutôt que l'autre ? c'est ce qu'on nous laisse à découvrir. Il me semble qu'*artisan* se dit communément pour *auteur*, *inventeur*, *créa-*

teur; ou celui qui règle, dirige, conduit la chose; et qu'*ouvrier* signifie plutôt *exécuteur*, *négociateur*, *agent*, ou celui qui travaille, opère, met en œuvre les moyens. Ainsi je dirai plutôt qu'un homme est l'*artisan* de sa maison, de son malheur, d'une calomnie, d'une fiction qu'il crée, qu'il invente, qu'il fabrique, qu'il forme; et qu'il est l'*ouvrier* d'une paix, d'une entreprise, d'une révolution, d'une conjuration qu'il négocie, qu'il réalise, qu'il poursuit, qu'il effectue : mais on ne se sert guère aujourd'hui, dans ces cas-là, que du mot *artisan*. (R.)

125. ASCENDANT, EMPIRE, INFLUENCE.

Ces trois mots sont l'expression d'une puissance morale exercée sur les hommes. L'*ascendant* est le pouvoir de la supériorité, (*ascendere*, monter); l'*empire* est le pouvoir de la force; il a quelque chose de l'autorité militaire, (*imperare*, commander); l'*influence* est le pouvoir de l'insinuation, (*influere*, couler dans, s'insinuer.)

L'*ascendant* est de tous les pouvoirs le plus absolu; il surmonte les intérêts personnels, les desirs de celui sur qui on l'exerce; il domine ses sentimens et dirige sa volonté. L'*empire* est de tous les pouvoirs le plus despotique; celui auquel on oppose quelquefois en vain ses sentimens et sa volonté; il faut finir par soumettre ses actions. L'*influence* est de tous les pouvoirs le plus doux et le plus insensible; celui qui l'éprouve reçoit les idées d'un autre comme si elles étaient les siennes : on dirige sa conduite par sa volonté, et sa volonté par ses opinions.

Un père a de l'*empire* sur ses enfans; un mari a de l'*ascendant* sur sa femme; une femme a de l'*influence* sur son mari.

L'*ascendant* est ordinairement l'effet d'un caractère ou d'un génie plus élevé que celui qu'il domine; l'*empire* est celui d'une volonté plus ferme que celle qu'il soumet; l'*influence*, celui d'un esprit plus adroit que l'esprit qu'il dirige. On n'a d'*ascendant* que sur celui dont on s'est fait estimer sous quelque rapport; d'*empire*, que sur celui à qui on a fait craindre quelque chose; d'*influence*, que sur celui que l'on a persuadé de ses lumières sur quelque sujet. L'*influence* suppose la confiance; la faiblesse qui gouverne quelquefois par la crainte que l'on a de l'affliger n'obtient que de l'*empire*.

L'*ascendant* a son effet sans que celui qui l'exerce et ceux sur qui il est exercé le veuillent, ou même s'en doutent; c'est

> Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

L'*empire* est dû presque toujours à l'insouciance ou à l'obéissance volontaire de celui qui se soumet. L'*influence* est sou-

vent plus connue de celui qui l'exerce que de celui qu'elle dirige.

Dans les rapports qu'un homme peut avoir avec lui-même, il reconnaît l'*ascendant* d'un penchant qui le domine, se soumet à l'*empire* d'une passion qui le tyrannise, et cède à l'*influence* d'un préjugé qu'il désapprouve.

On ne peut exercer d'*ascendant* et d'*influence* que sur les autres; la force de la raison peut nous donner de l'*empire* sur nos propres mouvemens.

L'*ascendant* ne peut être qu'une puissance morale : on dit l'*ascendant* de la vertu. L'*empire* s'applique à tout pouvoir émanant d'une force irrésistible : on dit l'*empire* du devoir et l'*empire* de la nécessité. Tout pouvoir agissant par insinuation est désigné par *influence;* on est dirigé sans le savoir par l'*influence* de la mode, comme on se soumet volontairement à son *empire.*

Les saisons ont aussi leur *influence* sur le physique; on peut même croire à l'*influence* des astres. (F. G.)

126. ASILE, REFUGE.

Lieux où l'on se met en sûreté, à l'abri, à couvert.

Dès qu'on craint un danger, on cherche un *asile;* assailli d'un péril, on cherche un *refuge.* Il faut un *asile* pour le besoin; dans la nécessité, un *refuge.* On se retire, on se sauve dans un *asile:* on se jette, on se sauve dans un *refuge.*

Un port est en tout tems un *asile:* dans la tempête, c'est un *refuge.* Le voyageur égaré cherche un *asile;* et, poursuivi, un *refuge.* Le *refuge* suppose un grand danger : l'*asile* n'en exclut aucun.

Le favori d'Arcadius, le premier qui fit abolir le droit d'*asile*, ne tarda point à chercher un *refuge* contre la mauvaise fortune.

Préparons-nous un *asile* dans notre propre cœur, et un *refuge* dans les bras de la Providence.

Le juste a besoin d'*asile*, car il a toujours à craindre : le pécheur a besoin de *refuge*, car il est toujours menacé et poursuivi, du moins par sa conscience.

M. l'abbé Poule dit du vrai chrétien, dans son sermon *sur la Foi*, qu'il est l'*asile* de la veuve et de l'orphelin, et un *refuge* de miséricorde.

L'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête et respectable, et il n'en est pas de même du *refuge.* La solitude est un *asile* pour les contemplatifs : les brigands ont des *refuges*, comme les bêtes féroces. Les réduits où s'assemblent des joueurs, des vagabonds, des fainéans, s'appellent des *refuges* et non des *asiles.* (R.)

127. ASPECT ; VUE.

Vue, application de la faculté de voir à un objet quelconque ; *aspect*, manière dont cet objet se présente à la *vue*. On dit : la *vue* de ce bosquet fait plaisir ; ce précipice offre un *aspect* effrayant.

Dans le mot de *vue* l'idée principale est celle du sujet, de l'être qui voit ; dans le mot d'*aspect* l'idée principale est celle de l'objet qui est vu. De ma fenêtre, j'ai la *vue* de la campagne, mais cette campagne a un *aspect* si triste que je n'y arrête jamais ma *vue*. En revanche, une vilaine maison placée dans une belle campagne a une jolie *vue* et un *aspect* désagréable.

L'idée de *vue* est la plus générale ; le mot d'*aspect* semble désigner des points de *vue* particuliers. On dit, *les vues* de la Suisse sont pleines de beaux *aspects*. La *vue* d'une vallée se compose des *aspects* qu'elle peut offrir ; une *vue* monotone, un *aspect* singulier.

La vue est invariable, toujours la même ; elle semble tenir de plus près à la nature de l'objet qu'on voit. L'*aspect* peut varier selon la place d'où on le considère et l'état dans lequel il se présente. Ainsi on dit : Venez du nord ou du midi, vous aurez toujours la *vue* de la montagne, mais son *aspect* ne sera plus le même : c'est toujours la *vue* de la mer que l'on a du rivage, mais son *aspect* n'est pas le même dans le calme et durant la tempête.

Au figuré une *vue* fausse tient à ce que l'on voit mal les objets qui se présentent ; un faux *aspect* tient à ce qu'ils se présentent mal. Un esprit faux et borné n'a que des *vues* fausses ; la passion montre les choses sous de faux *aspects*. (F. G.)

128. ASPIRER, PRÉTENDRE.

On *aspire* à une chose en raison des désirs que l'on éprouve ; on y *prétend* en raison des droits que l'on se suppose ; on y *prétend* aussi quelquefois en raison des moyens que l'on a pour l'obtenir ; pour beaucoup de gens des moyens sont des droits. Un ambitieux qui se contentait d'*aspirer* à la couronne y *prétend* dès qu'il se voit à la tête d'un parti puissant.

Aspirer vient de *spirare ad*, *respirer pour, après*, c'est-à-dire *desirer vivement*. *Prétendre* vient de *prætendere*, *prétexter*, *mettre en avant*, ce qui indique des droits qui servent de prétexte.

Aspirer désigne l'attente d'une faveur qui dépend des hommes ou du sort : *prétendre* suppose une justice qui doit être rendue. On *aspire* à l'affection d'une femme qu'on aime ; on *prétend* à la main de celle dont on se croit digne.

On *aspire* en secret ; on *prétend* ouvertement. Celui qui *aspire* peut craindre que ses desirs ne soient taxés de témérité ; celui

qui *prétend* court risque de voir ses droits traités de chimères; ainsi le plus grand soin du premier doit être de cacher ses desirs jusqu'à ce qu'ils soient accomplis; le second doit travailler à prouver ses droits jusqu'à ce qu'ils soient reconnus. Il est affligeant de se voir priver du bien auquel on *aspirait*, humiliant de manquer celui auquel on avait *prétendu*.

Les Précieuses de Molière sont ridicules parce qu'elles *aspirent* à des distinctions auxquelles elles ne peuvent *prétendre*. (F. G.)

129. ASSEMBLER, JOINDRE, UNIR.

Assembler, *joindre*, *unir*, actions tendant à opérer trois différens degrés de rapprochement entre des objets de même ou de diverse nature.

Assembler, rapprocher les uns des autres différens objets; *joindre*, les mettre en contact les uns avec les autres; *unir*, les attacher les uns aux autres de manière à ce qu'ils n'en fassent plus qu'un.

Un charpentier *assemble* les pièces de bois dont il veut composer son ouvrage, en les disposant les unes auprès des autres dans l'ordre qu'il veut leur donner; il les *joint*, en les rapprochant de manière à ce qu'elles se touchent, à ce qu'elles tiennent les unes aux autres; il les *unit* ensuite par des chevilles et des clous, de manière à ce qu'elles ne puissent plus se séparer.

Les nuages commencent par s'*assembler* dans le ciel, ensuite ils se touchent et se *joignent*, et, bientôt *unis* et confondus, ils ne forment plus qu'un seul nuage.

Assembler différentes personnes, c'est les réunir dans un même lieu; les *joindre*, c'est les employer à un même objet; les *unir*, c'est les attacher par des sentimens ou des intérêts communs.

On *assemble* des conjurés dans un endroit convenu et pour obtenir d'eux qu'ils se *joignent* dans la même entreprise; on tâche de les *unir* par les mêmes intérêts.

S'*assembler* n'est qu'une action extérieure, quelquefois involontaire : se *joindre* n'est qu'un acte de la volonté; s'*unir* suppose aussi le concours des sentimens. Deux personnes, *assemblées* par le hasard, se *joignent* par les liens du mariage, et ne sont pas pour cela *unies* par le cœur.

Des hommes peuvent s'*assembler* sans savoir s'ils sont amis ou ennemis, se *joindre* dans des intentions hostiles; ils ne s'*unissent* que par des sentimens pacifiques.

S'*assembler* n'engage à rien; se *joindre* n'engage que jusqu'à un certain point; s'*unir* engage absolument.

Ce qui n'est qu'*assemblé* se sépare inévitablement au bout d'un certain temps; on peut séparer ce qui n'est que *joint*; il faut rompre ce qui est *uni*. (F. G.)

130. ASSEMBLER, RASSEMBLER.

On *assemble* ce qui n'avait jamais été *assemblé;* on *rassemble* ce qui avait été séparé; on *assemble* les pièces d'un procès pour l'examiner, on les *rassemble* pour les rendre aux parties quand le procès est fini. On *assemble* les différentes parties d'un échafaudage que l'on veut dresser, on les *rassemble* quand il est détruit. On *assemble* différentes idées sous un même point de vue, on *rassemble* ses idées quand elles ont été troublées par un accident. On *assemble* une nouvelle armée, on *rassemble* son armée. (F. G.)

131. ASSEZ, SUFFISAMMENT.

Ces deux mots regardent également la quantité : avec cette différence, qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, et que *suffisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *assez;* il accumule et souhaite sans cesse. Le prodigue n'en a jamais *suffisamment;* il veut toujours dépenser plus qu'il n'a.

On dit, c'est *assez*, lorsqu'on n'en veut pas davantage : et l'on dit, en voilà *suffisamment*, lorsqu'on en a précisément ce qu'il en faut pour l'usage qu'on en veut faire.

A l'égard des doses et de tout ce qui se consume, *assez*, paraît marquer plus de quantité que *suffisamment :* car il semble que, quand il y en a *assez*, ce qui serait de plus y serait de trop; mais que, quand il y en a *suffisamment*, ce qui serait de plus n'y ferait que l'abondance, sans y être de trop. On dit aussi d'une petite portion et d'un revenu médiocre, qu'on en a *suffisamment*; mais on ne dit guère qu'on en a *assez*.

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité; ce qui, lui donnant un service plus étendu, en rend l'usage plus commun : au lieu que *suffisamment* renferme dans son idée un rapport à l'emploi des choses, qui, lui donnant un caractère plus particulier, en borne l'usage à un plus petit nombre d'occasions.

C'est *assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture : mais ce n'est pas *assez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe sait en trouver *assez* où il y en a peu. Le dissipateur n'en peut avoir *suffisamment* où il y en a même beaucoup. (G.)

132. ASSOCIER, AGRÉGER.

« On *associe*, dit l'abbé Girard, à des entreprises : on *agrège* à un corps. L'un se fait pour avoir des secours, ou pour partager les avantages du succès; l'autre a pour effet de se donner un

confrère, ou de soutenir sa compagnie par le nombre et le choix de ses membres..... Les marchands et les financiers s'*associent* : les gens de lettres sont *agrégés* aux Universités et aux Académies, etc. »

On *associe* à un corps, comme on y *agrège*. Les académies ont des *associés*; les Facultés ont des *agrégés*.

Associer signifie littéralement unir en *société* ou à la *société*, lat. *associare*. *Agréger* signifie joindre au *troupeau*, à la *troupe*, lat. *aggregare*.

Les *associés* sont *unis* ensemble; ils constituent la société, la compagnie, le corps. Les *agrégés* sont *joints* au corps, à la compagnie, à la société; ils lui appartiennent.

Des physiciens appellent *agrégés* des amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de *liaison* ou de *dépendance* naturelle, comme des tas, des monceaux de blé, de pierres. Les commerçans et les banquiers appellent *associés* les particuliers qui se mettent en *communauté* et dans une *dépendance* naturelle d'affaires, d'entreprises, d'intérêts.

Nous employons souvent le mot *associer*, lorsque celui d'*agréger* serait beaucoup plus convenable, en suivant l'idée primitive, propre, et bien marquée de l'un et de l'autre. *Associer* exprime littéralement l'incorporation dans une vraie *société* à une communauté réglée, soit qu'elle se forme, soit qu'elle soit déjà formée. *Agréger* exprime une *adjonction* à une troupe, à une bande quelconque qui est déjà rassemblée, et qui peut l'être fortuitement sans règle : ce dernier ne renferme pas, comme le premier, les idées d'*ordre* et d'*union intime*.

Associer convient particulièrement aux personnes; *agréger* convient à toute multitude. (R.)

133. ASSUJETTISSEMENT, SUJÉTION.

Ces mots désignent la dépendance, l'obligation, la gêne ou la contrainte. La *sujétion* est littéralement l'action d'être mis, tenu *dessous; assujettissement* est ce qui nous met, nous tient *dessous*. Cette différence est tirée de la valeur propre de chaque terminaison.

Le mot *assujettissement* se distingue par un rapport particulier à la cause, au principe, à la force, au titre, à la puissance qui nous *assujettit* dans un tel état, qui nous *assujettit* à elle ou à des obligations, à des devoirs, à des nécessités constantes; et celui de *sujétion*, par un rapport spécial, à l'action, à la gêne, à l'obligation actuelle qui nous est imposée, à l'effet que nous ressentons, à la soumission dans laquelle nous sommes tenus. Le premier désigne plutôt un état habituel dans lequel on est fixé; le second, la situation actuelle dans laquelle on

se trouve. Les lois, les règles, l'autorité, l'empire, les coutumes, les bienséances, nous imposent des *assujettissemens* : les actes, les actions, les soins, les travaux, les devoirs imposés par les lois, sont des *sujétions*. Par l'*assujettissement*, nous sommes sous le joug; et par la *sujétion*, nous traînons notre joug. L'*assujettissement* exige et entraîne la *sujétion*. Un état habituel et forcé de *sujétion* est l'effet ou l'indice d'un *assujettissement*.

La nature nous tient dans le plus constant et le plus grand *assujettissement* par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses; et nos besoins sont des *sujétions* qui nous rappellent sans cesse que notre vie n'est qu'un éternel *assujettissement* où nous ne faisons que changer de *sujétions*.

A l'égard du maître qui commande avec empire, la dépendance continuelle est un dur *assujettissement*. A l'égard d'une personne qu'on chérit, le service assidu n'est qu'une douce *sujétion*.

Par la *sujétion*, on est sujet; ce qui n'exprime que la dépendance, la soumission : par l'*assujettissement*, on est *assujetti*; ce qui marque le joug, la contrainte. Un peuple est *sujet* à l'égard de son prince; un peuple vaincu est *assujetti* par la puissance victorieuse.

Le mot *sujétion* n'annonce qu'une dépendance, une obligation, une assiduité vague et indéterminée, sans indiquer par lui-même *à qui* et *à quoi* l'on est *sujet*. Le mot *assujettissement* annonce une dépendance, une soumission, un dévouement déterminé ou préparé par la préposition *à*, qui, dans la composition d'un mot, indique la *sujétion à* une chose, *à* une personne. On est dans la *sujétion* dès qu'on n'est pas à soi, à sa propre disposition; on est dans l'*assujettissement* lorsqu'on est à quelqu'un, à une chose. La *sujétion* n'énonce donc que la situation ou l'état de la chose ou de la personne; l'*assujettissement* annonce de plus un rapport formel à ce qui *assujettit* la personne ou la chose. (R.)

134. ASSURER, AFFERMIR.

On *affermit* par de solides fondemens, ou par de bons appuis, pour rendre la chose propre à se maintenir et à résister aux impulsions et aux attaques. On *assure* par la consistance de la position, ou par des liens qui assujettissent, afin que la chose se trouve fixe sans vaciller.

Au figuré, l'évidence des preuves et la force de l'esprit *affermissent* le sage dans sa façon de penser contre le préjugé des erreurs populaires. L'équité et les lois sont les seuls principes sur lesquels le citoyen puisse *assurer* sa conduite : les exemples peuvent quelquefois la justifier, mais ils ne l'empêchent pas de varier. (G.)

135. ASSURER, AFFIRMER, CONFIRMER.

On se sert du ton de la voix ou d'une certaine manière de dire les choses pour les *assurer*, et l'on prétend par là en marquer la certitude. On emploie le serment pour *affirmer*, dans la vue de détruire tous les soupçons désavantageux à la sincérité. On a recours à une nouvelle preuve ou au témoignage d'autrui pour *confirmer*; c'est un renfort qu'on oppose au doute, et dont on appuie ce qu'on veut persuader.

Parler toujours d'un ton qui *assure*, c'est affecter l'air dogmatisant, ou montrer qu'on ignore jusqu'où la sagesse peut pousser le doute et la défiance. *Affirmer* tout ce qu'on dit, c'est le moyen d'insinuer aux autres qu'on ne mérite pas d'être cru sur sa parole. Le trop d'attention à vouloir tout *confirmer*, rend la conversation ennuyeuse et fatigante.

Les demi-savans, les pédans et les petits-maîtres, *assurent* tout; ils ne parlent que par décisions. Les menteurs se font une habitude de tout *affirmer*; les sermens ne leur coûtent rien. Les gens impolis veulent quelquefois *confirmer* par leur témoignage ce que des personnes fort au-dessus d'eux disent en leur présence.

Nous devons croire un fait lorsqu'un honnête homme nous en *assure*, et que d'ailleurs il est possible : mais il n'en est pas de même d'un point de doctrine; il est permis de contredire tout ce qui n'est pas évident. Les fréquentes *affirmations* ne font point passer pour véridique, et sont plus propres à jeter de la défiance dans ceux qui écoutent, qu'à s'en attirer la confiance. Il est de la prudence du sage d'attendre la *confirmation* des nouvelles publiques avant que d'y ajouter foi, et d'être en garde contre les tricheries de la renommée.

La bonne manière défend de rien *affirmer*, que lorsqu'on en est requis dans le cérémonial de la justice; elle ordonne d'avoir soin de *confirmer* ce qui peut paraître extraordinaire, ou être sujet à contestation; et elle permet, dans le discours, l'air et le ton *assurant*, lorsqu'on s'aperçoit que les personnes à qui l'on parle ne sont pas au fait de ce qu'on dit, et n'en jugent que par la contenance de l'orateur. (G.)

136. ASTRONOME, ASTROLOGUE.

L'*astronome* connaît le cours et le mouvement des astres; l'*astrologue* raisonne sur leur influence. Le premier observe l'état des cieux, marque l'ordre des tems, les éclipses, et les révolutions qui naissent des lois établies par le premier mobile de la nature, dans le nombre immense des globes que contient l'univers; il n'erre guère dans ses calculs. Le second prédit les événemens, tire des horoscopes, annonce la pluie,

le froid, le chaud, et toutes les variations des météores; il se trompe souvent dans ses prédictions. L'un explique ce qu'il sait, et mérite l'estime des savans. L'autre débite ce qu'il imagine, et cherche l'estime du peuple.

Le desir de savoir fait qu'on s'applique à l'*astronomie*. L'inquiétude de l'avenir fait donner dans l'*astrologie*.

La plupart des gens regardent l'*astronomie* comme une science inutile et de pure curiosité, parce qu'apparemment ils ne font pas réflexion qu'ayant pour objet l'arrangement des saisons, la distribution du tems, la diversité et la route des mouvemens célestes, elle aide à l'agriculture, met de l'ordre dans toutes les choses de la vie civile et politique, et devient un fondement nécessaire à la géographie et à l'art de la navigation. L'Astrologie est à présent moins à la mode qu'autrefois, soit parce que le commun des hommes est plus déniaisé, soit parce que l'amour du vrai est plus du goût des habiles gens que l'envie d'éblouir et de duper le monde, soit enfin parce que le brillant de la réputation ne dépend pas aujourd'hui du nombre des sots, mais du discernement des sages. (G.)

137. ATTACHE, ATTACHEMENT, DÉVOUEMENT.

Quoique le mot d'*attachement* puisse quelquefois s'appliquer en mauvaise part, il est pourtant mieux placé que les deux autres à l'égard d'une passion honnête et modérée. On a de l'*attachement* à son devoir; on en a pour un ami, pour sa famille, pour une femme d'honneur qu'on estime. Celui d'*attache* convient mieux lorsqu'il est question d'une passion moins approuvée, ou poussée à l'excès: on a de l'*attache* au jeu, on en a pour une maîtresse, quelquefois même pour un petit animal. Le mot de *dévouement* est d'usage pour marquer une parfaite disposition à obéir en tout. On est *dévoué* à son prince, à son maître, à son bienfaiteur, à une dame qui a acquis sur nous un empire absolu. Les deux premiers expriment de la sensibilité et de la tendresse; ils entrent souvent dans le langage du cœur: le dernier marque de la docilité et du respect; il appartient au langage du courtisan.

On dit de l'*attachement*, qu'il est sincère; de l'*attache*, qu'elle est forte; et du *dévouement*, qu'il est sans réserve. L'un nous unit à ce que nous estimons; l'autre nous lie à ce que nous aimons; le troisième enfin nous soumet à la volonté de ceux que nous desirons servir. (G.)

Attache, est ce qui *attache*, un lien: *attachement*, ce par quoi on est *attaché*, une liaison. *Attaché* se dit au propre et au figuré; *attachement* ne se dit qu'au figuré; il désigne un sentiment. L'*attache* vient de quelque cause que ce soit; l'*atta-*

chement vient du cœur. On tient à l'objet pour lequel on a de l'*attache*, on aime celui pour qui on a de l'*attachement*.

On a de l'*attache* pour la maison qu'on habite, et de l'*attachement* pour les personnes avec qui l'on vit.

Une simple habitude avec une personne fait une *attache*, une liaison fondée sur le rapport des sentimens et des caractères est un *attachement*.

On a de l'*attache* à son sens, à son avis, à son opinion, à son sentiment, comme le disait fort bien Nicole.

L'*attachement* aux richesses a souvent produit l'*attache* au jeu.

Le hasard, l'intérêt, l'habitude, les convenances, forment les *attaches*; la nature forme les *attachemens*. On a des *attachemens*; l'on se fait des *attaches*.

Considérez bien les hommes, vous verrez qu'ils sont plutôt conduits par leurs *attaches* que par leurs *attachemens*. Nous vivons comme on vit, et non comme nous voudrions vivre.

Il reste encore dans les pères et mères quelque *attachement* pour leurs enfans, et dans les enfans quelque *attache* pour leurs pères et mères: voilà nos familles.

Les personnes droites et sensibles n'ont guère d'*attache* sans *attachement*.

Il faut une bien forte *attache* et bien peu de véritable *attachement*, pour dire, comme Martial, *je ne puis vivre ni sans toi, ni avec toi*: c'est précisément ce qu'éprouvait Henri IV à l'égard de mademoiselle de Verneuil.

Un des grands malheurs du vice, c'est que l'*attache* en reste encore après que l'*attachement* a cessé : vous ne l'aimez plus, mais vous y tenez encore par mille liens que vous n'avez pas la force de rompre.

Le grand défaut du Français, dit Duclos, c'est d'être toujours jeune; c'est-à-dire, capable d'*attachemens* vifs, et incapable d'une forte *attache*. (R.)

138. ATTACHÉ, AVARE, INTÉRESSÉ.

Un homme *attaché* aime l'épargne et fuit la dépense. Un homme *avare* aime la possession et ne fait aucun usage de ce qu'il a. Un homme *intéressé* aime le gain, et ne fait rien gratuitement.

L'*attaché* s'abstient de ce qui est cher; l'*avare* se prive de tout ce qui coûte; l'*intéressé* ne s'arrête guère à ce qui ne produit rien.

On manque quelquefois sa fortune pour être trop *attaché*, comme on se ruine en faisant trop de dépense. Les *avares* ne savent ni donner ni dépenser; ils se laissent seulement extorquer par la nécessité ou par le besoin ce qu'ils tirent de leur bourse. Il y a des personnes qui, pour être *intéressées*, n'en sont pas

moins prodigues; elles donnent libéralement à leurs plaisirs ce que l'avidité du gain leur fait acquérir. (G.)

139. ATTAQUER QUELQU'UN, S'ATTAQUER A QUELQU'UN.

Mais t'*attaquer à moi!* qui t'a rendu si vain?
CORNEILLE.

..... Jouer des bigots la trompeuse grimace,
C'est s'*attaquer* au ciel. BOILEAU

« Cette façon de parler, *s'attaquer à quelqu'un*, pour dire *attaquer quelqu'un*, est très-étrange et très-française tout ensemble; car il est bien plus élégant de dire *s'attaquer à quelqu'un*, qu'*attaquer quelqu'un*, dit Vaugelas, remarque 483. »

L'académie fait là-dessus l'observation suivante: « S'*attaquer à quelqu'un* ne veut point dire *attaquer quelqu'un*, puisqu'on ne dit point: L'ayant trouvé impunément dans la rue, il *s'attaqua à lui*, mais il l'*attaqua*. Il se dit pour marquer la hardiesse que quelqu'un a d'entreprendre d'*attaquer* une personne plus considérable et plus puissante que soi. Ainsi on dit fort bien: Il ne faut pas s'*attaquer* à des gens puissans. »

Cependant Molière, dans les *Femmes Savantes*, acte IV, scène 3, fait dire à Philaminte, lorsque Clitandre et Trissotin en viennent aux personnalités,

On souffre aux entretiens ces sortes de combats,
Pourvu qu'à la personne on ne s'*attaque* pas.

Molière entend donc s'*attaquer à* dans le même sens que Vaugelas.

S'*attaquer à quelqu'un* a conservé le sens de s'*attacher à quelqu'un*, s'en prendre à lui, avec l'idée particulière d'*attaquer*, choquer, provoquer, offenser, et dans un esprit de ressentiment, de haine, de vengeance, etc. Ainsi le verbe, joint au pronom personnel, diffère du verbe simple, en ce qu'il exprime un choix, une préférence, un ressentiment, une passion particulière, une volonté acharnée, qui fait qu'on s'en prend à quelqu'un plutôt qu'à d'autres, qu'on le prend pour l'objet de ses injures et de ses poursuites, qu'on s'*attache*, sans garder aucune mesure, à l'offenser, etc.

Un romancier du dernier siècle fait dire à un de ses personnages: Tibère n'osa s'*attaquer* à ma personne, parce qu'il me crut assez aimé des soldats pour n'être pas *attaqué* impunément; c'est-à-dire, que Tibère n'osa se déclarer ouvertement son ennemi, et l'*attaquer* ouvertement comme tel, dans la crainte de n'être pas le plus fort, ou pour éviter les risques d'une *attaque* à force ouverte.

En deux mots, *attaquer* n'exprime qu'une simple *attaque*,

l'oppression, un acte d'hostilité. S'*attaquer* annonce une résolution décidée de prendre à partie, d'*attaquer* et de poursuivre quelqu'un qu'on rend responsable de quelque événement, ou pour un tort qu'on lui attribue.

Lorsque, par occasion, je censure les mœurs, je n'*attaque* personne, je m'*attaque* au siècle. Malgré les autorités qui établissent l'usage de dire d'*attaquer à*, je ne serai point surpris que des oreilles délicates en soient blessées. J'aurais quelque peine à l'employer dans un discours sérieux. (R.)

140. ATTENTION, EXACTITUDE, VIGILANCE.

L'*attention* fait que rien n'échappe, l'*exactitude* empêche qu'on n'omette la moindre chose; la *vigilance* fait qu'on ne néglige rien.

Il faut de la présence d'esprit pour être *attentif*, de la mémoire pour être *exact*, et de l'action pour être *vigilant*.

Chez les Romains, un même homme était magistrat *attentif*, ambassadeur *exact*, et capitaine *vigilant*.

Un sage ministre a de l'*attention* à ne former ou à n'adopter que des projets avantageux à l'Etat; de l'*exactitude* pour en prévenir tous les inconvéniens, et de la *vigilance* pour en procurer le succès.

L'auteur, pour bien écrire, doit être également *attentif* aux choses qu'il dit et aux termes dont il se sert, afin qu'il y ait du vrai et du goût dans ses ouvrages. Le commissionnaire, pour bien exécuter, doit être *exact* dans le temps comme dans la manière de faire les choses, afin que tout soit fait à propos et comme on le souhaite. Le général d'armée doit être *vigilant* sur les marches des ennemis et sur les siennes, afin de profiter des avantages et de ne pas manquer l'occasion.

Il est du devoir de tous les pasteurs d'avoir de l'*attention* à procurer l'avantage spirituel de leurs troupeaux, de l'*exactitude* à les instruire des vérités salutaires de l'Evangile, et de la *vigilance* pour les préserver du crime et de l'erreur: mais il est de la pratique de quelques-uns de n'être *attentifs* qu'à augmenter leur revenu temporel, de n'être *exacts* qu'à se faire payer leurs dîmes ou leurs honoraires, et de n'être *vigilans* que pour la conservation de leurs droits et de leurs prérogatives.

Nous devons avoir de l'*attention* à ce qu'on nous dit, de l'*exactitude* dans ce que nous promettons, et de la *vigilance* sur ce qui nous est confié.

L'homme sage est *attentif* à sa conduite, *exact* à ses devoirs, et *vigilant* sur ses intérêts.

Une femme coquette n'est *attentive* qu'à son miroir, *exacte* qu'à sa toilette, et *vigilante* que sur sa parure. (G.).

141. ATTÉNUER, BROYER, PULVÉRISER.

Atténuer se dit proprement des fluides condensés ou coagulés. Il faut fondre et dissoudre pour *atténuer*. *Broyer* et *pulvériser* se disent des solides. *Broyer* marque l'action de les réduire en molécules plus petites; *pulvériser* en marque l'effet. Il faut *broyer* pour *pulvériser*. (Dict. de Trévoux.)

142. ATTRAITS, APPAS, CHARMES.

Outre l'idée générale qui rend ces mots synonymes, il leur est encore commun de n'avoir point de singulier dans le sens dans lequel ils sont pris ici; c'est-à-dire, lorsqu'ils sont employés pour marquer le pouvoir qu'a sur le cœur la beauté, l'agrément, et tout ce qui plaît. A l'égard de leurs différences, il me semble qu'il y a quelque chose de plus naturel dans les *attraits*; quelque chose qui tient plus de l'art dans les *appas*; quelque chose de plus fort et de plus extraordinaire dans les *charmes*.

Les *attraits* se font suivre, les *appas* nous engagent, les *charmes* nous entraînent. Le cœur de l'homme n'est guère ferme contre les *attraits* d'une jolie femme; il a bien de la peine à se défendre des *appas* d'une coquette, et il lui est impossible de résister aux *charmes* d'une beauté bienfaisante.

Les dames sont toujours redevables de leurs *attraits* et de leurs *charmes* à l'heureuse conformation de leurs traits; mais elles prennent quelquefois leurs *appas* sur leur toilette.

Je ne sais si ce que je vas dire sera goûté de tout le monde, mais je sens cette distinction, que je livre au jugement du lecteur; et peut-être lui paraîtra-t-il, comme à moi, que les *attraits* viennent de ces graces ordinaires que la nature distribue aux femmes avec plus ou moins de largesse aux unes qu'aux autres, et qui sont l'apanage commun du sexe; que les *appas* viennent de ces graces cultivées que forme un fidèle miroir, consulté avec attention, et qui sont le travail entendu de l'art de plaire; que les *charmes* viennent de ces graces singulières que la nature donne comme un présent rare et précieux, et qui sont des biens particuliers et personnels.

Des défauts qu'on n'avait pas d'abord remarqués, et qu'on ne s'attendait pas à trouver, diminuent beaucoup les *attraits*. Les *appas* s'évanouissent dès que l'artifice s'en montre. Les *charmes* n'ont plus d'effet lorsque le temps ou l'habitude les ont rendus trop familiers ou en ont usé le goût.

C'est ordinairement par les brillans *attraits* de la beauté que le cœur se laisse attaquer; ensuite les *appas*, étalés à propos, achèvent de le soumettre à l'empire de l'amour; mais s'il ne se trouve des *charmes* secrets, la chaîne n'est pas de longue durée.

Ces mots ne sont pas seulement d'usage à l'égard de la beauté

et des agrémens du sexe, ils le sont encore à l'égard de tout ce qui plaît : alors ceux d'*attraits* et de *charmes* ne s'appliquent qu'aux choses qui sont ou qu'on suppose très-aimables en elles-mêmes, et par leur mérite ; au lieu que celui d'*appas* s'applique quelquefois à des choses qui sont et qu'on avoue même haïssables, mais qu'on aime malgré ce qu'elles sont, ou auxquelles les rapports secrets du tempérament nous contraignent de livrer nos actions, si la raison n'en défend notre cœur.

La vertu a des *attraits* que les plus vicieux ne peuvent s'empêcher de sentir. Les biens de ce monde ont des *appas* qui font que la cupidité triomphe souvent du devoir. Le plaisir a des *charmes* qui le font rechercher par-tout, dans la vie retirée comme dans le grand monde, par le philosophe comme par le libertin, dans l'école même de la mortification comme dans celle de la volupté, c'est toujours lui qui fait le goût et décide du choix.

On dit de grands *attraits*, de puissans *appas* et d'invincibles *charmes*. L'honneur a de grands *attraits* pour de belles ames ; la fortune a de puissans *appas* pour tout le monde ; la gloire a des *charmes* invincibles pour les cœurs ambitieux. (G.)

Les plus grands *attraits* se trouvent toujours dans l'objet de la passion dominante. Les *appas* les plus puissans ne sont pas ceux qui sont établis avec le plus d'ostentation. Les *charmes* ne deviennent véritablement invincibles que par la solidité du mérite et la force du goût.

Attraits, ce qui attire, ce qui tire à soi. Le propre des *attraits* est donc de nous faire pencher, incliner, aller vers un objet. Il est visible que cet effet est le premier degré d'intérêt qu'inspire un objet aimable. Le mépris, la haine, la jalousie, feront dire qu'une femme n'avait d'autres droits au rang où elle a été élevée, qu'*un peu d'attraits peut-être, et beaucoup d'artifice.*

Appas a beaucoup d'analogie avec *appât*, et elle est fondée sur une origine commune, l'un et l'autre viennent de *pa*, *pat*, manger, nourriture ; d'où *pâte*, *pâtée*, *pâture*, etc. Le propre des *appas* est d'exciter, comme l'*appât*, le goût et l'envie de posséder l'objet et d'en jouir. Les *appas* ont donc un plus grand effet que les *attraits ;* ils sont plus puissans. Comme l'*appât* trompe, les *appas* peuvent tromper ; et l'on est bien fondé à dire, *des appas trompeurs et perfides.*

Appas ne peut jamais être pris en mauvaise part, qu'autant qu'on y joint une épithète qui le flétrit. Il ne faut pas même imaginer que *des appas trompeurs* soient toujours artificiels ou apprêtés.

Charmes est le même mot que *charme*, enchantement, avec une analogie bien sensible. Le propre des *charmes* est de nous frapper et de nous enlever par une force secrète, mystérieuse, toute-puissante, irrésistible.

Ainsi, les *attraits* préviennent favorablement, et nous attirent; les *appas* flattent le cœur ou les sens, et nous séduisent; les *charmes* s'emparent en quelque sorte de nous et nous enchantent.

Les *attraits* inspirent le penchant ou l'*attrait;* les *appas*, le goût et le desir; les *charmes*, l'amour ou la passion, et l'enthousiasme. Si les *attraits* se font suivre, comme dit l'abbé Girard, les *appas* se font aimer et rechercher; les *charmes* se font aimer, admirer, adorer. Avec des *attraits*, une femme est agréable; même sans être absolument jolie, elle plaît : avec des *appas*, elle est séduisante par un genre de beauté ou par des beautés animées; elle entraîne ou captive : avec des *charmes*, on ne demande pas si elle est belle; elle est plus que belle, elle ravit, elle transporte.

Il ne faut que certains traits intéressans ou piquans pour avoir des *attraits*. Les *appas* consistent dans un assemblage frappant de traits ou jolis ou beaux, qui semblent attaquer le cœur et l'obliger à se rendre. La grace surtout, plus belle que la beauté, forme les *charmes* : les *charmes* et les graces sont également des *je ne sais quoi*, tout ce qu'on veut, ce qu'on sent : ce sont les graces, ce sont les *charmes*.

Ce que nous avons dit des *attraits*, des *appas*, des *charmes*, par rapport à la beauté du corps, est assez clair et assez développé pour que le lecteur l'applique facilement à tout autre objet, ou physique ou moral. (R.)

Les *appas* tiennent aux formes; les *attraits* doivent à l'esprit la plupart de leurs agrémens : il n'existe point de *charmes* qui ne prennent leur source dans l'amabilité du caractère.

De beaux bras, une taille parfaite, font la plus grande partie des *appas* d'une femme ; les regards vifs, un langage animé, l'expression de la gaieté, le ton de la coquetterie, peuvent ajouter beaucoup à ses *attraits;* le sourire de la bienveillance, le regard de la sensibilité, l'air de la candeur, de la simplicité, de l'abandon, voilà ses *charmes*.

On est ému des *appas* d'une femme, épris de ses *attraits*, touché de ses *charmes*.

Une femme peut tromper sur ses *appas;* on voit des *attraits* étudiés; le naturel est nécessaire aux *charmes*.

Celle qui cherche à plaire doit oublier ses *appas*, se servir de ses *attraits* et laisser agir ses *charmes*.

Celle qui aime, toujours mécontente de ses *appas*, néglige ses *attraits* et n'ose compter sur ses *charmes*.

En employant ces mêmes mots au singulier, on dit : l'*appât* du gain, l'*attrait* du plaisir et le *charme* de l'amour.

Le mot d'*appas* est devenu un peu libre, celui d'*attraits* un peu fade. On n'oserait parler à une femme de ses *appas;* on

se garderait bien, excepté en vers, de louer ses *attraits* : le mot de *charmes* devrait appartenir au langage de tous les sentimens du cœur ; mais l'amour se l'est approprié, et il n'aime pas à prêter ce qu'il possède.

On dit cependant les *charmes* de la vertu. Le mot de *charmes* exprime une idée plus pure que celui d'*appas*, et plus morale que celui d'*attraits*. (Anon.)

143. ATTRIBUER, IMPUTER.

Ces deux termes expriment l'action de *mettre une chose sur le compte de quelqu'un* : la lui *attribuer*, c'est la mettre sur son compte par une prétention, un jugement, une assertion simple, comme sa *chose propre*, son effet direct, son ouvrage immédiat : la lui *imputer*, c'est la mettre sur son compte, en la rejetant sur lui, en lui en rapportant ou appliquant le *mérite* ou le *démérite*. On *attribue* plutôt les choses ; on *impute* surtout le mérite des choses.

Les théologiens *attribuent* au démon les oracles du paganisme. La théologie enseigne que l'Eglise peut nous *imputer* les mérites surabondants des saints.

Vous *attribuez* un ouvrage à celui que vous en croyez l'auteur ; vous *imputez* un événement à celui que vous en préjugez la cause plus ou moins éloignée, ou même indirecte ou accidentelle. Vous *attribuez* une faute à celui qui, selon vos connaissances, l'a commise ou fait immédiatement commettre ; vous *imputez* une mauvaise action à celui qui, selon vos conjectures ou vos suppositions, en a été la première cause ou le moteur.

On *attribue* la ruine des empires aux conquérans, à cause qu'ils la consomment ; il faut l'*imputer* au mauvais gouvernement, car il la cause : on ne renverse que les empires ébranlés.

On *attribue* les revers on ne sait à quoi, au sort ; on *impute* ses fautes à autrui, à qui l'on peut.

L'action compliquée d'*imputer* est, à raison de la nature, de la multiplicité et de la variété de ses opérations, plus susceptible que l'action simple d'*attribuer* des modifications et des qualifications qui annoncent un jugement plus hasardé ou plus arbitraire, qui rendent l'acte plus suspect ou plus critique, et qui font prendre la chose en mauvaise part.

Si l'on *attribue* quelquefois légèrement, on *impute* gratuitement.

On *attribue* sur des vraisemblances : pour *imputer*, il faudrait des preuves.

L'opinion *attribue*, la partialité *impute*.

On *attribue* à l'un plutôt qu'à l'autre : pour laver l'un, on *impute* à l'autre.

On *attribue* un fait positif, articulé : on *impute* aussi des choses vagues, indéterminées.

Il résulte de ces observations, qu'*attribuer* se prend indifféremment en bonne ou mauvaise part, et qu'*imputer* se prend plutôt en mauvaise part. On *attribue* une bonne comme une mauvaise action, des vertus comme des vices : on *impute* une mauvaise action plutôt qu'une bonne, des vices plutôt que des vertus ; mais il est faux qu'on n'*impute* absolument *que les choses dignes de blâme*, puisque les dictionnaires même qui semblent établir cette règle la démentent en ajoutant qu'on *impute à bien, à gloire, à mérite ;* et cette règle est contraire au sens propre du mot comme à l'usage, qui le consacre dans certains cas ; par exemple, lorsqu'il s'agit de l'*imputation des mérites de Jésus-Christ.*

Attribuer s'applique également au physique et au moral ; et l'on *attribue* un effet à des *causes quelconques*, comme une action aux personnes. Le flux et reflux de la mer sont *attribués* à l'action combinée de la lune et du soleil. (R.)

144. AUGURE, PRÉSAGE.

Augure, en latin *augurium*, est formé du mot *avis*, oiseau. L'*augure* se tirait du chant, du vol et autres actions des oiseaux.

Augure a été ensuite appliqué à toutes sortes de divinations et de conjectures sur l'avenir.

Présage, en latin *præsagium*, vient du latin *sagire*. C'est, suivant Cicéron, (*De divinat.* 35,) sentir, discerner subtilement : *présager*, c'est pénétrer ou annoncer les choses *avant* qu'elles soient, l'avenir.

L'*augure* est simplement l'idée que nous nous formons de l'avenir d'après certaines données ; ou si nous disons d'une *chose* que c'est un bon ou mauvais *augure*, c'est pour dire qu'elle est du bon ou mauvais *augure*. Le *présage* est également le *signe*, la chose qui annonce l'avenir ; et la conjecture, le pronostic que nous tirons des objets.

Nous *augurons*, mais les choses n'*augurent* pas. Les choses *présagent* et nous *présageons*. On tire l'*augure*, on voit certains *présages*. L'*augure* est dans notre imagination, et non dans l'objet ; le *présage* est dans l'objet et dans notre esprit. Ainsi le mot *présage* a deux acceptions différentes, et celui d'*augure* n'en a qu'une.

Le peuple a, de tout temps, regardé les phénomènes extraordinaires du ciel comme des *présages*, des signes, des avant-coureurs de grandes révolutions politiques ; et souvent en effet ces phénomènes ont été funestes par les *augures* malheureux que la faveur en a tirés.

L'*augure* est plutôt fondé sur des rapports ou des motifs

imaginaires, supposés, incertains, vagues, frivoles. Le *présage* est fondé plutôt sur des rapports ou des motifs réels, certains, connus, vraisemblables, plausibles. L'*augure* est une conjecture futile ou légère; le *présage* une conjecture légitime ou raisonnable.

Le *présage* annonce un *événement* de quelque nature qu'il soit; l'*augure*, un événement *heureux* ou *malheureux :* le premier se rapporte au *fait*, le second au *succès*. L'*augure* roule sur les *futurs contingens*, ou regardés comme tels, et quelque intérêt nous y attache; le *présage* embrasse toutes sortes d'objets, de quelque ordre, de quelque nature qu'ils soient, physiques ou moraux, nécesssaires ou casuels, indifférens ou intéressans en eux-mêmes ou pour nous. Le *présage* est particulièrement *certain* ou *incertain;* l'*augure*, *bon* ou *mauvais*. Un *présage* est de bon ou de mauvais *augure*. On *augure* bien ou mal d'une entreprise; on *présage* avec certitude ou avec vraisemblance. En général, on considère plutôt, dans le *présage*, la nature, la force, la réalité de ses rapports avec l'événement, ou des raisons qu'il en donne; dans l'*augure*, ce qu'il y a de riant ou de sinistre, le bien ou le mal qu'on y attache, l'issue ou la fin agréable ou triste qu'il promet. (R.)

145. AUSSI, C'EST POURQUOI, AINSI.

Il est des cas où vous dites, *aussi*, *c'est pourquoi*, *ainsi*, dans le dessein de lier une proposition avec une autre. Par exemple, ce *parvenu s'était élevé bien haut;* aussi *est-il tombé bien bas;* c'est pourquoi *il est tombé bien bas;* ainsi *il est tombé bien bas;* alors leur signification est à peu près semblable. Il n'est personne qui ne sente d'abord, dans cet exemple, qu'*aussi* a quelque chose de plus énergique, *c'est pourquoi*, quelque chose de plus raisonné, *ainsi*, quelque chose de plus modéré et de plus vague.

Selon l'abbé Girard, *c'est pourquoi*, renferme dans sa signification particulière un rapport de cause et d'effet; *ainsi* ne renferme qu'un rapport des prémisses et de la conséquence. Le premier est plus propre à marquer la suite d'un événement et d'un fait; le second, à faire entendre la conclusion du raisonnement.

Pourquoi signifie *par quelle raison;* et *c'est pourquoi*, *c'est par cette raison:* donc sa propriété est de désigner le *raisonnement*, et point du tout l'événement. Je raisonne et je conclus, lorsque je dis : *l'ame est immatérielle*, c'est pourquoi *elle est immortelle*. Si je dis, *Il fait beau*, ainsi *allons nous promener*, je ne prétends pas faire un argument avec prémisses et conséquence, car en disant qu'il fait beau, je ne prétends pas prouver logiquement qu'il faut aller se promener; je désigne seulement

un rapport d'un *fait* ou d'un événement avec un autre. C'est précisément le contraire de ce que prétend l'abbé Girard.

M. Diderot ajoute dans l'Encyclopédie, à la remarque de l'abbé Girard, l'observation suivante : « *C'est pourquoi* se rendrait par *cela est la raison pour laquelle ; et ainsi*, par *cela étant*. La dernière de ces expressions n'indique qu'une condition. L'exemple suivant, où elles pourraient être employées toutes deux, en fera bien sentir la différence. Je puis dire : *Nous avons quelque affaire à la campagne*, ainsi *nous partirons demain s'il fait beau ;* ou c'est pourquoi *nous partirons demain s'il fait beau.* Dans cet exemple, *ainsi* se rapporte à *s'il fait beau*, qui est la condition du voyage ; et *c'est pourquoi* se rapporte à *nous avons quelque affaire*, qui est cause du voyage. »

Le mot *ainsi* doit exprimer la condition par lui-même, et indépendamment des accessoires. Je dirai : mon ami est hors de danger, ainsi je n'ai point d'inquiétude ; la condition de ma tranquillité, c'est le bon état de mon ami.

La locution *c'est pourquoi*, est suffisamment éclaircie : elle exprime la raison, le motif, le principe ou la cause déterminante d'une chose : raison donnée dans le discours qui précède la phrase que cette locution commence. *Dieu est bon*, c'est pourquoi *il nous envoie des maux qui nous rappellent à lui*. Dans tous ces exemples, *c'est pourquoi* indique que la première proposition est la raison de l'autre : c'est toujours un raisonnement très-facile à réduire en syllogisme.

Aussi et *ainsi* sont formés de *si* signifiant tant, tellement, etc., comme dans ces exemples : *Cet homme est si bon, cette femme est si modeste, que*, etc. *Une personne* si ou aussi *estimable*, etc.

Au-ssi revient à *au-tant*, au même point, à tel degré, à la même proportion ou mesure ; et vous pouvez le résoudre par *autant*. Il désigne de même l'égalité, la partie entière, la correspondance parfaite.

Cet homme a été bien récompensé, aussi *avait-il bien mérité ; il avait bien mérité*, aussi *est-il bien récompensé* : autant *qu'il avait* mérité, *il a été récompensé* ; autant *qu'il a été récompensé*, *il avait mérité*.

Ain-si, autrefois *en-si*, vaut autant que, *en tant*, *en tant que*, *tellement*, *en tel cas*, *en ce cas*, dans cet état ou le même état de choses, et comme on l'explique, de cette manière, de la même manière ou sorte. Beaucoup moins précis dans son idée qu'*aussi* et *autant*, par conséquent beaucoup plus faible d'expression, il ne désigne dans les choses que la conformité, la ressemblance, l'analogie. *Le hibou cherche l'obscurité ;* ainsi *le méchant cherche les ténèbres. La colombe amollit le grain dont elle veut nourrir ses petits ;* ainsi *une mère tendre*

prépare et adoucit l'instruction qu'elle veut faire goûter à ses enfans. Quelquefois les rapports sont plus marqués. Ainsi *que la vertu, le crime a ses degrés. La guerre a ses faveurs* ainsi *que ses disgraces.*

Il en est de même lorsque ce mot établit une dépendance entre deux propositions. On dira : *Un pécheur*, (le bon larron) *s'est converti à l'heure de la mort*, ainsi *ne désespérez pas : un seul l'a fait*, ainsi *ne présumez pas* : voilà un motif, une raison tirée d'un exemple. *Le malheureux est une chose sacrée*, ainsi *vous devez le respecter religieusement :* voilà une conséquence. *Le génie a le droit de créer des mots propres et les expressions nécessaires à ses pensées;* ainsi *Montaigne, La Fontaine, Corneille, Bossuet forcent quelquefois la langue à suivre leur génie* : voilà une sorte de justification. *Nous avons affaire dans le même quartier*, ainsi *allons-y ensemble :* voilà une pure convenance. (R.)

146. AUSTÈRE, SÉVÈRE, RUDE.

On est *austère* par la manière de vivre, *sévère* par la manière de penser, *rude* par la manière d'agir.

La mollesse est l'opposé de l'*austérité*; il est rare de passer immédiatement de l'une à l'autre ; une vie ordinaire et réglée tient le milieu entre elles. Le relâchement et la *sévérité* sont deux extrêmes, dans l'un desquels on donne presque toujours ; peu de personnes savent distinguer le juste milieu, qui consiste dans une connaissance exacte et précise de la loi. Les fades complaisances sont l'excès opposé aux manières *rudes ;* les gens nés grossiers et d'une ame vile se dédommagent de l'un de ces excès, où leur intérêt les plonge envers ceux dont ils espèrent quelque avantage, par l'autre excès, où leur naturel les porte envers tous ceux dont ils croient n'avoir pas besoin ; mais la politesse à l'égard de tout le monde est le point de la bonne éducation.

Ce n'est pas pour soi qu'on est *austère;* et l'on n'est *rude* que pour les autres; mais on peut être *sévère* pour soi et pour les autres.

Les saints se plaisent dans les exercices de l'*austérité;* elle était autrefois le partage des cloîtres. Quelques casuites affectent de se distinguer par une morale *sévère;* c'est une mode qu'on suivra jusqu'à ce que le goût en soit usé. Il y a des gens assez brutes pour confondre les mœurs *rudes* avec la noblesse des sentimens, et s'imaginer qu'une honnêteté soit une bassesse.

La vie *austère* consiste dans la privation des plaisirs et des commodités ; on l'embrasse quelquefois par un goût de singularité qu'on se représente comme un principe de religion. La

morale trop *sévère* peut, également comme la morale relâchée, nuire à la régularité des mœurs. Le commandement *rude* fait haïr le supérieur, et ne rend pas l'obéissance plus prompte ni plus soumise. (G.)

147. AUSTÈRE, RIGOUREUX, SÉVÈRE.

Austère. Lat *austerus, opposé* à *mitis*, doux. Les Latins, dont nous l'avons emprunté, ne l'employèrent jamais que pour exprimer la dureté, soit au physique, soit au moral. L'*austérité* naît des principes, des règles qu'on se fait; nous disons une règle *austère*. Lorsque nous disons qu'un homme est d'une vertu *austère*, nous peignons celui à qui les plus rudes épreuves de la vertu sont familières; car si la vertu porte avec elle l'idée du *bon*, elle a cependant des règles *austères*, en ce qu'elles exigent des sacrifices pénibles, sans lesquels elle ne serait pas vertu.

L'*austérité* marque plutôt des règles *sévères* de conduite dont elle ne s'écarte pas. Cette acception lui est propre dans tous les cas, et elle ne présente pas toujours les idées de vertu; car nous disons tous les jours d'un scélérat *qu'il fut d'ailleurs austère dans ses mœurs*. On est *austère* pour soi; et lorsqu'on applique ses règles aux autres, on est près de la *sévérité*. La Bruyère a dit: *qu'un philosophe chagrin et austère effarouche et fait soupçonner que la vertu est d'une pratique ennuyeuse*. *Sévère*, autre mot latin *severus, asper*, se dit aussi des personnes et des choses; il est en opposition avec *benignus*. L'homme *sévère* ne connaît que le principe et la règle, il est juste.

La *sévérité* exclut toute idée de condescendance; quand nous l'appliquons aux principes, elle porte un caractère de vertu; quand nous l'appliquons aux actions, elle porte un caractère de rigidité, elle est opposée à l'équité. Beaucoup d'hommes furent *austères* pour eux, sans être *sévères* aux autres; d'autres sont *sévères* pour autrui, sans être *austères* pour eux-mêmes. On admire l'homme *austère*; on craint l'homme *sévère*. On est *austère* par habitude; on est *sévère* par principe, par caractère.

Il faut de la *sévérité* dans la discipline militaire; trop de *sévérité* éteint l'amour.

Rigoureux, de *rigidus, immitis*, cruel, inflexible, est le complément de *sévérité*: c'est celui qui fait profession de rigorisme. Tous les mots de cette famille rappellent l'excès; l'expression latine lui assigne un caractère de dureté qu'il a conservé dans notre langne. L'homme *sévère* ne se départ pas de ses principes, l'homme *rigoureux* les exagère; le premier blesse et le second tue. Il est des hommes qui ont le droit d'être *sévères*; mais en est-il qui puissent être *rigoureux*? (R.)

148. AUSTÈRE, ACERBE, APRE.

Acerbe est un terme de médecine : il ne se dit qu'au propre et à l'égard du goût. *Austère* est beaucoup plus usité au figuré qu'au propre, et dans le sens de dur, sévère, rigide, rude. *Apre* est le mot vulgaire de tous les styles, et varie dans ses acceptions. Il se dit à l'égard du toucher, de l'ouïe, etc., comme à l'égard du goût. *Apre* ou rude; froid *âpre*, chemin *âpre*; *âpre* ou ardent, *âpre* à la curée, *âpre* au gain, etc.

Ce qui est *acerbe* a besoin d'être adouci ; ce qui est *austère* a besoin d'être mitigé, c'est-à-dire d'acquérir la douceur propre et particulière de la maturité. Ce qui est *âpre* a besoin d'être corrigé par quelque chose d'adoucissant et d'onctueux. (R.)

149. AUTORITÉ, POUVOIR, EMPIRE.

Il n'est pas ici question de toute l'étendue du sens de ces mots, tel qu'est, par exemple, celui dans lequel on les applique aux souverains et aux magistrats, mais seulement du sens qui marque en général ce qu'on peut sur l'esprit des autres. Cela bien démêlé, voici ce que je pense sur leurs différences.

L'*autorité* laisse plus de liberté dans le choix; le *pouvoir* paraît avoir plus de force; l'*empire* est plus absolu.

La supériorité du rang et de la raison donnent de l'*autorité;* c'est ordinairement par la persuasion qu'elle agit; ses manières sont engageantes, et nous déterminent en faveur de ce qui nous est proposé. L'attachement pour les personnes contribue beaucoup au *pouvoir* qu'elles ont sur nous; c'est par des instances qu'il obtient; son action est pressante, et fait que nous nous rendons à ce qu'on desire de nous. L'art de trouver et de saisir le faible des hommes, forme l'*empire* qu'on prend sur eux; c'est par un ton affecté qu'il réussit; ses airs sont tantôt souples, tantôt impérieux, et toujours propres à soumettre nos idées à celles qu'on veut nous insinuer.

L'*autorité* qu'on a sur les autres vient toujours de quelque mérite, soit d'esprit, de naissance ou d'état; elle fait honneur. Le *pouvoir* vient pour l'ordinaire de quelque liaison, soit de cœur ou d'intérêt ; il augmente le crédit. L'*empire* vient d'un ascendant de domination, arrogé avec art, ou cédé par imbécillité; il donne quelquefois du ridicule.

C'est à un ami sage et éclairé que nous devons donner quelque *autorité* et quelque *pouvoir* sur notre esprit ; mais nous devons nous défendre de tout *empire* autre que celui de la raison. Les hommes cependant font souvent tout le contraire ; ils regardent les avertissemens que l'honneur et la probité forcent un véritable ami à leur donner, comme une *autorité* odieuse qu'il affecte, ou

comme un *pouvoir* qu'il s'arroge mal à propos, au préjudice de leur liberté, tandis qu'ils se livrent à l'*empire* d'un flatteur étourdi, quelquefois d'un valet, et souvent d'une maîtresse emportée, qui leur fait embrasser avec effronterie le parti de l'imposture, et suivre opiniâtrement les routes de l'iniquité. (G.)

150. AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE.

Il se trouve dans le mot d'*autorité* une énergie propre à faire sentir un droit d'administration civile ou politique. Il y a dans le mot de *pouvoir* un rapport particulier à l'exécution subalterne des ordres supérieurs. Le mot de *puissance* renferme dans sa valeur un droit et une force de domination.

Ce sont les lois qui donnent l'*autorité*; elle y puise toute sa force. Le *pouvoir* est communiqué par ceux qui, étant dépositaires des lois, sont chargés de leur exécution; par conséquent il est subordonné à l'*autorité*. La *puissance* vient du consentement des peuples, ou de la force des armes; elle est ou légitime ou tyrannique.

On est heureux de vivre sous l'*autorité* d'un prince qui aime la justice, dont les ministres ne s'arrogent pas un *pouvoir* au-delà de celui qu'il leur donne, et qui regarde le zèle et l'amour de ses sujets comme les vrais fondemens de sa *puissance*.

Il n'y a point d'*autorité* sans lois; et il n'y a point de loi qui donne, ni même qui puisse donner à un homme une *autorité* sans bornes sur d'autres hommes, parce qu'ils ne sont pas assez absolument les maîtres d'eux-mêmes, pour prendre ni pour céder une telle *autorité*, le créateur et la nature ayant toujours un droit imprescriptible qui rend nul tout ce qui se fait à leur préjudice. Il n'y a donc pas d'*autorité* plus authentique, ni mieux fondée, que celle qui a des bornes connues et prescrites par les lois qui l'ont établie; celle qui ne veut point de bornes se met au-dessus des lois, par conséquent cesse d'être *autorité*, et dégénère en usurpation sur la liberté et sur les droits de la Divinité. Le *pouvoir* de ceux qui ont l'*autorité* en main, n'est et ne peut jamais être exactement égal à la juste étendue de leur *autorité*; il est ordinairement plus grand que le droit qu'ils ont d'en user; c'est la modération ou l'excès dans l'usage de ce *pouvoir* qui les rend pères ou tyrans des peuples. Il n'y a point de *puissance* légitime qui ne doive être soumise à celle de Dieu, et tempérée par des conventions tacites ou formelles entre le prince et la nation : c'est pourquoi saint Paul dit, que toute *puissance* qui vient de Dieu est une *puissance* réglée, ou, comme d'autres interprètent ce passage, que toute *puissance* est réglée par celle de Dieu; car il serait honteux de soutenir que saint Paul a prétendu par là autoriser et rendre légitime toute sorte de *puissance* : cela ne pouvait pas tomber dans la pensée

d'un homme raisonnable et d'un homme chrétien, à qui l'idée de la *puissance* injuste de l'antechrist était présente et familière.

Une *autorité* faible qui manque de vigueur, s'expose à être méprisée ; il est également dangereux de n'en pas user dans l'occasion, comme d'en abuser. Un *pouvoir* aveugle, qui agit contre l'équité, devient odieux, et prépare lui-même les justes causes de sa ruine. Une *puissance* jalouse, qui ne souffre point de compagne, se rend formidable, réveille l'ardeur de ses ennemis, et prend par là le chemin de sa décadence.

Je remarque particulièrement dans l'idée d'*autorité*, quelque chose de juste et de respectable ; dans l'idée de *pouvoir*, quelque chose de fort et d'agissant ; et dans l'idée de *puissance*, quelque chose de grand et d'élevé.

Il n'y a que Dieu qui ait une *autorité* sans bornes, comme il n'y a que lui qui ait un *pouvoir* infini.

La nature n'a établi entre les hommes d'autre *autorité* que celle des pères sur leurs enfans ; toutes les autres viennent du droit positif, et elle a même prescrit des bornes à celle-là, soit par rapport à l'objet, soit par rapport à la durée ; car l'*autorité* paternelle ne s'étend qu'à l'éducation et non à la destruction, quelle qu'ait été et soit encore la pratique de quelques peuples ; et cette *autorité* cesse dès que l'âge met les enfans en état de savoir user de leur liberté. Je ne crois pas qu'une raison pure et simple, entièrement dénuée du secours des passions, ait un grand *pouvoir* sur la conduite ni sur les actions de l'homme, parce qu'il me semble que le *pouvoir* de la raison n'est établi et n'agit effectivement que pour balancer le *pouvoir* des passions entre elles, et faire que la plus avantageuse dans l'occurrence l'emporte sur les autres : ainsi, le *pouvoir* des passions est le véritable ressort qui nous fait agir, et qui nous détermine pour le bien comme pour le mal ; et le *pouvoir* de la raison est un contre-poids qui sert à mettre en jeu, ou à réprimer à propos tantôt l'un, tantôt l'autre de ces différens ressorts qui sont dans notre être pour le remuer, le pousser vers les objets, le rendre sensible aux peines et aux plaisirs, et en faire un être véritablement vivant. Ce n'est pas seulement par la disposition des lois civiles que le mariage met la femme sous la *puissance* de l'homme : le différent partage que la nature a fait de ses dons entre les deux sexes est encore la cause et le fondement de la *puissance* du mari sur la femme ; car enfin les grâces et la beauté n'ont droit que sur le cœur ; elles en méritent sans doute l'attachement, mais la *puissance* est toujours l'apanage de la force et de la sagesse de l'esprit. (G.)

L'idée propre d'*autorité* est celle de supériorité, d'ascendant, de domination, d'empire. La preuve en est qu'elle se

retrouve dans toutes les manières reçues d'employer ce mot, soit en matière d'administration, soit sous tout autre rapport. L'*autorité* n'appartient qu'au supérieur. Le mari est supérieur à la femme, comme le père au fils : de là l'*autorité* de l'un et de l'autre. L'*autorité* de la raison, des preuves, des témoignages, des monumens, des auteurs, etc. annoncent l'ascendant, la prépondérance, l'empire qu'ils ont sur les esprits, le droit d'être crus.

Puissance, lat. *potentia*, désigne, par sa terminaison, l'existence, la réalité de *pouvoir* une chose. *Pouvoir* désigne, par la sienne, l'*avoir*, la possession, la faculté de jouir d'une *puissance*, de la chose : on le fait correspondre au latin *potestas*, qui marque la qualité *stable*, le titre incontestable de pouvoir jouir, exercer. L'idée propre de *puissance* est celle de force et de faculté, et c'est aussi ce sens qu'il conserve dans toutes ses applications. La *puissance*, *potentia*, dit Cicéron, est la *faculté* capable de conserver et d'acquérir. La *puissance*, dit-il encore, est dans la force et dans les armes.

Pouvoir a, comme nous venons de le remarquer, deux sens, tantôt réunis, tantôt séparés; et ces idées sont relatives, l'une à celle d'*autorité*, l'autre à celle de *puissance* Nous allons bientôt justifier cette assertion par l'usage. Avec l'*autorité*, le titre nécessaire, vous avez un *pouvoir*, *le pouvoir juste et légitime*, la voie de droit : avec la *puissance*, la force, vous avez un *pouvoir*, *le pouvoir physique ou exécutoire*, la voie de fait. Le premiers de ces *pouvoirs* émane donc de l'*autorité*; le second, de la *puissance* : l'un annonce l'*autorité* qui exerce son droit, et l'autre la *puissance* qui exerce son action. Le *pouvoir* ordonne en vertu de l'*autorité* : le *pouvoir* exécute en vertu de la *puissance*. Vous aurez le premier de ces *pouvoirs* sans *puissance*, si vous n'avez pas les moyens efficaces d'exécution : vous avez le second sans *autorité*, si vous n'avez pas les titres nécessaires pour une exécution légitime. L'*autorité* délègue, distribue des *pouvoirs* ou le droit de faire : *la puissance* laisse un *pouvoir* ou le moyen et la liberté prochaine de faire. L'une a des mandataires, l'autre des *exécuteurs*. La *puissance* ne se partage pas; l'*autorité* ne se divise pas : si elles se communiquent, c'est par des *pouvoirs particuliers*. Enfin, dans le sens d'*autorité*, comme dans celui de *puissance*, le *pouvoir* a un rapport particulier à l'acte, une idée particulière d'efficacité, et le soin de l'exécution.

Citons quelques phrases qui établissent les diverses acceptions du mot *pouvoir*. *Le* pourvoir *des pères sur les enfans est de* droit *naturel* : voilà le sens analogue à celui d'*autorité*. *Il n'est pas au* pouvoir *de l'esprit humain de concevoir la profondeur des mystères de la foi* : voilà l'idée de *puissance*.

La première chose qu'on demande aux ambassadeurs, c'est la communication de leurs *pouvoirs :* voilà le *pouvoir* délégué, et l'acte de délégation appelé *pouvoir*. Une procuration, une commission, est un *pouvoir*. *Un ministre a un grand* pouvoir *sur l'esprit du prince :* voilà encore l'idée première de l'*autorité*, l'ascendant, l'empire. *Un mineur n'a pas* le pouvoir *de faire* son testament : voilà l'idée d'une *puissance* liée, qui n'est pas libre, qui ne peut pas se réduire en un acte.

L'*autorité* gît dans la domination ; la *puissance*, dans les forces de tout genre ; le *pouvoir*, dans l'énergie de l'un et de l'autre.

L'*autorité* est le droit du plus grand ; la *puissance*, celui du plus fort ; le *pouvoir*, l'*agent* de l'un et de l'autre.

L'*autorité* commande, puisqu'elle domine ; la *puissance* la garantit : sans la force pour se faire obéir, que serait le droit de commander ? Le *pouvoir* gouverne, en déployant l'*autorité* qui commande, et en poursuivant l'obéissance avec l'appareil de la *puissance* qui fait obéir.

Le *pouvoir* suprême, dans toute son étendue, annonce l'*autorité* suprême, armée de la suprême *puissance*.

L'*autorité* est une ; car ce qui est *supérieur*, comme l'*autorité*, n'a point d'égal, et deux commandemens rendraient l'obéissance impossible. La *puissance* doit l'être ; sans quoi il y aurait force contre force, *puissance* contre *autorité*, guerre. Les différens *pouvoirs* partagés et répandus, se réunissent dans l'unité d'*autorité* et de *puissance*.

Le despotisme n'est point une *autorité*, puisqu'il est sans loi et contre les lois essentielles de la société. Il est une *puissance*, puisqu'il a des forces. Il n'a qu'un *pouvoir* qui détruit l'autre ; et, sans la réunion des deux *pouvoirs*, il n'y a point, à proprement parler, de gouvernement.

Toute *autorité*, c'est-à-dire, toute grandeur, tout droit, vient de Dieu. Toute *puissance*, c'est-à-dire, toute force, toute vertu physique ou efficace, vient de Dieu. Tout *pouvoir* ou moral et de droit, ou physique et de fait, vient également de Dieu. (R.)

151. AUTOUR A L'ENTOUR.

Autour est une préposition ; *à l'entour* est un adverbe.

Une mère a toutes ses filles *autour* d'elle, et non pas *à l'entour* d'elle. Un père s'arrête en un tel lieu, et tous ses fils restent *à l'entour* et non pas *autour*.

On dit : les rochers d'*à l'entour*, les échos d'*à l'entour*. Les rochers qui sont *autour* de ce torrent ; les bois qui sont *autour* de cette montagne.

(*Voy.* Ménage, *Observ. sur la langue franç.*, chap. 137.)

152. AVANT, DEVANT.

L'un et l'autre de ces mots marquent également le premier ordre dans la situation; mais *avant* est pour l'ordre du temps, et *devant* pour l'ordre des places.

Nous venons après les personnes qui passent *avant* nous. Nous allons derrière celles qui passent *devant.*

Le plutôt arrivé se place *avant* les autres. Le plus considérable se met *devant* eux.

Il se propose dans l'école d'aussi ridicules questions sur ce qui a été *avant* le monde, qu'il se fait dans le cérémonial de risibles contestations sur le droit de se placer *devant* les autres.

Je crois qu'il n'y a qu'à se bien instruire de ce qui a été *avant* nous, pour n'être pas tout à fait ignorant sur ce qui doit arriver après. Qu'importe de marcher derrière ou *devant* les autres, pourvu qu'on marche à son aise et commodément ?

La vanité de l'homme lui fait chercher de l'honneur dans des ancêtres qui ont existé *avant* lui, tandis que son peu de mérite le fait travailler à l'avilissement de sa postérité. Son ambition lui rend incommode tout ce qui est placé *devant* lui, et suspect tout ce qui le suit de très-près. (G.)

153. AVARE, AVARICIEUX.

Il me semble qu'*avare* convient mieux lorsqu'il s'agit de l'habitude et de la passion même de l'avarice; et qu'*avaricieux* se dit plus proprement lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. Le premier de ces mots a aussi meilleure grace dans le sens substantif, c'est-à-dire, pour la dénomination du sujet; et le second dans le sens adjecif, c'est-à-dire, pour la qualification du sujet. Ainsi l'on dit : c'est un grand *avare*, c'est un *avaricieux* mortel.

Un homme qui ne donne jamais, passe pour un *avare*. Celui qui manque à donner dans l'occasion, ou qui donne trop peu, s'attire l'épithète d'*avaricieux*.

L'*avare* se refuse toutes choses. L'*avaricieux* ne se les donne qu'à demi.

Le terme d'*avare* paraît avoir plus de force et plus d'énergie, pour exprimer la passion sordide et jalouse de posséder sans aucun dessein de faire usage. Celui d'*avaricieux* paraît avoir plus de rapport à l'aversion mal placée de la dépense, lorsqu'il est nécessaire de s'en faire honneur.

On n'emploie jamais qu'en mauvaise part et dans le sens littéral le mot d'*avaricieux;* mais on se sert quelquefois de celui d'*avare* en bonne part dans le sens figuré.

Un habile général ne paie point ses espions en homme *ava-*

ricieux; et conduit ses troupes comme un homme *avare* du sang du soldat, qu'il craint de prodiguer.

Il est permis d'être *avare* du tems ; mais il ne faut pas, pour le ménager, prodiguer sa santé. Ce n'est pas être libéral, que de donner d'un air *avaricieux*. (G.)

154. AVERTISSEMENT, AVIS, CONSEIL.

Le but de l'*avertissement* est précisément d'instruire ou de réveiller l'attention : il se fait pour nous apprendre certaines choses, qu'on ne veut pas que nous ignorions ou que nous négligions. L'*avis* et le *conseil* ont aussi pour but l'instruction, mais avec un rapport marqué à une conséquence de conduite, se donnant dans la vue de faire agir ou parler : avec cette différence entre eux, que l'*avis* ne renferme dans sa signification aucune idée accessoire de supériorité, soit d'état, soit de génie; au lieu que le *conseil* emporte avec lui du moins une de ces idées de supériorité, et quelquefois toutes les deux ensemble.

Les auteurs mettent des *avertissemens* à la tête de leurs livres. Les espions donnent *avis* de ce qui se passe dans le lieu où ils sont. Les pères et les mères ont soin de donner des *conseils* à leurs enfans avant que de les produire dans le monde.

L'homme d'église écoute l'*avertissement* de la cloche, pour savoir quand il doit se rendre aux heures canoniales. Le banquier attend l'*avis* de son correspondant, pour payer les lettres de change tirées sur lui. Le plaideur prend *conseil* d'un avocat pour se défendre, ou pour agir contre sa partie.

On dit des *avertissemens*, qu'ils sont ou judicieux ou inutiles; des *avis*, qu'ils sont ou vrais ou faux; des *conseils*, qu'ils sont ou bons ou mauvais.

L'*avertissement* étant fait pour dissiper le doute et l'obscurité, il doit être clair et précis. L'*avis* servant à déterminer, il doit être prompt et secret. Le *conseil* devant conduire, il doit être sage et sincère.

Tel manque d'*avis*, qui est est état d'en profiter; et tel en reçoit, qui ne saurait s'en prévaloir. Autant la vieillesse aime à donner de *conseils*, autant la jeunesse a d'aversion pour en prendre.

Il faut que l'*avertissement* soit donné avec attention, l'*avis* avec diligence, et le *conseil* avec art et modestie, sans air de supériorité : car on ne fait point usage des *avertissemens* placés mal à propos; l'on ne tire aucun avantage des *avis* qui ne viennent pas à temps; et la vanité, toujours choquée du ton de maître, empêche de faire aucune distinction entre la sagesse du *conseil* et l'impertinence de la manière dont il est donné, en sorte que tout n'aboutit qu'à faire mépriser le *conseil*, et rendre le conseiller odieux.

Une personne d'ordre ne manque jamais aux *avertissemens* dont on a remis le soin à sa vigilance L'amitié fait donner *avis* de tout ce qu'on croit être avantageux et agréable à son ami. La sagesse rend extrêmement réservé à donner *conseil* : il faut toujours attendre qu'on nous le demande, et quelquefois même s'en dispenser, malgré les sollicitations, parce qu'un salutaire *conseil* peut déplaire, et être rejeté avec de certaines façons qui exposent à la tentation de souhaiter, pour son honneur, que celui pour qui l'on s'intéressait d'abord ne réussisse pas dans ses entreprises (G.)

On donne le *conseil* de faire une chose, on donne *avis* qu'on l'a faite, on *avertit* qu'on la fera.

L'ami donne des *conseils* à son ami; le supérieur des *avis* à son inférieur : la punition d'une faute est un *avertissement* de n'y plus retomber.

On prend *conseil* de soi-même; on reçoit une lettre d'*avis;* on obéit à un *avertissement* de payer quelque impôt. On vous *conseille* de tendre un piége à quelqu'un; on vous donne *avis* que d'autres en ont tendu, ce qui est un *avertissement* de vous tenir sur vos gardes.

On dit : un *conseil* d'ami, un homme de bon *conseil*; un *avis* de parens, un *avis* au public, l'*avertissement* d'un ouvrage.

L'*avis* et l'*avertissement* intéressent quelquefois celui qui les donne; le *conseil* intéresse toujours celui qui le reçoit. (d'Al.)

155. AVERTIR, INFORMER, DONNER AVIS.

Avertir vient du latin *advertere* diriger l'attention sur, etc., et semble donc indiquer quelque chose d'essentiel pour la personne à qui l'on donne l'*avertissement*. *Informer* vient d'*informare*, donner la forme; il renferme l'idée du complément ajouté aux connaissances de la personne que l'on informe, sur l'objet dont on veut lui parler. *Donner avis*, exprime ce qui supplée à la vue, à l'intention effective; aussi suppose-t-il souvent l'éloignement de la personne à qui l'on *donne avis*.

César *averti* par mille circonstances extraordinaires du complot que l'on avait tramé contre ses jours, *informé* même des détails de la conjuration, se perdit en refusant d'ajouter foi à l'*avis* fidèle que lui en avait *donné* un des conjurés.

On écoute un *avertissement*, on prend des *informations;* on ne croit pas à un faux *avis*.

Un objet inanimé peut nous *avertir;* les personnes seules peuvent nous informer et nous *donner avis*. Thomas a dit :

> Quand l'airain frémissant autour de vos demeures,
> Mortels, vous *avertit* de la fuite des heures, etc.

Celui qui *avertit*, a réfléchi avant de le faire; celui qui *in-*

forme ou qui *donne avis*, ne fait que rapporter ce qu'il a vu ou entendu.

On dit un sage *avertissement*, de bonnes *informations*, un avis *exact*. (F. G.)

156. AVEU, CONFESSION.

L'*aveu* suppose l'interrogation. La *confession* tient un peu de l'accusation. On *avoue* ce qu'on a eu envie de cacher. On *confesse* ce qu'on a eu tort de faire. La question fait *avouer* le crime; la repentance le fait *confesser*.

On *avoue* la faute qu'on a faite. On *confesse* le péché dans lequel on est tombé.

Il vaut mieux faire un *aveu* sincère, que de s'excuser de mauvaise grace. Il ne faut pas faire sa *confession* à toutes sortes de gens.

Un *aveu* qu'on ne demande pas, a quelque chose de noble ou de sot, selon les circonstances et l'effet qu'il doit produire. Une *confession* qui n'est pas accompagnée de repentir, n'est qu'une indiscrétion insultante.

C'est manquer d'esprit que d'*avouer* sa faute, sans être assuré que l'*aveu* en sera la satisfaction; et c'est une sottise d'en faire la *confession*, sans espérance de pardon : pourquoi se déclarer coupable à des gens qui ne respirent que la vengeance? (G.)

157. A L'AVEUGLE, AVEUGLÉMENT.

Cette forme de phrase proverbiale, *à l'aveugle*, composée d'une préposition et d'un adjectif féminin pris substantivement, est si commune dans notre langue, qu'il est convenable d'en faire sentir toute la force. On dit faire une chose *à l'aveugle*, agir *à l'étourdie*, parler *à la légère*, des ornemens *à la grecque*, une robe *à la polonaise*, etc. Dans ces locutions elliptiques, il y a un substantif sous-entendu, et c'est celui de *manière*. Un discours tenu *à la légère*, est un discours tenu d'une *manière légère*, à la manière des gens légers.

« Ces deux expressions, également figurées, dit M. Beauzée, marquent également une conduite qui n'est pas dirigée par les lumières naturelles : mais la première indique un défaut d'intelligence, et la seconde un abandon des lumières de la raison.

« Qui agit *à l'aveugle*, n'est pas éclairé; qui agit *aveuglément*, ne suit pas la lumière naturelle : le premier ne voit pas, le second ne veut pas voir.

« La plupart des jeunes gens qui entrent dans le monde, choisissent leurs amis *à l'aveugle* : si le hasard les sert mal, c'est un premier pas vers leur perte, parce que, livrés *aveu-*

glément à toutes leurs impulsions, ils en viennent insensiblement jusqu'à se faire un mérite et un point d'honneur de sacrifier l'honneur même plutôt que de les abandonner.

« Soumettre *aveuglément* la raison aux décisions de la foi, ce n'est pas croire *à l'aveugle*, puisque c'est la raison même qui nous éclaire sur les motifs de crédibilité. »

Je crois, en effet, que celui qui agit *à l'aveugle* ne voit pas, et que celui qui agit *aveuglément* ne veut pas voir; mais peut-être aussi qu'il ne peut pas voir, parce qu'il est *aveuglé* par quelque cause.

Celui qui fait une chose sans y regarder, la fait *à l'aveugle*; mais faute d'attention seulement. Celui qui n'entend pas les affaires, ne peut se conduire par ses lumières propres; mais il doit suivre la lumière naturelle qui l'avertit de ne pas se livrer *aveuglément* au premier conseiller. Quelqu'un qui, pressé de s'en aller, reçoit, sans examen, la marchandise qu'on lui présente, la prend *à l'aveugle* : quelqu'un qui, libre de choisir entre deux partis, aime mieux qu'on le détermine que de délibérer lui-même, se laisse *aveuglément* mener.

Il ne faut pas croire *à l'aveugle* tout ce que vous dit un docteur; il faut croire *aveuglément* tout cé que l'Eglise enseigne.

Les personnes irrésolues finissent par agir *à l'aveugle*. Les petits esprits-forts finissent par tout croire *aveuglément*.

La différence que nous venons d'établir entre *aveuglément* et *à l'aveugle*, les lecteurs l'appliqueront aisément aux adverbes et aux phrases adverbiales synonymes de la même forme. Ainsi vous dites que l'un agit *étourdiment*, et l'autre *à l'étourdie*. Le premier agit en étourdi, comme un étourdi qu'il est; le second agit à la manière des étourdis, comme s'il était un étourdi. L'adverbe tombe sur le fond de l'action, la phrase adverbiale sur la forme. Voyez *Légèrement* et *à la légère*, etc. (R.)

158. AVISÉ, PRUDENT, CIRCONSPECT.

Avisé, qui songe à tout; *prudent*, qui ne néglige rien; *circonspect*, qui ne hasarde rien.

L'homme *avisé* voit tous les expédiens auxquels on peut avoir recours; l'homme *prudent* s'attache à tous les moyens de les faire réussir; l'homme *circonspect* s'applique sur-tout à éviter tous les inconvéniens qui pourraient les faire manquer.

Être *avisé* ne désigne qu'une qualité de l'esprit; la *prudence* et une qualité du caractère; la *circonspection* poussée trop loin devient un défaut. On est *avisé* avec un esprit vif et pénétrant; *prudent* avec un esprit juste et un caractère sage; *circonspect* avec un esprit mesuré et un caractère réservé, mais quelquefois défiant et timide. L'homme *avisé* fait usage sur-

tout de l'imagination; l'homme *prudent*, de la réflexion; l'homme *circonspect*, de l'attention.

L'homme *avisé* est utile en affaires; l'homme *prudent* est nécessaire; l'homme *circonspect* est quelquefois nuisible. Le premier voit tout ce qu'il faut faire; le second fait tout ce qu'il doit; le troisième souvent moins qu'il ne peut. Il est bon d'être *circonspect* dans les affaires délicates, *prudent* dans les entreprises dangereuses, *avisé* dans les situations embarrassantes.

Etre *avisé* ne s'applique qu'aux petites vues, et ne peut s'employer que dans les petites affaires. La *circonspection* dans les plus grandes affaires ne s'attache qu'aux petites précautions. La *prudence* est bonne en petit comme en grand, met chaque chose à sa place, et s'applique aux grandes choses sans dédaigner ni exagérer les petites. Un esprit raisonnablement *circonspect* entre dans la composition de l'homme *prudent*; un esprit *avisé* peut servir à l'éclairer.

Un grand homme, dans les entreprises en apparence les plus hasardeuses, est toujours *prudent*, parce que ce qui paraît hasard aux autres ne l'est pas pour lui qui a tout vu et tout prévu. On ne peut dire qu'il soit *avisé*, et jamais il n'est *circonspect*. (F. G.)

159. AVOIR, POSSÉDER.

Il n'est pas nécessaire de pouvoir disposer d'une chose, ni qu'elle soit actuellement entre nos mains, pour l'*avoir*; il suffit qu'elle nous appartienne; mais pour la *posséder*, il faut qu'elle soit en nos mains, et que nous ayons la liberté actuelle d'en disposer, ou d'en jouir. Ainsi nous *avons* des revenus, quoique non payés, ou même saisis par des créanciers, et nous *possédons* des trésors.

On n'est pas toujours le maître de ce qu'on *a*; on l'est de ce qu'on *possède*.

On *a* les bonnes graces des personnes à qui l'on plaît. On *possède* l'esprit de celles que l'on gouverne absolument.

Il n'est pas possible, quelque modéré qu'on soit, de n'*avoir* pas quelquefois en sa vie des emportemens; mais quand on est sage, on sait se *posséder* dans sa colère.

Un mari *a* de cruelles inquiétudes, lorsque le démon de la jalousie le *possède*.

Un avare peut *avoir* des richesses dans ses coffres, mais il n'en est pas le maître; ce sont elles qui *possèdent* et son cœur et son esprit.

Nous n'*avons* souvent les choses qu'à demi; nous partageons avec d'autres. Nous ne les *possédons* que lorsqu'elles sont entièrement à nous, et que nous en sommes les seuls maîtres.

Un amant *a* le cœur d'une dame, lorsqu'il en est aimé. Il le *possède*, lorsqu'elle n'aime que lui. En fait de science et de talent, il suffit, pour les *avoir*, d'y être médiocrement habile; pour les *posséder*, il y faut exceller.

Ceux qui *ont* la connaissance des arts en savent et en suivent les règles; mais ceux qui les *possèdent* font et donnent des règles à suivre. (G.)

160. AXIOME, MAXIME, SENTENCE, APOPHTHEGME, APHORISME.

L'*axiome* est une proposition, une vérité capitale, principale; si évidente par elle-même, qu'elle captive par sa propre force et avec une autorité irréfragable l'entendement bien disposé : c'est le flambeau de la science.

La *maxime* est une proposition, une instruction importante, majeure, faite pour éclaircir et guider les hommes dans la carrière de la vie : c'est une grande règle de conduite.

La *sentence* est une proposition, un enseignement court et frappant, qui, déduit de l'observation, ou puisé dans le sens intime ou la conscience, nous apprend ce qu'il faut faire ou ce qui se passe dans la vie : c'est une espèce d'oracle.

L'*apophthegme* est un dit mémorable, un trait remarquable, qui, parti d'une ame ou d'une tête énergique, fait sur nous une vive impression : c'est un éclat d'esprit, de raison, de sentiment.

L'*aphorisme* est une notion, un enseignement doctrinal, qui expose ou résume en peu de mots, en préceptes, en abrégé, ce qu'il s'agit d'apprendre : c'est la substance d'une doctrine.

L'*axiome* doit être clair, géométrique, d'une éternelle vérité. La *maxime* doit être certaine, lumineuse et d'une grande utilité. La *sentence* doit être concise et d'une tournure proverbiale. L'*apophthegme* doit être saillant, piquant, et dans l'à propos dramatique. L'*aphorisme* doit être lucide, dogmatique, appuyé d'observations et de preuves développées.

L'*axiome* se présente comme de lui-même à celui qui cherche la science, et le subjugue. La *maxime* résulte de l'observation, des effets constans et des rapports généraux que l'on ramène à un principe. La *sentence* semble se former d'une foule de vérités qui se confondent, se fondent en une seule exprimée par un trait énergique. L'*apophthegme* est comme inspiré par l'occasion, qui par le choc, fait jaillir l'étincelle. L'*aphorisme* naît sous la plume du savant méthodique, qui, après avoir bien considéré, nettement conçu, heureusement démêlé, réduit ses recherches et ses découvertes à des divisions et à certains chefs ou points capitaux.

Nous rappellerons pour exemple quelques *axiomes*. *Un corp est impénétrable à un autre corps;* ou bien *deux corps ne peuvent*

occuper à la fois le même espace.... deux choses égales à une troisième sont égales entre elles....

Nous citerons également quelques *maximes. Considérez la fin, envisagez le but..... Connais-toi, toi-même*: inscription du temple de Delphes..... *Voulez-vous*, disent les Persans, *faire croître le mérite, semez les récompenses....*

Les propositions suivantes peuvent être regardées comme des *sentences..... Le malheur est le grand maître de l'homme*, ou, comme dit l'adage grec, *ce qui vous nuit, vous instruit...*

Les traits suivans sont rapportés parmi les *apophthegmes.*

On demandait à Léonidas pourquoi les braves gens préfèrent l'honneur à la vie? *Parce qu'ils tiennent la vie de la fortune, l'honneur de la vertu....*

Les propositions suivantes tiennent de l'*aphorisme. Les maladies*, selon la doctrine d'Hippocrate, *sont guéries par la nature, et non par les remèdes; et la vertu des remèdes consiste à seconder la nature.....* (R.)

B

161. BABIL, CAQUET.

Ces termes expriment la démangeaison de parler, une intempérance de langue, la manie de parler sans rien dire, ou de ne dire que des choses vaines et superflues, dépourvues de solidité, d'utilité, de raison. Ils sont d'un grand usage dans le discours familier, plaisant et critique.

Nicod remonte jusqu'à la tour de *Babel*, ou à la confusion des langues, pour trouver l'origine de *babil*. Cette étymologie est autorisée par Grotius, Pastel et plusieurs autres savans; Molière y fait allusion.

> C'est véritablement la tour de Babylone,
> Car chacun y *babille*, et tout du long de l'aune.

Babil est une vraie onomatopée; l'imitation du bruit et de l'action de parler. *Ba, bi, bal,* appartiennent au Dictionnaire de l'Enfance, et distinguent des idées relatives à cet âge, et sur-tout aux organes de la parole.

Caquet est l'imitation du bruit de la parole. Nous disons que les pies et les perroquets *caquettent.*

On impute le *babil* aux femmes en général, et le *caquet* aux commères.

Le *babil* étourdit par sa volubilité et sa continuité. Vous direz, dans le langage du jour, que le *caquet* assomme par ses répétitions et son éclat.

Le *babil* soutient les assemblées de jeunes personnes. Le *caquet* alimente ce qu'on appelle coteries.

Vous appliquerez, à plus forte raison, *au caquet* ce que La Fontaine dit du *babil* :

> Imprudence, *babil* et sotte vanité,
> Et vaine curiosité,
> Ont ensemble étroit parentage ;
> Ce sont enfans tous d'un lignage.

On relève, sur-tout dans le *babil*, l'indiscrétion, et dans le *caquet*, la prétention.

Le *babillard* parle trop, il dit même ce qu'il devrait taire; il est pressé du besoin de parler, de *caqueter;* il parle fort haut, il met de l'importance à ce qu'il dit, quoiqu'il ne dise que des riens; il se fait un mérite de parler.

Le *babil* suppose une certaine facilité, et l'on prendra cette facilité pour du talent. Le *caquet* s'exprime avec un air d'assurance, et cette assurance donne de l'ascendant sur la tourbe des sots.

Arrêtez le *babil* de celle-là, vous lui ôtez tout son esprit; rabattez le *caquet* de celle-ci, vous lui ôtez toute son importance.

Avec du *babil*, on parle de tout sans rien savoir; avec du *babil* et un peu de méchanceté, on se jette dans les *caquets*, et l'on tombe sur les personnes.

« Il y a, dit la Bruyère, une chose qu'on n'a pas vue sous le ciel, qu'on ne verra jamais : c'est une petite ville, d'où l'on a banni les *caquets*, le mensonge et la médisance. » (R.)

162. BABILLARD, BAVARD.

Le mot primitif *ba*, désigne la bouche, ses mouvemens, la parole, ce qui lui est relatif. De là *bab*, enfant, en celte, en syriaque, etc. ; de là *babil*, *bave*, etc., jargon de l'enfance, défaut de l'enfance. La terminaison *ard*, *art*, désigne ce qui est haut, escarpé, ardent, et sert bien à marquer l'excès, l'ardeur, la rudesse d'une qualité. Le *babillard* et le *bavard* parlent trop; ils ont la fureur de parler, ils choquent. Le premier mot exprime une abondance fatigante de paroles; le second, un flux de bouche désagréable, défauts propres des enfans.

Le *babillard* parle trop, et dit des riens comme un enfant; le *bavard* en dit trop, et parle sans pudeur et sans égards comme un grand enfant. Il faut que le *babillard* parle; il faut que le *bavard* tienne le dé de la conversation. Celui-là dira tout ce qu'il sait; celui-ci, ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. Le *babillard* est incommode; le *bavard* est fâcheux.

Vous ne direz point votre secret à un *babillard;* il est inconsidéré et indiscret : vous ne ferez point votre société d'un *bavard;* il est indiscret et impertinent.

Un enfant est *babillard;* un vieillard est plutôt *bavard*. Il n'y

a que de la légèreté, de la futilité, l'enfantillage dans le *babillard;* dans le *bavard*, il y a de la prétention, de l'importance, de la tyrannie.

Les femmes sont plutôt *babillardes*, et les hommes *bavards*.

Le *babillard* a quelquefois de l'esprit; il plaît, il amuse quelque temps : c'est un gazouillement agréable. Le *bavard* n'est pas sans sottise; il ne tarde pas à le prouver et à déplaire: c'est au moins un bourdonnement insupportable. Il y a un *joli babil;* mais il n'y a qu'un *sot bavardage*.

Le *babillard* jouera fort bien son rôle dans un coin avec son pareil; pourvu qu'il parle, il est content : le *bavard* veut toujours être en scène et sans concurrent; il veut qu'on l'écoute, et n'écoute pas lui-même.

Le *babillard* s'ennuie, s'il n'a rien à dire; le *bavard* a toujours quelque chose à dire, et il ne cesse d'ennuyer. (R.)

163. BADAUD, BENÊT, NIAIS, NIGAUD.

Badaud, qui fait sans cesse *ba*, qui *bée*, *baye*, a la bouche béante; comme on disait autrefois *bade*, du latin *badare*, italien *badar*, languedocien *bada*. Le *badaud* est toujours à admirer, à considérer, à *béer*, à *bayer*.

Benêt, de *be*, *ben*, *benè*, *bien*, *bon*: c'est celui qui est si bon, si *bénin*, qu'il trouve tout *bon*, tout *bien*, *benè est;* il en est *bête*.

Niais, de *ni*, *né*, enfant, petit; celte *nith;* oriental *nin;* d'où *nain*. Ce mot imite parfaitement le langage *niais* (*nia*); d'où le latin *nænia*, chanson à endormir les enfans Le niais est neuf, naïf, novice comme un enfant.

Nigaud, c'est un grand *niais*, un grand innocent, qui ne sait rien que baguenauder, s'amuser à des *bagatelles*, lat. *nugæ*.

Résumons. Le *badaud* est celui qui s'arrête de surprise, ou par curiosité, devant tout ce qu'il voit, comme s'il n'avait jamais rien vu. Le *benêt* est celui qui, par une excessive bonhomie, ne fait rien de lui-même, et se prête à tout ce qu'on veut. Le *niais* est celui qui, faute d'expérience et de connaissances, ne sait ni ce qu'il faut penser, ni ce qu'il faut dire, ni comment se tenir. Le *nigaud* est celui qui, par puérilité, par ineptie, reste toujours enfant, et ne sait ni se mettre à sa place, ni mettre les choses à la leur.

Vous reconnaissez le *badaud* à la manière presque stupide dont il considère les objets, et à son ardeur empressée à voir tout ce qu'il n'a pas encore vu : c'est un petit esprit. Vous reconnaissez le *benêt* à une facilité et à une docilité extrême, qui semble le rendre purement passif : c'est un pauvre homme. Vous reconnaissez le *niais* à l'air simple, aux propos naïfs, aux gestes abandonnés, à la conduite franche de quelqu'un à qui tout est étranger, et qui va rondement devant lui : c'est

un homme neuf. Vous reconnaissez le *nigaud* à un contraste frappant entre son maintien, ses goûts, ses discours, ses occupations, qui tiennent à l'enfance, et les convenances de l'âge, les bienséances de l'état, les circonstances de la position : c'est un grand enfant.

Le *badaud* est pris et séduit par des apparences. Le *benêt* est dupe et mené par le premier fripon. Le *niais* est surpris et ébahi par la nouveauté. Le *nigaud* est attiré et gagné par des hochets. (R.)

164. BAISSER, ABAISSER.

Baisser se dit des choses qu'on veut placer plus bas, de celles dont on veut diminuer la hauteur, et de certains mouvemens de corps ; on *baisse* une poutre, on *baisse* les voiles d'un navire, on *baisse* un bâtiment, on *baisse* les yeux et la tête. *Abaisser* se dit des choses faites pour en couvrir d'autres, mais qui étant relevées, les laissent à découvert ; on *abaisse* le dessus d'une cassette, on *abaisse* les paupières, on *abaisse* sa coiffe et sa robe.

Les opposés de *baisser* sont élever et exhausser ; ceux d'*abaisser* sont lever et relever : chacun selon les différentes occasions où ils sont employés, et les divers sujets dont il est question.

Baisser est d'usage dans le sens neutre ; *abaisser* ne l'est pas. Ils se joignent également au pronom réciproque ; mais alors le premier garde toujours le sens littéral, et le second prend toujours le figuré.

On *baisse* en diminuant. On se *baisse* en se courbant. On s'*abaisse* en s'humiliant, ou en se proportionnant aux personnes qui nous sont inférieures par la condition ou par l'esprit.

Les rivières *baissent* en été. Les grandes personnes sont obligées de se *baisser* pour passer par les petites portes. Il est quelquefois dangereux de s'*abaisser*, car on prend au mot notre humilité, et l'on nous méprise sur notre parole. Ce n'est pas en s'*abaissant* jusqu'à la familiarité, qu'un Prince acquiert la qualité et la réputation de bon ; c'est par la douceur et la justice de son gouvernement. L'on n'est jamais bon maître, si l'on ne sait s'*abaisser* jusqu'au niveau de l'esprit de son écolier.

Le mot de *baisser* n'est jamais employé dans le sens figuré à l'actif, soit qu'il soit joint au pronom réciproque, ou qu'il y ait un autre cas ; l'usage ne s'en sert en ce sens qu'au neutre : ainsi l'on dit que les forces *baissent*, quand on a passé quarante ans. Pour le mot d'*abaisser*, il a quelquefois à l'actif un sens figuré, et le bon usage ne l'emploie jamais autrement avec le pronom réciproque ; il serait tout-à-fait déplacé, si on lui donnait alors le sens propre et littéral : on ne dit pas d'un dessus de coffre qu'il s'*abaisse*, on dit qu'il tombe.

L'adversité fait *baisser* l'esprit aux uns, et le réveille aux autres. L'homme sage et simple ne s'*abaisse* point, ni ne se soucie d'*abaisser* l'orgueil d'autrui. (G.)

165. BALANCER, HÉSITER.

Balancer vient du latin *bilanx*, littéralement *bassin double*, *balance*, instrument pour peser. C'est mettre différentes choses dans la *balance*, comparer leurs poids, leurs prix respectifs, délibérer sur les choses, être, comme la *balance*, dans un état de vacillation, tantôt vers un objet, tantôt vers l'autre.

Hésiter est le latin *hæsitare*, fréquentatif du verbe *hærere*, grec ἑζειδειν, se fixer, s'attacher à, s'arrêter, demeurer dans le même état, rester en suspens, etc. C'est faire de vains efforts pour sortir d'une situation, ne pouvoir se résoudre à en sortir, y revenir sans cesse, n'oser ou ne pouvoir aller en avant, etc.

Lorsqu'il y a des objets à peser, vous *balancez*, vous flottez, vous penchez tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Lorsqu'il y a des obstacles à vaincre, vous *hésitez*, vous êtes suspendu; au moment d'aller en avant, vous regardez en arrière : voilà les deux tableaux que ces mots nous présentent. Dans le premier cas, vous ne savez que faire; dans le second, vous n'osez pas faire. Tant que vous *balancez*, rien ne vous détermine : quand vous *hésitez*, quelque chose vous arrête. Vous ne *balancez* plus, votre détermination est prise; mais s'il faut l'exécuter, vous *hésitez*, vous manquez de résolution, de courage.

Le doute, l'incertitude, vous font *balancer*. La crainte, la faiblesse, vous font *hésiter*.

Les personnes sages, prudentes, circonspectes, posées, *balancent*; les gens paresseux, mous, lâches, lents, défians, *hésitent*.

De loin, le risque paraît léger, on ne *balance* pas; de près, c'est un danger grave, on *hésite*.

Souvent on *hésite*, pour n'avoir pas assez *balancé*.

L'ignorant ne *balance* guère; il ne doute de rien. Le téméraire n'*hésite* pas; il ne redoute rien.

Celui qui prend son parti sans *balancer*, n'est pas toujours l'homme qui le suit sans *hésiter*.

Balancez, lorsqu'il s'agit de délibérer : lorsqu'il ne s'agit plus que d'exécuter, n'*hésitez* pas. (R.)

166. BALBUTIER, BÉGAYER, BREDOUILLER.

Ba, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, comme premiers mots de l'enfance, ont naturellement dû servir à désigner les vices de prononciation naturels aux enfans qui apprennent à parler. Quoique ces trois mots, tirés des mêmes racines, expriment trois défauts

différens, il faut convenir que leur valeur matérielle a été confondue dans des langues différentes. Ainsi, ce que nous appelons *bègue*, d'où *bégayer*, s'appelle en latin *balbus*, d'où *balbutier*; en languedocien *bré*, d'où *bredouiller*; cependant ces mots forment tous les trois des onomatopées bien distinctes.

Celui qui *balbutie* ne parle que du bout des lèvres, laisse en quelque sorte tomber ses paroles, affaiblit diverses articulations, ne fait entendre très-distinctement que *bb*, *ba*, *bu*, formés des lèvres, ainsi que la liquide *l* résultant naturellement d'un mouvement vague de la langue, et le sifflement exprimé par *tier*, *cier*, dans *balbutier* : telle est la valeur matérielle et idéale de ce verbe.

Celui qui *bégaye* ne parle pas de suite, s'arrête sur-tout aux articulations gutturales, coupe et remâche les mots ou les syllabes, dénature certaines lettres, et travaille à retrouver la parole qu'il avait perdue. Il répète souvent les labiales *b*, *bé*, etc. il restera la bouche béante; il luttera contre l'obstacle que la lettre *g*, ou toute autre gutturale, lui présente, et son hésitation sera principalement marquée par *éé*, *aye*, comme dans la terminaison de *bégayer*; c'est ainsi que ce mot s'explique par sa décomposition.

Celui qui *bredouille*, roule précipitamment ses paroles les unes sur les autres, les confond dans un bruit sourd, semble parler dans la bouche sans articuler, et ne fait entendre que *bre* ou *ouil*, ou autres semblables sons, et un parler *bref* (en celte *bre*) et *roulant* : de là le mot *bredouiller*, bien propre à marquer la volubilité et la confusion.

La vieillesse, en émoussant les organes, fait *balbutier*; la suffocation, en coupant la voix, fait *bégayer*; l'ivresse, en brouillant et les idées et les organes, fait *bredouiller*.

Celui qui se méfie de ce qu'il dit, *bégaye* : celui qui ne veut pas qu'on entende ce qu'il dit, *bredouille*.

La timidité *balbutie* : l'ignorance *bégaye* : la précipitation *bredouille*. (R.)

167. BANQUEROUTE, FAILLITE.

L'un et l'autre termes signifient la cessation ou l'abandon de commerce et de paiement; mais *banqueroute* marque proprement l'effet de l'insolvabilité, et le second, l'acte qui déclare l'insolvabilité ou la cession. Faire *banqueroute*, , c'est *fermer boutique*, disparaître du commerce, y renoncer de gré ou de force. Faire *faillite*, c'est manquer de payer aux échéances, se déclarer hors d'état de payer, et demander du temps. La *banqueroute* exprime littéralement la cessation de commerce; la *faillite*, la chute du commerce.

La chute, la ruine du commerce entraîne l'impuissance de

le continuer. La cessation, la rupture du commerce laisse lieu à l'alternative, ou qu'on ne peut pas, ou qu'on ne veut pas le continuer. Le premier convient donc mieux pour exprimer la *banqueroute* volontaire, frauduleuse et criminelle; le second, pour exprimer la *faillite forcée*, malheureuse, innocente, et c'est la différence principale que l'usage met entre ces deux mots. La qualification de *banqueroutier* est injurieuse; celle de *failli* ne l'est point. Le premier agit, il fraude et fait perdre avec du temps: le second souffre, prend des tempéramens, paie en entier et sans remise. (R.)

168. BARBARIE, CRUAUTÉ, FÉROCITÉ.

La *barbarie* donne la mort: la *cruauté* se plaît à faire souffrir, la *férocité* à voir souffrir.

Les sauvages sont *barbares* quand ils ne laissent la vie à aucun de leurs prisonniers; *cruels*, quand ils leur font endurer des tourmens horribles; *féroces*, quand ils dansent autour de leurs bûchers.

La *barbarie* tient à l'état des mœurs. Les Grecs appelaient *barbares* tous les étrangers, parce qu'ils se croyaient supérieurs à eux dans les arts et la civilisation. La *cruauté* est une disposition du caractère. La *férocité* a quelque chose de sauvage; aussi dit-on les bêtes *féroces*. (*Ferus*, sauvage, *ferox*, féroce.)

La *barbarie* vient de l'ignorance, du non développement des facultés morales. La *cruauté* vient de la méchanceté. La *férocité* naît de l'insensibilité.

On ne dit pas d'un animal qu'il est *barbare*, parce qu'il n'est pas susceptible de cesser de l'être, parce qu'il n'y a pour lui aucun perfectionnement possible. On dit que le tigre est *cruel*, parce qu'il se plaît à égorger; même lorsqu'il n'a plus faim. Tous les animaux carnassiers sont *féroces* par cela seul.

La *barbarie* sur certains points peut s'allier avec la *bonté* sur d'autres: les sauvages sont *barbares* quand ils tuent leurs vieillards pour les délivrer d'une existence pénible, mais cette *barbarie*, qui est celle de leurs mœurs, n'empêche pas qu'ils ne puissent être bons individuellement. La *cruauté* est l'opposé de l'*humanité*; car l'une aime à soulager le mal, et l'autre se plaît à le faire. La *férocité* est incompatible avec la pitié.

Barbare ne se dit que des personnes; *féroce* se dit de tous les être animés; *cruel* se dit des personnes et des choses. (F. G.)

169. BAS, ABJECT, VIL.

Bas, ce qui, dans une échelle ou une hiérarchie, occupe ou forme les places ou les degrés inférieurs. *Voyez* ABAISSER.

Abject, lat. *abjectus*, jeté de haut en bas, fort bas, à terre. *Vil*, celte *wael*, ce qui est sans valeur.

Bas et *abject* ne diffèrent que par les degrés : ce qui est *abject*, est *très-bas*, dans une profonde *humiliation* ; car *abject* ne se dit qu'au figuré. L'idée de ces deux mots, relative à la hauteur ou à l'élévation, ne peut pas être confondue avec celle de *vil*, relative aux prix des choses, au cas qu'on en fait. On est *bas* par la place, *vil* selon l'opinion, ou par l'appréciation des qualités. Il faut donc dire *bas* et *abject*, car celui-ci renchérit sur l'autre. On peut donc dire *vil* et *abject* ; car les deux idées sont différentes : mais on ne dira pas *vil* et *bas*, parce que *bas*, s'appliquant également aux prix des choses, dit moins que *vil*. Les denrées peuvent être à *bas* prix, sans être à *vil* prix. Ces deux termes, comme synonymes d'*abject* ne doivent être employés ici que dans le sens figuré.

Ce qui est *bas* manque d'élévation ; ce qui est *abject*, est dans une grande bassesse, ce qui est *vil*, dans un grand décri. On ne considère pas ce qui est *bas* : on rejette ce qui est *abject* : on rebute ce qui est *vil*. L'homme *bas* est méprisé ; l'homme *abject*, rejeté ; l'homme *vil*, dédaigné.

Un homme est *bas*, qui déroge à la dignité de son état. Un homme est *abject*, qui se ravale jusqu'à faire oublier ce qu'il est. Un homme est *vil*, qui renonce à sa propre estime et à celle des autres.

Une profession est *basse*, quand elle est abandonnée au pauvre petit peuple. Une profession est *abjecte*, quand elle rabaisse l'homme au-dessous de lui-même, et le réduit à des humiliations dures pour l'homme de cœur. Une profession est *vile*, lorsque l'opinion y attache une sorte d'infamie, ou qu'elle n'est exercée que par des hommes regardés comme infâmes.

Dans une condition *basse*, il faut paraître, par une modeste réserve, se souvenir toujours de ce qu'on est, et se montrer, par ses sentimens, digne d'un autre sort. Dans un état *abject*, il faut être humble, mais debout et ferme sur les ruines de sa fortune. Dans un état *vil*, il faut, montrer par une généreuse patience et par une inaltérable dignité, qu'il reste toujours assez d'honneur à qui la vertu reste.

Un sentiment *bas* est loin d'un grand homme ; un sentiment *abject*, loin de l'homme de cœur ; un sentiment *vil*, loin de l'homme d'honneur, comme la terre l'est du ciel.

Celui qui, par lâcheté, souffre les injures, est *bas* : celui qui les souffre par insensibilité, et sans rougir, est *abject* : celui qui les souffre par intérêt, avec une sorte de satisfaction, pour acheter la fortune à ce prix, est bien *vil*.

Le lâche flatteur, qui n'a pas seulement le courage de se taire, est *bas*. Le grossier courtisan, qui ne sait que ramper,

est *abject.* L'homme vénal, qui ne sait que vendre son honneur et sa conscience pour acquérir, est le plus *vil* des hommes. (R.)

170. BATAILLE, COMBAT.

La *bataille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de quelque préparation. Le *combat* semble être une action plus particulière, et souvent imprévue. Ainsi les actions qui se sont passées à Cannes entre les Carthaginois et les Romains, à Pharsale entre César et Pompée, sont des *batailles.* Mais l'action où les Horaces et les Curiaces décidèrent du sort de Rome et d'Albe, celle du passage du Rhin, la défaite d'un convoi ou d'un parti, sont des *combats.*

La *bataille* d'Almanza fut une action décisive entre Philippe de France et Charles d'Autriche dans la concurrence au trône d'Espagne. Le *combat* de Crémone fit voir quelque chose d'assez rare; la valeur du soldat à l'épreuve de la surprise, les ennemis introduits au milieu d'une place, en enlever le commandant sans pouvoir s'en rendre les maîtres, et des troupes se conduire sans chefs contre le plus habile de tous les capitaines.

Le mot de *combat* a plus de rapport à l'action même de se battre que n'en a le mot de *bataille;* mais celui-ci a des grâces particulières, lorsqu'il n'est question que de dénommer l'action. C'est pourquoi l'on ne parlerait pas mal en disant, qu'à la *bataille* de Fleurus le *combat* fut opiniâtre et ford chaud.

Les *batailles* se donnent, et seulement entre des armées d'hommes; on les gagne ou on les perd. Les *combats* se donnent entre les hommes, et se font entre toutes les autres choses qui cherchent ou à se détruire, ou à se surmonter; on en sort victorieux, ou l'on y est vaincu.

La *bataille* de Pavie fut fatale à la France, qui la perdit, puisque son Roi y fut fait prisonnier; mais elle ne fut pas heureuse à Charles-Quint qui la gagna, parce qu'elle lui attira de puissans ennemis. Un général qui a eu occasion de donner plusieurs *combats,* et qui en est toujours sorti victorieux, doit autant remercier sa fortune que se louer de sa conduite : celui qui n'en a point donné sans être battu, ne doit point rougir; si son malheur n'a pas été l'effet de son imprudence. Il se fait dans le roman de la *Princesse de Clèves* un *combat* continuel entre le devoir et le penchant, où aucun d'eux ne triomphe, et où tous les deux succombent. (G.)

171. BATTRE, FRAPPER.

Il semble que pour *battre* il faille redoubler les coups, et que pour *frapper,* il suffise d'en donner un.

On n'est jamais *battu* qu'on ne soit *frappé;* mais on peut être *frappé* sans être *battu*.

On ne *bat* jamais qu'avec dessein : on *frappe* quelquefois sans le vouloir.

Le plus fort *bat* le plus faible. Le plus violent *frappe* le premier.

On *bat* les gens, et on les *frappe* dans quelque endroit de leur corps. César, pour *battre* ses ennemis, commande à ses troupes de *frapper* au visage.

Le sage a dit que les verges sont attachées au cou des enfans : il n'est donc pas permis à ceux qui en ont sous leur conduite de penser différemment; mais il leur est défendu d'interprêter ces paroles autrement que de la crainte, et d'en étendre la maxime jusqu'à les *battre* réellement, rien n'étant plus opposé à la bonne éducation que l'exemple d'une conduite violente et d'un commandement rude : le précepteur qui *frappe* son élève, se livre bien plus dans ce moment à l'humeur qu'au soin de la correction.

Le mot de *frapper* est un verbe actif qui, comme presque tous les autres verbes de la même espèce, reste toujours tel, et ne reçoit à cet égard aucun changement de valeur par la jonction du pronom réciproque; c'est-à-dire, que ce pronom placé sous le régime de ce verbe, sert alors à marquer un objet auquel se termine l'action que le verbe exprime. Il n'en est pas de même du mot *battre*, il cesse, par l'avénement de ce pronom réciproque, d'être verbe actif, et reçoit un sens neutre; c'est-à-dire que ce pronom ne sert pas alors à marquer un objet où l'action se termine; mais que son service se borne uniquement à former, conjointement avec le verbe, la simple expression de l'action, sans rapport à aucun objet distingué d'elle-même; car se *battre* ne signifie ni donner des coups à un autre, ni s'en donner à soi-même, il signifie simplement l'action personnelle dans le *combat*, ainsi que le mot *s'enfuir*.

Le docteur Boileau a écrit contre la pratique monacale de se *frapper* à coups de fouets, soutenant que cet exercice est indécent, et plus païen que chrétien.

La loi défend de se *battre* dans bien des occasions, où celle de l'honneur l'ordonne; quel embarras pour ceux qui se trouvent malheureusement dans ce cas ! (G.)

172. BÉATIFICATION, CANONISATION.

Ce sont deux actes émanés de l'autorité pontificale, par lesquels le Pape déclare qu'une personne dont la vie a été exemplaire et accompagnée de miracles, jouit, après sa mort, du bonheur éternel, et détermine l'espèce de culte qui peut lui être rendu.

Dans l'acte de *béatification*, le Pape ne prononce que comme personne privée, et use seulement de son autorité pour accorder à certaines personnes, ou à un ordre religieux, le privilége de rendre au *béatifié* un culte particulier, qu'on ne peut regarder comme superstitieux ou répréhensible, dès qu'il est muni du sceau de l'autorité pontificale.

Dans l'acte de *canonisation*, le Pape parle comme juge: après un examen juridique et plusieurs solennités, il prononce *ex cathedrâ* sur l'état du Saint, et détermine l'espèce de culte qui doit lui être rendu par l'Eglise universelle.

Ainsi le décret de *béatification* est un privilége qui autorise quelques particuliers à déroger aux lois communes de l'Eglise, en pratiquant un culte qui n'est point encore autorisé par la législation générale. La bulle de *canonisation* est une loi générale, émanée de l'autorité pontificale, et qui concerne tous les fidèles. (G.)

173. BEAU, JOLI.

Le *beau* est grand, noble et régulier: on ne peut s'empêcher de l'admirer: quand on l'aime, ce n'est jamais médiocrement; il attache. Le *joli* est fin, délicat et mignon: on est toujours porté à le louer: dès qu'on l'*aperçoit*, on le goûte; il plaît. Le premier tend avec plus de force à la perfection, et doit être la règle du goût. Le second cherche les graces avec plus de soin, et dépend du goût.

Nous jetons sur ce qui est *beau* des regards plus fixes et plus curieux: nous regardons d'un œil plus éveillé et plus riant ce qui est *joli*.

Les dames sont *belles* dans les romans. Les bergères sont *jolies* dans les poëtes.

Le *beau* fait plus d'effet sur l'esprit; nous ne lui refusons pas nos applaudissemens. Le *joli* fait quelquefois plus d'impression sur le cœur; nous lui donnons nos sentimens.

Il arrive assez souvent qu'une *belle* personne brille et charme les yeux, sans aller plus loin; tandis que la *jolie* forme des liens, et fait de véritables passions: alors la première a pour partage les éloges qu'on doit à la beauté; et la seconde a pour elle l'inclination qu'on sent pour ce qui fait plaisir.

Le teint, la taille, la proportion et la régularité des traits, forment les *belles* personnes: les *jolies* le sont par les agrémens, la vivacité des yeux, l'air et la tournure gracieuse du visage, quoique moins régulière.

En fait d'ouvrages d'esprit, il faut, pour qu'ils soient *beaux*, qu'il y ait du vrai dans le sujet, de l'élévation dans les pensées, de la justesse dans les termes, de la noblesse dans l'expression, de la nouveauté dans le tour et de la régularité dans

la conduite; mais le vraisemblable, la vivacité, la singularité, et le brillant, suffisent pour les rendre *jolis*. Quelqu'un a dit que les anciens étaient *beaux*, et que les modernes étaient *jolis* : je ne sais s'il a bien rencontré; mais cela même est du nombre des *jolies* choses, et non des *belles*.

Le *beau* est plus sérieux, et il occupe; le *joli* est plus gai, et il divertit : c'est pourquoi l'on ne dit pas une *jolie* tragédie, mais on peut dire une *jolie* comédie. (B.)

Qui dit de *belles* choses n'est pas toujours écouté avec attention, quoiqu'il mérite de l'être; la conversation en est quelquefois trop grave et trop savante. Qui dit de *jolies* choses est ordinairement écouté avec plaisir; la conversation en est toujours enjouée.

Le mot de *beau* se place fort bien à l'égard de toutes sortes de choses, quand elles en méritent l'épithète. Celui de *joli* ne convient guère à l'égard des choses qui ne souffrent point de médiocrité; telles sont la peinture et la poésie : on ne dit ni un *joli* poëme, ni un *joli* tableau; ces sortes d'ouvrages sont *beaux*, ou, s'ils ne le sont pas, ils sont mauvais.

Lorsque les épithètes de *beau* et *joli* sont données à l'homme, elles cessent d'être synonymes, leurs significations n'ayant alors rien de commun. Un *bel* homme est autre chose qu'un *joli* homme. Le sens du premier tombe sur la figure du corps et du visage; et le sens du second tombe sur l'humeur et sur les manières d'agir. (G.)

Si le *beau*, qui nous frappe et nous transporte, est un des plus grands effets de la magnificence de la nature, le *joli*, n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits ?

La vue de ces astres qui répandent sur nous, par un cours et des règles immuables, leur brillante et féconde lumière; la voûte immense à laquelle ils paraissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomènes, ne portent à l'ame que des idées majestueuses : c'est l'effet naturel du *beau*. Mais qui peut peindre le secret et le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émaillé par le souffle de Flore et la main du Printemps ? Que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage simple et sans art, que le ramage de mille amans ailés, que la fraîcheur de l'ombre et l'onde agitée des ruisseaux savent rendre si touchans ? Tel est le charme des graces, tel est celui du *joli*, qui leur doit toujours sa naissance; nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous séduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* suppose un peu moins parmi nous de ces ames élevées et tournées aux grandes prétentions de l'héroïsme, qui fixent perpétuellement leurs regards sur le *beau*, que de ces ames naturelles, délicates et faciles, à qui la société doit tous ses attraits.

C'est à l'ame que le *beau* s'adresse ; c'est aux sens que parle le *joli :* et s'il est vrai que le plus grand nombre se laisse un peu conduire par eux, c'est de là qu'on verra les regards attachés avec ivresse sur les graces de Trianon, et froidement surpris des beautés courageuses du Louvre.

Le *joli* a son empire séparé de celui du *beau :* celui-ci étonne, éblouit, persuade, entraîne; celui-là séduit, amuse et se borne à plaire. Ils n'ont qu'une règle commune, c'est celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il se détruit, et devient maniéré, petit, ou grotesque; nos arts, nos usages et nos modes, sont aujourd'hui pleins de sa fausse image. (*Encyclop.* VIII, 871.)

Il y a des choses qui peuvent être *jolies* ou *belles;* telle est la comédie: il y en a d'autres qui ne peuvent être que *belles ;* telle est la tragédie.

Il y a quelquefois plus de mérite à avoir trouvé une *jolie* chose qu'une *belle.* Dans ces occasions, une chose ne mérite le nom de *belle* que par l'importance de son objet ; et une chose n'est appelée *jolie,* que par le peu de conséquence du sien : on ne fait alors attention qu'aux avantages, et l'on perd de vue la difficulté de l'invention.

Il est si vrai que le *beau* emporte souvent une idée de grand, que le même objet que nous avons appelé *beau,* ne nous paraîtrait plus que *joli,* s'il était exécuté en petit.

L'esprit est un faiseur de *jolies* choses; mais c'est l'ame qui produit les *belles.* Les traits ingénieux ne sont ordinairement que *jolis ;* il y a de la *beauté* par-tout où l'on remarque du sentiment.

Un homme qui dit d'une *belle* chose qu'elle est *belle,* ne donne pas une grande preuve de discernement; celui qui dit qu'elle est *jolie,* est un sot, ou ne s'entend pas : c'est l'impertinent de Boileau, qui dit que *le Corneille est* joli *quelquefois.* (*Encyclop.*, II, 181.)

174. BEAUCOUP, PLUSIEURS.

Ces deux mots regardent la quantité des choses ; mais *beaucoup* est d'usage, soit qu'il s'agisse de calcul, de mesure ou d'estimation ; et *plusieurs* n'est jamais employé que pour les choses qui se calculent.

Il y a dans le monde *beaucoup* de fous qu'on estime, *beaucoup* de terrain qu'on néglige, et *beaucoup* de mérite qu'on ne connaît pas. Parmi les personnes qui se piquent de goût et de discernement, il y en a *plusieurs* qui, ne regardant les objets que sous un seul point de vue, sans faire attention qu'ils en ont *plusieurs,* les dépouillent ensuite mal à propos de *plusieurs* qualités réelles, sur le seul fondement qu'elles ne les y ont point vues.

Le contraire de *beaucoup* est *peu ;* l'opposé de *plusieurs* est *un.*

Un critique de nos jours a dit qu'on n'avait point encore vu de chef-d'œuvre d'esprit être l'ouvrage de *plusieurs ;* et j'ajoute que, pour rendre un ouvrage parfait, il faut l'exposer à la censure de *beaucoup* de gens, même à celle des moins connaisseurs. (G.)

175. BÉNI, E, BÉNIT, TE.

Ce sont deux participes différens du verbe *bénir ;* mais ils ont deux sens différens.

Béni, e, se dit pour marquer la protection particulière de Dieu, sur une personne, sur une famille, sur une nation, etc., ou pour désigner les louanges affectueuses que l'on donne à Dieu, ou même aux instrumens d'un bienfait. Toutes les nations ont été *bénies* en Jésus-Christ. Les princes qui ne se croient sur le trône que pour le bien de l'humanité, sont *bénis* de Dieu et des hommes. La sainte Vierge est *bénie* entre toutes les femmes.

Bénit, te, se dit pour marquer la bénédiction de l'église donnée par les prêtres avec les cérémonies convenables. Du pain *bénit,* un cierge *bénit,* une chapelle *bénite,* des drapeaux *bénits,* une abbesse *bénite,* etc.

On peut dire que *béni* a un sens moral et de louanges, et *bénit* un sens légal et de consécration.

Des armes *bénites* avec beaucoup d'appareil dans l'Eglise, ne sont pas toujours *bénies* du ciel sur le champ de bataille. (B.)

176. BÉNIN, DOUX, HUMAIN.

Bénin marque l'inclination ou la disposition à faire du bien : on dit d'un astre qu'il est *bénin ;* on le dit aussi des Princes, mais rarement des particuliers, excepté dans un sens ironique, lorsqu'ils souffrent les injures avec bassesse. *Doux* indique un caractère d'humeur qui rend très-sociable, et ne rebute personne : on s'en sert plus communément à l'égard des femmes, parce qu'elles tirent leur principale gloire des qualités convenables à la société, pour laquelle il semble qu'elles aient été faites. *Humain* dénote une sensibilité sympathisante aux mœurs ou à l'état d'autrui. On en fait un plus grand usage en parlant des hommes qu'en parlant des femmes, parce qu'ils se trouvent dans de plus fréquentes occasions de faire paraître leur *humanité* ou leur *inhumanité.*

La *bénignité* est une qualité qui affecte proprement la volonté dans l'ame, par rapport aux biens et aux plaisirs qu'on peut faire aux autres : ce qu'il y a de plus éloigné d'elle, est la malignité ou

le secret plaisir de nuire. La *douceur* est une qualité qui se trouve particulièrement dans la tournure de l'esprit, par rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie civile : ses contraires sont l'aigreur et l'emportement. L'*humanité* réside principalement dans le cœur ; elle le rend tendre, fait qu'on s'accommode et qu'on se prête aux diverses situations où se trouvent ceux avec qui l'on est en relations d'amitié, d'affaires ou de dépendance : rien n'y est plus opposé que la cruauté et la dureté, ou un certain amour propre uniquement occupé de soi-même.

Une mauvaise conformation dans les organes, et un défaut d'éducation dans la jeunesse, rendent inutile l'influence des astres les plus *bénins ;* et le même instant de naissance fait voir en deux sujets toute la *bénignité* du ciel, et toute la malignité de la nature corrompue. Il est certains tons si aigres, que les personnes les plus *douces* ne sauraient les supporter. Eh ! quelle *douceur* pourrait être à l'épreuve des apostrophes impertinentes de ces gens que le langage moderne nomme avantageux, qui croient trouver dans l'estime ridicule qu'ils ont d'eux-mêmes le droit d'une raillerie insultante ? Le métier de la guerre n'exclut pas l'*humanité ;* et si l'on examinait bien la façon de penser de chaque état, on trouverait que le soldat, les armes au poing, est plus *humain* que le partisan la plume à la main.

Le prince ne doit pas pousser la *bénignité* jusqu'à autoriser l'impunité du crime ; mais il doit en avoir assez pour pardonner facilement ce qui n'est que faute, et pour gratifier toujours avec plaisir les sujets qui sont à portée de recevoir ses graces. C'est par une conduite modérée, par des manières modestes et polies, que l'homme doit montrer la *douceur* de son caractère, et non par des airs féminins et affectés. La vraie *humanité* consiste à ne rien traiter à la rigueur, à excuser les faiblesses, à supporter les défauts, et à soulager les peines et la misère du prochain, quand on le peut. (G.)

177. BESACE, BISSAC.

Longue pièce de toile, cousue en forme de sac, ouverte par le milieu, faite pour être portée de manière que les deux bouts pendent l'un d'un côté, l'autre de l'autre. L'on fait aussi des *bissacs* de cuir, etc.

En latin, *bis-saccus*, sac double, sac à deux poches, à deux fonds, *bissac*. Pétrone a dit *bissaccium*, *besace*, grand *bissac*, par la vertu de la terminaison augmentative, *ace*.

Le gueux, le mendiant, a une *besace ;* il la porte sur ses épaules, un bout par-devant, l'autre par derrière, et il y met ce qu'on lui donne, même tout ce qu'il a : c'est son trésor. Le paysan,

l'ouvrier pauvre, a un *bissac :* il le porte en voyage, en course, sur lui ou sur une monture, et il y a mis des provisions, des hardes, etc. : c'est son équipage.

Voilà pourquoi nous disons proverbialement de celui qui a une grande attache pour quelque chose, qu'il en est jaloux comme un gueux de sa *besace.* Nous disons familièrement d'un voyageur qui va sans attirail, sans bagage, sans suite, qu'il ne lui faut qu'un *bissac.*

C'est encore un proverbe, qu'une *besace* bien promenée nourrit son maître; comme si la *besace* était proprement un sac à mettre le manger. Les moines mendians n'ont pas peu contribué à faire prévaloir, dans les villes, *besace* sur *bissac,* que les citadins ont laissé dans les campagnes.

Dans le sens figuré, nous disons familièrement *besace* pour pauvreté, misère, mendicité; être réduit à la *besace.* Dans quelques provinces, *bissac* prend aussi cette acception ; mais ce mot paraîtra bien plus propre à exprimer la simplicité, la modération, l'allure naturelle et rustique des mœurs. (R.)

178. BÊTE, BRUTE, ANIMAL.

Bête se prend souvent par opposition à homme; ainsi on dit : l'homme a une ame, mais quelques philosophes n'en accordent point aux *bêtes.*

Brute est un terme de mépris qui ne s'applique qu'en mauvaise part. Il s'abandonne à toute la fureur de son penchant, comme la *brute.*

Animal est un terme générique qui convient à tous les êtres organisés vivans. L'*animal* vit, agit, se meut de lui-même. Si on considère l'*animal* comme pensant, voulant, agissant, réfléchissant, etc., on restreint sa signification à l'espèce humaine : si on le considère comme borné dans toutes les fonctions qui marquent de l'intelligence et de la volonté, et qui semblent lui être communes avec l'espèce humaine, on le restreint à la *bête.* Si on considère la *bête* dans son degré de stupidité, et comme affranchie des lois de la raison et de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite, nous l'appelons *brute.* (*Encyclop.*, t. XI, p. 214.)

179. BÊTE, STUPIDE, IDIOT.

Ces trois épithètes attaquent l'esprit, et font entendre qu'on en manque presque dans tout, avec cette différence qu'on est *bête* par défaut d'intelligence, *stupide* par défaut de sentiment, *idiot* par défaut de connaissances.

C'est en vain qu'on fait des leçons à une *bête,* la nature lui a refusé les moyens d'en profiter. Tous les soins des maîtres

sont perdus auprès d'un *stupide*, s'ils ne trouvent le secret de lui donner de l'émulation, et de le tirer de son assoupissement. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout d'instruire un *idiot;* il faut pour cet effet avoir l'art de rendre les idées sensibles, et savoir se proportionner à sa façon de penser, pour élever celle-ci jusqu'au niveau de celle qu'on veut lui inspirer.

Il y a des *bêtes* qui croient avoir de l'esprit : leur conversation fait le supplice des personnes qui en ont véritablement; et leur caractère va quelquefois jusqu'à être très-incommode dans la société, surtout lorsqu'à la *bêtise* et à la vanité elles joignent encore le caprice : comment tenir contre des gens qui, ne comprenant ni ce qu'on leur dit, ni ce qu'ils disent eux-mêmes, s'arrogent néanmoins une supériorité de génie; et qui, bouffis d'amour propre, débitent des sottises comme des maximes, ou sont toujours prêts à se fâcher du moindre mot, et à prendre une politesse pour une insulte ? Les *stupides* ne se piquent point d'esprit, et en cherchent encore moins chez les autres : il ne faut pas non plus se piquer d'en avoir avec eux; ils n'entrent pour rien dans la société, et leur compagnie ne nuit pas à qui cherche la solitude. Les *idiots* sont quelquefois frappés des traits d'esprits, mais à leur manière, par une espèce d'éblouissement et de surprise, qu'ils témoignent d'une façon singulière, capable de réjouir ceux qui savent se faire des plaisirs de tout. (G.)

180. BÊTISE, SOTTISE.

La *bêtise* ne voit point; la *sottise* voit de travers. Les idées bornées, voilà ce qui constitue la *bêtise* : les idées fausses, voilà l'apanage de la *sottise*. La *bêtise* qui se tient dans son petit cercle d'idées, reste *bêtise*, parce qu'elle n'a d'autre inconvénient que la privation des idées; c'est ce que M[me] Geoffrin appelait une *bête tout court*, c'est-à-dire qui n'est qu'une *bête*. Mais une *bête* court risque, à tout moment, de devenir un *sot;* il lui suffit pour cela de sortir de son cercle. La *bêtise* déplacée devient *sottise*, parce qu'elle rencontre des idées qu'elle ne sait pas juger, et qui ne peuvent être que fausses.

> Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant,

parce qu'ayant plus d'idées, et n'en pouvant avoir de justes, il en a un plus grand nombre de fausses. Dire des *bêtises*, c'est donner une preuve d'ignorance sur des choses que tout le monde sait : dire des *sottises*, c'est parler de travers sur ce qu'on croit savoir.

La *bêtise* simple suppose au moins une sorte de modestie

dans celui qui se tient à sa place; la *sottise* indique la suffisance de celui qui veut s'élever au-dessus de sa portée. On peut être *sot* sans être *bête* : il ne faut que la suffisance, qui fait qu'on se croit plus d'esprit qu'on n'en a. La dénomination de *sottise* s'applique à toute espèce d'orgueil mal placé. Un grand seigneur a de la hauteur, mais un parvenu a de la *sottise*.

La *bêtise* est nulle et ennuyeuse; la *sottise* bavarde et incommode. Il n'y a rien de si difficile qne de se faire comprendre d'une *bête*, et de se faire écouter d'un sot. (F. G.)

181. BÉVUE, MÉPRISE, ERREUR.

Ils présentent l'idée d'une faute commise par légèreté, inadvertance ou ignorance.

Les gens d'un caractère ouvert, les hommes confians et de bonne foi, font tous les jours des *bévues*. L'homme adroit, rusé, qui a de l'expérience, pourra se tromper; mais la *bévue* proprement dite est le partage de l'inexpérience, ou de la légèreté, ou de la passion qui aveugle, et l'*erreur* en est le résultat. L'*erreur* tient plus de la fausseté du principe, et la *bévue*, de la fausseté de l'application.

On commet souvent une *bévue* par *méprise*, et ce sont deux fautes à la fois : il ne fallait pas se méprendre sur le choix des moyens et des personnes, et vous n'auriez commis ni *méprise* ni *bévue*. La *méprise* suppose un mauvais choix, et la *bévue*, l'insuffisance de réflexions.

Méprise est l'action de mal prendre, prendre une chose pour une autre.

Méprise suppose l'*erreur* dans le choix; on se *méprend* en prenant l'un pour l'autre. S'il y a de l'imprudence dans le choix que je fais, si j'ai pu en prévoir les résultats, c'est une *bévue*; si je n'ai pu les prévoir, c'est une *méprise*. Alors la *bévue* est une faute, et la *méprise* un accident.

Erreur, du latin *error*, est un écart de la raison. C'est une fausse opinion qu'on adopte, soit par ignorance, soit faute d'examen, soit enfin par défaut de raisonnement.

La *bévue* est un défaut de combinaison, la *méprise* un mauvais choix, l'*erreur* une fausse conséquence. L'*erreur* est le partage de la condition humaine. Saint-Evremond dit que nous retenons nos *erreurs*, parce qu'elles sont autorisées des autres, et que nous aimons mieux croire que juger.

La *bévue* est en opposition à la prudence, la *méprise* l'est au choix, et l'*erreur* à la vérité. (R.)

182. BIEN, BEAUCOUP, ABONDAMMENT, COPIEUSEMENT, A FOISON.

Tous établis pour marquer une grande quantité vague et indéfinie, ils ne sont distingués entre eux que par certains rapports particuliers que l'un a plus que l'autre à l'une des espèces de la quantité générale.

Bien regarde singulièrement la quantité qui concerne les qualifications, et qui se divise par degrés. L'on dirait donc qu'il faut être *bien* vertueux ou *bien* froid, pour ne pas se laisser séduire par les caresses des femmes ; qu'il n'est pas rare de voir des hommes qui soient en même temps *bien* sages pour le conseil et *bien* fous dans la conduite.

Beaucoup est à sa place lorsqu'il s'agit d'une quantité qui résulte du nombre, et qu'on peut ou calculer ou mesurer : comme quand on dit que *beaucoup* de gens qui n'aiment point et ne sont aimés de personne, se vantent néanmoins d'avoir *beaucoup* d'amis ; que les années qui produisent *beaucoup* de vin, produisent aussi *beaucoup* de querelles parmi le peuple.

Abondamment renferme dans l'étendue de sa propre valeur une idée accessoire, qui fait qu'on ne l'applique qu'à la quantité destinée au service dans l'usage qu'on doit faire des choses. Ainsi l'on dit, que la terre fournit *abondamment* à l'homme laborieux ce qu'elle refuse entièrement au paresseux ; que les oiseaux, sans rien semer, recueillent de tout *abondamment*.

Copieusement est un terme peu usité, depuis qu'on évite ceux qui sentent trop la latinité. Il ne s'emploie avec grace que dans les occasions où il est question de fonctions animales. Un homme qui mange et boit *copieusement*, est plus propre aux exercices du corps qu'à ceux de l'esprit.

Je ne saurais m'empêcher de faire remarquer que lorsque *bien* et *beaucoup* sont employés devant un substantif, le premier exige toujours que ce substantif soit accompagné de l'article, au lieu que *beaucoup* l'en exclut ; ce qui n'arriverait pas s'il n'y avait dans la force de la signification quelque différence qui autorisât celle du régime. Cette différence, je crois l'avoir assez bien rencontrée dans les diversités spécifiques de la quantité. Car l'article indiquant en dénomination, et par conséquent emportant une sorte d'intégralité ou de totalité, il exclut le calcul; raison pourquoi *beaucoup* ne s'en accommode pas, et que *bien* le demande, comme on le voit dans l'exemple suivant : Les dévots, en se piquant de *beaucoup* de raison, ne laissent pas que d'avoir *bien* de l'humeur. (G.)

Beaucoup dénote purement et simplement une grande quantité vague et indéfinie de toute sorte de choses. *Bien* annonce,

avec des particularités, une grande quantité surprenante ou très-remarquable. *Abondamment* désigne une grande quantité de productions ou de certains objets pris en grand, supérieure à la quantité donnée ou reçue pour l'usage nécessaire ou suffisant. *Copieusement* indique une grande quantité de certaines choses, et sur-tout d'objets de consommation, dans un cercle étroit excédant la mesure suffisante et ordinaire. *A foison* marque la très-grande quantité de productions ou de choses accumulées qui forment la volumineuse abondance, et semblent, en quelque sorte, pulluler ou ne point s'épuiser. (R.)

183. BIENFAISANCE, BIENVEILLANCE.

La *bienveillance* est le desir de faire du bien; la *bienfaisance* en est l'accomplissement, ou plutôt c'est l'action même. Ce sont deux vertus qui naissent de l'amour de l'humanité, et qui devraient être inséparables; mais, par malheur, elles sont souvent désunies. Combien voit-on de personnes qui pensent beaucoup faire lorsqu'elles s'en tiennent à la *bienveillance!* C'est sans doute un sentiment que tout homme doit être flatté d'inspirer; mais il coûte si peu, qu'il n'est pas bien méritoire. C'est de la difficulté que la vertu tire son éclat, et c'est par les efforts qu'elle fait qu'elle mérite des récompenses.

Rien ne dispose davantage à la *bienveillance* que de placer la nature humaine dans un jour favorable, d'envisager les hommes et leurs actions du plus beau côté, de donner à leur conduite une interprétation avantageuse, et de considérer enfin leurs défauts comme l'effet de leurs erreurs plutôt que de leurs vices. (*Dict. Ph.*).

184. BIENFAIT, GRACE, SERVICE, BON OFFICE, PLAISIR.

« Nous recevons, lit-on dans l'*Encyclopédie*, un *bienfait* de celui qui pourrait nous négliger sans en être blâmé; nous recevons de *bons offices* de ceux qui auraient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité ne serait qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter. On a pourtant raison de dire que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être comptée pour quelque chose. »

M. Beauzée pense que ces trois termes doivent être distingués d'une manière différente et plus précise; qu'ils expriment tous quelque acte relatif à l'utilité d'autrui, et que le mot *office* n'a point d'autre signification sous ce point de vue, mais qu'il faut qu'une épithète indique s'il est pris en bonne ou en mauvaise part.

Le bienfait, dit M. Duclos, *est un acte libre de la part de son auteur, quoique celui qui en est l'objet puisse en être digne.* Le propre du *bienfait* est de rendre meilleure la condition de celui à qui l'on *fait* ce *bien*, par un sentiment naturel qui nous porte à contribuer au bonheur de nos semblables.

Une grace, continue cet auteur, *est un bien auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit, ou la rémission qu'on lui fait d'une peine méritée.* Le propre de la *grace* est d'être purement *gratuite*, et d'opérer la *satisfaction d'autrui* par un avantage ou réel ou apparent.

Un service, enfin, ajoute cet académicien, *est un secours par lequel on contribue à faire obtenir quelque bien.* Le propre du *service* est d'être *utile* à celui à qui on le rend, soit par soi-même, soit par autrui, et avec le dévouement ou l'attachement d'un véritable *serviteur*.

Le *bon office* est l'emploi de notre crédit, de notre médiation, de notre entremise, pour faire valoir, réussir, prospérer quelqu'un. Le propre du *bon office* est de marquer d'une manière affectueuse, et d'inspirer, autant qu'on le peut, l'intérêt qu'on prend à autrui, comme si l'on remplissait un devoir à son égard.

Le *plaisir* est une de ces choses *agréables* ou obligeantes que l'occasion nous présente à faire pour autrui, et que nous faisons sans cesse les uns pour les autres dans le commerce de la vie civile. Le propre du *plaisir* est de procurer un agrément, une commodité, un contentement, un *plaisir* à quelqu'un, par l'envie que nous avons de lui *plaire* ou de lui *complaire*.

C'est un *bienfait* que de délivrer de l'oppression le malheureux qui n'aurait pu s'en tirer, parce que les portes du palais, et sur-tout le sanctuaire de la justice, étaient fermés à la misère. C'est une *grace* d'admettre à une haute société, comme à la Cour, un homme qui n'est pas fait pour y être. C'est un *service* que d'ouvrir les yeux sur un piége à un homme qui tourne tout autour sans le soupçonner. C'est un *plaisir* que de donner avec empressement à une mère tendre des nouvelles d'un fils dont elle est inquiète.

La bienfaisance ou la bonté généreuse verse des *bienfaits*. La faveur distribue des *graces*. Le zèle rend des *services*. La bienveillance inspire de *bons offices*. La complaisance ou l'honnêteté civile fait des *plaisirs*. Dans les *bienfaits*, c'est l'humanité qu'on oblige; dans les *graces*, c'est celui-ci ou celui-là; dans les *services*, c'est une personne chère; dans les *bon offices*, un client ou le mérite; dans les *plaisirs*, un homme en peine.

Résumons nos idées dans des définitions ou plutôt des notions précises.

Le *bienfait* est un don ou un sacrifice que celui *qui a*, fait à celui qui *manque*. La *grace* est une générosité, une condescendance, une faveur de celui qui *peut* ce qu'il lui *plaît*, au *gré* de celui dont il lui plaît de faire *acception*. Le *service* est un tribut ou une corvée *volontaire* que le *zèle* impose, et dont il nous acquitte envers quelqu'un, dans le cas où il a besoin d'*aide*, d'appui, d'assistance, de secours. Le *bon office* est l'acte ou la démarche *obligeante* d'un homme *officieux*, pour l'intérêt de l'homme qu'il en juge *digne*. Le *plaisir* est un soin que l'on prend *volontiers* pour le *contentement* de celui qui ne saurait ou ne voudrait pas le prendre. (R.)

185. BLAMER, CENSURER, RÉPRIMANDER.

Blâmer, trouver mauvaise une action ou la conduite de quelqu'un. *Censurer*, exprimer sa désapprobation d'une manière publique. *Réprimander*, reprocher une faute à quelqu'un, en lui enjoignant de n'y pas retomber.

Blâmer n'est que le résultat d'une opinion qui fait que nous n'approuvons pas celui qui ne se conduit pas comme nous pensons qu'il devrait le faire : c'est là son sens le plus général. *Censurer* suppose une sorte de droit civil de la part de celui qui *censure* : c'était le droit des censeurs, à Rome, qui pouvaient rayer du tableau des citoyens celui qu'ils ne jugeaient pas digne de ce titre. *Réprimander* indique un droit de famille, un droit naturel, tel que celui d'un père sur ses enfans.

Toutes les fois qu'on embrasse un parti, on *blâme* celui qui prend le parti contraire. Le magistrat *censure* ceux qui lui manquent de respect. Un précepteur *réprimande* son élève inattentif.

Le *blâme* n'a pas besoin d'être manifesté, il peut n'exister qu'au fond du cœur ; on dit: redoutez le *blâme* de votre conscience. La *censure* entraîne une espèce de publicité ; on dit : je m'expose à la *censure* publique. On *réprimande* à voix haute, avec des gestes de menace ; une *réprimande* est une *censure* domestique.

Le *blâme* ne suppose aucun droit de la part de celui qui l'exerce sur celui qui l'encourt. La *censure* suppose le droit de punir, ne fût-ce que par l'expression du blâme ; la *réprimande* suppose celui d'empêcher. (*Reprimere*, réprimer, retenir.)

Le *blâme* s'exerce d'homme à homme, sans acception de pouvoir et de rang. La *censure* et la *réprimande* s'exercent du supérieur à l'inférieur : mais cette infériorité peut n'être que momentanée.

Le *blâme* peut s'étendre jusqu'aux motifs des actions, aux intentions; la *censure* et la *réprimande* ne s'appliquent guère qu'aux actions, aux intentions manifestées par la conduite.

Un ami *blâme* son ami d'une fausse démarche qu'il a faite, mais il le défend contre la *censure* publique; et s'il se laisse aller ensuite à le *réprimander* vivement de ce qu'il s'est exposé à être *censuré*, c'est que l'amitié donne une sorte d'autorité qui permet les *réprimandes* mutuelles.

Blâmer souvent, c'est être sévère; aimer à *censurer*, c'est être frondeur; se plaire à *réprimander*, c'est être grondeur.

En *blâmant* sans mesure, on s'expose à se condamner soi-même; *en censurant* à tout propos, on se fait des ennemis; en *réprimandant* pour des riens, on peut aliéner les gens les plus dévoués.

Le *blâme* est un effet moral, un acte continu de notre sens intime : la *censure* et la *réprimande* sont des actions extérieures, individuelles et passagères. (F. G.)

186. BLESSURE, PLAIE.

La *blessure* est une marque faite sur la peau par un coup; c'est-à-dire, par une cause extérieure. La *plaie* est une ouverture faite à la peau par quelque cause que ce soit, intérieure ou extérieure. Les Latins n'ont appelé *plaga* un filet, qu'à raison de la multitude de trous, de vides, d'ouvertures, qui sont dans cette espèce de tissu.

Sans violer le sens littéral du mot, la *blessure* n'est quelquefois qu'une simple contusion, ou une meurtrissure qui n'a point entamé la peau; au lieu que la *plaie* suppose toujours nécessairement une extension et une séparation produite dans les parties molles par l'activité des humeurs qui cherchent une issue à travers les tégumens.

Vous appelez figurément *blessure*, le tort, le dommage, le détriment, le mal fait par une action violente ou maligne, à l'honneur, à la réputation, au repos d'une personne. Les passions font aussi des *blessures* au cœur, lorsque leurs impressions sont assez profondes. Vous appellerez *plaies* de vives douleurs, de grandes afflictions, des pertes funestes, des calamités, des fléaux, des maux beaucoup plus grands que de simples *blessures*; vous direz : les *plaies* de Jésus-Christ, les *plaies* de l'Egypte, les *plaies* de l'Etat, etc. (R.)

187. BLUETTE, ÉTINCELLE.

Bluette, petite *étincelle*, *scintillula*. *Etincelle*, petit feu, petit trait ou éclat de feu, tel que celui qui sort du caillou frappé par le briquet.

Du mot primitif *tan*, feu, lumière, changé en *ten*, *tin*, *zin*, *scint*, les Latins firent *scintilla*, petite parcelle de feu, de lumière, *étincelle*. *Bluette* tient à la même racine que les mots *éblouir*, *éblouissement*, et sans doute *berlue*. Dans l'*éblouissement* vous croyez voir une grande quantité de *bluettes* volantes, confuses et fugitives. Huet, Gébelin, et autres étymologistes, pensent que ce nom fait allusion, comme celui de *bluet*, à la couleur de la chose : en effet, dit Huet, les *étincelles* qui sortent des fournaises, et du fer rouge quand on le bat, sont ordinairement *bleues*. Ménage avait formé ce mot de *balucetta*; diminutif de *balux*, mot latin d'origine espagnole, qui désigne ces petits grains luisans que l'on voit dans le sable. Ce n'était peut-être pas sans fondement, car en languedocien, on dit *bélugue* pour *bluette*; ensuite il l'a dérivé de *lux*, lumière, par le diminutif imaginaire *lucetta*, comme vous diriez *lueur*; ce qui n'est pas dépourvu de vraisemblance: la *bluette* n'est qu'une *lueur*.

C'est proprement la *bluette* que vous voyez pâle et faible, luire, et s'évanouir presque aussitôt, sans produire ordinairement d'autre effet, sans laisser aucune trace sensible d'elle-même, lorsque vous cherchez du feu sous la cendre pour le rallumer; mais lorsque vous attisez et soufflez le feu pour le rendre plus vif, c'est l'*étincelle* que vous voyez ardente, éclatante même, jaillir, pétiller, ranimer les flammes, et produire souvent l'incendie ou quelque autre grand effet, tel que ceux de l'*étincelle* électrique.

L'action de la *bluette* est passive, elle ne vit un instant que pour elle; l'action de l'*étincelle* est active, elle vit peu, mais elle embrase.

En vertu de l'analogie reconnue entre l'esprit, d'une part, et le feu ou la lumière, de l'autre, vous dites, au figuré, des *bluettes*, des *étincelles* d'esprit, en observant les mêmes nuances que dans le sens physique. La *bluette* prouve la présence du principe caché, et l'*étincelle* sa fécondité, ou son activité contrainte.

Vous ne direz pas des *bluettes* de génie, en parlant de ce feu qui excite l'enthousiasme du poëte, ou de ce feu sacré qui élève la vertu jusqu'à l'héroïsme, etc.; vous direz plutôt des *étincelles*, parce que les traits qui décèlent ces principes en portent toujours les grands caractères. (R.)

188. BOIS, CORNES.

Ces mots se confondent quelquefois, en Zoologie, lorsqu'il s'agit de désigner les ornemens ou les défenses élancées sur la tête de certains genres d'animaux. En Pharmacie, on appelle

corne le *bois* de cerf. Au figuré, on dit souvent indifféremment *bois* ou *cornes*.

Les *bois* et *cornes* diffèrent dans leur substance, dans leur forme, dans leurs accidens. La substance de la *corne* a de l'analogie avec celle des ongles, et la substance du *bois* avec celle du *bois* végétal. Des *bois* de certains animaux, tels que le cerf, la chimie tire des sels, et la médecine divers remèdes. Des *cornes* de divers quadrupèdes, l'industrie a fait une multitude d'ouvrages connus, et autrefois jusqu'à des calices pour servir à la messe.

La *corne* est un simple jet, droit ou courbe en divers sens, lisse ou strié et cannelé, creux à sa base, et placé sur une proéminence de l'os frontal. Le *bois* est une tige rameuse, revêtue d'une écorce dans le temps de son accroissement, solide dans toute son épaisseur, divisée en rameaux, et en tout semblable à une production végétale.

La *corne* est permanente, elle ne tombe que par accident. Le *bois* tombe dans une saison régulière, et ensuite il repousse.

Le cerf, l'élan, le daim, le renne, etc., ont des *bois;* le bœuf, le buffle, la chèvre, etc., ont des *cornes*.

La *girafe*, le plus bel animal de l'Afrique, a des *cornes*, mais pleines et solides comme les *bois :* elles semblent former le nœud d'union entre les deux genres. (R.)

189. BOITER, CLOCHER.

La différence de ces deux termes paraît être absolument inconnue, tant ils sont généralement confondus au propre. Tâchons de la découvrir, et de la fixer d'une manière précise par l'étymologie.

Des savans ont cru trouver des rapports entre le mot *boiteux* et divers mots ou hébreux ou arabes; mais ces rapports sont si légers et si vagues, qu'en les adoptant par une grande facilité d'esprit, nous n'en serions pas plus éclairés sur son idée distinctive. Par exemple, Guichard dérive ce mot de l'hébreu *tabat*, qui, selon lui, signifie *aller à rebours ou de travers, heurter, tomber, se hâter, clocher, claudicare, etc.* Or quand entre l'un et l'autre terme il y aurait un air de ressemblance beaucoup plus marqué, aucune de ces acceptions ne nous aiderait à distinguer *boiter* de *clocher*. M. de Gébelin pense que *boiteux* tient à *boîte*, par la raison que le *boiteux* a une hanche *déboîtée*. Je ne sais si ce mot ne tient pas au celte *bot*, qui signifie pied. Nous disons un pied *bot* ou contrefait; nous aurions pu dire *boiter*, pour désigner une démarche contrefaite ou difforme.

Clocher ne vient pas du latin *claudicare;* mais l'un et l'autre viennent de la racine *clo*, *col*, signifiant taillé, rogné, rac-

courci. Le *c* placé avant *l*, *c-l*, fait la fonction du *q*, dont la valeur propre est celle de couper, hacher, tailler. De *clo*, les Grecs firent κολος, tronqué, mutilé; κολύω, raccourcir, tronquer; les Latins en firent *clausus* ou *claudus*, *claudicare*; nous en avons fait *clocher*, *cloper*. Aussi *clocher* désigne un pied raccourci, un côté trop court, et il exprime la démarche qui en résulte.

Le vice de *boiter* vient de l'emboîtement ou de l'enchâssement imparfait et difficile de quelqu'un des membres qui exécutent concurremment l'opération de marcher, ou d'une faiblesse, d'un relâchement de muscles, qui ne peuvent soutenir assez le poids du corps, ou en arrêter à propos le mouvement. Le vice de *clocher* vient d'une disproportion entre les colonnes ou les côtés qui supportent le buste, ou d'une sorte de roideur qui ne souffre pas d'une part la même extension que les membres prennent librement de l'autre côté.

Celui qui va à *cloche-pied* ne *boite* pas, mais il *cloche*, ainsi que cette locution consacrée l'exprime. Il ne *boite* pas, car le corps reste bien placé, il est droit : il *cloche*, car il va avec un pied raccourci.

Celui qui jette alternativement le corps à droite, à gauche, sur le pied qui porte et qui soutient, de façon qu'il tombe également sur les deux côtés, ne *cloche* réellement pas; car les deux côtés et les deux mouvemens sont égaux, mais il *boite*, car il y a de l'un et l'autre côté, un déplacement et une inclination désordonnée.

Boiter est donc proprement marcher avec une sorte de vacillation, en se jetant d'un côté, de manière que le corps est ou paraît être déhanché, dégingandé, déboîté dans quelqu'une de ses parties inférieures; et *clocher*, marcher avec un pied raccourci ou en se jetant sur un côté trop court, de manière que le corps est ou paraît être tronqué, mutilé, inégal d'un ou d'autre côté dans sa base.

Clocher n'est pas moins employé au figuré qu'au sens propre; avantage qu'il a sur *boiter*. Suivant l'idée que nous venons de donner du premier de ces mots, il indique alors également un défaut de justesse; d'égalité, de parité, de mesure, etc. Nous disons qu'un vers *cloche*, lorsqu'il n'a pas le rhythme requis; ou que toute comparaison *cloche*, parce que deux objets n'étant jamais parfaitement égaux ou pareils dans tous leurs rapports, la comparaison manque nécessairement d'une certaine justesse. Mais, attendu que *clocher* n'a point produit de famille, on dit qu'un vers qui pêche par la mesure est *boiteux*. On dit, avec Pascal, qu'un esprit est *boiteux*, lorsqu'il ne soutient point sa marche, son raisonnement, ses vues, qu'il va bientôt de travers, bronche, s'égare.

On a dit autrefois *clop* pour *boiteux :* vous lisez dans un ancien *Traité des Vertus et des Vices*, les *aveugles* et les *clops*. On dit encore quelquefois familièrement, *cloper*, *clopin*, *clopant*, *clopiner*, diminutif de *cloper*, *éclopé*. Ces mots expriment la démarche pénible, mal assurée, chancelante, de quelqu'un qui traîne ses pas, sa jambe, son corps, comme un homme affaibli par quelque blessure, un accident, une maladie. (R.)

190. BON SENS, BON GOUT.

Le *bon sens* et le *bon goût* ne sont qu'une même chose, à les considérer du côté de la faculté. Le *bon sens* est une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juste, et s'y attache; le *bon goût* est cette même droiture, par laquelle l'ame voit le bon et l'approuve. La différence de ces deux choses ne se tient que du côté des objets. On restreint ordinairement le *bon sens* aux choses plus sensibles, et le *bon goût* à des objets plus fins et plus relevés : ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée n'est autre chose que le *bon sens* raffiné, et exercé sur des objets délicats et relevés, et le *bon sens* n'est que le *bon goût* restreint aux objets plus sensibles et plus matériels. (*Encyclop.*, XV, 33.)

Entre le *bon sens* et le *bon goût*, il y a la différence de la cause à son effet. (*La Bruyère*, Caract., ch. 12.)

191. BONHEUR, CHANCE.

Termes relatifs aux événemens ou aux circonstances qui ont rendu et qui rendent un homme content de son existence. Mais *bonheur* est plus général que *chance*, il embrasse presque tous ces événemens. *Chance* n'a guère de rapport qu'à ceux qui dépendent du hasard pur, ou dont la cause, étant tout à fait indépendante de nous, a pu et peut agir tout autrement que nous ne le désirons, sans que nous ayons aucun sujet de nous en plaindre.

On peut nuire ou contribuer à son *bonheur ;* la *chance* est hors de notre portée : on ne se rend point *chanceux*, on l'est ou on ne l'est pas. Un homme qui jouissait d'une fortune honnête a pu jouer ou ne pas jouer à pair ou non ; mais toutes ses qualités personnelles ne pouvaient augmenter sa *chance*. (*Encycl.*, III, 86.)

192. BONHEUR, FÉLICITÉ.

Le *bonheur* vient du dehors ; c'est originairement une *bonne heure*. Un *bonheur* vient, on a un *bonheur ;* mais on ne peut dire, il m'est venu un *félicité*, j'ai eu une *félicité*, parce que

félicité est l'état permanent, du moins pour quelque temps, d'une ame contente.

Quand on dit, cet homme jouit d'une *félicité* parfaite, *une* alors n'est pas pris numériquement, et signifie seulement qu'on croit que sa *félicité* est parfaite.

On peut avoir un *bonheur* sans être heureux. Un homme a eu le *bonheur* d'échapper à un piége, et n'en est quelquefois que plus malheureux : on ne peut dire de lui qu'il a éprouvé la *félicité*.

Il y a encore de la différence entre *un* bonheur et *le* bonheur; différence que le mot *félicité* n'admet point.

Un *bonheur* signifie un événement heureux. Le *bonheur*, pris indécisivement, signifie une suite de ces événemens.

Le plaisir est un sentiment agréable et passager, le *bonheur*, considéré comme sentiment, est une suite de plaisirs; la *prospérité* une suite d'heureux événemens; la *félicité* une jouissance intime de la prospérité.

Félicité ne se dit guère, en prose, au pluriel, par la raison que c'est un état de l'ame, comme tranquillité, sagesse, repos. Cependant la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet qu'on dise dans *Polyeucte :*

> Ou leurs *félicités* doivent être infinies,
> Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites. (F. G.)

193. BONHEUR, FÉLICITÉ, BÉATITUDE.

Ces trois mots signifient également un état avantageux et une situation gracieuse ; mais celui de *bonheur* marque proprement l'état de la fortune capable de fournir la matière des plaisirs, et de mettre à portée de les prendre. Celui de *félicité* exprime particulièrement l'état du cœur disposé à goûter le plaisir, et à le trouver dans ce qu'on possède. Celui de *béatitude*, qui est du style mystique, désigne l'état de l'imagination, prévenue et pleinement satisfaite des lumières qu'on croit avoir et du genre de vie qu'on a embrassé.

Notre *bonheur* brille aux yeux du public, et nous expose souvent à l'envie. Notre *félicité* se fait sentir à nous seuls, et nous donne toujours de la satisfaction. L'idée de la *béatitude*, s'étend et se perfectionne au-delà de la vie temporelle.

On est quelquefois dans un état de *bonheur* sans être dans un état de *félicité :* la possession des biens, des honneurs, des amis et de la santé, fait le *bonheur* de la vie ; mais ce qui en fait la *félicité*, c'est l'usage, la jouissance, le sentiment et le goût de toutes ces choses. Quant à la *béatitude*, elle est le partage des dévots : elle dépend, dans chaque religion, de la

persuasion de l'esprit, sans qu'il soit néanmoins besoin, pour cet effet, d'en avoir ni d'en faire usage.

Les choses étrangères servent au *bonheur* de l'homme; mais il faut qu'il fasse lui-même sa *félicité*, et qu'il demande à Dieu la *béatitude*. Le premier est pour les riches, la seconde pour les sages, et la troisième pour les pauvres d'esprit et les autres à qui elle est promise dans le célèbre sermon sur la montagne. (G.)

194. BONHEUR, PROSPÉRITÉ.

Le *bonheur* est l'effet du hasard; il arrive inopinément. La *prospérité* est le succès de la conduite; elle vient par degrés.

Les fous ont quelquefois du *bonheur;* les sages ne *prospèrent* pas toujours.

On dit du *bonheur*, qu'il est grand; et de la *prospérité*, qu'elle est rapide.

Le premier de ces mots se dit également pour le mal qu'on évite comme pour le bien qui survient; mais le second n'est d'usage qu'à l'égard du bien que les soins procurent.

Le Capitole sauvé de la surprise des Gaulois par le chant des oies sacrées, et non par la vigilance des sentinelles, est un trait d'histoire plus propre à montrer le *bonheur* des Romains qu'à faire honneur à leur commandement militaire en cette occasion; quoique, dans toutes les autres, la sagesse de la conduite ait autant contribué à leur *prospérité* que la valeur du soldat. (G.)

195. BONNES ACTIONS, BONNES ŒUVRES.

L'un s'étend bien plus loin que l'autre. Nous entendons par *bonnes actions* tout ce qui se fait par un principe de vertu; nous n'entendons guère par *bonnes œuvres* que certaines actions particulières qui regardent la charité du prochain.

C'est une *bonne action* que de se déclarer contre le relâchement des mœurs, et de faire la guerre au vice; c'est une *bonne action* que de résister à une violente tentation de plaisir ou d'intérêt; mais ce n'est pas précisément ce qu'on appelle une *bonne œuvre.* Soulager les malheureux, visiter les malades, consoler les affligés, instruire les ignorans, c'est faire de *bonnes œuvres.* On fait de *bonnes œuvres* quand on va visiter les prisons et les hôpitaux dans un esprit de charité.

Toute *bonne œuvre* est une *bonne action;* mais toute *bonne action* n'est pas une *bonne œuvre*, à parler exactement. (*Bouhours*, Rem. nouv., tome II)

196 BONTÉ, BÉNIGNITÉ, DÉBONNAIRETÉ.

La *bonté* est l'inclination à faire du bien : elle se divise en différentes sortes, ou reçoit différentes modifications sous divers noms. Bornée au désir de vouloir du bien, elle est *bienveillance*. Elle est *bienfaisance* dans l'exercice et la pratique. Douce, facile, indulgente, propice, généreuse, elle est *bénignité*. Avec une grande facilité, la plus tendre clémence, la patience, la longanimité, la mansuétude qui part du cœur et donne à la douceur un nouveau charme, c'est la *débonnaireté*.

Nous avons acquis le mot *bienfaisance*, mais nous avons négligé celui de *bénignité*, et presque entièrement perdu celui de *débonnaireté*, aussi familier du temps de Montaigne que celui de *bienfaisance* l'est aujourd'hui. Le titre de *débonnaire* est certes un grand éloge; mais comme la très-grande *bonté*, la très-grande facilité, touchent à l'excès, à la faiblesse, on poussa jusque là son idée et on en fit un défaut. Balzac dit qu'on nomme *débonnaire* celui qu'on n'ose nommer sot. Un auteur contemporain observe que quand on appelle quelqu'un *débonnaire*, on ne sait si c'est pour le louer ou le blâmer. Que faire donc d'un mot équivoque en matière grave ? on évite de l'employer, il se perd. Cependant *débonnaireté* est très-bon, de même que *bénignité*; s'il y a un moyen de les réhabiliter l'un et l'autre, c'est d'en faire sentir toute l'énergie.

Bonté est donc un mot générique : ce mot est d'un grand usage dans tous les sens pour désigner un point de perfection dans les choses. La *bonté*, dans le sens moral, était plutôt appelée par les Latins *bénignité* ou *bénificence*, comme on le voit sur-tout dans les *Offices de Cicéron*. La *bénignité* selon eux, est une *bonté* libérale; c'est-à-dire, aussi bienfaisante dans ce qu'elle fait, que gracieuse dans la manière dont elle le fait.

Débonnaireté répond au latin *pietas* : ce mot indique l'effusion d'un cœur humain, doux, bienfaisant, innocent, mais relevé par l'idée d'une patience, d'une constance, d'une persévérance héroïque. La *débonnaireté* est une *bonté* magnanime et inépuisable, qui, affermie, rehaussée par de pénibles épreuves, se répand, avec une admirable facilité, dans toute l'abondance du cœur.

Ainsi donc, la *bonté* porte à faire du bien; la *bénignité* à le faire noblement; la *débonnaireté* à le faire généreusement, en rendant même le bien pour le mal.

La maxime propre de la *bonté* est de ne faire que du bien; celle de la *bénignité*, de le faire comme on aime à le recevoir;

celle de la *débonnaireté*, de ne se rebuter jamais de le faire, quelque dégoût qu'on en essuie.

La *bonté* fait qu'on pardonne, on se rend. La *bénignité* fait qu'on pardonne avec facilité, on ne résiste pas. La *débonnaireté* fait qu'on pardonne avec joie, on offre le pardon comme on demande une grace.

La *bonté* peut être réservée, froide, sèche, sévère même. La *bénignité* sera douce, ouverte, facile, empressée; mais elle ne serait pas toujours aussi douce aussi tolérante, aussi patiente, aussi constante, aussi généreuse, que la *débonnaireté*.

La *bonté* attire; la *bénignité* charme; la *débonnaireté* confond.

Le *bon* Titus croit perdre le jour qu'il passe sans faire quelque bien. Le *bénin* Marc-Aurèle veut toujours traiter le peuple avec la plus douce indulgence, pourvu qu'*il parvienne à le rendre meilleur*. Le *débonnaire* Louis XII, tourmenté par l'humeur difficile de sa femme, ne compte pour rien, *de souffrir d'une femme qui aime son honneur et son mari.*

Il faut savoir allier la justice avec la *bonté*, la fermeté avec la *bénignité*, la dignité avec la *débonnaireté*. (R.)

197. BONTÉ, HUMANITÉ, SENSIBILITÉ.

Ces trois qualités sont semblables en ce qu'elles tendent toutes trois au même but, le bonheur des autres; elles diffèrent essentiellement entre elles par leur manière d'agir, et par le principe qui les fait agir.

La *bonté* est un caractère; l'*humanité*, une vertu; la *sensibilité*, une qualité de l'ame.

La *bonté* se montre dans tous les instans de la vie, dans tous les mouvemens, presque dans tous les traits du visage. L'*humanité* ne se montre que dans quelques occasions. Un mouvement de haine, un moment de colère, peuvent défigurer la *sensibilité*. La *bonté* s'étend sur tout ce qu'elle connaît; l'*humanité*, sur tout ce qui est; la *sensibilité*, sur tout ce qui l'émeut.

L'*humanité* cherche le malheureux; la *bonté* le trouve; la *sensibilité* court au-devant de lui.

L'*humanité* le soulage; la *bonté* le console et le plaint; la *sensibilité* souffre et pleure avec lui.

Le malheureux n'est pour l'homme *humain* qu'une partie de ce tout qui l'intéresse; il est pour l'homme *bon* une occasion de satisfaire son penchant; il est tout pour l'homme *sensible*.

Le premier fera avec courage des sacrifices au bonheur des autres; le second ne les sentira pas; le dernier en jouira.

Le premier se rappellera le malheureux qu'il a secouru avec

le sentiment que donne une bonne action ; le second l'oubliera après l'avoir soulagé ; son souvenir seul fera verser des larmes à l'homme *sensible*.

L'*humanité* ne s'exerce que sur les grands intérêts; la *bonté*, sur les plus légers intérêts de ce qui l'entoure, l'homme *sensible* partage les moindres sensations de son ami, et celui qui souffre est son ami. L'*humanité* n'a aucun rapport avec l'amitié ; la *bonté* ne fait presque rien pour elle; la *sensibilité* en est l'ame.

La *bonté* n'est pas susceptible de haîne; ce serait un effort trop pénible pour elle que de souhaiter du mal à un être qui sent; l'homme *humain* ne se permettrait pas un désir contraire au bien d'un de ses semblables; l'ame *sensible*, moins calme, quelquefois injuste, croit haïr; montrez-lui son ennemi malheureux, elle sentira bientôt qu'elle s'est trompée.

L'*humanité* adoucira de tout son pouvoir un ministère de rigueur ; la *bonté* en retranchera quelques parties; la *sensibilité* allégera, en les partageant, les peines qu'elle fera souffrir.

L'homme *sensible* souffre en faisant ce que l'*humanité* commande; l'homme *bon* pense alors plus au bien qu'il fait qu'au mal que le malheureux a souffert.

L'*humanité* est incompatible avec la faiblesse : un caractère faible a quelquefois trahi l'ame la plus *sensible*, et ne nuit en rien à la *bonté* qui l'accompagne souvent.

L'homme *sensible* peut affliger ce qu'il aime, sans aucun but, sans autre cause qu'un mouvement de chagrin souvent injuste. L'homme *humain* n'affligera que pour son bien le malheureux qu'il secourt. L'homme *bon* n'affligera jamais personne.

De ses trois qualités, l'*humanité* est la plus parfaite ; la *sensibilité* est la plus aimable; la *bonté* est d'un usage plus général.

Le plus beau de tous les caractères serait la *bonté*, éclairée et agrandie par l'*humanité*, reveillée et soutenue par la *sensibilité*. (Anon)

198. BORD, CÔTE, RIVAGE, RIVE.

Bord, du celte *woard*, élévation, borne, ce qui borde la partie la plus éloignée du milieu d'une étendue.

Côte, du celte *cos*, élevé, ce qui est au-dessus, ce qui domine comme la *côte*, le *coteau*, la *colline*, dominent le vallon, la plaine.

Rive, *rivage*, du primitif *ru*, eau.

Ces deux derniers mots expriment l'idée particulière de l'eau ; ils sont tirés de son nom. Les deux premiers s'appliquent

seulement à l'eau, et dans cette application, ils appartiennent proprement à la terre. Le *bord* est, à l'égard de l'eau, cette extrémité de la terre qui la touche, la borne, la borde. La *côte* est cette partie de la terre qui s'élève au-dessus de l'eau, la commande, et y descend. La *rive* et le *rivage* sont les limites de l'eau, les points entre lesquels l'eau se renferme. Le *rivage* est une *rive* étendue. On dit les *bords indiens*, les *bords africains*; et les *côtes de France*, les *côtes d'Angleterre:* on dit au contraire, les *rives de la Seine*, et les *rivages de la mer.*

Le *bord* et la *rive* n'ont point ou n'ont guère d'étendue; le *bord* moins que la *rive.* Les *côtes* et les *rivages* ont une étendue plus ou moins considérable; les *côtes* beaucoup plus que les *rivages.* La *côte* a un *bord*, le *rivage* aussi; on n'en attribue point à la *rive.*

La mer seule a des *côtes.* La mer, les fleuves, les grandes rivières ont seules des *rivages*, si ce n'est en poésie. Les fleuves, les rivières, toutes les eaux courantes ont des *rives;* on en donne quelquefois improprement à la mer. Toutes les eaux ont des *bords.*

Les *bords* et les *côtes* s'élèvent au-dessus des eaux: ils sont abordables, accessibles ou difficiles, escarpés. La *rive* et le *rivage* sont plutôt plats. Le *rivage* descend jusqu'à fleur d'eau; la pente est douce. Par cette idée, ces mots semblent appartenir au verbe latin *repo*, ramper, incliner, pencher doucement. On dit le *bord* de la mer et le *bord* d'une fontaine.

Le *bord* est comme une digue qui contient l'eau, comme la *bordure* contient le tableau qu'elle encadre et surmonte. La *côte* est une large et longue barrière qui l'arrête, la rejette, la repousse; c'est la défense de la terre. La *rive* est le point de contact de l'eau et de la terre, ou un des bords du lit sur lequel les eaux coulent et se renferment d'elles-mêmes: une *rive* correspond toujours à une autre. Le *rivage* est le passage de l'eau à terre ou le point de communication de l'un à l'autre élément; on le quitte quand on part. (R.)

199. BOUDERIE, FACHERIE, HUMEUR.

Ces trois expressions ne s'emploient que lorsqu'il s'agit d'un mécontentement léger. *Fâcherie*, mécontentement mêlé de tristesse; *humeur*, mécontentement mêlé d'aigreur; *bouderie*, froideur de manières qu'on emploie pour témoigner son mécontentement.

La *fâcherie* n'existe guère que contre les gens que nous aimons, ou du moins sur un sujet qui nous est sensible; la *bouderie* ne s'adresse guère qu'à des gens avec qui nous avons quelque familiarité. L'*humeur* peut être excitée par une personne quelconque et porter sur tout ce qui nous a déplu ou blessé.

La *fâcherie* est un sentiment qui se porte uniquement sur la personne et la chose qui nous ont blessés. L'*humeur* est une disposition de l'ame qui nous fait prendre en mal toutes les actions de la personne dont nous sommes mécontens, qui le fait même sentir quelquefois aux personnes étrangères. La *bouderie* se manifeste dans tous nos rapports avec la personne à qui nous en voulons.

L'*humeur* étant une disposition de l'ame et non un sentiment raisonné, peut être excitée par des événemens auxquels personne n'a eu part, et cependant se faire sentir aux personnes mêmes. La *fâcherie* étant mêlée d'une sorte de sensibilité, porte beaucoup moins sur les événemens *fâcheux* que sur la personne qui en est la cause. La *bouderie* ne peut s'adresser qu'aux personnes; mais elle peut exprimer la *fâcherie* et l'*humeur*; dans le premier cas, elle montre plus de chagrin, dans le second, plus d'éloignement.

La *fâcherie* et l'*humeur* sont des états intérieurs de l'ame; la *bouderie* n'est qu'un état extérieur; c'est l'expression des deux autres, sur-tout de l'*humeur*.

La *fâcherie* peut tenir à la trop grande sensibilité du cœur, ou à la trop grande vivacité de l'imagination. L'*humeur* est une preuve de l'amertume du caractère. La *bouderie* est le signe de la faiblesse. Une femme se *fâche*; un vieillard prend de l'*humeur*; un enfant *boude*.

La *fâcherie* nous rend malheureux; l'*humeur*, souvent injustes; la *bouderie*, quelquefois insupportables.

On se *fâche* quelquefois à tort; on a toujours tort d'avoir de l'*humeur*; *bouder* est au moins une duperie.

La *fâcherie* entraîne souvent plus loin qu'on ne le veut; l'*humeur* fait agir d'ordinaire autrement qu'on ne voudrait ensuite l'avoir fait; la honte de revenir a fait souvent durer la *bouderie* plus qu'on ne l'aurait voulu (F. G.)

200. BOULEVARD, REMPART.

Rempart, en italien *riparo*, en anglais *rampart*, peut venir de *reparare*, qui répare, recouvre, défend, protège.

Boulevart ou *boulevard*, italien *baluardo*, anglais *bulwark*, paraît composé du celte *bal*, qui signifie élévation, grandeur, grosseur, force, puissance, garde.

Cette étymologie paraît infiniment plus naturelle et plus vraisemblable que celle de *boule sur le ward* et autres semblables. Dans ce sens, *boulevard* est un *rempart* de gazon.

Le *boulevard* est donc ce qui garde, couvre, revêt les défenses déjà élevées pour la sûreté. C'est la fortification avancée qui protège les autres, la terrasse destinée à la garde, et à la conservation du *rempart*.

Le *rempart* présente donc une fortification simple, et le *boulevard* une fortification composée, compliquée, ajoutée à une autre, au *rempart*.

La grande muraille qui ferme un côté de la Chine ne passe que pour un simple *rempart*. Des places très-fortes, telle que Bellegrade, qui couvre l'empire Ottoman du côté de la Hongrie, seront regardées comme un *boulevard*.

Des chaînes de montagnes inaccessibles, telles que les Alpes, qui défendirent long-temps l'Italie des incursions des Gaulois, sont des *boulevards* naturels. Nous appelons *rempart* un simple mur, une barrière, tout ce qui met à l'abri, à couvert d'une action nuisible.

Le *rempart* couvrira, protègera un lieu, un canton. Le *boulevard*, plus fort et plus avancé, couvrira, protègera une frontière, un pays. Aux postes, aux entrées d'un état, il faut des *boulevards*. Aux places, aux postes moins importans, des *remparts* suffisent.

On donnerait peut-être une idée plus naturelle du *rempart*, en traduisant littéralement *parat rem*, il défend la chose, et son étymologie sera parfaitement d'accord avec l'expression dont nous nous servons au propre et au figuré.

Nos places fortes sont des *boulevards*, et ont leurs *boulevards*. Nos places de l'intérieur ont aussi leurs *boulevards*; mais à Paris et ailleurs, ce sont des promenades qui n'en ont conservé que le nom. (R.)

201. BOUT, EXTRÉMITÉ, FIN.

Ils signifient tous trois la dernière des parties qui constituent la chose : avec cette différence, que le mot de *bout*, supposant une longueur et une continuité, représente cette dernière partie comme celle jusqu'où la chose s'étend; que celui d'*extrémité*, supposant une situation et un arrangement, l'indique comme celle qui est la plus reculée dans la chose; et que le mot *fin*, supposant un ordre et une suite, la désigne comme celle où la chose cesse.

Le *bout* répond à un autre *bout*; l'*extrémité*, au centre; et la *fin* au commencement. Ainsi l'on dit, le *bout* de l'allée, l'*extrémité* du royaume, la *fin* de la vie.

On parcourt une chose d'un *bout* à l'autre. On pénètre de ses *extrémités* jusque dans son centre. On la suit depuis son origine jusqu'à sa *fin*. (G.)

202. BREF, COURT, SUCCINCT.

Bref ne se dit qu'à l'égard de la durée; le tems seul est *bref*. *Court* se dit à l'égard de la durée et de l'étendue; la matière

et le tems sont *courts*. *Succinct* ne se dit que par rapport à l'expression; le discours seulement est *succinct*. On prolonge le *bref*; on alonge le *court*, on étend le succinct. Le long est l'opposé des deux premiers, et le diffus l'est du dernier.

Des jours qui paraissent longs et ennuyeux, forment néanmoins un temps qui paraît toujours très-*bref* au moment qu'il passe. Il importe peu à l'homme que sa vie soit longue ou courte; mais il lui importe beaucoup que tous les instans, s'il est possible, en soient gracieux. L'habit long aide le maintien extérieur à figurer gravement; mais l'habit *court* est plus commode, et n'ôte rien à la gravité de l'esprit et de la conduite. L'orateur doit être *succinct* ou diffus, selon le sujet qu'il traite, et l'occasion où il parle. (G.)

203. BROUILLER, EMBROUILLER.

Brouiller, c'est proprement mettre le trouble, le désordre, la confusion dans les choses; *embrouiller*, mettre les choses dans un état de trouble, de désordre, de confusion. Je m'explique: c'est le *dérangement* même des choses que vous voulez ou que vous exécutez quand vous *brouillez*: c'est au contraire l'*arrangement* même des choses qu'il s'agissait de faire, que vous prétendiez faire, quand vous les *embrouillez*. *Brouiller*, c'est quelquefois ce qu'il faut; il faut *brouiller* des drogues, des œufs, etc. *Embrouiller*, c'est toujours le contraire de ce qu'il faut; on n'*embrouille* que par ignorance ou par malice.

Mais il est une différence plus sensible et plus décisive à remarquer entre ces termes. On *brouille* toute sorte de choses, tout ce qu'on mêle ou ce qu'on met pêle-mêle sans ordre : on n'*embrouille* qu'un certain ordre de choses, celles qui demandent figurément de la clarté. On *brouille* des vins, des papiers, des personnes; et on ne les *embrouille* pas. On *brouille* et on *embrouille* des affaires, des idées, des questions, un discours, ce qu'il s'agit de comprendre et de savoir : on les *brouille*, en y mettant le désordre; on les *embrouille*, en y jetant de l'obscurité. Les affaires sont *brouillées*, par la mésintelligence et la discorde; elles sont *embrouillées*, lorsqu'il y a de la difficulté à les entendre et à les expliquer. Ce qui est *brouillé*, n'est pas en ordre et d'accord; ce qui est *embrouillé*, n'est pas net et clair. Dans les choses *brouillées*, il y a des difficultés et des oppositions à lever; dans les choses *embrouillées*, il y a des obscurités et des difficultés à éclaircir. La confusion des choses *brouillées* est dans les rapports qu'elles ont entr'elles : la confusion des choses *embrouillées* est dans la manière dont elles se présentent à notre esprit, comme dans un *brouillard*.

Quand la tête est *brouillée*, tout paraît *embrouillé*; voilà souvent pourquoi nous trouvons tant de choses obscures.

Celui qui n'a ni règle ni ordre dans l'esprit, ne fait que *brouiller*, comme dit l'Académie. Celui qui veut expliquer ce qu'il ne conçoit pas nettement, s'*embrouille*. (R.)

204. BUT, VUES, DESSEIN.

Le *but* est plus fixe; c'est où on veut aller; on suit les routes qu'on croit y aboutir, et l'on fait ses efforts pour y arriver. Les *vues* sont plus vagues; c'est ce qu'on veut procurer; on prend les mesures qu'on juge y être utiles, et l'on tâche de réussir. Le *dessein* est plus ferme; c'est ce qu'on veut exécuter; on met en œuvre les moyens qui paraissent y être propres; et on travaille à en venir à bout. Un bon prince n'a d'autre *dessein*, dans son gouvernement, que de rendre son état florissant par les arts, les sciences, la justice et l'abondance; parce qu'il a le bonheur du peuple en *vue*, et la vraie gloire pour *but*.

Le véritable chrétien n'a d'autre *but* que le ciel, d'autre *vue* que de plaire à Dieu, ni d'autre *dessein* que de faire son salut.

On se propose un *but*. On a des *vues*. On forme un *dessein*.

La raison défend de se proposer un *but* où il n'est pas possible d'atteindre, d'avoir des *vues* chimériques, et de former des *desseins* qu'on ne saurait exécuter. Si mes *vues* sont justes, j'ai dans la tête un *dessein* qui me fera arriver à mon *but*. (G.)

C

205. CABALE, COMPLOT, CONSPIRATION, CONJURATION.

La *cabale* est l'intrigue d'un parti ou d'une faction formée pour travailler, par des pratiques secrètes, à tourner à son gré les événemens ou le cours des choses. Ce mot tient au primitif *cab*, *cap*, affecté à ce qui rassemble, contient, renferme, enveloppe. L'idée naturelle et dominante de *cabale* est celle de prendre, accaparer, rassembler les esprits pour former un parti, et manœuvrer secrètement avec adresse.

Le *complot* est le concert clandestin de quelques personnes unies ou liées pour abattre, détruire, par quelque coup aussi efficace qu'inopiné, ce qui leur fait peine, envie, ombrage, obstacle. Ce mot vient de *bal*, *pal*, *pel*, rond, roulé; d'où *pelote*, *peloton*, ainsi que *pli*, *impliqué*, *compliqué*, *complice*, etc. L'idée dominante du *complot* est celle d'une entreprise compliquée, enveloppée, sourde, formée en cachette par deux ou plusieurs personnes, selon la valeur du mot *cum*, *com*.

La *conspiration* est l'intelligence sourde de gens unis de sentimens pour se défaire ou se délivrer, par quelque grand coup, de certains personnages ou de certains corps importans, puissans ou accrédités dans l'Etat, et changer la face des choses, ou quelquefois aussi pour nuire à des particuliers, et même pour servir. Ce mot, dérivé de *spir*, souffle, haleine, respiration, désigne un concours de gens qui *respirent* ou trament ensemble tout bas une même chose. Son idée naturelle et dominante est donc celle d'un dessein formé dans le silence et les ténèbres, par quelques personnes qui, animées d'une même passion, tendent ensemble au même but.

La *conjuration* est l'association ou plutôt la confédération liée et cimentée entre des citoyens ou des sujets puissans ou armés de force; pour opérer, par des entreprises éclatantes et violentes, une révolution mémorable dans la chose publique. Ce mot vient de *juro*, jurer ou s'engager par un lien sacré. L'idée naturelle et dominante de *conjuration*, est celle d'une liaison resserrée par les engagemens les plus forts, et, par là même, pour une importante entreprise.

Ces définitions frappent, pour ainsi dire, chacune de ces choses d'une empreinte si particulière, qu'au lieu de les distinguer par des lignes de séparation, elles coupent, tranchent par des traits aussi forts que multipliés, leur ressemblance.

La *cabale* demande une certaine quantité de monde assez considérable pour former une troupe, un parti, une faction : elle se fortifie à mesure qu'elle devient plus nombreuse. Le *complot* se renferme entre quelques personnes et même entre deux: plus il se communique, plus il se trahit. La *conspiration* veut, par la nature de ses entreprises, une ligue et bien plus de gens que le *complot;* mais en craignant aussi la foule tumultueuse de la *cabale*, qui ne servirait qu'à l'affaiblir et à la détruire. La *conjuration*, d'abord contenue, comme une simple *conspiration*, dans un certain cercle de conjurateurs, est contrainte d'appeler à son secret et à son secours, une foule de conjurés nécessaires à de grandes et périlleuses entreprises; de manière que plus elle devient redoutable par le nombre, plus elle a elle-même à redouter : c'est pourquoi le sort ordinaire des *conjurations* est d'être découvertes.

Je n'imagine point sur quel fondement il est dit dans l'Encyclopédie, que la *conjuration* est de quelques particuliers, et la *conspiration* de tous les ordres de l'Etat. J'ai déjà remarqué qu'on appelait même *conspiration* une trame relative à des particuliers ; ce qui serait trop opposé à la grande idée qu'on voudrait donner de ce mot. Mais le mot de *conjuration* annonce toujours de grandes entreprises et de grands intérêts.

Les esprits inquiets, brouillons, turbulens, jaloux, ambitieux, vains, forment des *cabales*. La malignité, la méchanceté, la scélératesse, inspirent les *complots*. Les gens mal intentionnés, mécontens, malfaisans, mauvais citoyens, sujets indociles, forment des *conspirations*. Les désordres publics, l'amour effréné de la domination ou de l'indépendance, le fanastisme de la liberté et divers autres genres de fanatisme, la crainte des lois et de leurs abus, tout ce qui mène à la révolte, inspire les *conjurations*.

La cabale a pour objet, d'emporter la faveur, le crédit, l'ascendant, l'empire; de disposer des graces, des emplois, des charges, des récompenses, des réputations, des succès, en un mot, des événemens; enfin d'abaisser les uns, d'élever les autres. A la Cour, elle fait et défait des ministres, des généraux, des officiers. Dans la république des lettres, elle étouffe la réputation des auteurs, ou fait la fortune des ouvrages. Dans les compagnies ou dans les corps, elle lutte contre la justice et le mérite. Dans le monde, que ne fait-elle pas? Elle se trouve par-tout, elle se mêle de tout, elle trouble tout, états, gouvernemens, sociétés, familles, grands et petits.

Le *complot* a pour objet de nuire, et toujours ses vues sont criminelles. Des malfaiteurs font le *complot* d'assassiner un passant pour le dépouiller ; des délateurs, celui d'accuser un homme de bien, pour obtenir les graces d'un gouvernement soupçonneux et crédule : des traîtres, celui d'ouvrir les portes de la ville à l'ennemi pour obtenir le prix de la trahison, des ambitieux, celui de calomnier et de décrier un ministre pour lui succéder; des Astarbé, celui d'empoisonner un Pygmalion pour ceindre du bandeau royal la tête de son amant. Par-tout où il y a deux méchans, il n'y a ni personne, ni droit, ni autorité, ni puissance à l'abri d'un *complot*, c'est-à-dire, *d'un attentat sourdement concerté.*

La *conspiration* a pour objet d'opérer un changement plutôt en mal qu'en bien ; plutôt dans les affaires publiques que dans les choses privées ; plutôt à l'égard des personnes qu'à l'égard des choses; plutôt dans l'état actuel de la chose publique que dans la chose même ou dans sa constitution. Il ne se prend pas toujours, comme celui de *complot*, en mauvaise part. Les républicains bénissaient la *conspiration* de Brutus contre César pour la liberté, entreprise autorisée par les anciennes lois. La *conspiration* n'est alors qu'un concert, un concours ou même une influence des différentes causes qui *conspirent* au bonheur ou au malheur des personnes, à la gloire ou à la ruine de l'Etat. La *conspiration* regarde quelquefois les personnes privées, ce qui la distingue essentiellement de la *conjuration*. Ainsi l'on cite communément des *conspirations* pour ou contre un au-

teur, un plaideur, un candidat; on dira: la *conspiration* des passions qui nous trompent, etc.: ce qui indique un concours secret, insensible et quelquefois sans aucun concert; tandis que la *cabale* est concertée, turbulente et factieuse. La *conspiration* n'a ordinairement en vue que les personnes et un changement dans la face des choses. Albéroni forme une *conspiration* contre le régent de France, pour que l'autorité change de main. Les courtisans, les princes, la reine, le roi lui-même, en forment plusieurs contre Richelieu, pour se soustraire à un empire dur et absolu. La *conspiration* des poudres, vraie ou supposée, ne menace que le parlement actuel ou les représentans actuels de la nation, sans toucher aux droits du peuple, et à la forme même du gouvernement. On *conspire* ordinairement pour changer ceux qui règnent, ceux qui commandent, ceux qui gouvernent, ceux qui participent à la chose publique; et en prévenant ce que le temps aurait fait sans la *conspiration*. Au-delà, vous trouvez plutôt une *conjuration* qu'une *conspiration*, comme sans une assez forte ligue et avec des crimes bas, vous n'aurez qu'un *complot*. Cependant il y a quelquefois des *conspirations* qui, comme celle de divers seigneurs contre Charles-le-Simple et sa race, tendent aux mêmes fins que les *conjurations*; mais c'est alors d'une autre manière, par d'autres moyens, avec des différences soit du côté des personnes, soit du côté des entreprises. Je dois remarquer que, dans le cours de cet article, nous rapprochons autant qu'il est possible, la *conspiration* de la *conjuration*.

La *conjuration* a pour objet d'opérer un grand changement, une révolution d'Etat ou dans l'Etat, soit à l'égard de la personne du souverain légitime, soit à l'égard des droits inviolables de l'autorité, soit dans les formes propres et caractéristiques du gouvernement, soit dans les lois fondamentales et constitutives. Catilina se propose, dans sa *conjuration*, de détruire les derniers des Romains et sa patrie, s'il ne parvient à l'asservir. La *conjuration* de Bédemare prépare la ruine de la république de Venise. La vie des plus grands personnages, la royauté, la religion de l'Etat, tout est menacé dans la *conjuration* d'Amboise. Rienzi veut rétablir, par sa *conjuration*, le tribunal et l'ancienne liberté de Rome contre la constitution présente de l'empire. Dans les entreprises constamment qualifiées de *conjuration*, je retrouve toujours les mêmes caractères à peu près, ou de semblables rapports.

La *cabale* va par des voies obliques et couvertes; le *complot*, par des voies sourdes et ténébreuse; la *conspiration*, par des voies profondes et horribles; la *conjuration*, par des voies ignorées et exécrables.

Il faut donc, dans la *cabale*, de l'art; dans le *complot*, de

l'intrépidité; dans la *conspiration*, de la prudence; dans la *conjuration*, de la tête et de l'audace.

La *cabale* est une intrigue à mener; le *complot*, un coup à frapper, la *conspiration*, un succès à préparer; la *conjuration*, une grande entreprise à conduire à travers de grands obstacles.

L'histoire du Bas-Empire, n'est, pendant long-temps, qu'un tissu de *cabales*, de *complots*, de *conspirations*; de *cabales* qui ne font qu'agiter un trône chancelant pour en renverser les Césars; de *complots* qui partagent le sort de leurs victimes couronnées entre le fer et le poison; de *conspirations* précédées, suivies, punies ou vengées par d'autre *conspirations*. On n'y voit point de *conjuration*, proprement dite, parce que l'Empire ne tient pas à l'Empereur, et que l'Empereur ne tient qu'à la *cabale*, que le droit n'a point la force, ou la force le droit; qu'il suffit d'un *complot* pour la révolution, et que la *conspiration* fait une déposition ou une élection légitime.

La *cabale* imite de loin la *conjuration*: le *complot* imite la *conspiration* de plus près. La *conspiration* et le *complot* n'ont, pour ainsi dire, qu'une explosion; le secret est leur force: la *cabale* et la *conjuration* ont de la suite; elles se passent enfin du secret.

La *cabale* mène au *complot*; le *complot* à la *conspiration*; la *conspiration* à la *conjuration*; la *conjuration* à la révolte.

Si vous accordez quelque chose à la *cabale*, bientôt rien ne se fera que par *cabale*. Si vous n'arrêtez de bonne heure les *complots*, vous en serez le promoteur, le complice, et enfin la victime. Si les *conspirations* vous font trembler, plier, céder vous deviendrez l'esclave et le jouet de la *conspiration*. Si vous pardonnez la *conjuration* par un esprit de prudence et un sentiment de bonté, que ce soit en déployant le plein pouvoir de punir; que ce soit comme Louis XII pardonne aux Génois soumis, contrits, prosternés, dans l'attente de la peine, sous le glaive vengeur. (R.)

206. CABANE, HUTTE, CHAUMIÈRE.

Cabane se dit du pauvre; *hutte*, du sauvage; *chaumière*, du laboureur.

Le pauvre en sa *cabane* où le chaume le couvre.

La *hutte* du Hottentot n'a rien que de très-simple. Le laboureur dans sa *chaumière* goûte seul les vrais plaisirs.

Il n'y a des *huttes* que chez les peuples non civilisés On trouve des *cabanes* au milieu des villes. Les *chaumières* sont à la campagne.

Hutte n'offre d'autre idée que celle d'un abri contre l'intempérie de l'air; (en allemand *hüten*, préserver; *hut*, chapeau.)

Au mot *cabane* se joint toujours un sentiment triste, celui de la misère. La *chaumière* seule nous offre des idées agréables, celles du bonheur des champs.

Le vieux tronc creusé d'un saule me servit de *hutte*. Je les trouvai dans une *cabane* où l'indigence les retenait. J'ai été visiter les *chaumières* du village, je n'y ai trouvé que de la gaieté.

La *hutte* peut être l'habitation d'un souverain, parce que les sauvages ont aussi leurs chefs. Nous ne dirions pas la *cabane* ou la *chaumière* de nos Rois. (F. G.)

207. CABARET, TAVERNE, AUBERGE, HÔTELLERIE.

Ce sont tous lieux ouverts au public, où chacun pour son argent trouve des choses nécessaires à la vie.

Un *cabaret* est un lieu où l'on vend du vin en détail à quiconque en veut, soit pour l'emporter, soit pour le boire dans le lieu même. Ce mot ne présente que cette idée.

Une *taverne* est, selon le sens accessoire que l'usage y a attaché, un *cabaret* où l'on n'a recours que pour y boire à l'excès, et s'y livrer à la crapule.

Une *auberge* est un lieu où l'on donne à manger en repas réglé, soit à titre de pension, soit à raison d'une somme convenue par repas.

Une *hôtellerie* est un lieu où les voyageurs et les passans sont logés, nourris et couchés pour de l'argent.

Quand on n'a pas de vin en cave, on peut en tirer d'un *cabaret*; c'est un dépôt formé par le désir du gain, pour subvenir aux besoins du public. Mais il n'y a que la canaille qui hante les *tavernes*; ce sont comme autant de rendez-vous ouverts à la débauche et aux désordres qu'elle enfante. Ainsi le mot de *cabaret* n'a rien d'odieux; celui de *taverne* ne se prend qu'en mauvaise part; aussi est-il employé exclusivement dans les lois et dans les discours publics contre les ivrognes.

Les *auberges* sont destinées à la commodité de ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas avoir les embarras du ménage; sont bien aises d'y trouver réglément leurs repas, et les *hôtelleries*, aux besoins des étrangers qui passent, et qui sont par là dispensés de porter avec eux des provisions qui les surchargeraient. L'appât du gain détermine la vocation des *aubergistes* et des *hôteliers*; mais l'esprit social approuve leur commerce, de façon que les étrangers ne savent pas bon gré à une nation qui ne leur a point préparé de pareils secours; ils la jugent moins sociable que les autres. (B.)

208. CACHER, DISSIMULER, DÉGUISER.

On *cache* par un profond secret ce qu'on ne veut pas manifester. On *dissimule* par une conduite réservée ce qu'on ne veut pas faire apercevoir. On *déguise* par des apparences contraires ce qu'on veut dérober à la pénétration d'autrui.

Il y a du soin et de l'attention à *cacher*; de l'art et de l'habileté à *dissimuler*; du travail et de la ruse à *déguiser*.

L'homme *caché* veille sur lui-même pour ne point se trahir par indiscrétion. Le *dissimulé* veille sur les autres, pour ne les pas mettre à portée de le connaître. Le *déguisé* se montre autre qu'il n'est, pour donner le change.

Si l'on veut réussir dans les affaires d'intérêt et de politique, il faut toujours *cacher* ses desseins, les dissimuler souvent, et les *déguiser* quelquefois : pour les affaires de cœur, elles se traitent avec plus de franchise, du moins de la part des hommes.

Il suffit d'être *caché* pour les gens qui ne voient que lorsqu'on les éclaire : il faut être *dissimulé* pour ceux qui voient sans le secours d'un flambeau; mais il est nécessaire d'être parfaitement *déguisé* pour ceux qui, non contens de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discutent la lumière dont on voudrait les éblouir.

Quand on n'a pas la force de se corriger de ses vices, on doit du moins avoir la sagesse de les *cacher*. La maxime de Louis XI, qui disait que pour savoir régner il fallait savoir *dissimuler*, est vraie à tous égards jusque dans le gouvernement domestique. Lorsque la nécessité des circonstances et la nature des affaires engagent à *déguiser*, c'est politique; mais lorsque le goût de manége et la tournure d'esprit y déterminent, c'est fourberie. (G.)

209. CADUCITÉ, DÉCRÉPITUDE.

Caduc et *décrépit*, d'où *caducité* et *décrépitude*, sont des mots latins formés le premier du verbe *cado*, choir, déchoir, tomber, tomber en décadence, en ruine; le second du verbe *crepo*, craquer, rompre, crever, jeter son dernier éclat ou son dernier soupir. La *caducité* désigne donc la décadence, une ruine prochaine; et la *décrépitude* annonce la destruction, les derniers effets d'une dissolution graduelle.

Décrépitude se dit proprement de l'homme, et ne peut se dire que des êtres animés. *Caducité* se dit même de certaines choses inanimées : on dit la *caducité* d'un bâtiment, d'une fortune, d'une succession, etc. *Caduc* se prend pour fragile, frêle, qui n'a qu'un temps, qui tire à sa fin, qui n'a point

d'effet. Nous disons une santé *caduque*, c'est-à-dire, frêle, chancelante ; et nous ne dirons pas une santé *décrépite ;* car la *décrépitude* est une horrible maladie, manifestée dans toute l'habitude du corps *décrépit*.

L'usage emploie proprement ces termes pour distinguer deux âges ou deux périodes de la vieillesse.

Il y a une vieillesse *verte*, une vieillesse *caduque*, une vieillesse *décrépite*. La *caducité* est une vieillesse avancée et infirme, qui mène à la *décrépitude :* la *décrépitude* est une vieillesse extrême, et, pour ainsi dire, agonisante, qui mène à la mort. Les physiologistes distinguent les deux états par les caractères suivans. Dans le vieillard *caduc*, le corps se courbe, l'estomac se délâbre, les rides s'approfondissent par l'exténuation, la voix se casse, la vue baisse chaque jour de plus en plus, tous les sens s'émoussent, la mémoire devient fautive, toutes les fonctions sont lentes et pénibles. Tout dépérit dans le vieillard *décrépit ;* le corps s'affaisse, l'appétit manque absolument comme la mémoire, la langue balbutie, tous les ressorts sont usés, les sens se perdent, la maigreur est effrayante, la circulation du sang se ralentit à l'excès, ainsi que la respiration ; tout se dissout : le vieillard *caduc* achève de vivre, et le vieillard *décrépit* achève de mourir.

On dit que les vieillards sont plus attachés à la vie que les jeunes gens ; j'ai peine à le croire : non, ce n'est pas à la vie, c'est à la santé qu'ils tiennent davantage, si nous mettons à part plusieurs considérations morales. Le vieillard *caduc*, ainsi qu'un malade, ne songe qu'à la santé qu'il perd tous les jours, qu'il perd sans espérance, et avec laquelle il perd tout. Quant au vieillard *décrépit*, s'il sent, il ne sent guère que la douleur ; et s'attache-t-on à sa douleur ?

Heureusement, dans la *caducité*, on se flatte encore ; heureusement, dans la *décrépitude*, on ne sent pas tout son mal.

Le fameux vénitien Cornaro, né avec un tempérament très-faible, éprouva les accidens de la *caducité* à l'âge de quarante ans ; mais, par un régime frugal, fixé à douze onces de nourriture solide et à quatre onces de boisson, non seulement il éloigna la *décrépitude*, mais il arrêta la *caducité ;* il poussa loin la vieillesse, et vécut plus de cent ans. (R.)

210. CALAMITÉ, MALHEUR, INFORTUNE.

Calamité, fléau dont plusieurs personnes sont exposées à sentir les coups ; *malheur*, coup du sort qui tombe sur une ou plusieurs personnes ; *infortuné*, état d'une personne qui a le destin contraire.

La guerre est une *calamité ;* ceux dont elle ravage les biens

éprouvent un *malheur* qui les fait souvent tomber dans l'*infortune*.

Une *calamité* n'est un mal positif que relativement à la masse; elle peut menacer les individus sans les atteindre. Le *malheur* est le mal reçu; l'*infortune* est le mal senti. La peste est une *calamité* qui dépeuple une ville, mais à laquelle plusieurs personnes peuvent échapper; celui qui y voit succomber son fils éprouve un *malheur*; la situation où le met cette perte, voilà son *infortune*.

La *calamité* est la chose en elle-même; le *malheur* est l'événement dont elle nous frappe; l'*infortune* est l'effet qu'il produit sur notre existence.

Malheur et *infortune* étant la cause et l'effet, se prennent souvent par synecdoche l'un pour l'autre. Ainsi l'on dit également: le *malheur* l'accable, ou l'*infortune* l'accable; il a éprouvé un nouveau *malheur*, une nouvelle *infortune*. (F. G.)

211. CALCULER, SUPPUTER, COMPTER.

Le *calcul* est proprement le moyen de procéder à un résultat: la *supputation*, l'application du moyen aux choses dont on cherche le résultat: le *compte*, l'état des articles à supputer, ou le résultat même du *calcul*.

Calculer, c'est faire des opérations arithmétiques ou des applications particulières de la science des nombres pour parvenir à une connaissance, à une preuve, à une démonstration. *Supputer*, c'est assembler, combiner, additionner les nombres donnés pour en connaître le résultat ou le total. *Compter*, c'est faire des dénombremens, des énumérations, ou des supputations, des calculs, ou des états, des mémoires, etc. pour connaître une quantité, terme vague et générique.

Vous *comptez*, dès que vous nombrez; un enfant *compte* d'abord sur ses doigts, *un, deux, trois*: il ne *suppute* pas encore tant qu'il ne peut pas dire *un et deux font trois*, *un et trois font quatre*, etc.; à plus forte raison, il est loin de pouvoir *calculer* par des divisions, des multiplications et des soustractions.

De ce que les Romains *comptaient* avec des cailloux, il n'est pas permis de conclure qu'ils n'avaient pas la connaissance du *calcul* proprement dit. Parce qu'à chaque nouveau consulat, ils enfonçaient un clou dans un mur du Capitole, vous n'avez pas raison de prétendre qu'ils ont été quatre ou cinq siècles, hors d'état de *supputer* les temps pour faire un calendrier: ils avaient dès-lors une foule d'institutions sociales *calculées*.

Le *calcul* est savant; il y a des méthodes savantes de *calcul*.

Le *calcul* est une science : l'astronome *calcule* le retour des comètes; le géomètre *calcule* l'infini : on dit *calculs astronomiques, algébriques*, etc. ; *calcul intégral, différentiel*, etc. Le *compte* est sur-tout économique, je veux dire relatif aux affaires d'intérêt, d'administration, de commerce, de finance : on *compte* la recette et la dépense; le seigneur *compte* ou ne *compte* pas avec son intendant. On dit les *comptes* d'un marchand, d'un régisseur, d'un caissier. La *supputation* entre dans les *calculs* et les *comptes;* c'est une opération déterminée et bornée de *calcul*. C'est pourquoi un chronologiste *suppute* les temps, en partant des termes connus pour arriver à un terme incertain : de même l'astronome *suppute* sur des tables pour fixer le temps, le moment du retour d'un phénomène. On fait des *supputations* de temps, de dépenses, pour en avoir le résultat.

Tout homme a nécessairement à *compter;* il faut donc que tout homme jusqu'au dernier plébéien; sache *calculer* jusqu'à un certain point. Celui qui sait *calculer* en finançe, se garde bien de *supputer* arithmétiquement le produit de l'impôt, selon la mesure de l'imposition : il sait que deux et deux ne font pas quatre, pas trois, et peut-être pas un. Il ne suffit pas, dans la vie, de *calculer*, il faut *compter* avec soi.

M. de Buffon, dans son arithmétique morale, a *calculé* des tables pour nous guider dans diverses conjonctures où nous n'avons que le sombre flambeau de la probabilité pour nous éclairer; ces tables sont des *comptes* faits d'une utilité singulière pour l'économie de la vie humaine. D'après elles, vous n'avez plus qu'à *supputer* combien vous coûte nécessairement le jeu le plus égal, combien vous avez perdu d'avance à la loterie la plus favorable, combien vos espérances vous en imposent, votre cupidité vous abuse, vos coutumes vous nuisent, etc., et cela sans géométrie et sans algèbre.

Dans le *calcul* la bonté du résultat dépend de la bonté de la méthode, de la justesse de l'application. Dans les *supputations*, la bonté du résultat dépend de la vérité ou de la certitude des données et de la justesse du *calcul*. Dans les *comptes* économiques, la bonté du résultat dépend de la justesse du *calcul*, de la fidélité des articles, et souvent de l'observation de certaines formes.

Supputer, ne se dit guère qu'au propre. On dit quelquefois *calculer* pour combiner, raisonner, réduire à la forme du *calcul;* etc. *Compter* signifie encore, faire état, croire, se proposer, estimer, réputer, ainsi que faire fond. (R.)

212. CALENDRIER, ALMANACH.

Les jours, placés dans les mois par ordre numéral, et dans les révolutions de la semaine par leurs noms et signes planétaires, avec les indications des fêtes et des pratiques du rit ecclésiastique, font tout l'objet du *calendrier*. L'*almanach*, plus étendu, pousse son district, non-seulement jusqu'à des observations astronomiques, et des pronostics sur les diverses températures de l'air, mais encore jusqu'à des prédictions d'événemens tirés de l'astrologie judiciaire ; de plus, on donne aujourd'hui, sous le nom d'*almanach*, des notices où l'on peut observer les mutations de chaque année. (G.)

213. CAPACITÉ, HABILETÉ.

Capacité a plus de rapport à la connaissance des préceptes; et *habileté* en a davantage à leur application. L'une s'acquiert par l'étude, et l'autre par la pratique.

Qui a de la *capacité* est propre à entreprendre. Qui a de l'*habileté* est propre à réussir.

Il faut de la *capacité* pour commander en chef, et de l'*habileté* pour commander à propos. (G.)

214. CAPTIF, ESCLAVE, PRISONNIER.

Le *captif* et le *prisonnier* ont perdu leur liberté, et peuvent la recouvrer par adresse ou par la simple cessation de la force supérieure qui les en prive. L'*esclave* est celui dont la servitude, c'est-à-dire, une dépendance continuelle, est le mode d'existence.

On peut être *esclave* de son gré : on n'est retenu *captif* ou *prisonnier* que malgré soi.

Le *captif* et le *prisonnier* sont privés de la liberté naturelle; ils sont renfermés ou retenus dans de certaines limites ; mais ils conservent l'exercice des droits civils : leur existence civile et nationale n'est point anéantie. L'*esclave* a perdu ses droits civils, quoiqu'il puisse conserver plus de liberté naturelle que le *prisonnier* et le *captif;* il n'a d'autre existence que l'*esclavage*.

On dit : les *captifs* furent renvoyés sans rançon ; les *prisonniers* de guerre ont été échangés ; les nègres ont été affranchis de l'*esclavage*.

Captif, dans le sens propre, ne se dit guère plus que des chrétiens faits *prisonniers* par les Infidèles, et que ceux-ci traitent en *esclaves*. *Prisonnier*, dans le sens primitif du mot, désigne celui qui est en *prison :* les *prisonniers* de guerre cependant ne sont souvent que *captifs*.

Un homme qu'on vient de prendre, est *captif* jusqu'au moment où le geolier l'a enfermé dans sa prison ; alors il est de plus *prisonnier*. Un oiseau pris à la main n'est que *captif* avant d'être en cage ; du moment où il y est, il devient *prisonnier*.

Un nègre échappé de la case de son maître est encore *esclave*, car son maître a encore sur lui les droits de propriétaire ; il ne redevient *captif* que du moment où il est repris, et il n'est *prisonnier* que dans le cas où son maître l'emprisonne.

On dit : emmener des *captifs*, faire des *prisonniers*, acheter des *esclaves*.

Une femme ne retient pas son amant *prisonnier*, mais *captif* ; et si elle a de l'adresse, elle en fait bientôt son *esclave*. (F. G.)

215. CARESSER, FLATTER, CAJOLER, FLAGORNER.

Caresser vient, suivant l'opinion générale, de *carus*, cher : c'est traiter comme un objet qu'on *chérit*, avec des démonstrations d'amitié, de tendresse, d'attachement, ou de tout autre sentiment favorable, avec des signes sensibles du plaisir qu'on ressent à voir, à recevoir l'objet, comme de l'embrasser, de lui serrer la main, de le flatter par des gestes empressés. On *caresse* sur-tout les enfans en leur passant doucement la main sur le visage.

Flatter vient du son doux et coulant *fl*, spécialement employé à désigner les objets agréables et remarquables par leur douceur, et sur-tout le souffle. De là le latin *flo, flare, flatum*. Les *flatteurs*, disent nos anciens vocabulistes, après *Nicot*, soufflent toujours aux oreilles de ceux qui veulent les ouïr, *ils remplissent de vanité et enflent de la bonne opinion de soi-même* ceux qui prêtent leurs oreilles et leur croyance à ce qu'ils disent. C'est donc proprement souffler aux oreilles des choses qui enflent la vanité, des louanges qui émeuvent l'amour propre. (Voyez *Flatteur, Adulateur*.)

Cajoler, ou *cageoler*, vient, suivant l'opinion généralement reçue, de *cage*, par une métaphore tirée des oiseaux qui parlent ou chantent en *cage*, ou des moyens avec lesquels on les attire pour les prendre et les mettre en *cage*. Aussi ce mot a-t-il deux acceptions analogues à l'une et à l'autre de ces allusions. Il signifie proprement jaser, babiller comme des oiseaux, et il s'appliquait originairement aux enfans qui apprennent à parler. Il ne se prend plus que dans le sens de dire des douceurs, d'affecter des propos obligeans et agréables pour faire tomber quelqu'un dans le piége, sans paraître le mener à ce but.

Flagorner vient de la même source que *flatter* : on disait autrefois *flageoler*, sans doute de l'instrument appelé *flageolet*.

Orner entre très-bien dans la composition de ces verbes, puisqu'il signifie rendre brillant, parer, donner, du relief, de l'éclat; et c'est un des moyens de la *flatterie* basse et grossière, appelée *flagornage.*

Flagorner, c'est proprement *flatter* comme ces gens qui font les *bons valets*, pour s'insinuer dans l'esprit d'un maître, en tâchant d'y détruire tous concurrens par de faux rapports : cette dernière idée, quoique fort négligée dans le langage familier auquel ce mot appartient, est consacrée dans tous les dictionnaires.

Les *caresses* sont des démonstrations d'un sentiment affectueux ; les *flatteries*, des louanges mensongères, du moins par exagération ; les *cajoleries*, des propos galans ou *flatteurs* et légers ; les *flagorneries*, des *flatteries*, ou plutôt des adulations basses et lâches, sur-tout par l'infidélité des rapports.

On *caresse* ses enfans, sa compagne, ses amis, ce qu'on aime, jusqu'aux animaux, ou ceux qu'on feint d'aimer : on *flatte* tous ceux qui peuvent servir ou nuire, les grands surtout et les gens accrédités, tout ce monde faux, corrupteur et corrompu, qu'on appelle *grand monde.* On *cajole* des filles, des femmes, des vieillards, des gens faciles à tromper et à gagner. On *flagorne* des maîtres, des supérieurs, des gens faits pour être courtisés par des valets.

Il faut du sentiment pour donner aux *caresses* le charme que la *feinte* ne suppléera jamais par des illusions. Il faut de la finesse, de la science du monde, et sur-tout cet air ingénu qui semble laisser échapper les paroles sans y avoir songé, pour faire réussir, passer la *flatterie*, à moins que l'amour propre du personnage ne vous dispense de ces conditions. Il faut de l'esprit et de l'art, de l'agrément et de la légèreté, pour prendre avec des *cajoleries* le faible des gens, et par là les mener, à leur insu, dans le piège que vous leur tendez. Il ne faut que de la fausseté et de la lâcheté, de l'impudence, pour donner l'essor à la *flagornerie;* car, quant au succès, il tient au génie et au caractère de celui qui la souffre.

La grandeur fière et hautaine interdit les *caresses;* la politesse engage le monde dans un commerce de *flatterie;* la conversation familière s'empare absolument de la *cajolerie*, du mot et de la chose.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici la remarque de Bouhours sur le verbe *caresser* et la phrase *faire des caresses.* Selon lui, *faire des caresses* ne se dit guère que sérieusement, et c'est traiter les gens d'un air qui marque l'amitié ou l'estime, au lieu que *caresser* se dit plutôt en badinant et à l'égard des enfans, à qui l'on fait de petites amitiés: c'est-à-dire que *caresser*

est plus ordinairement employé dans le sens propre, et *faire des caresses* dans le sens figuré.

J'observerai que le verbe *caresser* exprime proprement une action unique toute en *caresses*, tandis que *faire des caresses* comporte diverses actions, ou du même genre ou de genres différens. Il est bien évident que *faire des caresses* n'a pas le sens absolu, plein et entier qu'emporte le verbe *caresser*, qui exclut de l'action tout ce qui n'est pas *caresses*. (R.)

216. CARNACIER, CARNIVORE.

Qualifications génériques des animaux qui se nourrissent de *chair*. La double terminaison du premier exprime, par la syllabe *er*, la capacité d'opérer, ou l'action même, et par *ac*, la fierté, la ténacité, la constance, l'*acharnement*. La dernière partie du second exprime, l'acte ou l'action de manger, du celte ou plutôt du mot primitif *vor*, *bor*, manger.

Ainsi, par sa valeur étymologique, *carnivore*, signifie qui mange de la chair; et *carnacier* qui en fait sa nourriture. Le premier énonce le fait, la coutume; et le second indique l'appétit naturel, l'habitude constante.

Les naturalistes, lorsqu'ils mettent ces deux mots en opposition, observent que *carnacier* se dit proprement de l'*animal que la nécessité de nature force à se nourrir de chair, et qui ne peut vivre d'autre chose;* tandis que l'*animal* carnivore *se nourrit bien de chair, mais il n'est pas réduit à cet unique aliment,* il vit aussi des productions de la terre.

Le tigre, le lion, le loup, sont donc proprement des animaux *carnaciers*. L'homme, le chien, le chat, sont des animaux *carnivores*.

Les animaux *carnaciers*, avec un naturel farouche et un instinct sanguinaire, sont armés de griffes aiguës et de dents tranchantes, instrumens de meurtre. Les animaux *carnivores*, avec des armes moins terribles et une âpreté moins ardente, participent, et à la férocité des premiers, et à la bénignité des frugivores.

Cependant les naturalistes eux-mêmes appliquent souvent l'épithète de *carnaciers* aux animaux qui ne sont rigoureusement que *carnivores*, à l'homme sur-tout. Aussi dans leur style même, comme dans le style ordinaire, l'animal *carnacier* est celui que son naturel oblige à vivre de chair, qui en fait sa nourriture, du moins capitale, qui la recherche, la préfère, en mange habituellement et beaucoup : le *carnivore* l'aime, en mange, s'en nourrit même, mais non avec le même appétit, la même avidité, le même besoin, la même férocité.

Dans les espèces *carnivores*, nous appelons *carnacier* l'indi-

vidu qui aime beaucoup mieux la chair et en mange beaucoup plus que les autres. L'homme est, de tous les animaux purement *carnivores*, le plus *carnacier*.

La civette est naturellement *carnacière*, mais le besoin la rend frugivore : lorsque les petits animaux, oiseaux, volailles, lui manquent; elle vit de fruits et de racines. Le cochon est naturellement frugivore, mais l'occasion le rend quelquefois *carnivore*; il aime le sang, la chair fraîche; il mange quelquefois des enfans, ses petits même.

Carnacier est le mot propre et vulgaire de la langue: *carnivore* est un mot savant, emprunté des Latins, pour distinguer les différentes classes d'animaux par leur nourriture. Vous dites *carnacier*, pour qualifier purement et simplement un tel animal; vous dites un animal *carnivore*, pour l'opposer au *frugivore*.

J'ai écrit *carnacier* par *ac*, comme on l'a fait jusqu'à nous, au lieu de *carnassier* par *ass*, comme on le fait aujourd'hui communément, pour me rapprocher de l'étymologie, faciliter l'intelligence du mot, et me conformer à l'analogie. Le mot *ac*, *ag*, en latin *ax*, propre à exprimer la stabilité, l'habitude, la constance, la passion, l'acharnement, la force, est ordinairement conservé dans notre langue. Ainsi nous disons *tenace*, *contumace*, *efficace*, *vivace*, etc. (R.)

217. AU CAS, EN CAS.

Ces deux locutions, dit M. Beauzée, annoncent également une supposition d'événemens. Elles diffèrent en ce que la première est d'usage lorsque l'événement supposé s'exprime en une proposition incidente exprimée par un *que*, et la seconde, lorsque l'événement supposé s'exprime par un nom, avec la préposition *de*.

On se permet quelquefois de dire *en cas que*; le P. Bouhours (*Remarque nouv. t. I*,) décide que l'on peut dire indifféremment *au cas qu'il meure et en cas qu'il meure*; le *Dictionnaire de l'Académie* semble autoriser cette décision. M. Beauzée la conteste.

Tâchons d'assigner d'une manière sensible et nette la valeur propre de chacune de ces locutions.

Au cas, pour *à ce cas* signifie *tel cas*, *ce cas-ci* arrivant: la condition est spécificative et l'événement est plus positif. *En cas* signifie *en un cas*, *en certain cas* : la condition est purement indicative d'un genre de *cas*, et l'événement est moins particularisé et plus incertain.

En cas suppose divers genres de *cas* possibles : *au cas* fait abstraction de tout autre *cas* que le *cas* présent. Ainsi, lorsqu'il

peut arriver plusieurs *cas* différens, lorsque vous avez diverses alternatives à considérer, vous direz *en cas*; et, tout au contraire, vous direz *au cas* lorsque vous n'aurez qu'un événement en vue.

Deux personnes se font une donation mutuelle *en cas* de mort; *en cas* désigne la mort de l'une ou de l'autre. Une personne fait une donation à une autre, *au cas* qu'elle décède avant celle-ci; il ne s'agit là que d'un tel *cas*.

Vous dites *en cas de malheur*, *en cas d'accident*: il est clair que cette locution vague embrasse toutes sortes d'accidens ou de malheurs; mais s'il faut particulariser tel malheur, tel accident, vous direz: *au cas* que telle chose arrive.

Au cas n'étant relatif qu'à un tel événement, l'incertitude est si la chose sera ou ne sera pas dans les circonstances données. *En cas* supposant la possibilité de divers genres d'événemens, l'incertitude est s'il arrivera une chose ou une autre.

En cas désignera plutôt un événement plus contingent ou plus éloigné; *au cas*, un événement plus prochain et dans l'ordre présent des choses. Ainsi vous dites: *au cas* qu'il vienne ou qu'il se porte bien, et non qu'il vînt et qu'il se portât bien; car alors vous diriez *en cas*. Je veux une chose *au cas* qu'on la veuille; je la voudrais *en cas* qu'on la voulût.

En cas que se dit par ellipse, au lieu de dire *en un cas*, *celui que*. (R.)

218. CASSER, ROMPRE, BRISER.

Mettre de force un corps solide en divers morceaux ou pièces. L'action de *casser* détruit la continuité d'un corps, de manière que deux ou plusieurs parties ne sont plus *adhérentes* les unes des autres. L'action de *rompre* détruit la *connexion* de certaines parties, de manière qu'elles ne sont plus *liées* les unes aux autres. L'action de *briser* détruit la *masse* et la forme du corps, de manière que les différentes parties tombent toutes en pièces, en morceaux, en poussière.

Ainsi, à la rigueur, on ne *casse* que les corps dont les parties, au lieu de s'entrelacer et de se maintenir les unes contre les autres, ne sont qu'*adhérentes* ou comme collées les unes contre les autres par une sorte de ciment; et sont si roides et si dépourvues d'élasticité, qu'elles se quittent ou se séparent les unes des autres plutôt que de ployer ou de se relâcher. On *casse* le verre, la glace, la porcelaine, la faïence, le marbre, et autres corps fragiles; mais on ne les rompt pas.

On *rompt* les corps dont les parties s'entrelacent, s'engrènent, s'enchaînent les unes les autres, si bien que, pour en séparer les parties susceptibles de plus ou moins de tension et de relâ-

chement, il faut, pour ainsi dire, les arracher les unes aux autres, en déchirant les liens qui les retiennent ensemble. On *rompt* le pain, l'hostie, un bâton, des nœuds, des fers et autres corps plians ; on ne les *casse* point : ou si on en *casse* quelques-uns, c'est dans des cas particuliers que nous expliquerons bientôt. En général, on *rompt* ce qui lie et ce qui plie.

On *brise* toute sorte de corps solides, dès qu'on les met en pièces par une action violente. Ainsi on *brise* une glace comme on *brise* ses liens ; on *brise* une glace qu'on *casse* en mille morceaux ; on *brise* les liens que l'on *rompt*, de manière qu'il n'en reste pas la plus légère apparence.

Mais, dans l'application de ces mots, on a sur-tout égard à la manière d'opérer qu'ils désignent. Le choc *casse*, les efforts pour ployer *rompent*, les coups violens ou redoublés *brisent*.

On *casse* en frappant, en choquant, en heurtant : un peu de plomb, comme dit Voiture au prince de Condé, *casse*, la plus importante tête du monde. En frappant fortement sur une table, vous la *cassez*. Un homme emporté *casse* sa canne sur le dos d'un pauvre patient.

On *rompt* en faisant céder, fléchir, enfoncer, ployer sous le poids, la charge, l'effort, plus que la chose ne le comporte. En rapprochant avec force les deux bouts d'un bâton, vous le *romprez* à la fin. Vous *romprez* de même le pain, lorsqu'en appuyant fortement d'un côté, vous le détacherez de l'autre. Si l'on abandonne son corps sur un roseau, il *rompra* : un fleuve *rompt* sa digue en l'enfonçant ; les arbres *rompent* de la surcharge des fruits qui font ployer leurs branches. On *rompt* une lance sur une forte cuirasse. C'est sur ce rapport qu'est fondé le proverbe : *Il vaut mieux ployer ou plier que rompre*. Un essieu *casse* et se *rompt* : il *casse* lorsque, trop rigide pour ployer, une secousse, un cahot violent, le fait éclater et fendre comme un verre (le fer aigre est *cassant*) : il se *rompt* lorsqu'après avoir fléchi sous la surcharge autant qu'il se pouvait, il faut que ses parties faibles et souffrantes se séparent. Un fil, une corde, un nœud, une soupente, *cassent* plutôt qu'ils ne *rompent*, quoique très-flexibles, par la raison que, loin de manquer parce qu'on les aura trop ployés, ils sont devenus, à force d'être trop tendus, si faibles et si semblables à des corps fragiles, qu'ils *cassent*, comme eux, au moindre choc, à la première secousse. On *rompt* un criminel à qui l'on *casse* les os ; on ne dirait pas *casser* un criminel, parce que ce mot, appliqué aux personnes et au corps humain, se prend dans des acceptions très-éloignées de celle-là, et que l'action de *casser* ne tombe pas sur toute l'habitude du corps, tandis que ce supplice *rompt* en effet l'enchaînement des parties. Enfin, *rompre* n'a quelquefois d'autre idée que celle de *ployer* ou

plier : ainsi l'on dit figurément *rompre* l'humeur, la volonté de quelqu'un; un homme exercé, habitué, plié aux affaires, est *rompu* aux affaires : on assouplit un cheval qu'on *rompt*.

Un navire jeté sur un rocher par un vent impétueux, se *brise*. Un pilon *brise* les émaux. La meule *brise* le grain et le broie. On *brise* du chanvre, de la paille, avec un *brisoir*.

L'action de *casser* a l'effet ultérieur de rendre la chose *cassée* vaine, inutile, impuissante, ou du moins insuffisante pour le service qu'on en tirait ou l'effet qu'elle produisait. Un pot *cassé* ne sert plus ou sert mal. Celui qui *casse* les verres les paie, parce qu'ils ne sont plus d'aucun usage. C'est cet effet particulier que l'on considère, lorsqu'on dit, au figuré, *casser un arrêt*, *casser un officier*, acte ou coup d'autorité qui rend l'arrêt nul et sans effet, ou qui met l'officier hors de service et sans emploi. De même un homme est *cassé* lorsque son corps ne peut plus bien remplir ses anciennes fonctions. On se *casse la tête* à chercher inutilement une vérité, une explication, une pensée.

Cette idée n'est point dans le mot *rompre*. On *rompt* un gâteau pour le manger; on *rompt* ses fers pour reprendre sa liberté; on *rompt* le fil de l'eau pour ne pas être entraîné; on *rompt* un coup pour l'éviter : il est alors utile de *rompre*. L'action de *rompre* a pour effet ultérieur d'empêcher la suite, la continuation, l'enchaînement, la durée des choses, soit en les faisant tout-à-fait cesser, soit par une simple interruption. Au figuré, on *rompt* des traités, des alliances, des engagemens, tout ce qui *lie*, de manière qu'on se délie, et qu'on n'est plus ou qu'on ne veut plus être obligé : c'est une infraction coupable. Un mariage est *rompu* lorsque les négociations n'aboutissent pas à l'exécution. On *rompt* une trame de manière que le tissu ne peut plus se former.

Briser s'arrête à l'idée physique de réduire en pièces, morceaux, *brins*, *débris*, sans aucun autre rapport particulier ou physique ou moral. La colère fait *briser* une chose précieuse : l'industrie *brise* les grains, pour en tirer de la farine et en faire du pain. Ce mot n'a donc pas de caractère moral ou d'effet ultérieur désigné : aussi n'a-t-il guère, au figuré, d'emploi décidé que dans quelques phrases : *brisons-là ;* ce qui marque fort bien qu'on ne veut plus absolument entendre parler d'une chose. On est *brisé* quand, par excès de fatigue, on est dans l'impuissance de se remuer, comme si l'on avait le corps *brisé*. (R.)

219. CAUSTIQUE, SATIRIQUE, MORDANT.

L'esprit *caustique* est celui qui répand sur toutes ses expressions une certaine malignité piquante et qui pénètre; l'esprit

mordant est celui dont le trait déchire et, comme on dit vulgairement, *emporte la pièce*. L'esprit *satirique* est celui qui ne s'exerce que sur les objets qui méritent le blâme ou le ridicule.

L'esprit *satirique* voit d'abord le mal et le fait ressortir sous le jour le plus frappant; l'esprit *caustique* va chercher la partie faible et lui fait sentir son venin; l'esprit *mordant* s'attaque à tout et trouve par-tout quelque chose à déchirer.

La vertu même n'est pas à l'abri des attaques de l'esprit *mordant* : un esprit *caustique* se fait craindre de la faiblesse : l'esprit *satirique* est sur-tout redoutable au vice et au ridicule.

L'esprit *satirique* donne à tout ses couleurs; l'esprit *caustique* laisse par-tout sa marque; l'esprit *mordant* détruit tout ce qu'il peut entamer.

Une disposition *satirique* suppose un peu d'amertume dans l'humeur; le ton *caustique*, un peu de malignité dans l'esprit; l'esprit *mordant* ne va guère sans la méchanceté du caractère.

Les armes du *satirique* sont tantôt la véhémence, tantôt une plaisanterie vive et amère. L'esprit *caustique* emploie plus souvent l'ironie et une plaisanterie calme, fine et piquante. L'esprit *mordant* emploie moins de ménagemens; ses coups sont portés avec tant de force que ses traits n'ont pas besoin d'être si acérés.

L'esprit *satirique* s'exerce au moins autant sur les faits en général que sur les personnes en particulier; l'esprit *caustique* tombe plus habituellement sur les personnes; l'esprit *mordant* ne s'attaque guère qu'à elles. Un esprit *mordant* sert souvent la haine et la méchanceté pour attaquer les réputations. Un esprit *caustique* ne fait guère ressortir que les travers et les ridicules; un esprit *satirique* a quelquefois signalé des vices généraux et publics.

La *satire* ne s'exerce guère que sur ce qui est connu; la *causticité* va chercher de préférence ce qui se cache à demi; la *mordacité* indique et fait soupçonner le mal caché, quelquefois même celui qui n'existe pas. (F. G.)

220. CAUTION, GARANT, RÉPONDANT.

Les mots latins *cavere*, *cautus*, *cautio*, *cautela*, expriment l'idée de prendre garde, de se précautionner. *Cautela* est un terme de droit. La *caution* est l'assurance, la sûreté que l'homme avisé, *cautus*, exige; et par métonymie, la personne même qui s'engage pour cette assurance. *Garant* est le celte ou tudesque, *warren*, de *war garder;* mot conservé dans l'anglais, l'allemand, et autres langues du Nord. *Garant*, celui qui se charge de *garder*, de maintenir, d'assurer l'exécution d'un acte. *Ré-*

pondant, de *spondere* promettre. L'initiale *re* marque le double engagement de celui qui s'oblige et de celui qui répond.

Le premier énonce l'effet de la prévoyance et de la prudence ; le second marque l'autorité, la force, l'obligation ; le troisième a trait à la bonne volonté, à la promesse libre, à l'engagement volontaire, solennel dans son origine et peut-être seulement verbal. Le premier oblige envers, avec ou pour autrui ; le second envers et contre ; le troisième envers et pour.

La *caution* s'oblige, envers celui à qui elle *cautionne*, à satisfaire à un engagement ou à indemniser des malversations de celui qu'elle *cautionne*, si celui-ci manque de foi ou de fidélité. Le *garant* s'oblige envers celui à qui il *garantit* la chose vendue, cédée, transportée, à l'en faire, à ses risques et périls, jouir contre ceux qui le troubleraient dans sa possession, ou à l'indemniser. Le *répondant* s'oblige, envers celui à qui il *répond*, à réparer les torts ou à l'indemniser des pertes qu'il pourrait essuyer de la part de celui dont il *répond*.

Les associés d'une compagnie sont *cautions* les uns des autres. Les rois sont les *garans* nécessaires des propriétés de leurs sujets. Les pères et mères sont les *répondans* naturels de leurs enfans mineurs et non émancipés.

La *caution* s'engage pour des intérêts ou sous des peines pécuniaires ; le *garant* pour des possessions ; le *répondant*, pour des dommages. Le premier s'engage à payer, le second, à poursuivre, le troisième à dédommager. Celui-là engage sa fortune et sa personne ; celui-ci, ses soins et ses facultés ; le dernier, sa foi et ses biens.

La *caution* donne un second débiteur ; le *garant*, un défenseur ; le *répondant*, un recours. Le premier prend la même charge que son *cautionné*, il le représente : le second prend fait et cause pour l'acquéreur, il se fait fort contre tout opposant : le dernier prend sur lui la peine ou le dommage pécuniaire de son client, il supplée à son impuissance.

On demande une *caution* à celui qui ne paraît pas solvable ou assez sûr ; un *garant* ou la *garantie* à celui qui n'offre pas assez de sûretés ; un *répondant* à celui qui par lui-même n'inspire pas la confiance.

La confiance, à l'égard de la *caution*, est fondée sur sa richesse ; la confiance, à l'égard du *garant*, sur sa fidélité et ses forces ; la confiance, à l'égard du répondant, sur sa probité et ses moyens.

La *caution* l'est gratuitement ou par intérêt : on *cautionne* gratuitement et généreusement son ami ; on *cautionne* un entrepreneur pour un intérêt commun. *Le garant* l'est forcément, de droit ou de fait : un vendeur est de droit *garant* de ses faits, de ses promesses ; une puissance se rend, volontairement

et de fait, *garante* des engagemens que d'autres puissances prennent entre elles dans un traité. Le *répondant* l'est volontairement et sans intérêt : un patron *répond* pour son client dans la vue de l'obliger, de lui assurer une place. On ne serait pas proprement *répondant*, si on était obligé par les lois de *répondre;* on serait *responsable*.

On est *caution* d'une personne; on est *garant* d'un fait; on *répond* d'un événement. Un homme accoutumé à mentir, à tromper, est sujet à *caution*, il a besoin d'une *caution*. Un fait extraordinaire, peu vraisemblable, demande des *garans*, les *garans* les plus dignes de foi. Il faut avoir des motifs très-puissans pour *répondre* d'un événement futur, casuel, incertain. (R.)

221. CERTAIN, SUR.

Certain se dit des choses que l'on peut assurer. *Sûr* se dit des choses ou des personnes sur lesquelles on peut compter, auxquelles on peut se fier. Cette nouvelle est *certaine*, car elle me vient d'une voie très-*sûre*. On dit : un ami *sûr*, un espion *sûr*, et non pas un ami *certain*, un espion *certain*.

Certain ne se dit que des choses, à moins qu'il ne soit question de la personne même qui a la certitude : je suis *certain* de ce fait, ce fait est très-*certain*. Cet historien est un témoin très-*sûr* dans les choses qu'il raconte, parce qu'il ne dit rien dont il ne soit *certain;* mais on ne dit pas un historien *certain* pour dire un historien qui ne dit que des choses *certaines*.

Sûr se construit avec *de* et avec *dans*. *Certain* se construit avec *de* seulement. Je suis *sûr* de ce fait; *sûr* dans le commerce. Je suis *certain* de son arrivée.

En matière de science, *certain* se dit plutôt que *sûr*. Les propositions de géométrie sont *certaines*. (Anon.)

222. CERTES, CERTAINEMENT, AVEC CERTITUDE.

Ils n'avaient *certainement* pas assez d'énergie pour sentir celle du mot *certes*, ceux qui auraient voulu le bannir de la langue ou du moins du beau langage : ils n'avaient donc pas été entraînés par le mouvement fort et rapide qu'il imprime au discours d'un Bourdaloue, lorsqu'avec l'assurance de l'homme qui sait *avec* la plus grande *certitude*, cet orateur va, par cette transition vive et pressante, achever le triomphe de ses victorieux raisonnemens.

La phrase *avec certitude* désigne principalement, par une simple assertion, que vous avez les motifs les plus puissans pour assurer, ou les plus fortes raisons de croire et de dire une chose comme *certaine* en soi, ou dont vous êtes *certain*. L'adverbe *certainement* est une affirmation qui désigne votre

conviction, la persuasion où vous êtes, et l'autorité que vous voulez donner à votre discours par votre témoignage, plutôt que les raisons que vous pouvez avoir d'assurer ou d'affirmer. *Certes* est une affirmation tranchante et absolue, qui annonce l'assurance fondée sur la *certitude* et la conviction la plus profonde, certifie la chose, emporte une sorte de défi, et vous défend, pour ainsi dire, d'élever un doute ou un soupçon contraire. Vous savez une chose avec *certitude*, de science certaine, sans aucun doute; vous l'affirmerez *certainement*, sans crainte, d'une manière assurée; et *certes*, vous la garantissez en homme qui certifie, qui doit être cru, qui répond de la chose, qu'on n'aurait garde de contredire.

Avec certitude; certainement, certes, suivent la même gradation qu'*avec vérité, vraiment*, en *vérité;* mais ils ajoutent à l'idée de *vérité* celle de preuve. Ici, vous annoncez avec confiance une chose *vraie* ou comme *vraie;* là, vous annoncez avec assurance une vérité *certaine* ou *comme certaine.* Cette différence supposée, *en vérité* répond à *certes*, et se place de même dans le discours, à la tête sur-tout et comme conjonction : *vraiment* répond à *certainement*, et modifie comme lui le verbe ou l'action : *avec vérité* répond à *avec certitude*, et marque également une circonstance de la chose. (R.)

223. C'EST POURQUOI, AINSI.

C'est pourquoi renferme dans sa signification particulière un rapport de cause et d'effet. *Ainsi* ne renferme qu'un rapport de prémisses et de conséquences. Le premier est plus propre à marquer la suite d'un événement ou d'un fait, et le second, à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

Les femmes, pour l'ordinaire, sont changeantes; *c'est pourquoi* les hommes deviennent inconstans à leur égard. Les Orientaux les enferment, et nous leur donnons une entière liberté; *ainsi* nous paraissons avoir pour elles plus d'estime.

Rome est non-seulement un siége ecclésiastique, revêtu d'une autorité spirituelle, mais encore un Etat temporel, qui a, comme tous les autres Etats, des vues de politique, et des intérêts à ménager; *c'est pourquoi* l'on peut très-aisément confondre ces deux autorités. Tout homme est sujet à se tromper; *ainsi*, il faut tout examiner avant que de croire. (G.)

224. CHAGRIN, TRISTESSE, MÉLANCOLIE.

Le *chagrin* vient du mécontentement et des tracasseries de la vie; l'humeur s'en ressent. La *tristesse* est ordinairement causée par les grandes afflictions; le goût des plaisirs en est émoussé

La *mélancolie* est l'effet du tempérament; les idées sombres y dominent, et en éloignent celles qui sont réjouissantes.

L'esprit devient inquiet dans le *chagrin*, lorsqu'il n'a pas assez de force et de sagesse pour le surmonter. Le cœur est accablé dans la *tristesse*, lorsque, par un excès de sensibilité, il s'en laisse entièrement saisir. Le sang s'altère dans la *mélancolie*, lorsqu'on n'a pas soin de se procurer des divertissemens et des dissipations. (G.)

225. CHAÎNES, FERS.

Chaînes et *fers*, considérés comme liens dont on se sert communément pour attacher un prisonnier ou un esclave, offrent la différence qui existe entre la partie et le tout. La *chaîne* est un composé flexible d'anneaux ordinairement en *fer*, et passés les uns dans les autres : les *fers* sont l'assemblage des *chaînes* et autres ferremens employés pour retenir un malheureux. Un homme aux *fers* peut porter plusieurs *chaînes*, sans compter les menottes, etc. Les *chaînes* peuvent être de différentes matières; les *fers* ne peuvent être composés que d'un seul métal et de l'un des plus durs. Les *chaînes* peuvent servir à mille usages; les *fers* n'en ont qu'un. On peut tenir un animal à la *chaîne*; un homme seul peut être mis aux *fers*.

Au figuré, le mot de *chaînes* peut exprimer un doux assujettissement; le mot de *fers* n'emporte jamais que l'idée d'esclavage et d'oppression. Les courtisans sont au moins retenus dans des *chaînes* brillantes, mais le peuple languit sous le poids des *fers*. On resserre avec plaisir la *chaîne* de l'amitié; on porte sans peine la *chaîne* de la reconnaissance : les *chaînes* du devoir, quoique fortes, peuvent paraître légères; il n'y a jamais eu qu'un amant dont on ait dit qu'il chérissait ses *fers*, et le premier qui l'a dit, a voulu peindre l'aveuglement de la passion.

Le mot de *chaînes*, au propre, s'appliquant, par extension, à toute succession d'objets formant par leur adhérence une ligne non interrompue, on a fait des *chaînes* de fleurs, et ce sont celles-là qui servent d'image pour représenter les *chaînes* agréables à porter. Les *fers* n'offrent qu'une seule image : César, dans Rome sauvée, veut que les *fers* des Romains,

D'eux-mêmes respectés, de lauriers soient couverts;

il les cachera, mais il n'en peut changer la nature. Il semble que l'assujettissement désigné par les *chaînes* soit plus volontaire. On s'impose des *chaînes*; il faut la volonté d'un autre pour imposer des *fers*. On se délivre quelquefois par une simple résolution de la *chaîne* qu'on s'est imposée; il faut toujours un effort pour briser ses *fers*. (F. G.)

226. CHANCELER, VACILLER.

Ces mots expriment le défaut d'être mal assuré. *Chanceler*, c'est, à la lettre, courir la *chance* de *choir*, pencher, comme si on allait tomber : *vaciller*, aller *deçà* et *delà*, comme *va* un petit rameau, une baguette, *bacillum*.

Ce qui *chancèle* n'est pas ferme : ce qui *vacille* n'est pas fixe. Le corps *chancelant* aurait besoin d'être assuré sur sa base : le corps *vacillant* aurait besoin d'être assujetti dans sa position. Celui-ci est trop mobile, et celui-là trop faible.

Le corps de l'ivrogne *chancèle*, et sa langue *vacille*.

L'esprit qui ne sait pas se tenir dans le parti qu'il a pris, *chancèle* : celui qui flotte d'un parti à l'autre sans se fixer, *vacille*. Le premier manque de fermeté pour résoudre, et d'assiette ; le second, de force pour prendre une résolution, et de constance.

Restez quelque temps debout sur une jambe, vous *vacillerez;* et vous ne *vacillerez* pas long-temps sans *chanceler*. Cependant divers voyageurs ont vu, mais vu des peuples entiers d'hommes à une jambe, tels que ceux dont parlent Ctésias, Pline, Saint Augustin, *courir* avec une vîtesse et une sûreté merveilleuse ; il n'y a rien même d'impossible que quelqu'un n'ait vu.

Le témoin qui *chancèle* dans sa déposition est suspect : la bonne conscience rassure. Le témoin qui *vacille* dans ses dépositions est indigne de foi : la vérité ne varie point.

Nous trouvons dans l'histoire beaucoup de trônes *chancelans;* nous n'y trouvons que des gouvernemens *vacillans*. (R.)

227. CHANCIR, MOISIR.

Termes qui expriment tous deux un changement à la surface de certains corps, qu'une fermentation intérieure dispose à la corruption. *Chancir* se dit des premiers signes de ce changement : *Moisir* se dit du changement entier.

Une confiture est *chancie* lorsqu'elle est couverte d'une pellicule blanchâtre : elle est *moisie* quand il s'élève de cette pellicule blanchâtre une efflorescence en mousse blanchâtre ou verdâtre.

Un pâté, un jambon, qui se *chancissent*, doivent être mangés promptement, cette *chancissure* se manifeste par quelques bouquets d'efflorescence blanchâtre, semés çà et là à la surface. Il y a des fromages pour lesquels la *moisissure* est un titre de recommandation ; on les dit alors PERSILLÉS, à cause de la couleur des bouquets de *moisissure* dont ils sont parsemés. (B.)

228. CHANGE, TROC, ÉCHANGE, PERMUTATION.

Le mot de *change* marque simplement l'action de changer dans un sens abstrait, qui non seulement n'exprime pas, mais qui de plus exclut tout rapport (1) et toute idée accessoire. C'est peut-être par cette raison qu'on ne l'emploie pas à dénommer directement aucune espèce; car on ne dit pas le *change* d'une chose : qu'on l'emploie néanmoins dans toutes les espèces, en régime indirect avec une préposition, pour indiquer l'essentiel de l'acte; en sorte que, dans toutes les occasions, on dit également bien, perdre ou gagner au *change*. Les trois autres mots servent à dénommer les espèces ou façons de *changer* les choses les unes pour les autres, dont voici les différences. *Troc* se dit pour les choses de service, et pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijoux et d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien-fonds; ainsi l'on dit des *échanges* d'états, de charges et de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens et titres ecclésiastiques; ainsi l'on permutte une cure, un canonicat, un prieuré, avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (G.)

229. CHANGEMENT, VARIATION, VARIÉTÉ.

Termes qui s'appliquent à tout ce qui altère l'identité, soit absolue, soit relative, ou des êtres ou des états.

Le premier marque le passage d'un état à un autre : le second, le passage rapide par plusieurs états successifs; le dernier, l'existence de plusieurs individus d'une même espèce, sous des états en partie semblables, en partie différens, ou d'un même individu sous plusieurs états différens.

Il ne faut qu'avoir passé d'un seul état à un autre pour avoir *changé;* c'est la succession rapide sous des états différens qui fait la *variation* : la *variété* n'est point dans les actions; elle

---

(1) Ceci ne paraît pas exact; car *changer* est un mot relatif, dont le corrélatif est *persister* dans la possession. On ne peut entendre le terme *change* sans avoir l'idée de la chose qu'on a, et celle de la chose pour laquelle on la cède. (*Encycl.*, III, 127.)

Ceci est très-bien observé, quant à l'expression. La pensée de l'abbé Girard est que le mot *change* exprime un sens grammaticalement complet, et qu'en conséquence il n'a jamais de complément ou de régime : ce qui est vrai; mais il fallait le dire simplement, pour ne pas donner lieu à l'équivoque qui fonde la remarque de l'Encyclopédiste. (B.)

est dans les êtres; elle peut être dans un être considéré solidairement, elle peut être entre plusieurs êtres considérés collectivement.

Il n'y a point d'homme si constant dans ses principes, qu'il n'en ait *changé* quelquefois ; il n'y a point de gouvernement qui n'ait eu ses *variations* : il n'y a point d'espèce dans la nature qui n'ait une infinité de *variétés*, qui l'approchent ou l'éloignent d'une autre espèce par des degrés insensibles. Entre ces êtres, si l'on considère les animaux, quelle que soit l'espèce d'animal qu'on prenne, quel que soit l'individu de cette espèce qu'on examine, on y remarquera une *variété* prodigieuse dans leurs parties, leurs fonctions, leur organisation, etc. (*Encyclop.*, III, 132.)

230. CHANTEUR, CHANTRE.

Chacun de ces deux termes énonce également un homme qui est chargé par état de *chanter ;* mais on ne dit *chanteur* que pour le *chant* profane, et l'on dit *chantre* pour le *chant* d'église.

Un *chanteur* est donc un acteur de l'opéra qui récite, exécute, joue les rôles, ou qui *chante* dans les chœurs des tragédies et des ballets mis en musique.

Un *chantre* est un ecclésiastique, ou un laïque revêtu, dans ses fonctions, de l'habit ecclésiastique, appointé par un chapitre pour *chanter* dans les offices, les récits, les chœurs de musique, etc., et même pour *chanter* le plain *chant.* (*Encyclop.* III, 145, 146.)

Chantre se dit encore figurément et poétiquement d'un poëte: ainsi on dit, le *chantre* de la Thrace, pour dire Orphée; le *chantre* Thébain, pour dire Pindare. On appelle aussi figurément et poétiquement les rossignols et autres oiseaux les *chantres des bois.* (*Dict. de l'Acad.* 1792.)

231. CHAPELLE, CHAPELLENIE.

Ces deux termes de jurisprudence canonique sont synonymes dans deux sens différens.

Dans le premier sens, ils expriment l'un et l'autre un édifice sacré avec autel où l'on dit la messe. Mais la *chapelle* est une église particulière, qui n'est ni cathédrale ni collégiale, ni paroisse, ni abbaye, ni prieuré, ni conventuelle; édifice isolé, entièrement détaché et séparé de toute autre église : telle était à Paris, rue Saint-Jacques, la *chapelle* de Saint-Yves. La *chapellenie* est une partie d'une grande église, ayant son autel propre où l'on dit la messe : telle est, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, derrière le chœur, celle de la Vierge, remarquable par sa décoration en marbre, et sur-tout par sa belle coupole.

Cette distinction n'a guère lieu que dans le langage des canonistes; car, dans l'usage ordinaire, on désigne les deux espèces par le nom de *chapelle :* la *chapelle* de la Vierge, la *chapelle* de la Communion, la *chapelle* des Fonts, etc.

C'est de cet usage vulgaire que naît entre les deux mots *chapelle* et *chapellenie* une nouvelle synonymie qui porte sur un sens tout différent.

Dans ce second sens, la *chapelle* est l'edifice sacré où se trouve un autel sur lequel on dit la messe, et la *chapellenie* est le bénéfice attaché à la chapelle, à la charge de certaines obligations. (B.)

232. CHARGE, FARDEAU, FAIX.

La *charge* est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter : de là l'expression proverbiale qui dit que la *charge* d'un baudet n'est pas celle de l'éléphant. Le *fardeau* est ce qu'on porte : ainsi l'on peut dire, dans le sens figuré, que c'est risquer sa place que de se décharger totalement du *fardeau* des affaires sur son subalterne. Le *faix* joint à l'idée de ce qu'on porte celle d'une certaine impression sur ce qui porte; voilà pourquoi l'on dit plier sous le *faix*.

On dit de la *charge* qu'elle est forte; du *fardeau*, qu'il est lourd, et du *faix*, qu'il accable. (1)

233. CHARME, ENCHANTEMENT, SORT.

Le mot *charme* emporte, dans sa signification, l'idée d'une force qui arrête les effets ordinaires et naturels des causes. Le mot d'*enchantement* se dit proprement pour ce qui regarde l'illusion des sens. Le mot de *sort* enferme particulièrement l'idée de quelque chose qui nuit ou qui trouble la raison. Et ils marquent tous les trois, dans le sens littéral, l'effet d'une opération magique, que la religion condamne, que la politique suppose, et dont la philosophie se moque.

Si cette opération est appliquée à des êtres insensibles, elle s'appellera *charme :* on dit qu'un fusil est *charmé ;* si elle est

---

(1) Dans l'*Encyclopédie*, tome III, page 197, on a joint à ces trois mots celui de *poids ;* mais la manière même dont on en parle pour le distinguer des autres, est une preuve qu'il n'est pas synonyme. *Charge*, *fardeau*, *faix*, désignent également ce qui est porté : c'est l'idée commune qui les rend également concrets et synonymes. *Poids* est un nom abstrait, synonyme, à cet égard, de *gravité* et de *pesanteur*, et tous trois désignent abstraitement la qualité qui donne une tendance active vers le centre de la terre. (G.)

appliquée à un être intelligent, il sera *enchanté*; si l'*enchantement* est long, opiniâtre et cruel, on sera *ensorcelé*. (*Encyclop*. III, 210.)

Les vieux contes disent qu'il y a un *charme* pour empêcher l'effet des armes et rendre invulnérable. On lit dans les anciens romans que la puissance des *enchantemens* faisait subitement changer de mœurs, de conduite et de fortune. Le peuple a cru et croit encore qu'on peut, par le moyen d'un *sort*, altérer le tempérament et la santé, rendre même extravagant et furieux. Mais les gens de bon sens ne voient point d'autre *charme* dans le monde que le caprice des passions à l'égard de la raison, dont il suspend souvent les réflexions, et arrête les effets qu'elle devrait naturellement et nécessairement produire : ils ne connaissent pas non plus d'autre *enchantement* que la séduction qui naît d'un goût dépravé et d'une imagination déréglée : ils savent aussi que tout ce qu'on attribue à un *sort* malicieusement jeté, n'est que l'effet ou d'une mauvaise constitution, ou d'une application physique de certaines choses capables de déranger l'économie de la circulation du sang, et par conséquent propres à nuire à la santé et à bouleverser les fonctions de l'ame. (G.)

234. CHARMOIE, CHARMILLE.

Ces deux termes ont la propriété commune de désigner une plantation ou une certaine quantité de *charmes* assemblés dans un même terrain : il y a donc entre eux une synonymie apparente. Mais quand la différence des mots est si grande et si connue qu'ils ne peuvent être et ne sont jamais mis à la place l'un de l'autre, ils ne sauraient être alors regardés comme synonymes, suivant l'explication donnée par M. d'Alembert dans ses *Elémens de Philosophie*.

La *charmoie* est un lieu planté de *charmes*, et la *charmille* est un plant de jeunes *charmes*, tels que ceux dont on forme des palissades.

La terminaison *oie*, *oye*, est ici la même que *aie* ou *aye* : nous appelons une plantation d'ormes *ormoie* et *ormaie*. La seconde terminaison est la plus commune. En matière de plantations et de bois, *aye*, *aie*, désignent proprement le lieu, le terrain planté, couvert de telle espèce d'arbres : *sausaye*, lieu planté de saules ; *cerisaie*, terrain planté de cerisiers ; *houssaye*, lieu couvert de houx ; *oseraie*, champ d'osiers, etc. On appelle encore, dans quelques provinces, *hortolaie* ce que nous appelons *hortolage*. La terminaison *aie* est très-propre à désigner le terrain qui porte des bois. *Futaye*, *futaie*, désigne vaguement le terrain planté ou couvert de grands arbres. En ajoutant la terminaison au nom particulier d'un arbre, vous

avec une espèce particulière de plantation. La connaissance de la valeur propre de ces terminaisons génériques nous aide à former les mots particuliers qui manquent à la langue, et à les former convenablement sur le modèle qu'elle-même nous donne.

La terminaison *ille* indique la quantité de petites choses d'une même espèce : on dit *ormille* pour désigner de petits ormes, comme *charmille* de petits charmes, etc. *Il*, *ille*, désignent la petitesse. (R.)

235. CHASTETÉ, CONTINENCE.

Deux termes également relatifs à l'usage des plaisirs de la chair, mais avec des différences bien marquées.

La *chasteté* est une vertu morale qui prescrit des règles à l'usage de ces plaisirs ; la *continence* est une autre vertu qui en interdit absolument l'usage. La *chasteté* étend ses vues sur tout ce qui peut être relatif à l'objet qu'elle se propose de régler : pensées, discours, lectures, attitudes, gestes, choix des alimens, des occupations, des sociétés, du genre de vie par rapport au tempérament, etc. La *continence* n'envisage que la privation actuelle des plaisirs de la chair. (B.)

Tel est *chaste*, qui n'est pas *continent ;* et réciproquement, tel est *continent*, qui n'est pas *chaste*. La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges et de tous les états, la *continence* n'est que du célibat.

L'âge rend les vieillards nécessairement *continens ;* il est rare qu'il les rende *chastes*. (*Encycl.*, III, 233.)

236. CHATIER, PUNIR.

On *châtie* celui qui a fait une faute, afin de l'empêcher d'y retomber : on veut le rendre meilleur. On *punit* celui qui a fait un crime, pour le lui faire expier : on veut qu'il serve d'exemple.

Les pères *châtient* leurs enfans. Les juges font *punir* les malfaiteurs.

Il faut *châtier* rarement, et *punir* sévèrement.

Le *châtiment* dit une correction ; mais la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on *punit*.

Il est essentiel, pour bien corriger, que le *châtiment* ne soit ni ne paraisse être l'effet de la mauvaise humeur. La justice demande que la *punition* soit rigoureuse lorsque le crime est énorme: les lois doivent la proportionner au crime ; celui qui vole ne doit pas être *puni* comme l'assassin. (*Encycl.*, XIII, 573.)

Dieu nous *châtie* en père pendant le cours de cette vie mortelle, pour ne pas nous *punir* en juge pendant toute une éternité.

Le mot de *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination qui marque l'autorité ou la supériorité de celui qui *châtie* sur celui qui est *châtié*. Mais le mot de *punir* n'enferme point cette idée dans sa signification : on n'est pas toujours *puni* par ses supérieurs ; on l'est quelquefois par ses égaux, par soi-même, par ses inférieurs, par le seul événement des choses, par le hasard, ou par les suites mêmes de la faute qu'on a commise.

Les parens que la tendresse empêche de *châtier* leurs enfans sont souvent *punis* de leur folle amitié par l'ingratitude et le mauvais naturel de ces mêmes enfans.

Il n'est pas d'un bon maître de *châtier* son élève pour toutes les fautes qu'il fait, parce que les *châtimens* trop fréquens contribuent moins à corriger du vice qu'à dégoûter de la vertu. La conservation de la société étant le motif de la *punition* des crimes, la justice humaine ne doit *punir* que ceux qui la dérangent, ou qui tendent à sa ruine.

Il est du devoir des ecclésiastiques de travailler à l'extirpation du vice par la voie de l'exhortation et de l'exemple ; mais ce n'est point à eux à *châtier*, encore moins à *punir* le pécheur. (G).

237. LE CHAUD, LA CHALEUR.

Le *vrai*, le *faux*, le *beau*, le *bon*, etc., ne sont pas précisément la vérité, la fausseté, la beauté, la bonté ; ils représentent ces qualités comme subsistantes dans des êtres idéaux ou abstraits, ou bien dans quelque sujet vague ou indéterminé. Le *vrai* est un objet caractérisé ou distingué par la *vérité*, ou bien une chose conforme à la *vérité*, ce qu'il y a de conforme à la *vérité* dans une chose.

Cette différence distingue généralement les adjectifs érigés en substantifs, des noms qui expriment la qualité caractéristique ou distinctive. L'*agrément* et l'*utilité* constituent l'*agréable* et l'*utile* : l'*utile* et l'*agréable* ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

L'ancienne Philosophie a dit, le *chaud*, le *froid*, le *sec*, l'*humide*, pour désigner les élémens ou les principes des choses. Le *chaud* est alors l'élément, dont la *chaleur* est la qualité propre.

Nous disons le *chaud* pour désigner la température de l'air, d'un lieu, d'un corps. La *chaleur*, à un certain degré, produit cette température : la *chaleur* fait le *chaud*. La terminaison *eur*, en latin *or*, est active.

Vous avez *chaud* lorsque vous éprouvez une *chaleur* assez forte ; mais, quoique vous sentiez la *chaleur*, vous n'avez pas pour cela toujours *chaud*. Il ne faut donc pas dire, avec quel-

ques vocabulistes, que le *chaud* signifie la *chaleur*. Selon la manière commune de parler, le *chaud* veut une *chaleur* bien sensible. Vous direz, dans le discours ordinaire, un *chaud lourd*, *étouffant*, etc., et une *chaleur ardente*, *brûlante*, etc. Le *chaud* est un air qui vous accable, et la *chaleur* un feu qui vous dévore.

La *chaleur*, excitée dans l'air par les rayons du soleil tombant à plomb sur la terre, fait le *chaud* de l'été, du temps, de la saison : le *chaud*, ou l'air *échauffé* par cette cause, *échauffe* à son tour les corps.

La *chaleur* se dit également au propre et au figuré, tandis que la *froideur* se dit plutôt au figuré qu'au propre (car on n'ose pas dire *la froideur de l'hiver*, comme on dit *la chaleur de l'été*). Le *chaud* ne s'emploie guère, au figuré, que dans quelques expressions métaphoriques ; mais le froid y est plus usité. On ne dira pas le *chaud*, comme on dit le *froid* d'un accueil.

On dit métaphoriquement d'un homme artificieux et double, qu'il souffle le *chaud* et le *froid*. Considérez-le bien, cet homme, il n'a jamais qu'une fausse *chaleur*, ou une *froideur* affectée.

On dit d'une affaire, d'un combat, d'une mêlée, qu'il y fait *chaud*: c'est là sur-tout qu'on a tout à la fois besoin et de *chaleur* et de sens froid. Je dis *sens* et non *sang froid*, parce que, dans ces occasions, le sang *échauffé* ne peut pas être *froid*; mais la tête peut et doit être *froide* et calme.

Le monde n'est plus qu'une mêlée où il fait toujours fort *chaud*, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres. Il faudrait mettre toute sa *chaleur* à fuir, s'il était possible.

238. CHEOIR, FAILLIR, TOMBER.

Cheoir, *choir*, ne se dit guère qu'à l'infinitif et au participe, *chu*: il ne se dit même guère que dans le style familier, quoique Corneille l'emploie si souvent comme un mot noble et usité, quoique nous n'ayons que *chute* pour exprimer l'action de *tomber*, quoique les composés *écheoir*, *décheoir*, soient très en usage. J'écris *cheoir*, *décheoir*, *écheoir*, avec un *e*, par la raison qu'outre le rapport étymologique que cette lettre indique, elle est nécessaire à la formation de divers temps des verbes composés et de leurs dérivés. On dit, il *échet*, il *échéra*, il *déchéra*, *échéant*, *échéance*, *déchet*, *déchéance*, etc. C'est donc une lettre nécessaire. On disait autrefois *caer*, comme en espagnol, au lieu de *cheoir*, du latin *cadere*.

Faillir ne se dit qu'à certain temps et au figuré: c'est *tomber* dans une erreur, une faute, une méprise, une omission, un manquement ; faire un *faux* pas, risquer de *tomber*, etc. Le latin *fallere*, l'allemand *fallen*, l'anglais *fall*, etc., signifient

tomber : de là les mots *faux*, *faute*, *défaut*, etc. De *faillir*, vient *défaillir*, *tomber* doucement, insensiblement.

Tomber est le mot gothique *tumba*, onomatopée ou imitation du bruit qu'on fait en *tombant* lourdement. Ce verbe a pris la place des deux autres, parce qu'il est régulier et entier, ou qu'il a tous les temps grammaticaux.

Cheoir désigne particulièrement un choc, un coup, une impulsion qui fait perdre l'équilibre, renverse, porte de haut en bas : toutes ces idées sont renfermées dans ce mot. *Faillir*, désigne proprement l'action de *tomber*, d'aller en bas, hors de sens, par un faux pas, une faute, un défaut ; et c'est en effet le sens qu'il a dans toutes les manières usitées de l'employer. *Tomber* marque spécialement une *chute* lourde brusque, bruyante, d'un lieu très-élevé, sans exprimer l'idée du *renversement*, comme *cheoir*, ni celle de *faute* ou de manquement, comme *faillir*.

On *tombe* du ciel, des nues, de son haut ; indication d'une grande *chute*, ou d'une *chute* à grande distance. On ne fera pas *cheoir* la pluie et le tonnerre : ils *tombent*, à cause de la hauteur et du bruit, sans idée d'équilibre. Quand on *tombe* sur ses pieds, on n'est qu'*abaissé* et non *renversé*. Vous direz figurément *faillir*, quand il ne s'agira que d'une légère faute, d'une légère méprise ; et plutôt *tomber*, lorsqu'il s'agira d'une faute lourde ou d'une erreur grossière.

Cheoir n'entraîne guère à sa suite qu'un des termes de l'action, le lieu, l'état où l'on tombe : un homme est *chu* dans l'eau, dans la pauvreté. *Faillir* n'exprime que la chute ou la faute, sans aucun autre rapport : on a *failli*, péché, manqué en ceci ou en cela. On dit également *tomber*, sans aucune suite : *tomber* d'un lieu, *tomber* dans un autre, termes de l'action ; *tomber* de son propre poids ; *tomber* d'inanition, causes de la chute, etc. Ainsi toutes les circonstances d'une chute, d'une décadence, d'une diminution, et tous leurs rapports, vous les exprimerez par le verbe *tomber*. (R.)

239. CHÉRIR, AIMER.

Nous *aimons* généralement ce qui nous plaît, soit personnes, soit toutes les autres choses : mais nous ne *chérissons* que les personnes, ou ce qui fait en quelque façon partie de la nôtre, comme nos idées, nos préjugés, même nos erreurs et nos illusions.

Chérir exprime plus d'attachement, de tendresse et d'affection. *Aimer* suppose plus de diversité dans la manière. L'un n'est pas objet de précepte et de prohibition ; l'autre est également ordonné et défendu par la loi, selon l'objet et le degré.

L'Evangile commande d'*aimer* le prochain comme soi-même, et défend d'*aimer* la créature plus que le Créateur.

On dit des coquettes, qu'elles bornent leur satisfaction à être *aimées ;* et des dévotes, qu'elles *chérissent* leur directeur.

L'enfant *chéri* est souvent celui de la famille qui *aime* le moins son père et sa mère. (G.)

Aimer, c'est être attaché par goût, par sentiment. *Chérir*, c'est *aimer* avec tendresse, prédilection. On *aime* de mille manières; il n'y a qu'une manière de *chérir*.

Vous *aimez* l'objet qui vous est agréable, vous croyez qu'il peut contribuer à votre bonheur. L'objet que vous *chérissez* vous est précieux, vous sentez qu'il est nécessaire à votre félicité, à votre existence peut-être.

Ce que vous *aimez* est un bien que vous voulez posséder; celui que vous *chérissez* est un heureux que vous voulez faire. La *charité* est l'*amour* le plus généreux et le plus pur.

On sacrifie à ce qu'on *aime;* on se sacrifie à ce qu'on *chérit*.

L'on *aime*, c'est quelquefois malgré soi, et l'on est malheureux d'*aimer*. L'on *chérit* toujours de grand cœur; ce sentiment est toujours doux.

L'homme est ardent, il *aime;* la femme est tendre, elle *chérit*. (R.)

240. CHÉTIF, MAUVAIS.

Le premier de ces mots commence à vieillir, et n'est pas d'un usage fort fréquent; il n'est pas néanmoins tout-à-fait suranné, et il trouve encore des places où il figure; nous pouvons donc le caractériser, sans craindre de rien faire hors de propos. Quant au second mot, il n'est pas pris ici dans toutes ses significations, il n'est pris que dans celle qui le rend synonyme au premier; je veux dire, pour marquer uniquement une sorte d'inaptitude à être avantageusement placé ou mis en usage.

L'inutilité et le peu de valeur rendent une chose *chétive ;* les défauts et la perte de son mérite la rendent *mauvaise*. De là vient qu'on dit, dans le style mystique, que nous sommes de *chétives* créatures, pour marquer que nous ne sommes rien à l'égard de Dieu, ou qu'il n'a pas besoin de nos services; et qu'on appelle *mauvais* chrétien celui qui manque de foi, ou qui a perdu par le péché la grace du baptême.

Un *chétif* sujet est celui qui, n'étant propre à rien, ne peut rendre aucun service dans la république. Un *mauvais* sujet est celui qui, se laissant aller à un penchant vicieux, ne veut pas travailler au bien.

Qui est *chétif* est méprisable, et devient le rebut de tout le monde. Qui est *mauvais* est condamnable, et s'attire la haine des honnêtes gens.

En fait de choses d'usage, comme étoffes, linges et semblables, le terme de *chétif* enchérit sur celui de *mauvais*. Ce qui est usé, mais qu'on peut encore porter au besoin, est *mauvais*; ce qui ne peut plus servir et ne saurait être mis honnêtement, est *chétif*.

Un *mauvais* habit n'est pas toujours la marque du peu de bien. Il y a quelquefois sous un *chétif* haillon, plus d'orgueil que sous l'or et sous la pourpre. (G.)

241. CHOISIR, ÉLIRE.

Je ne mets ces deux mots au rang des synonymes, que parce que notre Dictionnaire les a définis l'un pour l'autre. *Choisir*, c'est se déterminer, par la comparaison qu'on fait des choses, en faveur de ce qu'on juge être le mieux. *Elire*, c'est nommer à une dignité, à un emploi, à un bénéfice, ou à quelque chose de semblable. Ainsi le *choix* est un acte de discernement qui fixe la volonté à ce qui paraît le meilleur; et l'*élection* est un concours de suffrages qui donne à un sujet une place dans l'Etat ou dans l'Eglise.

Il peut très-aisément arriver que le *choix* n'ait nulle part dans l'*élection* (1). (G.)

242. CHOISIR, FAIRE CHOIX.

Choisir se dit ordinairement de choses dont on veut faire usage. *Faire choix* se dit proprement des personnes qu'on veut élever à quelque dignité, charge ou emploi.

Louis XIV *choisit* Versailles pour le lieu de sa résidence ordinaire; et il *fit choix* du maréchal de Villeroi pour être gouverneur de son petit-fils Louis XV.

Le mot de *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connaître ce qui vaut le mieux, et le prendre. Le mot de *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres.

Les princes ne *choisissent* pas toujours leurs ministres; on

---

(1) Le mot d'*élire* renferme dans sa signification l'idée du *choix*, et c'est ce qui le rend en effet synonyme de *choisir*: ce qui l'en distingue, c'est l'idée accessoire de la destination à une place.

Cette seconde idée semble ramener la synonymie entre *élire* et *faire choix*; mais ils ont aussi leur différence: il n'y a que le supérieur qui *fasse choix* d'un sujet; et c'est le corps des sujets même qui en *élit* un à la pluralité des suffrages. (B.)

n'a pas *fait choix* en tout temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre. (G.)

243. CHOISIR, PRÉFÉRER.

« On ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère*; mais on *préfère* toujours ce qu'on *choisit*, dit l'abbé Girard.

« *Choisir*, c'est se déterminer en faveur de la chose par le mérite qu'elle a, ou par l'estime qu'on en fait. *Préférer*, c'est se déterminer en sa faveur par quelque motif que ce soit, mérite, affection, complaisance ou politique, n'importe.

« L'esprit fait le *choix*. Le cœur donne la *préférence*. C'est par cette raison qu'on *choisit* ordinairement ce que l'on connaît, et que l'on *préfère* ce qu'on aime.

« La sagesse nous défend quelquefois de *choisir* ce qui paraît le plus brillant à nos yeux, et souvent la justice ne nous permet pas de *préférer* nos amis à d'autres.

« Lorsqu'il est question de *choisir* un état de vie, je ne crois pas qu'on fasse mal de *préférer* celui où l'inclination porte; c'est le moyen de réussir plus facilement, et de trouver sa satisfaction dans son devoir.

« On *choisit* l'étoffe; on *préfère* le marchand.

« Le *choix* est bon ou mauvais, selon le goût ou la connaissance qu'on a des choses. La *préférence* est juste ou injuste, selon qu'elle est dictée par la raison, ou qu'elle est inspirée par la passion.

« Les *préférences* de pure faveur sont quelquefois permises aux princes dans la distribution des graces; mais ils ne doivent jamais agir qu'avec *choix* dans la distribution des charges et des emplois.

« L'amour *préfère* et ne *choisit pas :* par conséquent il n'y a ni applaudissemens à donner, ni reproches à faire aux amans sur le bon ou mauvais *choix*. Le mérite ne doit pas non plus se flatter d'y obtenir la *préférence*, ni se piquer de ce qu'on la lui refuse: cette passion, uniquement produite et guidée par un goût sensitif, est toute pour le plaisir, et rien pour l'honneur. »

Nous *choisissons* ce qui nous paraît plus agréable, ce qui nous plaît davantage : nous *préférons* ce qui nous paraît plus digne, ce que nous estimons davantage. Le goût nous détermine plutôt à *choisir* un objet; la bonne opinion à le *préférer*. C'est plutôt le cœur qui fait le *choix*, et l'esprit qui donne la *préférence*. . . . Le sentiment ne décide-t-il pas quelquefois les jeunes personnes dans le *choix* d'un époux ? N'est-ce pas la raison qui les détermine à *préférer* le plus sage au plus aimable ? L'abbé Girard se corrige lui-même lorsqu'il

dit que le *choix* est selon le *goût* que l'on a, et que la *préférence* doit être dictée par la *raison*.

Cependant, comme il est certain que l'esprit, la raison et leurs motifs, peuvent influer sur le *choix* que l'on fait, ainsi que le cœur, le goût et leurs caprices, sur la *préférence* que l'on donne, définissons les termes, pour déduire de leur sens propre les différences essentielles.

Choisir, c'est prendre une chose au lieu d'une autre : *préférer*, c'est mettre une chose au-dessus d'une autre.

Le *choix* a pour objet l'usage ou l'emploi de la chose. On *choisit* un livre pour le lire, un logement pour l'occuper, une profession pour l'exercer, un maître pour prendre ses leçons. On *préfère* un livre à un autre qu'on juge moins bon, un logement à un autre qu'on trouve moins commode, une profession à une autre qu'on estime moins convenable, un maître à un autre qu'on croit moins habile. Le *choix* indique des vues pratiques; la *préférence* n'annonce proprement qu'un jugement spéculatif.

Louis XIV *choisit* le séjour de Versailles. Boileau *préférait* Racine à Corneille.

On *choisit* une chose lorsqu'on veut la prendre : on la *préfère* à une autre lorsqu'on ne fait que juger de ses qualités.

Voilà pourquoi le *choix* est bon ou mauvais, et la *préférence* juste ou injuste. Le *choix* est bon ou mauvais, selon que l'objet est ou n'est pas propre à remplir sa destination et vos vues : la *préférence* est juste ou injuste, selon que l'objet a ou n'a pas plus de mérite ou de valeur qu'un autre.

Lorsque l'abbé Girard dit que l'on ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère*, mais *qu'on préfère* toujours ce qu'on *choisit*, ou c'est une contradiction formelle, ou il veut dire que l'on ne *choisit* pas toujours pour son usage ce qu'on *préfère* dans la spéculation, ce qu'on juge meilleur en soi; mais que l'on *préfère* toujours dans le fait, ou qu'on traite comme meilleur ce qu'on *choisit*.

Le *choix* suppose la délibération : on choisit une chose entre plusieurs autres, parce qu'on lui trouve les qualités requises pour remplir un objet La *préférence* annonce la comparaison formelle : on *préfère* une chose à toutes les autres, parce qu'on lui trouve le mérite supérieur propre à la faire distinguer.

Nous disons *faire* un *choix*, et donner la *préférence*. Le *choix* se réfléchit vers nous : la *préférence* s'arrête sur l'objet. Par le *choix*, nous faisons une emplète, une acquisition, une chose qui nous est favorable, nous *faisons notre propre affaire*. Par la *préférence*, nous attribuons, nous accordons un avantage à l'objet; il obtient, il reçoit cet avantage, cet honneur. Voilà pourquoi nous *faisons* un *choix*, et nous donnons la *préférence*. (R.)

244. CHOQUER, HEURTER.

Choquer et *heurter* expriment le coup plus ou moins fort que se donnent deux corps en se rencontrant, de manière qu'ils se poussent et repoussent, ou que l'un pousse ou repousse l'autre. Mais *heurter*, c'est *choquer* rudement, lourdement, impétueusement, violemment. Le *choc* peut être léger, il n'en est pas de même du *heurt* (mot moins usité que le premier, mais dont je me sers pour abréger). On *choque* les verres à table; s'ils se *heurtaient*, ils se briseraient. Un vaisseau s'entr'ouvre en *heurtant* contre un rocher; il aurait souffert moins de dommage s'il n'eût fait que *choquer* contre. Un objet nous *choque* la vue, un son nous *choque* l'oreille; nous ne dirons pas, pour désigner cette impression purement désagréable, que le son ou l'objet nous *heurte* l'oreille ou la vue. Des troupes qui *se choquent* préludent au combat ou le commencent; lorsqu'elles se *heurtent*, le combat est rude et violent au premier abord. Vous *choquez*, par mégarde, votre voisin; un crocheteur qui va brutalement vous *heurte*. On ne *choque* pas à une porte, on y *heurte*, on y *heurte en maître* : il faut frapper fort pour être entendu. Au figuré, un homme se *choque* de tout, la moindre chose le *choque*; on n'est pas *heurté* d'un rien, et on ne se *heurte* pas.

Le sens figuré de ces termes conserve toujours la même différence. Il n'y a qu'à désobliger à un certain point une personne, la traiter de façon à lui déplaire fort, même sans le savoir, pour la *choquer* : si vous allez l'offenser grossièrement, la blesser grièvement, la *choquer* rudement, vous la *heurtez*. On *choque*, on *heurte* la raison, le sens commun, les préjugés, les bienséances, l'honnêteté, etc. On les *choque* par des actions ou des discours qui leur sont ou semblent leur être fort contraires : on les *heurte* lorsqu'on les fronde, qu'on les brave, qu'on leur insulte, qu'on les attaque de front, directement, sans ménagement, sans égard.

Molière dit, dans l'*Ecole des Maris*, acte I, scène I :

Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder,
Et jamais il ne faut se faire regarder.
L'un et l'autre nous *choque*; et tout homme bien sage
Doit faire des habits ainsi que du langage.

Il dit dans le *Misanthrope* :

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages;
Elle veut aux mortels trop de perfection.
Il faut fléchir au temps, sans obstination.

Prenez garde de *heurter* d'abord celui que vous voulez mener : gardez-vous bien de *choquer* celui que vous voulez ramener ! Si jamais il faut éviter avec le plus grand soin de *heurter* les gens, c'est lorsque vous avez à leur dire une vérité qui *choque.*

Tel homme qui *heurte* tout le monde, ne souffre pas qu'on le *choque.*

Toute affectation *choque :* toute personnalité *heurte.*

Lorsque, dans la dispute, les parties se *choquent,* elles finissent par se *heurter.*

L'amour propre assez délicat pour se *choquer* sans motifs, est le même amour propre grossier qui nous *heurte* sans raison.

Combien de gens, semblables à Sganarelle, se battent les flancs pour vous *heurter,* qui n'oseraient vous *choquer* de sang-froid !

Les faibles *s'entre-choquent ;* les forts *s'entre-heurtent :* cela revient au même.

Il est possible de ne *heurter* personne ; mais pour ne *choquer* jamais personne, comment faire ?

Il faut combattre les opinions sans *choquer* les personnes. Si vous prenez à tâche de combattre les opinions de quelqu'un, vous le *heurtez.*

Les mystères du christianisme ne *choquent* que l'orgueil de notre faible raison ; mais ses maximes *heurtent* les passions d'une ame corrompue.

Au figuré, *choquer* indique la peine que la personne *choquée* éprouve par le *choc : heurter* n'exprime que l'action de celui qui *heurte.* Ainsi l'on dit qu'une personne se *choque,* et non qu'elle se *heurte.* (R.)

245. CIEL, PARADIS.

Nous employons figurément ces deux termes, dans le style religieux, pour désigner le lieu où les justes se réunissent à Dieu dans l'autre vie. L'élévation, la sublimité, c'est tout ce que l'on considère dans le *ciel,* quoique ce mot, comme le latin *cælum,* le grec κοιλος, désigne proprement la forme *concave* de la chose. Le mot *paradis,* ou l'oriental *pardès ;* signifie un jardin planté d'arbres fruitiers. Le *paradis* terrestre a suggéré l'idée d'un *paradis* spirituel.

Le *ciel* est le séjour propre de la gloire ; le *paradis,* celui de la béatitude.

Le *ciel* est le tabernacle, le temple, le trône de la Divinité : là, les saints voient Dieu face à face, le contemplent, l'adorent et le glorifient. Le *paradis* est l'héritage, la patrie, la cité des bienheureux : là, Dieu verse sur les élus des torrens intarissables de biens, de plaisirs, de voluptés, de délices ineffables. C'est Dieu qui fait le *ciel ;* c'est le bonheur céleste qui fait le *paradis.* Le *paradis* est dans le *ciel.*

Il faut combattre pour gagner le *ciel;* la couronne de gloire y attend le vainqueur : il faut vivre saintement pour obtenir le *paradis;* la récompense des bonnes œuvres y est toute prête.

Mahomet a fait un *paradis :* mais l'idée du *ciel* n'appartient qu'à Dieu. Les Indiens, lorsqu'ils nous annoncent l'union intime avec Dieu, semblent avoir l'idée du *ciel;* mais leurs promesses n'aboutissent qu'à un *paradis* sensuel. (R.)

246. CIRCONSPECTION, CONSIDÉRATION, ÉGARDS, MÉNAGEMENS.

Une attention réfléchie et mesurée sur la façon d'agir et de se conduire dans le commerce du monde par rapport aux autres, pour y contribuer à leur satisfaction plutôt qu'à la sienne, est l'idée générale et commune que ces quatre mots présentent d'abord, et dont il me paraît que voici les différentes applications. La *circonspection* a principalement lieu dans le discours, conséquemment aux circonstances présentes, accidentelles, pour ne parler qu'à propos et ne rien laisser échapper qui puisse nuire ou déplaire; elle est l'effet d'une prudence qui ne risque rien. La *considération* naît des relations personnelles, et se trouve particulièrement dans la manière de traiter avec les gens, pour témoigner, dans différentes occasions qui se présentent, la distinction ou le cas qu'on en fait; elle est une suite de l'estime ou du devoir. Les *égards* ont plus de rapport à l'état ou à la distinction des personnes, pour ne manquer à rien de ce que la bienséance ou la politesse exige; ils sont les fruits d'une belle éducation. Les *ménagemens* regardent proprement l'humeur et les inclinations, pour éviter de choquer et de faire de la peine, et pour tirer avantage de la société, soit par le profit, soit par le plaisir; la sagesse les met eu œuvre.

L'esprit du monde veut de la *circonspection* quand on ne connaît pas ceux devant qui l'on parle; de la *considération* pour la qualité et les gens en place; des *égards* envers les personnes intéressées à ce dont il est question; et des *ménagemens* avec celles qui sont d'un commerce difficile ou d'un système opposé.

Il faut avoir beaucoup de *circonspection* dans les conversations qui roulent sur la religion et sur le gouvernement, parce que ce sont matières publiques, sur lesquelles il n'est pas permis aux particuliers de dire tout ce qu'ils pensent, si leurs pensées se trouvent opposées aux usages établis; et que d'ailleurs elles sont confiées aux soins de gens à craindre et délicats. Ce n'est pas être avisé pour ses intérêts, que de négliger de donner des marques de *considération* aux personnes dont on a besoin dans ses affaires, ou dont on espère quelque service. L'on ne saurait avoir trop d'*égards* pour les dames; ils leur sont dus, elles les attendent, et ce serait les piquer que

d'y manquer, d'autant qu'elles observent plus les moindres choses que les grandes. Tout ne cadre pas, et rien ne cadre toujours dans les sociétés, sur-tout avec les grands; les *ménagemens* sont donc nécessaires pour les maintenir : ceux qui sont les plus capables d'y en apporter n'y tiennent pas quelquefois le haut rang; mais ils en sont toujours les liens les plus forts, quoique souvent les moins aperçus. (G.)

247. CIRCONSTANCE, CONJONCTURE.

Circonstance, dit M. Diderot, dans l'Encyclopédie, est relatif à l'action, *conjoncture* est relatif au moment. « La *circonstance* est une des particularités de la chose : la *conjoncture* lui est étrangère ; elle n'a de commun avec l'action que la contemporanéité. Les *conjonctures* seraient, s'il était permis de parler ainsi, les *circonstances* du temps; et les *circonstances* seraient les *conjonctures* de la chose. »

La *circonstance,* considérée comme une partie, un particularité de l'action, n'a rien de commun avec la *conjoncture étrangère à l'action,* et seulement contemporaine. Ces deux mots ne sont point alors synonymes, mais sans cesse nous disons *les circonstances des temps, des lieux, des personnes, des choses* relatives à un objet particulier; c'est ce que nous appelons aussi *conjonctures.* Or, ces *circonstances* sont hors de la chose, comme les *conjonctures ;* et les *conjonctures* ne lui sont pas absolument étrangères : l'un et l'autre de ces mots annonce la disposition, l'état particulier des choses qui doivent influer sur l'événement, le succès. *Circonstance* signifie, à la lettre, l'*état d'être autour,* de *circum* et *stare;* et *conjoncture, la disposition à se joindre,* avec une chose, de *cum* et *jungere.* La *circonstance* est donc ce qui environne ou accompagne la chose : la *conjoncture,* ce qui a du rapport avec elle ou de l'influence sur elle. Quand nous disons que les *circonstances* changent, qu'un homme se trouve dans une fâcheuse *circonstance,* qu'une *circonstance* empêche d'agir, nous ne prétendons pas désigner un changement dans la chose même, ou la personne, ou l'action ; ce changement est hors de la chose, mais il produit sur elle un effet particulier.

La *conjoncture* et la *circonstance* sont à la chose comme deux cercles concentriques à un point donné : la *circonstance* est le cercle renfermé dans la *conjoncture.* La *conjoncture* influe de loin sur l'événement : la *circonstance* touche, pour ainsi dire, à l'action. La *conjoncture* est un ordre de choses, une disposition de *circonstances* générales les moins prochaines, favorables ou contraires à la chose : la *circonstance,* distinguée de la *conjoncture,* est une disposition particulière d'une chose qui favorise ou contrarie actuellement le succès. Les *conjonc-*

tures sont disposées avant l'action et indépendamment de l'action : les *circonstances* sont avec l'action même. Il est difficile que le système ou l'ensemble des *conjonctures* change ; mais il arrive sans cesse des changemens dans les *circonstances*. La *circonstance* est une particularité de la *conjoncture*.

Les *conjonctures* préparent et présagent le succès d'une guerre. Une *circonstance* imprévue fait perdre ou gagner une bataille.

Un bon esprit tire avantage des *conjonctures* ; un esprit délié tire parti des *circonstances*. (R.)

248. CITÉ, VILLE.

Sans la connaissance de la signification primitive du mot *cité*, vous n'entendrez qu'avec peine beaucoup de traits de l'Histoire ancienne. Les Carthaginois se plaignirent amèrement aux Romains de ce qu'on détruisait leur *ville*, après leur avoir promis qu'elle serait conservée. Les Romains répondirent qu'ils ne leur avaient promis que la conservation de leur *cité*. Il y avait chez les Germains beaucoup de *cités*, et point de *villes*. Dans les Gaules, il y avait presque autant de *cités* que de *villes*, etc.

La *ville* est l'enclave des murailles, ou la population renfermée dans cette enclave. La *cité* est le peuple d'une contrée, ou la contrée même gouvernée par les mêmes lois, les mêmes coutumes, les mêmes magistrats. La *ville*, les maisons et les murs de Carthage rasés, la *cité* ou le corps civil restait encore. Les Hébreux, comme les Grecs et les Latins, avaient aussi deux mots différens pour exprimer ces deux idées différentes. Saint-Augustin a décrit la *cité* et non la *ville de Dieu* : cette *cité* est l'église ou l'assemblée sainte.

La *cité* peut donc être dispersée dans plusieurs *villes*, ou villages ou provinces. César dit que toute la *cité* des Suisses consistait en quatre bourgs ou quatre cantons : la même idée est répétée plusieurs fois dans ses Commentaires.

La *ville* est à la *cité* ce que la maison est à la famille, dans le sens propre et naturel. La *cité* peut être répandue comme la famille : la *ville* est renfermée comme la *maison*.

A Sparte, la *cité* servait de mur à la *ville*, suivant le mot célèbre d'un Lacédémonien. Lorsqu'à l'arrivée des Perses, les Athéniens abandonnèrent leur *ville* pour monter sur des vaisseaux, Thémistocle se flatta d'avoir sauvé, avec ses murailles de bois, la *cité* représentée par le corps des citoyens.

Les Romains qui, en détruisant les peuples, se détruisaient eux-mêmes, donnaient à différentes *villes* le droit de *cité* pour réparer les citoyens ; ils ne réparaient pas les hommes.

La *cité* a des citoyens ; la *ville* des bourgeois. Le citoyen

n'a que des droits communs à la *cité*, aux membres du corps politique ou civil : le bourgeois a des priviléges particuliers au corps municipal, ou au domicile plus ou moins anciennement acquis dans la *ville*.

Ainsi, les *villes* libres de l'Empire seraient proprement des *cités*, parce qu'elles se gouvernent par leurs propres lois et leurs magistrats.

Henri l'Oiseleur, qui monta sur le trône en 920, doit être regardé comme le grand fondateur des *villes* en Allemagne ; et Henri V, qui commença son règne en 1106, comme le grand instituteur des *cités*. A la première époque, les *villes* étaient privées de la juridiction municipale et de la liberté : à la seconde, elles commencèrent à acquérir les droits de *cité* et même de souveraineté, sous le nom de *villes immédiates* ou sujettes de l'Empire seul.

Ces idées distinctives ont été négligées, et le nom de *cité* a été particulièrement donné à la *ville capitale* ou au chef-lieu de la peuplade; d'où les mots *citadin*, *citadelle*, etc. La *ville* capitale du peuple de Dieu est encore souvent appelée la *cité sainte*. Le quartier de Paris appelé la *Cité*, est l'ancienne *ville* de Lutèce, chef-lieu de la nation parisienne. (R.)

249. CITER, ALLÉGUER.

On *cite* les auteurs : on *allègue* les faits et les raisons. C'est pour nous autoriser et nous appuyer que nous *citons* : mais c'est pour nous maintenir et nous défendre que nous *alléguons*.

J'ai vu comparer les savans qui *citent* beaucoup et définissent peu, à de gros magasins de marchandises étrangères; et ceux qui s'attachent plus à définir qu'à *citer*, à des ouvriers intelligens, propres à perfectionner ce qu'ils manient.

Les esprits scolastiques ont toujours des raisons à *alléguer* contre ce qu'il y a de plus clair : il n'y a point à gagner dans leur commerce; vous ne recevrez que de mauvaises *allégations* pour de bons raisonnemens. (G.)

250. CIVILITÉ, POLITESSE.

Manières honnêtes d'agir et de converser avec les autres hommes dans la société. C'est, dit M.. Duclos, l'expression ou l'imitation des vertus sociales : c'en est l'expression, si elle est vraie, et l'imitation, si elle est fausse.

Etre poli dit plus qu'être *civil*. L'homme *poli* est nécessairement *civil*; mais l'homme simplement *civil* n'est pas encore *poli* : la *politesse* suppose la *civilité*, mais elle y ajoute.

La *civilité* est par rapport aux hommes ce qu'est le culte public par rapport à Dieu, un témoignage extérieur et sensible des sentimens intérieurs et cachés : en cela même elle est pré-

cieuse ; car affecter des dehors de bienveillance, c'est confesser que la bienveillance devrait être au dedans.

La *politesse* ajoute à la *civilité* ce que la dévotion ajoute à l'exercice du culte public, les marques d'une humanité plus affectueuse, plus occupée des autres, plus recherchée.

La *civilité* est un cérémonial qui a ses règles, mais de convention : elles ne peuvent se deviner; mais elles sont palpables, pour ainsi dire, et l'attention suffit pour les reconnaître : elles sont différentes selon le temps, les lieux, les conditions des personnes avec qui l'on traite.

La *politesse*, dit M. Trublet, consiste à ne rien faire, à ne rien dire qui puisse déplaire aux autres; à faire et à dire tout ce qui peut leur plaire; et cela avec des manières et une façon de s'exprimer qui aient quelque chose de noble, d'aisé, de fin et de délicat. Ceci suppose une culture plus suivie et des qualités naturelles, ou l'art difficile de les feindre : beaucoup de bonté et de douceur dans le caractère; beaucoup de finesse de sentiment et de délicatesse d'esprit, pour discerner promptement ce qui convient par rapport aux circonstances où l'on se trouve; beaucoup de souplesse dans l'humeur; et une grande facilité d'entrer dans toutes les dispositions, de prendre tous les sentimens qu'exige l'occasion présente, ou du moins de les feindre.

Un homme du peuple, un simple paysan même, peuvent être *civils;* il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être *poli.*

La *civilité* n'est point incompatible avec une mauvaise éducation; la *politesse* au contraire suppose une éducation excellente, au moins à bien des égards.

La *civilité* trop cérémonieuse est également fatigante et inutile; l'affectation la rend suspecte de fausseté, et les gens éclairés l'ont entièrement bannie. La *politesse* est exempte de cet excès; plus on est *poli*, plus on est aimable; mais il peut aussi arriver, et il n'arrive que trop, que cette *politesse* si aimable, n'est que l'art de se passer des autres vertus sociales qu'elle affecte faussement d'imiter.

« Les législateurs de la Chine, dit M. de Montesquieu, voulurent que les hommes se respectassent beaucoup, que chacun sentît à tous les instans qu'il devait beaucoup aux autres, qu'il n'y avait point de citoyen qui ne dépendît à quelque égard d'un autre citoyen; ils donnèrent donc aux règles de la *civilité* la plus grande étendue. Ainsi, chez le peuple Chinois, on vit les gens de village observer entre eux des cérémonies, comme les gens d'une condition relevée; moyen très-propre à inspirer la douceur, à maintenir parmi le peuple la paix et le bon ordre, et à ôter tous les vices qui viennent d'un esprit dur. En effet, s'affranchir des règles de la *civilité*, n'est-ce pas

chercher le moyen de mettre ses défauts plus à l'aise ? La *civilité* vaut bien mieux à cet égard que la *politesse*. La *politesse* flatte les vices des autres, et la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres au jour; c'est une barrière que les hommes mettent entre eux pour s'empêcher de se corrompre. »

Ceci n'est pourtant vrai que de cette *politesse* trompeuse, si fort recommandée aux gens du monde, et qui n'est, selon la remarque de M. Duclos, qu'un jargon fade, plein d'expressions exagérées, aussi vides de sens que de sentimens. « La vraie *politesse*, dit M. d'Alembert, est franche, sans apprêt, sans étude, sans morgue, et part du sentiment intérieur de l'égalité naturelle; elle est la vertu d'une ame simple, noble et bien née : elle ne consiste réellement qu'à mettre à leur aise ceux avec qui l'on se trouve. La *civilité* est bien différente ; elle est pleine de procédés sans attachement, et d'attentions sans estime. Aussi ne faut-il jamais confondre la *civilité* et la *politesse :* la première est assez commune, la seconde extrêmement rare : on peut être très-*civil* sans être *poli*, et très-*poli* sans être *civil*. »

« La véritable *politesse* des grands, selon M. Duclos, doit être de l'humanité; celle des inférieurs, de la reconnaissance si les grands la méritent ; celle des égaux, de l'estime et des services mutuels. Qu'on nous inspire, dans l'éducation l'humanité et la bienfaisance, nous aurons la *politesse*, ou nous n'en aurons plus besoin : si nous n'avons pas celle qui s'annonce par les graces, nous aurons celle qui annonce l'honnête homme et le citoyen; nous n'aurons pas besoin de recourir à la fausseté: au lieu d'être artificieux pour plaire, il suffira d'être bon : au lieu d'être faux pour flatter les faiblesses des autres, il suffira d'être indulgent: ceux avec qui l'on aura de tels procédés, n'en seront ni enorgueillis, ni corrompus ; ils n'en seront que reconnaissans, et en deviendront meilleurs. (B.)

251. CIVISME, PATRIOTISME.

Ces deux mots présentent l'idée de l'amour de la patrie et de ses concitoyens.

L'usage vient de consacrer le mot de *civisme*, qui manquait à notre langue ; il est d'autant plus intéressant d'en fixer la valeur, qu'il diffère de *patriotisme*, avec lequel on le confond trop souvent.

Civisme, dérivé de *civis*, citoyen, a pris la terminaison grecque *ισμα*, qui signifie science, méthode ; comme si l'on disait science du citadin, de l'habitant de la ville ; car ce mot et ses dérivés ne peuvent être pris que dans cette acception particulière. C'est l'homme qui se dévoue à ses concitoyens, les sert de tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Patriotisme de *patrius*, avec la terminaison de son synonyme, signifie profession d'amour de la patrie.

Le *patriote* est celui qui aime sa patrie, sa nation; le *patriotisme* est cette vertu mise en action. Le *patriotisme* se montre dans les conseils et dans les camps; il est au *civisme* ce que l'homme public est à l'égard de l'homme privé.

Par quelle fatalité faut-il que les peuples soient toujours dupes du premier ambitieux qui se sert du mot *patriotisme*, dont l'abus a si souvent découvert la magie ? Le prétexte de servir sa patrie éleva Périclès et les tyrans de Corinthe. Il n'est pas de conquérant depuis Alexandre jusqu'à Attila, qui n'ait couvert ses projets de ce voile sacré. Le vrai *patriote* ne vante pas plus son *patriotisme*, que l'homme honnête ne se vante de sa probité; c'est une dette qu'il acquitte; étranger aux factions, étranger à toute espèce de crime, c'est au bonheur de tous qu'il se dévoue. Il sait que la justice est le plus ferme soutien des empires, ce n'est qu'à des lois justes qu'il donne son assentiment. Tout à sa patrie, il ne compta jamais ses sacrifices, et la vie lui serait un fardeau, s'il fallait la racheter par une faiblesse coupable ou par le crime.

Toutes ces vertus sont encore celles de l'homme paisible qui, dans une carrière moins brillante, offre à ses concitoyens un secours désintéressé, et l'honore par des actes de *civisme*. C'est par l'exercice de toutes les vertus sociales qu'il se distingue; c'est l'homme bon par excellence. (R.)

252. CLARTÉ, PERSPICUITÉ.

Ce sont deux qualités qui contribuent également à rendre un discours intelligible; mais chacune a son caractère propre.

La *clarté* tient aux choses même que l'on traite; elle naît de la distinction des idées. La *perspicuité* dépend de la manière dont on s'exprime; elle naît des bonnes qualités du style.

Considérez votre objet sur toutes les faces; écartez-en les nuages, l'obscurité; séparez-le de tous les autres objets qui l'environnent, qui lui ressemblent, qui lui sont analogues; examinez-en toutes les parties, toutes les relations; considérez-le sans préventions, sans préjugés; alors vous serez en état d'en parler avec *clarté* :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce *clairement*. BOILEAU.

Si vous parlez votre langue dans toute sa pureté, si vous recherchez la propriété des termes, si vous mettez de la netteté dans vos constructions, si vous savez rendre vos tours pittoresques, soyez sûr que votre expression aura cette *perspicuité* desirable, que Quintilien regarde comme la première et la plus importante qualité du discours.

La *clarté* est ennemie du phébus et du galimatias; la *perspicuité* écarte les tours amphibologiques, les expressions louches, les phrases équivoques. (B.)

253. CLOÎTRE, COUVENT, MONASTÈRE.

Cloître, lieu *clos*, de *clo*, *clau*, *clore*; fermer, serrer, enfermer. Ce mot désigne certain lieu clos d'un couvent, ou un enclos de maisons de chanoines; et il se prend d'une manière générale pour maison religieuse. *Couvent*, autrefois *convent*, assemblée, lieu d'assemblée religieuse, du latin *cum* ou *con*, et de *venire*, venir ensemble, s'assembler. *Monastère*, habitation de moines, du grec *μόνος*, seul, solitaire.

L'idée propre de *cloître* est donc celle de *clôture*; l'idée propre de *couvent*, celle de communauté; l'idée propre de *monastère*, celle de solitude. On s'enferme dans un *cloître* on se met dans un *couvent*; on se retire dans un *monastère*. Celui qui fait avec le monde un divorce absolu, s'enferme dans un *cloître*: celui qui renonce au commerce du monde, se met dans un *couvent*: celui qui fuit le monde, se retire dans un *monastère*.

Dans le *cloître*, vous avez sacrifié votre liberté. Dans le *couvent*, vous avez renoncé à vos anciennes habitudes, vous contractez celle d'une société régulière, et vous portez le joug de la règle. Dans le *monastère*, vous êtes voué à une sorte d'exil, et vous ne vivez que pour votre salut.

Dans les anciens et vrais *monastères*, les religieux partageaient leur vie entre la contemplation et le travail: ils ont défriché la France. Lorsque les villes fondées ou agrandies par les défrichemens ont envahi et enclos les *monastères*, ils n'ont plus, à proprement parler, formé que des *couvens*, où le commerce du monde a fait tomber le travail des moines. Enfin, à peine est-il resté de *cloître* rigoureux pour quelques ordres religieux d'hommes, et chez les religieuses *cloîtrées* par les dispositions du concile de Trente.

Dans l'usage ordinaire, *cloître* se dit d'une manière absolue et indéfinie: on dit le *cloître*, pour désigner l'état monastique; on entre dans le *cloître*, on se jette dans un *cloître*: la mortification se pratique dans le *cloître*. On ne dit pas dans la même acception le *cloître* des Bénédictins, comme on dit leur *monastère*; ou le *cloître* des Capucins, comme on dit leur *couvent*. Nous appelons seulement *monastères* les maisons de moines anciens, tels que ceux qui font profession de la règle de S. Benoît, ou de grandes maisons religieuses de fondation moins ancienne. Toutes les autres maisons moins considérables de moines plus modernes, tels que ceux des ordres mendians, s'appellent *couvens*. (R.)

254. CLORE, FERMER.

L'idée propre de *clore* est de joindre et de serrer ensemble les choses ou leurs parties, de manière à ne laisser entre elles aucun vide, aucun interstice, pour bien cacher, couvrir, envelopper. Celle de *fermer* est de former une barrière, une défense, une garde à un passage, à une ouverture, de manière que la chose soit fortifiée et assurée, pour préserver des atteintes qu'on pourrait craindre, ou leur opposer une résistance.

En général, la *clôture* est plus vaste, plus rigoureuse, plus stable que la fermeture.

La *clôture* est en général plus vaste. Une ville est *close* de murailles; un jardin est *clos* de murs; un champ l'est de haies. Un passage est *fermé*, des portes sont *fermées*, une trappe l'est aussi. Un *clos* est un grand espace de terre, *fermé* dans son circuit.

Le théâtre d'escrime de la chevalerie, *fermé* ou plutôt *enfermé* par trois *barrières*, s'appelait *champ-clos* : ce dernier mot indique l'étendue de la *clôture*, et celui de *fermé*, sa force. On *ferme* ce qui est ouvert ou creux; on *clôt* ce qui était tout découvert et sans enceinte.

La *clôture* est plus rigoureuse. Une fenêtre est *fermée*, et pourtant elle peut n'être pas bien *close*. Il n'y a point de jour, d'issue, de passage dans ce qui est *clos*; s'il s'y trouve des passages, des issues, des ouvertures, on les *ferme*. Le propriétaire de la maison est obligé de tenir le locataire *clos* et *couvert*, c'est-à-dire, *bien fermé* de toutes parts. Votre bourse est *fermée*; le trésor de l'avare est vraiment *clos*. La nuit *close* est tout à fait *fermée* (car on *ferme* plus ou moins rigoureusement). Quand on a dit *nuit fermante*, il faut bien dire *nuit fermée*. Un livre est *fermé*, il n'est pas *clos*. Quand on *ferme* la bouche à quelqu'un, il ne dit plus rien; quand on la lui *clôt*, il n'a plus rien à dire, il ne peut plus rien dire. On se sert au figuré de *clore* plus souvent que de *fermer*, pour dire conclure, achever, terminer, finir, etc.; *clore* une assemblée, un compte, un inventaire, etc. Les différentes manières d'employer les deux termes, soit au propre, soit au figuré, prouvent assez que *clore* dit quelque chose de plus sévère et de plus strict que *fermer*.

Enfin la *clôture* est plus stable. Ce qui est *clos*, est *fermé* à demeure : ce qui se *ferme*, s'ouvre. On *ouvre* et on *ferme* les portes, les fenêtres, un coffre, les boutiques, les spectacles. Mais les places *closes*, et les choses employées pour la *clôture*, les murs, les palissades, les haies, les cloisons, etc. ne s'ouvrent point ou ne sont pas faites pour s'ouvrir et se *fermer* alternativement. Vous *fermez* votre lettre qui doit être ouverte; mais ce qui ne doit pas être su, c'est *lettre close*. La

main qui se *ferme* et s'ouvre, ne se *clôt* pas; il en est de même des yeux, des oreilles, dans le discours ordinaire. Cependant vous dites; *je n'ai pas* fermé *ou* clos l'*œil de la nuit*. Dans cet exemple on se sert de *clore*, parce qu'il s'agit d'avoir les yeux *fermés* par le sommeil, pendant la durée de la nuit ou une assez longue durée. On dit *fermer* ou *clore* les yeux, pour désigner figurément la mort. (R.)

255. CLYSTÈRE, LAVEMENT, REMÈDE.

Ces trois termes, synonymes en médecine et en pharmacie, ne sont point arrangés ici au hasard; ils le sont selon l'ordre chronologique de leur succession dans la langue.

Il y a long-temps que *clystère* ne se dit plus. *Lavement* lui a succédé; et sous le règne de Louis XIV, l'abbé de Saint-Cyran le mettait déjà au rang des mots déshonnêtes qu'il reprochait au père Garasse. On a substitué de nos jours le terme de *remède* à celui de *lavement*. *Remède* est équivoque; mais c'est par cette raison même qu'il est honnête.

Clystère n'a plus lieu que dans le burlesque; et *lavement* que dans les auteurs de médecine : dans le langage ordinaire, on ne doit dire que *remède*. (*Encyclop.* III, 553.)

256. CŒUR, COURAGE, VALEUR, BRAVOURE, INTRÉPIDITÉ.

Le *cœur* bannit la crainte et la surmonte; il ne permet pas de reculer, et tient ferme dans l'occasion. Le *courage* est impatient d'attaquer; il ne s'embarrasse pas de la difficulté, et entreprend hardiment. La *valeur* agit avec vigueur; elle ne cède pas à la résistance, et continue l'entreprise, malgré les oppositions et les efforts contraires. La *bravoure* ne connaît pas la peur; elle court au danger de bonne grace, et préfère l'honneur au soin de la vie. L'*intrépidité* affronte et voit de sang froid le péril le plus évident; elle n'est point effrayée d'une mort présente.

Il entre dans l'idée des trois premiers de ces mots plus de rapport à l'action, que dans celle des deux derniers; et ceux-ci à leur tour renferment dans leur idée particulière un certain rapport au danger, que les premiers n'expriment pas.

Le *cœur* soutient dans l'action : le *courage* fait avancer : la *valeur* fait exécuter : la *bravoure* fait qu'on s'expose : l'*intrépidité* fait qu'on se sacrifie.

Il faut que le *cœur* ne nous abandonne jamais; que le *courage* ne nous détermine pas toujours à agir; que la *valeur* ne nous fasse pas mépriser l'ennemi; que la *bravoure* ne se pique pas de paraître mal à propos; et que l'*intrépidité* ne se montre que dans le cas où le devoir et la nécessité y engagent. (G.)

257. COLÈRE, COURROUX, EMPORTEMENT.

Une agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense, ou qui nous manque dans l'occasion, fait le caractère commun que ces trois mots expriment. Mais la *colère* dit une passion plus intérieure et de plus de durée, qui dissimule quelquefois, et dont il faut se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition; il est aussi d'un style plus ampoulé. L'*emportement* n'exprime proprement qu'un mouvement extérieur qui éclate et fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement.

Le cœur est véritablement piqué dans la *colère*, et il a peine à pardonner, si l'on ne s'adresse pas directement à lui; mais il revient dès qu'on sait le prendre. Souvent le *courroux* n'a d'autre mobile que la vanité, qui exige simplement une satisfaction; et parce qu'alors il agit plus par jugement que par sentiment, il en est plus difficile à apaiser. Il arrive assez ordinairement que la chaleur du sang et la pétulance de l'imagination occasionnent l'*emportement*, sans que le cœur ni l'esprit y aient part: il est alors tout mécanique; c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard; il n'y a donc qu'à céder jusqu'à ce qu'il ait eu son cours.

La *colère* marque beaucoup d'humeur et de sensibilité; celle de la femme est la plus dangereuse. Le *courroux* marque beaucoup de hauteur et de fierté; celui du prince est le plus à craindre. L'*emportement* marque beaucoup d'aigreur et d'impatience; celui de nos amis est le plus désagréable et le plus dur à soutenir. (G.)

258. COLÈRE, COLÉRIQUE.

Colère, adjectif, qui est sujet à la *colère*: *colérique*, qui est enclin à la *colère*, ou qui porte à la *colère*. Le premier désigne proprement l'habitude, la fréquence des accès; le second la disposition, la propension, la pente naturelle à cette passion. Un homme est *colère*, et il a l'humeur *colérique*. L'humeur *colérique* rend *colère*, comme l'humeur hyponcondriaque rend hypocondre. Un homme peut être *colérique* sans être *colère*, s'il parvient à se vaincre, s'il met un frein à son humeur. *Colérique* ne se dit que didactiquement: cependant cette dernière observation prouve combien il servirait à la précision du style dans tous les genres d'écrire.

Colère marque donc le fait, et *colérique* l'inclination. Nous distinguons par de semblables nuances le *despote* de l'homme *despotique*. Le *despote*, avec ou sans titre, gouverne de fait,

d'une manière absolue et arbitraire : l'homme *despotique* a le goût et le pouvoir de gouverner arbitrairement, etc.

La *colère* est un vice dominant dans l'homme *colère*, puisqu'il s'y abandonne sans mesure et sans réserve ; et peut-être ne sera-t-elle qu'un défaut dans l'homme *colérique*, qu'elle ne subjuguera pas, et n'emportera pas même. (R.)

259. COMMANDEMENT, ORDRE, PRÉCEPTE, INJONCTION, JUSSION.

Les deux premiers de ces mots sont de l'usage ordinaire ; le troisième est du style doctrinal ; et les deux derniers sont des termes de jurisprudence ou de chancellerie. Celui de *commandement* exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité; on *commande* pour être obéi. Celui d'*ordre* a plus de rapport à l'instruction du subalterne ; on donne des *ordres* afin qu'ils soient exécutés. Celui de *précepte* indique plus précisément l'empire sur les consciences ; il dit quelque chose de moral qu'on est obligé de suivre. Celui d'*injonction* désigne plus proprement le pouvoir dans le gouvernement; on s'en sert lorsqu'il est question de statuer, à l'égard de quelque objet particulier, une règle indispensable de conduite. Enfin, celui de *jussion* marque plus positivement l'arbitraire ; il enferme une idée de despotisme qui gêne la liberté, et force le magistrat à se conformer à la volonté du prince.

Il faut attendre le *commandement ;* la bonne discipline défend de le prévenir. On demande quelquefois l'*ordre ;* il doit être précis. On donne souvent au *précepte* une interprétation contraire à l'intention du législateur; c'est l'effet ordinaire du commentaire. Il est bon, quelque formelle que soit l'*injonction*, de ne pas trop s'arrêter à la lettre, lorsque les circonstances particulières rendent abusive la règle générale. Il me semble que les cours de justice ne sauraient trop prévenir les lettres de *jussion*, et que le ministère ne doit en user que très-sobrement. (G.)

260. COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

« Le *négoce* regarde les affaires de banque et de marchandises. Le *commerce* et le *trafic* ne regardent que les affaires de marchandises; avec cette différence, ce me semble, que le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échange. » Ces notions, données par l'abbé Girard, sont bien légèrement hasardées.

Commerce, latin *commercium*, signifie à la lettre échange de marchandises, *commutatio mercium :* il est formé de *com*, avec, ensemble, et de *merx*, *merces*, marchandises. Le *com-*

merce ne se fit d'abord que par échange immédiat : pour en généraliser l'idée, on en fait un échange de valeurs. Dans tous les sens, ce mot exprime un échange, une communication réciproque.

Négoce, latin *negocium*, est ordinairement composé par les étymologistes de *nec* et *otium*, privation de loisir, occupation. Le *négoce* est une espèce particulière de travail, d'affaire, d'occupation; l'occupation, l'exercice, la profession du *commerce*.

Trafic est tiré, par Ménage, de l'italien *traffico;* nous l'avons bien plutôt pris, comme les Italiens, de *traficium*, mot de la basse latinité, composé de *tra*, par-delà, au-delà, au dehors, loin; et de *fac*, faire, agir, travailler. Le *trafic* est le *commerce*, ou plutôt le transport fait d'un endroit à l'autre; il a particulièrement désigné le *commerce* éloigné, lointain : on disait le *trafic des Indes*, etc. : mais on s'est plutôt arrêté à l'idée d'*entremise*, assez analogue au mot, et très-propre à désigner l'action du vendeur qui se met entre le premier vendeur et le consommateur, pour transporter de l'un à l'autre une marchandise, un objet de jouissance. C'est, par exemple, ce que fait le banquier; et la *banque* est définie par les vocabulistes, *trafic d'argent*. On *trafique* aussi des papiers, etc. On appelle un billet *trafiqué*, celui qui a passé par plusieurs mains, etc. Cette observation achève de détruire toutes les notions rappelées au commencement de cet article.

Le commerce est l'échange de valeurs pour valeurs égales, ou d'objets équivalens, et qui se paient l'un l'autre, et non l'*échange du superflu contre le nécessaire;* car celui qui vendrait le nécessaire pour acheter le superflu, ne ferait-il pas aussi un échange de choses vénales? Le *négoce* est le travail exercé au service du *commerce*, ou cette partie du *commerce* exercée par des gens voués aux entreprises, aux soins, aux travaux de cette profession: c'est donc à tort qu'on dit le *commerce*, pour désigner le corps de ces agens, qui ne font pas en effet *tout le commerce*, mais qui servent le *commerce:* ce serait plutôt le *négoce*. Le *trafic* est ce *négoce* qui fait passer de lieux en lieux, ou de mains en mains, ou qui fait circuler tel ou tel objet particulier de *commerce*, par des agens intermédiaires placés entre le premier vendeur et le dernier acheteur. Ainsi, ce mot n'exprime qu'un service particulier du *négoce* borné à un certain genre d'industrie et de *commerce*, comme le *commerce* des soies, des lainages.

Le *commerce* est cette communication complète qui embrasse tous les échanges et toutes les sortes d'échanges qui se font dans toute l'étendue de la circulation, depuis la production jusqu'à la consommation, depuis le cultivateur ou le propriétaire qui vend la denrée de son cru, et qui est le premier *com-*

merçant sans être *négociant*, jusqu'au consommateur qui termine les échanges en faisant le dernier achat de la chose pour son usage Le *négoce* n'est qu'un service particulier que rendent au *commerce* des agens, des personnes intelligentes, éclairées et laborieuses, en épargnant aux producteurs ou aux fabricans et aux consommateurs la peine de se rapprocher les uns des autres pour leurs ventes et leurs achats, en calculant et balançant les moyens des uns et les besoins des autres, pour les accorder ensemble; en combinant et multipliant mêmes les échanges en divers lieux, en divers pays, pour rendre plus favorable le débit de la denrée; en formant enfin les spéculations et exécutant les opérations nécessaires pour conduire les objets d'un terme à l'autre, avec le plus d'économie et d'avantage possible. Le *trafic*, infiniment plus borné dans son industrie, dans ses lumières, dans ses entreprises, dans ses spéculations, dans ses opérations, consiste proprement à acheter là une marchandise pour revendre ici cette même marchandise avec profit; tandis que le *négoce* aura souvent fait, par un long circuit, et avec beaucoup de travail, plusieurs échanges différens pour arriver à la marchandise que vous attendez.

Une nation, un pays, fait le *commerce* de ses productions et de ses fabrications; cette nation fait son *commerce* lors même que l'étranger vient chez elle lui apporter des marchandises étrangères et prendre les siennes. Une maison, nne compagnie attachée à des entreprises combinées, fait un *négoce*: elle *négocie*, achète de toute sorte de mains, échange, voiture, transporte, etc. Un simple revendeur fait le *trafic*.

Le producteur est donc l'auteur du *commerce* et le vrai *commerçant*. Le négociant est un agent très-utile du *commerce*, interposé entre le producteur et le consommateur. Le *trafiquant* est un agent du *négoce*, attaché à telle espèce de *commerce*.

Le *commerce* se prête à une infinité de divisions; *commerce* intérieur, *commerce* extérieur, *commerce* maritime, *commerce* en gros, *commerce* en détail, grand *commerce*, petit *commerce*, etc; *commerce* des denrées, *commerce* des marchandises, etc. Le *négoce* se prend ordinairement d'une manière générique; mais il se prête aussi à des divisions; *négoce* en gros et en détail, etc.; mais surtout à des divisions relatives ou à l'intérêt ou à l'art: bon *négoce*, *négoce lucratif*, *négoce inconnu*, etc. Le *trafic* se fait aussi en gros et en détail, etc.; mais avec spécification de telle ou telle marchandisé, *trafic* d'argent, de papiers, de soieries, de bonneteries, etc.

Je pourrais encore confirmer mes définitions par les emplois figurés de ces termes.

Le mot *commerce* sert toujours à désigner une communica-

tion réciproque ou de pensées, ou de lettres, de sentimens, d'intelligence, de services, de secours, où chacun donne; reçoit, rend, etc. On dit le *commerce* du monde, de la vie; le *commerce* des savans; de deux amis, des époux, etc.

Les mots *négocier*, *négociation*, etc., désignent l'action de traiter, de manier, de conduire avec art, avec travail, des affaires publiques ou privées. On *négocie* un traité, une alliance, un mariage, un accommodement, etc.

Trafic est très-souvent employé pour désigner des pratiques mauvaises et intéressées, comme si l'on ne voyait dans le *trafic* que la vénalité ou une petite industrie, uniquement inspirée par l'intérêt, et tendant au profit. On fait des *trafics* d'amitié, de bienfaits, de louanges, de complaisances, de vertu, d'amour. etc. : tout cela signifie *vendre*. On *trafique* de la vertu, de l'amour, dit la Bruyère; tout est à *vendre* parmi les hommes. (R.)

261. COMMIS, EMPLOYÉ.

Le *commis* a une mission, une *commission*; l'*employé* a une fonction, un *emploi*; le *commis* répond à un commettant : l'*employé* à un chef. Le *commis* a ses instructions et les suit : l'*employé* a des ordres, il les exécute.

Il y a des *commis* importans et très-importans : ceux-là gouvernent. Les *employés* sont gueux et misérables, ceux-ci vexent.

On parle de la fortune des *commis* puissans. On plaint le sort des pauvres *employés*.

Multipliez les affaires et les embarras, vous multiplierez les *commis* et vous augmenterez leur importance. Multipliez les prohibitions et les perceptions, vous multiplierez les *employés* et comblerez nos misères. (R.)

262. COMPLAIRE, PLAIRE.

Complaire, c'est s'accommoder au sentiment, au goût, à l'humeur de quelqu'un, acquiescer à ce qu'il souhaite, dans la vue de lui être agréable; *plaire*, c'est effectivement être agréable à force de *déférence* et d'attention.

Le premier est donc un moyen pour parvenir au second, et l'on peut dire que quiconque sait *complaire* avec dignité, peut hardiment espérer de *plaire*. (B.)

263. COMPLAISANCE, DÉFÉRENCE, CONDESCENDANCE.

La *complaisance* ou le desir, le soin de *complaire*, est de se *plaire* à faire ce qui *plaît* aux autres. La *déférence* ou l'attention à *déférer*, est de se *porter* (*ferre*) volontiers à pré-

férer à ses propres sentimens, l'acquiescement aux sentimens des autres. La *condescendance* ou l'action de *condescendre*, est de *descendre* de sa hauteur pour se *prêter* à la satisfaction des autres, au lieu d'exercer rigoureusement ses droits.

Les nécessités, les bienséances, les convenances, les offices, les agrémens de la société, de la familiarité, de l'intimité, obligent à la *complaisance* : elle fait toute sorte de sacrifices de nos volontés, de nos goûts, de nos commodités, de nos jouissances, de nos vues personnelles. L'âge, le rang, la dignité, le mérite des personnes, nous imposent la *déférence* : elle subordonne ou soumet à ces titres notre avis, nos opinions, nos jugemens, nos prétentions, nos desseins. Les faiblesses, les besoins, les goûts, les défauts d'autrui, demandent de la *condescendance*: elle fait que nous nous relâchons de notre sévérité ou des droits rigoureux de notre autorité, de notre supériorité, de notre liberté, de notre volonté.

Un mari a de la *complaisance* et de la *condescendance* pour sa femme : la femme a de la *déférence* pour son mari; ils ont l'un et l'autre de la *condescendance* pour leurs enfans. Nous nous devons tous de la *complaisance* les uns aux autres : nous devons de la *déférence* à nos supérieurs : nous avons pour nos inférieurs de la *condescendance*. Le fort a de la *condescendance* pour le faible : les petits ont de la *déférence* pour les grands : on a de la *complaisance* pour tous ceux avec qui l'on vit.

Ces qualités annoncent de la bonté, de la douceur, de la facilité dans le caractère, dans l'humeur, dans l'esprit; mais la *complaisance* marque particulièrement une bonté affectueuse; la *déférence*, une douceur respectueuse; la *condescendance*, une facilité indulgente.

La *complaisance* est inspirée par le desir de *plaire*; et c'est le moyen de *plaire*. La *déférence* marque une docilité réglée par la science des égards; elle rend les autres contens d'eux et de nous. La *condescendance* tient à cette sorte d'aménité qui se prête volontiers à des tempéramens; elle se plie pour vous embrasser.

L'auteur du livre des *Mœurs* dit que la *complaisance* est une *condescendance* honnête, par laquelle nous plions notre volonté pour la rendre conforme à celle des autres; et qu'elle consiste à ne contrarier le goût de qui que ce soit, dans tout ce qui est indifférent pour les mœurs, à s'y prêter même autant qu'on le peut, et à le prévenir lorsqu'on l'a su deviner.

La *complaisance* cherche à prévoir, à saisir, à prévenir les goûts et les desirs des personnes, sans doute: mais il n'en est pas de même de la *condescendance*; elle attend, résiste, mais se rend. La *complaisance* fait qu'on n'a de volonté que celle

des autres; la *condescendance* fait qu'on ne tient pas à sa volonté, quand elle est opposée à celle des autres. La *complaisance* a beaucoup plus d'affection et de générosité que la *condescendance :* si on la réduit à une pure *condescendance,* on la dénature au lieu de la définir.

La *déférence* a été mieux connue ou mieux sentie. L'usage est assez général d'y attacher l'idée d'une sorte d'hommage rendu au mérite et aux bienséances. D'Ablancourt nous dit qu'on en a pour les personnes de mérite et de qualité ; Port Royal, qu'il faut nous prévenir les uns les autres par des témoignages d'honneur et de *déférence ;* Saint-Evremont, que le respect et la *déférence* naissent de l'estime mutuelle que doivent avoir des amis.

264. COMPLIQUÉ, IMPLIQUÉ.

Les affaires ou les faits sont *compliqués* les uns avec les autres, par leur mélange et par leur dépendance. Les personnes sont *impliquées* dans les faits ou dans les affaires, lorsqu'elles y trempent ou qu'elles y ont quelque part.

Les choses extrêmement *compliquées* deviennent obscures à ceux qui n'ont ni assez d'étendue, ni assez de justesse d'esprit pour les démêler. Quand on est souvent à la compagnie des étourdis, on est exposé à se voir *impliqué* dans quelque fâcheuse aventure.

Les affaires les plus *compliquées* deviennent simples et faciles à entendre, dans la bouche ou dans les écrits d'un habile avocat. Il est dangereux de se trouver *impliqué,* même innocemment, dans les affaires des grands, on en est toujours la dupe : ils sacrifient à leurs intérêts leurs meilleurs serviteurs.

Compliqué a un substantif qui est d'usage; *impliqué* n'en a point; mais en revanche il a un verbe que l'autre n'a pas : on dit *complication* et *impliquer ;* mais on ne dit pas *implication* ni *compliquer.*

Rien n'embarrasse plus les médecins que la *complication* de maux, dont le remède de l'un est contraire à la guérison de l'autre. Il n'est pas gracieux d'avoir pour amis des personnes qui vous *impliquent* toujours mal à propos dans les fautes qu'elles commettent. (G.)

265. CONCLUSION, CONSÉQUENCE.

Ces deux termes sont synonymes, en ce qu'ils désignent également des idées dépendantes de quelques autres idées.

Dans un raisonnement, la *conclusion* est la proposition qui suit de celles qu'on y a employées comme principes, et que l'on nomme PRÉMISSES ; la *conséquence* est la liaison de la *conclusion* avec les prémisses.

Une *conclusion* peut être vraie, quoique la *conséquence* soit fausse : il suffit, pour l'une, qu'elle énonce une vérité réelle; et pour l'autre, qu'elle n'ait aucune liaison avec les prémisses. Au contraire, une *conclusion* peut être fausse, quoique la *conséquence* soit vraie : c'est que, d'une part, elle peut énoncer un jugement faux; et de l'autre part, avoir une liaison nécessaire avec les prémisses, dont l'une, au moins dans ce cas, est elle-même fausse.

Quand la *conclusion* est vraie et la *conséquence* fausse, on doit nier la *conséquence*, et on le peut sans blesser la vérité de la *conclusion* : c'est qu'alors la négation ne tombe que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses. Quand, au contraire, la *conclusion* est fausse et la *conséquence* vraie, on peut accorder la *conséquence* sans admettre la fausseté énoncée dans la *conclusion :* ce qu'on accorde ne tombe alors que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses, et non sur la valeur même de la proposition.

Pour un raisonnement parfait, il faut de la vérité dans toutes les propositions, et une *conséquence* juste entre les prémisses et la conclusion. La plus mauvaise espèce serait celle dont la *conclusion* et la *conséquence* seraient également fausses : ce ne serait pas même un raisonnement.

La *conclusion* d'un ouvrage en est quelquefois la récapitulation; quelquefois c'est le sommaire d'une doctrine, dont l'ouvrage a exposé ou établi les principes. Les diverses propositions qui énoncent cette doctrine fondée sur les principes de l'ouvrage, sans y être expressément comprises, sont ce qu'on appelle les *conséquences.* (B.)

266. CONCUPISCENCE, CUPIDITÉ, AVIDITÉ, CONVOITISE.

La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'ame à désirer les biens, les plaisirs sensibles; la *cupidité* en est le désir violent; l'*avidité* un désir insatiable; la *convoitise* un désir illicite.

La *concupiscence* est la suite du péché originel. Le renoncement à soi-même est le remède que propose l'Évangile contre cette maladie de l'ame. Ce renoncement, aussi inconnu à la philosophie humaine que la nature de l'origine du mal dont il est le remède, dispose généreusement le chrétien à réprimer les emportemens de la *cupidité*, à prescrire des bornes raisonnables à l'*avidité*, à détester toutes les injustices de la *convoitise.* (B.)

267. CONDITION, ÉTAT.

La *condition* a plus de rapport au rang qu'on tient dans les différens ordres qui forment l'économie de la république. L'*état* en a davantage à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession.

Les richesses nous font aisément oublier le degré de notre *condition*, et nous détournent quelquefois des devoirs de notre *état*.

Il est difficile de décider sur la différence des *conditions*, et d'accorder là-dessus des prétentions des divers *états*; il y a beaucoup de gens qui n'en jugent que par le brillant de la dépense.

Quelques personnes font valoir leur *condition*, faute de bien connaître le juste mérite de leur *état*. (G.)

268. DE CONDITION, DE QUALITÉ.

La première de ces expressions a beaucoup gagné sur l'autre; mais quoique souvent très-synonymes dans la bouche de ceux qui s'en servent, elles retiennent toujours dans leur propre signification le caractère qui les distingue, auquel on est obligé d'avoir égard en certaines occasions pour s'exprimer d'une manière convenable. *De qualité* enchérit sur *de condition*; car on se sert de cette dernière expression dans l'ordre de la bourgeoisie, et l'on ne peut se servir de l'autre que dans l'ordre de la noblesse. Un homme né roturier ne fut jamais un homme *de qualité*; un homme né dans la robe, quoique roturier, se dit homme *de condition*.

Il semble que de tous les citoyens partagés en deux portions, les gens *de condition* en fassent une, et le peuple l'autre, distinguées entre elles par la nature des occupations civiles; les uns s'attachant aux emplois nobles, les autres aux emplois lucratifs : et que parmi les personnes qui composent la première portion, celles qui sont illustrées par la naissance soient les gens *de qualité*.

Les personnes de *condition* joignent à des mœurs cultivées des manières polies; et les gens *de qualité* ont ordinairement des sentimens élevés.

Il arrive souvent que des personnes nouvellement devenues *de condition*, donnent dans la hauteur des manières, croyant en prendre de belles; c'est par là qu'elles se trahissent, et font sur l'esprit des autres un effet tout contraire à leur intention. Quelques gens *de qualité* confondent l'élévation des sentimens avec l'énormité des idées qu'ils se font sur le mérite de la naissance, affectant continuellement de s'en targuer, et de prodiguer les airs de mépris pour tout ce qui est bourgeoisie : c'est un défaut qui leur fait beaucoup plus perdre que gagner dans l'estime des hommes, soit pour leur personne, soit pour leur famille. (G.)

269. CONDUIRE, GUIDER, MENER.

Les deux premiers de ces mots supposent dans leur propre valeur une supériorité de lumières que le dernier n'exprime

pas, mais, en récompense, celui-ci renferme une idée de crédit et d'ascendant tout à fait étrangère aux deux autres. On *conduit* et l'on *guide* ceux qui ne savent pas les chemin; on *mène* ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas aller seuls.

Dans le sens littéral, c'est proprement la tête qui *conduit*, l'œil qui *guide*, et la main qui *mène*.

On *conduit* un procès : on *guide* un voyageur : on *mène* un enfant.

L'intelligence doit *conduire* dans les affaires : la politesse doit *guider* dans les procédés : le goût peut *mener* dans les plaisirs.

On nous *conduit* dans les démarches, afin que nous fassions précisément ce qui convient de faire : on nous *guide* dans les routes pour nous empêcher de nous égarer : on nous *mène* chez les gens pour nous en procurer la connaissance.

Le sage ne se *conduit* par les lumières d'autrui qu'autant qu'il se les ait rendues propres. Une lecture attentive de l'Évangile suffit pour nous *guider* dans la voie du salut. Il y a de l'imbécillité à se laisser *mener* dans toutes ses actions par la volonté d'un autre; les personnes sensées se contentent de consulter dans le doute, et prennent leur résolution par elles-mêmes. (G.)

270. CONFÉRER, DÉFÉRER.

On dit l'un et l'autre, en parlant des dignités et des honneurs que l'on donne. *Conférer* est un acte d'autorité; c'est l'exercice du droit dont on jouit. *Déférer* est un acte d'honnêteté; c'est une préférence que l'on accorde au mérite.

Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron, et du besoin qu'ils avaient alors de ses lumières et de son zèle, lui *déférèrent* unanimement le consulat : ils ne firent que le *conférer* à Antoine. (B.)

271. SE CONFIER, SE FIER.

Se confier ne désigne guère que faire une confidence; *se fier*, c'est proprement avoir de la confiance : le premier n'indique qu'un sentiment passager de l'ame et relatif aux circonstances; l'autre exprime un sentiment absolu et indépendant de toute circonstance.

On *se confie* à tous ceux à qui l'on a fait des confidences; et comme une confidence ne prouve pas toujours pour celui à qui on la fait, on ne *se fie* pas à tous ceux à qui l'on *se confie*.

On *se fie* à la probité; on *se confie* à la discrétion : à la cour il faut continuellement *se confier* et ne *se fier* jamais.

On *se confie* à son confesseur, et l'on ne *s'y fierait* pas toujours.

Les jeunes gens *se confient* leurs intrigues sans s'estimer : on estime toujours ceux à qui l'on *se fie*.

On peut dire à un homme dont on soupçonne la probité : comme votre intérêt vous imposera silence, quoique je ne *me fie* pas à vous, je vais vous *confier*, ... c'est-à-dire, quoique je n'aie en vous aucune *confiance*, je vais vous faire telle *confidence*. (Anon.)

272. CONFISEUR, CONFITURIER.

Tous deux ont rapport aux *confitures*. Le *confiseur* les fait, et le *confiturier* les vend.

Un homme nécessaire dans l'office d'une grande maison est un habile *confiseur*. Il ne serait ni bienséant, ni sûr, ni bien entendu, de recourir sans cesse à un *confiturier*. (B.)

273. CONFRÈRE, COLLÈGUE, ASSOCIÉ.

L'idée d'union est commune à ces trois termes ; mais elle y est présentée sous des aspects différents.

Les *confrères* sont membres d'un même corps religieux ou politique : les *collègues* travaillent conjointement à une même opération, soit volontairement, soit par quelque ordre supérieur; les *associés* ont un objet commun d'intérêt.

Le fondement nécessaire de l'union entre des *confrères*, c'est l'estime réciproque; entre des *collègues*, c'est l'intelligence; entre des *associés*, c'est l'équité.

Il importe à notre tranquillité personnelle de bien vivre avec nos *confrères*, de captiver leur estime, de leur accorder la nôtre, et, s'ils nous forcent de la leur refuser, de garder au moins les bienséances.

Il importe au succès des opérations où nous sommes chargés de concourir, de nous entendre avec nos *collègues*; de leur communiquer toujours nos vues; de déférer souvent aux leurs ; et, si nous sommes forcés de les contredire ou de leur résister, de le faire avec les plus grands ménagemens : la conduite de Cicéron à l'égard d'Antoine, son *collègue* dans le consultat, est un modèle de conduite en ce genre.

Il importe à nos propres intérêts de respecter ceux de nos *associés*, de leur inspirer de la confiance par nos principes, de la confirmer par notre équité; et si la perte n'est pas excessive, de faire même quelques sacrifices à leurs prétentions. (B.)

274. CONFUS, DÉCONCERTÉ, INTERDIT.

Ces trois mots indiquent le trouble, l'embarras ; mais la *confusion* semble toujours fondée sur de bonnes raisons, tandis qu'un rien suffit pour *déconcerter* ou pour *interdire*.

La *confusion* dépend plutôt de la chose qui l'occasionne que de la personne qui l'éprouve ; tout le monde peut la connaître : mais il y a des gens qui ne peuvent jamais être *déconcertés* ou *interdits ;* leur caractère s'y oppose.

La *confusion* peut être intérieure, cachée, quoiqu'elle se manifeste le plus souvent : être *déconcerté*, être *interdit*, sont des manières d'être extérieures, qui viennent moins de l'état de l'ame que de la contenance, qui n'existeraient pas si elles ne se saient pas voir.

La *confusion* peut naître du sentiment de nos torts ; elle paraît même contenir l'aveu d'une sorte d'infériorité ; c'est un mouvement d'humilité. Il suffit quelquefois pour être *déconcerté* d'avoir beaucoup d'amour propre : si un mot nous blesse, et que nous ne trouvions pas sur le champ les moyens de sauver une honte à notre amour propre, nous sommes *déconcertés*. On peut aussi se laisser *déconcerter* par timidité. Lorsqu'on n'a pas la répartie prompte, on est sujet à se voir, *interdit* souvent.

Un homme *confus* reconnaît son tort ou donne de mauvaises excuses ; un homme *déconcerté* en cherche et n'en trouve pas, un homme *interdit* garde le silence.

Un sot n'est jamais *confus ;* un homme hardi n'est jamais *déconcerté ;* un esprit prompt n'est pas aisé à *interdire*.

Un homme *confus* est celui dont l'embarras est causé par le vague de ses sentimens ou de ses pensées ; il ne sait où courir. Un homme *déconcerté* est celui dont l'embarras vient de ce qu'il a été jeté hors de la ligne de ses idées, et qu'il ne sait comment y revenir. Un homme *interdit* est celui à qui on a rompu le fil de ses idées et qui ne cherche même pas à le retrouver.

Un homme *confus* baisse les yeux ; un homme *déconcerté* les tourne de côté et d'autre comme pour demander son chemin ; un homme *interdit* a le regard fixe.

On dit : vos bienfaits me rendent *confus ;* vos reproches me *déconcertent ;* vos interpellations *m'interdisent*.

Pour être *confus*, il n'est pas nécessaire d'être pris à l'improviste. Etre *déconcerté* ou *interdit* dénote une surprise causée par quelque chose de brusque et d'inattendu.

On est souvent *confus* de s'être laissé *déconcerter* ou *interdire* aisément. La *confusion* indique un embarras provenant d'une sorte de honte. Etre *déconcerté* ou *interdit* n'annonce qu'un défaut de présence d'esprit. (F. G.)

275. CONNEXION, CONNEXITÉ.

Ces mots expriment le rapport, la liaison, la dépendance, qui se trouvent entre certaines choses. La terminaison du premier, *ion*, marque l'action de lier ces choses ensemble ; la terminaison du second, *ité*, marque la qualité des choses faites pour être liées ensemble.

Il semble d'abord que cette remarque s'accorde assez avec l'observation suivante de l'Encyclopédie. Le mot *connexion*, dit l'auteur de l'article, désigne la liaison intellectuelle des objets de notre méditation ; celui de *connexité*, la liaison que les qualités existant dans les objets, indépendamment de nos réflexions, constituent entre ces objets. Ainsi il y aura *connexion* entre les abstraits, et *connexité* entre les concrets ; et les qualités et les rapports qui font la *connexité*, seront les fondemens de la *connexion ;* sans quoi, notre entendement mettrait dans les choses ce qui n'y est pas. (*Encycl.* III, 880.)

Il y a donc *connexité* entre les abstraits comme entre les concrets, puisque la *connexité* fonde la *connexion*. Entre les objets de nos méditations, il faut une *connexité* métaphysique pour former une *connexion* ou *liaison* intellectuelle, et elle y est nécessairement comme pour former une *connexion* ou une *liaison* réelle ; entre les objets matériels, il faut qu'il y ait une *connexité* réelle ou des qualités réelles propres pour leur liaison.

Richelet dit que *connexion* signifie le rapport d'une chose avec une autre ; et *connexité*, ce par quoi une chose a rapport à une autre : il s'explique mal.

Il y aurait donc *connexion* toutes les fois qu'il y aurait *connexité ;* puisque le rapport est le résultat nécessaire des qualités relatives. La *connexion* ou la *liaison* existerait donc entre deux idées qui, malgré leur *connexité*, se présenteraient, non seulement désunies, mais encore opposées l'une à l'autre.

Quelques gens prétendent, dit le Dictionnaire de Trévoux, qu'il y a quelque sorte de différence entre *connexité* et *connexion*. Ils veulent que *connexité* signifie une liaison et une dépendance naturelles, qui se trouvent entre les choses, sans que nous y contribuions en rien de notre part ; telle qu'elle est entre la physique et la médecine : au lieu que *connexion* ne singifie, selon eux, qu'une liaison qui est à faire, et à laquelle nous devons contribuer par notre art : comme si on disait, par la *connexion* de ces deux propositions, vous verrez que l'une sert d'éclaircissement à l'autre.

Il n'y aurait donc pas une *connexion* naturelle et nécessaire, indépendante de toute opération de l'esprit, entre les idées de père et d'enfant, d'époux et d'épouse, de souverain et de sujet, de débiteur et de créancier, et ainsi de tant d'autres idées cor-

rélatives. Vous pourriez donc concevoir un homme qui doit sans devoir à quelqu'un; quelqu'un qui commande sans qu'un autre obéisse, etc.

Pour moi, je pense, 1°. que *connexion* et *connexité* s'appliquent également à toute espèce d'objets entre lesquels il y a des rapports particuliers, de quelque nature que soient ces objets et ces rapports; 2°. que la *connexion* ne consiste pas dans ces simples rapports, et que la *connexité* peut exister sans elle; 3°. que la *connexion*, qui souvent dépend de nos opérations, en est aussi quelquefois indépendante, et qu'elle vient alors d'une sorte d'intimité naturelle entre les choses, ou de leur état naturel. La *connexité* est la qualité ou la propriété naturelle, en vertu de laquelle la *connexion* a lieu ou peut avoir lieu.

Ainsi, *connexité* ne dénote qu'un simple rapport qui est dans les choses et dans la nature même des choses : la *connexion* énonce une liaison qui est établie entre les choses, et fondée sur ce rapport. Par la *connexité*, les choses sont faites pour être ensemble ; par la *connexion*, elles le sont.

La *connexité* présente des liens pour enchaîner les choses les unes aux autres, et la *connexion* les noue.

Deux idées ont de la *connexité*; leur *connexion* forme un jugement. Par le raisonnement, vous établissez la *connexion* entre des propositions qui n'avaient qu'une *connexité*. Un principe a de la *connexité* avec un autre; l'antécédent a une *connexion* avec le conséquent, ou le corollaire avec la proposition démontrée. Entre deux vérités qui se rapportent par leur *connexité* l'une à l'autre, la vérité intermédiaire fera la *connexion*. La *connexité* d'un certain nombre de vérités demande que leur *connexion* forme la chaîne qu'on appelle la science.

Il y a de la *connexité* entre la géométrie et la physique; leur *connexion* est dans les mathématiques mixtes. La *connexité* de l'astronomie avec la navigation est démontrée par la *connexion* établie, par exemple, entre la connaissance des satellites de Jupiter et la détermination des longitudes. La *connexion* de la physique et de la théologie est sensible; leur *connexité* est développée par les savans. (R.)

276. CONSEILLER D'HONNEUR, CONSEILLER HONORAIRE.

Le *conseiller d'honneur* est un conseiller en titre, à la place duquel est attachée cette qualification : le *conseiller honoraire* est un conseiller qui, après avoir rempli quelque temps cette charge, a obtenu des lettres de vétérance, et qui conserve les principaux honneurs de la charge, sans être tenu d'en remplir les fonctions.

Un *conseiller d'honneur* est en exercice; un *conseiller honoraire* n'y est plus. (B.)

277. CONSENTEMENT, PERMISSION, AGRÉMENT.

Termes relatifs à la conduite que nous avons à tenir dans la plupart des actions de la vie, où nous ne sommes pas entièrement libres, et où l'évènement dépend en partie de nous, en partie de la volonté des autres. (*Encycl.* IV, 32.)

Le *consentement* se demande aux personnes intéressées dans l'affaire. La *permission* se donne par les supérieurs qui ont droit de régler la conduite, ou de disposer des occupations. Il faut avoir l'*agrément* de ceux qui ont quelque autorité, ou quelque inspection sur la chose dont il s'agit.

Nul contrat sans le *consentement* des parties. Les moines ne peuvent sortir de leur couvent sans *permission*. On n'acquiert point de charge à la cour sans l'*agrément* du roi.

On se fait quelquefois prier de donner son *consentement* à une chose qu'on désire beaucoup. Tel supérieur refuse des *permissions*, qui prend pour lui des licences peu décentes. L'*agrément* du prince devient difficile à obtenir vis-à-vis d'un concurrent protégé. (G.)

278. CONSENTIR, ACQUIESCER, ADHÉRER, TOMBER D'ACCORD.

Nous *consentons* à ce que les autres veulent, en l'agréant et en le permettant. Nous *acquiesçons* à ce qu'on nous propose, en l'acceptant et en nous y conformant. Nous *adhérons* à ce qui est fait et conclu par d'autres, en l'autorisant et en nous y joignant. Nous *tombons d'accord* de ce qu'on nous dit, en l'avouant et en l'approuvant.

On s'oppose aux choses auxquelles on ne veut pas *consentir*. On rebute celles auxquelles on ne veut pas *acquiescer*. On ne prend point de part à celles auxquelles on ne veut pas *adhérer*. On conteste celles dont on ne veut pas *tomber d'accord*.

Il semble que le mot de *consentir* suppose un peu de supériorité, que celui d'*acquiescer* emporte un peu de soumission; qu'il entre dans l'idée d'*adhérer* un peu de complaisance; et que *tomber d'accord* marque un peu d'aversion pour la dispute.

Les parens *consentent* à l'établissement de leurs enfans. Les parties *acquiescent* au jugement d'un arbitre. Les amans *adhèrent* aux caprices de leurs maîtresses. Les bonnes gens *tombent d'accord* de tout. (G.)

279. CONSIDÉRABLE, GRAND.

La collection des arrêts est un ouvrage *considérable*; l'Esprit des Lois est un *grand* ouvrage. Un courtisan accrédité est un homme *considérable*; Corneille était un *grand* homme. On dit de *grands* talens, et un rang *considérable*. (d'Al.)

Ces deux mots sont synonymes au propre et au figuré : au propre, *considérable* ne se dit guère que de ce qui est étendu horizontalement; *grand* peut se dire de ce qui est élevé. Une étendue *considérable* de pays; une *grande* hauteur. On ne dit pas, un homme d'une taille *considérable*, mais d'une *grande* taille. *Grand* semble le contraire de *petit*; *considérable* est plus directement opposé à *borné*.

Au figuré, un homme *considérable* est celui qui attire les regards du public par son rang, ses richesses, etc. ; un *grand* homme fixe l'estime par ses talens ou ses vertus. On est *considérable* par des qualités extérieures, dues quelquefois au hasard ; on est *grand* par soi-même. Un homme *considérable* peut ne pas être un *grand* homme ; mais un *grand* homme est toujours *considéré*. (F. G.)

280. CONSIDÉRATION, RÉPUTATION.

Il ne faut point confondre la *considération* avec la *réputation* : celle-ci est, en général, le fruit des talens ou du savoir-faire; celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses, ou, en général, au besoin qu'on a de ceux à qui on l'accorde. L'absence ou l'éloignement, loin d'affaiblir la *réputation*, lui est souvent utile; la *considération*, au contraire, est toute extérieure, et semble attachée à la présence.

Un ministre incapable de sa place, a plus de *considération* et moins de *réputation* qu'un homme de letttre ou qu'un artiste célèbre. Un homme riche et sot a plus de *considération* et moins de *réputation* qu'un homme de mérite pauvre.

Corneille avait de la *réputation*, comme auteur de Cinna ; et Chapelain, de la *considération*, comme distributeur des graces de Colbert. Newton avait de la *réputation*, comme inventeur dans les sciences ; et de la *considération*, comme directeur de la Monnaie. (*Encycl.* IV, 43.)

Voici, selon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *considération* vient de l'effet que nos qualités personnelles font sur les autres : si ce sont des qualités grandes et élevées, elles excitent l'admiration; si ce sont des qualités aimables et liantes, elles font naître le sentiment de l'amitié.

L'on jouit mieux de la *considération* que de la *réputation* ; l'une est plus près de nous, et l'autre s'en éloigne ; quoique plus grande, celle-ci se fait moins sentir, et se convertit rarement en une possession réelle.

Nous obtenons la *considération*, de ceux qui nous approchent ; et la *réputation*, de ceux qui ne nous connaissent pas. Le mérite nous assure l'estime des honnêtes gens; et notre étoile, celle du public.

La *considération* est le revenu du mérite de toute la vie : et la *réputation* est souvent donnée à une action faite au hasard ; elle est plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occasion qu'elle nous présente, une action brillante, une victoire, tout cela est à la merci de la renommée : elle se charge des actions éclatantes ; mais en les étendant et les célébrant, elle les éloigne de nous.

La *considération*, qui tient aux qualités personnelles, est moins étendue ; mais comme elle porte sur tout ce qui nous entoure, la jouissance en est plus sensible et plus répétée : elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'est due qu'à des vices d'usage bien placés et bien préparés, ou d'autres fois même à des crimes heureux et illustres.

La *considération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes ; mais aussi la *réputation* s'use, et a besoin d'être renouvelée. (*Encycl.* XIV, 161.)

281. CONSIDÉRATIONS, OBSERVATIONS, RÉFLEXIONS, PENSÉES.

Le terme de *considérations* est d'une signification plus étendue ; il exprime cette action de l'esprit qui envisage un objet sous les différentes faces dont il est composé. Celui d'*observations* sert à exprimer les remarques que l'on fait dans la société ou sur les ouvrages. Le terme de *réflexions* désigne plus particulièrement ce qui regarde les mœurs et la conduite de la vie. Celui de *pensées* est une expression plus vague, qui marque indistinctement les jugemens de l'esprit.

Les *Considérations* de Montesquieu sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, annoncent un génie profond et pénétrant. Les *Observations* de l'Académie Française sur le Cid font voir beaucoup de sagacité. Les *réflexions* de Tacite et de quelques autres historiens politiques, sont souvent plus ingénieuses que solides. Les *pensées* de la Rochefoucauld sont plus agréables que celles de Pascal ; et quoiqu'à une première lecture elles paraissent superficielles, on en trouve d'aussi profondes lorsqu'on les a bien méditées.

Il y a, dans les *Considérations sur les ouvrages d'esprit*, des *observations* fréquentes et quelques *réflexions :* l'auteur souhaite que les *pensées* qu'on y trouve, soient aussi justes qu'elles le lui ont paru. (*Avertissement des Considérations sur les ouvrages d'esprit.*)

Les *considérations* supposent de la profondeur, de la pénétration, de l'étendue dans l'esprit, et de la tenue dans ses opérations. Les *observations* exigent de la sagacité pour démêler ce qui est le moins sensible, et du goût pour choisir ce qui est digne d'attention, et pour rejeter ce qui n'en mérite



point. Les *réflexions*, pour être solides, doivent porter sur des principes sûrs ; elles demandent de la finesse, mais sur-tout de la justesse dans les applications. Les *pensées*, étant destinées à devenir la matière des *considérations*, à faire valoir les *observations*, à nourrir les *réflexions*, supposent dans l'esprit les qualités nécessaires au succès des unes et des autres, selon l'occurrence.

Les *Considérations* de M. Duclos sur les mœurs de ce siècle, obtiendront les suffrages de la postérité, comme elles ont mérité ceux de notre âge, par l'importance des *observations* qui leur servent de base ; par le goût de probité qui en caractérise les *réflexions*, et qui en fait presque autant de principes précieux dans la morale ; et par une foule de *pensées* neuves, solides, agréables, et qui supposent dans l'auteur une étendue de lumières peu commune. (B.)

282. CONSOMMER, CONSUMER.

Plusieurs de nos écrivains ont confondu ces deux termes, quoiqu'ils aient des significations très-différentes. « Ce qui a donné lieu à cette erreur, si je ne me trompe, dit M. de Vaugelas, est que l'un et l'autre emporte avec soi le sens et la signification d'ACHEVER : ainsi ils ont cru que ce n'était qu'une même chose. Il y a pourtant une étrange différence entre ces deux sortes d'ACHEVER ; car *consumer* achève en détruisant et anéantissant le sujet ; et *consommer* achève en le mettant dans sa dernière perfection et son accomplissement entier. » (1)

Un homme *consommé* dans les sciences n'a certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans des frivolités.

Quand on commence par *consumer* son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de *consommer* jamais un établissement honorable.

Il est nécessaire, pour *consommer* le sacrifice de la messe, que le prêtre *consume* les espèces consacrées. (B.)

---

(1) Thomas Corneille, dans sa note sur cette remarque, dit que *consommation* est d'usage dans les différentes définitions de *consommer* et de *consumer* ; et la même chose est répétée dans l'Encyclopédie, IV, 109. Cela n'est vrai, comme l'observe le Dictionnaire de l'Académie (1762), que pour désigner le grand usage qui se fait de certaines choses, comme de bois, de blés, de vins, de sels, de fourrages : hors de là, le verbe *consumer* produit *consomption*, pour signifier *destruction*. Ainsi, l'on dit la *consommation* du sacrifice, pour l'entier accomplissement ; et la *consomption* de l'hostie, pour la déglutition. (B.)

283. CONSTANCE, FIDÉLITÉ.

La *constance* ne suppose point d'engagement; la *fidélité* en suppose un. On dit *constant* dans ses goûts, *fidèle* à sa parole.

Par la même raison, on dit plus communément *fidèle* en amour et *constant* en amitié, parce que l'amour semble un engagement plus vif que l'amitié pure et simple. On dit aussi : un amant heureux et *fidèle*, un amant malheureux et *constant*; le premier est engagé, l'autre ne l'est pas.

Il semble que la *fidélité* tienne plus aux procédés, la *constance* aux sentimens. Un amant peut être *constant* sans être *fidèle*, si, en aimant toujours sa maîtresse, il brigue les faveurs d'une autre femme; il peut être *fidèle*, sans être *constant*, s'il cesse d'aimer sa maîtresse, sans néanmoins en prendre une autre.

La *fidélité* suppose une espèce de dépendance : un sujet *fidèle*, un domestique *fidèle*, un chien *fidèle*. La *constance* suppose une sorte d'opiniâtreté et du courage. *Constant* dans le travail, dans les malheurs. La *fidélité* des martyrs à la religion a produit leur *constance* dans les tourmens.

Fidèle, *fidus*, qui garde sa foi. *Constant*, *cum stans*, qui tient à ses premières volontés. (d'Al.).

284. CONSTANT, FERME, INÉBRANLABLE, INFLEXIBLE.

Ces mots désignent, en général, la qualité d'une ame que les circonstances ne font point changer de disposition. Les trois derniers ajoutent au premier une idée de courage, avec ces nuances différentes, que *ferme* désigne un courage qui ne s'abat point; *inébranlable*, un courage qui résiste aux obstacles; et *inflexible*, un courage qui ne s'amollit point.

Un homme de bien est *constant* dans l'amitié, *ferme* dans les malheurs; et, lorsqu'il s'agit de la justice, *inébranlable* aux menaces et *inflexible* aux prières. (*Encycl.* IV, 58.)

285. CONSTRUIRE, BATIR.

Construire est le plus général : il signifie assembler des matériaux (*cum struere*) pour en faire une *construction* quelconque, soit édifice, soit machine, etc. *Bâtir* est plus particulier; il ne se dit que des maisons ou des édifices en maçonnerie. Dans les ports de mer cependant on dit, *bâtir* un vaisseau; mais c'est par extension, comme le remarque Dumarsais. (*Traité des Tropes*, 2e part., art. 1er.)

Bâtir ne se dit même ordinairement que des simples maisons et des édifices de peu d'importance. On dit : *construire* un temple, un palais, plutôt que *bâtir* un temple, un palais.

Construire embrasse la masse de toutes les opérations néces-

saires pour élever un édifice ; *bâtir* ne désigne que la maçonnerie du bâtiment.

C'est l'architecte qui dirige la *construction* d'une salle de spectacle ; ce sont les maçons qui la *bâtissent*. (F. G.)

286. CONTE, FABLE, ROMAN.

Un *conte* est une aventure feinte et narrée par un auteur connu. Une *fable* est une aventure fausse, divulguée dans le public, et dont on ignore l'origine. Un *roman* est un composé et une suite de plusieurs aventures supposées.

Le mot de *conte* est plus propre lorsqu'il n'est question que d'une aventure de la vie privée ; on dit : le *conte* de la Matrone d'Ephèse. Le mot de *fable* convient mieux lorsqu'il s'agit d'un événement qui regarde la vie publique ; on dit : la *fable* de la Papesse Jeanne. Le mot de *roman* est à sa place lorsque la description d'une vie illustre ou extraordinaire fait le sujet de la fiction : on dit, le *roman* de Cléopâtre.

Les *contes* doivent être bien narrés ; les *fables*, bien inventées ; et les *romans*, bien suivis.

Les bons *contes* divertissent les honnêtes gens ; ils se plaisent à les entendre. Les *fables* amusent le peuple ; il en fait des articles de foi. Les *romans* gâtent le goût des jeunes personnes ; elles en préfèrent le merveilleux outré au naturel simple de la vérité. (G.)

287. CONTENTEMENT, SATISFACTION.

Ces deux termes désignent, en général, la tranquillité de l'ame par rapport à l'objet de ses desirs. (B.)

Le *contentement* est plus dans le cœur ; la *satisfaction* est plus dans les passions. Le premier est un sentiment qui rend toujours l'ame tranquille. Le second est un succès qui jette quelquefois l'ame dans le trouble, quoiqu'elle n'ait plus d'inquiétude sur ce qu'elle désirait.

Un homme inquiet, craintif, n'est jamais *content ;* un homme possédé d'avarice ou d'ambition n'est jamais *satisfait*.

Il n'est guère possible à un homme éclairé d'être *satisfait* de son travail, quoiqu'il soit *content* du choix du sujet.

Callimaque, qui taillait le marbre avec une délicatesse admirable, était *content* du cas singulier qu'on faisait de ses ouvrages, tandis que lui-même n'en était jamais *satisfait*.

On est *content* lorsqu'on ne souhaite plus, quoiqu'on ne soit pas toujours *satisfait* lorsqu'on a obtenu ce qu'on souhaitait.

Combien de fois arrive-t-il qu'on n'est pas *content* après s'être *satisfait !* Vérité qui peut être d'un grand usage en morale. (*Encycl.* IV, 111.)

En effet, il n'arrive presque jamais que l'on soit *content*,

après avoir obtenu la *satisfaction* la plus entière d'une injure. On desire d'acquérir un bien, enfin il arrive; on est *satisfait*, mais on n'est pas *content :* il aurait été plus heureux d'être *content* que *satisfait;* car, comme dit le proverbe, *contentement passe richesse.* (B.)

288. CONTIGU, PROCHE.

Ces mots désignent, en général, le voisinage; mais le premier s'applique principalement au voisinage d'objets considérables, et désigne de plus un voisinage immédiat.

Ces deux terres sont *contiguës;* ces deux arbres sont *proches* l'un de l'autre. (d'Al.)

289. CONTINUATION, CONTINUITÉ.

Continuation est pour la durée; *continuité* est pour l'étendue.

On dit : la *continuation* d'un travail et d'une action; la *continuité* d'un espace et d'une grandeur; la *continuation* d'une même conduite, et la *continuité* d'un même édifice. (G.)

290. CONTINUATION, SUITE.

Termes qui désignent la liaison et le rapport d'une chose avec ce qui la précède.

On donne la *continuation* de l'ouvrage d'un autre, et la *suite* du sien. On dit : la *continuation* d'une vente, et la *suite* d'un procès. On *continue* ce qui n'est pas achevé; on donne une *suite* à ce qui l'est. (*Encycl.* IV, 115.)

291. CONTINUEL, CONTINU.

Il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est *continuel;* mais ce qui est *continu* n'en souffre point. De sorte que le premier de ces mots marque proprement la longueur de la durée, quoique par intervalles et à diverses reprises; le second marque simplement l'unité de la durée, indépendamment de la longueur ou de la brièveté du temps que la chose dure. Voilà pourquoi l'on dit un jeu *continuel,* des pluies *continuelles;* et une fièvre *continue,* une basse *continue.* (G.)

Ces deux termes désignent l'un et l'autre une tenue suivie; c'est le sens général qui les rend synonymes : voici en quoi ils diffèrent.

Ce qui est *continu* n'est pas divisé; ce qui est *continuel* n'est pas interrompu. Ainsi, la chose est *continue* par la tenue de sa constitution; elle est *continuelle* par la tenue de sa durée.

Le cliquet d'un moulin en mouvement fait un bruit *continuel,* parce qu'il est le même, sans interruption, tant que le moulin tourne; mais ce bruit n'est pas *continu,* parce qu'il est

composé de retours périodiques séparés par des intervalles de silence ; il est divisé. (B.)

292. CONTINUER, PERSÉVÉRER, PERSISTER.

Ces verbes indiquent tous trois un état de tenue dans la manière d'agir : le premier sans aucune autre addition ; et les deux autres, avec des idées accessoires qui les distinguent du premier et entre eux.

Continuer, c'est simplement faire comme on a fait jusque là. *Persévérer* c'est *continuer* sans vouloir changer. *Persister* c'est *persévérer* avec constance ou opiniâtreté. Ainsi, *persister* dit plus que *persévérer*, et *persévérer*, plus que *continuer*.

On *continue* par habitude ; on *persévère* par réflexion ; on *persiste* par attachement.

L'homme le plus estimable n'est pas celui qui, après avoir contracté l'heureuse habitude de la vertu, *continue* de la pratiquer ; tant qu'il n'est soutenu que par l'habitude, il peut encore être séduit par des raisonnemens captieux, ébranlé par de mauvais exemples, détourné de la bonne voie par une passion violente : il y a beaucoup plus à compter sur celui qui, connaissant les fondemens et les avantages de la vertu ; l'horreur et les dangers du vice, *persévère* en connaissance de cause à faire le bien et à fuir le mal : mais le comble du mérite, c'est d'y *persister*, nonobstant la fougue des passions, et malgré les persécutions des méchans. (B.)

293. CONTINUER, POURSUIVRE.

C'est ajouter à ce qui est commencé, dans l'intention d'arriver à la fin, et de faire un tout complet : le premier de ces deux mots ne dit rien de plus ; mais le second suppose que les additions faites au commencement sont dans les mêmes vues ; ont les mêmes qualités, et se font de la même main.

Ainsi l'on peut *continuer* l'ouvrage d'autrui, parce qu'il ne faut qu'y ajouter ce qu'il paraît y manquer ; mais il n'y a que celui qui l'a commencé qui puisse le *poursuivre*, parce qu'un autre ne peut avoir ni toutes ses vues, ni les mêmes vues ; que chacun a son faire distingué de tout autre, et qu'il y a interruption dès que l'ouvrage passe dans des mains différentes.

Continuer marque simplement la suite du premier travail ; *poursuivre* marque, avec la suite, une volonté déterminée et suivie d'arriver à la fin.

Quand un discours est commencé, s'il vient à être interrompu, et que celui qui le prononce ait pris part à l'interruption, ou que sans cela elle ait été longue, il le reprend pour *continuer* : s'il ne donne, ou s'il affecte de ne donner aucune attention à l'interruption, il *poursuit*, parce qu'alors l'interrup-

tion est nulle par rapport à celui qui parle, et qu'il tend à la fin, nonobstant l'interruption.

On *continue* son voyage après avoir séjourné dans une ville, dans une cour étrangère : on le *poursuit* nonobstant les dangers de la route, les difficultés des chemins, et les incommodités de la saison.

Quand on a commencé, il faut *continuer*, autrement, on court les risques de passer, ou pour étourdi, ou pour inconstant. Quand on a bien commencé, il faut *poursuivre* pour ne pas se priver du succès qui est dû au début. (B.)

294. CONTRAINDRE, FORCER, VIOLENTER.

Le dernier de ces mots enchérit sur le second, comme celui-ci sur le premier ; et le tout aux dépens de la liberté, qui est également ravie par l'action qu'ils signifient. Mais celui de *contraindre* semble mieux convenir pour marquer une atteinte donnée à la liberté dans le temps de la délibération, par des oppositions gênantes, qui font qu'on se détermine contre sa propre inclination, qu'on suivrait, si les moyens n'en étaient pas ôtés. Le mot *forcer* paraît proprement exprimer une attaque portée à la liberté, dans le temps de la détermination, par une autorité puissante, qui fait qu'on agit formellement contre sa volonté, dont on a grand regret de n'être pas le maître. Le mot de *violenter* donne l'idée d'un combat livré à la liberté, dans le temps de l'exécution même, par les efforts contraires d'une action vigoureuse, à laquelle on essaie en vain de résister.

Il faut quelquefois user de *contrainte* à l'égard des enfans; de *force*, à l'égard du peuple ; et de *violence*, à l'égard des libertins.

Le sexe le plus faible et le plus docile est celui qui aime le moins à être *contraint*. Il y a des occasions où l'on n'est pas fâché d'avoir été *forcé* à faire ce qu'on ne voulait pas. L'ancienne politesse de la table allait jusqu'à *violenter* les convives pour les faire boire et manger. (G.)

295. CONTRAINDRE, OBLIGER, FORCER.

Ces mots désignent en général une chose que l'on fait contre son gré. On dit le respect me *force* à me taire, la reconnaissance m'y *oblige*, l'autorité m'y *contraint*. Le mérite *oblige* les indifférens à l'estimer, il y *force* un rival juste, il y *contraint* l'envie. On dit, une fête d'*obligation*, un consentement *forcé*: une attitude *contrainte*. On se *contraint* soi-même, on *force* un poste et on *oblige* l'ennemi d'en décamper. (d'Al.)

296. CONTRAVENTION, DÉSOBÉISSANCE.

Ces mots désignent en général l'action de s'écarter d'une chose qui est commandée. La *contravention* est aux choses, la *désobéissance* aux personnes. La *contravention* à un règlement est une *désobéissance* au souverain (*Encyc.* IV, 127.)

297. CONTRE, MALGRÉ.

On agit *contre* la volonté ou *contre* la règle, et *malgré* les oppositions.

L'homme de bien ne fait rien *contre* sa conscience. Le scélérat commet le crime, *malgré* la punition qui y est attachée.

Les valets parlent souvent *contre* les intentions de leurs maîtres, et *malgré* leurs défenses.

La témérité fait entreprendre *contre* les apparences du succès; et la fermeté fait poursuivre l'entreprise, *malgré* les obstacles qu'on y rencontre.

Il est plus aisé de décider *contre* l'avis et le conseil d'un sage ami, que d'exécuter, *malgré* la force et la résistance d'un puissant ennemi.

La vérité doit toujours être soutenue *contre* les raisonnemens des faux savans, et *malgré* les persécutions des faux zélés. (G.)

298. CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT.

Ces trois prépositions indiquent, entre le sujet et le complément du rapport, des oppositions différemment caractérisées.

Contre en marque une de contrariété formelle, soit à l'égard de l'opinion, soit à l'égard de la conduite. L'honnête homme ne parle point *contre* la vérité, ni le politique, *contre* les opinions communes. Quoiqu'une action ne soit pas *contre* la loi, elle n'en est pas moins péché, si elle est *contre* la conscience.

Malgré exprime une opposition de résistance soutenue, soit par voie de fait, soit par d'autres moyens, mais sans effet de la part de l'opposant énoncé par le complément de la préposition. *Malgré* ses soins et ses précautions, l'homme subit toujours sa destinée. L'ame du philosophe reste libre, *malgré* les assauts de la multitude; et la raison l'éclaire *malgré* les ténèbres que la prévention répand autour de lui.

Nonobstant ne fait entendre qu'une opposition légère de la part du complément, et à laquelle on n'a point d'égard. La force a fait et fera le droit des puissances, nonobstant les protestations des faibles. Le scélérat ne respecte point les temples, il y commet le crime, *nonobstant* la sainteté du lieu. (*Vrais princ. Disc.* XI. (G.)

299. CONTREFACTION, CONTREFAÇON.

Ces mots sont assez indifféremment employés à désigner l'imitation d'un ouvrage, d'un livre, d'une marchandise, dont la fabrication est réservée.

A la simple inspection des mots, on reconnaît que la *contrefaction* est rigoureusement l'*action* de contrefaire; et la *contrefaçon* est l'effet de cette action ou la *façon* propre de la chose contrefaite. L'action est de l'ouvrier : la façon est dans l'ouvrage.

Ainsi vous direz plutôt *contrefaction* quand vous voudrez parler du mérite de l'ouvrier, de sa faute, de son délit; et *contrefaçon* quand il s'agira de remarquer le mérite de l'ouvrage, sa fabrication, sa qualité.

Les auteurs et les libraires se plaignent plutôt de la *contrefaction* d'un livre, parce qu'ils regardent l'atteinte portée à leur propriété. Le public se plaint ordinairement de la *contrefaçon* d'une marchandise, parce qu'il n'a égard qu'à la *malfaçon*, la mauvaise qualité de la chose. Peut-être est-ce par cette raison, qu'en général on dit plutôt, la *contrefaction* d'un livre et la *contrefaçon* d'une marchandise. (R.)

300. CONTREVENIR, ENFREINDRE, TRANSGRESSER, VIOLER.

Contrevenir, *venir*, aller *contre*, faire une chose contraire à ce qui est prescrit, ordonné.

Enfreindre, latin *infringere*, composé de *frangere*, rompre, briser, rompre un *frein*, briser des liens.

Transgresser, latin *trans*, *gradi*, aller à travers, au-delà, passer outre, franchir les bornes, les limites.

Violer, latin *violare*, de *vis*, *vi*, force, violence, faire violence, faire outrage, commettre un grand excès.

Ainsi, à proprement parler, on *contrevient*, quand on va contre la voie tracée : on *enfreint*, quand on rompt ce qui lie : on *transgresse*, quand on sort des justes limites : on *viole* quand on perd tout égard pour les choses respectables.

Vous *contrevenez* à l'ordre, à l'ordonnance que vous n'observez pas. Vous *enfreignez* les lois, les engagemens auxquels vous étiez soumis ou assujetti. Vous *transgressez* les lois, les préceptes, les commandemens faits pour vous arrêter et vous contenir dans vos voies. Vous *violez* les lois, les droits, les choses que vous deviez le plus respecter et honorer.

La *contravention* regarde spécialement l'ordre positif, la discipline, la police, l'administration. C'est *contrevenir* à une sentence, à un arrêt, à un canon, à un engagement, que de ne

pas les exécuter, ou même de ne pas en remplir toutes les conditions.

L'*infraction* concerne proprement l'ordre public ou privé auquel notre foi est spécialement engagée, les traités entre les souverains, les conventions entre les particuliers, les engagemens réciproques entre le prince et les sujets, les liens de la sujétion à l'égard de Dieu, les vœux, les promesses, la parole. Le prince qui donne du secours aux ennemis de son allié, *enfreint* le traité d'alliance. Un sujet *enfreint* les lois du royaume, un roi, les priviléges des sujets.

La *transgression* s'exerce dans l'ordre moral et particulièrement dans l'ordre religieux à l'égard des lois naturelles, des lois naturelles sociales, des lois ou des préceptes ecclésiastiques, des lois ou des commandemens de Dieu. Toute la postérité d'Adam est punie de ce qu'il a *transgressé* le commandement de Dieu.

La *violation* attaque audacieusement, dans l'ordre essentiel de la nature, des mœurs, de la société, de la religion, ce qu'il y a de plus pur, de plus innocent, de plus sacré, de plus inviolable. La brutalité *viole* la pudeur La barbarie *viole* les asiles et les tombeaux. La perfidie *viole* le secret de l'amitié. L'impudicité *viole* la sainteté conjugale.

On *contrevient* par indiscipline : on *enfreint* par infidélité : on *transgresse* par licence : on *viole* par de grands excès.

La *contravention* est faute, délit : l'*infraction* est défection, improbité ; la *transgression*, désobéissance, crime ; la *violation*, énormité, forfait. (R.)

301. CONTRITION, REPENTIR, REMORDS.

La *contrition* est la douleur profonde et volontaire qu'un cœur sensible ressent d'avoir commis le péché ou le mal, considéré comme une offense faite à Dieu. Le *repentir* est le regret amer et réfléchi d'une ame timorée qui a commis une faute ou une action répréhensible, et qui voudrait la réparer. Le *remords* est le reproche désolant et vengeur que la conscience vous fait d'avoir commis un crime ou une grave transgression des lois imprimées dans le cœur humain.

Ainsi la *contrition* regarde le *péché ;* elle est dans le cœur, et les motifs les plus sublimes de la religion l'inspirent. Le *repentir* regarde *toute espèce de mal* ou d'action regardée comme mal ; il est dans l'ame ; la réflexion et l'expérience le suggèrent. Le *remords* regarde le *crime ;* il est dans la *conscience ;* il naît en nous, pour ainsi dire sans nous, du crime même.

La *contrition* nous remet dans la bonne voie ; le *repentir* nous retourne vers la bonne voie ; le *remords* nous montre la bonne voie avec une sorte de désespoir.

Le *remords* porte le coupable au *repentir ;* le *repentir* porte le chrétien à la *contrition.*

Le *repentir* a souvent des motifs humains ; la *contrition* n'a que des motifs surnaturels : telle est la grandeur de la foi. On a quelquefois du *repentir* d'avoir bien fait, jamais de *remords :* telle est la nature du bien.

Voyez dans l'Evangile, les histoires du Publicain, de la Samaritaine, de la Magdeleine, vous aurez une juste idée de la *contrition.*

Voyez dans Strabon la description des furies, vous y reconnaîtrez le *remords.* Voyez dans Lucien cette dame vêtue de deuil, qui tourne la tête du côté de la vérité en pleurant de douleur et de honte ; elle vous représente le *repentir.* (R.)

302. CONVAINCRE, PERSUADER.

La *conviction* tient plus à l'esprit, la *persuasion* au cœur. Ainsi on dit que l'orateur doit non seulement *convaincre,* c'est-à-dire prouver ce qu'il avance, mais encore *persuader,* c'est-à-dire toucher et émouvoir.

La *conviction* suppose des preuves ; je ne pouvais croire telle chose ; il m'en a donné tant de preuves qu'il m'en a *convaincu.* La *persuasion* n'en suppose pas toujours : la bonne opinion que j'ai de vous suffit pour me *persuader* que vous ne me trompez pas. On se *persuade* aisément ce qu'on désire ; on est quelquefois très-fâché d'être *convaincu* de ce qu'on ne voulait pas croire.

Persuader se prend toujours en bonne part ; *convaincre* se prend quelquefois en mauvaise part ; je suis *persuadé* de votre amitié et bien *convaincu* de sa haine.

On *persuade* à quelqu'un de faire une chose ; on le *convainc* de l'avoir faite ; mais dans ce dernier cas, *convaincre* ne se prend jamais qu'en mauvaise part ; cet assassin a été *convaincu* de son crime ; les scélérats avec qui il vivait lui avaient *persuadé* de le commettre. (d'Al.)

303. CONVENTION, CONSENTEMENT, ACCORD.

Le second de ces mots désigne la cause et le principe du premier, et le troisième désigne l'effet. Exemple. Ces deux particuliers d'un commun *consentement,* ont fait ensemble une *convention,* au moyen de laquelle ils sont d'*accord.* (*Encycl.* IV. 161.)

La *convention* vient de l'intelligence entre les parties, et détruit l'idée d'*éloignement.* Le *consentement* suppose un droit et de la liberté, et fait disparaître l'opposition. L'*accord* produit la satisfaction réciproque, et fait cesser les contestations. (B.)

304. CONVERSATION, ENTRETIEN.

Ces deux mots désignent en général un discours mutuel entre deux ou plusieurs personnes; mais avec cette différence que *conversation* se dit en général de quelque discours mutuel que ce puisse être; au lieu qu'*entretien* se dit d'un discours mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi on dit qu'un homme est de bonne *conversation*, pour dire qu'il parle bien des différens objets sur lesquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien*.

Entretien se dit de supérieur à inférieur; on ne dit point d'un sujet, qu'il a eu une *conversation* avec le roi, on dit qu'il a eu un *entretien :* on se sert aussi du mot d'*entretien*, quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par exemple, ces deux princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix entre eux.

Entretien se dit pour l'ordinaire des discours mutuels imprimés, à moins que le sujet n'en soit pas sérieux; alors on se sert du mot de *conversation :* on dit les *entretiens* de Cicéron sur la nature des dieux, et la *conversation* du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt.

Lorsque plusieurs personnes, sur-tout au nombre de plus de deux, sont rassemblées et parlent entre elles, on dit qu'elles sont en *conversation*, et non pas en *entretien*. (*Ency.* IV, 165.)

305. CONVERSATION, ENTRETIEN, COLLOQUE, DIALOGUE.

Ces quatre mots désignent également un discours lié entre plusieurs personnes qui y ont chacune leur partie.

Le mot de *conversation* désigne des discours entre gens égaux ou à peu près égaux, sur toutes les matières que présente le hasard. Le mot d'*entretien* marque des discours sur des matières sérieuses, choisies exprès pour être discutées; et par conséquent entre des personnes dont quelqu'une a assez de lumières ou d'autorité pour décider. Le mot de *colloque* caractérise particulièrement les discours prémédités sur des matières de doctrine et de controverse, et conséquemment entre des personnes instruites et autorisées par les partis opposés. Le terme de *dialogue* est général et peut également s'appliquer aux trois espèces que l'on vient de définir, il indique spécialement la manière dont s'exécutent les différentes parties du discours lié.

La liberté et l'aisance doivent régner dans les *conversations*. Les *entretiens* doivent être intéressans, et ne perdre jamais de vue la décence. Les *colloques* sont inutiles, si les parties ne s'entendent pas, et font plus de mal que de bien,

si l'on ne procède pas de bonne foi : le fameux *colloque* de Poissy fut également répréhensible par ces deux points. Les *dialogues* ne peuvent plaire qu'autant que les différentes parties du discours sont assorties aux personnes, à leur passions, à leurs intérêts, à leurs lumières et aux autres circonstances qui, en concourant à établir la scène, doivent en même-temps y distinguer nettement chaque acteur.

Dans les sociétés de liaison et de plaisir, on tient des *conversations* plus ou moins agréables, selon que la compagnie est plus ou moins bien composée. Dans les assemblées académiques, on a des *entretiens* plus ou moins utiles, selon que la matière est plus ou moins intéressante, que les membres en sont plus ou moins instruits, et qu'ils parlent avec plus ou moins de netteté. Dans les temps de trouble et de division, il est bien dangereux de consentir à des *colloques*, parce que souvent ils ne servent que de prétextes aux brouillons, pour satisfaire leurs intérêts personnels aux dépens de la vérité qu'ils trahissent et de la tranquillité publique qu'ils sacrifient; et que c'est à coup sûr un moyen de plus pour ranimer la fermentation, par le rapprochement et le choc des opinions contraires. Le *dialogue* doit être aisé, enjoué et sans apprêt dans les *conversations*; sérieux, grave et suivi dans les *entretiens*; clair, raisonné, travaillé, éloquent même et pathétique dans les *colloques*. (B.)

306. CONVICTION, PERSUASION.

Ces deux mots expriment l'un et l'autre l'acquiescement de l'esprit à ce qui lui a été présenté comme vrai, avec l'idée accessoire d'une cause qui a déterminé cet acquiescement.

La *conviction* est un acquiescement fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible et victorieuse. La *persuasion* est un acquiescement fondé sur des preuves moins évidentes, quoique vraisemblables; mais plus propres à déterminer en intéressant le cœur, qu'en éclairant réellement l'esprit.

La *conviction* est l'effet de l'évidence, qui ne trompe jamais, ainsi ce dont on est *convaincu* ne peut être faux. La *persuasion* est l'effet des preuves morales, qui peuvent tromper; ainsi l'on peut être *persuadé* de bonne foi d'une erreur très-réelle : ce qui doit disposer tous les hommes, en ce qui les concerne, à ne pas trop abonder dans leur sens, et à ne dédaigner aucun éclaircissement, quelque fortement qu'ils soient *persuadés* de la vérité de leurs opinions; et en ce qui concerne les autres, à ne pas conclure des erreurs qu'ils ont adoptées, qu'ils soient de mauvaise foi, et que l'égarement de leur esprit ne vienne que de la perversité de leur cœur.

Dans la République Romaine, où il y avait peu de lois, et

où les juges étaient souvent pris au hasard ; il suffisait presque toujours de les *persuader*, dans notre barreau il faut les *convaincre* : ce qui prouve, pour le dire en passant, que notre rhétorique ne doit pas être calquée sans restriction sur celle des anciens.

La *conviction* n'est pas susceptible de plus ou de moins, parce que c'est l'effet nécessaire de l'évidence, qui n'admet elle-même ni plus ni moins. La *persuasion*, au contraire, peut être plus ou moins forte, parce qu'elle dépend de causes plus ou moins multipliées, plus ou moins lumineuses, plus ou moins efficaces.

Un raisonnement exact et rigoureux opère la *conviction* sur les esprits droits. L'éloquence et l'art peuvent opérer, la *persuasion* dans les ames sensibles. « Les ames sensibles, dit M. Duclos, ont un avantage pour la société : c'est d'être *persuadées* des vérités dont l'esprit n'est que *convaincu* : la *conviction* n'est souvent que passive ; la *persuasion* est active, et il n'y a de ressort que ce qui fait agir. (B.)

307. CONVIER, INVITER.

Convier, formé comme *convive* du latin *vivere*, vivre, et de *cum*, ensemble, indique l'action de vivre, de manger ensemble, et exprime celle d'y engager. *Inviter*, latin *invitare*, formé de *in*, en, dans ; et de *via*, voie, indique l'action d'aller dans la même voie, et exprime celle d'y appeler. On disait plutôt autrefois *convoyer*.

Convier signifie donc littéralement engager à un repas ; mais, par extension, on l'applique à d'autres objets. *Inviter* signifie vaguement engager à une chose quelconque : mais, par une application très-usitée, il se dit spécialement, quelquefois même sans addition, à l'égard d'un repas.

Convier désigne le concours dont le mot *inviter* fait abstraction. Le concours peut être des personnes qui sont *conviées*, ou des personnes, des objets qui *invitent* tous ensemble à la fois.

Convier, exprimant, dans sa vraie signification, l'action amicale, familière, intime de vivre et de manger ensemble, il doit particulièrement désigner, dans son extension, quelque chose d'intime, d'affectueux ; de pressant, de puissant. Il ajoute donc cette circonstance au sens du mot *inviter*. L'action de *convier* est une invitation affectueuse, amicale, pressante, engageante.

On *convie* à un banquet, à un festin, à des noces où il y a un nombre de *convives*. On *invitera* plutôt une personne à déjeûner, à dîner, à souper.

Les compagnies, les corps, sont *conviés* à une cérémonie, à

une fête. Un savant, un physicien est *invité* à une recherche, à une expérience.

Le beau temps *invite* à la promenade, le beau temps et la bonne compagnie nous y *convient*.

Dans ces exemples, le nombre seul fait la différence des termes. Un intérêt particulier attaché au mot *convier*, les distingue dans les exemples suivans.

On *convie* ses amis : on *invite* des gens de connaissance.

Les conjonctures nous *invitent* à une tentative, des intérêts communs nous y *convient*.

La fortune *invite* en montrant de loin des récompenses ; la vertu *convie*, en plaçant la récompense dans l'action même. Les motifs de la vertu sont en eux-mêmes bien plus puissans et plus pressans que ceux de la fortune.

Inviter à faire le bien, en le faisant soi-même, c'est y *convier*. L'exemple ajoute une grande force au discours.

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*.

Substituez à ce dernier mot celui d'*inviter*, comme vous refroidirez ce sentiment ! comme vous gâterez ce beau vers !

Cependant le mot *convier*, autrefois si justement préféré, pour son énergie particulière, au mot vague d'*inviter*, lui a presque par-tout cédé la place, même quand il s'agit d'exprimer son idée propre et naturelle. Serait-ce donc parce que c'est l'affection qui *convie*, et la politesse qui *invite* ? (R.)

308. COPIE, MODÈLE.

Le sens dans lequel ces mots sont synonymes ne se présente pas d'abord à l'esprit ; le premier coup-d'œil qui nous montre une *copie* faite sur un ouvrage qui en est l'original, et un *modèle* servant d'original, met entre eux une différence totale et un éloignement parfait. Mais une seconde réflexion nous fait voir que l'usage emploie en beaucoup d'occasions ces deux mots sous une idée commune, pour marquer également l'original d'après lequel on fait l'ouvrage, et l'ouvrage fait d'après l'original : *copie* se prenant, ainsi que *modèle*, pour le premier ouvrage sur lequel on conduit le second ; et *modèle* se prenant ainsi que *copie*, pour le second ouvrage conduit sur le premier. De façon qu'ils deviennent doublement synonymes ; c'est-à-dire, qu'ils le sont dans l'un et l'autre sens, dont l'institution ou la première idée semblait avoir fait à chacun d'eux son partage, avec les différences suivantes.

Dans le premier sens, *copie* ne se dit qu'en fait d'impression, et du manuscrit de l'auteur sur lequel l'imprimeur travaille ; *modèle* se dit en toute autre occasion, dans la morale comme

dans les arts. L'épreuve n'est souvent fautive que parce que la *copie* l'est aussi. Tel imprimeur qui refuse une excellente *copie*, en achète une mauvaise bien chère. Il n'est point de parfait *modèle* de vertu. Je crois que les arts et les sciences gagneraient beaucoup, si les auteurs s'attachaient plus à suivre leur génie, qu'à imiter les *modèles* qu'ils rencontrent.

Dans le second cas, *copie* se dit pour la peinture, *modèle* pour le relief. La *copie* doit être fidèle, et le *modèle* doit être juste. Il semble que le second de ces mots suppose la ressemblance avec plus de force que le premier. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusques dans les mauvaises *copies*. Les simples *modèles* de l'antique qui sont au Louvre, n'y figurent pas moins bien que les originaux des pièces modernes. (G.)

309. COQUETTERIE, GALANTERIE.

Chacun de ces deux termes exprime un vice qui a pour base l'appétit machinal d'un sexe pour l'autre.

La *coquetterie* cherche à faire naître des desirs; la *galanterie* à satisfaire les siens. (B.)

La *coquetterie* est toujours un honteux déréglement de l'esprit. La *galanterie* est d'ordinaire un vice de complexion.

Une femme *galante* veut qu'on l'aime et qu'on réponde à ses desirs: il suffit à une *coquette* d'être trouvée aimable et de passer pour belle. La première va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, cherchant sans cesse à vous séduire, a plusieurs amusemens à la fois; ce qui domine dans l'une est la passion, le plaisir ou l'intérêt, et dans l'autre, c'est la vanité, la légèreté, la fausseté.

Les femmes ne travaillent guère à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*; parce qu'il semble au vulgaire que la *galanterie*, dans une femme, ajoute à la *coquetterie*; mais il est certain qu'un homme coquet a quelque chose de pis qu'un homme galant.

La *coquetterie* est un travail perpétuel de l'art de plaire, pour tromper ensuite; et la *galanterie* est un perpétuel mensonge de l'amour.

Fondée sur le tempérament, la *galanterie* s'occupe moins du cœur que des sens, au lieu que la *coquetterie*, ne connaissant point les sens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue par un tissu de faussetés. Conséquemment, c'est un vice des plus méprisables dans une femme, et des plus indignes d'un homme. (*Encycl.*, XVII, 766. *La Bruyère*, *Caract.*, ch. 3.)

310. CORRECTION, EXACTITUDE.

Ces deux termes, également relatifs à la manière de parler ou d'écrire, y désignent également quelque chose de soigné et de régulier.

La *correction* consiste dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire et des usages de la langue. L'*exactitude* dépend de l'exposition fidèle de toutes les idées nécessaires au but que l'on se propose. (B.)

La *correction* tombe sur les mots et les phrases; l'*exactitude* sur les faits et les choses.

L'auteur qui a écrit le plus *correctement*, traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourrait y être très-*incorrect*; ce qui est écrit *exactement* dans une langue, rendu fidèlement, est *exact* dans toutes les langues: la *correction* naît des règles, qui sont de convention, et variables d'une langue à l'autre, même d'un temps à l'autre dans la même langue; l'*exactitude* naît de la vérité, qui est une et absolue. (*Encycl.* IV, 271.)

311. CORRIGER, REPRENDRE, RÉPRIMANDER.

Celui qui *corrige* montre, ou veut montrer la manière de rectifier le défaut. Celui qui *reprend*, ne fait qu'indiquer ou relever la faute. Celui qui *réprimande*, prétend punir ou mortifier le coupable.

Corriger regarde toutes sortes de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit ou de langage. *Reprendre* ne se dit guère que pour les fautes d'esprit et de langage. *Réprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs et de la conduite.

Il faut savoir mieux faire pour *corriger*. On peut *reprendre* plus habile que soi. Il n'y a que les supérieurs qui soient en droit de *réprimander*.

Peu de gens savent *corriger*: beaucoup se mêlent de *reprendre*: quelques-uns s'avisent de *réprimander* sans autorité.

Il faut *corriger* avec intelligence, *reprendre* avec honnêteté, et *réprimander* avec bonté et sans aigreur. (B.)

312. COSMOGONIE, COMOSGRAPHIE, COSMOLOGIE.

La *cosmogonie* est la science de la formation de l'univers La *cosmographie* est la science qui enseigne la construction, la figure, la disposition, et le rapport de toutes les parties qui composent l'univers. La *cosmologie* est proprement une physique générale et raisonnée, qui, sans entrer dans les détails trop circonstanciés des faits, examine du côté métaphysique les résultats de ces faits mêmes, fait voir l'analogie et l'union

qu'ils ont entre eux, et tâche par là de découvrir une partie des lois générales par lesquelles l'univers est gouverné. (1)

La *cosmogonie* raisonne sur l'état variable du monde dans le temps de sa formation ; la *cosmographie* expose dans toutes ses parties et ses relations l'état actuel de l'univers tout formé ; et la *cosmologie* raisonne sur cet état actuel et permanent. La première est conjecturale; la seconde, purement historique; et la troisième, expérimentale.

De quelque manière qu'on imagine la formation du monde, on ne doit jamais s'écarter de deux grands principes : 1° celui de la création; car, il est clair que la matière ne pouvant se donner l'existence à elle-même, il faut qu'elle l'ait reçue; 2° celui d'une Intelligence suprême qui a présidé non-seulement à la création, mais encore à l'arrangement des parties de la matière en vertu duquel ce monde s'est formé. Ces deux principes une fois posés, on peut donner carrière aux conjonctures philosophiques, avec cette attention pourtant de ne point s'écarter, dans le système de *cosmogonie* qu'on suivra, de celui que la Genèse nous indique que Dieu a suivi dans la formation des différentes parties du monde.

La *cosmographie* dans sa définition générale embrasse, comme on le voit, tout ce qui est l'objet de la physique. Cependant on a restreint ce mot dans l'usage à désigner la partie de la physique qui s'occupe du système général du monde. En ce sens la *cosmographie* a deux parties : l'astronomie, qui fait connaître la structure des cieux et la disposition des astres; et la géographie, qui a pour objet la description de la terre.

La *cosmologie* est la science du monde ou de l'univers considéré en général, en tant qu'il est un être composé, et pourtant simple par l'union et l'harmonie de ses parties; un tout qui est gouverné par une Intelligence suprême, et dont les ressorts sont combinés, mis en jeu, et modifiés par cette Intelligence. L'utilité principale que nous devons retirer de la *cosmologie*, c'est de nous élever, par les lois générales de la nature, à la connaissance de son auteur, dont la sagesse a établi ces lois, nous en a laissé voir ce qu'il nous était nécessaire d'en connaître pour notre utilité ou pour notre amusement, et nous a caché le reste pour nous apprendre à douter. (*Encycl.* IV, 272, 293, 294.)

---

(1) Ces trois mots ont pour racine commune le nom grec κοσμος, monde : ajoutez-y γινομαι, je nais, pour le premier; γραφω, je décris, pour le second; et λογος, discours, raisonnement, pour le troisième; voilà les trois étymologies complètes. (B).

313. COULER, ROULER, GLISSER.

Ces mots expriment tous trois un mouvement de translation successif et continu ; mais ils ont chacun leur différence distinctive, qui les empêche d'être confondus et pris l'un pour l'autre. (B.)

Couler marque le mouvement de tous les fluides et même de tous les corps solides réduits en poudre impalpable. *Rouler*, c'est se mouvoir en tournant sur soi-même. *Glisser*, c'est se mouvoir en conservant la même surface appliquée au corps sur lequel on se meut. (*Encycl.* IV, 326.)

Ces mots s'emploient aussi métaphoriquement avec analogie à des différences toutes pareilles.

Couler se dit aussi du temps, pour marquer par comparaison combien ses parties se suivent de près, et disparaissent rapidement : d'une période, d'un vers, d'un discours entier; pour indiquer qu'il ne s'y trouve rien de rude, ni qui blesse l'oreille ; que les parties en sont bien liées, et se succèdent naturellement, comme les eaux d'un ruisseau coulent d'une manière naturelle et agréable sur un fonds uni, et d'une pente uniforme et douce.

Rouler se dit de toute action qui se répète souvent sur le même objet, de même qu'un corps *roulant* appuie souvent sur les mêmes points de sa circonférence. Ainsi, on *roule* de grands desseins dans sa tête, lorsqu'on en réfléchit souvent les parties: un livre *roule* sur une matière, lorsqu'il envisage les parties sous plusieurs aspects.

Glisser sert à marquer ce qui se fait légèrement et sans insister, et ce qui se fait avec adresse, ou d'une manière imperceptible. Quand on instruit la multitude, il faut *glisser* sur les points qui seraient plus propres à faire naître des difficultés que des lumières : on ne saurait apporter trop de soin pour empêcher qu'il ne se *glisse* parmi le peuple des opinions erronnées ou séditieuses. L'image est sensible : un corps qui *glisse* sur un autre, y passe rapidement, légèrement, et presque imperceptiblement, si la pente est favorable. (B.)

314. COULEUR, COLORIS.

La *couleur* est ce qui distingue les traits, et forme l'image visible des objets par ses variétés. Le *coloris* est l'effet particulier qui résulte de la qualité et de la force de la *couleur* par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme et du dessin. La première a ses différences objectives, divisées par espèces et ensuite par nuances. Le second n'a que des différences qualificatives, divisées par degrés de beauté ou de laideur.

Le bleu, le blanc, le rouge, sont différentes espèces de *couleurs;* le pâle, le clair, le foncé, sont des nuances : mais rien de tout cela n'est le *coloris*, parce qu'il est le tout ensemble, pris en général, dans son union, par une sensation abstraite et distinguée de la sensation propre et essentielle des *couleurs*.

Certains mouvemens de cœur répandent un *coloris* charmant sur le visage des dames, et même de celles qui sont le moins bien partagées en *couleur*.

Les tableaux du Titien, excellent par la beauté du *coloris;* et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier que ce peintre avait de préparer et d'employer les *couleurs*.

Les *couleurs* sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps : ce sont elles qui rendent sensibles à la vue les objets qui composent l'univers. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à sa position à l'égard de la lumière, des corps environnans et de l'œil du spectateur : c'est le *coloris* qui distingue la nature et la situation de chaque objet.

Colorer, c'est rendre un objet sensible par une *couleur* déterminée : *colorier*, c'est donner à chaque objet le *coloris* qui lui convient. On *colore* une liqueur; on *colorie* un tableau. (B)

315. TOUT A COUP, TOUT D'UN COUP.

Ces deux phrases adverbiales employées indifféremment par plusieurs de nos écrivains, n'ont pourtant, si je puis parler ainsi, qu'une synonymie matérielle ; et au fond il n'y a pas une seule occasion où l'on puisse mettre l'une pour l'autre, je ne dis pas seulement sans pécher contre la justesse, mais même sans commettre un contre-sens.

Tout d'un coup veut dire tout en une fois ; *tout à coup* signifie soudainement, en un instant, sur-le-champ

Ce qui se fait *tout d'un coup*, ne se fait ni par degrés, ni à plusieurs fois ; ce qui se fait *tout à coup*, n'est ni prévu, ni attendu.

Tout d'un coup tient plus de l'universalité, et *tout à coup* de la promptitude. Comme saint Paul était sur la route de Damas, où il se rendait pour exécuter contre les disciples de Jésus-Christ les ordres de la Synagogue, Dieu le frappa *tout à coup* d'une lumière très-vive, qui, l'éblouissant et le renversant par terre, lui ouvrit les yeux de l'ame ; et cet homme, qui auparavant ne respirait que fureur et sang, se trouva *tout d'un coup* instruit, touché, éclairé, rempli de zèle et de charité. (B.)

316. COUPLE, PAIRE.

On désigne ainsi deux choses de même espèce, mais avec des différences qu'il faut remarquer.

Un *couple* au masculin, se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage, ou seulement envisagées comme pouvant former cette union; il se dit de même de deux animaux unis pour la propagation.

Une *couple*, au féminin, se dit de deux choses quelconques de même espèce, qui ne vont point ensemble nécessairement, et qui ne sont unis qu'accidentellement; on le dit même des personnes et des animaux, dès qu'on ne les envisage que par le nombre.

Une *paire* se dit de deux choses qui vont ensemble par une nécessité d'usage, comme les bas, les souliers, les jarretières, les gants, les manchettes, les bottes, les boucles d'oreilles, les pistolets, etc. ou d'une seule chose nécessairement composée de deux parties qui font le même service, comme des ciseaux, des lunettes, des pincettes, des culottes, etc.

Couple, dans les deux genres, est collectif; mais au masculin, il est général, parce que les deux suffisent pour la destination marquée par le mot; au féminin il est partitif, parce qu'il désigne un nombre tiré d'un plus grand. La syntaxe varie en conséquence, et l'on doit dire : « Un *couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière; une *couple* de pigeons ne sont pas suffisans pour le dîner de six personnes. »

Une *couple* et une *paire* peuvent se dire aussi des animaux; mais la *couple* ne marque que le nombre; et la *paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire pour une fin particulière. De là vient qu'un boucher peut dire qu'il achètera une *couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux; mais un laboureur doit dire qu'il en achètera une *paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue (B.)

317. DE COUR, DE LA COUR.

Ces deux expressions, qui servent à qualifier, par rapport à la cour, ne doivent pas être confondues, ni employées indistinctement.

De cour est un qualificatif qui se prend en mauvaise part, et qui désigne ce qu'il y a ordinairement de vicieux et de répréhensible dans les *cours*. *De la cour* ne qualifie qu'en indiquant une relation essentielle à ce qui environne le prince.

Un homme de *cour* est un homme souple et adroit, mais faux et artificieux, qui, pour en venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les *cours* des princes contre les

règles de la probité et de la droiture. Un homme *de la cour* est simplement un homme attaché auprès du prince, ou par sa naissance, ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune.

Une femme *de la cour* y est fixée par sa naissance ou par son état : une femme *de cour* est une femme d'intrigues, qui n'est pas d'ordinaire une fort honnête personne.

Un page *de la cour* est un jeune gentilhomme attaché en cette qualité au service du prince ou d'un grand : mais un page *de cour* est un effronté, qui ne respecte aucune bienséance.

On appelle proverbialement eau bénite *de cour* les vaines promesses, les caresses trompeuses, et les complimens captieux et importuns; et amis *de cour*, des amis sur lesquels l'on ne peut guère compter. (B.)

318. COURAGE, BRAVOURE.

Le *courage* paraît plus propre au général et à tous ceux qui commandent; la *bravoure* est plus nécessaire au soldat et à tout ce qui reçoit des ordres.

La *bravoure* est dans le sang; le *courage* est dans l'ame : la première est une espèce d'instinct, le second est une vertu; l'une est un mouvement presque machinal, l'autre est un sentiment noble et sublime.

On est *brave* à telle heure et suivant les circonstances; on a du *courage* à tous les instans et dans toutes les occasions.

La *bravoure* est d'autant plus impétueuse, qu'elle est moins réfléchie; le *courage* est d'autant plus intrépide qu'il est mieux raisonné.

L'impulsion de l'exemple, l'aveuglement sur le danger, la fureur du combat, inspirent la *bravoure;* l'amour de son devoir, le desir de la gloire, le zèle pour la patrie et pour son roi, animent le *courage.*

Le *courage* tient plus de la raison; la *bravoure* est plus du tempérament

La *bravoure* est essentielle dans le moment d'une action; mais le *courage* doit être durable dans tout le cours d'une campagne.

La *bravoure* est comme involontaire, et ne dépend point de nous; au lieu que le *courage* peut être bien persuadé, et s'acquérir par l'éducation.

Cicéron se précautionnant contre la haine de Catilina, manquait sans doute de *bravoure;* mais certainement il avait de l'élévation et de la force d'ame, ce qui n'est autre chose que du *courage*, lorsque, dévoilant sous les yeux du sénat la conjuration de ce traître, il désignait tous les complices. (*M. le Comte de Turpin de Crissé, Disc. prél. de l'Essai sur l'Art de la Guerre.*)

319. COURAGE, BRAVOURE, VALEUR.

Chacun de ces trois termes annonce cette grandeur et cette force d'ame que les événemens ne troublent point, et qui fait face avec fermeté à tous les accidens. (B.)

Le mot *vaillance* paraît d'abord devoir être compris dans ce parallèle; mais dans le fait, c'est un mot qui a vieilli, et que *valeur* a remplacé : son harmonie et son nombre le font cependant employer dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événemens de la vie; la *bravoure* n'est qu'à la guerre; la *valeur*, par-tout où il y a un péril à affronter et de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'assaut, le *brave* peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phosphore enflammé, ou craindre les esprits. Le *courage* ne croît point à ces rêves de la superstition et de l'ignorance; la *valeur* peut croire aux revenans, mais alors elle se bat contre le fantôme.

La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert, le *courage* raisonne les moyens de le détruire; la *valeur* le cherche, et son élan le brise, s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée; le *courage* fait commander et même obéir; la *valeur* fait combattre.

Le *brave* blessé s'enorgueillit de l'être; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre, qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arène de ses cris guerriers; le *courage* triomphant oublie son succès pour profiter de ses avantages; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure*; le *courage* sait vaincre, et être vaincu sans être défait; un échec désole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure*; plus d'un soldat n'est devenu *brave* qu'en prenant le nom de grenadier. L'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas; mais les témoins doublent la *valeur* : le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie et la santé rendent *brave*; les réflexions, les connaissances, la philosophie, le malheur, et plus encore la voix d'une conscience pure, rendent *courageux*; la vanité noble et l'espoir de la gloire produisent la *valeur*.

Les trois cents Lacédémoniens des Thermopyles, celui même qui échappa, furent *braves* : Socrate buvant la ciguë, Régulus

retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux :* Hercule terrassant les monstres, Persée délivrant Andromède, Achille courant aux remparts de Troie, sûr d'y périr, étonnèrent les siècles passés par leur *valeur*.

De nos jours, que l'on parcoure les fastes trop mal conservés et cent fois trop peu publiés de nos régimens, l'on trouvera de dignes rivaux des *braves* de Lacédémone. Turenne et Catinat furent *courageux :* Condé fut *valeureux*.

Enfin, l'on peut conclure que la *bravoure* est le devoir du soldat ; le *courage*, la vertu du sage et du héros ; la *valeur*, celle du vrai chevalier. (*Encycl.* XVI, 820.)

320. COURRE, COURIR.

Courre est un verbe actif; c'est poursuivre quelque chose pour l'attraper. *Courir* est un verbe neutre; c'est aller fort vîte pour avancer chemin.

On dit *courre* le cerf, *courir* à toute bride; et il me semble que ce ne serait pas mal de dire, que pour *courre* les bénéfices et les emplois, il faut *courir* aux ruelles et aux audiences. (G.)

321. COURSIER, CHEVAL, ROSSE.

Ce sont trois mots qui servent à réveiller l'idée de cet animal domestique qui est si utile à l'homme : en voici les différences.

Le mot de *cheval* est le nom simple de l'espèce, sans aucune autre idée accessoire : le mot de *coursier* renferme l'idée d'un *cheval* courageux et brillant; et celui de *rosse* ne présente que l'idée d'un *cheval* vieux et usé, ou d'une nature chétive.

Coursier et *rosse* peuvent se passer tous deux d'épithètes ; mais *cheval* en a absolument besoin, pour distinguer un *cheval* d'un autre. (*Consid. sur les ouvr. d'esprit*, p. 62.)

La poésie, se proposant de peindre la belle nature, est en droit et en possession de préférer le terme de *coursier* pour parler d'un *cheval* de monture ou des *chevaux* d'un char. Le mot de *cheval* au pluriel, ainsi que dans la prose, y désigne ordinairement les cavaliers; mais le mot de *rosse* n'est de mise que dans le style familier ou dans le burlesque, à cause de l'idée d'abjection qui est inséparable de celle de l'inutilité. (B.)

322. COUTUME, HABITUDE.

La *coutume* regarde l'objet; elle le rend familier. L'*habitude* a rapport à l'action même ; elle la rend facile. L'une se forme par l'uniformité, et l'autre s'acquiert par la répétition.

Un ouvrage auquel on est *accoutumé* coûte moins de peine.

Ce qui est tourné en *habitude* se fait presque naturellement, et quelquefois même involontairement.

On s'*accoutume* aux visages les plus baroques par l'*habitude* de les voir; l'œil cesse à la fin d'en être choqué. Il n'en est pas de même des caractères aigres ou brusques; le temps use la patience. (G.)

323. CRAINDRE, APPRÉHENDER, REDOUTER, AVOIR PEUR.

On *craint* par un mouvement d'aversion pour le mal, dans l'idée qu'il peut arriver. On *appréhende* par un mouvement de desir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer. On *redoute* par un sentiment d'estime pour l'adversaire, dans l'idée qu'il est supérieur. On *a peur* par un faible d'esprit pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du danger.

Le défaut de courage fait *craindre*. L'incertitude du succès fait *appréhender*. La défiance des forces fait *redouter*. Les peintures de l'imagination font *avoir peur*.

Le commun des hommes *craint* la mort au-dessus de tout; les épicuriens *craignent* davantage la douleur, mais les gens d'honneur pensent que l'infamie est ce qu'il y a de plus à *craindre*. Plus on souhaite ardemment une chose, plus on *appréhende* de ne la pas obtenir. Quelque mérite qu'un auteur se flatte d'avoir, il doit toujours *redouter* le jugement du public. Les femmes *ont peur* de tout, et il est peu d'hommes qui, à cet égard, ne tiennent de la femme par quelque endroit : ceux qui n'*ont peur* de rien sont les seuls qui font honneur à leur sexe. (G.)

324. CRAINTE, APPRÉHENSION, PEUR.

Ces expressions rappellent les divers états de l'ame qui se livre aux impressions du danger.

La *crainte* est en général une émotion fâcheuse qui va jusqu'à troubler l'imagination. C'est l'apparence du mal qui la produit : elle est plus ou moins grande, selon que nous paraissons plus ou moins menacés; c'est un calcul de probabilité.

L'*appréhension* est l'idée présente d'un danger : on *appréhende* les effets du tonnerre; il y a possibilité qu'il vous frappe, c'est ce qui se présente d'abord à l'imagination. On *appréhende* que la fièvre ne revienne au malade sans qu'il y ait des symptômes suffisans, mais on la *craint* lorsqu'elle est apparente.

La *peur* est une erreur des sens.

Faire *peur* à quelqu'un, c'est le surprendre, lui causer un mouvement d'inquiétude. Lorsqu'on dit qu'un homme a *peur*

de la mort, ce n'est pas de l'acte dont on parle, c'est de ce squelette

Au nez camard, à la tranchante faux.

On a *peur* des esprits : c'est de ces esprits que l'imagination peint, aux yeux du peuple crédule, des enfans et des femmes, armés de tous les moyens de nuire.

La *peur* est tellement l'erreur des sens, qu'on a de l'*appréhension* et des *craintes* fondées, sans avoir *peur*. On *craint* Dieu, et il ne fait pas *peur;* les formes et les attributs qu'on lui prête, excitent plutôt notre admiration. (R.)

325. CRÉANCE, CROYANCE.

L'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, détermine ainsi la valeur de ces termes : *Croyance*, signifie ce qu'on croit, opinion, sentiment, la *confiance* que l'on a en quelqu'un. J'ai cette *croyance;* ce n'est pas là ma *croyance;* la *croyance* des chrétiens; les peuples avaient *croyance* en lui. *Créance* est ce que l'on confie à quelqu'un pour être dit secrètement à un autre. Il lui envoya sa *créance;* et la lettre *de créance* est la lettre par laquelle on fait connaître qu'on peut ajouter *créance* à celui qui est chargé de la rendre.»

Cependant la *créance* se prend aussi, comme *croyance*, pour l'assentiment ou l'adhésion de l'esprit à une opinion. On dit, dans ce sens, la *créance* des Juifs, des chrétiens, des bramines.

La *croyance* est une opinion pure et simple : la *créance* est une *croyance* ferme, constante, entière. Les Vocabulistes conviennent que la *créance* est une *croyance* qu'on a pour des raisons solides ou apparentes. Vous donnez *croyance* à un fait qu'on vous rapporte sans autorité : vous n'accordez votre *créance*, une pleine *croyance*, qu'à des faits appuyés par des autorités puissantes. L'Evangile a votre *créance;* vous n'avez qu'une simple *croyance* à l'égard de plusieurs points de l'histoire. Dans la plupart des chrétiens, dit un auteur moderne, l'envie de croire tient lieu de *croyance;* mais la *créance* a toujours ses motifs ou ses raisons.

La *croyance* n'annonce pas ou la conviction ou la persuasion qu'annonce la *créance*. Par la *croyance*, vous croyez peut-être sans savoir pourquoi vous croyez : par la *créance*, vous croyez, parce que vous croyez avoir raison de croire. Le peuple donne sa *croyance* à des choses indignes de *créance*. On a de la *croyance* ou de la *créance* chez le peuple : de la *croyance*, lorsqu'il vous croit ; de la *créance*, lorsqu'il croit en vous.

La *créance* a trait au *crédit;* la *croyance* en fait abstraction. Sur votre parole, vous trouverez de la *croyance :* avec une

lettre de *créance*, vous devez être cru. La *créance* porte donc sur des titres et des motifs dont la *croyance* peut se passer.

La confiance n'est pas la même dans la *croyance* que dans la *créance* : dans la *créance*, c'est une vraie confiance, une confiance raisonnable, entière ou ferme : dans la *croyance*, ce n'est, à bien parler, qu'une simple *fiance*, comme on disait autrefois, et il faut bien employer le langage le plus propre à se faire entendre.

Nous disons plutôt *croyance* dans le cours ordinaire des choses, et *créance* en matière grave, comme la religion, parce que la religion est ce qu'on croit le plus fermement. (R.).

326. CRÉDIT, FAVEUR.

« L'un et l'autre de ces mots, dit Duclos, expriment l'usage que l'on fait de la puissance d'autrui, et marquent par conséquent une sorte d'infériorité, du moins relativement à la puissance qu'on emploie.

« Ce qui distingue ces deux termes, c'est la fin qu'on se propose en réclamant la puissance : obtenir un succès pour autrui, c'est *crédit;* l'obtenir pour soi-même, c'est *faveur.* » (*Considérations sur les mœurs*, etc. ch. 7.)

Ne nous y trompons pas; ce n'est là ni le *crédit* ni la *faveur*. Le *crédit* est la facilité de déterminer la volonté de quelqu'un suivant vos desirs, en vertu de l'ascendant que vous avez sur son *esprit*, ou de la confiance qu'il a prise en vous. La *faveur* est la facilité que nous trouvons dans une personne disposée à faire tout ce qui nous est agréable, en vertu du faible qu'elle a pour nous, ou d'une bienveillance qu'elle nous prodigue. Le *crédit* est une faculté, une force, une puissance que nous exerçons sur autrui; il est dans nos mains : la *faveur* est un sentiment, un penchant, une faiblesse de celui qui se livre à vous; elle est dans son cœur. On dit la *faveur du prince*, la *faveur du peuple*, et non le *crédit du prince*, le *crédit du peuple*, parce que la *faveur* est la bienveillance même du prince, du peuple, qui se porte vers vous; et que le *crédit* est l'ascendant que vous avez vous-même, et dont vous usez sur le prince, sur le peuple.

Le *crédit* s'acquiert; la *faveur* se gagne. Le *crédit* se gagne quelquefois, et la *faveur* se donne.

Les lumières, le talent, les services, les vertus, acquièrent le *crédit*; par la bonne opinion, l'estime, la considération, la confiance qu'ils inspirent. Les complaisances, les flatteries, les adulations, le dévouement servile, gagnent la *faveur*, par une sorte de gratitude, par le retour, l'affection, l'attachement, le besoin de nous, et tel autre sentiment qu'il excite.

Un bon ministre acquiert du *crédit* sur un roi sage ; un courtisan habile à satisfaire les goûts du prince, gagne sa *faveur*. On gagne la *faveur* du peuple, qui aime sans raison : on acquiert du *crédit* dans une compagnie où la justice est consultée.

Le *crédit* appartient de droit au mérite : la *faveur* n'exclut pas le mérite.

On n'a point de *crédit* sur la Fortune, elle est aveugle et folle ; mais on a sa *faveur*, car elle est aveugle et folle.

Le *crédit* ne donne pas la *faveur* ; mais la *faveur* donne toujours du *crédit*.

Richelieu, avec tout *crédit*, ou plutôt toute puissance sur l'esprit de son maître, était bien éloigné de la *faveur*. Luynes, Cinqmars, et autres favoris, avaient, par la *faveur*, beaucoup de *crédit*.

Il est vrai que quelquefois le *crédit* l'emporte sur la *faveur*.

Le *crédit* de Sully triompha souvent de la *faveur* des maîtresses; mais son maître était Henri IV.

Le *crédit* est une épreuve pour la vertu; il enfle et ébranle. La *faveur* est la plus fatale des épreuves ; elle enivre et corrompt. (R.)

327. CREUSER, APPROFONDIR.

L'un et l'autre, dans le sens propre, marquent l'opération par laquelle on parvient à l'intérieur des corps, en écartant les parties extérieures qui y font obstacle; mais *approfondir*, c'est *creuser* plus avant, parce que c'est *creuser* encore, pour parvenir à donner plus de profondeur à l'excavation.

Dans le sens figuré, il y a entre ces mots la même analogie et la même différence ; ils marquent tous deux l'opération par laquelle on parvient à découvrir ce qu'il y a dans une matière de plus abstrait, de plus compliqué, de plus caché : mais *creuser* a plus de rapport au travail et à la progression lente des découvertes ; *approfondir* tient plus du succès, et désigne mieux le terme du travail.

On doit d'autant moins *creuser* les mystères de la religion, qu'il est impossible de les *approfondir*, parce qu'il est à craindre que, piquée de l'inutilité de son examen, la raison, par orgueil, n'aime mieux les juger faux que de les croire incompréhensibles.

J'ai *creusé* autant que j'ai pu les principes généraux du langage : je ne croirai pas ma peine perdue, quand elle ne servirait qu'à prouver que l'on doit et que l'on peut les *approfondir*. (B.)

328. CRI, CLAMEUR.

Le *cri* est une voix haute et poussée avec effort par une personne.



La *clameur* est un grand *cri*, souvent tumultueux. *Clameur* ajoute à *cri* une idée de ridicule par son objet ou par son excès. Le plus grand usage de ce mot est au pluriel. La *clameur* publique est un soulèvement du peuple contre quelque scélérat. Le sage respecte le *cri* public et méprise les *clameurs* des sots. (Gat., *Encyclop.* IV, 461.)

329. CRITIQUE, CENSURE.

Critique s'applique aux ouvrages littéraires, *censure* aux ouvrages théologiques, ou aux propositions de doctrine, ou aux mœurs. (*Encyclop.*, IV, 490.)

Il me semble qu'une *critique* est l'examen raisonné d'un ouvrage, de quelque nature qu'il puisse être ; et qu'une *censure* est la répréhension précise et modifiée de ce qui blesse la vérité ou la loi. Ainsi la *critique* peut s'étendre jusqu'aux ouvrages théologiques, et la *censure* peut tomber sur des ouvrages purement littéraires.

Dire d'un système qu'il est mal lié ou démenti par l'expérience ; d'un principe de grammaire, de poétique ou de rhétorique, qu'il est faux, ou moins général qu'on ne prétend, c'est *censure :* prouver que la chose est ainsi, c'est *critique*. Il faut *critiquer* avec goût, et *censurer* avec modération. (B.)

330. FAIRE CROIRE, FAIRE ACCROIRE.

Au jugement de Vaugelas, *accroire* est un excellent mot ; et *faire accroire* est, selon l'Académie, une fort bonne manière de parler. « Il y a, dit l'auteur des Remarques, cette différence entre *faire croire* et *faire accroire*, que *faire croire* se dit toujours pour des choses vraies, et *faire accroire* pour des choses fausses. Par exemple, si je dis, *il m'a fait accroire qu'il ne jouait point*, je fais entendre qu'il ne m'a pas dit la vérité ; mais si je dis, *il m'a fait croire une telle chose*, je donne à entendre qu'il m'a *fait croire* une chose véritable. »

Il est certain que *faire accroire* ne se dit que des choses fausses : il est faux que *faire croire* ne se dise que des choses vraies. *Croire* signifie ajouter foi, donner croyance, prendre pour véritable, tenir pour vrai. Or, vous pouvez ajouter foi à une chose fausse ; on peut vous la *faire croire* ou vous la persuader. Vous direz fort bien : *il m'avait fait croire qu'il parlerait pour moi, et il n'en a rien fait.*

Vaugelas continue ainsi sa remarque : « D'autres disent que la différence qu'il y a entre *faire croire* et *faire accroire* n'est pas tant que l'un soit pour le vrai et l'autre pour le faux, qu'en ce que *faire accroire* emporte toujours que celui de qui on le dit a eu dessein en cela de tromper. C'est le sentiment de l'Académie.

Cette distinction paraît plus vraisemblable, mais je ne la crois pas plus juste, et je m'en rapporte à l'exemple cité par l'Académie. C'est dans ce sens, ajoute-t-elle, qu'on dit qu'un *homme s'en fait accroire*, pour faire entendre qu'il prend de lui des sentimens trop avantageux, qu'il s'attribue un mérite qu'il n'a pas. » Cet homme-là croit, à la vérité, une chose qui n'est pas; il se trompe, ou plutôt il s'abuse; mais, certes, il n'a pas le dessein, il n'a pas formé le projet de se persuader une chose qu'il croit fausse, de se tromper, de s'abuser; car alors il ne s'abuserait pas, il ne s'en *ferait* pas *accroire;* il saurait bien qu'il se ment à lui-même.

Il me semble que la signification du mot *accroire* n'a point été développée dans toute son étendue. *Accroire* signifie *croire à, croire à quelqu'un, à sa parole, à son témoignage, à son rapport; croire* aux songes, aux sorts, aux sorciers, aux fables, aux influences morales des astres; c'est-à-dire, *croire* sans motif, sans raison, *croire* sur parole, légèrement, *croire* par crédulité. *Faire accroire*, c'est faire *croire* à quelqu'un tout ce qu'on lui conte, lui persuader, par sa propre autorité, ce qu'on veut; lui faire ajouter foi à des choses qu'il ne doit pas naturellement *croire*, soit à cause du caractère de la personne qui les dit, soit à raison des choses mêmes qu'il dit. L'Académie observe fort bien, dans son Dictionnaire, qu'*en donner bien à garder*, c'est en *faire accroire*. Or, *on en donne à garder* quand on débite des contes, des balivernes, des fariboles, des choses ridicules, puériles, extravagantes, imaginaires. On en *conte* de même à quelqu'un, quand on veut lui en *faire accroire*, ou lui *faire croire* des choses indignes de foi. On *fait accroire que des vessies sont des lanternes*. On s'en *fait accroire*, lorsqu'on s'abuse sottement ou follement sur son propre mérite. Ainsi *faire croire* signifie simplement persuader une chose, obtenir la croyance de quelqu'un, lui inspirer de la confiance en vos discours. *Faire accroire* veut dire persuader des choses non croyables, ou bien abuser du crédit que l'on a sur l'esprit d'une personne, de sa crédulité, de sa simplicité, de sa confiance, de sa bonne foi, etc.

M. Beauzée a très-bien remarqué, dans la nouvelle Encyclopédie, que ces deux expressions signifient *déterminer la croyance;* mais que *faire accroire*, c'est la déterminer sans fondement, pour une chose qui n'est pas vraie; et *faire croire*, c'est simplement déterminer la croyance, avec abstraction de toute idée de fondement et de vérité. Ainsi on ne peut *faire accroire* que le faux, ou ce qu'on croit faux; on peut *faire croire* également le faux et le vrai.

Le même auteur fait encore l'observation suivante. « *Faire accroire* ne peut s'attribuer qu'aux personnes, parce qu'il n'y

à que les personnes qui puissent agir de propos délibéré et avec intention : *faire croire* peut s'attribuer aux personnes et aux choses ; parce que les personnes et les choses peuvent également déterminer la *croyance*, et que cette phrase fait abstraction de toute intention. Les personnes *font accroire* le faux ; les choses *font croire* faussement. » Il est certain que la première de ces expressions ne s'emploie qu'à l'égard des personnes, et qu'elle indique du moins l'art ou le talent de persuader. (R.)

331. CROÎTRE., AUGMENTER.

« Les choses croissent, dit M. l'abbé Girard, par la nourriture qu'elles prennent : elles *augmentent* par l'addition qui s'y fait des choses de la même espèce. Les blés *croissent;* la récolte *augmente.*

« Mieux on cultive un terrain, plus les arbres y *croissent*, et plus les revenus *augmentent.*

« Le mot de *croître* ne signifie précisément que l'agrandissement de la chose, indépendamment de ce qui le produit. Le mot d'*augmenter* fait sentir que cet agrandissement est causé par une nouvelle quantité qui y survient. Ainsi, dire que la rivière *croît*, c'est dire uniquement qu'elle devient plus haute, sans exprimer qu'elle le devient par l'arrivée d'une nouvelle quantité d'eau : mais dire que la rivière *augmente*, c'est dire qu'il y arrive une nouvelle quantité d'eau qui la fait hausser. Cette différence est extrêmement délicate ; c'est pourquoi l'on se sert indifféremment de *croître* ou d'*augmenter* en beaucoup d'occasions où cette délicatesse de choix n'est de nulle importance, comme dans l'exemple que je viens de citer ; car on dit également bien que la rivière *croît* et que la rivière *augmente*, quoique chacun de ces mots ait même là son idée particulière. Mais il y a d'autres occasions où il est à propos, et quelquefois même nécessaire d'avoir égard à l'idée particulière et de faire un choix entre ces deux termes, selon la force du sens qu'on veut donner à son discours. Par exemple, lorsqu'on veut faire entendre, en parlant des passions, qu'elles sont dans notre nature ; que ce qui nous sert d'aliment leur sert aussi de nourriture et leur donne des forces, on se sert également du mot *croître :* ailleurs, on emploie celui d'*augmenter*, soit pour les passions, soit pour les talens de l'esprit.

« Toutes les passions naissent et *croissent* avec l'homme ; mais il y en a quelques-unes qui n'ont qu'un temps, et qui, après avoir *augmenté* jusqu'à un certain âge, diminuent ensuite, et disparaissent avec les forces de la nature ; il y en a d'autres

qui durent toute la vie, et qui *augmentant* toujours, sont encore plus fortes dans la vieillesse que dans la jeunesse.

« L'amour qui se forme dans l'enfance *croît* avec l'âge. Le vrai courage n'est jamais fanfaron ; il *augmente* à la vue du péril. L'ambition *croît* à mesure que les biens *augmentent*.

« Il est aisé de voir, par tous ces exemples, que l'un de ces mots a des places qui ne conviennent point à l'autre : car quelle est la personne assez peu délicate en fait d'expressions, pour ne pas sentir, par goût naturel du moins, si ce n'est par réflexion, qu'il est mieux de dire, l'ambition *croît* à mesure que les biens *augmentent*; que de dire, l'ambition *augmente* à mesure que les biens *croissent?* S'il n'est pas difficile de sentir cette délicatesse, il l'est d'en expliquer la raison : il faut pour cela un peu de métaphysique, et avoir recours à l'idée propre que je viens d'exposer du mieux qu'il m'a été possible. Car enfin les biens consistant dans plusieurs différentes choses qui se réunissent dans la possesion d'une seule personne, le mot d'*augmenter*, qui, comme on l'a dit, marque l'addition d'une nouvelle quantité, leur convient mieux que celui de *croître*, qui ne marque précisément que l'agrandissement d'une chose unique, fait par la nourriture. Cette même force de signification est la raison pourquoi le mot *croître* figure parfaitement bien en cet endroit avec l'ambition, puisqu'elle est une seule passion à qui les biens de la fortune semblent servir d'alimens pour la soutenir et la faire agir avec plus de force et plus d'ardeur.

« Les choses matérielles *croissent* par une addition intérieure et mécanique, qui fait l'essence de la nourriture propre et réelle ; elles *augmentent* par la simple addition extérieure d'une nouvelle quantité de même matière. Les choses spirituelles *croissent* par une espèce de nourriture prise dans un sens figuré ; elles *augmentent* par l'addition des degrés jusqu'où elles sont portées.

« L'œuf ne commence à *croître* dans l'ovaire que lorsque la fécondité l'a rendu propre à prendre de la nourriture, et il n'en sort que lorsque son volume est assez *augmenté* pour causer de l'altération dans la membrane qui l'y renferme.

« Notre orgueil *croît* à mesure que nous nous élevons ; et il *augmente* quelquefois jusqu'à nous rendre haïssables à tout le monde. » (G.)

M. l'abbé Girard craint de paraître trop subtil dans cet article, et M. Beauzée n'en est pas entièrement satisfait. Tâchons donc d'éclaircir, de développer et de confirmer ou de rectifier ses idées.

Croître vient du mot primitif *crah*, *creh*, qui désigne tout ce qui est haut, élevé, gros, et qui hausse, s'élève, grossit,

Cette racine subsiste encore dans les dialectes celtiques : en breton, *crach* signifie éminence, montée ; *crech*, haut, le haut, colline : nous avons *crête*, hauteur, sommet, etc. Le mot *croître*, commun à une multitude de langues, signifie partout grandir, s'élever, s'alonger, se fortifier : l'élévation est son idée propre.

Augmenter vient de la racine *aug* ou *auc*, qu'on retrouve aussi dans plusieurs langues ; lat. *augere*, etc., d'où peut-être le mot *avec*, jadis *adveck*, *auek*, qui marque, comme *augmenter*, la conjonction, l'addition, la confusion ; et aussi *avantage*, *davantage*, mots qui présentent l'idée propre d'*augmenter*. Quoi qu'il en soit, ce verbe, dans toutes les langues où il se trouve, ainsi que tous les mots qui viennent de la même source, marquent l'addition ou plutôt le *plus* dans quelque sens que ce soit, en hauteur, en largeur, en volume, en profondeur, en nombre, en quantité, etc. ; tandis que *croître* n'énonce que certaines dimensions déterminées.

Ainsi, *croître* c'est proprement grandir ou s'élever, pousser ou acquérir plus de hauteur ou de longueur, avec la consistance proportionnée, par la nourriture ou la conversion de substance, ou la génération, la production d'une nouvelle substance dans la chose même : *augmenter*, c'est s'agrandir dans quelque sens que ce soit, devenir plus considérable, gagner ou acquérir en quantité quelconque, par l'addition, le mélange, l'incorporation d'une matière ou quantité nouvelle dans la première.

1° *Croître* a par lui-même un sens déterminé et complet, sans avoir besoin d'aucune addition quelconque pour être parfaitement entendu. *Augmenter* n'a qu'un sens incomplet et indéterminé, qu'il faut fixer par une addition expresse ou indiquée par le contexte. Il faut expliquer dans quel sens ou sous quel rapport la chose *augmente* : on sait que la chose qui *croît*, *augmente* en hauteur, en solidité, en grosseur.

Les plantes, les petits des animaux, *croissent* ; vous les voyez dans ce mot seul, devenir plus *grands*. Les denrées *augmentent*, c'est-à-dire de prix : le mal *augmente*, c'est-à-dire de force : il faut donc une idée accessoire pour en donner le sens.

On voit dans ces exemples et dans les suivans, que c'est la même chose qui *croît*, et que c'est sa qualité qui *augmente*.

La rivière *croît*, c'est-à-dire qu'elle hausse : la rivière *augmente*, c'est-à-dire qu'elle s'élève, grossit ou s'étend.

L'incendie *croît* lorsqu'il s'élève vers le ciel de plus gros tourbillons de flamme et de fumée : il *augmente*, lorsqu'il s'étend, qu'il gagne, qu'il attaque de nouveaux objets.

On inférera de là, que, dans un sens étendu, analogue, dans le sens figuré, le mot *croître* conviendra particulièrement aux

objets auxquels l'idée d'élévation et de hauteur, s'applique naturellement; et que le mot *augmenter* sera plus propre pour les objets qui réveilleraient plutôt l'idée contraire.

La générosité ne fait que *croître* dans une grande ame; la lâcheté ne fait qu'*augmenter* dans une ame basse.

A mesure que le luxe *croît*, la misère *augmente.*

Il est sensible que le mot *augmenter*, avec la propriété qu'il a d'exprimer aussi l'*augmentation* en hauteur, peut être souvent substitué à celui de *croître*; mais que *croître*, restreint à certaines dimensions, ne peut pas l'être également au verbe *augmenter*.

2° « Les choses *croissent*, dit l'abbé Girard, par la nourriture qu'elles prennent; elles *augmentent* par l'addition qui s'y fait des choses de la même espèce. » Sa distinction est juste; mais il ne paraît pas s'accorder avec lui-même lorsqu'il ajoute, que *croître* ne signifie que l'agrandissement, et qu'*augmenter* désigne l'accession d'une nouvelle matière. L'un et l'autre supposent et indiquent une nouvelle matière ou une nouvelle quantité; mais la différence est dans la manière de *croître* et d'*augmenter*, comme l'auteur l'explique encore lui-même en disant que « l'*accroissement* s'opère par une addition intérieure et mécanique, et l'*augmentation* par une addition extérieure. »

La chose qui *croît* *s'accroît*: celle qui *augmente* est *augmentée*. La première semble produire le changement; la seconde le souffrir.

3° Le mot *croître* annonce un développement successif, une crue progressive, un *accroissement* gradué. Le mot *augmenter*, sans exclure cette gradation et cette progression, ne l'exige pas et ne la suppose pas. Ainsi, le premier est très-bien employé lorsqu'il s'agit de divers *accroissemens*, d'*accroissemens* déterminés, réguliers, périodiques, etc.; le second, lorsqu'il s'agit d'une *augmentation* simple, ou de diverses *augmentations* vagues, irrégulières, accidentelles, etc.

La lune, les jours, *croissent* et *décroissent*. Le froid, les vents, *augmentent* et diminuent (R.)

332. CROIX, PEINES, AFFLICTIONS.

Le premier de ces mots appartient au style pieux: sa valeur est la plus étendue des trois, renfermant dans son objet ceux des deux autres. Les *peines* diffèrent des *afflictions*, en ce que celles-ci, moins ordinaires et plus fâcheuses, enchérissent sur celles-là, qui, de leur côté, paraissent plus inséparables de la nature humaine, et comme l'apanage de cette vie. Il semble que les *croix*, soient distribuées par la Providence, pour éprouver et faire valoir le mérite du chrétien; que les *peines* soient

des suites de la situation et de l'état où l'on se trouve ; et que les *afflictions* naissent des accidens causés par les circonstances du hasard, ou par la méchanceté des hommes, ou par une grande faute de conduite. (G.)

333. CROYANCE, FOI.

Ces deux mots diffèrent, en ce que le dernier se prend quelquefois solitairement, et désigne alors la persuasion où l'on est des mystères de la religion. La *croyance* des vérités révélées constitue la *foi*.

Ils diffèrent aussi par les mots auxquels on les joint. Les choses auxquelles le peuple ajoute *foi* ne méritent pas toujours que le sage leur donne sa *croyance*. (*Encycl.*, VI, 516.)

Ces mots signifient tous deux une persuasion fondée sur quelque motif; et j'ajouterais volontiers une troisième différence aux deux qui viennent d'être assignées : c'est que la *croyance* est une persuasion déterminée par quelque motif que ce puisse être, évident ou non évident ; et que la *foi* est une persuasion déterminée par la seule autorité de celui qui a parlé. De là vient que l'on peut dire que le peuple ajoute *foi* à mille fables, dont il a la tête remplie, parce qu'il n'en est persuadé que sur la parole de ceux qui les ont contées; mais on ne peut pas dire qu'un païen, qui, déterminé par les raisons naturelles, est persuadé de l'existence de Dieu, ait la *foi* de cette existence, parce que sa persuasion n'est pas déterminée par l'autorité de la révélation. (B.)

334. CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA, QU'IL LE FASSE ?

M. Beauzée a inséré dans son Recueil des Synonymes, le jugement qu'a porté de ces deux phrases M. Andri de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la Langue française*, tom. I. Il me sera donc permis d'examiner ici cette décision, et dans le cas où l'auteur n'aurait pas saisi les différences réelles qui distinguent ces deux manières de parler, de substituer à ces conjectures des conjectures au moins plus vraisemblables.

« Ces deux expressions, selon l'exactitude de notre langue, dit ce grammairien, sont très-différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

« Quand je dis, *croyez-vous qu'il le fera ?* je témoigne par là que je suis persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si je disais : Est-il possible que vous soyez assez bon pour croire qu'*il le fera ?* Etes-vous assez simple pour vous persuader qu'*il le fera ?*

« Quand je dis au contraire, *Croyez-vous qu'il le fasse ?* je marque par là que je doute véritablement *s'il le fera ;* et c'est

comme si je disais, je ne sais *s'il le fera*, qu'en pensez-vous? dites-moi là-dessus ce que vous en croyez.

« Voilà en quoi consiste la différence de ces deux expressions. Il est inutile d'avertir que ce que j'ai dit du verbe *faire*, se doit faire entendre de tous les autres. »

M. Andri a grand tort de reprocher au peuple de confondre ces deux phrases; et l'on serait peut-être bien trompé si on l'en croyait. En premier lieu, le sens de ces propositions dépend de la manière dont elles sont prononcées.

En second lieu, il existe entre elles une différence grammaticale. *Croyez-vous qu'il le fera?* marque déterminément et exclusivement une chose future, ou d'un futur contingent. *Croyez-vous qu'il le fasse?* peut annoncer ou une chose future, ou une chose présente; car le subjonctif *qu'il fasse* répond également au futur et au présent de l'indicatif d'où il se forme.

En troisième lieu, ces deux phrases diffèrent par les sentimens particuliers qu'elles indiquent dans celui qui questionne. Dans l'une et dans l'autre, il y a un doute supposé; mais ce doute n'est pas le même dans les deux cas. Quand vous me demandez si je crois *qu'il le fera*, vous doutez *s'il le fera;* c'est-à-dire, que vous n'osez croire *qu'il le fera*, que vous craignez qu'il ne *le fasse* pas. Quand vous me demandez si je crois qu'*il le fasse*, vous doutez qu'*il le fasse;* c'est-à-dire, que vous ne croyez pas ou ne pouvez pas croire qu'*il le fasse*.

Dans le premier cas, vous me demandez *si je crois qu'il le fera*, pour vous former une opinion sur la mienne; dans le second, vous me demandez si je crois qu'*il le fasse*, pour comparer mon opinion avec la vôtre. Cette différence me paraît très-sensible et très-bien fondée. (R.)

335. CURE, GUÉRISON.

On fait une *cure*, on procure une *guérison*. La première a plus de rapport au mal et à l'action de celui qui traite le malade. La seconde a plus de rapport à la santé et à l'état du malade qu'on traite. On dit de l'une qu'elle est belle; alors le succès fait honneur à celui qui l'a entreprise: on dit de l'autre, qu'elle est prompte et parfaite; c'est tout ce qu'on doit desirer dans la maladie. On dit de toutes les deux, qu'elles sont faciles ou difficiles.

Il semble que la *cure* n'ait pour objet que les maux opiniâtres et d'habitude; au lieu que la *guérison* regarde aussi les maladies légères et de peu de durée.

Plus le mal est invétéré plus la *cure* en est difficile. C'est souvent plus à la force du tempérament, qu'à l'effet des remèdes qu'on doit sa *guérison*.

Les maux incurables ne sont pas seulement ceux dont la *cure* est absolument impossible, mais encore ceux dont on ignore la manière d'en procurer la *guérison*. (G.)

D

336. DAM, DOMMAGE, PERTE.

Le premier de ces deux mots n'est plus guère en usage que parmi les théologiens, pour signifier les peines que les damnés souffriront par la privation de la vue de Dieu, ce qu'on appelle la peine du *dam*; ou dans cette phrase familière : *c'est votre dam*. *Dommage* diffère de perte, en ce qu'il désigne une privation qui n'est pas totale. Ainsi on dit : la *perte* de la moitié de mon revenu me causerait un *dommage* considérable.

Une *perte* se remplace; un *dommage* peut se réparer. (d'Al.)

337. DANGER, PÉRIL, RISQUE.

« *Danger*, dit l'abbé Girard, regarde le mal qui peut arriver. *Péril* et *risque* regardent le bien qu'on peut perdre; avec cette différence que *péril* dit quelque chose de plus prochain, et que *risque* indique, d'une façon plus éloignée, la possibilité de l'événement. De là ces expressions; en *danger* de mort, au *péril* de la vie, sauf à en courir les *risques*. Le soldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, et court tranquillement tous les *risques* du métier.

« Ces trois mots, dit M. d'Alembert, désignent la situation de quelqu'un qui est menacé de quelque malheur; avec cette différence que *péril* s'applique principalement au cas où la vie est intéressée, et *risque*, aux cas où l'on a lieu de craindre un mal comme d'espérer un bien. Un général court le *risque* d'une bataille pour se tirer d'un mauvais pas; et il est en *danger* de la perdre si les soldats l'abandonnent dans le *péril*.

Danger vient de *dam* (dommage), dont les Latins et les Français ont fait *damn*, *damnum*, *damner* (prononcez *dâner*). Or, le *dam* ou dommage exprime plutôt la perte, l'altération d'un bien, que l'épreuve, le ressentiment du mal : il est donc faux que *danger* se distingue par cette première idée. Les théologiens entendent par là peine du *dam*, la privation de la vision béatifique. *Danger* a été originairement employé pour désigner une terre sujette à confiscation, des droits imposés sur une chose, des amendes, un homme qui n'est pas libre, etc. Or, toutes ces applications roulent sur la perte de quelque bien

Quand on tirerait ce mot d'*ang*, *anger*, il signifierait détresse; et c'est aussi ce que produit la perte d'un bien. Si l'on dit en *danger de mort;* on dit aussi que la vie d'un homme est en *danger*, ou qu'il est en *danger* de perdre la vie. Ainsi l'on dit *sous peine de mort* ou *de la vie*. Enfin, l'académie a défini le *danger*, ce qui expose à un malheur, à une perte, un dommage.

Péril vient de *per-eo*, passer à travers, périr, s'évanouir, éprouver une grande peine. Le *péril*, latin *periculum*, est, à la lettre, ce à travers quoi il faut passer: ce qui désigne une situation pressante, une rude épreuve que l'on fait; car *periculum* signifie également *épreuve*, expérience; et cette expérience est telle que la chose peut périr, se perdre, s'évanouir, se dissiper. Le celte *pirill* désigne un très-mauvais état.

Risque vient du celte *ricq*, glisser, bas-breton *ricqla* et *risca*, languedocien *resquia*, dans le même sens, il désigne donc une situation *glissante* dans laquelle on peut tomber. Le *risque* est un hasard: le hasard a deux chances, une favorable, l'autre contraire; aussi l'on dit qu'un jeune homme court *risque* d'avoir cent mille livres de rente. M. d'Alembert a justement observé que ce mot se prend aussi en bonne part; et l'abbé Girard, qu'il n'indique que la possibilité de l'événement: j'aurais plutôt dit la *probabilité*. Voyez *hasarder*, *risquer*.

Ainsi donc le *danger* est littéralement une disposition des choses telle, qu'elle nous menace de quelque dommage; le *péril*, une rude *épreuve* par laquelle on passe avec un grand *danger;* le *risque*, une situation glissante dans laquelle on court des hasards.

Le *danger* menace ou de près ou de loin: le *péril* est présent, pressant, imminent et terrible: le *risque* expose plus ou moins. On craint le *danger*, et on le fuit; on redoute le *péril*, et on se sauve; on court le *risque*, et on se promet un bon succès. (R.)

338. DANS L'IDÉE, DANS LA TÊTE.

On a *dans l'idée* ce qu'on pense; on le croit. On a *dans la tête* ce qu'on veut; on y travaille.

Nos imaginations sont *dans l'idée*, et nos desseins *dans la tête*.

Les courtisans se mettent aisément *dans l'idée* que le prince doit faire leur fortune; mais il en est peu qui se mettent *dans la tête* de le mériter par des services marqués au coin de la vertu.

Le philosophe curieux, au défaut du vrai, où il ne peut pénétrer, se forme *dans l'idée* un systême, du moins vraisem-

blable, sur la nature, l'économie, et la durée de l'univers. Le politique ambitieux, incapable de goûter le repos, ne cesse d'avoir *dans la tête* des projets d'agrandissement et d'élévation. (G.)

339. DÉBATTRE, DISCUTER.

Débattre, suppose plus de chaleur; *discuter*, plus de réflexion. On *débat* un point que chacun veut emporter; on *discute* une question que l'on veut éclaircir.

Débattre s'emploie sur-tout quand il est question d'intérêts personnels: *discuter*, quand il s'agit de choses générales. Des plaideurs *débattent* leurs propres intérêts; les juges *discutent* les droits des parties.

Lorsqu'en parlant de choses générales on se sert du mot *débattre*, c'est que les contestans ont pris avec assez de chaleur la cause qu'ils défendent, pour se faire de la victoire un intérêt personnel. Lorsqu'on *discute* une affaire d'intérêt, c'est que les deux parties y mettent assez de désintéressement et de bonne foi pour chercher seulement la raison et la justice. (F. G.)

340. DE BON GRÉ, DE BONNE VOLONTÉ, DE BON CŒUR, DE BONNE GRACE.

On agit *de bon gré*, lorsqu'on n'y est pas forcé; *de bonne volonté*, l'orsqu'on n'y a point de répugnance; *de bon cœur*, lorsqu'on y a de l'inclination; et *de bonne grace*, lorsqu'on témoigne y avoir du plaisir.

Ce qui est fait *de bon gré*, est fait sans peine. Ce qui est fait *de bonne volonté*, est fait librement. Ce qui est fait *de bon cœur*, est fait avec affection. Ce qui est fait *de bonne grace*, est fait avec politesse.

Il faut se soumettre *de bon gré* aux lois; obéir à ses maîtres *de bonne volonté*; servir ses amis *de bon cœur*; et faire plaisir à ses inférieurs *de bonne grace*. (G.)

341. DÉBRIS, DÉCOMBRES, RUINES.

Ces trois mots signifient en général les restes dispersés d'une chose détruite; avec cette différence, que les deux derniers ne s'appliquent qu'aux édifices, et que le troisième suppose même que l'édifice ou les édifices détruits soient considérables. On dit, les *débris* d'un vaisseau, les *décombres* d'un bâtiment, les *ruines* d'un palais ou d'une ville.

Décombres ne se dit jamais qu'au propre: *débris* et *ruines* se disent souvent au figuré; mais *ruine*, en ce cas, s'emploie plus souvent au singulier qu'au pluriel. Ainsi l'on dit, les *débris* d'une fortune brillante; la *ruine* d'un particulier, de l'état, de la

religion, du commerce : on dit aussi quelquefois, en parlant de la vieillesse d'une femme qui a été belle, que son visage offre encore de belles *ruines*. (*Encycl.* IV, 658.)

342. DÉCADENCE, RUINE.

Ces deux mots diffèrent en ce que le premier prépare le second, qui en est ordinairement l'effet. Exemple : la *décadence* de l'Empire Romain depuis Théodose, annonçait sa *ruine* totale.

On dit aussi des arts, qu'ils tombent en *décadence*; et d'une maison, qu'elle tombe en *ruine*. (*Encycl.* IV, 659.)

343. DÉCADENCE, DÉCLIN, DÉCOURS.

Décadence, du latin *cadere*, celte *catt*, choir, tomber; d'où *déchoir*, commencer à tomber, aller à sa chute. *Déclin*, du celte *clin*, pente; d'où *incliner*, *pencher*, *décliner*, aller en pente, en descendant. *Décours*, du latin *curro*, *cursus*, courir; d'où *cours*, et *décours*, *cours*, ou révolution tirant à sa fin.

La *décadence* est l'état de ce qui va *tombant*: le *déclin*, l'état de ce qui va *baissant*: le *décours*, l'état de ce qui va *décroissant*.

On dit la *décadence* d'un édifice, des fortunes, des lettres, des empires, des choses sujettes à des *vicissitudes*, exposées à leur ruine : ces choses se dégradent et tombent. On dit le *déclin* du jour, de l'âge, de la maladie, des choses qui n'ont qu'une certaine durée, et qui s'affaiblissent vers leur fin : ces choses baissent et passent. On dit le *décours* de la lune, de la maladie, des choses assujetties à des périodes d'*accroissement* et de *décroissement*, et bornées à une révolution : ces choses décroissent et disparaissent.

Par la *décadence*, la chose perd de sa hauteur, de sa grandeur, de sa consistance. Par le *déclin*, la chose perd de sa force, de sa vigueur, de son éclat. Par le *décours*, la chose perd de son apparence, de son influence, de son énergie.

La *décadence* amène la chute et la ruine. Le *déclin* mène à l'expiration et à la fin. Le *décours* achève le cours et la révolution.

La *décadence* est plus ou moins rapide, comme l'élévation; le *déclin*, plus ou moins sensible, comme la pente; le *décours*, plus au moins avancé, comme le progrès.

Décadence ne se dit guère qu'au figuré; *décours*, au propre, *déclin* seul au moral comme au physique. Neuville dit le *déclin* de l'honnêteté, des mœurs, de la décence, etc. (R.)

344. DÉCENCE, BIENSÉANCE, CONVENANCE.

Décence, état ou façon de paraître qui *duit*, décore; *rac. dek*, montrer, latin *decet*, qui est en état de paraître. *Bienséance*, état, manière qui est *séante*, sied bien, est à sa place. *Convenance*, état qui *convient*, cadre, va bien avec : de *venire* et *cum*, venir, aller avec, s'assembler, s'assortir.

La *décence* est, à la lettre, la manière dont on doit se montrer pour être considéré, approuvé, honoré. La *bienséance* est la manière dont on doit être dans la société pour y être bien, à sa place, comme il faut. La *convenance* est la manière dont on doit disposer, arranger, assortir ce qu'on fait, pour s'accorder avec les personnes, les choses, les circonstances.

La *décence* regarde l'honnêteté morale : elle règle l'extérieur selon les bonnes mœurs. La *bienséance* concerne l'honnêteté civile : elle règle nos actions selon les mœurs et les usages de la société. La *convenance* pure s'attache aux choses moralement indifférentes en elles-mêmes : elle règle des arrangemens particuliers selon les *bienséances* et les conjonctures.

Une femme est habillée avec *décence*, lorsqu'elle l'est sans immodestie; avec *bienséance*, lorsqu'elle l'est suivant son état; avec *convenance*, lorsqu'elle l'est selon la saison et les circonstances.

La *décence*, est, en général, une et la même pour tous; car il n'y a pas deux sortes de pudeur et de modestie. La *bienséance*, varie selon le sexe, l'âge, la condition, l'état des personnes; car ce qui sied à un homme, à un jeune homme, à un militaire, n'est quelquefois pas *séant* pour une femme, pour un vieillard, pour un magistrat. La *convenance* s'accommode aux conjonctures; car ce qui convient dans un temps, dans une occasion, à telles personnes, ne convient pas toujours, et à tous. Il n'y a qu'une *décence*, on ne dit pas les *décences*. Il y a la *bienséance* en général et des *bienséances* différentes; on en distingue de plusieurs sortes. On dira plutôt les *convenances* que la *convenance*; la *convenance* même suppose un concours de choses qui se conviennent les unes aux autres.

La *décence* a ses lois, elle ordonne. La *bienséance* a ses règles, elle dirige. La *convenance* a ses raisons, elle détermine. (R.)

345. DÉCENCE, DIGNITÉ, GRAVITÉ.

Ces trois termes désignent également les égards qui règlent la conduite, et déterminent le maintien.

Ils diffèrent entre eux, en ce que la *décence* renferme les égards que l'on doit au public; la *dignité*, ceux qu'on doit à sa place; et la *gravité*, ceux qu'on se doit à soi-même. (*Encycl.* XVII, 799.)

346. DÉCIDER, JUGER.

Ces mots désignent en général l'action de prendre son parti sur une opinion douteuse, ou réputée telle. Voici les nuances qui les distinguent.

On *décide* une contestation et une question; on *juge* une personne et un ouvrage. Les particuliers et les arbitres *décident*: les corps et les magistrats *jugent*. On *décide* quelqu'un à prendre un parti; on *juge* qu'il en prendra un.

Décider diffère aussi de *juger*, en ce que ce dernier désigne simplement l'action de l'esprit, qui prend son parti sur une chose après l'avoir examinée, et qui prend ce parti pour lui seul, souvent même sans le communiquer aux autres; au lieu que décider suppose un avis prononcé, souvent même sans examen. On peut dire en ce sens, que les journalistes *décident*, et que les connaisseurs *jugent*. (*Encycl.* IV, 668.)

347. DÉCIME, DÉCIMES, DÎMES.

Ces mots désignent également une contribution payable par les possesseurs des biens, et qui était originairement de la dixième partie des fruits.

Décime, au singulier, c'est la dixième partie des revenus ecclésiastiques, qui était levée extraordinairement pour quelque affaire jugée importante à la Religion ou à l'Etat.

Décimes, au pluriel, est ce que les bénéfices payaient annuellement à l'Etat sur les revenus de leurs bénéfices, sans aucune analogie déterminée entre les revenus et la contribution.

Dîme est la portion des fruits des biens laïcs donnée annuellement à l'Eglise par les fidèles, ou aux Seigneurs par leurs vassaux. Quoique le mot semble indiquer la dixième partie, ce n'est pourtant le taux des *dîmes* qu'en un très-petit nombre d'endroits; il varie d'un lieu à un autre, et il n'y a d'uniformité que dans la quotité annuelle de chaque paroisse. (B.)

348. DÉCISION, RÉSOLUTION.

La *décision* est un acte de l'esprit, et suppose l'examen. La *résolution* est un acte de la volonté et suppose la délibération. La première attaque le doute, et fait qu'on se déclare. La seconde attaque l'incertitude, et fait qu'on se détermine.

Nos *décisions* doivent être justes pour éviter le repentir. Nos *résolutions* doivent être fermes, pour éviter les variations.

Rien de plus désagréable pour soi-même et pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires et *irrésolu* dans les démarches.

On a souvent plus d'embarras et plus de peines à *décider* sur le rang et sur la prééminence que sur les intérêts solides et réels. Il n'est point de *résolutions* plus faibles que celles que prennent au confessionnal et au lit le pécheur et le malade; l'occasion et la santé rétablissent bientôt la première manière de vivre.

Il semble que la *résolution* emporte la *décision;* et que celle-ci puisse être abandonnée de l'autre, puisqu'il arrive quelquefois qu'on n'est pas encore *résolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déjà *décidé;* la crainte, la timidité, ou quelque autre motif, s'opposent à l'exécution de l'arrêt prononcé.

Il est rare que les *décisions* aient chez les femmes d'autre fondement que l'imagination et le cœur. En vain les hommes prennent des *résolutions;* le goût et l'habitude triomphent toujours de leur raison.

En fait de science, on dit : la *décision* d'une question et la *résolution* d'une difficulté.

C'est ordinairement où l'on *décide* le plus qu'on prouve le moins. Quoiqu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on en *résout* très-peu. (G.)

349. DÉCISIONS DES CONCILES, CANONS, DÉCRETS.

Tous les articles déterminés par les conciles, dans les matières qui sont de leur juridiction, sont des *décisions;* et c'est un terme général, qui renferme sous soi deux espèces, les *canons* et les *décrets*.

Les *canons* sont les *décisions* qui concernent le dogme et la foi : les *décrets* sont les *décisions* qui règlent la discipline ecclésiastique.

Les *décisions des conciles* ne sont pas toutes également obligatoires. Les *canons,* qui déterminent les articles de foi, et qui prononcent sur le dogme, sont obligatoires pour tous les fidèles, sans exception ni distinction de personnes ou de dignités; et c'est en vertu de l'autorité du Saint-Esprit, dont l'assistance perpétuelle a été promise à l'Eglise, en même-temps quelle a reçu de Jésus-Christ la commission expresse et le droit exclusif d'enseigner toutes les nations. Mais les *décrets* des conciles mêmes œcuméniques, qui regardent la discipline, n'acquièrent force de loi dans un état, qu'après avoir été acceptés par le roi ou le gouvernement, et par les prélats nationaux, et publiés par l'autorité publique. En les acceptant,

le gouvernement et les prélats peuvent y mettre telles modifications qui leur paraissent nécessaires, pour le bien de l'Eglise et la conservation des droits de l'Etat.

Le concile de Trente n'a point été reçu en France : cependant il est observé pour les *canons* qui regardent le dogme et la foi; mais il ne l'est pas pour les *décrets* qui statuent sur la discipline. (*Encycl.* IV, 716.)

350. DÉCOUVERTE, INVENTION.

On peut nommer ainsi en général tout ce qui se trouve de nouveau dans les arts et dans les sciences. Cependant on n'applique guère le nom de *découverte*, et on ne doit même l'appliquer qu'à ce qui est non seulement nouveau, mais en même temps curieux, utile, ou difficile à trouver, et qui par conséquent a un certain degré d'importance. On appelle seulement *invention*, ce que l'on trouve de nouveau, et qui n'a pas l'un de ces trois caractères d'importance. (*Encycl.* IV, 705.)

Il me semble aussi que l'idée de la *découverte* tient plus de la science, et que celle de l'*invention* tient plus de l'art. Une *découverte* étend la sphère de nos connaissances; une *invention* ajoute aux secours dont nous avons besoin. Comme les principes des sciences portent nécessairement sur des faits qui les établissent, et qui n'en sont que des cas particuliers, une *découverte* peut être due au hasard; mais une *invention* ne peut être que le résultat d'une recherche expresse. (B.)

351. DÉCOUVRIR, TROUVER.

« Ces mots, dit M. d'Alembert, signifient en général acquérir par soi-même la connaissaece de ce qui est inconnu aux autres.

« Voici les nuances qui les distinguent. En cherchant à *découvrir*, en matière de sciences, ce qu'on cherche, on *trouve* souvent ce qu'on ne cherchait pas. Nous *découvrons* ce qui est hors de nous; nous *trouvons* ce qui n'est proprement que dans notre entendement, et qui dépend uniquement de lui : ainsi on *découvre* un phénomène de physique, on trouve la solution d'une difficulté.

« *Trouver* se dit aussi de ce que plusieurs personnes cherchent : et *découvrir*, de celles qui ne sont cherchées que par un seul. C'est pour cela qu'on dit trouver la pierre philosophale, les longitudes, le mouvement perpétuel, et non pas les *découvrir*. On peut dire en ce sens que Newton a *trouvé* le systême du monde, et *découvert* la gravitation universelle; parce que le systême du monde a été cherché par tous les philosophes, et que la gravitation est le moyen particulier dont Newton s'est servi pour y parvenir.

« *Découvrir* se dit aussi lorsque ce que l'on cherche a beaucoup d'importance ; et *trouver*, lorsque l'importance est moindre. Ainsi, en mathématiques et dans les autres sciences, on doit se servir du mot *découvrir*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes générales; et du mot *trouver*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes particulières dont l'usage est moins étendu. On dit aussi, tel navigateur a *découvert* tel pays, et il a *trouvé* des habitans. »

Il ne faut pas dire que les choses doivent être inconnues *aux autres*, pour les *découvrir* ou pour les *trouver*. Je *découvre* mon chapeau que mes amis ont *caché ;* je le *trouve*, si un domestique l'a ôté de la place où je l'avais mis : or, mes amis ou le domestique savaient où il était ; moi seul je l'ignorais. Le mot *découvrir* n'a ce sens que quand il est question de *découvrir* à quelqu'un ; et ce sens est étranger à *trouver*, car on ne *trouve* pas à quelqu'un.

Découvrir signifie, à la lettre, comme on l'a vu dans l'article précédent, ôter de dessus une chose ce qui la couvre ; et *trouver*, c'est porter ses regards, mettre la main sur une chose qu'on ne voyait pas. Ce mot vient du celte *trou*, demeure, habitation, et il marque l'action de parvenir au lieu, à la chose. Il revient au latin *invenire*, venir dans, parvenir à ; comme *découvrir*, au latin *detegere*, ôter le couvercle, la couverture, le *toit*.

On *découvre* ce qui est caché ou secret, soit au moral, soit au physique : on *trouve* ce qui ne tombe pas de soi-même sous les sens ou dans l'esprit. Ce que vous *découvrez* n'était pas visible ou apparent : ce que vous *trouvez* était visible ou apparent, mais hors de votre portée actuelle ou de vos regards. Une chose simplement égarée, vous la *trouvez*, quand vous arrivez à la place où elle est, mais vous ne la *découvrez* pas, car elle est manifeste et sans enveloppe.

La terre a dans son sein, des mines et des sources, on les *découvre ;* sur sa surface, des plantes et des animaux, on les *trouve*. On *découvre* un voleur qui se cachait ; on *trouve* un voleur qui fuyait. Colomb et Cook ont *découvert* de nouveaux mondes ensevelis, pour le reste de l'univers, dans un immense Océan : ils ont *trouvé* dans ces contrées un nouveau règne végétal, un nouveau règne animal, mais la même espèce d'hommes.

On *découvre* des conspirations, des conjurations, des trames secrètes, et on ne les *trouve* point, parce qu'elles ne sont pas apparentes.

On *trouve* une personne chez elle, un ami à la promenade, des denrées au marché; et on ne les *découvre* pas, car ils y sont à *découvert*.

Les ruines curieuses d'Herculanum ont été *découvertes*; et on y *trouve* des monumens précieux des arts et de l'histoire ancienne de l'Italie. En *découvrant* on *trouve* : on *trouve* sans *découvrir*.

L'usage, fondé sur le sens étymologique de ces mots, observe particulièrement la distinction suivante. *Découvrir* se dit proprement des choses qui existent toutes formées; et *trouver* se dit particulièrement des choses dont il n'existe, à proprement parler, que des élémens ou des matériaux à combiner. Le mérite de *découvrir* est de lever les obstacles qui empêchent de voir ou de connaître la chose telle qu'elle est dans la nature ou en elle-même. Le mérite de *trouver* est surtout d'employer des moyens particuliers pour former la chose qui n'existait pas, ou qui n'existait, s'il faut ainsi parler, qu'en puissance. Il faut de la subtilité, de la pénétration, de la profondeur pour *découvrir;* il faut de l'invention, de l'imagination, de l'industrie pour *trouver*. Les exemples rendront cette distinction plus sensible.

Hervé *découvre* la circulation du sang; Toricelli, la pesanteur de l'air; Huyghens, l'anneau de Saturne; Newton, la gravitation universelle; l'allemand Herschel vient de *découvrir* une nouvelle planète; toutes ces choses existaient, mais cachées, et la *découverte* n'a fait que les mettre au grand jour. Mais la poudre à canon, l'imprimerie, la boussole, le moyen de ressusciter les asphyxiés, le secret de s'emparer de la foudre ou plutôt de la matière fulminante et de la dissiper; l'art de résoudre des vapeurs en pluie, en neige, en grêle, en givre; les arts bienfaisans de suppléer à l'ouïe, à la parole, à la vue; le don de la parole transmis à des automates, toutes ces curieuses créations de l'intelligence humaine ont été *trouvées* et non *découvertes :* elles n'existaient pas dans la nature; il a fallu *trouver* ces choses ou les moyens de les exécuter.

La géométrie a *découvert* les propriétés des différentes figures; la chimie *découvre* différentes propriétés des corps : ces propriétés sont dans les objets mêmes. Mais le géomètre *trouve*, par le raisonnement, la solution d'un problème : le chimiste *trouve*, par des combinaisons nouvelles, de nouveaux remèdes : la démonstration et le remède sont le fruit de leur travail.

Nous *trouvons* les raisons d'un fait, et nous *découvrons* les causes d'un effet; ces causes sont réelles, ces raisons sont idéales. En deux mots, pour *découvrir*, il faut que la chose soit; elle est, puisqu'elle est cachée; mais il peut y avoir de l'invention à *trouver*.

Enfin, il paraît très-indifférent, soit pour *trouver*, soit pour *découvrir*, qu'une chose soit cherchée par une personne ou par plusieurs. Le navigateur qui ouvrira le passage de la mer

du Nord, le *découvrira*, tout comme Magellan a *découvert* le passage du Sud, quoiqu'on cherche le premier depuis plus de deux siècles; et l'on dit très-bien que Newton a *découvert* le système du monde, après que tant de philosophes l'ont eu vainement cherché. Un artiste qui parviendrait à rendre le verre malléable, *trouverait* certainement un beau secret, que d'autres le cherchent ou non, et l'on dit fort bien que Leibnitz et Newton ont *trouvé* de belles méthodes de calcul, sans égard à aucune sorte de concours. Je ne sais sur quoi cette distinction peut être fondée. (R.)

352. DÉCLARER, DÉCOUVRIR, MANIFESTER, RÉVÉLER, DÉCELER.

Faire connaître ce qui était ignoré est la signification commune de ces mots. Mais *déclarer*, c'est dire les choses exprès et de dessein, pour en instruire ceux à qui on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. *Découvrir*, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance, ce qui avait été caché jusqu'alors. *Manifester*, c'est produire au dehors les sentimens intérieurs. *Révéler*, c'est rendre public ce qui a été confié sous le secret. *Déceler*, c'est nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'auteur.

Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices. Les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues. Les courtisans ne se *manifestent* pas aisément. Les confesseurs *révèlent* quelquefois, par leur imprudence, la confession des pénitens. Quand on ne veut pas être *décelé*, il ne faut avoir aucun témoin de son action. (G.)

353. DÉCOUVRIR, DÉCELER, DÉVOILER, RÉVÉLER, DÉCLARER, MANIFESTER, DIVULGUER, PUBLIER.

Apprendre à autrui, de différentes manières, différentes choses qui ne sont pas connues.

A la lettre, *découvrir* signifie ôter ce qui couvre, *déceler*, indiquer ce qu'on *célait; devoiler*, enlever le voile; *révéler*, retirer de dessous le voile; *déclarer*, mettre au *clair*, au jour; *manifester*, mettre sous la *main*, en évidence; *divulguer*, rendre *vulgaire*, commun; *publier*, rendre *public*, faire connaître à tout le monde.

Ce qui était caché aux autres, on le *découvre*, on le leur communique. Ce qui était dissimulé, on le *décèle* en le rapportant ou en le faisant remarquer. Ce qui n'était pas apparent et nu, on le *dévoile* en levant ou écartant les obstacles. Ce qui était secret, on le *révèle* en le dénonçant ou l'annonçant. Ce qui était inconnu ou incertain, on le *déclare* en l'exposant

et en l'appuyant d'une manière positive. Ce qui était ignoré ou obscur, on le *manifeste* en le développant ouvertement ou l'étalant au grand jour. Ce qui n'était pas su, du moins de la multitude, on le *divulgue* en le répandant de côté et d'autre. Ce qui n'était pas public ou notoire, on le *publie*, en lui donnant l'éclat ou l'authenticité qui parvient à la connaissance de tout le monde.

On *découvre* des choses nouvelles, et l'envie d'en instruire quelqu'un, fait qu'on les lui *découvre*. On aperçoit un homme qui se *cèle*, et l'envie de le desservir fait qu'on le *décèle*. On *découvre* un mystère, et l'envie de paraître ou de bien mériter, fait qu'on le *dévoile*. On sait un secret, et l'envie d'en faire usage fait qu'on le *révèle*. On a une connaissance particulière, et l'envie de la faire valoir fait qu'on la *déclare*. On connaît le fond des choses, et l'envie de les faire pleinement et parfaitement connaître, fait qu'on les *manifeste*. On a reçu quelque confidence, et l'envie de parler ou de nuire, fait qu'on la *divulgue*. On a la possession ou la connaissance privée d'une chose, et l'envie que personne n'en ignore, fait qu'on la *publie*. En morale, il y a du dessein ou de l'imprudence à *découvrir*; de la malveillance, une sorte de trahison, soit volontaire, soit involontaire à *déceler*; des motifs, de la prétention ou de la facilité à *dévoiler*; des vues, un intérêt ou une infidélité à *révéler*; un dessein formel, une volonté expresse à *déclarer*; une pleine franchise, une grande confiance, de l'appareil à *manifester*; de la malice, de l'infidélité ou de l'indiscrétion à *divulguer*; de l'affiche, de l'ostentation, quelque grand dessein à *publier*.

Déclarer, dit l'abbé Girard, c'est dire les choses exprès et à dessein; l'idée est vraie, mais secondaire et insuffisante : la déclaration annonce une démonstration claire, une action importante, une volonté décidée. *Découvrir*, continue l'auteur, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance, cela est encore vrai; mais l'idée propre de *découvrir* n'est pas celle de *montrer*; car quand on *montre* à quelqu'un ce qu'il ne voyait pas, ce qu'il ne savait pas, quoique la chose ne fût pas cachée, ce n'est pas la *découvrir*. On ajoute que *manifester*, c'est produire au dehors ses sentimens intérieurs : mais c'est aussi les *découvrir*, les *déclarer*, etc. : si je dissimule une partie de mes sentimens, je ne les *manifeste* pas; et quand Dieu *manifestera* tout sa gloire, ou se *manifestera* dans toute sa gloire, il ne s'agira pas de *sentimens intérieurs*. *Révéler*, c'est, selon le même écrivain, rendre public ce qui a été confié sous le secret; mais celui qui va *révéler* au prince une conspiration, ne la rend pas *publique* : celui qui *révèle* de grandes vérités qu'il a découvertes, ne *révèle* pas le secret d'autrui. Enfin l'abbé

Girard dit que *déceler*, c'est nommer celui qui ne veut pas être cru l'auteur d'une chose : cela n'est pas exact : le bout d'oreille qui *décèle* l'âne ne le *nomme pas*, encore moins le nomme-t-il comme auteur de quelque action : un geste, un regard qui *décèle* vos sentimens présens, ne nomme pas, et n'indique que des sentimens. Un homme qui se *cèle*, ne cache pas pour cela son nom ; il ne s'agit pas de nommer l'auteur d'une chose, lorsque Boileau veut reprocher à son esprit des défauts qu'il ne peut *céler*.

Peut-être m'objectera-t-on que quelques-uns de ces mots, tels que *découvrir* et *publier*, ne sont pas synonymes. Je réponds, 1° qu'ils tiennent tous à une idée principale qui leur est commune; 2° que si le titre les rapproche, l'explication ne permet pas de les confondre ; 3° que tous ces mots entrent l'un dans l'autre, de manière à former une chaîne que je n'ai pas voulu rompre pour multiplier inutilement les articles. Si ce n'est pas là une raison, c'est du moins une excuse. (R.)

354. DÉCRET, LOI.

Décret, du latin *decretum* ou *discretum*, de *decernere* ou *discernere*, exprime proprement l'action de discerner, de discuter et de juger, c'est un résultat d'opinions.

Ce mot nous a été transmis par les Latins avec toute sa force et ses diverses acceptions ; c'est-à-dire, tantôt signifiant projet de *loi*, tantôt *décision* particulière. C'est dans ce sens que nous regardions les *décrets* des conciles, qui n'avaient force de *loi* qu'après avoir été vérifiés. C'est dans ce sens que nous regardions les arrêts des cours souveraines.

La *loi* est l'expression de la volonté souveraine. C'est sur ses bases que repose le bonheur public. Le *décret* n'est qu'un acte particulier, qui peut en certain cas déroger à la *loi* générale.

La *loi* n'acquiert son caractère que par le consentement exprimé du Souverain. L'assemblée nationale rendait des *décrets*, c'est par l'acceptation qu'ils acquéraient force de *loi*. Les autres législatures ont fait des *lois*, il n'y avait plus de sanction, d'acceptation. Le conseil des cinq-cents ne rendait que des *décrets*. C'était le conseil des anciens qui leur donnait le caractère de *loi*.

Le *décret* en matière, de justice distributive, diffère de la *loi*, comme l'effet diffère de la cause, il n'est que l'application d'un principe manifesté par la *loi*.

Décret se prend toujours au propre; parce qu'il a une acception déterminée qui le met au rang des puissances secondaires. Le mot *loi*, au contraire, est pris au propre et au figuré. (Anon.)

355. DÉCRIER, DÉCRÉDITER.

Tous deux blessent la considération dont jouissait l'objet sur qui tombe cette attaque. (B.)

Le premier va directement à l'honneur; le second au crédit.

On *décrie* une femme, en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne peu régulière. On *décrédite* un homme d'affaires en publiant qu'il est ruiné.

On *décrédite* un ambassadeur, en disant qu'il n'a pas des pouvoirs absolus; on le *décrie*, en disant que c'est un homme sans foi et sans parole.

Le commun du monde se donne la liberté de *décrier* la conduite de ceux qui gouvernent. Si ce qu'on dit de nous est faux, aussitôt que nous nous en piquerons, nous le ferons croire véritable : le mépris de tels discours les *décrédite*. (*Bouhours*, Rem. nouv. Tome II.)

La jalousie et l'esprit de parti ont souvent *décrié* les personnes pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions. (B.)

356. SE DÉDIRE, SE RÉTRACTER.

Se dédire, revenir sur ce qu'on a dit; *se rétracter*, détruire ce qu'on a avancé. On avait jugé la conduite d'un homme sur un faux exposé, on apprend qu'on s'est trompé, on *se dédit* : on avait avancé contre lui des choses fausses, on *se rétracte*. Dans le premier cas, on revient sur le jugement qu'on avait porté; dans le second, on détruit l'assertion qu'on avait avancée.

Rétracter les opinions qu'on avait soutenues, c'est les détruire, du moins quant à soi et à l'opinion que l'on conserve. *Se dédire* du parti que l'on avait pris, c'est revenir sur le parti qu'on avait annoncé vouloir suivre.

Quand il s'agit de revenir sur ce que l'on a promis, *se rétracter* semble annoncer un engagement plus complet, et que l'on détruit; *se dédire*, une parole plus légère, et sur laquelle on revient; on *rétracte* un serment, on *se dédit* de sa promesse. (F. G.)

357. DÉFAITE, DÉROUTE.

Ces mots désignent la perte d'une bataille, faite par une armée; avec cette différence que *déroute* ajoute à *défaite*, et désigne une armée qui fuit en désordre, et qui est totalement dissipée. (*Encycl.* IV, 731.)

358. DÉFAVEUR, DISGRACE.

La *défaveur* est le prélude de la *disgrace*. On encourt d'abord la *défaveur* du Souverain, on tombe bientôt en *disgrace*.

La *défaveur* peut n'être que momentanée; elle peut tenir à une maladresse du courtisan, à un moment d'humeur du Prince; la *disgrace* peut avoir d'aussi légers motifs; mais c'est un état plus durable.

La *disgrace* a quelque chose de plus éclatant; elle se manifeste par des moyens publics et violens, tels que l'exil, la confiscation des biens, etc. La *défaveur* a quelque chose de plus particulier; elle se lit chaque matin sur le visage du maître, dans ses gestes, dans le son de sa voix.

Lorsque le surintendant Fouquet fut dépouillé de sa charge, on ne dit pas qu'il était en *défaveur* mais en *disgrace*. Fénélon ne fut jamais en *disgrace* auprès de Louis XIV, mais toujours en *défaveur*.

La *défaveur* n'a rien de légal, elle semble dépendre uniquement de la volonté du maître; la *disgrace* peut être causée par les fautes du sujet et prononcée comme une peine légitime.

Etre en *défaveur* auprès de quelqu'un, signifie simplement ne pas être en faveur; être en *disgrace* signifie avoir perdu les bonnes graces que l'on possédait.

L'homme prudent et modeste peut être en *défaveur*, mais il sait ne pas s'exposer à une *disgrace*. Plus l'homme orgueilleux et entreprenant s'est élevé en faveur auprès du Souverain, plus la *disgrace* sera terrible et éclatante. (F. G.)

359. DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER.

Ces trois mots signifient en général l'action de mettre quelqu'un ou quelque chose à couvert du mal qu'on lui fait, ou qui peut lui arriver.

On *défend* ce qui est attaqué; on *soutient* ce qui peut l'être; on *protège* ce qui a besoin d'être encouragé.

Un roi sage et puissant doit *protéger* le commerce dans ses états, le *soutenir* contre les étrangers, et le *défendre* contre ses ennemis. On dit, *défendre* une cause, soutenir une entreprise, *protéger* les sciences et les arts; on est *protégé* par ses supérieurs; on peut être *défendu* et *soutenu* par ses égaux. On est *protégé* par les autres; on peut se *défendre* et se *soutenir* par soi-même.

Protéger suppose de la puissance, et ne demande point d'action; *défendre* et *soutenir* en demandent; mais le premier suppose une action plus marquée.

Un petit état, en temps de guerre, est ou *défendu* ouvertement, ou secrètement *soutenu* par un plus grand, qui se contente de le *protéger* en temps de paix. (*Encycl.* IV, 734.)

360. DÉFENDU, PROHIBÉ.

Ces deux mots désignent en général une chose qu'il n'est pas permis de faire, en conséquence d'un ordre ou d'une loi positive. Ils diffèrent en ce que *prohibé* ne se dit guère que des choses qui sont *défendues* par une loi humaine et de police.

La fornication est *défendue;* et la contrebande, *prohibée.* (*Encycl.* IV, 735.)

361. DÉFENSE, PROHIBITION, INHIBITION.

La racine du mot *défendre* est *fend*, rencontre. La *défense* est l'action d'éloigner, de repousser ce qu'on rencontre, ce qui vient nous heurter, ce qui *offense;* aussi défendre signifie-t-il protéger, garantir.

Prohiber et *prohibition*, *inhiber* et *inhibition*, sont des composés du verbe latin *habere*, avoir, tenir. *Prohiber* signifie tenir en avant, au loin, et opposer une barrière, mettre un empêchement, *défendre. Inhiber*, signifie avoir eu, tenir en dedans et retenir, arrêter, défendre avec menaces. Valla et plusieurs savans mettent entre les verbes latins *prohibere* et *inhibere*, cette différence, que le premier annonce une *défense* générale de faire, soit de commencer, soit de continuer; et le second, la *défense* particulière de continuer, de récidiver, de persévérer.

La *défense* empêche donc de faire ce qui nuit ou offense; la *prohibition*, ce qu'on pourrait faire; l'*inhibition*, ce qui se fait irrégulièrement. La *défense* a donc un motif déterminé par la valeur propre du mot, celui d'empêcher de nuire, d'offenser, de blesser : la *prohibition* n'indique, par la valeur du mot, aucun motif; elle ne fait qu'éloigner, repousser, rejeter la chose. Quant à l'*inhibition*, elle ne fait que déployer l'autorité pour retenir et pour arrêter le cours d'une chose contraire à un ordre établi.

On *défend* ce qui ne doit pas se faire, ce qui est mauvais. On *prohibe* ce qu'on pourrait laisser faire, ce qui était légitime. On *inhibe* ce qui ne peut pas se faire, ce qui n'est plus libre.

Dans l'usage, *défense* est le terme générique; il embrasse toute sorte d'objets; il appartient à tous les genres de style. *Prohibition* est du style réglementaire; il s'applique aux objets d'administration, de police, de discipline. *Inhibition* est du style de chancellerie; il s'emploie proprement dans le ressort de la justice; on le joint à *défense*, et avec raison, puisque la justice n'est censée empêcher que ce qui est mal et déjà *défendu.* (R.)

362. DÉGOUTANT, FASTIDIEUX.

On qualifie ainsi tout ce qui cause une sorte de répugnance. *Dégoûtant* va plus au corps qu'à l'esprit; *fastidieux* au contraire va plus à l'esprit qu'au corps. Ce qui est *dégoûtant* cause de l'aversion ; ce qui est *fastidieux* cause de l'ennui.

Un homme est *dégoûtant*, s'il est d'une laideur extraordinaire, s'il est crasseux, si son visage ou ses mains sont cicatrisées, infectées de dartres, ou d'une espèce de lèpre; s'il se gratte indécemment, s'il mange avidement et malproprement; si ses habits sont en lambeaux, couverts de taches, ou même d'ordures; s'il sent mauvais : je veux dire qu'une seule de ces conditions le rend *dégoûtant;* car, qui les réunit toutes, est horrible.

On appelle *fastidieux*, celui qui veut faire le plaisant mal à propos, qui rit le premier, qui parle trop, qui dit des choses frivoles, et qui s'applaudit de ses sottises; en un mot, un homme ennuyeux, importun, fatigant par ses discours, par ses manières ou par ses actions.

Le blanc et le rouge dont les femmes crôient s'embellir, ne sert à la fin qu'à les rendre *dégoûtantes*, et les minauderies, où elles mettent quelquefois tant d'art, les rendent *fastidieuses*.

Quelquefois on se sert de *dégoûtant* avec relation à ce qui concerne l'esprit : alors il conserve encore quelque chose de sa première destination, en ce qu'il s'applique aux idées, qui sont comme le corps de la pensée ; et *fastidieux* s'applique en ce cas à l'expression.

Les idées des choses qui sont *dégoûtantes* par elles-mêmes, le sont aussi, et rendent *dégoûtans* les ouvrages qui en sont chargés.

L'afféterie, le précieux, quelquefois même le trop d'esprit, ne servent qu'à rendre *fastidieux* des écrits que l'on croyait rendre intéressans. (B.)

363. DEGRÉ, MARCHE.

Degré s'employait dans le dernier siècle pour signifier chaque *marche* d'un escalier; et le mot de *marche* était uniquement consacré pour les autels. Nous aurions peut-être bien fait de conserver ces termes distinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. (*Encycl.* V, 929.)

Degré est encore aujourd'hui synonyme de *marche*, selon le Dictionnaire de l'Académie française, 1762. Mais je crois que le premier est plus propre à indiquer la hauteur de ces divisions égales dans l'escalier, et que le second convient mieux pour marquer le giron de chacune de ces divisions.

Ainsi, les *degrés* sont égaux ou inégaux, selon que les hauteurs en sont égales ou inégales; et les *marches* sont égales ou inégales, selon que les girons en sont également ou inégalement étendus.

On monte les *degrés*, et l'on se tient sur les *marches*. De là vient que ce dernier mot a paru consacré pour les autels, parce que les ecclésiastiques qui y servent, se tiennent communément sur les *marches*, et que l'on a peu d'occasions de s'arrêter sur celles de tout autre escalier : mais, on dira aussi très-bien que dans telle église l'autel est élevé de six ou dix *degrés*, parce qu'il ne s'agit là que de l'élévation. (B.)

364. DÉGUISER, MASQUER, TRAVESTIR.

L'abbé Girard distingue de la manière suivante les participes *masqué*, *déguisé*, *travesti*.

« Il faut, pour être *masqué*, se couvrir d'un faux visage. Il suffit, pour être *déguisé*, de changer ses parures ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; et c'est alors prendre un habit connu et ordinaire dans la société, mais très-éloigné et très-différent de celui de son état.

« On se *masque* pour aller au bal; on se *déguise* pour venir à bout d'une intrigue; on se *travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis. »

Déguisement et *travestissement* sont ainsi traités dans l'Encyclopédie.

« Tous les deux désignent un habillement extraordinaire, différent de celui qu'on a coutume de porter. Mais il semble que *déguisement* suppose une difficulté d'être reconnu, et que *travestissement* suppose seulement l'intention de ne l'être pas, ou même seulement l'intention de s'habiller autrement que de coutume.

On dit d'une personne qui est au bal, qu'elle est *déguisée*, et d'un magistrat habillé en homme d'épée, qu'il est *travesti*.

« D'ailleurs, *déguisement* s'emploie quelquefois au figuré, et jamais *travestissement*. »

M. Beauzée fait la note suivante sur cette dernière assertion.

« Il me semble toutefois que c'est par un tour pareil de langage que l'on dit *déguiser* ses pensées, ses vues, ses démarches, la vérité; et *travestir* un ouvrage, comme Virgile, la Henriade, Télémaque : ainsi *travestir* s'emploie au figuré comme *déguiser*. »

Déguiser est formé de *guise*, mode, façon, manière, allure; et celui-ci est le theuton *weise*, qui a le même sens. *Travestir* est composé de *vestir*, *vêtir* et du celte *tra*, qui signifie travers, de travers, d'une manière opposée, en sens contraire.

Ainsi, *travestir* annonce rigoureusement et uniquement un changement dans les habits, ou un *vêtement contraire au costume;* tandis que *déguiser* souffre toute sorte de changemens, ou toute forme contraire aux formes naturelles ou habituelles.

Déguiser, c'est donc substituer aux apparences ordinaires et vraies des apparences trompeuses, de manière que l'objet ne soit pas, du moins facilement *reconnu. Travestir*, c'est substituer au vêtement propre un vêtement étranger, de manière que l'objet ne soit pas reconnu *pour ce qu'il est.*

Dans le *déguisement*, on veut paraître une autre personne, dans le *travestissement* on veut paraître un autre personnage.

L'espion se *déguise;* le comédien se *travestit.*

Au figuré, *déguiser* s'applique à tout ce qui cache, altère la vérité, la réalité; *travestir* ne peut être appliqué convenablement qu'à ce qui peut être représenté sous l'image du vêtement, comme à l'expression, qui est le vêtement de la pensée; à l'emblême ou à l'allégorie, qui est une draperie jetée sur la chose.

L'auteur qui s'approprie adroitement les pensées d'autrui, *déguise* ses larcins. Le traducteur qui ne conserve ni la pureté, ni l'élégance, ni les mouvemens, ni les formes propres de l'original, *travestit* son auteur. (R.)

365. DÉLIBÉRER, OPINER, VOTER.

Ces trois termes sont consacrés dans le langage des compagnies autorisées pour décider certaines affaires; comme les tribunaux et cours de justice, les académies, les chapitres séculiers et réguliers, etc. : et ces termes sont tous relatifs à la décision; le degré de relation en fait la différence.

Délibérer, c'est exposer la question, et discuter les raisons pour et contre; *opiner*, c'est dire son avis et le motiver; *voter*, c'est donner son suffrage, quand il ne reste plus qu'à recueillir les voix.

On commence par *délibérer*, afin d'examiner la matière dans tous les sens, et sous tous les aspects; on *opine* ensuite, pour rendre compte à la compagnie de la manière dont on envisage la chose, et des raisons par lesquelles on s'est déterminé à l'avis que l'on propose : on *vote* enfin pour former la décision à la pluralité des suffrages.

La *délibération* est un préliminaire indispensable, pour mettre au fait ceux qui doivent prononcer; elle exige de l'attention : les *opinions* sont une espèce de résultat formé dans chaque tête, et qui, étant raisonné, devient une nouvelle source de lumières et de motifs pour préparer la décision; cette seconde opération exige du bon sens : enfin, la *votation* est la dernière

main que l'on met à la décision, et l'opération qui la conclut et l'autorise; elle exige de l'équité. On écoute la *délibération*, on pèse les *opinions*, on compte les *voix*. (B.)

366. DÉLICAT, DÉLIÉ.

Une idée de finesse et d'habileté semble constituer le fond commun de ces deux termes, qui ont d'ailleurs leurs différences caractéristiques. (B.)

Une pensée est *délicate* lorsque les idées en sont liées entre elles par des rapports peu communs, qu'on n'aperçoit pas d'abord, quoiqu'ils ne soient point éloignés, qui causent une surprise agréable, qui réveillent adroitement des idées accessoires et secrètes de vertu, d'honnêteté, de bienveillance, de volupté, de plaisir. Une expression est *délicate* lorsqu'elle rend l'idée clairement, mais qu'elle est empruntée par métaphore d'objets écartés, que nous voyons avec surprise et avec plaisir rapprochés tout d'un coup avec habileté. (*Encyc.*, IV, 743.)

Un esprit *délié* est un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédiens, insinuant, fin, souple, caché. Un discours *délié* est celui dont on ne démêle pas du premier coup d'œil l'artifice et la fin.

Il ne faut pas confondre le *délié* avec le *délicat* : les gens *délicats* sont souvent *déliés*; mais les gens *déliés* sont rarement *délicats*.

Répandez sur un discours *délié* la nuance du sentiment, et vous le rendrez *délicat* : supposez à celui qui tient un discours *délicat* quelque vue intéressée et secrète, et vous en ferez à l'instant un homme *délié*. (*Encyc.* IV, 174.)

Le *délicat* tient toujours à d'heureuses dispositions, n'a que des effets agréables, et plaît toujours : le *délié* tient à des dispositions indifférentes en soi, peut avoir de bons et de mauvais effets, et offense souvent. La sensibilité de l'ame produit le *délicat*; la finesse de l'esprit, la souplesse, l'artifice, amènent le *délié*. Le mot *délicat* ne peut se prendre qu'en bonne part; celui de *délié* se prend en bonne et en mauvaise part, selon les circonstances. (B.)

367. DÉLICIEUX, DÉLECTABLE.

Cicéron, *Tusc.*, livre IV, 18, définit la *délectation* une volupté répandue dans l'ame par l'onction pénétrante d'une sensation bien douce. La liquéfaction d'un corps doux et onctueux qui coule, se répand, s'attache, emplit, s'insinue, etc. est la figure sous laquelle ce philosophe nous présente ce genre de volupté. C'est ainsi que nous disons *inonder*, *enivrer de délices*. Il est à remarquer que la consonne *l* sert spécialement à

désigner les fluides : on l'appelle liquide. De là le mot *lac*, *lait* : le lait et le miel servirent toujours à indiquer les jouissances les plus douces, ou les objets *délicieux ;* et le verbe *lactare* signifie attirer, par un espoir doux et flatteur, ainsi qu'*allaiter*, ce qui rappelle l'idée première de *délice* et de *délectation.*

Le *délice* produit, par sa grande douceur, par une sorte de charme, la *délectation*. Le *délice* est la cause du plaisir, ou le plaisir, autant qu'il affecte l'ame de la manière la plus agréable, ou plutôt d'une manière voluptueuse. La *délectation* est le plaisir autant qu'il est senti, ou l'émotion voluptueuse causée dans l'ame par cette affection. L'objet *délicieux* portera dans l'ame le *délice*, ou un principe de *délectation*. L'objet *délectable* excitera dans l'ame la *délectation* ou le mouvement du plaisir.

Ces mots sont proprement faits pour être rapportés à l'organe du goût. Un mets est *délicieux* ou *délectable*. Par extension, ils embrassent tous les sens ; et par analogie, les plaisirs de l'ame. Mais tout est aujourd'hui *délicieux*, jusqu'à la *tristesse ;* et il n'y a presque plus rien de *délectable*. Quoique ces deux mots portent l'empreinte très-sensible d'une origine commune, et s'accordent manifestement dans leur idée capitale, la plupart des lecteurs seront surpris que je les traite comme synonymes.

L'épithète *délicieux* affecte à l'objet un attrait, des appas, un charme, avec un caractère particulier de *suavité*, si je puis ainsi parler, de finesse, de *délicatesse :* l'épithète *délectable* attribue à l'objet la propriété d'exciter le goût, d'attacher à la jouissance, de prolonger le plaisir, avec une sorte de sensualité, de mollesse et de tressaillement. Le buveur appelait autrefois *délectable* le vin que nos gourmets trouvent *délicieux*. Vous savourez la chose *délicieuse* et la chose *délectable ;* mais, en savourant la chose *délectable*, il semble que vous mâchez le plaisir ; tandis qu'en savourant la chose *délicieuse*, il semble que vous en exprimez voluptueusement ce qu'elle a de plus fin et de plus délicat. (R.)

368. DÉLIRE, ÉGAREMENT.

Délire, dérangement momentané de l'esprit, occasionné par le mouvement de la fièvre. *Egarement*, résultat du *délire* ou de tout autre dérangement d'esprit. Le mot *délire* exprime l'état même ; l'*égarement*, étant le résultat nécessaire de cet état, désigne également et l'état de dérangement de l'esprit, et ses effets : on est dans le *délire*, dans l'*égarement ;* on a de l'*égarement* dans les yeux.

Le *délire* est momentané comme la fièvre qui le donne; l'*égarement* peut être momentané ou durable, selon la cause qui le produit.

On désigne sous le nom de *délire* le trouble violent que causent les passions parvenues à leur dernier degré d'exaltation : être dans le *délire* de l'amour, de la colère, de l'ambition, c'est être possédé par ces passions au point que le trouble des idées ne permet plus d'entendre la raison. L'*égarement* de la passion est de même ce moment de trouble où la raison cesse d'être entendue : mais l'*égarement* peut être produit par l'absence des forces, au lieu que le *délire* ne l'est que par leur excès momentané. De même que dans la maladie, le *délire* n'est causé que par la force de la fièvre, tandis que la faiblesse et la défaillance, qui succèdent aux accès, peuvent produire un peu d'*égarement* : ainsi, on peut être *égaré* par la crainte qui glace, tandis que le *délire* n'est jamais causé que par des passions qui transportent.

Le *délire* suppose toujours une action vive, ou du moins une agitation violente; l'*égarement* peut se manifester par la stupeur : un homme dans l'*égarement* de l'effroi peut demeurer à sa place quand il faudrait s'enfuir : le *délire* d'une passion quelconque le porterait plutôt à se précipiter au milieu du danger.

Egaremens, au pluriel se rapproche davantage du sens propre du mot; il ne signifie plus dérangement d'esprit, mais erreurs de conduite causées par des passions ou des faiblesses : le *délire* d'une première passion porte l'*égarement* dans les sens, et peut produire dans la conduite de longs *égaremens*. (F. G.)

369. DEMANDE, QUESTION.

Ces deux mots signifient, en général, une proposition par laquelle on interroge.

Question se dit seulement en matière de doctrine; une *question* de physique de théologie. *Demande*, lorsqu'il signifie *interrogation*, ne s'emploie guère que lorsque le mot de *réponse* y est joint; ainsi on dit : tel livre est par *demandes* et par *réponses*. Il est aisé de remarquer que nous ne prenons ici *demande* que dans le sens d'*interrogation*. C'est dans ce sens que ce mot est synonyme avec celui de *question*. (Anon.)

370. DE MÊME QUE, AINSI QUE, COMME.

De même que est toujours un terme de comparaison : mais il y a des occasions où *ainsi que* et *comme* ne le sont pas, ayant d'autres significations, qu'on peut voir dans les dictionnaires, et qu'il n'est pas de ma tâche de rapporter ici, puisque

je ne dois traiter des mots qu'autant qu'ils sont synonymes. Ceux-ci ne l'étant donc que comme termes de comparaison, c'est en ce seul sens que je les place dans cet ouvrage, et que je vais en faire la différence, qui est assurément une des plus délicates de notre langue, et des plus difficiles à démêler.

De même que marque proprement une comparaison qui tombe sur la manière dont est la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de modifications. *Ainsi que* marque particulièrement une comparaison qui tombe sur la réalité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de faits ou d'actions. *Comme* marque mieux une comparaison qui tombe sur la qualité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de qualifications. Je dirais donc, selon cette différence: Les Français pensent *de même que* les autres nations, mais ils ne se conduisent pas *de même*, parce qu'il n'est précisément question que d'une certaine manière de penser et de se conduire, qui est une modification de la pensée et de la conduite qu'on suppose en eux. Mais je dirais: Il y a des philosophes qui croient que les bêtes pensent *ainsi que* les hommes, parce qu'il s'agit de la réalité de la pensée qu'on attribue là à la bête aussi bien qu'à l'homme, et non d'aucune modification ou manière de penser, puisqu'on peut ajouter que: quoique ces philosophes croient que les bêtes pensent *ainsi que* les hommes, ils ne croient pourtant pas qu'elles pensent *de même qu'*eux. Je dirais enfin, que les expressions d'une personnes qui ne conçoit les choses que confusément, ne sont jamais justes *comme* celles d'une personne qui les conçoit clairement, parce qu'il est là question d'une qualité de l'expression, ou d'une qualification qu'on lui donne. Par cette même raison, on dit hardi *comme* un lion, blanc *comme* neige, doux *comme* miel; et non pas *ainsi que*, ni *de même qu'*un lion, etc. L'usage est fixé à cet égard, même parmi ceux qui parlent le moins bien.

Lorsque ces mots sont placés à la tête de la comparaison, alors elle a deux membres: le second, qui est la réduction de la comparaison, commence par le mot *ainsi*, si c'est *ainsi que*, ou *comme* qui se trouve à la tête du premier membre; mais si c'est *de même que*, ce second membre commence par le mot *de même*. L'exemple suivant va rendre cétte observation sensible.

De même que l'ambitieux n'est jamais content, *de même* le débauché n'est jamais satisfait. *Ainsi que* l'ordonne la Providence, *ainsi* va la fortune des états et des particuliers, des princes et des sujets. *Comme* les hommes vieillissent par le nombre des années, *ainsi* vieillissent les empires par le nombre des siècles: tout a un terme prescrit au-delà duquel il ne passe pas. (G.)

371. DEMEURER, LOGER.

Ces deux mots sont synonymes dans le sens où ils signifient la résidence ; mais *demeurer* se dit par rapport au lieu topographique où l'on habite ; et *loger*, par rapport à l'édifice où l'on se retire. On *demeure* à Paris, en province, à la ville, à la campagne. On *loge* au Louvre, chez soi, en hôtel garni.

Quand les gens de distinction *demeurent* à Paris, ils *logent* dans des hôtels; et quand ils *demeurent* à la campagne, ils *logent* dans des châteaux. (G.)

372. DEMEURER, RESTER.

L'idée commune à ces deux mots est de ne pas s'en aller; et leur différence consiste en ce que *demeurer* ne présente que cette idée simple et générale de ne pas quitter le lieu où l'on est; et que *rester* a de plus une idée accessoire de laisser aller les autres.

Il faut être hypocondre pour *demeurer* toujours chez soi, sans compagnie et sans occupation. Il y a des femmes qui ont la politique de *rester* les dernières aux cercles, pour dispenser les autres de médire d'elles.

Il paraît aussi que le second de ces mots convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit ; et que le premier figure bien où il y a pleine liberté. Ainsi, l'on dit que la sentinelle *reste* à son poste, et que le dévot *demeure* long-temps à l'église. (G.)

373. AU DEMEURANT, AU SURPLUS, AU RESTE, DU RESTE.

« J'ai toujours regret, dit Vaugelas, à l'occasion de la première de ces façons de parler, j'ai toujours regret aux mots et aux termes retranchés en notre langue, que l'on appauvrit d'autant; mais sur-tout je regrette ceux qui servent aux liaisons des périodes, comme celui-ci (*au demeurant*), parce que nous en avons grand besoin, et qu'il les faut varier. » Il n'y a pas un écrivain qui ne partage ce sentiment.

Ces différentes manières de parler servent de transitions pour passer, d'une manière marquée, à quelque trait remarquable qui forme ou amène la conclusion ou la fin d'un discours.

Au demeurant est propre à désigner deux sortes de rapports ; celui que les parties du discours ont entre elles; et celui qui se trouve entre les choses mêmes. Son idée est certainement celle de *demeure*, d'arrêt, de stabilité. Ainsi employée comme conjonction, cette façon de parler désigne le résultat, la conclusion, la fin, quelque chose de définitif, ce sur quoi l'esprit,

le discours s'arrête, se repose, *demeure* : comme liaison des choses, elle désigne ce que l'objet est en soi, dans le fond, à *demeure*, en somme, d'après, avec, ou malgré ce qu'on en a dit.

Marot donne de cette manière le dernier coup de pinceau au portrait de son valet :

Sentant la hart d'une lieue à la ronde,
Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Au surplus suppose une série, une gradation, une cumulation de choses au-dessus desquelles on en ajoute quelque autre, en outre, par réflexion, par complément, par surcroît. Ainsi, après avoir rapporté les nouvelles qui se débitent, et les raisons qu'il peut y avoir d'y croire, vous ajoutez qu'*au surplus* vous ne les garantissez pas.

D. Diègue, après qu'il a sondé le cœur de son fils, expose l'affront qu'il a reçu, commande la vengeance, et poursuit :

. . . *Au surplus*, pour ne te point flatter,
Je te donne à combattre un homme à redouter.

Voltaire a épargné ce passage que Vaugelas indique dans sa *censure de la phrase adverbiale*, avec tous les égards dus à un homme tel que Corneille. Les grammairiens ont remarqué qu'*au surplus* ne valait pas mieux qu'*au demeurant*; qu'il n'avait jamais été de bel usage, mais qu'il pouvait être encore quelquefois employé.

Au reste désigne, d'une manière vague ou sans idée accessoire, ce qui *reste* à dire, un point, une observation qu'il importe d'ajouter ou de rappeler, comme on le voit dans les exemples suivans.

Boileau, après avoir vanté, au nom de Longin, le merveilleux talent d'Hypéride à manier l'ironie, dit : « *Au reste*, il assaisonne toutes ces choses avec un tour et une grace inimitables. » Madame de Sévigné, en rapportant sa réponse à des offres très-obligeantes de madame de la Fayette, termine de la sorte son récit : « *Au reste*, je lui donne ma parole de n'être point malade, de ne point vieillir, de ne point radoter, et qu'elle m'aime toujours malgré sa menace. »

Du reste diffère d'*au reste*, selon Bouhours, en ce que ce qu'il annonce n'est pas du même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle; au lieu qu'on se sert d'*au reste* quand, après avoir exposé un fait et traité une matière, on ajoute quelque chose, dans le même genre, qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit (R.)

374. DÉMOLIR, RASER, DÉMANTELER, DÉTRUIRE.

C'est abattre un édifice, de manière pourtant que chacun de ces mots ajoute à cette idée principale, qui leur est commune, une idée accessoire propre et distinctive.

On *démolit* par économie, pour tirer parti des matériaux et de l'emplacement, ou pour réédifier : on *rase* par punition, afin de laisser subsister un monument de la vindicte publique; on *démantèle* par précaution, pour mettre une place hors de défense; on *détruit* dans toutes sortes de vues, et par toutes sortes de moyens, pour ne pas laisser subsister.

Un particulier fait *démolir*; la justice fait *raser*; un général fait *démanteler* une place qu'il a prise, et pour cela il en fait *détruire* les fortifications. (B.)

375. DÉMONSTRATIONS D'AMITIÉ, TÉMOIGNAGES D'AMITIÉ.

Il ne faut pas confondre entièrement *démonstration* avec *témoignage* en matière d'amitié. *Démonstration* va tout à l'extérieur, aux airs du visage, aux manières agréables, aux caresses, à des paroles douces et flatteuses, à un accueil obligeant : *témoignage*, au contraire, est plus intérieur, et va au solide, à de bons offices, à des services essentiels. C'est une *démonstration* d'amitié que d'embrasser son ami; c'est un *témoignage* d'amitié que de prendre ses intérêts, que de lui prêter de l'argent. Les *démonstrations* d'amitié sont souvent frivoles; les *témoignages* d'amitié ne le sont pas d'ordinaire. Un faux ami, un traître, peut donner des *démonstrations* d'amitié; il n'y a qu'un véritable ami qui puisse donner des *témoignages* d'amitié. (*Bouhours, Remarque nouv.* II, 229.)

« Ces deux mots sont synonymes, est-il dit dans l'*Encycl.* (IV. 822), avec cette différence d'un usage bizarre, que le premier dit moins que le second. Le père Bouhours en a fait autrefois la remarque; et le temps n'a point encore changé l'application impropre de ces deux termes. »

Le père Bouhours a remarqué, comme on vient de le voir, les nuances qui différencient ces deux termes; mais il n'y a remarqué ni bizarrerie de la part de l'usage, ni application impropre, et il n'a pas dû le faire. *Démonstration* vient de *montrer*, et veut dire l'action de *montrer*, de caractériser, par des signes extérieurs et sensibles, ce qui est intérieur ou insensible; et comme les signes sensibles n'ont aucune liaison nécessaire avec les objets insensibles qu'ils montrent, il n'est pas surprenant que les *démonstrations* d'amitié, comme le dit l'Encyclopédiste même, ne soient que de vaines montres d'attachement, d'affection.

Mais le *témoignage* est un moyen d'établir la vérité de ce qu'il atteste, qui supplée aux bornes de notre intelligence, et qui, à de certaines conditions, a droit, sinon de nous convaincre, du moins de nous persuader. Il est donc naturel que la *démonstration* extérieure prouve moins que le *témoignage;* ou qu'on ait appelé *témoignages* d'amitié les actes qui paraissent la supposer plus nécessairement, en laissant le nom de *démonstrations* à ceux qui peuvent l'indiquer faussement.

Le commerce étroit de l'Encyclopédiste avec les sciences rigoureuses, l'ayant accoutumé à regarder la *démonstration* comme la preuve la plus sûre, lui a fait oublier que le langage didactique, ou n'influe point, ou n'influe que bien peu sur le langage populaire. (B.)

376. DÉNOUEMENT, CATASTROPHE.

Nous considérons ces mots dans leur rapport commun avec la conclusion d'une action dramatique. Le *dénouement* défait le *nœud*, comme le mot le porte; la *catastrophe* fait la *révolution*, suivant le sens du grec καταστροφον, *subversion*, *issue*, *événement tragique*, etc.

Le *dénouement* est la dernière partie de la pièce : la *catastrophe* est le dernier *événement* de la fable. Le *dénouement* démêle l'intrigue; la *catastrophe* termine l'action. Le *dénouement*, par des développemens successifs, amène la *catastrophe;* la *catastrophe* complète le *dénouement*. Le *dénouement* fixe le *cours* des choses; la *catastrophe* en change la face.

L'art est dans le *dénouement;* l'effet, dans la *catastrophe*. Le *dénouement* doit être rapide sans que la *catastrophe* soit brusque. Le *dénouement* doit naître de l'intrigue même : la *catastrophe* doit sortir, comme d'elle-même, des mœurs et de la situation des personnages.

Si la *catastrophe* est nécessaire, et par conséquent attendue, il faut cacher avec soin les moyens du *dénouement*. Le moyen employé dans *Héraclius* est adroitement enveloppé dans le caractère équivoque d'Exupère; et ce serait en effet, comme on l'a dit, un chef-d'œuvre de l'art en ce genre, si jusqu'alors Léontine n'avait tenu, seule et sans la participation d'Exupère, tout le fil de l'intrigue, pour l'abandonner au *dénouement*.

Le plus parfait *dénouement* paraît être celui où l'action se décide par une *catastrophe* qui, avec la plus forte vraisemblance, excite la plus vive surprise. Quoi de plus surprenant et quoi de plus vraisemblable, que de voir Cléopâtre se résoudre à boire la première dans la coupe empoisonnée, pour y engager, par son exemple, Antiochus et Rodogune? C'est là vraiment un coup de génie.

On reproche à Molière d'avoir trop négligé ses *dénouemens*. On pourrait reprocher à Racine d'avoir, dans plusieurs de ses pièces, affaibli l'effet de la *catastrophe*, en la transportant hors du théâtre, pour ne pas l'ensanglanter, selon le précepte d'Horace. (R.)

377. DENSE, ÉPAIS.

Le resserrement ou le rapprochement des parties forme la *densité*, l'épaisseur.

Dense est un terme de physique, et il ne s'emploie que dans le sens physique.

Epais, d'abord *espois*, est un mot de tous les styles, même au figuré : homme *épais* (opposé à l'homme délié), comme une étoffe *épaisse*.

Vous considérez, proprement dans le corps *épais*, la profondeur ou l'espace d'une surface à l'autre du corps compacte : une planche est *épaisse* d'un pouce ; une muraille l'est de deux pieds. Vous considérez dans un corps *dense* la gravité ou la pesanteur de la masse comparée avec le volume : l'or est plus *dense* que l'argent ; le chêne, que le sapin : avec le même volume, un lingot d'or pèse beaucoup plus qu'un lingot d'argent. Il en est de même à l'égard du sapin.

Epais est l'opposé de mince ; *dense* est l'opposé de rare.

Nous supposons quelquefois des intervalles très-distincts et très-sensibles entre les parties d'un tout que nous appelons *épais*. Une forêt est *épaisse*, une main de papier l'est aussi. Dans le corps que nous appelons *dense*, nous supposons peu de pores ou des pores plus petits que dans d'autres corps : l'ébène est fort *dense*, eu égard au peuplier. L'eau est plus *dense* que l'air. (R.)

378. DÉNUÉ, DÉPOURVU.

L'homme *dénué* est comme *nu*, laissé *nu*, mis à *nu*. L'homme *dépourvu* est non *pourvu*, mal *pourvu*, manquant de *provisions*. Le premier de ces termes marque donc à la rigueur la *nudité*, un dépouillement, ou plutôt une privation entière et absolue : le second n'exprime, à la lettre, qu'un manque ou une disette plus ou moins grande, par le défaut de *provisions*, de moyens. *Dénué* ne se dit qu'au figuré ; *dépourvu* a les deux sens.

L'homme *dénué* de biens est dans la misère ; l'homme *dépourvu* est dans le besoin.

La Bruyère nous présente souvent des personnes entièrement *dénuées* d'esprit ; c'est la sottise pure. Il est moins rare de voir des gens *dépourvus* de sens commun ; ce sens est peut-être moins commun que la déraison.

Dénué s'applique fort à propos à ce qui est propre, naturel,

ordinaire à l'objet, comme le vêtement au corps. *Dépourvu* se rapporte particulièrement à tout ce dont on a besoin ou coutume d'être *pourvu* ou de se pourvoir, de se prémunir, de se précautionner.

Un poëme est *dénué* de coloris; un discours est *dénué* de chaleur. Un peuple est *dépourvu* de lois; une place est *dépourvue* de munitions.

L'homme *dénué* de sagesse est, selon la comparaison d'un auteur chinois, comme une armée *dépourvue* de chef.

Combien de gens paraissent *dénués* de raison et de sensibilité, qui ne sont que *dépourvus* de lumières et de véritable instruction?

Dénué demande nécessairement après lui un régime; car il n'est figurément affecté à aucun sujet qui indique nécessairement un genre de privation. Mais *dépourvu*, au propre, laisse quelquefois son régime sous-entendu, à cause qu'il est assez annoncé par le sujet et par le reste de la phrase. Ainsi, l'on dit fort bien *un marché dépourvu, une maison dépourvue, une place dépourvue*, parce qu'on reconnaît, sans autre explication, de quelles choses la place, la maison, le marché, sont dégarnis. Ainsi La Fontaine a dit:

> La cigale ayant chanté
> Tout l'été,
> Se trouva fort *dépourvue*
> Quand la bise fut venue.

(R.)

379. DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE CELA.

De plus s'emploie fort à propos lorsqu'il est seulement question d'ajouter encore une raison à celles qu'on a déjà dites: il sert précisément à multiplier, et n'a rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* est à sa vraie place lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison de différente espèce à celles qu'on vient de rapporter: il sert proprement à rassembler, et a un rapport particulier à la diversité. *Outre cela* est d'un usage très-convenable lorsqu'on veut augmenter, par une nouvelle raison, la force de celles qui suffisaient par elles seules: il sert principalement à renchérir, et a un rapport spécial à l'abondance.

Pour qu'un Etat se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir soient dociles, et que *de plus* les lois y soient judicieuses. Il y aura toujours des guerres entre les hommes, parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne, que d'*ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels. L'Ecriture-Sainte nous prêche l'unité d'un Dieu; la raison nous la démontre; *outre cela*, toute la nature nous la fait sentir. (G.)

380. SE DÉPOUILLER D'UNE CHOSE, LA DÉPOUILLER.

L'abbé de Choisy, dans la *Vie de Salomon*, dit : « Salomon, au pied des autels, *dépouillait tout le faste* de la royauté ; et ce grand roi, qui faisait trembler tous les autres rois, tremblait lui-même devant la majesté du Dieu vivant. » Il dit aussi : « Quand il s'était *dépouillé de tous les embarras* de la royauté pour ne se laisser voir qu'à ceux qu'il honorait de sa familiarité, il était alors le plus aimable des hommes. »

Bouhours doutait que l'expression *dépouiller le faste* fût bien établie ; et il aurait mieux aimé dire *se dépouiller du faste*, comme *des embarras*. *Dépouiller une chose* dans le sens de *s'en dépouiller*, est une expression reçue, autorisée par l'Académie, adopté par les bons écrivains, enregistrée dans les dictionnaires. Ce critique célèbre convenait qu'on disait quelquefois *dépouiller ses habits*, *sa chemise* ; mais il n'en voulait tirer aucune conséquence à l'égard du figuré.

L'action de *se dépouiller d'une chose* porte directement sur le sujet qui *se dépouille* : l'action de *dépouiller la chose* porte directement contre l'objet dont on veut *être dépouillé*. La première de ces images attire principalement votre attention sur la personne ; vous assistez en quelque sorte à son *dépouillement* : par la seconde, votre attention est plutôt fixée sur la chose, vous verrez tomber *sa dépouille*. Si le prince *se dépouille* de sa grandeur, vous le voyez tel qu'un homme privé : s'il la *dépouille*, vous la voyez s'évanouir. Cette distinction est peut-être en elle-même un peu fine, mais sans subtilité ; car la différence est manifestement déclarée par la construction grammaticale des deux phrases.

Ne croyez pas que pour *s'être dépouillé de l'appareil* de sa grandeur, on en ait *dépouillé l'orgueil*.

Pour qu'un sot constitué en dignité (ce qui arrive quelquefois), et fier de sa dignité (ce qui doit naturellement arriver) *se dépouille* de sa morgue, il faudrait qu'il *dépouillât* sa sottise (et c'est ce qui ne peut pas arriver). (R.)

381. DÉPRAVATION*, CORRUPTION.

Depravatio, *depravere*, mots latins, sont formés de *pravus*, tortu, contrefait, mal fait, au physique et au moral. La *dépravation* défigure, déforme, dénature : la *corruption* gâte, décompose, dissout. *Corruptio*, *corrumpere*, autres mots latins, sont formés de *rumpere*, rompre, diviser, briser. Le composé *corrompre* marque l'altération, la désunion, la décomposition des parties.

Dépravation et *corruption* désignent le changement de bien

en mal; mais le premier marque physiquement une forte altération des formes, des caractères sensibles, des proportions naturelles ou régulières de la chose; et le second, une grande altération des principes, des élémens, des parties, de la substance de la chose.

La *dépravation* du goût donne de la répugnance pour les alimens ordinaires, et l'appétence de choses mauvaises et nuisibles. La *corruption*, au physique, produit un changement considérable dans la substance, et tend à la putréfaction ou à la destruction de la chose. Le sens moral de ces mots suit leur sens physique.

Par la *dépravation*, vous marquez formellement l'opposition directe de la chose avec la règle, l'ordre, le modèle donné: par la *corruption*, vous désignez la viciation, la détérioration de la chose, et une fermentation tendant à sa dissolution. La *dépravation* donne à la chose une direction toute contraire à celle qu'elle doit avoir: la *corruption* travaille à détruire les qualités essentielles qu'elle doit avoir. La *dépravation* est l'effet d'un vice qui, par sa force maligne, dérange, détourne, pervertit, détruit les rapports nécessaires des choses: la *corruption* est l'effet d'un vice, qui, par son impur venin, souille, gâte, infecte, dissout les principes vivifians de la chose. Ce qui se *déprave* perd sa manière propre d'être et d'agir: ce qui se *corrompt* perd sa vertu et sa substance.

La force des inclinations déréglées et des penchans désordonnés produit la *dépravation* des mœurs; la fermentation immodérée des erreurs et des passions en produira la *corruption*. Il faut redresser ce qui est *dépravé;* il faut purifier ce qui est *corrompu*. La *dépravation* exprime plutôt les déréglemens apparens et excessifs, et la *corruption* les vices internes et dissolus.

Il résulte de ces observations une règle générale pour appliquer à propos l'un ou l'autre de ces termes, jusqu'à présent peu entendus. *Dépravation* s'applique naturellement aux objets auxquels l'usage ordinaire joint les épithètes ou les qualifications de *droit*, *réglé*, *régulier*, *bien fait*, *bien ordonné*, *beau*, *parfait*, et autres idées analogues; et *corruption*, à ceux auxquels il joint les qualifications de *sain*, *pur*, *innocent*, *intègre*, *bon*, *saint*, et autres idées semblables.

Ainsi vous direz plutôt *dépravation d'esprit* et *corruption de cœur*, parce que nous disons plutôt un esprit droit, bien fait; et un cœur pur, innocent. La *corruption* du cœur, dit Abadie, est la source de l'incrédulité: l'incrédulité est proprement une *dépravation d'esprit*. La *corruption des sentimens* produit la *dépravation des principes;* et, à son tour, la *dépravation* des principes produit la *corruption* des sentimens. Nous

disons la *corruption de la chair et du sang*, parce que nous disons une *chair saine*, un *sang pur*; et nous ne dirons pas la *dépravation de la chair et du sang*; car nous ne pouvons par dire une *chair droite*, *un sang juste*, puisqu'il ne s'agit point de leur conformation et de leur régularité. Nous disons une *doctrine corrompue*, par opposition à une *doctrine saine*. On dit, en matière d'arts et de belles-lettres, la *dépravation* et la *corruption* du goût, parce que le goût a ses règles, qu'il est ou n'est pas conforme à l'ordre naturel, qu'il est réglé ou déréglé, et parce qu'on dit en même temps, un *goût sain*, *bon*, *pur*, etc. (R.)

382. DÉPRISER, DÉPRIMER, DÉGRADER.

Dépriser, *priser* moins ou peu, mettre une chose au-dessous du prix qu'elle a. De *prix*, nous avons fait *priser*, mettre un prix à la chose. *Dépriser* et *mépriser* sont les composés de ce verbe : *mépriser*, ne faire aucun cas; *dépriser*, faire peu de cas, estimer la chose fort au-dessous de ce qu'elle est estimée.

Déprimer, *presser* pour abaisser, pousser de haut en bas: ce verbe n'est point un composé de *primer*, car il signifie ôter, contester, refuser, non pas seulement la *primauté*, la supériorité, l'excellence, mais en général tout avantage dont on jouit dans l'opinion des autres. C'est le latin *deprimere*, composé de *premere*, presser, comme *opprimere*, *exprimere*, *imprimere*, etc., opprimer, exprimer, imprimer, etc. Il ne s'emploie que dans le sens figuré.

Dégrader, ôter un *grade*, rejeter dans un *degré* bas, un rang inférieur. Le sens propre de *dégrader* est de destituer, de déposer une personne constituée en dignité. On dit *dégrader de noblesse*, *des armes*, etc. Il signifie aussi *détériorer*, laisser dépérir, etc.

On *déprise* une chose par un jugement défavorable, une offre désavantageuse, une estimation au rabais, qui la met fort au-dessous de son taux, lui ôte beaucoup de son prix réel ou d'opinion, lui suppose une valeur inférieure. On *déprime* un chose par un jugement contraire à celui que les autres en portent, par des censures ou des satires, avec un dessein formé, une intention marquée de lui faire perdre la considération, la réputation, le crédit dont elle jouit, de rabaisser le mérite qu'elle a, de détruire la bonne opinion qu'on en a conçue. On *dégrade* une chose par un jugement flétrissant, avec une force, une puissance, une autorité qui la dépossède du rang qu'elle occupait, la dépouille des titres ou des qualités qui l'élevaient à un ordre supérieur, lui ravit les distinctions qui la faisaient honorer.

Dépriser indique une simple opinion dans la personne, le prix ou le taux de la chose, le rabais de ce prix : *déprimer*, une forte envie de nuire dans la personne, la bonne opinion établie de la chose, la destruction de cette bonne opinion : *dégrader*, une sorte d'arrêt ou une force majeure de la part de la personne, une distinction honorable dans la chose, la privation flétrissante de cet honneur. Dans ces explications, je dis personne, pour l'agent, le sujet agissant; et par le mot *chose*, j'entends également la personne. Le marchand qui surfait sa marchandise se plaint que vous la *déprisez* par une offre inférieure. L'homme gâté par la louange se plaint que vous le *déprimez* quand vous parlez de lui sur un autre ton. Le héros couronné par la cabale se plaint que vous le *dégradez* quand vous touchez à sa gloire.

Le bon homme qui ne se connaît pas se *déprise*. L'homme simple qui se voit exalté se *déprime*. L'homme bas et vil qui n'a pas les sentimens, les mœurs, l'esprit de sa dignité, se *dégrade*. (R.)

383. DÉROBER, VOLER.

Dérober désigne une action furtive par laquelle on enlève secrètement ce qui appartient à un autre. *Voler* exprime seulement l'action de s'emparer, furtivement ou non, de la propriété d'autrui.

Un filou qui se glisse dans la foule et enlève à un homme sa bourse, en mettant autant de soin à n'être pas aperçu qu'à ne pas manquer son coup, la lui *dérobe*. Un voleur qui attend les gens sur le grand chemin pour leur demander la bourse ou la vie, *vole* et ne *dérobe* pas.

L'idée de violence n'entre jamais dans le mot de *dérober*; dès qu'il y a eu effraction, combat, etc., on se sert du mot *voler*.

Il faut plus d'adresse pour *dérober*, plus de hardiesse pour *voler*. C'est à l'adresse que les Spartiates voulaient former leurs enfans quand ils leur permettaient de *dérober*, ils ne leur auraient pas permis de *voler* ouvertement.

Dérober se dit des petites choses : *voler* s'applique presque toujours à des objets plus importans. (F. G.)

384. DÉROGATION, ABROGATION.

Ce sont deux actions législatives également opposées à l'autorité d'une loi, mais chacune à sa manière. La *dérogation* laisse subsister la loi antérieure; l'*abrogation* l'annulle absolument. La loi *dérogeante* ne donne atteinte à l'ancienne que d'une manière indirecte et imparfaite : indirecte, en ce qu'elle

en confirme l'expérience et l'autorité par l'acte même qui la suspend; imparfaite, en ce qu'elle ne la contrarie que dans quelques points où l'une serait incompatible avec l'autre. La loi qui *abroge* est directement et pleinement opposée à l'ancienne; directement, parce qu'elle est faite expressément pour l'annuller; pleinement, parce qu'elle l'anéantit dans tous ses points.

Il n'y a que le législateur qui puisse *déroger* aux lois anciennes, ou les *abroger*. Les *dérogations* fréquentes prouvent, ou le vice de l'ancienne législation, ou l'abus actuel de la puissance législative. L'*abrogation* est quelquefois indispensable, quand les mœurs de la nation ou les intérêts de l'Etat sont changés.

L'usage des clauses *dérogatoires* dans les testamens a été *abrogé* par la nouvelle ordonnance qui concerne ces actes. (B.)

385. DÉSAPPROUVER, IMPROUVER, RÉPROUVER.

Ces mots présentent des idées contraires à celles d'*approuver*, latin *probare*, mais par une opposition graduellement plus forte. *Désapprouver*, ne pas *approuver*, n'être pas pour, juger autrement (*des*, *dis*, *di*, diversement, autrement); *improuver*, être contre; s'opposer, blâmer (*in*, contre; *réprouver*, s'élever contre; rejeter hautement, proscrire (*re* adversatif). *Improuver* signifie attaquer, combattre; et *réprouver*, condamner, proscrire.

On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable. On *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux. On *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable.

Vous *désapprouvez* une manière de penser, une manière commune d'agir. On *improuve* une opinion dangereuse, une action blâmable. Dieu *réprouve* les méchans, les infidèles.

On *désapprouve* par un simple jugement, une voix, un avis. On *improuve* par des discours, des raisonnemens, des attaques. On *réprouve* par le décri, les condamnations, la proscription.

Aristide déclare que le dessein de Thémistocle serait utile à la république, mais contraire au droit sacré des gens; et, par ce simple jugement, il se borne à montrer qu'il le *désapprouve*. Thémistocle convient, par son silence, que son dessein peut être fortement *improuvé* : le peuple le *réprouve* unanimement.

La liberté *désapprouve*, elle a droit d'opiner; la raison *improuve*, elle a droit d'éclairer; l'autorité *réprouve*, elle a droit de proscrire.

L'homme simple et modeste se contente de *désapprouver*. L'homme suffisant et ardent se hâte d'*improuver*. L'homme impérieux et immodéré ne sait que *réprouver*.

L'esprit de contradiction *désapprouve* si vous *approuvez*. La rivalité *improuvera* ce que vous recommanderez. La misanthropie *réprouverait* ce que vous excuseriez. (R.)

386. DÉSERT, INHABITÉ, SOLITAIRE.

Désert vient du latin *deserere*, délaisser, abandonner, négliger. *Inhabité* est l'opposé d'*habité*. *Solitaire* est formé de *solus*, seul. Ce dernier se dit des personnes comme des lieux : il ne s'agit ici que des lieux.

Le lieu *désert* est donc négligé; il est vide et inculte. Le lieu *inhabité* n'est pas occupé; il est sans habitans, même sans habitations. Le lieu *solitaire* n'est pas fréquenté; il est tranquille, on y est seul.

Le lieu *désert* est plus ou moins vaste; le lieu *inhabité* est plus ou moins habitable ou inhabitable; le lieu *solitaire* est plus ou moins écarté ou éloigné des habitations.

Il manque au lieu *désert* une culture et une population répandues. Il manque au lieu *inhabité* des établissemens et des hommes fixes. Il manque dans un lieu *solitaire* du monde, de la compagnie.

Les landes sont *désertes*, les rochers *inhabités*, et les bois *solitaires*.

Vous trouverez dans les *déserts* des familles, des peuplades, mais rares, pauvres, nomades, barbares. Vous ne trouverez dans les régions *inhabitées* qu'une terre brute, sauvage, sans vestiges de société, sans aucun pas d'homme. Vous ne trouverez pas, dans des recoins *solitaires*, la foule des fâcheux, le bruit, la dissipation.

On fuit dans les *déserts* pour fuir la société. On s'enfuira jusque dans des lieux *inhabités* pour se soustraire à la persécution. On se retirera dans un canton *solitaire* pour se délivrer du monde.

C'est une nouvelle vie, un nouveau monde; c'est l'homme sauvage, la terre abandonnée à elle-même; c'est l'affranchissement, l'indépendance, qu'on cherche dans les pays *déserts*. C'est la singularité, c'est un nouvel ordre de choses, c'est un nouvel aspect de la nature, qu'on va chercher dans une contrée *inhabitée*. C'est le repos, le calme; c'est la rêverie, la méditation; c'est soi qu'on va chercher dans un asile *solitaire*. (R.)

387. DÉSERTEUR, TRANSFUGE.

Ces deux termes désignent également un soldat qui abandonne sans congé le service auquel il est engagé; mais le terme de *transfuge* ajoute à celui de *déserteur* l'idée accessoire de passer au service des ennemis.

Il n'y a pas de doute qu'un *transfuge* ne soit bien plus criminel et plus punissable qu'un simple *déserteur;* celui-ci n'est qu'infidèle, et le premier est traître : aussi le code militaire, excessif peut-être dans la mesure des peines qu'il prononce contre ces deux crimes, les a du moins proportionnées avec équité. (B.)

388. DÉSHONNÊTE, MALHONNÊTE.

Il ne faut pas confondre ces deux mots; ils ont des significations toutes différentes. *Déshonnête* est contre la pureté; *malhonnête* est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *déshonnêtes*, sont des pensées, des paroles qui blessent la chasteté et la pureté. Des actions, des manières *malhonnêtes*, sont des actions, des manières, qui choquent les bienséances du monde, l'usage des honnêtes gens, la probité naturelle, et qui sont d'une personne peu polie et peu raisonnable.

Un procédé *déshonnête* serait mal dit s'il ne s'agissait pas de pureté; il faudrait dire un procédé *malhonnête*. Ce ne serait pas non plus bien parler que de dire, une parole *malhonnête* pour une parole sale; et quelques-uns de nos écrivains, qui disent, en ce sens-là, des chansons *malhonnêtes*, ne sont pas à suivre; il faut se servir, dans ces rencontres, du mot de *déshonnête*.

Déshonnête, au reste, ne se dit guère que des choses : on ne dit guère, une femme *déshonnête*, un homme *déshonnête*, pour dire, une femme ou un homme impudique.

Malhonnête se dit également des personnes et des choses. Il est difficile, a-t-on dit, qu'un *malhonnête* homme soit bon historien. On oublie plus aisément une réponse grossière, quoique *malhonnête* et désobligeante d'ailleurs, qu'une répartie fine et piquante.

Il faut dire à peu près la même chose de *déshonnêteté* et *malhonnêteté*, que de *déshonnête* et *malhonnête*, avec cette différence que *malhonnêteté* et *déshonnêteté* se disent des personnes comme des choses.

Il faut encore remarquer que, comme *déshonnête* et *malhonnête* sont opposés à *honnête*, qui signifie tout à la fois une personne chaste et une personne polie, *déshonnêteté et mal-*

honnêteté le sont à *honnêteté*, qui a aussi deux significations. Car de même que nous disons d'une personne qu'elle est fort *honnête*, pour marquer sa régularité ou sa politesse, nous exprimons l'un ou l'autre par le mot d'*honnêteté*. (BOUHOURS, *Remarques nouvelles*, *t. II*, *p.* 86.)

389. DÉSOCCUPÉ, DÉSŒUVRÉ.

Le sens propre de ces mots est clairement déterminé par leur rapport manifeste avec ceux d'*occupation* et d'*œuvre*. L'homme *désoccupé* n'a point d'*occupation* : l'homme *désœuvré* ne fait *œuvre* quelconque. L'*occupation* est un emploi de ses facultés et du temps, qui demande de l'application, de l'assiduité, de la tenue. L'*œuvre* est une action ou un travail quelconque, qui nous exerce et ne nous laisse pas dans l'inaction. On est *désoccupé* quand on n'a rien à faire; mais, à proprement parler, rien de ce qui *occupe*. On est *désœuvré* lorsqu'on ne fait absolument rien, même rien qui amuse, parce qu'on ne veut rien faire; car c'est là le propre du *fainéant*.

L'homme *désoccupé* a du loisir : l'homme *désœuvré* est tout oisif.

On est souvent *désoccupé* sans être *désœuvré*. L'homme actif et laborieux, quand il est *désoccupé* ou sans *occupation*, ne demeure pas *désœuvré;* il amuse son loisir par quelque exercice.

Il y a beaucoup de gens (je ne citerai pas pour exemple un certain ordre de femmes), il y a, dis-je, beaucoup de gens dont la vie est toute *désoccupée*, quoiqu'elle ne soit nullement *désœuvrée :* ils agissent, mais que font-ils ? Ceux qui ne savent pas employer le temps, le tuent, comme on dit.

La Bruyère dit qu'à la ville, comme ailleurs, il y a une classe de sottes gens ; c'est celle des gens fades, oisifs, *désoccupés :* ils pèsent aux autres. Le temps, dit-il encore, pèse aux gens *désœuvrés*, et paraît court à ceux qui sont *occupés* utilement.

Vous reconnaîtrez l'homme *désoccupé* à un certain air de malaise et d'inquiétude ; il semble chercher quelque chose qui lui manque. Vous reconnaîtrez l'homme *désœuvré* à un certain air de langueur et d'inertie; il semble attendre quelque chose qui l'anime.

L'ennui est la peine de l'homme *désoccupé;* et l'oisiveté la punition de l'homme *désœuvré*.

Le mot de *désoccupation*, dit le Dictionnaire de Trévoux, s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps ; et celui de *désœuvrement* convient particulièrement à cette dernière sorte d'action. (R.)

390. DESSEIN, PROJET, ENTREPRISE.

Dessein et *projet* ne supposent point d'action. *Entreprise* suppose un commencement d'action.

Il est beau, sans doute, de concevoir un *dessein* hardi, de former un noble *projet;* mais il est encore plus beau de mener à fin une *entreprise* difficile.

L'*entreprise* diffère en genre du *projet* et du *dessein :* le *projet* et le *dessein* ne diffèrent entre eux qu'en espèce. Le *projet* est moins réfléchi que le *dessein :* celui-ci suppose la connaissance d'un but et l'étude des moyens, un plan, en un mot; l'autre ne suppose qu'une conception de l'esprit beaucoup plus vague.

On commence par faire un *projet ;* on y réfléchit davantage, il devient *dessein :* le *dessein* une fois conçu, on fait de nouveaux *projets* pour l'*entreprise.*

Faire des *projets* suppose dans l'esprit une certaine inquiétude qui l'empêche de demeurer inactif. Concevoir un *dessein*, annonce qu'il est capable de combiner entre eux des moyens, et de les adapter au but. Hasarder l'*entreprise*, indique de la hardiesse dans le caractère.

Des *projets* peuvent n'être que des châteaux en Espagne : un *dessein* peut ne pas être assez réfléchi : une *entreprise* peut être téméraire.

On dit un homme à *projets*, un *dessein* mal conçu, une *entreprise* mal dirigée.

On *projette* une *entreprise;* on n'en fait pas le *dessein.*

César *projeta* l'*entreprise* la plus audacieuse lorsqu'il tenta d'assujettir Rome : tout autre que lui, faute de savoir combiner un pareil *dessein*, eût renoncé à ce *projet.* (F. G.)

391. DESTIN, DESTINÉE.

Ces mots désignent, par leur valeur étymologique, une chose *stable*, arrêtée, fixée, ordonnée, statuée, déterminée d'avance, de la racine, *st*, arrêter.

Par la terminaison du mot, la *destinée* annonce particulièrement la chaîne, la succession, la série des événemens qui remplissent le *destin.* (Voyez *Hymen*, *Hyménée.*) De la formation et du genre des mots, il résulte aussi que le *destin* est ce qui *destine* ou *prédestine ;* et la *destinée*, la chose ou la *suite* des choses, qui est *destinée* ou *prédestinée.*

Le *Destin*, le plus grand des dieux de la mythologie grecque, règle, dispose, ordonne d'une manière immuable. La *destinée* est le sort réglé, disposé, ordonné par les décrets immuables du *Destin.* Le *Destin* veut, et ce qu'il veut est notre *destinée.* L'un désigne plutôt la cause, et l'autre l'effet.

Les Parques, secrétaires du *Destin*, suivant cette mythologie, gravent ses décrets sur le livre des *destinées*, et ce livre est l'histoire préordonnée de l'avenir.

Le *Destin* est contraire ou propice; la *destinée* heureuse ou malheureuse. Tout cède au pouvoir du *Destin*, quoi qu'on puisse faire contre *sa destinée*. Le sage se soumet au *destin*, et remplit sa *destinée*. Nous nous plaignons de notre *destinée*, et nous accusons le *Destin* de nos maux.

Le Soleil . . . eut dessein autrefois
De songer à l'hyménée;
Aussitôt on ouït, d'une commune voix,
Se plaindre de leur *destinée*
Les citoyennes des étangs.
. . . .
Nous disons injure au sort,
Chose n'est ici plus commune:
Le bien nous le faisons; le mal, c'est la Fortune.
On a toujours raison; le *Destin*, toujours tort.

La Fontaine.

Les anciens philosophes entendaient par le *destin*, l'ordre, la série, l'enchaînement des causes, qui, en agissant les unes sur les autres, produisent des effets inévitables. Nous entendons principalement par *destinée*, l'ordre, la série, l'enchaînement des événemens qui déterminent la nature de notre sort.

Destin emporte une idée de fatalité, de nécessité, de prédestination absolue, de force invincible. *Destinée* rappelle l'idée d'une vocation, d'une destination particulière, d'une sorte de prédestination par laquelle nous sommes appelés à un tel genre de vie ou de sort.

Ainsi, selon les lois physiques, inévitables, le *destin* de l'homme est de souffrir; la *destinée* de tel homme est le malheur.

On dit unir ses *destinées*, s'attacher à la *destinée* de quelqu'un, suivre sa *destinée*, finir sa *destinée*, etc. Toutes ces manières de parler prouvent que la *destinée* a un cours, et qu'elle résulte d'une somme d'événemens, ainsi que je l'ai dit d'abord.

Enfin *destin* n'est communément employé que par les poëtes, les orateurs, et dans les genres où il est permis de créer des personnages allégoriques: *destinée* est le mot du discours ordinaire. *Destin* rappelle toujours une philosophie profane et une fatalité qui ne s'accordent pas avec nos idées chrétiennes; tandis que ces mêmes idées se concilient fort bien avec celles de *destination* et même de *prédestination*, qui distinguent la *destinée*. (R.)

392. DESTIN, SORT.

Le *destin* s'applique plus ordinairement à une suite d'événemens enchaînés et nécessaires ; le *sort* à un événement isolé ou momentané.

Le *sort* a quelque chose de plus petit et de plus passager que le *destin;* le *destin* est plus grand et plus immuable.

Le *sort* est aveugle et tient du hasard; le *destin* semble posséder quelques idées de science et de prévoyance : il paraît descendre d'en haut, et les anciens en avaient fait un dieu.

De là, le *destin* a un caractère bien plus imposant que le *sort.* On résiste au *sort,* on peut échapper au *sort;* mais on se soumet au *destin,* on n'échappe pas au *destin.*

On dit, les coups du *sort* et les arrêts du *destin.* Le *sort* paraît tellement subordonné au *destin,* qu'on pourrait, je crois, hasarder de dire que les événemens du *sort* sont écrits dans le livre du *Destin.*

Le mot *destin* convient mieux aux grands objets, et serait improprement appliqué aux petits. Ainsi on dit, avec raison, le *sort* d'une société, le *destin* d'un empire ; on ne dirait ni le *destin* d'un papillon, ni le *destin* d'une rose; le mot de *sort* serait plus dans leur proportion.

Tous les hommes n'ont pas le droit de dire *mon destin;* il faut, pour cela, jeter quelque éclat ou occuper un certain espace; mais tout le monde pourrait dire, *ma destinée, mon sort;* car il n'y a personne qui n'ait sa *destinée,* puisqu'elle est la marche que le *destin* a tracée à chacun des êtres.

Enfin, pour terminer par des exemples, un joueur invoque le *sort;* Alexandre brûlait de faire le *destin* du monde ; un amant consulte le *destin* dans les yeux de celle qu'il aime, et il y trouve son *sort.*

Je voudrais que mon *sort* fût d'être aimé pendant ma vie, et mon *destin* d'être célèbre après ma mort. (Anon.)

393. DE TOUS CÔTÉS, DE TOUTES PARTS.

De tous côtés paraît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle ; et *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celle dont on parle.

On va *de tous côtés :* on arrive *de toutes parts.*

On voit un objet *de tous côtés,* lorsque la vue se porte successivement autour de lui et le regarde dans toutes ses faces. On le voit *de toutes parts,* lorsque tous les yeux qui l'entourent l'aperçoivent, quoiqu'il ne soit vu de chacun d'eux que par une de ses faces.

Le malheureux a beau se tourner *de tous côtés* pour chercher

la fortune, jamais il ne la rencontre. La faveur auprès du prince attire des honneurs *de toutes parts*, comme la disgrace attire des rebuts. (G.)

394. DÉTAIL, DÉTAILS.

Les vocabulistes disent que *détail*, pour l'ordinaire, n'a point de pluriel. Bouhours applique même cette observation à son emploi figuré. On dit *le détail d'une affaire;* c'est un grand *détail*, etc., sans pluriel. Cependant ce critique ajoute qu'on peut dire *les détails de plusieurs affaires, les détails de la finance*, etc.; mais que le plus sûr est de dire le *détail* de ces choses.

On dit incontestablement *détails* comme *détail;* mais il en est de ces mots comme de *ruine* et de *ruines*, le pluriel a un sens différent du singulier.

Le *détail* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties ou dans les moindres divisions: les *détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions telles qu'elles sont dans l'objet même.

Vous faites le *détail* et non les *détails* d'une histoire, d'une affaire, d'une aventure: vous en faites le *détail* en rapportant, en parcourant, en présentant les *détails* de la chose jusque dans ses plus petites particularités. Vous n'en faites pas les *détails*, parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose, indépendamment de votre récit. Le *détail* est votre ouvrage; c'est votre récit *détaillé:* les *détails* sont de la chose; ce sont les petits objets ou les objets particuliers qu'on peut *détailler* ou considérer et employer en *détail*.

Il y a dans la police, dans le commerce, dans le ménage, dans la finance, mille petits *détails*, mille petites affaires, dont le *détail* ou l'exposition *détaillée* n'aurait point de fin. Un ministre s'occupe en gros ou en grand des affaires ou des grandes affaires; il laisse les *détails* ou les petites affaires, et les particularités des grandes affaires à ses commis: ses commis lui en font ensuite le *détail* ou le rapport.

> Ne vous chargez jamais d'un *détail* inutile,
> Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

C'est à quoi nous invite Boileau.

Il y a pour les récits, les descriptions, un grand choix de *détails* à faire. Hérodote, dit J. J. Rousseau, sans portraits, sans maximes, plein de *détails* les plus capables d'intéresser et de plaire, serait peut-être le premier des historiens, si ces mêmes *détails* ne dégénéraient en simplicité.... Plutarque excelle par les *détails*.....

Détail annonce la manière dont vous représentez les choses; et *détails*, les choses mêmes que vous représentez.

Quelquefois on dit indifféremment et bien, *détail* et *détails*, mais sans que leur signification soit absolument la même, quoique les deux phrases reviennent à peu près à la même idée.

Ainsi, on dira voilà le *détail*, ou voilà les *détails* de l'affaire : mais *détail* signifie proprement le récit *détaillé* que vous en avez fait; et *détails* ce que la chose avait de plus particulier.

On dit *beautés de détail* pour beautés qu'on trouve en *détaillant*, ou beautés de certains *détails*; *esprit de détail*, ou propre à saisir et à régler les plus petits *détails*, etc. (R.)

395. DÉTROIT, DÉFILÉ, GORGE, COL, PAS.

Passages étroits : *détroit* n'a point d'autre signification. Le *détroit* est, en général, un lieu serré, étroit où l'on passe difficilement, soit une mer ou une rivière resserrée entre deux terres, soit une langue de terre entre deux eaux, ou un passage serré entre deux montagnes. Les *détroits* de Magellan, de Le Maire, de Gibraltar, etc., sont des bras de mer. Les Thermopyles, les portes Caspiennes, les fourches Caudines, sont des *détroits* entre des montagnes. Les isthmes de Corinthe, de Panama, sont des *détroits* de terre entre deux mers.

Défilé vient de *fil*, *file*. C'est un lieu où l'on ne peut passer qu'à la *file*, à la suite les uns des autres; un passage qui, comme le *fil*, a de la longueur sans largeur : c'est un terme de guerre. Dans les pays fourrés, montagneux, marécageux, il y a des *défilés* où les troupes ne peuvent se déployer, où elles ne passent de front qu'en petit nombre. On garde un *défilé*; on s'engage dans un *défilé*; on attend l'ennemi à un *défilé*; on est pris dans un *défilé*.

Gorge signifie proprement l'entrée ou la partie du *gosier* que l'on voit quand la bouche est ouverte. Le *G*, son *guttural*, a servi, dès l'origine, à désigner la *gorge* de l'homme; et, par analogie, telle autre capacité qui lui ressemble, et qui conduit à un passage ou canal tel que celui des alimens : ainsi l'on a dit la *gorge* pour l'entrée d'un passage dans les montagnes, ou même entre deux collines. On dit *la gorge de Marly* : on n'entre dans la Valteline que par une *gorge*.

Col désigne ce qui est long ou élevé comme une *colonne*, un support vide, creux comme une tige; le *col* ou le *cou* des animaux. Le *col*, en géographie, est un passage long et étroit, qui, comme le cou de l'homme, s'élargit dessus et dessous, à l'entrée et à la sortie, ou qui aboutit de chaque côté à des capacités plus grandes. On entre dans le *col d'Argentières* pour passer de France en Italie.

Pas est la marche, la démarche l'enjambée; et c'est ainsi

un lieu où l'on passe, et un passage étroit. C'est donc à ce mot qu'appartient proprement l'idée de *passage*; mais le *passage* est difficile à passer ou facile à garder, soit sur mer, soit sur terre : il n'est pas long; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un *pas*; mais un mauvais *pas*, ainsi que l'exprime le *mal-pas* du canal de Languedoc. On dit le *Pas de Calais*, le *Pas de Suze*, le *Pas de l'Ecluse*.

Ces explications rendent la différence des termes trop sensible pour que je m'y arrête plus long-temps. (R.)

396. DEVANCER, PRÉCÉDER.

Devancer, aller avant, devant, en avant, (*antè*). *Précéder*, s'en aller, passer, (*cedere*, quitter, laisser une place), en avant, au-dessus, *pré*, en avant, premièrement.

A l'égard de ceux qui vont à un même but, le premier de ces mots désigne une différence d'activité et de progrès; et le second, une différence de place et d'ordre.

Vous *devancez* en prenant ou gagnant les *devants*, pour gagner de vîtesse ; vous *précédez* en prenant ou ayant le *pas*, de manière à être à la tête.

Dans une marche militaire, les coureurs *devancent;* les chefs *précèdent*. Pour un combat, les plus braves *précéderont*, s'ils sont libres ; les plus ardens et les plus impétueux *devanceront* les autres.

Pour *devancer*, on va plus tôt ou plus vîte ; on va plus vîte pour arriver plus tôt ou pour aller plus loin. Pour *précéder*, on marche le premier, pour ouvrir la marche ou pour frayer la route, ou par hasard. Celui qui *devance* se sépare des autres, s'en éloigne, et les laisse, tant qu'il peut, derrière lui, pour les surpasser. Celui qui *précède* va avec les autres, marche de concert avec eux; ils viennent après lui, ou le suivent pour arriver avec lui.

Ainsi on dit figurément *devancer*, et non *précéder*, pour surpasser en mérite, en fortune, en talent. Le disciple *devance* le maître et ne le *précède* pas.

On *devance* à la course, au concours; et on emporte l'avantage, on remporte le prix sur ses concurrens. On *précède* dans une marche, dans une assemblée; et on prend le dessus ou le haut bout, on a le pas ou la préséance.

Celui qui sait mieux courir *devance* son compétiteur, et a le bénéfice. Celui qui, de droit ou de fait, est le premier en ordre, *précède* les autres et a la primauté.

Il faut nécessairement *aller* avant ou devant pour *devancer*: il suffit d'*être* avant ou devant pour *précéder*. Dans une assemblée, vous *précédez*, vous ne *devancez* pas.

Hésiode a *précédé* Homère ; il existait avant lui. Sylla *devança* Marius dans la tyrannie ; il y vint avant lui, et l'emporta sur lui.

La nuit a *précédé* le jour. L'aurore *devance* le soleil.

Les peuples qui jouissent d'un ciel serein, comme ceux de la Chaldée, ont *devancé* les autres dans l'observation des astres. L'usage de compter par nuits a *précédé*, presque par-tout, celui de compter par jours.

L'instinct *devance* la raison ; le désir *précède* la jouissance. (R.)

397. DEVIN, PROPHÈTE.

Le *devin* découvre ce qui est caché. Le *prophète* prédit ce qui doit arriver.

La *divination* regarde le présent et le passé. La *prophétie* a pour objet l'avenir.

Un homme bien instruit, et qui connaît le rapport que les moindres signes extérieurs ont avec les mouvemens de l'ame, passe facilement dans le monde pour *devin*. Un homme sage, qui voit les conséquences dans leurs principes, et les effets dans leurs causes, peut se faire regarder du peuple comme un *prophète*. (G.)

398. DEVOIR, OBLIGATION.

« Le *devoir*, selon l'abbé Girard, dit quelque chose de plus fort pour la conscience ; il tient de la loi : la vertu nous engage à nous en acquitter. L'*obligation* dit quelque chose de plus absolu pour la pratique ; elle tient de l'usage ; le monde ou la bienséance exige que nous la remplissions.

« Il est du *devoir* des conseillers de se rendre au Palais pour remplir les fonctions de leurs charges ; et ils sont dans l'*obligation* d'y être en robe.... On manque à un devoir : on se dispense d'une *obligation*.... Il est du *devoir* d'un ecclésiastique d'être vêtu modestement, et il est dans l'*obligation* de porter l'habit noir et le rabat...... Les politiques se font moins de peine de négliger leur *devoir* que d'oublier la moindre de leurs *obligations*. »

Personne n'ignore qu'il y a des *devoirs de bienséance* et *d'usage*, comme il y a des *obligations morales et légales*. S'il y a *devoir*, il y a *obligation* : s'il y a *obligation*, il y a *devoir*. Il ne faut donc pas distinguer le *devoir* de l'*obligation* par les différentes sortes de *devoirs* et d'*obligations*.

On entend par *devoir*, dit Trévoux, ce à quoi nous sommes obligés par la loi, par la coutume, par la bienséance. Ainsi, on dit les *devoirs* de la vie civile, de l'amitié, de la bienséance.

La loi nous impose l'*obligation*, et l'*obligation* engendre le

devoir. Nous sommes tenus par l'*obligation*, et nous sommes tenus à un *devoir*. L'*obligation* désigne l'autorité qui lie, et le *devoir*, le sujet qui est lié. Le *devoir* présuppose l'*obligation*. Nous sommes dans l'*obligation* de faire une chose, et notre *devoir* est de la faire : c'est l'*obligation* qui nous lie, et c'est au *devoir* qu'elle nous lie.

Barbeyrac établit pour principe de l'*obligation* proprement dite, la volonté d'un supérieur dont on se reconnaît dépendant. Burlamaqui observe que la raison doit approuver et reconnaître le *devoir*, sans quoi il n'y aurait que violence.

L'*obligation* ne peut pas s'étendre au-delà de l'autorité du supérieur qui commande ; le *devoir*, au de-là des facultés de l'inférieur à qui on commande. Il n'y a point d'*obligation* si la chose n'a pu être ordonnée ; point de *devoir* si elle ne peut être exécutée.

Nos *obligations* naissent de notre constitution même ; nos *devoirs* naissent de nos propres droits. Montesquieu dit fort bien que les lois sont les rapports des choses entre elles : les *obligations* déterminées par les rapports, ne tendent qu'à développer, maintenir, concilier, perfectionner ces mêmes rapports pour l'intérêt propre et commun des choses ; et nos *devoirs*, comme nos droits, ne sont que l'application, le développement, le maintien, la conciliation de ces rapports pour notre intérêt propre qui produit l'intérêt commun, comme l'intérêt commun produit notre propre intérêt. (R.)

399. DÉVOT, DÉVOTIEUX.

De *vot*, vœu, voué, on a fait *dévot*, dévoué; de *dévot*, *dévotion;* de *dévotion*, *dévotieux*. Le terme de *dévotion*, dit Fénélon dans ses *Œuvres spirituelles*, a été formé de *parfait dévouement :* aussi, ajoute-t-il, la *dévotion* exige non seulement que nous fassions la volonté de Dieu, mais que nous la fassions *avec amour*. *Dévotieux* signifierait proprement parfait *dévot*, *dévot* dont la *dévotion* douce, tendre, affectueuse, respire et inspire l'amour : aussi était-il agréable à Saint-François de Sales. J'ai souvent lieu d'observer que la terminaison *eux* marque la passion, le penchant, l'habitude, le goût la plénitude, la perfection, l'excès même et l'étalage.

Le *dévotieux* doit descendre aux plus petits objets, aux plus petits détails, aux plus petites pratiques de la *dévotion*, du culte. Pris en bonne part, il supposera la *dévotion* la plus scrupuleuse, et revêtu de ses formes les plus convenables et les plus touchantes. Pris en mauvaise part, ainsi que *dévot* se prend quelquefois, il désignera proprement l'attention la plus minutieuse à de petites pratiques, et la recherche la plus affectée dans les manières.

Montaigne dit que les Egyptiens étaient un peuple *dévotieux* : en effet, ils étaient naturellement *dévots*, et sur-tout singulièrement attachés aux cérémonies du culte, et scrupuleusement fidèles à ses plus petites pratiques.

Epicure n'était pas *dévot*, mais dans les temples il était fort *dévotieux*.

Le *dévot* n'a qu'une simple *dévotion*; le *dévotieux* a une *dévotion* plus sentie et mieux exprimée. Celle du premier peut être sèche, dure, austère, chagrine; celle du second sera toujours douce, attrayante, affectueuse, onctueuse. Le *dévotieux* se distinguera du *dévot*, sur-tout par l'habitude extérieure, l'air, le ton, l'accent, la contenance propre à la chose. (R.)

400. DEXTÉRITÉ, ADRESSE, HABILETÉ.

La *dextérité* a plus de rapport à la manière d'exécuter les choses; l'*adresse* en a davantage aux moyens de l'exécution; et l'*habileté* regarde plus le discernement des choses mêmes. La première met en usage ce que la seconde dicte, suivant le plan de la troisième.

Pour former un gouvernement avantageux à l'Etat, il faut de l'*habileté* dans le Prince, ou dans ses ministres; de l'*adresse* dans ceux à qui l'on confie la manœuvre du détail; et de la *dextérité* dans ceux à qui l'on commet l'exécution des ordres.

Avec un peu de talent et un peu d'*habitude* à traiter les affaires, on acquiert de la *dextérité* à les manier, de l'*adresse* pour leur donner le tour qu'on veut, et de l'*habileté* pour les conduire.

La *dextérité* donne un air aisé, et répand des graces dans l'action. L'*adresse* fait opérer avec art et d'un air fin. L'*habileté* fait travailler d'un air entendu et savant.

Savoir couper à table et servir ses convives avec *dextérité*, mener une intrigue avec *adresse*, avoir quelque *habileté* dans les jeux de commerce et dans la musique; voilà, avec un peu de jargon, sur quoi roule aujourd'hui le mérite de nos aimables gens. (G.)

401. DIABLE, DÉMON.

Diable se prend toujours en mauvaise part; c'est un esprit malfaisant, qui porte au vice, tente avec adresse, et corrompt la vertu. *Démon* se dit quelquefois en bonne part; c'est un fort génie qui entraîne hors des bornes de la modération, pousse avec violence, et altère la liberté. Le premier enferme dans son idée quelque chose de laid et d'horrible que n'a pas le second. Voilà pourquoi l'imagination, jouant de son mieux sur le pouvoir et la figure du *diable*, cause des peurs aux esprits faibles, fait qu'ils s'abstiennent d'en prononcer le nom, et que,

par une fausse délicatesse, ils substituent à sa place celui de *démon*.

La malice est l'apanage du *diable*; la fureur est celui du *démon*. Ainsi l'on dit proverbialement, que le *diable* se mêle des choses, quand elles vont de travers, par l'effet de quelque malignité cachée; et l'on dit que le *démon* de la jalousie possède un mari, lorsqu'il ne garde plus de mesure dans sa passion.

Les hommes, pour faire parade d'un fonds de vertu qu'ils n'ont pas, et rejeter sur un autre leur propre méchanceté, attribuent au *diable* une intention continuelle de les induire au crime. Les poëtes, dans leur enthousiasme, sont agités d'un *démon* qui les fait souvent sortir des règles du bon sens, et leur fait prendre le phébus pour le sublime du style poétique. (G.)

402. DIAPHANE, TRANSPARENT.

Le corps *diaphane* est celui à *travers* lequel la *lumière* brille; et le corps *transparent*, celui à travers lequel les objets paraissent. La *diaphanéité* annonce donc simplement qu'on voit le *jour* à travers, mais sans exclure la visibilité des autres objets, puisque la lumière les éclaire: la *transparence* annonce la visibilité des objets, mais sans exiger absolument que toutes sortes d'objets paraissent à travers. Aussi l'usage autorise-t-il également à dire que l'eau, le cristal, le verre, les glaces, etc. sont ou *diaphanes* ou *transparens*.

L'eau, de sa nature, est *diaphane*: et si le ruisseau clair et limpide laisse voir le sable et le gravier sur lequel il roule, il sera *transparent*.

Des voiles, des treillages, des haies, des tissus, etc. sont *transparens* et non *diaphanes*. La gaze de Cos était si *transparente*, qu'elle laissait voir le corps à nu. Elle n'était pas *diaphane*, car elle ne permettait de voir qu'à travers les intervalles laissés entre les fils du tissu.

La *diaphanéité* des corps résulte, selon Newton, non de la rectitude et de la quantité de leurs *pores*, mais d'une égale densité dans toutes leurs parties. Leur *transparence* est l'effet ou de la même cause, ou du défaut d'adhérence et de connexité de leurs parties entr'ouvertes.

Diaphane est un terme de physique quelquefois adopté par la poésie; *transparent* est le terme vulgaire et généralement employé. Le premier ne se dira guère que dans le sens propre; le second se dit également au figuré. (R.)

403. DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE.

Ils signifient en général tout ouvrage où un grand nombre de mots sont rangés suivant un certain ordre, pour les retrou-

ver plus facilement lorsqu'on en a besoin ; mais il y a cette différence :

1° Que *vocabulaire* et *glossaire* ne s'appliquent guère qu'à de purs *dictionnaires* de mots ; au lieu que *dictionnaire* en général comprend, non seulement les *dictionnaires* de langues, mais encore les *dictionnaires* historiques, et ceux des sciences et des arts.

2° Que dans un *vocabulaire*, les mots peuvent n'être pas distribués par ordre alphabétique, et peuvent même n'être pas expliqués. Par exemple, si on voulait faire un ouvrage qui contînt tous les termes d'une science ou d'un art, rapportés à différens titres généraux, dans un ordre différent de l'ordre alphabétique, et dans la vue de faire seulement l'énumération de ces termes sans les expliquer, ce serait un *vocabulaire*. C'en serait même encore un, à proprement parler, si l'ouvrage était par ordre alphabétique, et avec explication des termes, pourvu que l'explication fût très-courte, presque toujours en un seul mot et non raisonnée.

3° A l'égard du mot de *glossaire*, il ne s'applique guère qu'aux *dictionnaires* de mots peu connus, barbares ou surannés. Tel est le *glossaire ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, du savant M. Ducange, et le *glossaire* du même auteur pour la langue grecque. (*Encycl.* IV, 969.)

404. DIFFAMATOIRE, DIFFAMANT, INFAMANT.

Le premier de ces mots sert à marquer la nature des discours ou des écrits qui attaquent la réputation d'autrui. Les deux autres marquent l'effet des actions qui nuisent à la réputation de ceux qui en sont les auteurs ; avec cette différence, que ce qui est *diffamant* est un obstacle à la gloire, fait perdre l'estime et attire le mépris des honnêtes gens ; que ce qui est *infamant*, est une tâche honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur, et attire l'aversion des gens de probité.

Plus on a d'éclat dans le public, plus on est exposé aux discours *diffamatoires* des jaloux et des mécontens. Qui a eu la sottise ou le malheur de faire quelque action *diffamante*, doit être très-attentif à ne se point donner des airs de vanité. Quand on a sur son compte quelque chose d'*infamant*, il faut se cacher entièrement de tout le monde.

Les libelles *diffamatoires* sont plus propres à déshonorer ceux qui les composent, que ceux contre qui ils sont faits. Rien n'est plus *diffamant* pour un homme, que les bassesses de cœur : et rien ne l'est plus pour les femmes, que les faiblesses de galanteries poussées à l'excès. Il n'est, pour toutes sortes de personnes, rien de si *infamant* que les châtimens ordonnés par la justice publique. (G.)

405. DIFFÉRENCE, DIVERSITÉ, VARIÉTÉ, BIGARRURE.

La *différence* suppose une comparaison que l'esprit fait des choses, pour en avoir des idées précises qui empêchent la confusion. La *diversité* suppose un changement que le goût cherche dans les choses, pour trouver une nouveauté qui le flatte et le réveille. La *variété* suppose une pluralité de choses non ressemblantes que l'imagination saisit, pour se faire des images riantes, qui dissipent l'ennui d'une trop grande uniformité. La *bigarrure* suppose un assemblage mal assorti, que le caprice forme pour se réjouir, ou que le mauvais goût adopte.

La *différence* des mots doit servir à marquer celle des idées. Un peu de *diversité* dans les mets ne nuit pas à l'économie de la nutrition du corps humain. La nature a mis une *variété* infinie dans les plus petits objets; si nous ne l'apercevons pas, c'est la faute de nos yeux. La *bigarrure* des couleurs et des ornemens, fait des habits ridicules ou de théâtre. (G.)

406. DIFFÉRENCE, INÉGALITÉ, DISPARITÉ.

Termes relatifs à ce qui nous fait distinguer de la supériorité ou de l'infériorité entre des êtres que nous comparons.

Le terme *différence* s'étend à tout ce qui les distingue; c'est un genre dont l'*inégalité* et la *disparité* sont des espèces. L'*inégalité* semble marquer la *différence* en quantité; et la *disparité* la *différence* en qualité. (*Encycl.* IV, 1037.)

407. DIFFÉRENT, DISPUTE, QUERELLE.

La concurrence des intérêts cause les *différens*. La contrariété des opinions produit les *disputes*. L'aigreur des esprits est la source des *querelles*.

On vide le *différent*. On termine la *dispute*. On apaise la *querelle*.

L'envie et l'avidité font qu'on a quelquefois de gros *différens* pour des bagatelles. L'entêtement, joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement les *disputes*. Il y a dans la plupart des *querelles* plus d'humeur que de haine. (G.)

408. DIFFÉRENT, DÉMÊLÉ.

Le sujet du *différent* est une chose précise et déterminée sur laquelle on se contrarie; l'un disant *oui* et l'autre *non*. Le sujet du *démêlé* est une chose moins éclaircie, dont on n'est pas d'accord, et sur laquelle on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir.

La concurrence cause des *différens* entre les particuliers. L'ambition est la source de bien des *démêlés* entre les puissances (1). (G.)

409. DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT.

La *difficulté* embarrasse; elle se trouve sur-tout dans les affaires, et en suspend la décision. L'*obstacle* arrête; il se rencontre proprement sur nos pas, et barre nos démarches. L'*empêchement* résiste; il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés.

On dit lever la *difficulté*, surmonter l'*obstacle*, ôter ou vaincre l'*empêchement*.

Le mot de *difficulté* me paraît exprimer quelque chose qui naît de la nature et des propres circonstances de ce dont il s'agit. Celui d'*obstacle* semble dire quelque chose qui vient d'une cause étrangère. Celui d'*empêchement* fait entendre quelque chose qui dépend d'une loi, ou d'une force supérieure.

La disposition des esprits fait souvent naître dans les traités plus de *difficultés* que la matière même sur laquelle il est question de statuer. L'éloquence de Démosthènes fut le plus grand *obstacle* que Philippe de Macédoine trouva dans ses routes politiques, et qu'il ne put jamais surmonter que par la force des armes. La proche parenté est un *empêchement* au mariage que les lois ont mis et que les lois peuvent ôter. (G.)

410. DIFFORMITÉ, LAIDEUR.

Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils sont également opposés à l'idée de la beauté, quand on les applique à la figure humaine.

La *difformité* est un défaut remarquable dans les proportions; et la *laideur*, un défaut dans les couleurs, ou dans la superficie du visage.

---

(1) En rapprochant cet article du précédent, on n'est pas satisfait sur ce qui distingue le *démêlé* et la *dispute*. Dans l'un et dans l'autre, il y a contrariété d'opinions : la chose n'est pas d'accord, et l'on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir. Quelle est donc la différence de ces deux termes ?

Il me semble qu'elle vient de celle des objets, en ce que la *dispute* roule sur une matière générale et purement scientifique, et le *démêlé* sur une matière particulière, et qui peut fonder des prétentions d'intérêts. La *dispute* s'échauffe par le desir de paraître plus habile; le *démêlé* s'anime par le desir de se faire un droit : l'orgueil, qui soutient la *dispute*; et l'avidité, qui est la véritable cause du *démêlé*, font bientôt dégénérer l'une en *querelle*, et l'autre en un *différent* formel. (B.)

« Il n'est pas indifférent à l'ame, dit Cicéron, d'être dans un corps disposé et organisé de telle ou de telle façon. » Sur quoi Montaigne s'exprime ainsi : « Cettuy-cy parle d'une *laideur* desnaturée et *difformité* de membres : mais nous appelons *laideur* aussi une mesavenance au premier regard, qui loge principalement au visage, et nous desgoûte par le teint, une tache, une rude contenance, par quelque cause souvent inexplicable, des membres pourtant bien ordonnés et entiers..... Cette *laideur* superficielle, qui est toutefois la plus impérieuse, est de moindre préjudice à l'état de l'esprit, et a peu de certitude en l'opinion des hommes. L'autre, qui d'un plus propre nom s'appelle *difformité*, plus substantielle, porte plus volontiers coup jusques au dedans. Non pas tout soulier de cuir bien lissé, mais tout soulier bien formé, montre l'intérieure forme du pied : comme Socrate disait de sa *laideur*, qu'elle en accusait justement autant en son ame, s'il ne l'eût corrigée par institution. »

J'ajouterai que *difformité* se dit de tout défaut dans les proportions convenables à chaque chose; aux bâtimens, aux formes des places, des jardins, aux tableaux, au style, etc. : mais *laideur* ne se dit guère que des hommes ou des meubles.

Dans le moral, on dit l'un et l'autre, mais avec quelque égard aux différences du sens physique. Ainsi l'on dit, la *difformité*, et non la *laideur* du vice, parce que les habitudes vicieuses détruisent la proportion qui doit être entre nos inclinations et les principes moraux : mais on dit, la *laideur*, plutôt que la *difformité* du péché, parce que les péchés ne sont que des taches dans notre ame, qu'elles ne supposent pas une dépravation aussi substantielle que les vices, et qu'elles peuvent s'effacer par la pénitence. (B.)

411. DIFFUS, PROLIXE.

Défauts de style contraire à la brièveté. Je profiterai des observations que Marmontel fait sur ces *défauts*, dans la nouvelle Encyclopédie, au mot *diffus*. Il est très-vrai que l'idée propre du *diffus* est de s'étendre en superficie; et celle de *prolixe*, de se traîner pesamment en longueur.

Diffus, en latin *diffusus*, se répandre çà et là, aller de côté et d'autre : *prolixe* est le latin *prolixus*, *pro lapsus*, fort lâche ou relâché, étendu en avant, fort prolongé. De Gibelin dit : qui traverse en avant, qui étend en travers, etc.

Ainsi, les *écarts* rendent proprement le style *diffus*; les longueurs le rendent *prolixe*. Le défaut du *diffus* consiste à en dire beaucoup plus qu'il ne faudrait, par des accessoires superflus : le défaut du *prolixe* consiste à dire fort longuement, comme par de vaines circonlocutions, ce qu'il aurait fallu dire

en bref. Le *diffus* se répand en *paroles* qui délaient la pensée dans des idées hors d'œuvres : le *prolixe* s'étend en mots qui délaient l'expression sans aucune utilité. Il y a, si je puis m'expliquer ainsi, une sorte de bavardage dans le discours *diffus*, et du verbiage dans le *prolixe*. Le premier dit trop de choses. Il me semble, qu'ainsi caractérisés, ces deux défauts ne peuvent plus se confondre.

Le style de nos procureurs est *prolixe*, dit Marmontel; celui de nos avocats est *diffus*. Cela doit être, quand on paie la longueur des écritures et l'abondance des paroles.

Je ne crois pas que *diffus* soit le contraire de plein. Le contraire de *plein* est *vide* : or, il y a plutôt surabondance ou superfluité dans le *diffus*, *plein* de choses qui ne sont ni essentielles, ni utiles à la pensée.

Le style *diffus* sera plutôt *lourd* que *lâche* : car l'effet naturel d'un attirail étranger et superflu est d'embarrasser et d'appesantir la marche.

Lâche est contraire de *serré*, non de *ferme*. Vous *relâchez* ce qui est trop *serré*: vous *resserez* ce qui est trop *lâche*.

Marmontel pense que *diffus* est le contraire de *précis*, et non pas de *concis*; et *prolixe*, le contraire de *pressé*. Girard et Beauzée estiment que l'opposé de *concis* est le *diffus* : le premier semble vouloir dire que l'opposé du *précis* est le *prolixe*, et le second le dit formellement.

Quel est donc le contraire de *prolixe?* Je suis, avec Marmontel, pour *pressé* L'idée propre de *presser* est de rapprocher, de joindre, de mettre *près à près* les choses, de manière qu'elles aient moins de volume, et qu'elles occupent peu d'espace.

Le style *concis* revient donc au style *coupé*, mais avec cette différence, qu'il forme un genre, et un bon genre de style, au lieu d'une qualité, en quelque sorte accidentelle et même équivoque; et qu'il marque plutôt l'énergie du discours, que *coupé*, qui n'en marque proprement que la forme. (R.)

412. DILIGENT, EXPÉDITIF, PROMPT.

Lorsqu'on est *diligent*, on ne perd point de temps, et l'on est assidu à l'ouvrage. Lorsqu'on est *expéditif*, on ne remet pas à un autre temps l'ouvrage qui se présente, et on le finit tout de suite. Lorsqu'on est *prompt*, on travaille avec activité, et l'on avance l'ouvrage. La paresse, les délais et la lenteur, sont les trois défauts opposés à ces trois qualités.

L'homme *diligent* n'a pas de peine à se mettre au travail; l'homme *expéditif* ne le quitte point; et l'homme *prompt* en vient bientôt à bout.

Il faut être *diligent* dans les soins qu'on doit prendre ; *expéditif* dans les affaires qu'on doit terminer; et *prompt* dans les ordres qu'on doit exécuter (G.)

413. DIRE UN MENSONGE, FAIRE UN MENSONGE.

Naturellement parlant *on dit un mensonge, on ne le fait pas :* car *mentir*, c'est *parler* contre sa pensée dans le dessein de tromper. Cependant, *faire un mensonge* est d'un usage constant dans le discours ordinaire. On peut aussi remarquer que nous distinguons des *mensonges* d'action et des *mensonges* de paroles. *Dire et faire* des *mensonges* se trouvent dans les dictionnaires les plus modernes. Vous voyez dans un de ces ouvrages le *mensonge* officieux défini : *celui qui le fait pour faire plaisir à quelqu'un sans nuire à un autre; on le fait pour procurer la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelque accident.* Les Latins disaient également *dire* et *faire*, *dicere* et *facere mendacium;* vous rencontrerez souvent le premier dans Cicéron; le second dans Quintilien.

Le P. Bouhours croit que *dire des mensonges* peut signifier quelquefois rapporter des *mensonges* dont on n'est pas l'auteur; au lieu que *faire des mensonges* signifie toujours qu'on en est l'auteur; et qu'ainsi *un diseur de mensonges*, tels que de faux bruits, ne ment pas en les contant, à moins qu'il ne les ait inventés; tandis qu'un faiseur de *mensonges* est proprement un *menteur*.

Les Latins semblent avoir fait cette distinction ; ils disaient, en manière de proverbe : l'homme de bien se garde avec soin de *faire des mensonges;* l'homme sage d'*en dire.* Cependant, *dire des mensonges* devient alors une expression équivoque ; car on ne sait pas s'il s'agit de *mensonges* de la personne même, ou de *mensonges* d'autrui.

La difficulté est de spécifier la différence entre *dire et faire des mensonges*, lorsqu'il est question de vrais *mensonges* dont on est soi-même l'auteur. Dire, c'est proférer ; faire, c'est composer. Un oui ou un non, proféré contre sa conscience, est un *mensonge* qu'on dit; une histoire controuvée, une fable arrangée est un *mensonge* qu'on fait.

Dire un *mensonge* c'est donc simplement avancer, proférer, débiter comme vraie une chose qu'on sait être fausse, dans l'intention de tromper. Faire un *mensonge* c'est fabriquer, combiner, composer un conte faux qu'on donne pour vrai, dans le dessein d'abuser. Les Latins disaient en ce sens *accomodare*, *componere*, *conflare mendacium.*

A dire un *mensonge*, il n'y a que de la fausseté; il y a de l'artifice à faire un *mensonge.* (R.)

414. DISCERNEMENT, JUGEMENT.

Le *discernement* regarde non-seulement la chose, mais encore ses apparences, pour ne la pas confondre avec d'autres; c'est une connaissance qui distingue. Le *jugement* regarde la chose considérée en elle-même pour en pénétrer le vrai; c'est une connaissance qui prononce. Le premier n'a pour objet que ce qu'il y a à savoir, et se borne aux choses présentes; il en démêle le vrai et le faux, les perfections et les défauts, les motifs et les prétextes. Le second s'attache encore à ce qu'il y a à faire, et pousse ses lumières jusque dans l'avenir; il sent le rapport et la conséquence des choses, en prévoit les suites et les effets. Enfin, l'on peut dire du *discernement*, qu'il est éclairé, qu'il rend les idées justes, et empêche qu'on ne se trompe en donnant dans le faux ou dans le mauvais, et l'on peut dire du *jugement*, qu'il est sage, qu'il rend la conduite prudente, et empêche qu'on ne s'égare, en donnant dans le travers ou dans le ridicule.

Lorsqu'il est question de choisir ou de juger de la bonté et de la beauté des objets, il faut s'en rapporter aux gens qui ont du *discernement*. Lorsqu'il s'agit de faire quelque démarche, ou de se déterminer à prendre un parti, il faut suivre le conseil des personnes qui ont du *jugement*.

Les arts et les sciences veulent du *discernement;* il est plus ou moins délicat, selon la finesse de l'esprit et l'étendue des connaissances. Le gouvernement et la politique demandent du *jugement;* il est plus ou moins sûr, selon la force de la raison et l'habitude de l'expérience.

Qui n'a point de *discernement* est une bête. Qui manque tout à fait de *jugement* est un étourdi. (G.)

415. DISCORD, DISCORDE.

Malherbe, et plusieurs poëtes avant et après lui, ont dit *discord* pour *discorde*, ainsi que Vaugelas et autres grammairiens l'ont observé. Pourquoi ne serait-il pas permis de dire *discord* ou *discorde*, comme *zéphir* ou *zéphire?* Nous avons laissé perdre *discord*. Marmontel le regrette dans son discours sur l'*autorité de l'usage:* un orateur moderne l'a hasardé dans l'éloge funèbre d'un grand prince, (*la lutte* et le discord *des pouvoirs étaient extrêmes.*) Faudrait-il le réhabiliter? Oui, sans doute, s'il est utile, et s'il n'est pas purement et simplement le mot de *discorde* tronqué, sans idée particulière.

Le *discord* est à la *discorde*, ce qu'est la *concorde* à l'*accord*. *Discord* n'est donc pas moins utile qu'*accord;* et le *discord* diffère de la *discorde*, comme l'*accord* de la *concorde*. Le

discord rompt l'*accord* ou l'harmonie des *cœurs*, des volontés, des sentimens, etc. La *discorde* détruit la *concorde* ou le concert et l'*accord* parfait et soutenu de tous les *cœurs*, de toutes les volontés, de tous les sentimens, etc.

Il est impossible qu'il ne s'élève quelquefois des *discords* entre les personnes qui s'aiment le plus. Est-on long-temps d'*accord* avec soi-même? Mais on s'arrange, on s'accommode, on se concilie.

La pomme jetée devant les déesses rivales, excite entre elles un *discord;* elles se la disputent. Adjugée à l'une des trois, elles brûlent du feu de la *discorde,* elles allument une guerre épouvantable entre les Grecs et les Troyens. (R.)

416. DISCOURS, HARANGUE, ORAISON.

Le dernier de ces mots suppose toujours quelque appareil, ou quelque circonstance éclatante. Les deux autres n'expriment, ni n'excluent l'éclat; la *harangue* pouvant avoir sa place dans une occasion pressée et peu connue, et le *discours* étant souvent préparé pour des occasions publiques et brillantes. Je fais donc excuse à certains critiques, si je n'adhère pas au jugement qu'ils ont porté sur cet article, et si je ne pense pas, comme eux, que ce soit dans cette idée d'appareil que consiste la différence qui est entre la *harangue* et le *discours.* Ce n'est pas faute de docilité, c'est faute de persuasion : puisque les *discours* qu'on prononce aux réceptions des Académiciens, dans les chaires, et en cent autres occasions, peuvent avoir l'appareil le plus éclatant, sans être ni *harangues* ni *oraisons;* et que, dans une conversation secrète, ou dans un tête à tête, on peut *haranguer* au lieu de *discourir.* Leur censure n'a été fondée que sur ce qu'ils ont pensé que le mot de *discours* était placé dans le sens général, où il marque tout ce qui part de la faculté de la parole, et non dans le sens particulier d'un *discours* préparé. Mais quelle apparence qu'on puisse le prendre dans un autre sens que dans celui-ci, pour le mettre en comparaison, et en faire un synonyme avec le mot de *harangue?* Ce préliminaire posé, voici comment je crois devoir caractériser ces mots :

La *harangue* en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader et d'émouvoir : sa beauté consiste à être vive, forte et touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer et d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste et élégant. L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate et brillante.

Le capitaine fait à ses soldats une *harangue* pour les animer au combat. L'Académicien prononce un *discours* pour déve-

lopper ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une *oraison* funèbre pour donner à l'assemblée une grande idée de son héros.

La longueur de la *harangue* ralentit quelquefois le feu de l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les graces. La recherche du merveilleux dans l'*oraison* fait perdre l'avantage du vrai. (G.)

L'abbé Girard a beau dire que le dernier de ces mots est le seul qui suppose toujours quelque appareil ou quelque circonstance éclatante; les deux premiers n'expriment ni n'excluent l'éclat. La *harangue* est un *discours* élevé, public, pompeux, solennel, un *discours* d'apparat ; et le *discours* (synonyme de *harangue* et d'*oraison*) ne peut être que le *discours oratoire*, le *discours* d'éloquence distingué par les qualités ou les conditions propres à l'apparat. On *harangue* les princes, les grands, les troupes, le peuple, une grande assemblée, avec appareil et par un *discours oratoire*.

Discours marque proprement le genre de composition ; il y a plusieurs sortes de *discours;* le *discours* familier, le *discours* historique, le *discours* académique, le *discours* philosophique, etc. Il s'agit ici du *discours oratoire*, ouvrage de l'orateur, et c'est ce que l'abbé Girard aurait dû remarquer.

Harangue est composé de *har*, *discours* élevé, et d'*ang*, qui aiguillonne, excite, presse, entraîne. C'est en vertu de ces caractères, que nous appelons particulièrement *harangues*, les *discours* des généraux à leurs troupes, rapportés par les anciens historiens, comme s'ils avaient été prononcés. On appelle aussi de ce nom les hommages solennels rendus par un orateur, à la tête, au nom d'un peuple, d'un corps, à des princes, à des personnages constitués en dignité, et autres *discours* semblables : c'est proprement l'appareil et la pompe qui les érigent en *harangues*.

Oraison signifie *discours oratoire*. D'*os*, *oris*, les Latins firent *orare*, parler, demander, supplier ; d'où *oratio*, *discours*, prière, oraison. Il semble que le mot, dans cette acception, prend une teinte de la demande et de la prière. Il porte aussi une idée d'art, comme dans son sens grammatical dont nous parlerons plus bas : l'*oraison* a ses règles ; enfin c'est un mot technique. Il nous sert à dénommer les *discours* oratoires des anciens, les *oraisons* d'Isocrate, d'Eschyne, de Démosthènes, de Cicéron, ou autres composées à l'instar de celles-là dans une langne ancienne.

Le *discours oratoire* est l'ouvrage composé par l'orateur, selon les règles de l'art, et sur un sujet important, pour parvenir à ses fins, par une déduction de pensées et de raisonne-



mens bien ordonnés, animés, soutenus, relevés par l'action de l'éloquence.

Dans le *discours*, on envisage sur-tout l'analogie et la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée; dans l'*oraison*, l'on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation, et aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsqu'on dit en français, *Dieu est éternel;* en latin, *æternus est Deus*, en italien, *eterno è Iddio;* c'est toujours le même *discours*, parce que c'est la même pensée énoncée par la parole, et rendue avec la même fidélité; mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que les signes vocaux de l'une sont différens des signes vocaux de l'autre.

Le *discours* est donc plus intellectuel, ses parties sont les mêmes que celles de la pensée; le sujet, l'attribut et les divers complémens nécessaires aux vues de l'énonciation. Il est du ressort de la logique.

L'*oraison* est plus matérielle : ses parties sont les différentes espèces de mots; le nom, le pronom, l'adjectif, etc.; le mécanisme en est soumis aux lois de la grammaire. (B.)

417. DISCRÉTION, RÉSERVE.

Discrétion regarde autrui, c'est une sorte de prudence et de modération. Discernement fait *discrétion*. Crainte, prévoyance, font *réserve*, et le tout fait prudence.

Discrétion fait que le plus souvent on se contient; *réserve*, qu'on s'abstient. On peut être trop *réservé*, on ne peut guère être trop *discret;* il est plus facile d'être *réservé* que *discret*, de se taire que de ne dire que ce qu'il faut.

Discrétion de discernere, discerner, voir l'objet, le démêler, le saisir. C'est cette sorte de discernement qui sert à régler nos actions et nos discours. C'est la science des égards et de la conduite; il n'est jamais pris en mauvaise part, même l'excès.

La *discrétion* consiste non-seulement à garder votre propre secret et celui d'autrui, mais à ne dire, n'entendre et ne faire que ce qu'il faut. Un zèle sans prudence n'est plus qu'*indiscrétion;* si l'homme *discret* ne trahit pas la vérité, souvent il ne la dit pas toute. La *discrétion*, en ce qui nous regarde personnellement, n'est que l'attention à nos intérêts, c'est esprit; elle est vertu quand elle est pour les autres.

Réserve, du latin *reservare*, *rem servare;* conserver la chose mot à mot l'observer, la garder en *réserve;* c'est cette sorte de prudence qui ne vous permet pas de vous éloigner, de dépasser le point où vous êtes. L'homme *discret* sait ce qu'il peut dire, l'homme *réservé*, ce qu'il doit taire. L'un *discerne* les objets, l'autre ne les perd pas de vue. (R.)

418. DISERT, ÉLOQUENT.

Ces deux termes caractérisent également un discours d'apparat. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant, et même brillant, mais il est faible et sans feu : le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, il élève l'ame, il la maîtrise.

Ces épithètes se donnent également aux personnes et pour les mêmes raisons. Supposez à un homme *disert* du nerf dans l'expression, de l'élévation dans les pensées, de la chaleur dans les mouvemens, vous en ferez un homme *éloquent.* (B.)

L'abbé d'Olivet dit de M. Cureau de la Chambre, curé de St.-Barthelemi, que quand il récitait un discours fait à loisir, on l'admirait froidement, il n'y était que *disert;* et qu'and il faisait un prône, sur le champ on était prêt d'en venir aux larmes; il y était *éloquent.*

419. DISPUTE, ALTERCATION, CONTESTATION, DÉBAT.

Dispute se dit ordinairement d'une conversation entre deux personnes qui diffèrent d'avis sur une même matière; et elle se nomme *altercation* lorsqu'il s'y mêle de l'aigreur. *Contestation* se dit d'une *dispute* entre plusieurs personnes considérables, sur un objet important; ou entre deux particuliers, pour une affaire judiciaire. *Débat* est une *contestation* tumultueuse entre plusieurs personnes.

La *dispute* ne doit jamais dégénérer en *altercation.* Les rois de France et d'Angleterre sont en *contestation* sur tel article d'un traité. Il y a eu, au Concile de Trente, de grandes *contestations* sur la résidence. Pierre et Jacques sont en *contestation* sur les limites de leurs terres. Le parlement d'Angleterre est sujet à de grands *débats.* (*Encycl.* IV, 112.)

420. DISTINCTION, DIVERSITÉ, SÉPARATION.

Ces termes supposent plusieurs objets, et expriment une relation qui tient à cette pluralité.

La *distinction* est opposée à l'identité; il n'y a point de *distinction* où il n'y a qu'un même être. La *diversité* est opposée à la similitude; il n'y a point de *diversité* entre des êtres absolument semblables. La *séparation* est opposée à l'unité : il n'y a point de *séparation* entre des êtres qui en constituent un seul.

Il y a *distinction* entre l'ame et le corps, puisque ce sont deux substances différentes, et non la même; il y a aussi *diversité*, puisque la nature de l'un ne ressemble point à la nature

de l'autre : mais pendant la vie de l'homme, il n'y a point de *séparation*, puisque leur union constitue l'individu.

Un auteur moderne a cité comme deux ouvrages différens, celui de *la Justesse de la langue française*, et les *Synonymes Français* de l'abbé Girard; mais c'est le même ouvrage, sous deux noms différens, et il n'y a point de *distinction*. Cependant il y a *diversité*, parce que ce sont deux éditions du même livre, très-éloignées d'être semblables. Le second volume qu'on ajoute à celle-ci est nécessairement *distingué* du premier, puisqu'ils ne sont pas de la même main, ni le même volume : l'éditeur voudrait bien que l'on n'aperçût pas la *diversité* dans la composition, et sur-tout par rapport aux articles qui sont de lui; mais il sera content, si le public éclairé juge qu'on ne doit point *séparer* l'un de l'autre. (B.)

421. DISTINGUER, SÉPARER.

On *distingue* ce qu'on ne veut pas confondre ; on *sépare* ce qu'on veut éloigner.

Les idées qu'on se fait des choses, les qualités qu'on leur attribue, les égards qu'on a pour elles, et les marques qu'on leur attache, ou dont on les désigne, servent à les *distinguer*. L'arrangement, la place, le temps et le lieu, servent à les *séparer*.

Vouloir trop se *distinguer* des personnes avec qui nous devons vivre, c'est leur donner occasion de se *séparer* de nous.

La différence des modes et du langage *distingue* plus les nations que celle des mœurs. L'absence *sépare* les amis sans en désunir le cœur.

Je n'oserais dire la même chose des amans; et c'est à l'égard de ceux-ci qu'on dit que les absens ont tort. (G.)

422. DISTINGUER, DISCERNER, DÉMÊLER.

Du primitif *tin* (jour, lumière), mot commun aux langues de l'Orient et à celles de l'Occident, et quelquefois changé en *ting*, etc., les Latins ont formé *tinguere*, teindre, mettre de la couleur, donner un éclat; et *distinguere*, *distinguer*, mettre une couleur particulière, mettre de la différence, faire une différence.

De la racine *cer*, enfermer dans une enceinte, les Latins ont fait *cerno*, cerner tout autour, couper en rond, séparer de toute autre chose; ainsi que voir, juger, montrer la chose de manière qu'elle ne soit pas confondue avec toute autre chose voisine, dans le sens du grec *κρινω*; et *discernere*, diviser, séparer une chose de tout ce qui en approche le plus, reconnaître, découvrir les signes qui empêchent de la confondre avec une autre chose.

De *mesc*, mêler, *mélange*, parmi, entre ; mot celte, oriental, grec, les Latins ont fait *miscere*, le Français, *mêler* ; et nous avons dit, par opposition ou par extraction, *démêler*, défaire le mélange, éclaircir les choses embrouillées, mettre chaque chose à part, à sa place, en ordre.

Vous *distinguez* un objet par les apparences ; et lorsque vous avez assez de lumière pour le reconnaître, vous le *discernez* à ses signes exclusifs ; et lorsque vous le *distinguez* de tout autre objet avec lequel il pourrait être confondu, vous le *démêlez*, à des signes particuliers qui le *distinguent* dans la foule des objets avec lesquels il se trouve confusément mêlé.

Dans l'obscurité ou dans l'éloignement, vous ne *distinguez* pas un objet ; vous ne *distinguez* pas si c'est un rocher ou un nuage, un homme ou un animal, du noir ou du brun : les traits de l'objet ne sont pas assez sensibles. Avec les mêmes apparences, sous le même aspect, vous ne *discernez* point un objet d'un autre ; vous ne *discernez* point le similor de l'or, une copie d'un original : les traits de l'objet sont trop équivoques. Dans la confusion, au milieu du désordre, vous ne *démêlez* pas les objets : vous ne *démêlerez* pas les voix dans des acclamations, les drogues dans une mixtion, les fils d'un écheveau mêlé.

Il faut de la lumière, de l'intelligence, et une application convenable pour *distinguer* ; de la science, de la sagacité, de la critique pour *discerner* ; de l'habileté, du travail, un esprit d'ordre et d'analyse pour *démêler*.

Pour reconnaître les objets, il faut les avoir bien *distingués*. Pour choisir entre des choses semblables, il faut savoir *discerner*. Pour rétablir l'ordre des choses interverti, il faut les *démêler*.

A l'air d'une personne, on *distingue*, selon Mallebranche, l'estime qu'elle fait d'elle-même, ainsi que ses desseins sur l'estime des autres : le caractère de la personne bien connu, vous *discernez* les motifs de ses actions, comme à l'œuvre on *discerne* la main de l'ouvrier : sous quelque déguisement qu'elle se travestisse, on la *démêle* ; le masque dont elle se couvre est comme une glace qu'elle aurait mise devant son portrait. (R.)

423. DISTRAIRE, DÉTOURNER, DIVERTIR.

Distraire, lat. *distrahere*, tirer dans un sens, retirer de, attirer ailleurs. *Détourner*, tourner hors, hors de, donner un autre tour, changer le sens. *Divertir*, du vieux français *verti*, lat. *vertere*, tourner diversement, diriger *vers* un autre but, faire changer d'objet.

Il est sensible que l'action de *distraire* est plus faible, plus

douce, plus légère que celle de *détourner* ou de *divertir*. *Distraire* n'exprime qu'une simple séparation, un déplacement, et même un dérangement; tandis que *détourner* et *divertir* marquent une vraie révolution, un tout autre aspect, des changemens *divers*. Il est constant, par les mêmes applications et les acceptions différentes de *divertir*, qu'il marque un plus grand changement, une plus grande différence, un plus grand effet que *détourner*, puisqu'il se prend aussi pour *enlever*, *dissiper*, *amuser*, occuper ou employer entièrement d'une autre manière.

Au physique, on dira *distraire*, *détourner*, *divertir*, des deniers, des papiers, des effets, etc. On les *distrait* en les ôtant de leur place, en les séparant du reste, en les mettant à part; on les *détourne* en les mettant hors de portée, à l'écart, en les éloignant de leur voie ou de leur destination, en les employant à un autre dessein; on les *divertit* en les supprimant, en se les appropriant, en les dissipant.

Au figuré, nous disons *distraire*, *détourner*, *divertir* d'un travail, d'une occupation, d'une entreprise, d'un dessein, etc.

Il suffit d'interrompre l'attention de quelqu'un pour le *distraire* de son travail: il faut l'occuper, du moins pendant un temps, d'autre chose pour l'en *détourner*; il faudrait le lui faire oublier ou abandonner, en l'occupant de toute autre chose pour l'en *divertir*.

Celui qui n'est que *distrait* est encore plein de sa chose, en pensant à une autre; il y reviendra bientôt. Celui qui est *détourné* n'est plus à sa chose; mais, quoiqu'une autre chose le tienne, il pourra facilement y revenir. Celui qui est *diverti* est loin de la chose; il est tout à une autre, il ne songe plus à son objet.

Une cause légère *distrait*; une cause forte, une sollicitation importune, *détournent*; des objets attrayans, des raisons déterminantes, *divertissent*.

L'esprit naturellement inconstant et léger se *distrait* de lui-même, s'il n'est fortement appliqué. Un homme curieux se *détourne* facilement, dès qu'un nouvel objet le frappe; il porte et fixe sur lui son attention avide. Celui qui fait une chose avec la moitié de son esprit, ou sans être bien occupé, est bientôt *diverti* par le premier objet agréable qui peut remplir son esprit tout entier.

Distraire convient bien, lorsqu'il ne s'agit que d'une simple application de l'esprit, d'un travail facile, de soucis légers, dont on se détache aisément. *Détourner* convient parfaitement lorsqu'il s'agit d'une grande occupation, d'une préoccupation forte, d'une résolution ferme à laquelle on ne renonce qu'avec une grande peine et comme par violence. *Divertir* convient singulièrement lorsqu'il s'agit d'un état pénible, d'une profonde

douleur, d'une mélancolie à laquelle on veut donner le change ou du relâche par des pensers doux et agréables.

Vous pouvez *distraire* d'un dessein une personne qui ne fait qu'y songer; vous l'en détacherez peu à peu. Vous devez *détourner* d'un mauvais dessein celui qui a résolu de l'exécuter; il faut qu'il l'abandonne tout à fait. Il faudrait *divertir* l'homme plein de tristes pensées; mais vous ne pouvez guère que l'en *distraire* insensiblement.

La vie de certaines gens n'est qu'une continuelle *distraction;* il n'est pas à craindre de les *détourner ;* que font-ils? ils ont sans cesse besoin d'être *divertis*, ils s'ennuient de tout comme d'eux-mêmes.

La *distraction* est à l'esprit ce que le repos est au corps. Une tête forte et indépendante ressemble à la nature, que vous ne *détournez* de son cours qu'en l'assujettissant à ses propres lois. Ces perfides libéralités qui abusent les peuples, et ces jeux bruyans qui les *divertissent* de la considération et du sentiment de leurs maux, sont les présens d'un ennemi et les séductions de la tyrannie.

L'amusement est bon lorsqu'il ne fait que *distraire* à propos, sans *détourner* du devoir, et sans *divertir* des soins importans. (R.)

424. DIVISER, PARTAGER.

« L'un et l'autre de ces mots signifient que d'un tout on fait plusieurs parties : mais celui de *diviser* ne marque précisément que la désunion du tout pour former de simples parties; et celui de *partager*, outre cette désunion du tout, a de plus un certain rapport à l'union propre de chaque partie, pour en former de nouveaux tous particuliers.

« La différence des intérêts *divise* les princes; celle des opinions *partage* les peuples.

« On *divise* le tout en ses parties; on le *partage* en ses portions. Voilà pourquoi l'on dit *diviser* un cercle, *partager* un héritage. » (G.)

Diviser, du mot latin *dividere*, séparer les parties d'un tout.

Partager vient de *partes agere*, faire des parts ou portions.

L'abbé Girard a bien saisi la différence de ces deux mots dans le sens propre. La *division* annonce la distribution d'un tout ou de plusieurs choses unies, en parties différentes, pour être mises ou seulement considérées à part. Le *partage* annonce la distribution d'un tout en *tous* ou en objets particuliers, pour être détachés et employés séparément. Le *partage* suppose la *division*, et va plus loin.

On *divise* l'année en mois, les mois en jours, la sphère en cercles, le cercle en degrés, et cette *division* n'est souvent

qu'idéale. On *partage* le pain entre les convives, un héritage entre les cohéritiers, les bénéfices entre les intéressés, le butin entre les associés, etc. Le *partage* est réel, et la portion de chacun devient indépendante des autres.

Un orateur *divise* son discours en plusieurs points pour considérer une vérité sous divers rapports, et ces points sont liés les uns aux autres. Des puissances se *partagent* entre elles un pays hors d'état de se défendre, pour en augmenter leur empire, et chaque partie forme un corps indépendant des autres.

La terre n'était autrefois idéalement *divisée* qu'en trois grandes parties, qui tenaient pourtant l'une à l'autre. Les fleuves et les chaînes de montagnes la *partagent* réellement en masses différentes, entre lesquelles on voit une certaine solution de continuité.

Le géomètre travaille à *diviser* géométriquement un angle en trois parties égales. Le peuple de Rome poursuivit le *partage* des terres jusqu'à la ruine de la république.

Vous *divisez* une somme en plusieurs sommes particulières. Vous *partagez* vos secours entre les malheureux qui en sont le plus dignes.

Alexandre conquit le monde et ne forma pas un empire; tout était *divisé*, rien n'était uni dans ses conquêtes: à sa mort, *partagées* entre ses capitaines comme des dépouilles, elles firent plusieurs grands Rois.

Au moral, ces mots ne conservent pas exactement les mêmes rapports distinctifs. La *division* marque alors la mésintelligence et l'opposition entre les personnes et les choses. Le *partage* n'emporte que la différence ou la diversité.

Les esprits *divisés* se choquent les uns les autres; des esprits *partagés* s'éloignent les uns des autres. Avec des vues croisées, on se *divise;* avec des vues diverses on se *partage*. Des prétentions contraires nous *divisent*, des goûts différens nous *partagent*.

Il y a *partage* dès qu'on est deux. Une poule survient, et il y a *division* entre les deux coqs.

Un conseil *partagé* ne sait que résoudre, un conseil *divisé* ne fait que troubler.

Si vous *partagez* le commandement, vous *divisez* l'armée. (R.)

425. DIVORCE, RÉPUDIATION.

Divorce, lat. *divortium*, exprime naturellement l'action propre du verbe *divertere*, divertir, tourner dans un autre sens, diviser, séparer. *Répudiation*, latin *repudiatio*, exprime l'action propre du verbe *repudiare*, répudier, rejeter, renvoyer.

Ces mots sont employés à désigner la rupture, la dissolution

du mariage Le *divorce* est proprement la séparation de deux époux ; la *répudiation*, le renvoi de l'un par l'autre.

« Il y a (dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, liv. 16, c. 15), cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel, à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle ; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté, pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre. » (R.)

426. DIURNE, QUOTIDIEN, JOURNALIER.

Ces trois mots désignent tous un rapport à tous les jours, mais sous des aspects assez différens pour ne devoir pas être confondus.

Ce qui est *diurne* revient régulièrement chaque jour, et en occupe toute la *durée*, soit qu'on entende par là une révolution entière de ving-quatre heures, soit qu'on ne désigne que la partie de cette révolution que le soleil ou toute autre étoile est sur l'horizon.

Ce qui est *quotidien* revient chaque jour, mais sans en occuper toute la *durée*, et sans autre régularité que celle du retour.

Ce qui est *journalier* se répète comme les jours, mais varie de même ; il peut en occuper, ou n'en pas occuper toute la *durée*.

Diurne est un terme didactique, parce qu'il n'appartient qu'aux sciences rigoureuses d'apprécier les objets avec l'exactitude que comporte la signification totale de ce mot. Ainsi l'on dit en astronomie, la révolution *diurne* de la terre, pour désigner sa révolution autour de son axe en vingt-quatre heures.

Quotidien est un terme du langage commun, mais consacré à caractériser ce qui ne manque pas de recommencer chaque jour, quoique accidentellement. C'est pour cela que, dans l'oraison dominicale, il est mieux de dire notre pain *quotidien*, que de dire notre pain de chaque jour, parce que nos besoins, soit temporels, soit spirituels, renaissent en effet tous les jours : « Et pour marque, dit le P. Bouhours, que le pain *quotidien* est une expression consacrée, c'est qu'elle a passé en proverbe, pour exprimer une chose ordinaire ; c'est, dit-on, son pain *quotidien* ». On appelle aussi fièvre *quotidienne* une espèce de fièvre intermittente qui vient et cesse tous les jours, et suivie de quelques heures d'intermission.

Journalier appartient absolument au langage commun, et s'applique à toutes les autres choses qui se répètent tous les jours avec des variations accidentelles. Ainsi l'on dit, l'expé-

rience *journalière*, des occupations *journalières*, un travail *journalier*, pour marquer une expérience, des occupations, un travail, qui recommencent chaque jour; et l'on ne pourrait pas y employer les termes de *diurne* ou de *quotidien*, qui excluraient l'idée de variation. Cette idée est si propre au mot *journalier* qu'il s'emploie même pour la marquer uniquement; et nous disons une humeur *journalière*, les armes sont *journalières*, pour dire, une humeur changeante, les armes sont sujettes à des variations. Quelquefois on dit *journalier* pour *diurne*, parce que l'on fait abstraction de la régularité; le mouvement *journalier* du ciel : mais on ne peut jamais dire *journalier* pour *quotidien*. (B.)

427. DOCILITÉ, DOUCEUR.

La *docilité* tient à la volonté; la *douceur* tient au caractère. Etre *docile*, c'est faire ce que veulent les autres; être *doux*, c'est se plaire à faire ce que les autres desirent.

Un enfant est *docile* lorsqu'il obéit à ses parens. Une femme est *douce* lorsqu'elle ne sait pas avoir d'autres volontés que celles de son mari.

La *docilité* peut n'être pas *douce*; elle se contente de se soumettre. La *douceur* est toujours *docile*; elle est heureuse de sa soumission.

La *docilité* ne discute pas. La *douceur* ne saurait pas discuter.

La *docilité* peut s'allier avec une grande fermeté de caractère; elle peut être le résultat d'une volonté soutenue de céder toujours. La *douceur* ne s'allie pas toujours avec la faiblesse; mais elle n'est jamais le résultat de la volonté.

La *docilité* peut s'acquérir. La *douceur* est un don de la nature.

La *docilité* se connaît elle-même; elle obéit et le sait bien. La douceur s'ignore; elle cède et ne s'en doute pas.

La *docilité* est une vertu. La *douceur* est un charme du caractère.

La *docilité* ne s'exerce que lorsqu'il y a lieu à l'obéissance. La *douceur* se fait sentir à tous momens, dans les moindres occasions.

La *docilité* ne s'exerce que de l'inférieur au supérieur; c'est un devoir. La *douceur* s'exerce envers tout le monde; c'est une grace.

La *docilité* ne défend pas ses opinions contre ceux à qui elle se croit obligée de céder. La douceur soutient les siennes sans blesser personne.

La *docilité* est le contraire de l'opiniâtreté extérieure. La *douceur* est l'opposé de l'aigreur.

La *docilité* ne gouverne que les actions; elle n'a d'influence ni sur les sentimens ni sur les pensées. La *douceur* a plus d'abandon; elle se laisse persuader plus aisément.

La *docilité* croit qu'elle a raison de faire ce qu'on exige d'elle. La *douceur* croit que l'on a raison de l'exiger.

Une femme *docile* convient à un mari impérieux. Un mari *doux* est ce qu'il faut à une femme capricieuse.

La *docilité* peut venir du sentiment de sa supériorité personnelle. La *douceur* semble reconnaître la supériorité des autres. (F. G.)

428. DOCTE, DOCTEUR.

Être *docte*, c'est être véritablement savant et habile; être *docteur*, c'est non seulement être habile homme, mais avoir donné de sa science certaines preuves par lesquelles on ait obtenu ce titre.

Il faut néanmoins avouer que, depuis quelques années, on a mis une autre différence entre ces deux mots, et qu'aujourd'hui le mot de *docteur* est fort au-dessous de celui de *docte* : ce qui est venu de cê que, dans un grand nombre d'habiles gens qui avaient ce degré, quelques-uns, ne soutenant pas leur nom par leur science, se sont trouvés *docteurs* sans être *doctes*. Cela a suffi pour ravaler un titre si beau; car c'est un vice qu'on ne guérira jamais, de juger du particulier en général dans les choses désavantageuses. (*Andry de Boisregard;* Réfl. sur l'usage prés. de la Langue fr. *Tome I.*) (1)

429. DON, PRÉSENT.

La différence caractéristique de ces mots, quoique très-sensible, n'a pas été mieux saisie par nos synonymistes, que ne l'a été par les synonymistes latins celle de *donum* et de *munus*. Ils sont tombés, les uns à la suite des autres, dans les mêmes méprises.

« Ces mots (dit M. d'Alembert dans l'Encyclopédie) signifient ce qu'on donne à quelqu'un sans y être obligé. Le *présent* est moins considérable que le *don.* » M. Beauzée pense que la première et principale différence des deux termes consiste en effet dans cette proportion. Calepin avait dit que *donum*, le *don*, s'applique aux choses plus considérables; et *munus*, le *présent*, aux choses moins importantes.

Cette supposition me paraît gratuite; il y a des *présens* riches et magnifiques, et des *dons* modiques et légers. Un *présent* de

---

(1) Sur *docte* et *docteur*, voyez La Bruyère, *Caract.*, ch. 2.

cent mille écus, ou d'un écrin de diamans, est certes plus considérable que le *don* d'une chaumière ou d'un quartier de terre.

M. d'Alembert ajoute que le *présent* se fait à des personnes moins considérables, excepté quand il s'agit de Dieu. M. Beauzée juge que cette qualité n'est point essentielle au *présent*, et je pense comme lui.

M. d'Alembert dit lui-même que les princes se font mutuellement des *présens* par leurs ambassadeurs : il n'y a point là inégalité de personnes. Il convient qu'on dit les *dons de Dieu*, les *dons du Saint-Esprit :* il ne peut y avoir une plus grande infériorité dans celui à qui le *don* est fait.

Les rois et leurs sujets, les seigneurs et leurs vassaux, les grands et les petits, se font également des *dons* et des *présens* les uns aux autres.

M. Beauzée pense que les véritables objets du *don* sont ceux dont on transporte la propriété sans les déplacer; et les objets du *présent*, ceux qu'on déplace pour en transporter la propriété. Nous touchons à la vérité.

L'étymologie éclaircira le sens propre de ces termes et leur différence.

Don, *dan*, *than*, mot commun aux Hébreux, aux Celtes, aux Grecs, aux Latins, etc., exprime l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit, à titre onéreux. *Présent* signifie le *don présent ;* ce qu'on présente en *don*, ce qu'on donne de la main à la main ; *præsens quod manu datur*, dit quelque part Cicéron, par opposition à tout autre *don* fait d'une autre manière. On a dit *présent*, pour un *don présent* ou présenté, comme on dit le *présent*, au lieu du temps *présent*. Il en est de même du *munus* des Latins, *quod manu datur ;* car ce mot vient certainement de *man*, *main*. Pline, *l.* 35, *c.* 19, dit que les *dons* s'appellent *munera* lorsqu'ils se donnent de *la main*. La loi 18, ff. *de verb. signif.*, distingue *munus* du *présent*, en disant que les *dons* sont faits par les absens, les *munera* envoyés, et les *présens* offerts (*dicuntur..... præsentia offerri*). La signification propre du mot *présent* n'est donc plus douteuse. L'abbé Girard l'indiquait sans y songer, en disant que le mot *donner* marque plus parfaitement l'acte de volonté qui transporte actuellement la propriété de la chose ; et que *présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage.

Le *présent* est le *don* qu'on présente. On fait, on envoie, on porte, on offre un *présent ;* on fait un *don*, on l'accorde.

On fait des *présens* de noces ; on *présente* une corbeille. Les

époux futurs se font des *dons* mutuels par contrats; ils s'assurent l'un à l'autre, pour l'avenir, des propriétés.

On fait *don* de son cœur, et on n'en fait pas *présent*; car on cède l'empire, sans livrer la chose.

Les petits *présens*, dit le proverbe, entretiennent l'amitié. Les *dons* immodérés, dit un ancien, font d'insolens ingrats.

Puisque le don a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait, on fait plutôt *don* de choses utiles, puisque le *présent* est plutôt offert par le desir de plaire à la personne qui l'agrée, on fait plutôt *présent* de choses agréables. Ainsi, vous direz plutôt les *dons* de Cérès et les *présens* de Flore, suivant la remarque de M. d'Alembert. Vous direz, eu égard à l'utilité : *O don du Ciel! prévoyante sagesse!* et vous dites, eu égard à l'agrément, *présent du Ciel! ô divine amitié!* Mais ce n'est pas à dire, comme on l'ajoute, que le *don* soit en lui-même d'une *nécessité absolue*, et le *présent* de *pur agrément*.

Tous ces divers rapports accessoires, secondaires, accidentels, sont et doivent toujours être, dans le langage, subordonnés à l'idée propre et primitive des termes; et c'est par cette idée capitale qu'il faut juger de la régularité de leurs applications. (R.)

430. DONNER, PRÉSENTER, OFFRIR.

L'idée du don est le fondement essentiel et commun, qui rend synonyme, en beaucoup d'occasion, la signification de ces mots : mais *donner* est plus familier; *présenter* est toujours respectueux; *offrir* est quelquefois religieux. Nous *donnons* aux domestiques; nous *présentons* aux princes; nous *offrons* à Dieu.

On *donne* à une personne, afin qu'elle reçoive; on lui *présente*, afin qu'elle agrée; on lui *offre*, afin qu'elle accepte.

Nous ne pouvons *donner* que ce qui est à nous; *offrir* que ce qui est en notre pouvoir : mais nous *présentons* quelquefois ce qui n'est ni à nous, ni en notre puissance.

Donner marque plus positivement l'acte de volonté, qui transporte actuellement la propriété de la chose. *Présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage. *Offrir* exprime particulièrement le mouvement du cœur qui tend à ce transport. Ainsi la valeur des deux derniers mots a plus de rapport à la partie préliminaire du don; et celle du premier en a davantage à ce qui rend cet acte pleinement exécuté : c'est pourquoi l'on peut fort bien dire qu'on *présente* en *donnant*, et qu'on *offre* pour *donner*; mais on ne peut changer l'ordre de ce sens.

Les biens, le cœur, l'estime, se *donnent*. Les respects, le pain béni, les cahiers des états ou des délibérations se *présentent*. Les services personnels s'*offrent*.

Ce n'est pas toujours la libéralité qui fait *donner*, l'intérêt y a quelquefois beaucoup de part. La manière de *présenter* peut être plus agréable que le *don* même de la chose. On *offre* plus souvent par pure politesse que par affection de cœur. (G.)

431. DOULEUR, CHAGRIN, TRISTESSE, AFFLICTION, DÉSOLATION.

Ces mots désignent en général la situation d'une ame qui souffre. *Douleur* se dit également des sensations désagréables du corps et des peines de l'esprit ou de cœur: les quatre autres ne se disent que de ces dernières.

De plus, *tristesse* diffère de *chagrin* en ce que le *chagrin* peut être intérieur, et que la *tristesse* se laisse voir au dehors. La *tristesse* d'ailleurs peut être dans le caractère ou dans la disposition habituelle, sans aucun sujet, et le *chagrin* a toujours un sujet particulier.

L'idée d'*affliction* ajoute à celle de *tristesse;* celle de *douleur*, à celle d'*affliction;* et celle de *désolation*, à celle de *douleur*.

Chagrin, tristesse et *affliction*, ne se disent guère en parlant de la *douleur* d'un peuple entier, sur-tout le premier de ces mots. *Affliction* et *désolation* ne se disent guère en poésie, quoique *affligé* et *désolé* s'y disent très-bien. *Chagrin*, en poésie, sur-tout lorsqu'il est au pluriel, signifie plutôt *inquiétude* et *souci*, que *tristesse* apparente ou cachée. (*Encycl.* V, 82.)

432. DOULEUR, MAL.

Dans quelque sens qu'on prenne ces mots, le plaisir est toujours l'opposé de la *douleur*, et le bien l'est du *mal;* mais ils ne sont proprement synonymes que dans le sens où ils marquent une sorte de sensation disgracieuse qui fait souffrir; et alors la *douleur* dit quelque chose de plus vif, qui s'adresse précisément à la sensibilité; le *mal* dit quelque chose de plus générique, qui s'adresse également à la sensibilité et à la santé.

La *douleur* est souvent regardée comme l'effet du *mal*, jamais comme la cause. On dit de celle-là, qu'elle est aiguë; de l'autre, qu'il est violent. On dit aussi, par sentence philosophique, que la mort n'est jamais un *mal*, que la *douleur* en est un. (G.)

433. DOUTEUX, INCERTAIN, IRRÉSOLU.

Ces trois termes marquent également l'état de suspension ou d'équilibre dans lequel se trouve l'ame à l'égard des objets qui fixent son attention.

Le *doute* vient de l'insuffisance des preuves, ou de l'égalité de vraisemblance entre les preuves pour et contre; l'*incertitude*, du défaut des lumières nécessaires pour se décider; et l'*irrésolution*, du défaut des motifs d'intérêt, ou de l'égalité des motifs opposés.

Le *doute* produit l'*incertitude;* et tous deux concernent l'esprit, qui a besoin d'être éclairé; l'*irrésolution* concerne le cœur, qui a besoin d'être touché. (B.)

Douteux ne se dit que des choses; *incertain* se dit des choses et des personnes; *irrésolu* ne se dit que des personnes; il marque de plus une disposition habituelle, et tient au caractère.

Le sage doit être *incertain* à l'égard des opinions *douteuses*, et ne doit jamais être *irrésolu* dans sa conduite. On dit d'un fait légèrement avancé, qu'il est *douteux;* et d'un bonheur légèrement espéré, qu'il est *incertain:* ainsi *incertain* se rapporte à l'avenir, et *douteux* au passé ou au présent. (*Encyclop.*, V, 90.)

434. DROIT, DEBOUT.

On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni penché. On est *debout* lorsqu'on est sur ses pieds.

La bonne grace veut qu'on se tienne *droit*. Le respect fait quelquefois tenir *debout*. (G.)

435. DROIT, JUSTICE

Le *droit* est l'objet de la *justice;* c'est ce qui est dû à chacun. La *justice* est la conformité des actions avec le *droit;* c'est rendre et conserver à chacun ce qui lui est dû. Le premier est dicté par la nature, ou établi par l'autorité, soit divine, soit humaine; il peut quelquefois changer selon les circonstances: la seconde est la règle qu'il faut toujours suivre; elle ne varie jamais.

Ce n'est pas aller contre les lois de la *justice* que de soutenir et défendre ses *droits* par les mêmes moyens dont on se sert pour les attaquer. (G.)

436. DROIT CANON, DROIT CANONIQUE.

Messieurs de Port-Royal, contre l'usage général de dire *droit canon*, hasardèrent *droit canonique*, appuyés par l'usage de dire en latin, *jus canonicum*.

C'est l'usage seul qu'on pourrait opposer aux novateurs, car le changement était en lui-même plausible et régulier : *droit canon* est une locution étrange. *Canon* est substantif ; or, il est contre la règle qu'un substantif s'accole à un autre pour faire l'office d'adjectif.

Les constitutions ecclésiastiques, ou les décisions légitimes des Conciles, des Papes, en fait de morale et de discipline, s'appelèrent *canons*, mot grec qui signifie *règle*. Un recueil de ces institutions était intitulé *Canons* ou *Canones*. Jamais les Pères de l'Eglise et les anciens docteurs ne joignirent au mot *canon* celui de *droit*, ou plutôt celui de *jus*, parce qu'il emporte avec lui une idée de commandement, de contrainte, de coaction ; et que, sous cet aspect, il ne leur paraissait pas convenir à l'esprit de l'Eglise, qui cherche à persuader par la douceur. Denis le Petit osa, dit-on, le premier, dans le sixième siècle, allier le nom de *droit* avec celui de *canon*, lorsqu'il publia sa collection de *canons* et de lettres des Papes. L'usage d'appeler *canon* ce genre de règle, fit ensuite dire, contre les règles grammaticales, *droit canon*.

Ainsi, le *droit canon* est proprement le *droit* appelé ou intitulé *canon*. Cette explication lève l'irrégularité apparente de la locution. Le *droit canonique* est l'espèce particulière de *droit* résultant des *canons* : *canonique* signifie qui appartient aux *canons*.

Le *droit canon* est le corps, le code, la législation même des *canons* : le *droit canonique* est le sujet traité, la matière éclaircie, la chose établie par les *canons*. Le *droit canon*, c'est ce qui règle, ordonne : le *droit canonique*, c'est ce qui est réglé, ordonné. Le premier est ce qui nous impose le devoir ; le second, le devoir qui nous est imposé. Vous décidez par le *droit canon* une question de *droit canonique*. Ce qui est *canonique* a rapport à la loi, et le *canon* est la loi elle-même.

On dira le *droit canon* lorsqu'il s'agira de la chose, du *droit*, de l'autorité, de la science en général : on dira le *droit canonique* lorsqu'il s'agira de particularités, de détails, de recherches, de discussions, de considérations relatives à ce *droit*. (R.)

437. DURABLE, CONSTANT.

Ce qui est *durable* ne cesse point ; il est ferme par sa solidité. Ce qui est *constant* ne change pas ; il est ferme par sa résolution.

Il n'est point de liaisons *durables* entre les hommes, si elles ne sont fondées sur le mérite et sur la vertu. De toutes les passions, l'amour est celle qui se pique le plus d'être *constante*, et qui l'est moins. (G.)

438. DURANT, PENDANT.

Ces deux prépositions ont pour idée accessoire le temps. C'est par ce moyen qu'elles rapprochent les choses, en le leur rendant commun, et les faisant arriver ensemble; avec cette différence, que *durant* exprime un temps de durée, et qui s'adapte dans toute son étendue à la chose à laquelle on le joint; que *pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque, qu'on n'unit pas dans toute son étendue, mais seulement dans quelqu'une de ses parties.

Les ennemis se sont cantonnés durant la campagne. La fourmi fait *pendant* l'été les provisions dont elle a besoin *pendant* l'hiver. (*Vrais princ.*, disc. XI.) (G.)

439. DURÉE, TEMPS.

Ces mots diffèrent en ce que la *durée* se rapporte aux choses, et le *temps* aux personnes. On dit la *durée* d'une action, et le *temps* qu'on met à la faire.

La *durée* a aussi rapport au commencement et à la fin de quelque chose, et désigne l'espace écoulé entre ce commencement et cette fin; et le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une manière vague. On dit aussi, en parlant d'un prince, que la *durée* de son règne a été de tant d'années, et qu'il est arrivé tel événement pendant le *temps* de son règne; que la *durée* de son règne a été courte, et que le *temps* en a été heureux pour ses sujets. (*Encycl.*, V, 170.)

E

440. ÉBAHI, ÉBAUBI, ÉMERVEILLÉ, STUPÉFAIT.

Ces termes sont familiers; *ébaubi* est même populaire et vieux. S'ils expriment énergiquement divers genres de surprises, faut-il les dédaigner? La Fontaine et Molière s'en accommodèrent.

Nous sommes *ébahis* par la surprise qui nous fait tenir la bouche béante, comme il arrive aux enfans et aux badauds, avec l'air de l'enfance ou de l'ignorance prompte à admirer. Nous sommes *ébaubis* par une surprise qui nous étourdit, nous déconcerte, nous laisse à peine balbutier, et nous tient comme suspendus dans le doute. Nous sommes *émerveillés* par une surprise qui nous attache avec une espèce de charme, ou avec une vive satisfaction, à la considération d'un objet qui nous paraît merveilleux, prodigieux, supérieur à notre intelligence. Nous sommes *stupéfaits* par une surprise qui nous rend im-

mobiles, semble nous ôter l'usage de l'esprit et des sens, comme si nous étions stupides.

Les badauds, dit-on, sont *ébahis* dès qu'ils voient quelque chose de nouveau. Une personne qui voit arriver un événement tout à fait contraire à son attente et qu'elle ne peut pas croire, dira :

> J'en suis toute *ébaubie* et je tombe des nues. MOLIÈRE.

Celui qui voit une chose qu'il n'aurait jamais pu imaginer, et qui éprouve l'espèce d'admiration que peuvent inspirer les objets d'un genre supérieur ou merveilleux dans leur genre, en est *émerveillé*. Il faut quelque chose de bien étrange pour produire l'effet décrit par Destouches dans les vers suivans :

> J'ouvre la porte et vois, non sans surprise extrême,
> En ouvrant brusquement, le bon homme lui-même,
> Comme au mur attaché, *stupéfait*, interdit,
> Et qui n'a rien perdu de tout ce qui s'est dit.

(R.)

441. ÉBAUCHE, ESQUISSE.

Termes techniques, qui annoncent l'un et l'autre quelque chose de préliminaire et d'imparfait, qui tend à l'exécution d'un ouvrage. (B.)

L'*ébauche* est la première forme qu'on a donnée à un ouvrage : l'*esquisse* n'est qu'un modèle incorrect de l'ouvrage même, qu'on a tracé légèrement, qui ne contient que l'esprit de l'ouvrage qu'on se propose d'exécuter, et qui ne montre aux connaisseurs que la pensée de l'ouvrier.

Donnez à l'*esquisse* toute la perfection possible, et vous en ferez un modèle achevé : donnez à l'*ébauche* toute la perfection possible, et l'ouvrage même sera fini.

Ainsi, quand on dit d'un tableau, j'en ai vu l'*esquisse*, on fait entendre qu'on en a vu le premier trait au crayon, que le peintre avait jeté sur le papier: et quand on dit, j'en ai vu l'*ébauche*, on fait entendre qu'on a vu le commencement de son exécution en couleur, que le peintre avait formé sur la toile.

D'ailleurs le mot d'*esquisse* ne s'emploie guère que dans les arts où l'on parle du modèle de l'ouvrage; au lieu que celui d'*ébauche* est plus général, puisqu'il est applicable à tout ouvrage commencé, et qui doit s'avancer de l'état d'*ébauche* à celui de perfection.

Esquisse dit toujours moins qu'*ébauche*; quoiqu'il soit peut-être moins facile de juger de l'ouvrage sur l'*ébauche* que sur l'*esquisse*. (*Encycl.* V, 212.)

442. S'ÉBOULER, S'ÉCROULER.

L'idée commune de ces mots est de tomber en ruines, en s'affaissant et en roulant. *S'ébouler* est, à la lettre, tomber en *roulant* comme une *boule*. *S'écrouler*, est tomber en *roulant* avec précipitation et fracas.

Une butte *s'éboule* en se partageant par mottes, qui tombent en roulant sur elles-mêmes comme des boules : un rocher *s'écroule* en se brisant et roulant dans sa chute impétueusement et avec fracas. Les sables *s'éboulent*, les édifices *s'écroulent*. Les jardins suspendus de Sémiramis (belle expression pour dire des jardins en terrasse) se seraient *écroulés* : une petite terrasse mal liée *s'éboulera*. Un bastion de terre sablonneuse *s'éboulera* de lui-même : il faudra du canon pour qu'un bastion solide et revêtu *s'écroule*.

Celui qui creuse sous terre, court risque d'y être enseveli par des *éboulemens*. Celui qui bâtit sur des fondemens trop faibles, court risque d'être écrasé par l'*écroulement* de sa maison.

Si vous êtes assis sur un siége de gazon, que craignez-vous quand il *s'éboulerait*? Mais si vous tournez autour d'une montagne volcanique, tremblez que les rochers ne *s'écroulent*. La vérité morale serait-elle défigurée par ces emblêmes? (R.)

443. ÉBULLITION, EFFERVESCENCE, FERMENTATION.

Ce sont trois termes techniques, qui ne sont point entièrement synonymes, quoiqu'on les confonde aisément. M. Homberg est un des premiers qui en ait expliqué la différence, et qui en ait fait l'exacte distinction. (*Encycl.* V., 216.)

L'*ébullition* est le mouvement que prend un liquide qui bout sur le feu, et il se dit, en chimie, de deux matières, qui, en se pénétrant, font paraître des bulles d'air.

L'*effervescence* est le mouvement qui s'excite dans une liqueur dans laquelle il se fait une combinaison de substances, telles que des acides qui se mêlent, et produisent ordinairement de la chaleur.

La *fermentation* est le mouvement interne qui s'excite de lui-même dans un liquide, par lequel ses parties se décomposent pour former un nouveau corps.

L'eau qui bout est en *ébullition*; le fer dans l'eau forte fait *effervescence*; et la bierre est en *fermentation*. (*Diction. de l'Acad.* sous ces trois mots.)

La raison pourquoi on a confondu ces trois actions sous le nom de *fermentation*, est que les *fermentations* s'échauffent ordinairement, en quoi elles ressemblent aux *effervescences*, et qu'elles sont presque toujours accompagnées de quelque gon-

flement, en quoi elles ressemblent aux *ébullitions*. (*Encycl.* V, 217.)

Le mot *ébullition* s'emploie dans un autre sens physique, pour désigner cette maladie qui cause sur la peau des élevures ou taches rouges. C'est une métaphore fondée sur la ressemblance de ces élevures de la peau avec les bulles, qui paraissent à la surface d'un liquide qui est en *ébullition*.

Les mots *effervescence* et *fermentation* s'emploient aussi dans un sens figuré, mais en passant du physique au moral. L'*effervescence* se dit du zèle subit et général des esprits, pour quelque objet déterminé vers lequel ils se portent avec une espèce de chaleur. La *fermentation* se dit de la division des esprits et des prétentions opposées des parties.

Il en est au moral comme au physique : l'*effervescence* des esprits peut être sans *fermentation* : mais il n'y a point de *fermentation* dans les esprits sans quelque *effervescence*. (B.)

444. ÉCHANGER, TROQUER, PERMUTER.

Ces trois mots désignent l'action de donner une chose pour une autre, pourvu que l'une des choses données ne soit pas de l'argent ; car, en ce cas, il y a vente ou achat.

On échange les ratifications d'un traité ; on *troque* des marchandises ; on *permute* des bénéfices.

Échanger est du style noble ; *troquer*, du style ordinaire et familier ; *permuter*, du style de palais. (*Encycl.* V, 230.)

On *échange* particulièrement des marchandises, et, en général, des *valeurs* ; c'est proprement ce que le commerce fait, il *échange*. L'abbé Girard assure qu'*échange* se dit des terres ; des personnes, de tout ce qui est bien-fonds, par exemple, des états, des charges, des prisonniers : comme si on ne le disait pas également des denrées, des ouvrages d'industrie, et de toutes les choses mobilières.

On *troque* sans doute des marchandises ; mais proprement des choses de service, des meubles, des effets des bijoux, des chevaux, des ustensiles, comme l'abbé Girard l'a observé après l'Académie et tous les dictionnaires. Selon le dictionnaire de Commerce, le marchand dit qu'il a *troqué* une marchandise contre une autre, lorsqu'il n'y a point eu d'argent déboursé. On dit aussi *acheter une marchandise partie comptant, partie en troc* ; c'est-à-dire partie en marchandise. Ainsi le troc se fait en nature, il exclut l'argent. Le commerce avec les sauvages se fait par *troc*.

Il n'y a point de difficultés quant aux mots *permuter* et *permutation* ; ils ne se disent qu'en matière bénéficiale, des titres et biens ecclésiastiques.

Changer et *échanger* sont naturellement, à l'égard de ces mots, comme le genre à l'égard des espèces. Ainsi, on *change* un lot contre un autre, des tableaux contre des meubles, un cheval borgne contre un aveugle : alors ce mot veut dire *troquer.* On dit, *perdre* ou *gagner au change*, au *troc*, à l'*échange*, au marché. (R.)

445. ÊTRE ÉCHAPPÉ, AVOIR ÉCHAPPÉ.

Ces deux expressions que l'on pourrait croire synonymes, ne le sont nullement. *Être échappé* a un sens bien différent de celui d'*avoir échappé :* le premier désigne une chose faite par inadvertance; le second, une chose non faite par inadvertance ou par oubli.

Ce mot m'est échappé ; c'est-à-dire, *j'ai prononcé ce mot sans y prendre garde.*

Ce que je voulais vous dire m'a échappé; c'est-à-dire, *j'ai oublié de vous le dire;* ou, dans un autre sens, *j'ai oublié ce que je voulais vous dire.* (*Encycl.* V. 231.)

Ce n'est que relativement à la mémoire ou à l'attention, que ces deux expressions ont une différence si marquée; car, dans le sens propre, on dit indifféremment, selon le dictionnaire de l'Académie, de 1762, *le cerf a échappé,* ou *est échappé aux chiens.*

Je crois néanmoins que dans ce cas-là même il y a un choix à faire : que quand on dit, *le cerf a échappé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens ne l'ont point atteint ou aperçu; et que quand on dit, *le cerf est échappé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens l'ont vu et serré de près, mais qu'il s'est tiré du péril par agilité ou autrement. (B.)

446. ÉCLAIRCIR, EXPLIQUER, DÉVELOPPER.

On *éclaircit* ce qui était obscur, parce que les idées y étaient mal présentées : on *explique* ce qui était difficile à entendre, parce que les idées n'étaient pas assez immédiatement déduites les unes des autres : on *développe* ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une manière si serrée, qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup d'œil. (*Encycl.* V, 268.)

Un livre qui a besoin d'*éclaircissement*, pour être mis à la portée des contemporains qui parlent la même langue, prouve par là même que l'auteur possédait mal ou sa langue ou sa matière.

Il y a telle proposition qui paraît un paradoxe, parce qu'on n'en voit pas la liaison avec les principes reçus ; vient-elle à être *expliquée,* la chaîne devient si sensible qu'on est presque honteux de n'avoir pas prévu l'*explication.*

Une définition bien faite comprend si bien toutes les idées qui constituent l'objet défini, qu'il ne s'agit plus que de la *développer* pour donner de cet objet une connaissance complète et entière

Les *éclaircissemens* répandent de la clarté; les *explications* facilitent l'intelligence; les *développemens* étendent la connaissance.

Dans un livre élémentaire, il ne faut point d'autres *éclaircissemens* que l'application des principes généraux aux exemples et aux cas particuliers : ces principes doivent sortir si évidemment les uns des autres, que toute *explication* devienne inutile : l'exposition doit en être faite avec tant de méthode, que les dernières leçons ne paraissent être, et ne soient en effet que des *développemens* des premières. (B.)

447. ÉCLAIRÉ, CLAIRVOYANT.

L'homme *éclairé* ne se trompe pas; il sait. Le *clairvoyant* ne se laisse pas tromper; il distingue.

L'étude rend *éclairé.* L'esprit rend *clairvoyant.*

Un juge *éclairé* connaît la justice d'une cause; il est instruit de la loi qui la favorise, ou qui la condamne. Un juge *clairvoyant*, pénètre les circonstances et la nature d'une cause; il est d'abord au fait, et voit de quoi il est question. (G.)

448. ÉCLAIRÉ, CLAIRVOYANT, INSTRUIT, HOMME DE GÉNIE.

Termes relatifs aux lumières de l'esprit. *Eclairé* se dit des lumières acquises. *Clairvoyant*, des lumières naturelles : ces deux qualités sont entre elles comme la science et la pénétration. Il y a des occasions où toute la pénétration possible ne suggère point le parti qu'il convient de prendre; alors ce n'est pas assez d'être *clairvoyant*, il faut être *éclairé;* et réciproquement, il y a des circonstances où toute la science possible laisse dans l'incertitude; alors ce n'est pas assez d'être *éclairé*, il faut être *clairvoyant.* Il faut être *éclairé* dans les matières de faits passés, de lois prescrites, et autres semblables, qui ne sont point abandonnées à notre conjecture; il faut être *clairvoyant* dans tous les cas où il s'agit de probabilité, et où la conjecture a lieu. L'homme *éclairé* sait ce qui s'est fait; l'homme *clairvoyant* devine ce qui se fera : l'un a beaucoup lu dans les livres, l'autre sait lire dans les têtes. L'homme *éclairé* se décide par des autorités, l'homme *clairvoyant* par des raisons.

Il y a cette différence entre l'homme *instruit* et l'homme *éclairé*, que l'homme *instruit* connaît les choses, et que l'homme *éclairé* en fait encore une application convenable : mais ils ont

de commun que les connaissances acquises sont toujours la base de leur mérite; sans l'éducation, ils auraient été des hommes fort ordinaires, ce qu'on ne peut pas dire de l'homme *clairvoyant*.

Il y a mille hommes *instruits* pour un homme *éclairé;* cent hommes *éclairés* pour un homme *clairvoyant*, et cent hommes *clairvoyans* pour un homme de *génie*.

L'*homme de génie* crée les choses; l'homme *clairvoyant* en déduit les principes : l'homme *éclairé* en fait l'application : l'homme *instruit* n'ignore ni les choses créées, ni les lois qu'on en a déduites, ni les applications qu'on en a faites; il sait tout, mais il ne produit rien. (*Encycl.* V, 269.)

449. ÉCLAT, BRILLANT, LUSTRE.

L'*éclat* enchérit sur le *brillant*, et celui-ci sur le *lustre*. De sorte que c'est avec raison qu'on a critiqué l'expression d'un auteur qui a défini le JE NE SAIS QUOI, le *lustre du brillant*, et qu'on a remarqué qu'il aurait également bien dit le *brillant* du *lustre;* il aurait même mieux dit, s'il pouvait y avoir du mieux dans ce qui est absolument mauvais. Mais ces mots ne sont pas faits pour être sous le régime l'un de l'autre : on ne dit pas l'*éclat* du *brillant*, ni le *brillant* du *lustre;* encore moins le *lustre* du *brillant*, et le *brillant* de l'*éclat*. Il faut opter pour l'un des trois, selon le goût ou la force de ce qu'on veut exprimer; ou si l'on veut les appliquer tous au même sujet, il faut que ce soit sans régime et par forme de gradation, en disant, par exemple, d'une étoffe, qu'elle a du *lustre*, du *brillant*, et même de l'*éclat*.

Les couleurs vives ont plus d'*éclat* que les couleurs pâles. Les couleurs claires ont plus de *brillant* que les couleurs brunes. Les couleurs récentes ont plus de *lustre* que les couleurs usées.

Il semble que l'*éclat* tienne du feu, que le *brillant* tienne de la lumière, et que le *lustre* tienne du poli.

On ne se sert guère du mot *lustre* que dans le sens littéral, pour ce qui tombe sous la vue; mais on emploie quelquefois celui d'*éclat*, et encore plus souvent celui de *brillant* dans le sens figuré, pour le discours et les ouvrages de l'esprit. Étant considéré dans un sens, il me paraît que c'est par la vérité, la force et la nouveauté des pensées, qu'un discours a de l'*éclat;* qu'il a du *brillant* par le tour et la délicatesse de l'expression; et que c'est par le choix des mots, la convenance des termes, et l'arrangement de la phrase, qu'on donne du *lustre* à ce qu'on dit. (G.)

450. ÉCLIPSER, OBSCURCIR.

Ces deux mots ne sont synonymes qu'au sens figuré ; ils diffèrent alors en ce que le premier dit plus que le second. Le faux mérite est *obscurci* par le mérite réel, et *éclipsé* par le mérite éminent.

On doit encore observer que le mot *éclipse* signifie un *obscurcissement* passager, au lieu que le mot *éclipser*, qui en est dérivé, désigne un *obscurcissement* total et durable comme dans ce vers :

> Tel brille au second rang, qui *s'éclipse* au premier. Volt.

(*Encycl.* V, 298.)

451. ÉCONOMIE, MÉNAGE, ÉPARGNE, PARCIMONIE.

Economie désigne une ordonnance, la juste distribution des parties d'un tout, le prudent et bon emploi des choses. Ainsi, on dit l'*économie* de la nature, de la providence ; l'*économie* légale, évangélique ; l'*économie* politique, rurale ; l'*économie* d'un discours, d'un poëme ; l'*économie* du temps, des talens, etc. Son idée principale est donc celle d'*ordre* et d'harmonie en grand; *ménage* se restreint aux choses domestiques, à la dépense, au régime intérieur de la maison.

Epargne se dit proprement de la chose épargnée : je ne sais pas pourquoi le trésor public ne s'appelle plus *épargne* comme autrefois. On dit *épargne* de temps, de peine, etc. *Parcimonie* n'a qu'une idée précise et un emploi invariable. C'est une sorte de manière ou une attention très-particulière à *épargner*. L'*épargne* s'étend en général sur toutes les sortes de dépenses sur lesquelles il y a des suppressions ou des réductions à faire. La *parcimonie* s'exerce et s'attache aux plus petites dépenses ou aux plus petits retranchemens dans les grandes. L'Académie observe que ce mot n'est guère d'usage que dans le style soutenu.

L'*économie* est le système du gouvernement général d'une fortune, considéré dans tous ses rapports d'intérêts, d'affaires, d'administration, et sagement concerté, concilié avec les jouissances les plus convenables, la conservation, la bonification, l'amélioration de la chose autant qu'il est possible. Le *ménage* est une partie de l'*économie*, ou l'*économie* particulière qui dirige, calcule, surveille, règle les consommations intérieures de la famille, l'entretien de la maison, de manière à prévenir ou à empêcher tout excès, tout abus, toute perte, et à maintenir une juste proportion entre les besoins, les jouissances et les moyens. L'*épargne* est une branche de l'*économie*, qui con-

siste à modérer, baisser, restreindre les dépenses, en s'abstenant des unes, en se contenant à l'égard des autres, en cherchant dans tout le bon marché, de façon que la dépense n'épuise pas les fonds à dépenser, et même qu'il reste dans les mains un excédant libre. La *parcimonie* est cette petite économie soigneuse, minutieuse, rigoureuse, qui entre dans les plus petits détails, épluche les plus petits intérêts, réduit jusqu'aux plus petites dépenses au plus petit terme possible, pour faire de petites épargnes.

L'*économie* convient sur-tout aux fortunes considérables; le *ménage*, aux fortunes ordinaires; l'*épargne*, aux fortunes variables; la *parcimonie*, aux fortunes chétives.

C'est aux maris à être les *économes* des biens de la communauté, c'est aux femmes à être *ménagères*. C'est aux chefs à être bien *épargnans*, ce serait aux sous-ordres chargés des menus détails à être *parcimonieux*.

L'*économie* fait seule la richesse d'un état. Le *ménage* fait les maisons stables et honorables. L'*épargne* fait les fonds des cas fortuits ou extraordinaires. La *parcimonie* fait le pécule des pauvres.

L'*économie* ordonne souvent de grandes dépenses, et en fournit les moyens. Le *ménage* a ses moyens bornés et les oblige à suffire à sa dépense. L'*épargne* gagne sur ses moyens, et prolonge la dépense. La *parcimonie* tire un petit droit sur tout objet de dépense et s'en fait un moyen. (R.)

452. ÉCRITEAU, ÉPIGRAPHE, INSCRIPTION.

Il y a de la différence entre ces trois mots. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton, sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner un avis au public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, sur un mausolée, sur une médaille, ou sur quelque autre monument public, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne. (*Encycl.* V, 357.)

L'*épigraphe* est une sentence courte, placée au bas d'une estampe, ou à la tête d'un livre, pour en désigner le sujet ou l'esprit. (B.)

Les *écriteaux* sont faits pour étiqueter les boîtes des épiciers, ou autres détailleurs, pour servir d'enseignes aux maîtres d'écriture, etc.; les *inscriptions*, pour transmettre l'histoire à la postérité; et les *épigraphes*, pour l'intelligence d'une estampe ou l'ornement d'un livre. (*Encycl.* V, 357.)

Il serait à souhaiter, comme l'abbé Dubos l'a fort bien remarqué, que les peintres, qui ont un si grand intérêt à nous faire connaître les personnages dont ils veulent se servir pour

nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux d'histoire, d'une courte *épigraphe*. Les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont pas assez lettrés pour en deviner le sujet ; ces sujets sont souvent pour eux une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point ; on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs où l'esprit ne prend point de part, est bien courte. (*Encycl.* V, 794.) Pour ce qui est des sentences que l'on met à la tête des livres, ces *épigraphes* ne sont pas toujours justes, et promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne : on ne court jamais de risque à en choisir de modestes. (*Ibid.*)

La célèbre Phryné offrit de relever les murailles de Thèbes, à condition qu'on gravât à sa gloire cette *inscription :* ALEXANDER DIRUIT, SED MERETRIX PHRYNE FECIT. (Alexandre a détruit les murs de Thèbes, et la courtisane Phryné les a rebâtis.)

Voilà où le mot *inscription* est à sa place : mais ce n'est pas bien parler que d'avoir employé ce terme dans une des bonnes traductions du Nouveau Testament, où l'on s'exprime ainsi : « Ils marquèrent le sujet de la condamnation de Jésus-Christ dans cette *inscription*, qu'ils mirent au-dessus de sa tête : CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS. » Il fallait se servir dans cet endroit du mot *écriteau* au lieu d'*inscription*. La raison du terme préféré par les traducteurs vient peut-être de ce qu'ils ont considéré l'objet plus que la nature de la chose : ce n'était réellement qu'un *écriteau ;* les Juifs traitèrent en cette occasion l'innocence même comme le crime. (*Ibid.* 357.)

453. ÉCRIVAIN, AUTEUR.

Ces deux mots s'appliquent aux gens de lettres, qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres, ou du moins il ne se dit que par rapport au style. Le second s'applique à tout genre d'écrire indifféremment ; il a plus de rapport au fond de l'ouvrage qu'à la forme ; de plus, il peut se joindre par la particule *de*, au nom des ouvrages.

Racine, M. de Voltaire, sont d'excellens *écrivains :* Corneille est un excellent *auteur*. Descartes et Newton sont des *auteurs* célèbres ; l'*auteur* de la *Recherche de la Vérité*, est un *écrivain* du premier ordre. (*Encycl.* V, 372.)

454. EFFACER, RATURER, RAYER, BIFFER.

Ces mots signifient l'action de faire disparaître de dessus un papier ce qui est adhérent à sa surface. Les trois derniers ne s'appliquent qu'à ce qui est écrit ou imprimé ; le premier peut

se dire d'autre chose, comme des taches d'encre, etc. *Rayer* est moins fort qu'*effacer ;* et *effacer* que *raturer*.

On *raie* un mot en passant simplement une ligne dessus ; on *efface*, lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément : on le *rature*, lorsqu'on l'*efface* si absolument qu'on ne peut plus lire, ou même lorsqu'on se sert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, d'un grattoir, etc.

On se sert plus souvent du mot *rayer* que du mot *effacer*, lorsqu'il est question de plusieurs lignes : on dit aussi qu'un écrit est fort *raturé*, pour dire qu'il est plein de *ratures*, c'est-à-dire, de mots *effacés*.

Le mot *rayer* s'emploie en parlant des mots supprimés dans un acte, ou d'un nom qu'on a ôté d'une liste, d'un tableau, etc. Le mot *biffer* est absolument du style d'arrêt ; on ordonne, en parlant d'un accusé, que son écrou soit *biffé*. Enfin, *effacer* est du style noble, et s'emploie en ce cas au figuré; *effacer* le souvenir, etc. (*Encycl.* V, 403.)

455. EFFARÉ, EFFAROUCHÉ.

Etre *effaré*, être troublé, mis hors de soi par un motif quelconque : être *effarouché*, être effrayé, avoir peur.

Un homme *effaré* ne pense à rien, ne voit rien ; il est devenu presque stupide; un homme *effarouché* voit tout, épie tout, se tient constamment sur ses gardes; il n'est occupé que de ce qui a causé son effroi.

Effaré exprime un état actuel, visible, dont la cause est récente : *effarouché* exprime un état qui peut ne pas être extérieur, dont la cause peut avoir cessé d'agir, mais qui reviendra dès qu'elle recommencera son action.

On dit cet homme est venu tout *effaré* m'annoncer une mauvaise nouvelle; heureusement elle s'est trouvée fausse : un enfant que vous avez *effarouché* par des manières brusques, se cache dès qu'il vous aperçoit.

On peut avoir l'air *effaré* sans motif : l'air *effaré* peut tenir à la figure, à la démarche, à des circonstances purement extérieures. On n'est jamais *effarouché* sans cause du moins supposée.

Cet homme a toujours l'air si *effaré*, qu'il *effarouche* tout ce qui l'approche.

Un homme *effaré* reste souvent immobile; c'est à son visage plus qu'à ses actions qu'on voit combien il est *effaré*; un homme *effarouché* s'éloigne, s'enfuit; tout en lui montre qu'il est *effarouché*.

L'air *effaré* est le contraire de l'air calme, tranquille. L'air *effarouché* est le contraire de l'air confiant, familier.

Un homme fortement préoccupé de ce qui se passe en lui, peut avoir l'air *effaré;* un homme *effarouché* ne s'occupe pas de ce qui se passe en lui, les objets extérieurs l'occupent seul.

Un homme distrait est souvent *effaré;* un homme poltron est aisément *effarouché*.

Effaré ne se dit que des hommes; *effarouché* se dit de tous les êtres animés. N'allez pas *effaroucher* ces oiseaux. (F. G.)

456. EFFECTIVEMENT, EN EFFET.

On prétend, dans l'Encyclopédie, que l'adverbe annonce toujours une preuve à l'appui d'une proposition; et que la phrase adverbiale sert quelquefois à opposer la réalité à l'apparence et à l'imagination.

Je suis loin de croire qu'*effectivement* ne se mette qu'à l'appui d'une autre proposition. Pascal parle d'une chose mauvaise *effectivement* sans rapport à une autre proposition. Nicole remarque que les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais *effectivement*.

Je crois qu'*effectivement* peut très-bien être opposé à *fictivement*, comme *effectif* l'est à *fictif*. Les exemples suivans le prouvent.

Une armée de trente mille hommes, selon les rôles, n'est souvent pas *effectivement* de vingt mille. Mon portrait, c'est moi, mais ce n'est pas moi *effectivement*, ce n'est que ma représentation.

Effectivement est donc opposé à la fiction ou à la feinte; il marque la réalité physique, l'existence effective. *En effet* peut s'opposer à l'apparence; il indique alors le fond des choses, leur état interne ou caché. Ainsi l'on dit que l'hypocrite, vertueux en apparence, est vicieux *en effet* ou dans le fond.

Effectivement est une affirmation ou une confirmation que la chose annoncée est, qu'elle est réelle, positive, effectuée. *En effet* marque une preuve, une confirmation, une explication, un développement de la proposition, du raisonnement, du discours précédent, de quelque espèce que ce soit.

Effectivement est formé d'*effectif, ive*, qui effectue, réduit en acte, exécute, accomplit, etc. : il désigne donc proprement la production, la réalité, l'existence, l'exécution, l'accomplissement, la chose comme effective, ou la chose comme effectuée.

En effet signifie proprement dans le fait, selon le fait, dans la vérité du fait ou des choses, véritablement, selon ce qui est : il désigne plutôt une vérité de fait, une vérité fondée sur un fait, conforme à la chose ou à l'état de la chose, et par là il devient plus propre à désigner la vérité de la pro-

position, tandis qu'*effectivement* l'est plus pour marquer la réalité de la chose même.

Je vous demande si *en effet* vous êtes guéri de votre maladie? c'est-à-dire, s'il est *vrai* que vous soyèz guéri? vous me répondez que vous êtes *effectivement* guéri, c'est-à-dire que votre guérison est *effectuée* et réelle. (R.)

457. EFFÉMINER, AMOLLIR, ÉNERVER.

Efféminer, rendre faible; *amollir*, rendre mou; *énerver*, diminuer les forces.

Efféminer, fixe le degré de faiblesse; il signifie rendre faible comme une femme. *Amollir* et *énerver* sont plus vagues; ils désignent seulement une diminution de forces, d'activité.

Efféminer désigne moins la perte que l'on fait des forces que l'on avait, que le changement d'état par lequel on devient semblable à une femme. *Amollir* et *énerver* expriment plutôt la diminution des forces, que le changement d'état.

Efféminer indique ce que l'on devient; *amollir* et *énerver*, ce que l'on était et ce que l'on perd. *Efféminer* porte les idées sur le nouvel état de faiblesse où l'on se trouve; *amollir* et *énerver* sur l'ancien état de force dont on sort.

On dit que des parens ont *efféminé* leur fils par le genre d'éducation qu'ils lui ont donnée, parce qu'alors on veut peindre le caractère que cette éducation lui a fait prendre : on dit que les voluptés *amollissent* l'ame et *énervent* le courage, parce qu'alors on veut rappeler l'énergie et l'ardeur dont elles ont privé celui qui s'y est livré.

Un homme *efféminé* se dévoile dans son maintien, son air, son visage; tout porte l'empreinte de son caractère : ses goûts le trahissent. Un homme *amolli* n'est plus capable de choses grandes, difficiles; il a perdu son élasticité morale; c'est à ses actions qu'on peut le reconnaître. Un homme *énervé* a peine à se remuer : ses mouvemens décèlent sa faiblesse.

Un homme *efféminé* s'occupe de niaiseries; un homme *amolli*, de ses plaisirs; un homme *énervé* ne s'occupe de rien.

Dans un homme *efféminé*, c'est le moral qui influe sur le physique : ce qui *amollit* attaque le moral et le physique à la fois; ce qui *énerve* attaque d'abord le physique et par suite le moral.

Un homme *efféminé* peut dans l'occasion déployer un grand courage; un homme *amolli* voit le danger et, par paresse, néglige de l'éviter; un homme *énervé* le voit, voudrait le fuir, et n'en a pas la force.

Ce qui *effémine amollit* souvent, et ce qui *amollit* finit toujours par *énerver*. (F. G.)

458. EFFIGIE, IMAGE, FIGURE, PORTRAIT.

L'*effigie* est pour tenir la place de la chose même. L'*image* est pour en représenter simplement l'idée. La *figure* est pour en montrer l'attitude et le dessin. Le *portrait* est uniquement pour la ressemblance.

On pend en *effigie* les criminels fugitifs. On peint les *images* de nos mystères. On a fait des *figures* équestres de nos rois. On grave les *portraits* des hommes illustres.

Effigie et *portrait* ne se disent, dans le sens littéral, qu'à l'égard des personnes. *Image* et *figure* se disent de toutes sortes de choses.

Portrait se dit dans le sens figuré pour certaines descriptions, que les orateurs et les poëtes font, soit des personnes, des caractères ou des actions.

Image se prend aussi dans le même sens; mais le but qu'on se propose dans les *images* poétiques, c'est l'étonnement et la surprise, au lieu que dans la prose, c'est de bien peindre les choses: il y a pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un et l'autre genre (1). Enfin *image* se dit encore, au figuré, des peintures qui se font dans l'esprit, par l'impression des choses qui ont passé par les sens. L'*image* des affronts qu'on reçoit ne s'efface point si tôt de la mémoire. (*Encycl.* XIII, 153.)

459. S'EFFORCER, TACHER.

Ces deux mots expriment deux actions qui ont pour but de parvenir à une chose peu en proportion avec nos moyens. *S'efforcer* indique l'effort que l'on fait pour y parvenir; *tâcher* indique le travail.

S'efforcer, est un mouvement momentané, parce que la force doit réussir promptement et s'épuise vite. *Tâcher*, est une action prolongée qui dépend du temps autant que des

(1) Le *portrait*, oratoire ou poétique, est une description détaillée de toutes les parties de l'objet qu'on veut peindre; on le fait de propos délibéré. L'*image* ne peint qu'un trait, mais vivement; elle paraît plutôt un coup de pinceau échappé par hasard, que produit à dessein. Le *portrait* est un véritable tableau à demeure, qui peut être considéré à loisir et en détail: l'*image* est un trait de ressemblance vigoureux, mais passager; c'est comme une apparition momentanée. Il y a beaucoup de *portraits* dans La Bruyère. Les fables de La Fontaine sont pleines d'*images*. (B.)

moyens qu'on emploie. On dit, *s'efforcer sans relâche*, pour indiquer un renouvellement continuel d'efforts qui se succèdent les uns aux autres; *tâcher* emporte cette idée de continuité jusqu'à la fin de la *tâche* que l'on s'est imposée.

S'efforcer, au moral, donne l'idée d'une action plus énergique; *tâcher*, d'une action plus molle et plus douce; lorsqu'on veut faire, on *s'efforce;* quand on ne veut qu'empêcher, on *tâche:* ainsi on *s'efforce* de parvenir à la gloire ou à la fortune; on *tâche* de cacher sa mauvaise conduite ou de retarder sa ruine: on *s'efforce* de surmonter sa passion, on *tâche* de n'y pas céder.

Quand il s'agit d'une action physique, comme la force de l'homme a des bornes connues et que sa patience n'en a pas, il y a plus d'apparence de succès pour celui qui *tâche* que pour celui qui *s'efforce*. Un homme *s'efforcerait* en vain d'arracher les barreaux de sa prison, il *tâche* de les enlever et peut y parvenir par un travail assidu.

Quand il s'agit au contraire d'une action morale, comme la force de l'ame dépend à un certain point de sa volonté, celui qui n'a pas la volonté d'employer toute sa force à se vaincre, n'y réussira probablement pas. Celui qui *s'efforce* de réprimer ses penchans y parviendra mieux que celui qui se contente d'y *tâcher*.

C'est sur-tout des dispositions de l'ame qu'il faut *s'efforcer* de triompher par vertu; l'imagination plus rebelle demande qu'on *tâche* par adresse de la calmer. (F. G.)

460. EFFRAYANT, ÉPOUVANTABLE, EFFROYABLE, TERRIBLE.

Ces mots désignent en général tout ce qui excite la crainte: *effrayant* est moins fort qu'*épouvantable*; et celui-ci moins fort qu'*effroyable*, par une bizarrerie de langue, *épouvanté* étant au contraire plus fort qu'*effrayé*. De plus, ces trois mots se prennent toujours en mauvaise part, et *terrible* peut se prendre en bonne part, et supposer une crainte mêlée de respect.

Ainsi, on dit un cri *effrayant*, un bruit *épouvantable*, un monstre *effroyable*, un Dieu *terrible*.

Il y a encore cette différence entre ces mots qu'*effrayant* et *épouvantable* supposent un objet présent qui inspire de la crainte, *effroyable*, un objet qui inspire de l'horreur, soit par la crainte, soit par un autre motif, et que *terrible* peut s'appliquer à un objet non présent.

La pierre est une maladie *terrible;* les douleurs qu'elle cause sont *effroyables;* l'opération est *épouvantable* à voir; les seuls préparatifs en sont *effrayans*. (*Encycl.* V, 412.).

461. EFFRONTÉ, AUDACIEUX, HARDI.

Ces trois mots désignent en général la disposition d'une ame qui brave ce que les autres craignent. Le premier dit plus que le second, et se prend toujours en mauvaise part, et le second dit plus que le troisième, et se prend aussi presque toujours en mauvaise part.

L'homme *effronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux*, sans respect ou sans réflexion, l'homme *hardi*, sans crainte.

La *hardiesse* avec laquelle on doit toujours dire la vérité ne doit jamais dégénérer en *audace*, et encore moins en *effronterie*.

Hardi se prend aussi au figuré : une voûte *hardie*. *Effronté* ne se dit que des personnes; *hardi* et *audacieux*, se disent des personnes, des actions et des discours. (*Encycl.* V. 412.)

462. ÉGALER, ÉGALISER.

Au jugement de M. de Voltaire, c'est un barbarisme de mot que de dire *égaliser* pour *égaler* les fortunes. Cependant *égaliser* est un mot français qui se trouve dans tous les dictionnaires, à la vérité comme un mot vieux. La critique même semblerait prouver qu'il n'est pas absolument inutile; enfin, il est resté au palais.

Egaliser a une idée propre bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement être ou mettre à l'égal d'un autre, etc.; et par la terminaison composée, *égaliser* signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, etc.; comme *aiguiser* signifie rendre aigu; *volatiliser* rendre volatil, etc. Les deux terminaisons sont très-différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. *Egaliser* rend, à la lettre, les verbes latins *exæquare*, *inæquare*, etc. : *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare*.

Dans sa valeur propre, le mot *égaler* a un sens exclusif; le mot *égaliser* ne saurait le suppléer. Ainsi l'on doit dire avec Vaugelas, qu'Alexandre s'était proposé d'*égaler* en tout la gloire de Bacchus; avec La Bruyère, que Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle, etc.

Egaler, lorsqu'il est secondairement pris et employé dans le sens d'*égaliser*, exprime, d'une manière vague et indéterminée, l'action de travailler à mettre de niveau, sur la même ligne. Les Latins distinguent par les composés d'*æquare*, différentes manières d'*égaliser*, en retranchant d'un côté, ou en ajoutant de l'autre, ou en appareillant deux choses différentes, etc. *Egaliser* exprimera ces différentes manières, et en général l'intention, un

soin particulier, un travail, le travail propre de faire disparaître les inégalités notables d'une chose, et particulièrement celui d'établir l'égalité entre deux choses qui sont faites pour être égales, et qui ne l'étaient pas; ou encore celui de diviser une masse en portions égales; et c'est sous ce dernier aspect que les jurisconsultes nous le présentent en disant *égaliser* les lots, faire les parts égales. (R.)

463. ÉGARDS, MÉNAGEMENS, ATTENTION, CIRCONSPECTION.

Ces mots désignent en général la retenue qu'on doit avoir dans ses procédés. Les *égards* sont l'effet de la justice; les *ménagemens*, de l'intérêt; les *attentions*, de la reconnaissance ou de l'amitié; la *circonspection*, de la prudence.

On doit avoir des *égards* pour les honnêtes gens; des *ménagemens* pour ceux de qui on a besoin; des *attentions* pour ses parens ou ses amis; de la *circonspection* avec ceux avec qui l'on traite.

Les *égards* supposent dans ceux pour qui on les a, des qualités réelles; les *ménagemens*, de la puissance ou de la faiblesse; les *attentions*, des liens qui les attachent à nous; la *circonspection*, des motifs particuliers ou généraux de s'en défier. (*Encycl.* V, 415.)

464. ÉGARDS, MÉNAGEMENS, ATTENTIONS.

M. d'Alembert joint à ces mots celui de *circonspection*. Il me semble néanmoins que *circonspection* marque proprement une qualité, ou l'exercice d'une qualité du genre de la prudence; au lieu que les *égards*, les *ménagemens*, les *attentions*, ne sont que des manières d'agir, des sortes de soins, des procédés qui tendent à témoigner à quelqu'un des sentimens convenables et favorables, sur-tout la crainte de faire quelque chose qui lui déplaise (idée commune de ces synonymes). On a des *égards*, des *ménagemens*, des *attentions*, et non de la *circonspection*, pour une personne: *circonspection* sera mieux considérée comme synonyme de retenue.

Egard est de la même famille que *regard*, comme l'Académie l'a observé, avec le même sens propre et primitif; et le *regard* n'est que la duplication de l'*égard*. On a dit au *regard* pour *à l'égard*. L'*égard* consiste proprement à *regarder* les personnes sous certains aspects ou certains rapports, à *regarder* à la manière dont il convient de les traiter à cet *égard*; à *garder* dans nos actions et dans nos procédés les mesures que la raison, l'équité, la bienséance, les convenances, nous prescrivent envers elles, à certains *égards*. Ainsi, par exemple,

en considération de la pauvreté ou de l'infortune de quelqu'un, nous aurons pour lui des *égards*, et nous nous relâcherons de nos droits rigoureux contre lui.

L'idée de *ménagement* est de *faire moins* (*minus agere*) qu'on ne pourrait; d'épargner, d'en user avec modération, réserve et retenue. Nous *ménageons* les personnes comme nous *ménageons* nos biens. Nous usons de *ménagemens* dans nos procédés, comme de *ménage* dans nos dépenses, en épargnant, en nous modérant, en nous contenant. Nous traitons les personnes avec *ménagement*, comme nous manions avec *ménagement* les objets ou casuels ou dangereux, tels que des vases fragiles ou des armes tranchantes.

J'ai dit ailleurs qu'*attention* exprime l'*action* et l'*effort* d'un esprit *tendu à*, vers un but, un objet. Les *attentions* sont des marques et des témoignages de l'*attention* particulière que l'on fait aux personnes dont on est occupé : elles consistent dans des soins officieux qui leur prouvent l'envie de leur procurer des agrémens ou des avantages, de contribuer à leur satisfaction, de leur plaire et de leur inspirer des sentimens favorables.

On a dit que les *égards* sont les effets de la justice; j'aimerais mieux dire de la *considération*; et la considération est inspirée, non seulement par un sentiment de justice, mais encore par tout sentiment d'honnêteté, et par les convenances sociales. On a dit que les *ménagemens* sont l'effet de l'intérêt; j'aimerais mieux dire de la *circonspection* ou de la *condescendance*; et la *circonspection* est inspirée par la crainte de blesser ou d'offenser les personnes, ou qui pourraient vous nuire, ou à qui vous pourriez nuire; crainte désintéressée dans ce dernier cas. On a dit que les *attentions* sont l'effet de la *reconnaissance* ou de l'*amitié*; j'aimerais mieux dire de l'*empressement* et du *zèle*; et cet empressement est inspiré, ou par une sorte d'affection, ou par le desir de gagner l'affection ou la bienvaillance des personnes, quand même on n'aurait pour elles ni amitié ni estime, mais par intérêt.

Il serait grossier et dur de manquer d'*égards*; mal avisé ou brutal de manquer de *ménagemens*; inconséquent ou malhonnête de manquer d'*attentions* lorsqu'il en faut.

Il y a la science des *égards*, que l'usage du monde nous apprend; il y a l'art des *ménagemens*, qui exige sur-tout la connaissance des hommes; il y a le choix des *attentions*, sur lequel la délicatesse ou la finesse de l'esprit nous éclaire. (R.)

465. L'ÉGOÏSTE, L'HOMME PERSONNEL.

L'*égoïste* et l'*homme personnel* ont été mis récemment sur le théâtre, et on les a regardés comme un seul et même per-

sonnage. Il me semble néanmoins qu'avec un air de ressemblance ils se distinguent facilement par des traits bien marqués.

L'*égoïste* est l'homme qui parle sans cesse de lui, ou qui dit toujours *moi*, latin *ego*. L'*homme personnel* est celui qui rapporte tout à lui, à sa *personne*, ou qui n'est conduit que par son intérêt personnel. *Moi*, est certainement de l'homme qui parle ; ainsi l'*égoïste* parle de lui. *Personnel* exprime la qualité de personne ou la *personnalité* : ce mot désigne donc la *personnalité* de l'agent.

Egoïser signifie certainement parler de soi, se citer soi-même à tout propos, ramener le discours à soi : c'est dans ce sens que les critiques ont reproché aux deux Scaliger d'*égoïser* dans leurs ouvrages comme dans les assemblées. Messieurs de Port-Royal ont inventé le mot d'*égoïsme* pour exprimer, dit-on, cet excès d'amour-propre qui consiste à parler trop de soi, à se citer, ou rapporter tout à soi.

Ainsi donc l'*égoïste* ne parle que de lui, et l'*homme personnel* ne songe qu'à lui. Le premier se met toujours au milieu de la scène, et le second au centre des choses. L'un, tout occupé de lui-même, veut vous occuper de lui ; l'autre, quelquefois occupé de vous, ne s'en occupe que pour lui. L'amour propre de l'*égoïste* est plus vain ; l'amour propre de l'*homme personnel* est plus profond. Le premier est ridicule, le second est redoutable. (R.)

466. ÉLAGUER, ÉMONDER.

Elaguer signifie proprement couper, retrancher ; *émonder* signifie nettoyer, *approprier*. Leur signification usitée est celle d'éclaircir ou de dégarnir un arbre. *Élaguer* un arbre, c'est en retrancher les branches superflues et nuisibles, soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. *Emonder* un arbre, c'est le rendre propre et agréable à la vue par la soustraction de tout ce qui le gâte et le défigure, bois mort, chicot, mousse, gomme, etc. *Emonder* a sur-tout un objet d'agrément ; *élaguer*, un objet d'utilité. En *élaguant* l'arbre, on le soulage ; il en est plus fécond : en l'*émondant*, on le débarrasse ; il en est plus paré.

L'*élaguage* tombe plutôt sur les grosses branches ; l'*émondage* sur les branches menues. L'arbre serait suffoqué et épuisé par les premières ; il est déparé et hérissé par les autres.

On dit figurément *élaguer* un discours, un poëme, un ouvrage d'esprit, par la raison qu'il peut y avoir dans ces ouvrages des inutilités, des superfluités, une vaine surabondance qui en affaiblit ou en ôte le prix ; mais on ne dit pas les *émonder*, par la raison qu'il ne s'agit pas de les rendre propres et nets.

On dit *émonder* des graines et autres choses semblables, que l'on n'*élague* certainement pas, parce qu'il ne s'agit que de les *monder*, de les nettoyer, de les dépouiller de leur peau, de leur enveloppe, et autres parties nuisibles ou inutiles pour l'objet qu'on se propose. (R.)

467. ÉLARGISSEMENT, ÉLARGISSURE.

Tous deux annoncent une augmentation de largeur; mais le premier a rapport à la largeur de l'espace, et le second à celle de la matière.

Ainsi, l'*élargissement* se dit de tout ce qui devient plus spacieux, plus étendu en largeur; d'un canal, d'une rivière, d'un cours, d'une promenade, d'un jardin, d'une maison, d'un chemin. *Elargissure* se dit de ce qui est ajouté pour élargir, et ne se dit que des meubles et des vêtemens; d'un rideau, d'une portière, d'un drap, d'une chemise, d'une camisole, d'une veste, d'une robe, etc. (B.)

468. ÉLECTION, CHOIX.

Ces deux termes ont été comparés par l'abbé Girard, en tant qu'ils marquent l'action de se déterminer pour un sujet plutôt que pour tout autre.

Quelquefois ils se rapportent au sujet sur qui est tombée la détermination. Ce qui les distingue alors, selon le P. Bouhours, c'est qu'*élection* se dit d'ordinaire dans une signification passive, et *choix* dans une signification active : l'*élection* d'un tel, marque celui qui a été élu; le choix d'un tel, marque celui qui choisit.

L'*élection*, en quelque sorte miraculeuse, d'Ambroise pour le gouvernement de l'Eglise de Milan, justifia le *choix* que le prince en avait fait pour gouverner la province. (B.)

469. ÉLÉGANCE, ÉLOQUENCE.

Je crois que l'*élégance* consiste à donner à la pensée un tour noble et poli, et à la rendre, par des expressions châtiées, coulante et gracieuse à l'oreille; que ce qui fait l'*éloquence* est un tour vif et persuasif, rendu par des expressions hardies, brillantes et figurées, sans cesser d'être justes et naturelles.

L'*élégance* s'applique plus à la beauté des mots et à l'arrangement de la phrase. L'*éloquence* s'attache plus à la force des termes et à l'ordre des idées. La première, contente de plaire, ne cherche que les graces de l'élocution; la seconde, voulant persuader, met du véhément et du sublime dans le discours. L'une fait les beaux parleurs, et l'autre les grands orateurs. (G.)

470. ÉLÉVATION, HAUTEUR.

Elévation, situation d'un objet élevé au-dessus des autres : *hauteur*, mesure comparative de l'*élévation*.

Tel ou tel degré d'*élévation* indique la hauteur spécifique de l'objet, à partir du sol au-dessus duquel il s'élève : son plus ou moins de *hauteur* se détermine souvent d'après ses rapports avec les objets auxquels on le compare.

Un chêne est *élevé*, parce que sa tête est réellement à une certaine distance au-dessus de la terre et des autres plantes. Quand on dit que les *blés* sont *hauts*, cela ne veut pas dire que leur *élévation* soit réellement considérable, mais seulement qu'elle l'est relativement aux autres degrés d'*élévation* par lesquels ils ont dû passer. Une maison *élevée* de quarante pieds au-dessus de terre n'est pas *haute*, parce que beaucoup de maisons le sont davantage : on remarquera la *hauteur* d'une cheminée *élevée* de cinq pieds, par comparaison à celle des cheminées ordinaires.

La *hauteur* se déterminant d'ordinaire par la comparaison avec des objets prochains ou semblables, on appelle *hauteur* une portion de terrein qui s'élève rapidement et d'une manière sensible au-dessus des terreins qui l'environnent. Une *élévation* de terrein est plus insensible, bien qu'elle soit quelquefois plus considérable. La colline de Montmartre forme une *hauteur*; les plaines de l'Amérique parviennent par degrés à une *élévation* de deux mille toises au-dessus de la mer.

L'*élévation* de caractère est la disposition qui nous place naturellement au-dessus de toutes les choses basses et petites : la *hauteur* est une disposition à nous placer au-dessus des autres plus que ne le comportent nos moyens. L'élévation est absolue ; une ame *élevée* n'en voit point qui soit au-dessus d'elle : la *hauteur* est relative ; un même homme peut être *haut* avec ses égaux et ses inférieurs, et bas avec ceux dont il dépend (F. G.)

471. ÉLÈVE, DISCIPLE, ÉCOLIER.

Ces trois mots s'appliquent en général à celui qui prend des leçons de quelqu'un. Voici les nuances qui les distinguent.

Un *élève* est celui qui prend des leçons de la bouche du maître. Un *disciple* est celui qui en prend des leçons en lisant ses ouvrages, ou qui s'attache à ses sentimens. *Ecolier* ne se dit, lorsqu'il est seul, que des enfans qui étudient dans les colléges : il se dit aussi de ceux qui étudient sous un maître un art qui n'est pas mis au nombre des arts libéraux ; comme la danse, l'escrime, etc. ; mais alors il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art ou le maître.

Un maître d'armes a des *écoliers ;* un peintre a des *élèves ;* Newton et Descartes ont eu des *disciples*, même après leur mort.

Elève et du style noble; *disciple* l'est moins, sur-tout en poésie; *écolier* ne l'est jamais. (*Encycl.* V, 357.)

Le terme d'*écolier* suppose que l'on reçoit des leçons réglées ou que l'on a besoin d'en recevoir, simplement pour apprendre ce que l'on ne sait pas : ainsi, tous ceux qui ont des maîtres pour en recevoir des leçons suivies sur quelque objet, sont *écoliers ;* l'âge n'y fait rien. Le terme d'*élève* suppose que l'on reçoit ou qu'on a reçu des instructions plus détaillées, pour pouvoir exercer ensuite la même profession, soit en la pratiquant, soit en l'enseignant : ainsi, les maîtres de danse, d'escrime, d'équitation, etc., ont des *écoliers* à qui ils enseignent de leur art ce qui est jugé convenable à une belle éducation; mais ceux qu'ils forment pour devenir maîtres comme eux, sont leurs *élèves*. Le terme de *disciple* ne suppose que des adhésions aux sentimens du maître, sans rien indiquer de la manière dont on en a pris connaissance.

On enseigne des *écoliers ;* on forme des *élèves ;* on se fait des *disciples*.

L'état d'*écolier* est momentané; celui d'*élève* est permanent; celui de *disciple* peut changer. On n'est plus *écolier* quand on sait ce qu'on voulait apprendre, ou même quand on ne fait plus profession de l'étudier. On est *élève*, non-seulement tandis que l'on est dirigé par des leçons expresses pour un état qui en est la fin, mais même après que l'institution est consommée. On n'est *disciple* que par adhésion aux sentimens d'autrui; on cesse de l'être en renonçant à ces sentimens. (B.)

472. L'ÉLITE, LA FLEUR.

L'*élite*, est ce qu'on peut choisir de meilleur entre plusieurs individus ou plusieurs objets de la même espèce; *la fleur* est ce que leur réunion offre de plus beau et de plus agréable. Ainsi on dit l'*élite* de l'armée, c'est-à-dire les meilleurs et les plus braves soldats; *la fleur* de la jeunesse, c'est-à-dire les jeunes gens les plus beaux et les plus brillans.

L'*élite* supposant un choix réfléchi et raisonné, ne s'applique qu'aux objets qui peuvent se choisir et se trier par individus : *la fleur* s'applique également à ceux qu'on est obligé d'apprécier sur un coup d'œil général : ainsi on dit, non pas l'*élite*, mais la *fleur* de farine, pour indiquer de la farine choisie. (F. G.)

473. ÉLOCUTION, DICTION, STYLE.

Le *style* a plus de rapport à l'auteur; la *diction*, à l'ouvrage; et l'*élocution*, à l'art oratoire. On dit d'un auteur, qu'il a un bon *style*, pour faire entendre qu'il possède l'art de rendre ses idées; d'un ouvrage, que la *diction* en est bonne, pour exprimer qu'il est écrit d'une manière convenable à son genre; d'un orateur qu'il a une belle *élocution*; pour signifier qu'il écrit bien.

On peut dire de Balzac, qu'il a un bon *style*, mais que sa *diction* n'est pas assez conforme au genre qu'il a traité, et qu'enfin son *élocution* n'est pas toujours celle qui convient à l'éloquence. (*Consid. sur les ouvrages d'esprit.*)

Il semble qu'à partir même des notions que l'on a posées ici comme fondamentales, le terme d'*élocution* est générique; les deux autres sont spécifiques, et caractérisent l'expression par les deux points de vue différens que l'on va marquer. (B.)

Diction ne se dit proprement que des qualités générales et grammaticales du discours; et ces qualités sont au nombre de deux; la correction et la clarté. Elles sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être, soit d'éloquence, soit de tout autre genre : l'étude de la langue et l'habitude d'écrire les donnent presque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir.

Style au contraire se dit des qualités du discours, plus particulières, plus difficiles et plus rares, qui marquent le génie et le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles sont la propriété des termes, l'élégance, la facilité, la précision, l'élévation, la noblesse, l'harmonie, la convenance avec le sujet, etc. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *style* et *diction* se prennent souvent l'un pour l'autre, sur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas sur ce sujet avec une exactitude rigoureuse; mais la distinction que nous venons d'établir ne nous paraît pas moins réelle. (*Encycl.*, V, 520.)

Le *style* de la Bruyère, plein de tours admirables et d'expressions heureuses et nouvelles, serait un parfait modèle en cette partie de l'art s'il en avait toujours respecté assez les bornes : et si, pour vouloir être trop énergique, il ne sortait pas quelquefois du naturel. C'est ainsi qu'en juge M. l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie française*; et j'ose ajouter que quant à la *diction*, il s'y trouve quelquefois des tours incorrects et nuisibles à la clarté : mais ce jugement n'empêche pas qu'on ne doive regarder les *Caractères* du Théophraste moderne comme un livre excellent, même en ce qui concerne l'*élocution*. (B.)

474. ÉLOGE, LOUANGE.

« Ces deux mots expriment également un témoignage honorable, conçu en des termes qui marquent l'estime. » (B.)

« Ils diffèrent, à plusieurs égards, l'un de l'autre : *louange*, au singulier et précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu ; *éloge*, au singulier et précédé de l'article *le*, se prend dans un sens relatif : ainsi l'on dit la *louange* est quelquefois dangereuse ; l'*éloge* d'une telle personne est juste, outré, etc. »

Louange, au singulier, ne s'emploie guère avec le mot *une* ; on dit un *éloge* plutôt qu'*une louange* : du moins, en ce cas, *louange* ne se dit guère que lorsqu'on loue quelqu'un d'une manière détournée et indirecte ; exemple : Tel auteur a donné une *louange* bien fine à son ami (1). (d'Alembert.)

« Il semble aussi que lorsqu'il est question des hommes, *éloge* dise plus que *louange* ; du moins en ce qu'il suppose plus de titres et de droits pour être loué. On dit de quelqu'un, qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup et avec justice ; et d'un autre, qu'on l'a accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué avec excès et sans raison. (2)

« Au contraire, en parlant de Dieu, *louanges* signifie plus qu'*éloge* ; car on dit *les louanges* de Dieu.

« *Eloge* se dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la *louange* de quelqu'un : *éloge* funèbre, *éloge* historique, *éloge* académique.

« Enfin, ces mots diffèrent aussi par ceux auxquels on les joint : on dit faire l'*éloge* de quelqu'un, et chanter les *louanges* de Dieu. (d'Al.)

« Il me semble que l'*éloge* est un témoignage honorable rendu à quelque objet envisagé sous un point de vue particulier ; et que la *louange* est un témoignage honorable rendu sans restriction.

« Voilà pourquoi nous chantons les *louanges* de Dieu, parce que rien n'y est répréhensible ou médiocre ; et que nous don-

---

(1) Je crois qu'en toute occasion on peut dire une *louange*, dès qu'on ajoute une épithète propre à spécifier : une *louange* fine, délicate, grossière, directe, indirecte, juste, injuste, déplacée, outrée, etc. ; il n'en est pas autrement du mot *éloge*. (B.)

(2) Dans ces deux exemples, la différence vient des mots *comblé* et *accablé*, et non pas des mots *éloges* et *louanges*. On dirait également *comblé de louanges* et *accablé d'éloges* ; on trouve le premier dans le Dictionnaire de l'Académie : la distinction que l'on établit ici paraît donc nulle ou peu fondée. (B.)

nons des *éloges* aux hommes, parce qu'il y a du choix à faire, et que le bon y est mêlé de mauvais. C'est pour cela aussi que la *louange* est dangereuse pour les hommes, parce qu'elle peut persuader faussement à leur amour propre qu'ils sont irréprochables à tous les égards; et que les *éloges* dispensés à propos sont des avis indirects du choix que l'on fait pour louer. » (B.)

L'*éloge* est le témoignage avantageux que l'on rend au mérite, le suffrage qu'on lui donne, le témoignage favorable qu'on en porte. La *louange* est l'hommage qu'on lui rend, l'honneur qu'on lui porte, le tribut qu'on lui paie dans ses discours. L'*éloge* manifeste, établit ce que la *louange* suppose, vante. L'*éloge* est la raison de la considération, de l'estime, de l'admiration qu'on a pour l'objet : la *louange* est l'expression, ou plutôt le cri de ces sentimens, ou de tout autre sentiment favorable. L'*éloge* met le prix au mérite ; la *louange* en est une récompense. L'*éloge* fonde la *louange* : la *louange* couronne l'*éloge*.

On dit qu'une action fait l'*éloge* d'une personne, ou que le récit de ses actions suffit à son *éloge*. Pourquoi ? parce que nos actions déposent pour nous, attestent notre mérite, établissent nos droits. On ne dira pas qu'une action est la *louange* d'une personne, ou que ses actions suffisent à ses *louanges* : pourquoi ? parce que nos actions ne nous célèbrent pas, et qu'elles ne sont pas des hommages qu'on nous rend.

Il est des cas malheureux où l'homme le plus modeste est forcé de faire son propre *éloge* ; il n'y en a point où l'on soit obligé de se donner des *louanges*. On fait son *éloge* par le simple récit et la justification de sa conduite : on se donne des *louanges* en parlant de soi avec ostentation, en se glorifiant.

On fait l'*éloge* et non pas la *louange* d'une personne : on fait son *éloge* comme on fait son histoire, son apologie. On ne fait pas sa *louange*, parce que ce n'est proprement que l'expression de nos sentimens pour elle. La personne est le sujet de l'*éloge*, elle n'est que l'objet de la *louange*.

On donne également des *éloges* et des *louanges*, et alors les idées de ces termes se rapprochent l'une de l'autre. Les *éloges* sont des traits particuliers d'*éloge* ; on donne alors des témoignages particuliers d'un certain genre de mérite. L'*éloge* est plus fort de choses, la *louange* est plus forte en paroles. L'*éloge* loue mieux, la *louange* loue plus. L'*éloge* consacre les faits, la *louange* exalte les personnes.

L'*éloge* doit être vrai, impartial, judicieux, philosophique ; la *louange* doit être fine, délicate, sincère, mesurée. L'*éloge* est placé dans la bouche de témoins clairvoyans, de gens

éclairés, de maîtres de l'art, de juges de mérite; la *louange* est dans la bouche de tout le monde, dans celle du peuple, dans celle même des enfans.

Louer Dieu, c'est le bénir et le glorifier (B.)

475. ÉLOIGNER, ÉCARTER, METTRE A L'ÉCART.

Ces trois verbes ont rapport à l'action par laquelle on cherche à faire disparaître quelque chose de sa vue, ou à en détourner son attention.

Eloigner est plus fort qu'*écarter*. Un prince doit *éloigner* de soi les traîtres, et en *écarter* les flatteurs.

Ecarter est plus fort que *mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours : on *met à l'écart* ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre ensuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, et *mettre à l'écart* tout sentiment personnel. (*Encycl.*, V, 221.)

476. ÉMANER, DÉCOULER.

Emaner désigne proprement la source d'où les choses sortent; *découler* indique spécialement un canal par où elles passent : il *découle* du sang *par* une blessure; les odeurs *émanent* du corps; les pouvoirs particuliers *émanent* du trône : les bienfaits du prince *découlent* sur les peuples par le canal des ministres.

Emaner se dit surtout des parties très-subtiles et très-déliées qui se détachent et s'exhalent des corps par une transpiration insensible, ou par une voie semblable. *Découler* se dit des choses qui coulent et se répandent par quelque ouverture, d'une manière plus ou moins sensible. Il *émane* des corps les plus durs une infinité de corpuscules invisibles qui en épuisent la substance : il *découle* des veines de la terre des sucs qui forment les cristaux et les minéraux de toute espèce. La lumière *émane* du soleil; la sueur *découle* du corps.

Emaner n'indique souvent qu'un acte simple d'émission; de production ou de quelque autre opération semblable : *découler* annonce un flux, un écoulement suivi, une succession d'actes ou de choses. Nous disons qu'un tel arrêt est *émané* ou sorti d'un tel tribunal; et qu'il *découle* d'un principe une foule de conséquences. Les théologiens nous enseignent que le Fils *émane* du Père; que les grâces *découlent* sans cesse sur nous des trésors inépuisables de la miséricorde divine (R.)

477. EMBARRAS, TIMIDITÉ.

L'*embarras* est l'incertitude de ce qu'on doit dire ou faire; la *timidité* est la crainte de dire ou de faire quelque chose de

mal. La *timidité* ne se montre pas toujours au dehors; l'*embarras* est toujours extérieur : la *timidité* tient au caractère; l'*embarras* aux circonstances. On peut être *timide* sans être *embarrassé*, et *embarrassé* sans être *timide*. Ainsi on dit : cette personne est naturellement *timide* par circonspection et par réserve; mais l'usage qu'elle a du monde fait qu'elle n'a jamais l'air *embarrassé* : au contraire, cette autre personne n'est point *timide*; elle dit tout ce qui lui vient à la bouche, mais personne n'est plus *embarrassé* qu'elle quand elle a dit une sottise. (d'Al.)

478. EMBLÊME, DEVISE.

L'un et l'autre est la représentation d'une vérité intellectuelle par un symbole sensible accompagné d'une légende qui en exprime le sens.

Ce qui distingue l'*emblême* de la *devise*, c'est que les paroles de l'*emblême* ont toutes seules un sens plein et achevé, et même tout le sens et toute la signification qu'elles peuvent avoir avec la figure; ce qui n'est pas vrai des paroles de la *devise*, qui ne s'entendent bien que quand elles sont jointes à la figure.

On ajoute encore cette différence, que la *devise* est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier; au lieu que l'*emblême* est un symbole plus général. L'*emblême* suppose souvent une comparaison entre des objets de même nature : la *devise* porte sur une métaphore, et souffre que les objets comparés soient de nature différente. (B.)

479. EMBRYON, FŒTUS.

Embryon signifie en grec, comme *fœtus* en latin, ce qui est formé, produit dans le sein de la mère, le fruit du ventre, les petits, la portée.

Plusieurs médecins ont donné le nom d'*embryon* au *fœtus* ou à l'animalcule pendant tout le temps qu'il est renfermé dans le sein de sa mère : on appelle même *embryotomie* l'opération par laquelle on coupe en pièces le *fœtus* mort, afin de l'extraire de la matrice, etc.

L'usage est aujourd'hui assez général d'appeler *embryon* le corps brut et informe de l'animal, avant que la nature lui ait imprimé, par des linéamens sensibles, la figure propre à son espèce; mais lorsque toutes les parties de l'animal sont développées et apparentes, c'est le *fœtus* proprement dit.

Plusieurs anatomistes ont reconnu qu'au trentième jour l'*embryon* était assez formé pour être regardé comme *fœtus*.

Dans la manière ordinaire de penser et de parler, nous

attachons au mot *embryon* l'idée d'une extrême petitesse, relativement à une mesure donnée de grandeur. Ainsi, nous disons figurément d'un très-petit homme, que c'est un *embryon*, un avorton; *fœtus* ne se dit qu'au sens propre.

Nous appliquons non seulement aux animaux, mais encore aux plantes et aux fruits, le terme d'*embryon;* et c'est aussi lorsque les fruits et les plantes ne paraissent que d'une manière confuse dans les boutons des arbres ou dans les germes des semences. Mais nous n'employons celui de *fœtus* qu'en parlant des animaux; tandis que les Latins, qui nous l'ont donné, s'en servaient aussi à l'égard du règne végétal. (R.)

480. ÉMISSAIRE, ESPION.

Emissaire, du latin *emissarius*, envoyé *de* ou *par*, indique celui qui est chargé d'une commission. Il diffère de l'*envoyé* ou de l'*ambassadeur*, en ce que ces derniers ont une mission publique et avouée; qu'ils sont chargés de traiter, au lieu que l'*émissaire* est sans pouvoir. Son métier est de répandre des bruits, de fausses alarmes, de suggérer, de soulever : aussi ce mot n'est pris qu'en mauvaise part, ainsi que son synonyme. C'est par des *émissaires* qu'on soulève un camp, une ville, une contrée; c'est par des *émissaires* qu'on tâte, qu'on sonde la disposition des esprits. Agens actifs d'un complot, ils en ignorent souvent la profondeur; ils ne sont que subalternes. L'habileté de celui qui les emploie consiste à bien choisir, et à ne jamais compromettre ses projets, alors même que ses *émissaires* ne réussiraient pas.

Espion est celui dont l'action est d'épier, latin *explorator*, qui va à la découverte, qui perce, qui examine. Il y a des *espions* dans les camps, dans les arsenaux, dans les cours, dans les cabinets. En temps de guerre, en temps de paix, la politique inquiète les soudoie par-tout.

L'*émissaire* doit avoir le talent de l'à-propos; il se montre et parle. L'*espion* n'a besoin que de voir; il se cache et se tait. L'*émissaire* sème; les événemens qu'il a préparés sont la réponse à ses commettans. L'*espion* vient recueillir; il emporte furtivement ce qu'il trouve, et se met en rapport avec celui qui l'emploie. Celui qui veut fomenter se sert d'*émissaires;* celui qui veut savoir se sert d'*espions*. Au demeurant, ces personnages sont aussi vils l'un que l'autre; et entre leur métier ou tout autre, l'homme de probité est bientôt décidé.

A Sparte, le métier d'*espion* n'était pas vil; c'était un dévouement, il faisait partie de l'éducation; mais il était gratuit, et l'on ne connaissait pas les *émissaires*. (R.)

481. EMPIRE, RÈGNE.

Empire a une grace particulière lorsqu'on parle des peuples ou des nations; *règne* convient mieux à l'égard des princes; ainsi, l'on dit l'*empire* des Assyriens, et l'*empire* des Turcs; le *règne* des Césars, et le règne des Paléologues. Le premier de ces mots, outre l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté, qui est celle qui le rend synonyme avec le second, a deux autres significations: l'une marque l'espèce ou plutôt le nom particulier de certains Etats, ce qui peut le rendre synonyme avec le mot de ROYAUME; l'autre marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise, ce qui le rend encore synonyme avec les mots d'AUTORITÉ et de POUVOIR. Il n'est point ici question de ces deux derniers sens; c'est seulement sous la première idée, et par rapport à ce qu'il a de commun avec le mot *règne*, que nous le considérons à présent et que nous en faisons le caractère.

L'époque glorieuse de l'*empire* des Babyloniens est le *règne* de Nabuchodonosor; celle de l'*empire* des Perses est le *règne* de Cyrus; celle de l'*empire* des Grecs est le *règne* d'Alexandre; et celle de l'*empire* des Romains est le *règne* d'Auguste: ce sont les quatre grands *empires* prédits par le prophète Daniel.

Donner à Rome l'*empire* du monde est une pensée fausse dans le sens littéral; et, quelque beauté qu'on y trouve dans le figuré, elle sent toujours la dépendance d'un esclave qui parle de ses maîtres, ou du moins de ceux qui l'ont été. Je ne crois pas qu'un orateur russien ou chinois s'en servît en faisant l'éloge des Romains. Nous-mêmes, nous ne nous en servons point en parlant de l'*empire* des autres nations sous la puissance desquelles nous n'avons pas été, quoique elles aient étendu leur domination aussi loin et sur d'aussi vastes contrées que l'a fait Rome.

Louer un prince par le nombre des guerres et des victoires arrivées sous son *règne*, c'est saisir ce que la gloire a de brillant: le louer par la douceur, par l'équité et par la sagesse de son *règne*, c'est choisir ce que la gloire a de solide.

Le mot d'*empire* s'adapte au gouvernement domestique des particuliers aussi bien qu'au gouvernement public des souverains: on dit d'un père qu'il a un *empire* despotique sur ses enfans; d'un maître, qu'il exerce un *empire* cruel sur ses valets; d'un tyran, que la flatterie triomphe, et que la vertu gémit sous son *empire*.

Le mot de *règne* ne s'applique qu'au gouvernement public ou général, et non au particulier. On ne dit pas qu'une femme est malheureuse sous le *règne*, mais bien sous l'*empire* d'un

jaloux. Il entraîne, même dans le figuré, cette idée de pouvoir souverain et général : c'est par cette raison qu'on dit le *règne* et non l'*empire* de la vertu ou du vice ; car alors on ne suppose ni dans l'un, ni dans l'autre, un simple pouvoir particulier, mais un pouvoir général sur tout le monde, et en toute occasion. Telle est aussi la raison qui est cause d'une exception dans l'emploi de ce mot à l'égard des amans qui se succèdent dans un même objet, et de ce qu'on qualifie du nom de *règne* le temps passager de leurs amours, parce qu'on suppose que, selon l'effet ordinaire de cette aveugle passion, chacun deux a dominé sur tous les sentimens de la personne qui s'est successivement laissé vaincre.

Ce n'est ni les longs *règnes*, ni leurs fréquens changemens, qui causent la chute des *empires ;* c'est l'abus de l'autorité.

Toutes les épithètes qu'on donne à *empire*, pris dans le sens où il est synonyme avec *règne*, conviennent aussi à celui-ci ; mais celles qu'on donne à *règne* ne conviennent pas toutes à *empire*, dans le sens même où ils sont synonymes. Par exemple, on ne joint pas avec *empire*, comme avec *règne*, les épithètes de LONG et de GLORIEUX ; on se sert d'un autre tour de phrase pour exprimer la même chose.

L'*empire* des Romains a été d'une plus longue durée que l'*empire* des Grecs ; mais la gloire de celui-ci a été plus brillante par la rapidité des conquêtes. Le *règne* de Louis XIV a été le plus long, et l'un des plus glorieux de la monarchie. (G.)

482. EMPIRE, ROYAUME.

Ce sont des noms qu'on donne à différens Etats, dont les princes prennent le titre d'Empereur ou de Roi : ce n'est pourtant pas cela seul qui en fait la différence.

Il me semble que le mot d'*empire* fait naître l'idée d'un État vaste et composé de plusieurs peuples ; que celui de *royaume* marque un État plus borné, et fait sentir l'unité de la nation dont il est formé. C'est peut-être de cette différence d'idées que vient la différente dénomination de quelques Etats, et les titres qu'en ont pris les princes ; je remarque du moins que si ce n'en est pas la cause, cela se trouve ordinairement ainsi ; comme on le voit dans l'*empire* d'Allemagne, dans l'*empire* de Russie et dans l'*empire* Ottoman, dont tout le monde connaît la diversité des peuples et des nations qui les composent ; au lieu que dans les Etats qui portent le nom de *royaume*, tels que la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Pologne, on voit que la division par provinces n'empêche pas que ce ne soit toujours un même peuple, et que l'unité de la nation ne subsiste, quoique partagée en plusieurs cantons.

Il y a dans les *royaumes* uniformité de lois fondamentales ;

les différences des lois particulières et de la jurisprudence n'y sont que des variétés d'usage qui ne nuisent point à l'unité de l'administration politique : c'est même de cette uniformité, ou de la fonction du gouvernement, que les mots de *roi* et de *royaume* tirent leur origine ; c'est pourquoi il n'y a jamais qu'un prince, ou du moins qu'un ministère souverain, quoique administré par plusieurs. Il n'en est pas de même dans les *empires :* une partie se gouverne quelquefois par des lois fondamentales très-différentes de celles par lesquelles une autre partie du même *empire* se gouverne. Cette diversité y rompt l'unité de gouvernement; et ce n'est que la soumission, dans certains chefs, au commandement d'un supérieur général, qui fait l'union de l'Etat. C'est aussi précisément de ce droit de commander que tirent leur étymologie les mots d'*empereur* et d'*empire*, de là vient qu'on y voit plusieurs souverains, et des *royaumes* même en être membres.

L'Etat romain fut un *royaume* tant qu'il ne fut formé que d'un seul peuple, soit originaire, soit incorporé ; le nom d'*empire* ne lui convint et ne lui fut donné que lorsqu'il eut soumis d'autres peuples étrangers, qui, en devenant membres de cet Etat, ne cessèrent pas pour cela d'être des nations différentes, et sur lesquels les Romains n'étendirent qu'une domination de commandement, et non d'administration.

Un *royaume* ne saurait atteindre à l'étendue que peut avoir un *empire;* parce que l'unité de gouverment et d'administration, sur laquelle est fondé le *royaume*, ne va pas si loin, et demande plus de temps que le simple exercice de la supériorité, et le droit de recevoir certains hommages qui suffisent pour former des *empires.*

Les avantages qu'on trouve dans la société d'un corps politique contribuent autant, de la part des sujets, à former des *royaumes,* que l'envie de dominer de la part des princes. La seule ambition forme le plan des empires, qui, pour l'ordinaire, ne s'établissent et ne se soutiennent que par la force des armes. (G.)

483. EMPLETTE, ACHAT.

Emplette emporte avec lui une idée particulière de la chose achetée; et *achat* tient plus de l'action d'*acheter :* voilà pourquoi les épithètes qualificatives se joignent avec grace au premier de ces mots. On dit, par exemple, une *emplette* utile, une *emplette* de goût ; ce qui ne conviendrait point au mot *achat ;* mais, en revanche, celui-ci paraît être seul propre aux objets considérables, tels que des terres, des fonds, des maisons ; au lieu que le mot d'*emplette* ne s'applique qu'aux objets de moindre conséquence, ou aux choses d'usage et

de service ordinaire, telles que des habits, des bijoux, et autres de cette espèce. (G.)

484. EMPLIR, REMPLIR.

Remplir signifie rigoureusement *emplir de nouveau.*

Selon la remarque de Vaugelas, on dit *remplir un tonneau* quand on en a déjà tiré, et qu'on *remplit* ce qui est vide. Thomas Corneille ajoute, qu'on dit toujours *remplir les tonneaux*, et non pas *emplir*, quand, après que le vin a bouilli quelques jours, au temps des vendanges, on y en remet pour les rendre pleins.

Remplir exprime donc l'action d'ajouter ce qui manque pour que la chose soit tout à fait pleine. *Emplir* exprime proprement l'action continue par laquelle vous *comblez* entièrement la capacité d'une chose. *Remplir*, c'est donc aussi achever d'*emplir*. Vous *emplissez* tout de suite une bouteille de vin; un étang se *remplit* d'eau par des crues successives.

Emplir se prend ordinairement à la rigueur, de manière que le vase n'est *empli* que quand il n'y reste point de vide. *Remplir* se prend souvent dans un sens très-relâché, pour marquer seulement l'abondance ou la multitude. Dans les marchés libres, les sacs à blé ne font que *s'emplir* et se vider. Les financiers *remplissent* la cour, la ville et les provinces. On *emplit* sa bourse; un bois est *rempli* de voleurs.

Il semble qu'*emplir* se dise proprement des vases, des vaisseaux, des choses destinées à contenir de certaines matières. *Remplir* se dit indifféremment de toute place occupée par la multitude ou par la quantité. Vous *emplissez* une cruche d'eau, un verre de vin, vos poches de fruits; vous *remplissez* une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendians.

Selon Vaugelas, *remplir* se dit d'ordinaire des choses immatérielles ou figurées; comme, *il a rempli tout l'univers de la terreur de son nom; il a dignement rempli la place de magistrat; et emplir*, des choses immatérielles.

Il est certain que dans le sens figuré on dit communément *remplir;* mais ce n'est pas à dire qu'*emplir* ne puisse très-bien être employé figurément, lorsque son idée propre prouvera l'analogie.

> Ces grands mots dont alors l'acteur *emplit* sa bouche.

Il est clair que le mot *emplir* vous donne seul, dans ce cas, l'idée sensible et frappante d'une plénitude absolue de la plus ample étendue.

La vertu de ce mot n'est nulle part employée avec autant

d'énergie et d'effet, que dans ce passage de Montaigne, liv. II, chap. XII, où, pour nous représenter par un seul trait l'immense éternité de Dieu, il dit que *par un seul maintenant il emplit le toujours*. Par un point, Dieu *emplit* l'immensité toute entière. Il n'a que le présent, sans passé, sans avenir. On ne peut pas dire, quant à lui, *il a été* ou *il sera*; mais *il est*. Dites là *remplir* au lieu d'*emplir*, combien l'image est affaiblie et décolorée! (R.)

485. EMPORTEMENT, IMPÉTUOSITE, VIOLENCE.

Emportement peut n'être qu'une chose momentanée; il naît, meurt et renaît sans qu'il en reste de traces dans l'intervalle. La *violence* et l'*impétuosité* sont des dispositions constantes qui tiennent davantage au caractère.

On dit : c'est le seul *emportement* qu'il ait eu de sa vie. Il ne saurait dompter sa *violence*, ni modérer son *impétuosité*.

L'*emportement* peut être causé par les circonstances, et ne pas nous être naturel; la *violence* et l'*impétuosité* sont des dispositions que la nature nous donne, et que les occasions ne font que développer.

Un président de la Cour des Aides était d'un naturel froid et imperturbable : il tomba malade; son médecin dit que pour le guérir, il fallait mettre la bile en mouvement, le contraindre à se fâcher, à s'*emporter*. Après avoir tenté vainement divers moyens, on fit entrer chez lui quelqu'un qui venait le consulter, revêtu d'une robe de soie dont le froissement le faisait frissonner. Après quelques instans, impatienté du frissonnement que lui causait cette robe, il s'*emporta*; son *emportement* le guérit de son mal : il n'était dû ni à la *violence* ni à l'*impétuosité* de son caractère.

L'*emportement* et l'*impétuosité* éclatent toujours au dehors. La *violence* peut être intérieure et cachée.

Le cardinal de Richelieu était *violent*, rarement *emporté*, et jamais *impétueux*.

L'*impétuosité* peut être une vertu; la *violence* est toujours un défaut; l'*emportement* toujours un tort.

Le courage *impétueux* de Henri IV à Fontaine-Française nous plaît. La *violence* et l'*emportement* de Henri VIII à Londres nous font horreur.

L'*impétuosité* nous fait entreprendre de surmonter les obstacles; souvent même elle nous empêche de les voir. La *violence* fait que nous nous en irritons parfois sans le dire. L'*emportement* fait que nous déclamons contre eux; il se borne souvent à des mots.

L'*emportement* a lieu du supérieur à l'inférieur. L'*impétuosité*

se dit plus souvent de l'homme à la chose. La *violence* peut se dire de l'inférieur au supérieur.

Dans son *emportement*, Joseph II, empereur d'Allemagne, frappait son cocher de coups de canne : le cocher, naturellement violent, n'en perdit pas le souvenir. Prenez garde que votre *impétuosité* ne vous *empêche* de réussir dans vos projets.

Un homme *emporté* est parfois brutal. Un homme *violent* est souvent vindicatif. Un homme *impétueux* est ordinairement brave.

Lorsque Achille, impatient de conquérir la gloire qui l'attend, s'écrie :

> C'est à Troie, et j'y cours; et, quoi qu'on me prédise,
> Je ne demande aux dieux qu'un vent qui m'y conduise;
> Et quand moi seul enfin il faudrait l'assiéger,
> Patrocle et moi, Seigneur, nous irons vous venger,

il est *impétueux*. Quand il répond à Agamemnon, qui lui reproche de vouloir lui-même la mort d'Iphigénie, qui peut seule lui ouvrir le chemin de Troie :

> Moi, je voulais partir aux dépens de ses jours?
> Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours?

il est *emporté*. Enfin lorsqu'il dit à Agamemnon :

> Rendez grace au seul nœud qui retient ma colère....

c'est avec une *violence* concentrée.

L'*emportement* et la *violence*, tout en désignant la disposition, peuvent désigner l'action même : l'*impétuosité* ne désigne que la disposition.

On peut s'*emporter* sans motif, et sans que cela ait des suites : la *violence* peut avoir des conséquences très éloignées. Si l'*impétuosité* a des résultats, ils sont immédiats. (F. G.)

486. EMPORTER, REMPORTER LE PRIX.

Emporter le prix, c'est obtenir une récompense, un avantage, un honneur quelconque, que l'on ambitionnait. *Remporter le prix*, c'est obtenir tel prix, la récompense, la couronne qui avait été mise au concours. La première expression a quelque chose de vague; et la seconde, un objet précis.

La Fontaine dit à M. le Dauphin, en lui dédiant ses Fables, qu'il *emporterait le prix* de son travail, s'il parvenait à lui plaire.

Le Cid, vainqueur de don Sanche, *remporte* le prix du combat, et ce prix est Chimène.

On *emporte un prix* comme on *emporte une affaire*, par le succès. On *remporte* un *prix* comme on *remporte une victoire*, par le triomphe obtenu sur un concurrent.

Dans une assemblée de femmes, Hélène *emporta le prix de la beauté*, les suffrages; dans la dispute des trois déesses, Vénus *remporta* le prix, la pomme. (R.)

487. EMPREINDRE, IMPRIMER.

Empreindre signifie *imprimer*, par l'application d'un corps sur un autre, la figure, l'image, les traits sensibles de ce corps: vous *imprimez* un mouvement à un corps, des sensations à un être animé, des leçons dans l'ame, etc; toutes choses que vous ne sauriez rigoureusement *empreindre*, car elles n'ont pas de figure. Pour *empreindre*, il faut *imprimer* de manière que l'*impression* laisse l'*empreinte* ou l'image de la chose.

On *imprime* donc différentes choses de différentes manières; mais les figures ou les formes seules sont *empreintes* avec des sceaux, des cachets, des marteaux, des estampilles, etc., ou par les corps mêmes, figurés de manière qu'on y reconnaît ces corps. En marchant, vous *imprimez* un mouvement à l'air; vos pas restent *empreints* sur la terre.

Dieu *imprime* en nous des principes d'ordre, de justice, de bienfaisance: son doigt est *empreint* sur toutes ses œuvres, son image l'est sur l'homme.

La physionomie est l'*empreinte* du caractère; mais cette *empreinte* est sans cesse altérée par des *impressions* nouvelles et profondes. (R.)

488. EMPRESSEMENT, ZÈLE.

Empressement, mouvement d'un homme *empressé*; *zèle*, sentiment d'un homme affectionné.

Le *zèle* part du cœur; l'*empressement* ne vient souvent que du caractère. Il y a des gens *empressés* sur tout, et pour tout le monde; on n'est *zélé* que pour les personnes ou sur les objets auxquels on prend un intérêt particulier.

L'*empressement* se marque sur-tout dans les manières; le *zèle* dans toute la conduite. L'*empressement* semble vouloir tout prévenir, tout deviner, pour vous servir ou vous complaire sur tout; le *zèle* ne voit que vos intérêts, et s'y dévoue au point de les défendre contre vous-mêmes, et de vous déplaire pour vous être utile. L'*empressement* a bien de la peine à se garantir d'un air de flatterie: d'un inférieur à son supérieur, il a quelque chose de servile. Le dévouement du *zèle* est toujours noble, parce qu'il est toujours désintéressé; l'*empressement* peut ne pas l'être.

Il y a mille motifs d'*empressement*; le *zèle* n'en peut avoir qu'un: on a de l'*empressement* pour la femme à qui l'on veut

plaire, pour le protecteur dont on a besoin; on n'a du *zèle* que pour l'ami, le maître ou la cause que l'on aime.

L'*empressement* peut n'être qu'une simple politesse, et ne s'exercer que sur les petites choses: le *zèle* ne s'exerce sur les petites choses que lorsqu'elles tiennent à un grand intérêt.

Le *zèle* peut égarer; l'*empressement* peut être importun. On peut tromper par son *empressement* et sur son *zèle* : l'*empressement* peut être suspect; le *zèle* peut être faux. (F. G.)

489. ÉMULATION, RIVALITÉ.

Emulation ne désigne que la concurrence, et la *rivalité* dénote le conflit. Il y a émulation, quand on court la même carrière; et *rivalité*, quand les intérêts se combattent. Deux *émules* vont ensemble; deux *rivaux* l'un contre l'autre.

L'*émulation* est un sentiment vif qui vous porte à faire de généreux efforts pour surpasser, égaler, ou même suivre de près ceux qui font quelque chose d'honnête : la *rivalité* est un sentiment jaloux qui nous porte à faire tous nos efforts pour l'emporter, de quelque manière que ce soit, sur ceux qui poursuivent le même objet. Deux nobles coursiers qui s'efforcent de gagner le prix de la vitesse, voilà l'emblême de l'*émulation* : deux animaux chasseurs qui se disputent une proie, voilà l'emblême de la *rivalité*.

L'*émulation* excite; la *rivalité* irrite. L'*émulation* suppose en vous de l'estime pour vos concurrens; la *rivalité* porte la teinte de l'envie. L'*émulation* est une flamme qui échauffe; la *rivalité* un feu qui divise. L'*émulation* veut mériter le succès, et la *rivalité* l'obtenir. L'*émule* tâche de surpasser son concurrent; le rival supplantera le sien, s'il le peut. La *rivalité* ravit la palme que l'*émulation* remporte.

L'*émulation* louable, dit Cicéron, est l'imitation de la vertu : la *rivalité* est la jalousie de la préférence.

Les talens inspirent l'*émulation*, et les prétentions la *rivalité*. (R.)

490. ÉMULE, ÉMULATEUR.

On est *émule* de ses pairs ou de ses compagnons; on est *émulateur* de quelque personnage distingué. L'*émule* a des *émules*; l'*émulateur* a des modèles. L'*émule* tâche de surpasser son *émule*; l'*émulateur* d'imiter son modèle. L'*émule* est actuellement ce que l'*émulateur* voudrait être, un digne concurrent. Votre *émule* marche en concurrence avec vous; votre *émulateur*, marche sur vos traces. Votre *émulateur* voudrait acquérir un mérite égal, ou même supérieur au vôtre, votre *émule* a un mérite pareil au vôtre, et tâche d'acquérir un mérite supérieur.

Il arrive aux envieux du mérite de s'en croire les *émules*. La gloire des grands hommes fait plus d'ambitieux que d'*émulateurs*.

Il faut avoir le germe du héros pour en devenir *l'émulateur;* il faut en avoir le succès pour en devenir l'*émule*.

L'*émulateur*, inspiré et guidé par de plus beaux modèles, l'emportera sur son *émule*.

On dit *émule* dans tout genre de travail et de concurrence: *émulateur* ne se dit que dans le grand, ou dans un ordre de choses distingué. Un écolier, comme un ouvrier, un homme de lettres, un capitaine, est l'*émule* d'un autre, un guerrier, comme un savant, un ministre, un prince, est l'*émulateur* d'un personnage célèbre dans son genre. Le pantomime Hilas fut l'émule de Pilade; Néron l'était des histrions; Commode des gladiateurs; Abailard le fut de saint Bernard; Montécuculli de Turenne. Thésée fut l'*émulateur* d'Hercule, Lycurgue celui de Minos; Charles XII l'a été d'Alexandre.

Le mot *émulateur*, quoique bien annoncé dans les dictionnaires, paraîtra nouveau, singulier, emphatique à beaucoup de gens. Ce n'est point parce qu'il ne s'emploie que dans le style soutenu; c'est parce que, dans le style soutenu même, il est aujourd'hui presque inusité. Divers mots remarquables par la même formation ont eu beaucoup de peine à s'établir ou à se maintenir, quoique également recommandables par leur harmonie et par leur signification. Je citerai le mot *conjurateur* quoiqu'il annonce, non pas un simple *conjuré*, mais un chef, un promoteur, un des plus ardens complices de la conjuration. Quoi qu'il en soit, *émulateur* est un mot utile, beau, reçu, et différent d'*émule*. Les Latins disaient *æmulus* et *æmulator* dans les deux sens que nous venons de distinguer. Cicéron écrivait à Atticus, L. 1: « Servilius est l'*émulateur* de Caton. » (R.)

491. EN, DANS.

Lorsqu'il s'agit du lieu, *dans* a un sens précis et défini, qui fait entendre qu'une chose contient ou renferme l'autre, et marque un rapport du dedans au dehors: on est *dans* la chambre, *dans* la maison, *dans* la ville, *dans* le royaume, quand on n'en est pas sorti, ou quand on y est rentré. *En* a un sens vague et indéfini, qui indique seulement en général où l'on est, et marque un rapport du lieu où l'on se trouve à un autre où l'on pourrait être: on est *en* ville, lorsqu'on n'est pas à sa maison; *en* campagne ou *en* province, quand on a quitté Paris. On met *en* prison, et l'on met *dans* les cachots.

Lorsqu'il est question du temps, *dans* marque plus particu-

lièrement celui où l'on exécute les choses, et *en* marque plus proprement celui qu'on emploie à les exécuter. La mort arrive *dans* le moment qu'on y pense le moins, et l'on passe *en* un instant de ce monde à l'autre.

Lorsque ces mots sont employés pour indiquer l'état ou la qualification, *dans* est ordinairement d'usage pour le sens particularisé, et *en* pour le sens général. Ainsi l'on dit, vivre *dans* une entière liberté, être *dans* une fureur extrême, tomber *dans* une profonde léthargie; mais on dit, vivre *en* liberté, être *en* fureur, tomber *en* léthargie. (G.)

492. ENCHAÎNEMENT, ENCHAÎNURE. (1)

Liaison de choses qui, dépendantes les unes des autres, forment une chaîne ou une sorte de chaîne. *Enchaînement* ne se dit guère qu'au figuré, des objets physiquement ou métaphysiquement dépendans les uns des autres. *Enchaînure* ne se dit guère que dans le sens propre des ouvrages de l'art. Des anneaux, des fils, des cordons, et autres objets semblables, entrelacés les uns dans les autres, forment une *enchaînure* : des causes, des idées, des malheurs, et autres objets qui conduisent successivement de l'un à l'autre, forment un *enchaînement*.

Des rapports que les sciences ont entre elles forment leur *enchaînement;* ils les *enchaînent* ensemble: la disposition même des anneaux, qui entrent les uns dans les autres, est leur *enchaînure ;* c'est l'état de la chose *enchaînée*. (R.)

493. ENCHANTER, CHARMER, RAVIR.

Enchanter exprime l'effet que produit sur nous un plaisir vif et qui émeut l'imagination. *Charmer*, l'effet que produit un plaisir doux et qui pénètre jusqu'à l'ame. *Ravir*, l'effet d'un plaisir enivrant qui suspend le cours de nos idées et absorbe toutes nos facultés.

On est *enchanté* d'un beau spectacle ; *charmé* de l'aspect d'une jolie campagne ; *ravi* d'une musique délicieuse qui transporte.

Pour qu'un objet nous *enchante*, il faut qu'il nous frappe par quelque chose qui nous sorte de nos idées habituelles, comme le pourraient faire les objets qui se présenteraient à nous par *enchantement*. L'objet capable de nous *charmer* est celui qui, s'associant à nos plus chères idées, à nos plus douces habitudes,

---

(1) Nous ne rapportóns point sur ces mots le synonyme de Beauzée, absolument semblable à celui-ci. (*Note de l'éditeur.*)

s'assimilant, pour ainsi dire, à notre nature, s'insinue dans notre ame comme ces *charmes* magiques, ces philtres qui produisent en nous des effets que nous croyons naturels, et qui nous font sentir leur pouvoir sans nous avertir de leur présence.

Un objet dont nous sommes *ravis* exerce sur nos facultés un empire qui nous ôte la libre possession de nous-mêmes, et nous *ravit* le pouvoir de diriger nos pensées et même nos actions.

On est souvent *enchanté* au premier coup d'œil, et désenchanté l'instant d'après. On est *charmé* moins vîte, et quelquefois pour la vie. On n'est *ravi* qu'un moment, mais ce moment peut renaître.

Un homme *enchanté* d'abord de la beauté d'une femme aimable, s'attache bientôt à elle, *charmé* de son caractère; et s'il parvient à s'en faire aimer, c'est toujours avec le même *ravissement* qu'il l'entend lui répéter les expressions de sa tendresse.

Un même objet peut nous *enchanter* tant qu'il peut produire sur nous des impressions nouvelles : pour qu'il continue de nous *charmer*, il suffit qu'il produise sur nous des impressions douces : il peut conserver long-temps la puissance de nous *ravir*, quoique l'exercice de cette puissance soit souvent suspendu.

L'habitude, qui rend tout familier, détruit l'*enchantement;* la réflexion, qui prévoit et explique tout, le dissipe. L'habitude et la réflexion ajoutent au *charme* que l'on a éprouvé d'abord: l'habitude diminue le *ravissement*, et le *ravissement* tue la réflexion.

Un peu de surprise se mêle presque toujours à l'*enchantement :* l'affection s'unit au sentiment que nous éprouvons pour ce qui nous *charme :* le *ravissement* ne va pas sans un peu de trouble. (F. G.)

494. ENCORE, AUSSI.

Encore a plus de rapport au nombre et à la quantité; sa propre énergie est d'ajouter et d'augmenter: quand il n'y en a pas assez, il en faut *encore*. L'amour est non seulement libéral, mais *encore* prodigue.

Aussi tient davantage de la similitude et de la comparaison; sa valeur particulière est de marquer de la conformité et de l'égalité dans les choses : lorsque le corps est malade, l'esprit l'est *aussi :* ce n'est pas seulement à Paris qu'il y a de la politesse, on en trouve *aussi* dans la province. (G.)

495. ENDURANT, PATIENT.

Endurant, qui *endure*, qui souffre avec patience, avec constance, des *duretés*, des injures, des outrages, des contradic-

tions, des persécutions de la part des hommes. *Patient*, qui *pâtit*, qui souffre avec modération, avec douceur, sans agitation, sans murmure, quelque genre de peine que ce soit. *Patient* est le genre : *endurant* est l'espèce. *Patient* a beaucoup d'acceptions selon lesquelles il n'est point synonyme d'*endurant*.

Il s'agit de vivre avec les hommes pour sentir la nécessité d'être *endurant ;* il suffit de vivre pour sentir la nécessité d'être *patient*.

Il y a des personnes très-*patientes* à l'égard des maux qui leur arrivent par le cours de la nature, et fort mal *endurantes* à l'égard de ceux qui leur viennent de la main des hommes. La nature est sur nous, il faut bien se résigner : les hommes sont nos frères; s'ils nous blessent, il blessent ou notre cœur ou notre amour propre.

Job qui, dans les plus terribles angoisses, chante les louanges de Dieu, est *patient*. David qui, entendant les malédictions de Séméi, défend qu'on le punisse, est *endurant*.

L'homme délicat et irascible n'est pas *endurant ;* l'homme sensible et vif n'est point *patient*.

Le maître qui, par des confidences ou de toute autre manière, se met dans la dépendance de ses domestiques, s'oblige à être, non seulement *patient*, mais *endurant*.

On dit malicieusement, pour désigner un lâche, que c'est un homme fort *endurant*. On dit d'un homme *patient* malgré lui, qu'il prend *patience* en enrageant. (R.)

Endurer, c'est souffrir, non pas avec *patience*, mais avec *constance*, des duretés, des injures, des persécutions. Si j'en exclus la *patience*, c'est parce quelle appartient exclusivement à l'homme *patient*, sans quoi ces mots seraient complètement synonymes. La crainte, la faiblesse, la position dans laquelle vous serez, pourront vous forcer d'*endurer* sans rien dire, quoique vous ne soyez pas *patient* par caractère.

Patient, est celui qui souffre avec modération quelque genre de peine que ce soit : c'est vertu, c'est longanimité.

On a dit que les martyrs avaient *enduré* les outrages et les tortures avec une *patience* admirable : on dit tous les jours, *endurer* patiemment, et toujours *patience* vient corriger ce qu'*endurant* présente de faiblesse ou d'impuissance.

L'homme *endurant* souffre et enrage ; l'homme *patient* souffre et reste calme. (Anon.)

496. ÉNERGIE, FORCE.

Nous ne considérons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au discours; car dans d'autres cas leur différence saute aux yeux.

Il semble qu'*énergie* dit encore plus que *force ;* et qu'*énergie* s'applique principalement aux discours qui peignent, et au caractère du style. On peut dire d'un orateur, qu'il joint la *force* du raisonnement à l'*énergie* des expressions. On dit aussi une peinture *énergique*, et des images *fortes*. (*Encyclop.*, V, 651.)

497. ENFANT, PUÉRIL.

On applique la qualification d'*enfant* aux personnes, et celle de *puéril* à leurs discours ou à leurs actions : ainsi l'on dirait d'un homme qu'il est *enfant*, et que tout ce qu'il dit est *puéril*. Le premier de ces mots désigne dans l'esprit un défaut de maturité, et le second un défaut d'élévation. Un discours d'*enfant* est un discours qui n'a point de raison : un discours *puéril* est un discours qui n'a point de noblesse. Une conduite d'*enfant* est une conduite sans réflexion, qui fait qu'on s'amuse à des bagatelles, faute de connaître le solide : une conduite *puérile* est une conduite sans goût, qui fait qu'on donne dans le petit, faute d'avoir des sentimens. (G.)

498. ENFANTER, ACCOUCHER, ENGENDRER.

La valeur commune et littérale de ces mots est de produire par voie de paternité ou de maternité, avec les différences qui suivent. *Enfanter* ne joint à cette signification générale aucune autre idée accessoire ; d'ailleurs on ne l'emploie que rarement et dans certaines occasions graves et sérieuses, où il est comme consacré : c'est ainsi qu'il est dit de la Vierge, qu'elle *enfantera* un fils qui sera nommé Jésus. *Accoucher* a uniquement rapport à la femme, et marque précisément le moment, ou plutôt l'action particulière de mettre l'enfant au monde. *Engendrer* se dit également pour les deux sexes ; et ne bornant pas la force de la signification au seul instant de la naissance, il s'applique indéfiniment à ce qui contribue à la génération.

Jadis la terre *enfanta* des géans ambitieux jusqu'à vouloir escalader le ciel ; aujourd'hui elle n'*enfante* plus que des êtres rampans. Nos dames n'*accouchent* pas plus heureusement de la façon des chirurgiens que de celle des sages femmes ; c'est la conduite dans les accidens, et non la main, qui décide de leur sort. Il n'y a souvent qu'une impuissance respective entre mari et femme, chacun d'eux ayant les qualités propres à *engendrer* avec toute autre personne.

Dans le style figuré, on se sert d'*enfanter* pour ce qui est proprement ouvrage, soit de la plume, soit de la main. Le mot d'*accoucher* y est employé pour les productions d'esprit, et toujours relativement à l'instant du travail qui les fait éclore :

de plus, il y conserve l'idée accessoire de difficulté, par similitude à celle qu'on a dans l'*accouchement* naturel. Quant au mot d'*engendrer*, ce style le place ordinairement dans ce qui est l'effet de l'humeur. Les exemples suivans en vont être la preuve.

Il y a plus de gloire à un auteur d'*enfanter* en toute sa vie un seul volume qui soit bon, que d'en *enfanter* plusieurs mauvais chaque année. L'amour du gain, de concert avec celui de la parure, *enfantent* les colifichets et tous les ouvrages frivoles de la mode.

Un poëte qui vient d'*accoucher* d'un sonnet ou d'une épigramme, n'a rien de plus pressé que d'en faire part au public. Si l'on fait bien attention à la nature des synonymes et à la forme de cet ouvrage, on verra qu'il a fallu que mon esprit fût à chaque article dans les travaux de l'*accouchement* pour mettre au jour les différences délicates que l'usage a bien formées et conçues dans son sein, mais que l'on ne s'était pas encore avisé de développer et d'en faire *accoucher* sa plume.

On dit d'un homme facétieux qu'il n'*engendre* pas mélancolie. Le jeu n'*engendre* des querelles et de la mauvaise humeur, que lorsque la cupidité en est l'ame au lieu d'un honnête amusement. (G.)

499. ENFIN, A LA FIN, FINALEMENT.

Enfin en-fin, signifie en finissant, pour finir, pour conclusion, en un mot. *A la fin* signifie après tout cela, au bout du compte, en dernière analyse, pour résultat des choses. *Finalement* signifie *en-fin finale*, ou, comme on a dit, *à la fin finale*, c'est-à-dire, pour dernière conclusion, définitivement, selon la valeur du mot *final*, qui ne s'applique qu'à certains objets. On dit une quittance *finale*, une sentence *finale*, etc., toujours pour indiquer une dernière opération, sans aucun retour; mais *finalement* est vieux et populaire.

Suivant ces explications données ou reçues par les vocabulistes, *enfin* annonce particulièrement, par une sorte de transition, la fin ou la conclusion d'un discours, d'un récit, d'un raisonnement. *A la fin* annonce la fin ou le résultat des choses, des affaires, des événemens, considérés en eux-mêmes. *Finalement* annoncerait un résultat *final* ou une conclusion *finale*.

Enfin, c'est mon plaisir, je veux me satisfaire. *Enfin*, ce qui est arrivé peut arriver encore. Ce mot ne marque, dans ces phrases et autres semblables, que la conclusion de quelques discours. *A la fin*, le masque tombe, et l'homme reste. *A la fin*, tous les impôts retombent sur les propriétaires des terres. Cette locution désigne le résultat propre des choses, sans égard au discours. Nos comptes sont *finalement* arrêtés; vos raisons

sont *finalement* déduites ; cet adverbe indique une chose entièrement consommée.

Enfin s'applique quelquefois aux choses, au lieu qu'*à la fin* ne peut guère s'appliquer au discours. Alors *enfin* ne sert qu'à indiquer la lenteur de l'événement arrivé après beaucoup de temps, d'attente, d'incertitude : *à la fin* marque le terme auquel aboutit, tôt ou tard, une suite d'événemens, sur-tout après et malgré des conditions, des accidens contraires, ou telles autres circonstances.

> *Enfin* Malherbe vint ; et, le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence. BOILEAU.

Enfin ne désigne là qu'une longue incertitude, un temps long, un événement tardif. Dans les passages suivans, *à la fin* exprime clairement l'effet produit, le résultat des diverses influences, la fin des difficultés et des contradictions, le rapport ou l'opposition du dénouement avec les événemens qui l'ont précédé.

> Mon courage *à la fin* succombe à mes douleurs. GOMBAUD.
> On m'a dit qu'*à la fin* toute chose se change. MALHERBE.

Il est sensible que dans ces phrases *enfin* serait faible et insuffisant, parce qu'il ne désignerait pas les rapports marqués par l'expression *à la fin*. (R.)

500. ENFLÉ, GONFLÉ, BOUFFI, BOURSOUFLÉ.

L'idée commune à tous ces termes est celle d'une élévation, d'une extension qui augmente le volume ordinaire du corps, et qui est causée, ou semble l'être, par l'eau, par l'air, par des humeurs, etc.

Enflé offre l'idée du fluide qui est *en*, *dans* le corps. *Gonflé* offre l'idée particulière d'une forte tension, causée par une trop grande plénitude, ce semble, dans un corps vide qui a la capacité de contenir plus ou moins de matière.

Bouffi offre l'idée d'une enflure grosse, mais avec quelque chose de flasque qui donne au corps un faux embonpoint, comme quand on *enfle* ou *gonfle* sa bouche, ses joues pour souffler, bouffer. *Boursouflé* offre l'idée d'une enflure, sur-tout de la peau, du tégument, etc., celle d'un corps qu'on souffle et d'une bourse qu'on emplit, ou autre chose semblable.

Le mot *enflé* est comme le genre à l'égard des autres mots : il se dit de tout corps qui reçoit une extension par les fluides. Un ballon est *enflé* par l'air qu'on y introduit ; la voile est *enflée* par le vent : une jambe est *enflée* par une humeur.

Le mot *gonflé* convient proprement aux corps qui, dans le

vide de leur capacité, reçoivent assez de matière pour s'*enfler* au point qu'ils semblent ne pouvoir pas en contenir davantage. Un ballon est *gonflé*, lorsqu'il est si *enflé* qu'on ne peut guère le *souffler* davantage. L'estomac, les joints, le ventre, sont *gonflés*, lorsque la peau est fort tendue; mais les mains, les cuisses, les jambes, s'*enflent* et ne se *gonflent* point, parce qu'elles ne sont pas comme ces autres parties du corps, vides en dedans, et disposées pour contenir diverses matières.

Le mot *bouffi* ne s'applique qu'aux chairs qui, par quelque indisposition, sont *enflées* de manière que l'on paraît être engraissé ; mais toutefois avec un air malsain. Il se dit proprement du visage; mais on l'étend à toute l'habitude du corps.

Le mot *boursouflé* se dit proprement des choses que l'on souffle pour leur donner un gros volume, et, par analogie, de celles qui ont, avec peu de matière, tant de volume, qu'elles paraissent avoir été *soufflées*. Le bœuf que le boucher *souffle* pour détacher plus facilement le cuir de la chair, est *boursouflé*. Les pâtisseries légères qui ont beaucoup de volume avec peu de consistance, sont *boursouflées*.

Ces mots s'emploient dans des sens figurés, et ils nous présentent encore alors les mêmes nuances. En morale, un homme plein de lui-même, d'orgueil, de vanité, de tout ce qui est, comme l'on dit, *du vent*, est *enflé*, *gonflé*, *bouffi*.

Un style est *enflé*, *bouffi*, *boursouflé*, mais il n'est pas *gonflé*. Le défaut du style *enflé*, dit Boileau, est de vouloir aller au-delà du grand : c'est plutôt d'excéder la mesure naturelle du sujet. Il est *bouffi* lorsqu'il sort tout à fait du sujet, et qu'en affectant beaucoup de grandeur et de force, il décèle beaucoup de faiblesse et de lâcheté. Il est *boursouflé* lorsqu'il n'est rempli que de mots, de grands mots vides de sens et d'idées. (R.)

501. ENNEMI, ADVERSAIRE, ANTAGONISTE.

Les *ennemis* cherchent à se nuire ; ordinairement ils se haïssent, et le cœur est de la partie. Les *adversaires* font valoir leurs prétentions l'un contre l'autre; ils se poursuivent souvent avec animosité, mais l'intérêt a plus de part à leur conduite que le cœur. Les *antagonistes* embrassent des partis opposés ; ils se traitent quelquefois avec aigreur, mais leur éloignement ne vient que de leur différente façon de penser.

Les premiers font la guerre, veulent détruire, et portent leurs coups jusque sur la personne. Les seconds contestent, veulent s'approprier quelque chose, et en priver le compétiteur; la cupidité est le motif le plus fréquent de leur désunion. Les troisièmes s'opposent réciproquement à leurs progrès, et

veulent chacun avoir raison dans leurs disputes; le goût et les opinions sont presque toujours l'objet de leurs débats.

Il y a des nations dont les sujets naissent *ennemis* de ceux de la nation voisine. Un riche plaideur est un *adversaire* plus à craindre que le plus éloquent avocat. Scaliger et Pétau furent dans leur temps grands *antagonistes*. (G.)

502. ENNOBLIR, ANOBLIR.

Ennoblir, rendre plus considérable, plus noble, plus illustre. *Anoblir*, faire noble, rendre noble, donner des lettres de noblesse.

Anoblir exprime un changement d'état social; *ennoblir*, un changement d'état moral. Une belle action *ennoblit* un caractère; il y a des charges qui *anoblissent*.

Les *anoblis* ne sont pas toujours *ennoblis* aux yeux des hommes de sens : tous ceux qui se sont *ennoblis* par une conduite généreuse n'ont pas été *anoblis*.

Ennoblir s'applique aux choses: les sciences, les lettres, *ennoblissent* la nation qui les cultive. *Anoblir* ne se dit que des personnes.

Ennoblir exprime une augmentation de noblesse, une élévation dont la cause est toujours dans celui qui y parvient.

Anoblir exprime une métamorphose d'état, qui n'est souvent qu'un changement de nom, sans que celui qui l'obtient y ait contribué par son mérite : aussi peut-on être *anobli* pour les crimes : la vertu seule peut *ennoblir*. (F. G.)

503. ÉNONCER, EXPRIMER.

Enoncer, faire connaître, produire au dehors. *Exprimer*, tirer le suc en pressant, rendre les traits de la chose, faire l'empreinte, représenter au naturel. Il est clair que ce dernier désigne, en matière de discours et de paroles, une image plus marquée, plus parfaite de l'idée que le premier, qui ne sert qu'à la déclarer et à la faire connaître.

Vous *énoncez* votre pensée en la rendant d'une manière intelligible : vous l'*exprimez* en la rendant d'une manière sensible.

L'*énonciation* suit l'idée : l'*expression* naît de l'idée clairement et fortement conçue. On s'*énonce* avec facilité, avec netteté, avec pureté, avec régularité, en bons termes, en termes choisis. On s'*exprime* de toutes ces manières, mais sur-tout avec force, chaleur, énergie, de façon à imprimer la chose dans l'esprit de l'auditeur.

Enoncer demande plutôt les qualités de l'élocution : son mérite est dans la diction ou le langage choisi. *Exprimer* demande les qualités de l'éloquence : son principal mérite con-

siste dans le parfait rapport des termes avec les idées, et de l'image avec la chose. Ainsi l'homme disert s'*énonce*; l'homme éloquent s'*exprime*.

Le peuple s'*exprime* quelquefois mieux qu'il ne s'*énonce*, parce qu'il sent vivement, et qu'il sait peu. (R.)

504. S'ENQUÉRIR, S'INFORMER.

« Le mot n'est pas noble (dit-on en parlant de s'*enquérir*); il paraît proscrit du discours ordinaire, admis tout au plus dans le jargon du palais. » Certes, cette proscription ne ferait honneur ni à notre goût ni à nos lumières. S'*enquérir* était du beau langage dans le dernier siècle : j'en ai la preuve dans les écrits des femmes qui fréquentaient la cour, et qui ont laissé une réputation littéraire. Il est bon et utile, car il tient à une grande famille, et il dit quelque chose de plus fort et de plus précis que son synonyme s'*informer*, mot qui ne conserve aucune trace de son origine, puisque le sens propre d'*informer* est de donner la forme.

S'*enquérir* c'est faire des *enquêtes* ou des recherches plus ou moins diligentes, curieuses, étendues ou profondes pour acquérir la connaissance, une connaissance ample ou exacte, ou même la certitude de la chose. S'*informer*, c'est seulement chercher, demander des lumières, des éclaircissemens pour savoir ce qui est.

S'*enquérir* dit plus que s'*informer*; comme *quérir* dit plus que chercher, *requérir* que demander, etc. S'*enquérir*, en latin *inquirere*, c'est scruter, fouiller en dedans, dans le fond, *intùs quærere*, comme le remarquent les vocabulistes. En demandant une chose à quelqu'un, on s'en *informe*; en la demandant à plusieurs personnes, pour juger par leurs témoignages comparés, ou en pressant ou poursuivant de questions une personne instruite, on s'*enquiert*. Ce dernier verbe est l'espèce; l'autre est le genre.

Ainsi, celui qui questionne s'*enquiert*; celui qui demande s'*informe*.

A force de s'*enquérir*, on découvre; à force de s'*informer*, on apprend. (R.)

505. ENSEIGNER, APPRENDRE, INSTRUIRE, INFORMER, FAIRE SAVOIR.

Enseigner, c'est uniquement donner des leçons. *Apprendre*, c'est donner des leçons dont on profite. *Instruire*, c'est mettre au fait des choses par des mémoires détaillés. *Informer*, c'est avertir les personnes des événemens qui peuvent être de quelque importance. *Faire savoir*, c'est simplement rapporter ou mander fidèlement les choses.

Enseigner et *apprendre* ont plus de rapport à tout ce qui est propre à cultiver l'esprit et à former une belle éducation ; c'est pourquoi l'on s'en sert très-à-propos lorsqu'il est question des arts et des sciences. *Instruire* a plus de rapport à ce qui est utile à la conduite de la vie et au succès des affaires; ainsi il est à sa place lorsqu'il s'agit de quelque chose qui regarde, ou notre devoir ou nos intérêts. *Informer* renferme particulièrement, dans l'étendue de son sens, une idée d'autorité à l'égard des personnes qu'on *informe*, et une idée de dépendance à l'égard de celles dont les faits sont l'objet de l'*information ;* c'est par cette raison que ce mot est à merveille lorsqu'il est question des services ou des malversations de gens employés par d'autres, et de la manière dont se comportent les enfans, les domestiques, les sujets, enfin tous ceux qui ont à rendre raison à quelqu'un de leur conduite et de leurs actions. *Faire savoir* a plus de rapport à ce qui satisfait simplement la curiosité; de sorte qu'il convient mieux en fait de nouvelles.

Le professeur *enseigne*, dans les écoles publiques, ceux qui viennent entendre ses leçons. L'historien apprend à la postérité les événemens de son siècle. Le prince *instruit* ses ambassadeurs de ce qu'ils ont à négocier: le père *instruit* aussi ses enfans de la manière dont ils doivent vivre dans le monde. L'intendant *informe* la cour de ce qui se passe dans la province ; comme le surveillant *informe* les supérieurs de la bonne ou mauvaise conduite de ceux qui leur sont soumis. Les correspondans se *font savoir* réciproquement tout ce qui arrive de nouveau et de remarquable dans les lieux où ils sont.

Il faut savoir à fond pour être en état d'*enseigner*. Il faut de la méthode et de la clarté pour *apprendre* aux autres ; de l'expérience et de l'habileté pour bien *instruire ;* de la prudence et de la sincérité pour *informer* à propos et au vrai ; des soins et de l'exactitude pour *faire savoir* ce qui mérite de n'être pas ignoré.

Bien des gens se mêlent d'*enseigner* ce qu'ils devraient encore étudier. Quelques-uns en *apprennent* aux autres plus qu'ils n'en savent eux-mêmes. Peu sont capables d'*instruire*. Plusieurs prennent la peine, sans qu'on les en prie, d'*informer* les gens de tout ce qui peut leur être désagréable. Il y en a d'autres qui, par leur indiscrétion, font savoir à tout le monde ce qui est à leur propre désavantage. (G.)

506. ENSEMBLE, A LA FOIS.

Ensemble indique la réunion momentanée ou prolongée de plusieurs choses ou de plusieurs actions : *à la fois*, la rencontre de plusieurs mouvemens dans un même moment. Deux livres se mettent *ensemble* dans une bibliothèque, et tous deux

tombent à la fois, quoique l'un puisse tomber d'un côté et l'autre de l'autre. Deux chanteurs chantent *ensemble* dans un duo, quoiqu'ils ne chantent pas *à la fois;* et si l'un des deux chante faux, ils auront beau chanter *à la fois*, ils ne chanteront pas *ensemble*. Deux hommes voyagent *ensemble*, et partent *à la fois*, c'est-à-dire au même moment; ou bien ils se battent *ensemble* et s'arrêtent *à la fois*. Pour les choses qui ne peuvent avoir qu'un moment d'existence, *ensemble* veut dire *à la fois:* ainsi deux coups de fusil partent *ensemble*, c'est-à-dire *à la fois*, quoiqu'ils se dirigent de différens côtés.

Ensemble désigne plutôt le rapport qui existe entre les actions ou les choses; *à la fois*, celui qui existe entre les instans. (F. G.)

507. ENTENDRE, COMPRENDRE, CONCEVOIR.

Se faire des idées conformes aux objets présentés, c'est la signification commune de ces mots; mais *entendre* marque une conformité qui a précisément rapport à la valeur des termes dont on se sert; *comprendre* en marque une qui répond directement à la nature des choses qu'on explique; et celle qu'exprime le mot de *concevoir* regarde plus particulièrement l'ordre et le dessein de ce qu'on se propose. Le premier s'applique très-bien aux circonstances du discours, au ton dont on parle, au tour de la phrase, à la délicatesse des expressions; tout cela s'*entend*. Le second paraît mieux convenir en fait de principes, de leçons, de connaissances spéculatives; ces choses se *comprennent*. Le troisième s'emploie avec grace pour les formes, les arrangemens, les projets, les plans; enfin, tout ce qui dépend de l'imagination se *conçoit*.

On *entend* les langues; on *comprend* les sciences; et l'on *conçoit* ce qui regarde les arts.

Il est difficile d'*entendre* ce qui est énigmatique; de *comprendre* ce qui est abstrait; et de *concevoir* ce qui est confus.

La facilité d'*entendre* désigne un esprit fin; celle de *comprendre* désigne un esprit pénétrant; celle de *concevoir* désigne un esprit net et méthodique.

Le courtisan *entend* le langage des passions. L'homme docte *comprend* les questions métaphysiques de l'école. L'architecte *conçoit* le plan et l'économie des édifices.

Tout le monde n'*entend* pas ce qui est délicat; ne *comprend* pas ce qui est relevé; et ne *conçoit* pas ce qui est grand.

Il faut parler clairement à ceux qui n'*entendent* pas à demi-mot; ne s'entretenir que de choses communes et sensibles avec ceux qui n'en peuvent pas *comprendre* de sublimes; et mettre, autant que la conversation le permet, de l'ordre dans son discours, afin d'aider l'idée des autres à *concevoir* la nôtre. (G.)

508. ENTENDRE, ÉCOUTER, OUÏR.

Entendre, c'est être frappé des sons : *écouter*, c'est prêter l'oreille pour les *entendre*. Quelquefois on n'*entend* pas, quoiqu'on *écoute*, et souvent on *entend* sans *écouter*. *Ouïr* n'est guère d'usage qu'au prétérit; il diffère d'*entendre* en ce qu'il marque une sensation plus confuse : on a quelquefois *ouï* parler sans avoir *entendu* ce qui a été dit.

Il est souvent à propos de feindre de ne pas *entendre* Il est malhonnête d'écouter aux portes. Pour répondre juste, il faut avoir *ouï* distinctement (G.)

509. ENTENDRE RAILLERIE, ENTENDRE LA RAILLERIE.

Ces deux expressions ne sont point synonymes, et peut-être, par cette raison, ne devraient-elles pas trouver place ici; mais elles se ressemblent si fort à l'extérieur, qu'il peut y avoir, pour bien des gens, autant de danger de prendre l'une pour l'autre, que si elles étaient synonymes en effet. Les différences qui les distinguent peuvent donc conduire au même but, qui est de mettre en état de parler avec justesse. (B.)

Entendre raillerie, c'est prendre bien ce qu'on nous dit, c'est ne s'en point fâcher, c'est non-seulement savoir souffrir les *railleries*, mais aussi les détourner avec adresse et les repousser avec esprit. *Entendre la raillerie*, c'est *entendre* l'art de railler ; comme *entendre* la poésie, c'est *entendre* l'art et le génie des vers. (*Encycl.* XIII, 766.)

On dit qu'un homme *entend la raillerie*, pour dire qu'il a la facilité, l'art, le talent de bien railler ; et qu'il *entend raillerie*, pour dire qu'il ne s'offense point de ce qu'on lui dit en raillant. (*Diction. de l'Acad.* 1762).

Il y a des auteurs si amoureux de leurs pensées, qu'ils n'*entendent* point *raillerie* sur la contradiction, quelque mesurée qu'elle soit ; c'est qu'ils ont écrit pour être loués, et qu'ils jugent qu'ils ont manqué leur coup. Les moins emportés ont quelquefois recours à l'ironie et au sarcasme pour se venger ; c'est qu'ils ignorent sans doute qu'il faut plus d'esprit et de talent pour bien *entendre la raillerie* que pour bien défendre une opinion vraie ou vraisemblable. Qu'ils n'écrivent que pour être utiles, ils seront moins contredits, ou ils seront moins sensibles; cela revient au même pour leur amour propre. (B.)

510. ENTÊTÉ, OPINIATRE, TÊTU, OBSTINÉ.

Ces épithètes marquent un défaut qui consiste dans un trop grand attachement à son sens. Mais ce défaut, dans un *entêté*, semble venir d'un excès de prévention qui le séduit, et qui,

lui faisant regarder les opinions qu'il a embrassées comme les meilleures, l'empêche d'en approuver et d'en goûter d'autres. Dans un *opiniâtre*, ce défaut paraît être l'effet d'une constance mal entendue, qui le confirme dans ses volontés, et qui, lui faisant trouver de la honte à avouer le tort qu'il a, l'empêche de se rétracter. Dans un *têtu*, ce défaut vient d'une pure indocilité ou bonne opinion de soi-même, qui fait que, se consultant seul, il ne compte pour rien le sentiment d'autrui. Dans un *obstiné*, ce défaut me paraît provenir d'une espèce de mutinerie affectée, qui le rend intraitable, qui, tenant un peu de l'impolitesse, fait qu'il ne veut jamais céder.

Entêté et *têtu* désignent un défaut plus fondé sur un esprit trop fortement persuadé que sur une volonté trop difficile à réduire, et dont, par conséquent, le propre effet est de faire trop abonder en son sens : avec cette différence entre eux, que l'*entêté* croit et se persuade également les sentimens des autres comme les siens, et même après quelque sorte d'examen ou de raisonnement; au lieu que le *têtu* ne s'en tient qu'aux siens propres, et le plus souvent du premier aspect, sans aucune réflexion.

Opiniâtre et *obstiné* désignent, tout au contraire, un défaut plus fondé sur une volonté revêche que sur une conviction d'esprit, et dont l'effet particulier tend directement à ne se point rendre au sens des autres, malgré toutes les lumières contraires : avec cette différence que l'*opiniâtre* refuse ordinairement de se rendre à la raison par une opposition à céder qui lui est comme naturelle et de tempérament; au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice et de propos délibéré. (G.)

511. ENTHOUSIASME, EXALTATION.

Enthousiasme, état momentané, mouvement extraordinaire d'esprit, causé presque toujours par une cause extérieure. *Exaltation*, état habituel, élévation constante que l'ame doit à ses propres forces, qui est dans sa propre nature.

Un homme susceptible d'*enthousiasme* en prend lorsqu'il rencontre ce qui peut lui en inspirer. Un homme plein d'*exaltation* la porte dans tous ses jugemens, dans toutes ses idées, dans ses actions; il donne à tout sa couleur personnelle.

On peut inspirer de l'*enthousiasme* à quelqu'un qui n'y est pas enclin, parce que ce n'est qu'un élan momentané qui n'engage à rien pour la suite; on ne donne pas de l'*exaltation*, parce que c'est une disposition soutenue, et que l'homme n'a pas assez de force pour soutenir long-temps un caractère qui ne lui est pas naturel.

L'*enthousiasme* désigne une sorte d'inspiration qui, dans le

sens primitif du mot, était divine. La Sibylle rendait des oracles pendant son *enthousiasme*, c'est-à-dire, pendant le temps où le dieu la possédait. C'est de là qu'on est parti pour appliquer ce mot à l'élan par lequel un homme de génie s'élève, en quelque sorte, au-dessus de lui-même, et semble inspiré par un dieu. On dit l'*enthousiasme* d'un poëte, d'un orateur. L'*exaltation* ne désigne qu'une élévation de sentimens au-dessus des sentimens ordinaires; elle peut être raisonnée : un vrai chrétien doit, dans beaucoup d'occasions, passer pour *exalté* aux yeux du monde; mais on ne l'accusera jamais d'*enthousiasme* parce que tous ses mouvemens sont égaux. L'*exaltation* fondée sur la conviction religieuse, répand sur toute la vie une grande sérénité; l'*enthousiasme* est l'opposé du calme.

L'*enthousiasme* s'applique plus souvent aux facultés intellectuelles; l'*exaltation* aux facultés morales : cependant on dit, l'*enthousiasme* du bien.

Etre *enthousiaste*, c'est être facile à prévenir, à entraîner; être *exalté*, c'est ne pas penser comme la plupart des hommes (F. G.)

512. ENTIER, COMPLET.

Une chose est *entière* lorsqu'elle n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, et que toutes ses parties sont jointes ou assemblées de la façon dont elles doivent l'être : elle est *complète* lorsqu'il ne manque rien, et qu'elle a tout ce qui lui convient. Le premier de ces mots a plus de rapport à la totalité des portions qui servent simplement à constituer la chose dans son intégrité essentielle. Le second en a davantage à la totalité des portions qui contribuent à la perfection accidentelle de la chose.

Les bourgeois, dans les provinces, occupent des maisons *entières*; à Paris, ils n'ont pas toujours des appartemens *complets*. (G.)

513. ENTIÈREMENT, EN ENTIER.

Vous désignez par là une exécution parfaite, une consommation totale, un achèvement absolu, une chose à laquelle il ne manque rien, d'où l'on n'a rien ôté, où il n'y a rien à ajouter.

Entièrement modifie le verbe, l'action exprimée par le verbe : *en entier* modifie la chose, l'objet sur lequel tombe cette action. Quand vous avez fait *entièrement* une chose, la chose est faite *en entier*; il n'y a plus rien à y faire.

J'ai lu *entièrement* cet ouvrage, c'est-à-dire, que ma lecture est achevée. Je l'ai lu *en entier*, c'est-à-dire, que j'ai lu l'ouvrage tout *entier*. Ainsi, *entièrement* se rapporte directement

à votre action ; *en entier* s'applique immédiatement à l'objet, l'ouvrage : de même vous avez *entièrement* payé votre dette, vous en avez fait le paiement *entier*; vous avez payé votre dette *en entier*, vous l'avez payée *toute entière*.

S'il est souvent indifférent d'employer l'une ou l'autre de ces manières de parler, puisque le résultat paraît être le même, il n'en est pas moins nécessaire quelquefois d'employer l'une des deux à l'exclusion de l'autre. Vous direz *entièrement* quand il s'agira de marquer l'étendue de votre action, et *en entier* lorsqu'il faudra proprement déterminer l'étendue de l'effet ou de la chose.

Vous avez *entièrement* compté une somme; la somme est *en entier* dans le sac. Vous ne diriez point que vous avez compté *en entier*; et il ne faut pas dire que la somme est *entièrement* à cette place.

Une personne change *entièrement* d'avis; on ne dira pas qu'elle en change *en entier* : c'est la personne qui change et non l'avis. Elle en change *entièrement*, en ce qu'elle n'en conserve rien; l'avis reste *en entier*, mais ce n'est pas celui de la personne.

La peste a cessé *entièrement* et non *en entier*. La peste en elle-même ne se divise pas comme un tout qui a plusieurs parties; mais son cours ou son action a plus ou moins de force, et passe par divers degrés d'affaiblissement jusqu'à son entière cessation.

En entier indiquera aussi ce qui se fait tout à la fois, en un seul coup, par un seul acte, tout ensemble; tandis qu'*entièrement* désigne une succession d'actes ou une action dont les influences divisées se portent sur divers objets.

Une ville est *entièrement* engloutie par plusieurs secousses de tremblemens de terre; par une seule ouverture subite de la terre elle est engloutie *en entier*. (R.)

514. ENTOURER, ENVIRONNER, ENCEINDRE, ENCLORE.

Enclore, c'est enfermer une chose comme dans un rempart, former tout autour une *clôture* de manière qu'elle soit cachée, défendue. Un parc est *enclos* de murs, pour que les personnes n'y entrent pas, et que le gibier n'en sorte point. On fait *enclore* un jardin pour le mettre à l'abri des incursions, et même qu'on n'y soit pas vu. Défendre à un propriétaire d'*enclore* son champ, c'est lui défendre de garder son bien. *Enclore* ne se dit qu'au propre, et, comme le simple *clore*, il est défectif.

Enceindre, c'est renfermer une chose dans une *enceinte*, l'*entourer* dans toute sa circonférence, comme d'une ceinture, de manière que n'étant nulle part ouverte ou découverte,

d'un côté ses limites soient fixées, et de l'autre son accès soit défendu.

Ce mot, peu usité, ne se dit que d'une étendue assez considérable. Une ville est *enceinte* de murailles; on fait *enceindre* de fossés une forêt. On a dit *enceindre* et non pas *enclore* un bois de troupes : la *clôture* est permanente et à demeure, l'*enceinte* peut être mobile et seulement tracée.

Les idées distinctives des deux verbes précédens sont bien marquées. Il n'en est pas de même d'*environner* et d'*entourer* : leur étymologie ne donne que l'idée générale et commune de mettre une chose autour d'une autre, de former un cercle autour de celle-ci, de la revêtir ou enfermer dans toute sa circonférence. On *entoure* et on *environne* une ville de murs; et l'on dira de même *enceindre* et *enclore* une ville.

Après beaucoup de recherches et de réflexions sur la valeur et l'emploi des mots *entourer* et *environner*, je serais disposé à croire que ce qui *entoure* touche de plus près à la chose qu'il *entoure*, qu'il forme tout autour une chaîne plus serrée, qu'il a des rapports plus étroits avec elle; tandis que ce qui *environne* peut être plus ou moins éloigné, plus vague, moins continu, plus détaché et plus indépendant de ce qu'il *environne*.

Je me fonde sur certaines façons de parler usitées. Un anneau *entoure* le doigt; un bracelet *entoure* le bras; une bordure *entoure* un tableau; des diamans *entourent* un portrait. On dit dans tous ces cas *entourer* plutôt qu'*environner*.

Mais les cieux *environnent* la terre; des satellites *environnent* une planète; des places fortes *environnent* un état, etc.

Ainsi ce qui est autour d'une chose en est tout près; mais *environ* ne signifie qu'à peu près; les *alentours* ne s'étendent pas aussi loin que les *environs*. La chose *entourée* est comme le centre de ce qui l'*entoure*; la chose *environnée* n'a nécessairement qu'un rapport de position avec ce qui l'*environne*.

Ces mots s'emploient également au figuré; *entourer* s'y renfermera donc dans un cercle plus étroit, et il indiquera des rapports plus intimes; *environner*, plus libre et plus pompeux, embrassera un champ plus vaste, et conviendra sur-tout dans les grandes images. L'homme est *environné* de misères; le pauvre en est tout *entouré*. (R.)

515. ENTREMISE, MÉDIATION.

Entremise est l'action d'une personne qui s'emploie à traiter une affaire entre deux personnes éloignées l'une de l'autre. La ***médiation***, l'action de celle qui s'emploie à concilier des intérêts opposés.

Accorder son *entremise*, c'est se mettre entre deux points éloignés pour servir de canal aux choses qui ne peuvent passer

de l'un à l'autre directement et sans intermédiaire : accorder sa *médiation*, c'est se placer comme terme moyen entre deux extrêmes pour les rapprocher.

L'*entremise* n'est nécessaire qu'entre des gens éloignés par leur situation respective : la *médiation* ne sert qu'entre des gens séparés par la haine ou par des intérêts contraires. On proposera son *entremise* pour traiter entre des gens qui ne se connaissent pas; sa *médiation*, pour réconcilier des ennemis.

L'*entremise* ne sert que de communication ; elle peut s'employer entre des gens de condition différente : la *médiation* est le point moyen duquel les deux extrêmes doivent également se rapprocher; elle ne peut avoir lieu qu'entre égaux. C'est par l'*entremise* d'un ami puissant qu'un inférieur obtiendra son pardon du supérieur à qui il a déplu. La *médiation* s'emploiera entre deux amis brouillés.

L'*entremise*, qui n'agit quelquefois que sur les choses, peut s'employer sans avoir été demandée par les personnes envers qui on l'emploie : la *médiation* ne peut agir qu'en rapprochant les volontés ; il faut qu'elle ait été désirée par les deux partis.

Les princes ont trop d'agens à leurs ordres pour avoir besoin de l'*entremise* de personne, si ce n'est dans leurs affaires secrètes : l'opposition de leurs intérêts réciproques fait qu'ils ont souvent besoin de *médiation*. (F. G.)

516. ENVIE, JALOUSIE.

Voici les nuances par lesquelles ces mots diffèrent.

1° On est *jaloux* de ce qu'on possède, et *envieux* de ce que possèdent les autres : c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse; un prince, *jaloux* de son autorité. (*Encyc.* V, 738.)

La *jalousie* est donc, en quelque manière, juste et raisonnable, puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous appartient, ou que nous croyons nous appartenir ; au lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres. (La Rochefoucault.)

La *jalousie* ne règne pas seulement entre des particuliers, mais entre des nations entières, chez lesquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeste : elle tient à la rivalité de la position, du commerce, des arts, des talens et de la religion. (*Encycl.* VIII, 439.)

L'homme qui dit qu'il n'est pas né heureux, pourrait du moins le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses proches : l'*envie* lui ôte cette dernière ressource. (La Bruyère, *Caract.* ch. xj.)

2° Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux*. Le premier marque une disposition habituelle et de caractère ; l'autre peut désigner un

sentiment passager : le premier désigne un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux* sans être naturellement *envieux :* la *jalousie*, sur-tout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre; l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge et tourmente celui qui en est pénétré. (*Encycl.* V, 738.)

La *jalousie* est l'effet du sentiment de nos désavantages comparés au bien de quelqu'un : quand il se joint à cette *jalousie* de la haine, et une volonté de vengeance dissimulée par faiblesse, c'est *envie.* (*Connaiss. de l'esprit hum.* p. 85.)

Toute *jalousie* n'est point exempte de quelque sorte d'*envie*, et souvent même ces deux passions se confondent. L'*envie*, au contraire, est quelquefois séparée de la *jalousie*, comme est celle qu'excitent dans notre ame les conditions fort élevées au-dessus de la nôtre, les grandes fortunes, la faveur, le ministère.

L'*envie* et la haine s'unissent toujours et se fortifient l'une l'autre dans un même sujet; et elles ne sont reconnaissables entre elles qu'en ce que l'une s'attache à la personne, l'autre à l'état et à la condition. (La Bruyère, *Caract.* ch. xj.)

517. ENVIER, AVOIR ENVIE.

Nous *envions* aux autres ce qu'ils possèdent; nous voudrions le leur ravir. Nous *avons envie* pour nous de ce qui n'est pas en notre possession; nous voudrions l'*avoir.* Le premier est un mouvement de jalousie ou de vanité; le second l'est de cupidité ou de volupté.

Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs. Les enfans *ont envie* de tout ce qu'ils voient.

Il me paraît qu'on se sert plus à propos d'*envier* pour les avantages personnels et généraux; mais qu'*avoir envie* va mieux pour les choses particulières et détachées de la personne. Ainsi l'on dit *envier* le bonheur de quelqu'un, et *avoir envie* d'un mets. (G.)

518. ENVIER, PORTER ENVIE.

C'est également desirer avec une sorte de chagrin ce qui est en la possession d'un autre; mais ces deux expressions donnent à cette passion des tournures différentes : on *envie* les choses, et on *porte envie* aux personnes.

Voiture, dans une de ses lettres à M. Costar, s'exprime de cette sorte : « Moi qui, en toute autre occasion, me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, et qui ne vous *envie* pas votre esprit, votre science, ni votre réputation, je vous *porte envie* d'avoir été huit jours avec M. de Balzac. » (Bouhours, *Rem. nouv.*, Tome I.)

519. ÉPANCHEMENT, EFFUSION.

Epancher, verser en *penchant*, en inclinant doucement, répandre goutte à goutte.

Effusion, écoulement abondant, débordement, profusion, prodigalité.

L'*effusion* est plus vive, plus abondante, plus continue que l'*épanchement*. Par une meurtrissure, il se fait un *épanchement* de sang; il y en aura *effusion* par une large plaie. Un *épanchement* de bile cause des incommodités; l'*effusion* de la bile cause la jaunisse. Les libations usitées dans les sacrifices anciens se faisaient plutôt par *épanchement* que par *effusion*, c'est à-dire, qu'on se contentait ordinairement d'*épancher* quelques gouttes de la liqueur, au lieu de l'*épandre*, ou, comme on dit à présent, de la *répandre*.

Ces mots conservent leur différence au figuré. On dit souvent l'*épanchement* et l'*effusion* du cœur. Si les hommes connaissaient le plaisir des *épanchemens* de l'amitié, dit S. Evremont, ils le préféreraient à tous les autres.

Un cœur sensible cherche à se soulager par des *épanchemens*; un cœur trop plein cherche à se décharger par des *effusions*.

Les passions douces et discrètes se communiquent par des *épanchemens*; les passions violentes et impétueuses se répandent par des *effusions*.

Les premières larmes d'une douleur long-temps concentrée provoquent leur affluence : les premiers *épanchemens* de l'ame provoquent l'*effusion*.

L'*épanchement* naît sur-tout du penchant ou de l'attrait : ainsi on dit, en matière de dévotion, l'*épanchement* de l'ame. L'*effusion* naît de différentes dispositions, ou naturelles, ou accidentelles de l'ame : ainsi l'*effusion* est naturelle à l'homme communicatif comme au pécheur contrit.

L'*épanchement*, considéré comme l'ouvrage du penchant, se fait sur-tout d'un cœur dans un autre. L'*effusion*, considérée comme l'effet d'un naturel facile, se fait de l'ame sur tous les objets. (R.)

520. ÉPITHÈTE, ADJECTIF.

Dumarsais estime que l'*adjectif* est destiné à marquer, les propriétés physiques et communes des objets, et que l'*épithète* désigne ce qu'il y a de particulier et de distinctif dans les personnes et dans les choses, soit en bien, soit en mal. Cette distinction ne pourrait regarder que les *épithètes appellatives qui* forment une dénomination, ou les *épithètes* patronimiques qu

indiquent des rapports d'origine : comme quand on dit, *Philippe le Long, Henri le Grand, Scipion l'Africain*, etc. Ces *épithètes* forment des espèces de surnoms ou de prénoms.

Cet habile grammairien veut que l'*adjectif* se prenne dans le sens physique ; et que, dans le sens figuré, il soit *épithète*. Mais si vous dites, un fruit *doux* est agréable à manger, et il est agréable de traiter avec un homme *doux*; *doux* est, ce me semble, également *adjectif* dans le sens propre et dans le sens figuré. Il faut mettre l'*adjectif* dans la *phrase* : vous pouvez y mettre ou n'y pas mettre l'*épithète*. On dit, une *épithète* oiseuse lorsque le mot est inutile : on ne dit pas un *adjectif oiseux* ; il ne serait alors qu'une *épithète*. L'*épithète* n'est que placé auprès du sujet : l'*adjectif* est lié avec le sujet.

L'*épithète* appartient proprement à la poésie et à l'éloquence : elles souffrent, elles exigent même une certaine abondance de paroles. L'*adjectif* appartient à la grammaire et à la logique ; elles veulent qu'on dise tout ce qu'il faut, et qu'on ne dise que ce qu'il faut. L'*épithète* et l'*adjectif* se joignent au substantif pour en modifier l'idée principale par des idées secondaires : mais l'idée de l'*adjectif* est nécessaire, elle sert à déterminer et compléter le sens de la proposition et l'idée de l'*épithète* n'est souvent qu'utile, elle sert à l'agrément et à l'énergie du discours. Retranchez d'une phrase l'*adjectif*, elle est incomplète, ou plutôt c'est une autre proposition : retranchez-en l'*épithète*, la proposition pourra rester entière, mais déparée ou affaiblie. Telle est la règle générale pour distinguer l'*épithète* de l'*adjectif*.

L'esprit chagrin *attriste en quelque sorte les objets les plus rians. La pâle mort frappe également du pied à la porte des cabanes et à celle des palais.* Supprimez dans la première phrase l'*adjectif chagrin*, cela n'a plus de sens : supprimez dans la seconde l'*épithète pâle*, le sens reste, mais l'image est décolorée.

M. Sulzer a fort bien distingué l'*épithète*, proprement dite, du simple *adjectif*. « Il y a, dit-il une autre espèce d'*épithètes*, qu'on pourrait nommer grammaticales, parce qu'elles ne sont que ce qu'on nomme en grammaire, des *adjectifs*. Celles-ci n'ont point de beauté esthétique, mais elles sont nécessaires à l'intelligence du discours ; par exemple, enfant *gâté*, esprit *chagrin*. Sans elles, l'idée principale n'aurait pas la détermination indispensable pour former un sens précis. »

L'*adjectif* détermine en quelque sorte le véritable sens du substantif. L'*épithète* confirme l'expression. (R.)

521. ÉPÎTRE, LETTRE.

Lettre se dit généralement de toutes celles qu'on écrit d'ordinaire, sur-tout en prose, et de celles qui ont été écrites par des auteurs modernes ou dans des langues vivantes : ainsi l'on dit, les *lettres* de Balzac, de Voiture, de Mme de Sévigné, écrites en français ; les *lettres* du cardinal d'Ossat, du cardinal de Bentivoglio, écrites en italien ; les *lettres* de Guévara, d'Antonio Perez, en espagnol ; les *lettres* de Grotius, de Muret, de Jacques Bongars en latin, etc.

Epître, au contraire, se dit en parlant des *lettres* écrites par les anciens, dont les langues sont mortes : ainsi l'on dit, les *épîtres* de Cicéron, de Sénèque, de Pline. Il est pourtant vrai que les traducteurs modernes ont dit *lettres*, en parlant de celles de Pline et de Cicéron. Le mot d'*épître* est consacré sur-tout aux écrits de ce genre qui nous viennent des apôtres ; les *épîtres* de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude : et l'on dit aussi l'*épître* de la messe, pour marquer la lecture qui s'y fait de quelque morceau de ces *épîtres* apostoliques, ou même par extension, de quelque livre que ce soit de l'Ancien Testament.

Dans le style moderne, on donne généralement le nom de *lettres* à toutes celles que l'on écrit en prose, de quelque matière qu'elles traitent et avec quelque étendue qu'elles soient écrites ; il ne faut en excepter que celles que l'on met à la tête des livres pour les dédier, et que l'on nomme *épîtres* dédicatoires. Mais on donne le nom d'*épîtres* aux *lettres* écrites en vers, qui ont le caractère de celles d'Horace : ainsi l'on dit, les *épîtres* de Despréaux, de Rousseau.

Tout ce qui peut faire la matière d'un discours, en forme, peut aussi faire la matière d'une *lettre ;* celui qui l'écrit doit donc, proportion gardée, se proposer, ainsi que l'orateur, d'instruire, de toucher et de plaire. Il y a des *lettres* de pur raisonnement ; d'autres, de sentiment ; d'autres, de simple agrément : les premières exigent un style simple ; les secondes, un style pathétique ; les dernières, un style fleuri : mais toutes demandent du naturel.

Il faut croire, dit un auteur moderne, que l'estime et l'amitié ont inventé l'*épître* dédicatoire ; mais la bassesse et l'intérêt en ont bien avili l'usage.

On attache aujourd'hui à l'*épître* en vers l'idée de la réflexion et du travail, et on ne lui permet point les négligences de la *lettre*. L'*épître*, comme la *lettre*, n'a point de style déterminé ; elle prend le ton de son sujet, et s'élève ou s'abaisse, suivant le caractère des personnes. (B.)

522. ERRER, VAGUER.

Vaguer est presque inusité quoique nous ayons sans cesse à la bouche *vague*, substantif : *vague*, adjectif; *vagabond*, *extravaguer* etc. Mais un Bossuet ne craindra pas de dire que l'homme qui se présente à vous par contrainte, par bienséance, laisse *vaguer* ses pensées, sans que vos discours arrêtent son esprit distrait. Cet exemple suffit pour nous montrer qu'à tort on nous assure que ce mot ne se dit point au figuré. Les Latins, de qui nous l'avons immédiatement reçu, en font un fréquent usage en ce sens : et nous disons pensée *vague*, discours *vague*, etc.

Vaguer, c'est *errer* d'une manière *vague* et vaine, à l'aventure, sans suivre aucune route déterminée, sans s'arrêter nulle part, sans but, sans dessein, sans raison, sans retenue.

Des peuples *errans* ne se fixent nulle part; ils changent souvent de lieu : des peuples *vagabonds* ne s'arrêtent pas; ils sont, pour ainsi dire, toujours en course, sans fixer un terme à leurs mouvemens.

Celui qui *erre*, va sans savoir son chemin; celui qui *vague*, va toujours sans savoir où. Quand on *erre*, on est tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; quand on *vague*, on est par-tout, on n'est nulle part. L'homme égaré *erre*; l'homme oisif *vague*. Sans boussole vous *errez*; au gré des vents, vous *vaguez*.

Avec de l'inconstance on *erre*, avec de la légèreté on *vague*. L'esprit *erre* d'objet en objet; l'imagination *vague* au loin de rêveries en chimères. (R.)

523. ÉRUDIT, DOCTE, SAVANT.

Ces trois termes sont synonymes, en ce qu'ils supposent des connaissances acquises par l'étude.

L'*érudit* et le *docte* savent des faits dans tous les genres de littérature : l'*érudit* en sait beaucoup; le *docte* les sait bien. Le *docte* et le *savant* connaissent avec intelligence : le *docte* connaît des faits de littérature, qu'il sait appliquer; le *savant* connaît des principes, dont il sait tirer les conséquences.

Une bonne mémoire et de la patience dans l'étude suffisent pour former un *érudit* : ajoutez-y de l'intelligence et de la réflexion, vous aurez un homme *docte* : appliquez celui-ci à des matières de spéculation et de sciences, et donnez-lui de la pénétration, vous en ferez un *savant*.

Si l'on peut employer indifféremment les termes d'*érudit* et de *docte*, c'est lorsqu'on ne veut indiquer que l'objet du savoir, sans rien dire de la manière dont on sait. Si les termes

de *docte* et de *savant* peuvent être pris l'un pour l'autre, c'est lorsqu'on ne veut désigner que la manière intelligente et raisonnée dont ils savent, et que l'on fait abstraction de l'objet du savoir. Mais les termes d'*érudit* et de *savant* ne peuvent jamais se mettre l'un pour l'autre, parce qu'ils diffèrent en tout point, et par l'objet, et par la manière : cette différence est si grande, que *savant* est toujours un éloge ; au lieu que l'on dit quelquefois, par une sorte de mépris, qu'un homme n'est qu'un *érudit*.

Ces trois termes se disent des personnes ; mais il n'y a que *docte* et *savant* qui se disent des ouvrages.

On dit d'un livre qui contient beaucoup de faits de littérature et grand nombre de citations, non pas qu'il est *érudit*, mais qu'il est rempli d'*érudition*. On dit un *docte* commentaire, pour marquer que l'*érudition* y est employée avec discrétion et avec intelligence. Un ouvrage est *savant* quand on y traite les grands principes des sciences rigoureuses, ou qu'on les y emploie pour la fin particulière qu'on se propose (B.)

524. ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE.

Ces trois mots désignent la même chose, c'est-à-dire, cette partie d'une maison, qui sert, par plusieurs marches, à monter aux divers étages d'un bâtiment, et à en descendre. Mais *escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage; *degré* ne se dit plus que par les bourgeois, et *montée*, par le petit peuple. (*Encycl.* V, 229.)

C'est peut-être marquer avec assez de justesse l'abus de ces trois mots; mais ce n'est pas en caractériser l'usage. Je crois que l'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter et descendre ; que *degré* est l'une des parties égales de l'*escalier*, qui sont élevées les unes au-dessus des autres, pour en faire parvenir successivement du bas en haut, ou du haut en bas ; et que la *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur et de la largeur de chacun des *degrés*. (B.)

525. ESPÉRER, ATTENDRE.

« Le premier de ces mots, dit l'abbé Girard, a pour objet le succès en lui-même, et il désigne une confiance appuyée sur quelque motif : le second regarde particulièrement le moment heureux de l'événement, sans exclure ni désigner, par sa propre énergie, aucun fondement de confiance. On *espère* d'obtenir les choses; on *attend* qu'elles viennent.

« Il faut toujours *espérer* en la bonté du Ciel, et *attendre*, sans murmurer, l'heure de la Providence.

« Plus on a de témérité à *espérer*, plus on a d'impatience à *attendre*.

« Il semble aussi que ce qu'on *espère* soit plutôt un grace ou une faveur, et que ce qu'on *attend* soit plus une chose de devoir et d'obligation. Ainsi, nous *espérons* des réponses favorables à nos demandes, et nous en *attendons* de convenables à nos propositions. »

Espérer signifie, à la lettre, voir en avant, dans l'avenir, et, par une restriction reçue, prévoir quelque chose d'heureux.

Attendre signifie être *attentif*, s'appliquer, avoir l'esprit *tendu* vers ce qui doit arriver.

Ainsi *espérer* indique primitivement un acte de *prévoyance ;* et *attendre*, une continuité d'*attention*. On *espère*, on se flatte, on aime à croire qu'une chose arrivera : on *attend* ce qui doit arriver, on y songe, on s'en occupe. On *espère* donc le succès ; on *attend* l'événement. Le succès qu'on *espère* est un succès heureux ; l'événement qu'on *attend* peut être heureux ou malheureux. On *attend* l'événement même, de même qu'on *espère* le succès en lui-même. Un accusé *espère* un jugement favorable; et il *attend* son jugement.

On *espère* contre toute espérance. *Espérer* ne désigne donc pas nécessairement une confiance fondée sur quelque motif. On *attend* ce qu'on a lieu de croire qui sera. L'*attente* est donc accompagnée, ou plutôt elle est fondée sur la confiance. On *espère* ce qu'on désire; on *attend* ce qu'on croit. On *espère* gagner à la loterie; on *attend* impatiemment qu'elle se tire. Vous *espérez* un service de quelqu'un; vous l'*attendez* d'un ami.

Ce n'est donc pas précisément un grace ou une faveur qu'on *espère* plutôt; mais l'on *espère* un bien incertain, et l'on *attend* une chose ou nécessaire, ou très-probable.

« J'*espère*, dit l'abbé Girard, que mon ouvrage sera goûté du public, et j'en *attends* un jugement équitable. » Ses *espérances* ont été justifiées; son *attente* sera remplie. Pour moi, j'*espère* que le public approuvera ma critique ; et j'*attends* un jugement raisonné de nos maîtres pour m'y conformer. (R.)

526. ESPOIR, ESPÉRANCE.

On prétend qu'*espoir* est moins usité en prose qu'en vers : cependant je l'ai trouvé chez les prosateurs autant que chez les poëtes. Bouhours, en défendant ce mot contre Ménage, cite plusieurs phrases où l'abbé Regnier l'a employé, dans son excellente traduction de Rodriguès. Mais il est d'un usage moins commun que son synonyme, par la raison qu'il ne s'applique pas indifféremment, comme *espérance*, à toutes sortes d'objets de nos desirs.

Ainsi l'*espérance* s'étend sur tous les genres de biens que

nous desirons obtenir, avec plus ou moins de penchant à croire que nous les obtiendrons. L'*espoir* s'adresse proprement à cette sorte de bien dont nous desirons le plus ardemment la possession, et dont la privation serait pour nous un malheur. Le desir et la crainte qui accompagne l'*espoir* sont toujours plus ou moins vifs : il n'en est pas toujours de même dans l'*espérance*. L'*espoir*, tout détruit, mènerait au *désespoir* : le *désespoir* est évidemment le contraire de l'*espoir*. L'*espérance* trompée ne nous laisse souvent dans le cœur qu'un sentiment de peine.

Espoir n'indique qu'un sentiment peut-être passager, une disposition actuelle, tandis qu'*espérance* désigne plutôt une disposition habituelle, un état ou une modification plus ou moins constante. (R.)

527. ESPRIT, RAISON, BON SENS, JUGEMENT, ENTENDEMENT, CONCEPTION, INTELLIGENCE, GÉNIE.

Le sens littéral d'*esprit* est d'une vaste étendue; il renferme même tous les divers sens des autres mots qui lui sont joints ici en qualité de synonymes, et par conséquent il est le fondement du rapport et de la ressemblance qu'ils ont entre eux. Mais ce mot a aussi un sens particulier et d'un usage moins étendu, qui le distingue et en fait une des différences comprises dans l'idée commune. C'est selon cette idée première qu'il est ici placé, défini et caractérisé. J'ai cru ce préliminaire nécessaire pour aller au-devant d'une critique trop précipitée, et pour mettre le lecteur au fait des caractères suivans.

L'*esprit* est fin et délicat, mais il n'est pas absolument incompatible avec un peu de folie et d'étourderie : ses productions sont brillantes, vives et ornées; son propre est de donner du tour à ce qu'il dit et de la grace à ce qu'il fait. La *raison* est sage et modérée; elle ne s'accommode d'aucune extravagance : tout ce qu'elle fait ne sort point de la règle; ses discours sont convenables au sujet qu'elle traite, et ses actions ont toute la décence qu'exigent les circonstances. Le *bon sens* est droit et sûr; son objet ne va pas au-delà des choses communes; il empêche d'être la dupe des charlatans et des fripons, et il ne donne ni dans le ridicule du langage affecté, ni dans le travers de la conduite capricieuse. Le *jugement* est solide et clairvoyant; il bannit l'air imbécile et nigaud, met aisément au fait des choses, parle et agit en conséquence de ce qu'on dit et de ce qu'on propose. La *conception* est nette et prompte; elle épargne les longues explications, donne beaucoup d'ouverture pour les sciences et pour les arts, met de la clarté dans les expressions et de l'ordre dans les ouvrages. L'*intelligence* est habile et pénétrante; elle saisit les choses abstraites et

difficiles, rend les hommes propres aux divers emplois de la société civile, fait qu'on s'énonce en termes corrects, et qu'on exécute régulièrement. Le *génie* est heureux et fécond; c'est plus un don de la nature qu'un ouvrage de l'éducation : quand on a soin de le cultiver, on en est toujours récompensé par le succès ; il met du caractère et du goût dans tout ce qui part de lui.

Un galant homme ne se pique point d'*esprit*, s'attache à avoir de la *raison*, veille à ne se point écarter du *bon sens*, travaille à former son *jugement*, exerce son *entendement*, cherche à rendre sa *conception* juste, se procure en toutes choses, le plus d'*intelligence* qu'il peut, et suit son *génie*.

La bêtise est l'opposé de l'esprit, la folie l'est de la *raison*, la sottise l'est du *bon sens*, l'étourderie l'est du *jugement*, l'imbécillité l'est de l'*entendement*, la stupidité l'est de la *conception*, l'incapacité l'est de l'*intelligence*, et l'ineptie l'est du *génie*.

Il faut dans le commerce des dames de l'*esprit*, ou du jargon qui en ait l'apparence. L'on n'est obligé qu'à fournir de la *raison* dans les cercles d'amis. Le *bon sens* convient avec tout le monde. Le *jugement* est nécessaire pour se maintenir dans la société des grands. L'*entendement* est de mise avec les politiques et les courtisans. La *conception* fait goûter les conversations instructives et savantes. L'*intelligence* est utile avec les ouvriers et dans les affaires. Le *génie* est propre avec les gens à projets et à dépense.

528. ÉTONNEMENT, SURPRISE, CONSTERNATION.

Un événement imprévu, supérieur aux connaissances et aux forces de l'ame, lui cause les situations humiliantes qu'expriment ces trois mots. Mais l'*étonnement* est plus dans les sens, et vient de choses blâmables ou peu approuvées. La *surprise* est plus dans l'esprit, et vient de choses extraordinaires. La *consternation* est plus dans le cœur, et vient de choses affligeantes.

Le premier de ces mots ne se dit guère en bonne part : le second se dit également en bonne et en mauvaise part; et le troisième ne s'emploie jamais qu'en mauvaise part. La beauté d'une femme ne cause point d'*étonnement*, et sa laideur produit quelquefois cet effet. La rencontre d'un ami, comme celle d'un ennemi, peut causer de la *surprise*. Un accident qui attaque l'honneur ou qui dérange la fortune, est capable de jeter dans la *consternation*.

L'*étonnement* suppose dans l'événement qui le produit une idée de force ; il peut frapper jusqu'à suspendre l'action des

sens extérieurs. La *surprise* y suppose une idée de merveilleux; elle peut aller jusqu'à l'admiration. La *consternation* y en suppose une de généralité; elle peut pousser la sensibilité jusqu'à un certain abattement.

Les cœurs bien placés sont toujours *étonnés* des perfidies, quelque fréquentes qu'elles soient. Le peuple est *surpris* de beaucoup d'effets naturels, dont il enrichit la liste des miracles ou des sortiléges. Dans les calamités publiques et dans les maux pressans, on est *consterné*, parce qu'on manque de ressources, ou qu'on se défie de celles qu'on a.

Plus on est expérimenté, moins on est susceptible d'*étonnement*, parce que les choses réelles donnent l'idée des possibles. L'esprit supérieur trouve rarement un sujet de *surprise*, parce qu'il sait que ce qu'il ne connaît pas, n'est pas plus extraordinaire que ce qu'il connaît; et que les causes cachées sont également, comme les causes connues, des ressorts mécaniques de la nature, ou des ordres absolus de celui qui la gouverne. Le parfait chrétien et le vrai philosophe sont à l'abri de toute *consternation*, parce qu'ils connaissent la supériorité de la providence et des causes premières, dont ils repectent les desseins et les effets par une entière soumission. (G.)

529. ÉTOUFFER, SUFFOQUER.

Otez la respiration, vous *étouffez*. en empêchant les poumons de recevoir l'air et de le rejeter alternativement: sur quelque organe de la respiration qu'on agisse, on *suffoque*, en bouchant le canal de la respiration. La pression des poumons produit l'*étouffement*: la *suffocation* est produite par un embarras particulier dans la trachée artère ou dans les bronches.

Un fétu arrêté dans la trachée artère *suffoque*. On *étouffe* dans un air trop dense ou trop rare. Les noyés ne sont point *étouffés*, comme on l'a cru, par l'eau qui entre dans les poumons; ils sont *suffoqués* par l'eau qui, pesant sur la glotte, bouche le passage de l'air. Une violente colère *suffoque*; une déglutition précipitée *étouffe*.

Etouffer se dit dans un sens plus étendu de diverses choses qu'on fait périr, finir, cesser, faute de communication avec l'air Ainsi on *étouffe* le feu dans un fourneau. Les mauvaise herbes *étouffent* le bon grain. *Suffoquer* ne se dit que des animaux, les seuls êtres qu'on croyait pourvus des organes de la respiration.

Etouffer se dit figurément pour détruire, faire cesser, empêcher qu'une chose n'éclate. On *étouffe* un bruit, une affaire, une rebellion, etc. On *étouffe* ses passions, ses sentimens, ses remords, etc. *Suffoquer* n'est employé que dans le sens propre.

530. ÉTOURDI, ÉVENTÉ, ÉVAPORÉ, ÉCERVELÉ.

L'*étourdi* est celui en qui la vivacité du caractère nuit à la réflexion ; l'*évaporé*, celui à qui la légèreté de l'esprit ôte la faculté de réfléchir ; l'*éventé*, celui qu'un degré de plus d'irréflexion et de légèreté prive d'idées même et d'esprit ; l'*écervelé*, celui en qui la fougue du caractère, des passions ou des plaisirs, détruit le jugement.

L'*étourdi*, faute de se donner le temps de la réflexion et de l'attention, brouille et confond toutes ses idées, comme dans un moment d'*étourdissement* les objets se brouillent et se confondent à la vue. L'*évaporé* manque de la force de réflexion qui constitue la raison, comme une liqueur qu'on a laissé *évaporer* a perdu la force qui était sa principale qualité. Une liqueur *éventée* a perdu toute sa saveur. L'*écervelé*, par son défaut de jugement, fait supposer en lui l'absence de la cervelle où l'on croit qu'il réside.

Le caractère de l'*écervelé* se marque par des actions déréglées, sans mesure et quelquefois sans but. On dit courir comme un *écervelé*.

C'est un *écervelé* qui court sans savoir où.

L'*étourdi* se fait reconnaître à ses actions, quelquefois incohérentes et contraires à ses intérêts, à ses idées habituelles, à ses volontés même. L'*évaporé*, n'ayant de principes sur rien, agit d'après la fantaisie du moment. L'*éventé* ne s'applique qu'à des niaiseries, et ne se fait remarquer que par des ridicules.

Les airs et les modes, voilà le domaine de l'*éventé;* il ne va pas plus loin : l'*évaporé* porte sa légèreté sur les plus grands intérêts de la vie ; un grand intérêt peut fixer l'*étourdi* et le forcer à la réflexion : l'*écervelé* ne connaît d'intérêt que celui de la passion ou de la fantaisie qui le transporte dans le moment.

L'*étourdi* peut manquer, sans le vouloir, aux égards, aux convenances, à ses devoirs même ; l'*évaporé* n'y attache aucune importance ; l'*éventé* n'y pense pas ; l'*écervelé* les foule aux pieds.

L'*étourdi* peut cesser de l'être quand l'âge l'aura mûri : une *étourderie* peut même n'être que le résultat passager d'un mouvement de vivacité dans un caractère ordinairement réfléchi. Un *écervelé* peut, quand ses passions se seront calmées, acquérir le jugement qui lui manque : un *évaporé* ne sera jamais qu'un homme sans raison ; un *éventé* ne sera jamais qu'un sot.

L'*étourderie*, quelquefois aimable dans la jeunesse, mérite au moins l'indulgence, parce qu'elle peut s'unir à des qualités très-estimables : on ne peut avoir d'estime pour un caractère *évaporé;* l'*éventé* inspire du mépris : on craint l'*écervelé*, dont les folies peuvent devenir dangereuses. (F. G.)

531. ÊTRE D'HUMEUR, ÊTRE EN HUMEUR.

Chacune de ces phrases signifie être en disposition, avec cette différence qu'*être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle; et qu'*être en humeur* marque toujours une disposition actuelle et passagère.

Ainsi, quand on dit je ne *suis* pas *d'humeur* à rebuter les gens qui me demandent quelque chose; il n'*est* pas *d'humeur* à souffrir une insulte; on entend par là le tempérament, le naturel, une disposition ordinaire et habituelle: mais quand on dit, Je ne *suis* pas *en humeur* d'écrire, de me promener, de faire des visites, on veut dire seulement qu'on n'est pas disposé à tout cela dans le moment qu'on parle. (*Dictionnaire de l'Académie*; *Bouhours*. Remarq. nouv., *Tom. I.*)

532. ÊTRE FAIBLE, AVOIR DES FAIBLESSES.

Nous *sommes faibles* par la disposition habituelle de manquer, en quelque sorte, malgré nous, soit aux lumières de la raison, soit aux principes de la vertu. Nous *avons des faiblesses* quand nous y manquons en effet, entraînés par quelque cause différente de cette disposition habituelle.

On *est faible* tout à la fois par la dispositiou du cœur et de l'esprit, et cette disposition constitue le caractère de l'homme *faible*. On *a des faiblesses* ordinairement par la surprise du cœur; ce sont des exceptions dans le caractère de l'homme qui *a des faiblesses*. Personne n'est exempt d'*avoir des faiblesses*: mais tout le monde n'*est* pas homme *faible*.

On *est faible* sans savoir pourquoi, et parce qu'il n'est pas en soi d'être autrement; on *est faible*, ou parce que l'esprit n'a point assez de lumières pour se décider, ou parce qu'il n'est pas assez sûr des principes qui le déterminent pour s'y tenir fortement attaché; on *est faible* par timidité, par paresse, par la mollesse et la langueur d'une ame qui craint d'agir, et pour qui le moindre effort est un tourment. Au contraire, on *a des faiblesses*, ou parce qu'on est séduit par un sentiment louable, mais trop écouté, ou parce qu'on est entraîné par une passion.

L'homme *faible*, dépourvu d'imagination, n'a pas même la force qu'il faut pour avoir des passions: l'autre n'*aurait* point *de faiblesses*, si son ame n'était sensible ou son cœur passionné. Les habitudes ont sur l'un tout le pouvoir que les passions ont sur l'autre.

On abuse de la disposition du premier, sans lui savoir gré de ce qu'on lui fait faire; c'est qu'on voit bien qu'il ne le fait

que parce qu'il *est faible* : on sait gré à l'autre *des faiblesses* qu'il *a* pour nous, parce qu'elles sont des sacrifices. Tous deux ont cela de commun, qu'ils sentent leur état, et qu'ils se le reprochent; car, s'ils ne le sentaient pas, il y aurait d'un côté imbécillité, et de l'autre folie : mais, par ce sentiment, l'homme *faible* devient une créature malheureuse, au lieu que l'état de l'autre a ses plaisirs commes ses peines.

L'homme *faible* le sera toute sa vie; toutes les tentatives qu'il fera pour sortir de cet état, ne feront que l'y plonger plus avant. L'homme qui *a des faiblesses* sortira d'un état qui lui est étranger; il peut même s'en relever avec éclat. Turenne, n'étant plus jeune, *eut la faiblesse* d'aimer madame de C***; il *eut la faiblesse* plus grande de lui révéler le secret de l'Etat. Il répara la première en cessant d'en voir l'objet; il répara la seconde en l'avouant. Un homme *faible* aurait fait les mêmes fautes, mais jamais il ne les aurait réparées. (*Encycl.*, VII, 27, 28.)

533. ÊTRE, EXISTER, SUBSISTER.

Etre convient à toutes sortes de sujets, substances ou modes, et à toutes les manières d'*être*, soit réelles, soit idéales, soit qualificatives. *Exister* ne se dit que des substances, et seulement pour en marquer l'*être* réel. *Subsister* s'applique également aux substances et aux modes, mais avec un rapport à la durée de leur *être*, que n'expriment pas les deux premiers mots.

On dit des qualités, des formes, des actions, de l'arrangement, du mouvement et de tous les divers rapports, qu'ils *sont*. On dit de la matière, de l'esprit, des corps et de tous les *êtres* réels, qu'ils *existent*. On dit des états, des ouvrages, des affaires, des lois, et de tous les établissemens qui ne sont ni détruits, n'y changés, qu'ils *subsistent*.

Le verbe *être* sert ordinairement à marquer l'événement de quelque modification ou propriété dans le sujet; celui d'*exister* n'est d'usage que pour exprimer l'événement de la simple existence; et l'on emploie celui de *subsister*, pour désigner un événement de durée qui répond à cette existence ou à cette modification. Ainsi, l'on dit que l'homme *est* inconstant; que le phénix n'*existe* pas; que tout ce qui est d'établissement humain ne *subsiste* qu'un temps. (G.)

534. ÉTROIT, STRICT.

On dit au physique *étroit*, et non pas *strict;* un habit *étroit*, une voie *étroite*, une étoffe *étroite*, etc.

Etroit sert aussi à désigner, au figuré, des relations intimes, ou de fortes liaisons; alliance *étroite*, *étroite* amitié, corres-

pondance *étroite*, *étroite* familiarité, etc. *Strict* n'a point cette acception.

Mais on dit, le sens *étroit* ou *strict* d'une proposition, un droit *strict* ou *étroit*, un devoir *étroit* ou *strict*, une obligation *stricte* ou *étroite*, etc. *Etroit* signifie alors rigoureux, sévère, et c'est la signification propre de *strict*. *Etroit* est du discours ordinaire; *strict* est du style des théologiens, des philosophes, des jurisconsultes. *Strict*, comme terme dogmatiqne, est d'une précision plus rigoureuse qu'*étroit*. *Etroit* se dit par opposition au sens *étendu*, et *strict* par opposition au sens *relâché*. Le sens *strict* est très-*étroit*; c'est le sens le plus sévère.

Il me semble qu'*étroit* désigne plutôt ce que la chose est en soi, et *strict* la manière dont on la prend. Ainsi, une obligation est *étroite* ou rigoureuse en elle-même, et on prend une obligation dans le sens *strict*, ou dans toute la rigueur de la lettre.

On dit qu'un homme a la conscience *étroite*, et non *stricte*, pour marquer qu'il a des principes sévères ou des sentimens scrupuleux; mais on dit qu'il est *strict*, et non *étroit*, pour marquer qu'il prend tout à la rigueur et au pied de la lettre, dans la plus régulière exactitude. (R.)

535. ÉTUDIER, APPRENDRE.

Etudier, c'est uniquement travailler à devenir savant. *Apprendre*, c'est y travailler avec succès.

L'on *étudie* pour *apprendre;* et l'on *apprend* à force d'*étudier*.

Les esprits vifs *apprennent* aisément, et sont paresseux à *étudier*.

On ne peut *étudier* qu'une chose à la fois, mais on peut en *apprendre* plusieurs; cela dépend de la connexion qu'elles ont avec celle qu'on *étudie*.

Plus on *apprend*, plus on sait; et quelquefois plus on *étudie*, moins on sait.

C'est avoir bien *étudié* que d'avoir *appris* à douter.

Il y a certaines choses qu'on *apprend* sans les *étudier*; il y en a d'autres qu'on *étudie* sans les *apprendre*.

Les plus savans ne sont pas ceux qui ont le plus *étudié*, mais ceux qui ont le plus *appris*.

On voit des personnes *étudier* continuellement sans rien *apprendre*, et d'autres tout *apprendre* sans *étudier*.

Le temps de la jeunesse est le temps d'*étudier*; mais ce n'est que dans un âge plus avancé qu'on *apprend* véritablement; car il faut que l'esprit soit formé pour digérer ce que le travail a mis dans la mémoire. (G.)

536. ÉVEILLER, RÉVEILLER.

L'abbé Girard assure que « le premier de ces mots est d'un plus fréquent usage dans le sens littéral, et le second dans le sens figuré. » Bouhours avait observé que, dans le sens propre, ces mots se confondaient assez souvent, et que nos meilleurs écrivains ne les distinguaient pas trop; mais le second est peut-être employé davantage au figuré. Quoi qu'il en soit, une différence incertaine dans l'usage ne constitue pas une différence réelle dans la valeur des mots.

L'abbé Girard ajoute que « l'un se fait quelquefois sans le vouloir, et que l'autre marque ordinairement du dessein. » Si j'entends bien cette phrase, elle établit plutôt l'identité que la diversité de sens dans ces deux termes; car si l'un se fait seulement *quelquefois* sans le vouloir, il marque donc *ordinairement* du dessein; et si l'autre ne marque qu'*ordinairement* du dessein, il se fait donc aussi *quelquefois* sans le vouloir.

Enfin, il dit que « le moindre bruit *éveille* ceux qui ont le sommeil tendre, et qu'il faut peu de chose pour *réveiller* une passion qui n'a pas été parfaitement deracinée du cœur. » Je demande pourquoi, je demande quelle est la différence générale qui résulte de cette application particulière, si elle est juste.

Il vaut mieux entendre, sur cet article, Bouhours, qui a répandu dans ses Remarques une assez grande quantité de synonymes, pour qu'il doive être compté parmi les synonymistes, avec cet avantage particulier sur ceux qui l'ont suivi, qu'il éclaircit la valeur des mots, ou confirme ses opinions par des exemples tirés des bons écrivains.

« Après y avoir fait réflexion, dit-il, il m'a semblé qu'on pouvait mettre quelque différence entre *éveiller* et *réveiller*; que le premier se dit proprement par rapport à une heure réglée, et le second, par rapport à un temps extraordinaire. Je m'explique : Un homme qui a coutume de se lever à cinq heures du matin, et qui ne veut pas dormir davantage, dira à ses gens : Ne manquez pas de m'éveiller à cinq heures ; et ces gens diront : Voilà cinq heures qui sonnent, il faut *éveiller* Monsieur. Ainsi on demande : Monsieur est-il *éveillé ?* En m'*éveillant*, j'ai senti un grand mal de tête.

« Au contraire, une personne qui a une affaire importante en tête, et qui attend des nouvelles avec impatience, dira, en se couchant : S'il vient des lettres cette nuit, qu'on ne manque pas de me *réveiller*. Et je dirais sur ce pied-là : Feu M. le Prince, étant général d'armée, voulait qu'on le *réveillât* toutes les fois qu'il arrivait un courrier. Je dirais aussi : Un grand

bruit m'a *réveillé ;* je me suis *réveillé* en sursaut ; car *réveiller* emporte quelque chose d'irrégulier et de subit, ou une affaire qui survient tout d'un coup, ou un bruit, qu'on n'a pas accoutumé d'entendre. Je dis là-dessus ce que je pense, et je laisse à juger au public si j'ai tort ou non, etc.

L'auteur de cette remarque a mieux senti que discerné la valeur propre des deux termes. Ce n'est point par l'heure, c'est par les circonstances particulières du sommeil et de l'*éveil* ou du *réveil* que ces mots diffèrent ; et c'est précisément à raison de ces circonstances que ses applications sont justes.

Eveiller exprime l'action simple de tirer de l'état de sommeil et d'amener à l'état de veille. *Réveiller* exprime, par la force connue de la particule *re*, la réitération ou le redoublement d'action, de force, de résistance ; réitération, redoublement qui supposent que la personne, ou s'est endormie, ou dormait profondément.

Ainsi, 1°. on *s'éveille*, quand on *s'éveille* naturellement ou de soi-même pour la première fois : si l'on s'endort de nouveau, à la seconde fois on se *réveille*. Vous *réveillez* de même celui qui s'est endormi après que vous l'avez eu *éveillé*. Pour marquer l'heure de votre *réveil*, sans autre circonstance, vous direz : Je me suis *éveillé* à cinq heures du matin. Si vous voulez marquer l'heure à laquelle vous avez coutume de vous *éveiller*, vous direz : Je me *réveille* toujours à cinq heures. Vous demanderez qu'on vous *éveille* à cinq heures du matin ; mais si vous avez de la peine à vous *éveiller* tout à fait, il faut qu'on vous *réveille*.

Aussi en est-il de ces mots, au figuré, comme d'*animer* et de *ranimer*. *Eveiller*, *animer* le courage, la haine, la colère, c'est les exciter, les inspirer, les provoquer, les allumer : les *réveiller*, les *ranimer*, c'est les exciter de nouveau, les rallumer, les renouveler, leur donner de nouvelles forces. Vous *éveillez*, vous *animez* le courage d'un homme tranquille qui ne songe point au danger ; vous *réveillez*, vous *ranimez* le courage de celui qui l'a perdu ou qui le perd.

Réveiller exprime donc particulièrement une alternative de sommeil et de veille, une réitération d'actes, une habitude successive de s'endormir et de s'*éveiller*.

2°. On *éveille* d'un sommeil léger, on *réveille* d'un sommeil profond. L'*éveil*, si je puis me servir de ce mot utile, est naturel ou facile ; le *réveil* est difficile et forcé. Pour *éveiller* celui qui a le sommeil tendre, le moindre bruit suffit, comme l'observe l'abbé Girard ; quant à celui qui a le sommeil dur, il faut le *réveiller*, car vous ne l'*éveillerez* qu'à force de l'appeler, de le solliciter, de le secouer ; redoublement d'efforts et de résistance. (R.)



537. ÉVÉNEMENT, ACCIDENT, AVENTURE.

Evénement se dit en général de tout ce qui arrive dans le monde, soit au public, soit aux particuliers, et il est le mot convenable pour les faits qui concernent l'état ou le gouvernement. *Accident* se dit de ce qui arrive de fâcheux, soit à un seul, soit à plusieurs particuliers; et il s'applique également aux faits qui ne sont pas personnels comme à ceux qui le sont. *Aventure* se dit uniquement de ce qui arrive aux personnes, soit que les choses viennent inopinément, soit qu'elles soient la suite d'une intrigue; et ce mot marque quelque chose qui tient plus du bonheur que du malheur. Il me semble aussi que le hasard a moins de part dans l'idée d'*événement* que dans celle d'*accident* et d'*aventure*.

Les révolutions d'état sont des *événemens* : les chutes d'édifices sont des *accidens* : les bonnes fortunes des jeunes gens sont des *aventures*.

La vie est pleine d'*événemens* que la prudence ne peut prévoir. La plupart des *accidens* n'arrivent que par défaut d'attention. Il est peu de gens qui aient vécu dans le monde sans avoir eu quelque *aventure* bizarre. (G.)

538. EXCELLER, ÊTRE EXCELLENT.

Exceller suppose une comparaison, met au-dessus de tout ce qui est de la même espèce, exclut les pareils, et s'applique à toutes sortes d'objets. *Etre excellent* place simplement dans le plus haut degré, sans faire de comparaison, souffre des égaux, et ne convient bien qu'aux choses de goût. Ainsi l'on dit que le Titien a *excellé* dans le coloris; Michel-Ange dans le dessin; et que Silvia *est excellente* actrice.

Quelque mécanique que soit un art, les gens qui y *excellent* se font un nom. Plus un mets *est excellent*, plus il est quelquefois dangereux d'en trop manger. (G.)

539. EXCEPTÉ, HORS, HORMIS.

Ces trois mots caractérisent également un rapport de séparation. *Excepté* dénote une séparation provenant de non conformité à ce qui est général ou ordinaire. *Hors* et *hormis* séparent par exclusion : le dernier est d'un usage moins fréquent, et me paraît plus particulièrement attaché à l'exclusion qui regarde les personnes.

Aucun homme n'est exempt de passions, *excepté* le parfait chrétien. La loi de Mahomet permet tout, *hors* le vin.

Hormis vous, belle Iris, tout m'est indifférent.

540. EXCITER, ANIMER, ENCOURAGER.

Exciter, c'est inspirer le desir ou réveiller la passion. *Animer*, c'est pousser à l'action déjà commencée, et tâcher d'en empêcher le ralentissement. *Encourager*, c'est dissiper la crainte ou la timidité par l'espérance d'un succès facile, et faire prévaloir le motif de la gloire ou de l'intérêt sur les apparences du danger et sur les frayeurs de la poltronnerie.

Il est des ames dures que les plus grandes misères d'autrui ne peuvent *exciter* à la générosité, ni même à la compassion ; et il en est de si tendres, qu'*excitées* par tous les objets qu'on leur présente, elles en prennent les impressions ; et n'étant véritablement rien par elles-mêmes, elles sont tour à tour ce qu'on veut qu'elles soient.

Que penser de ces gens affectueux qui, offrant par-tout leur médiation, ne font qu'*animer* les parties les unes contre les autres ?

Rien n'*encourage* plus le soldat que l'assurance, le propos et l'exemple de celui qui le commande. Tel homme est *encouragé* par les premiers succès, et tel autre par les premières infortunes : je compterais plus sur le dernier. (G.)

541. EXCITER, INCITER, POUSSER, ANIMER, ENCOURAGER, AIGUILLONNER, PORTER.

La plupart de ces mots ne sont synonymes que dans le sens figuré, et ils y sont assez indifféremment employés l'un pour l'autre, parce qu'on n'en prend que l'idée commune, peut-être souvent faute d'en avoir saisi les propriétés distinctives.

Exciter, c'est *pousser* vivement, presser fortement quelqu'un pour l'engager à poursuivre un objet, ou à le poursuivre avec plus d'ardeur. *Inciter*, c'est s'insinuer assez avant dans l'esprit de quelqu'un, et le solliciter assez fortement pour le déterminer, l'attacher, l'entraîner, le porter à la poursuite d'un objet. *Pousser*, c'est donner une impulsion, imprimer des mouvemens, forcer le penchant, prêter ses forces à quelqu'un pour le faire aller ou avancer plus vite vers un but. *Animer*, c'est inspirer une nouvelle activité, communiquer un ferment, donner de la chaleur, *exciter* une passion ou un sentiment vif dans l'ame de quelqu'un, pour qu'il agisse avec empressement et avec constance. *Encourager*, c'est aider la faiblesse, élever le cœur, animer et ranimer le courage, inspirer, soutenir la hardiesse, l'audace, donner une nouvelle énergie à quelqu'un, pour que rien ne le détourne d'un objet ou ne l'arrête dans sa poursuite. *Aiguillonner*, c'est piquer quelqu'un dans les endroits sensibles, le solliciter avec des traits perçans, l'exciter

par les moyens les plus pressans, et avec une force en quelque sorte coactive, pour qu'il fournisse une carrière. *Porter*, c'est déterminer le penchant ou la volonté de quelqu'un, l'emporter par son ascendant, le mener sans résistance, disposer en quelque sorte de lui, et lui faire faire ce qu'on veut.

On *excite* celui qui ne songe point à la chose, celui qui manque de résolution, celui qui agit languissamment, celui qui s'arrête ou se rebute. On *incite* celui qui n'est pas disposé à la chose, qui ne s'y intéresse guère, qui ne s'y attache pas, qui ne la prend pas à cœur, qui n'a ni penchant ni motif assez forts pour lui inspirer de l'empressement. On *pousse* celui qui ne veut pas ou ne veut que faiblement la chose, celui qui balance, celui qui ne se hâte pas, celui qui agit mollement, celui qui manque de vigueur, de force, de fermeté, de constance. On *anime* celui qui manque du côté de l'ame, celui qui n'a que de la froideur ou de l'indifférence pour la chose, qui ne sent pas vivement, celui qui ne sort pas de son apathie, celui qui n'est point propre à l'action, celui qui manque de volonté, de chaleur et d'ardeur. On *encourage* celui qui est lâche ou timide, celui qui se défie de lui-même, celui qui s'exagère les difficultés, celui qui se lasse, celui que les mauvais succès rebutent. On *aiguillonne* celui qui ne peut vaincre sa paresse ou son inertie, celui qui est d'une humeur récalcitrante, celui qui va mollement ou nonchalamment, celui qui succombe ou qui se cabre. On *porte* celui qui est dominé ou subjugué, celui qui a un caractère trop facile, celui qui ne fait point de résistance, celui qui se laisse mener plutôt que de se conduire lui-même, celui qui est seulement mu comme un être passif. (R.)

542. EXCUSE, PARDON.

On fait *excuse* d'une faute apparente : on demande *pardon* d'une faute réelle. L'une est pour se justifier, et part d'un fonds de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance ou pour empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

Le bon esprit fait *excuser* facilement. Le bon cœur fait *pardonner* promptement. (G.)

543. EXHÉRÉDER, DÉSHÉRITER.

Priver de sa succession l'*héritier* qui, selon l'ordre établi par les lois, l'aurait recueillie si on n'en avait autrement disposé par testament. *Hériter*, c'est devenir maître : (*herus*, maître). Les Latins n'avaient que le mot *exhœredare* pour exprimer l'action de priver l'*héritier* d'une succession, et il leur suffisait; car, à Rome, un père pouvait, sans cause et par sa volonté

seule, ne rien laisser à ses enfans. Mais par la novelle 115 de Justinien, cette liberté fut restreinte; il ne fut plus permis aux pères de dépouiller leurs enfans, sans une des causes spécifiées dans la loi, de la portion de leur héritage fixée pour la légitime de chacun d'eux. Cette jurisprudence, reçue dans le royaume, a donc introduit deux manières de priver un héritier d'une succession : l'une est de *déshériter* par sa volonté pure l'héritier naturel ou légal, quel qu'il soit ; l'autre est d'*exhéréder* les enfans, en les privant, pour des causes légales, de leur légitime même.

Un père *exhérède* donc ses enfans en les dépouillant de toute espèce de droit et de part dans sa succession, par une exclusion expresse et motivée, et en vertu de la loi qui l'autorise à punir par l'*exhérédation* certaines offenses déterminées et spécifiées par la loi elle-même. On *déshérite* ses héritiers naturels, en léguant à d'autres ses biens libres, par la simple institution d'un autre héritier ou d'un légataire, et sans cause énoncée, en vertu du droit de disposer de sa propriété.

Il est bien flétrissant d'être *exhérédé*, puisque cette tache suppose une grave violation des droits les plus sacrés de la nature, et qu'elle est imprimée par des mains naturellement disposées à défendre de la honte le front du coupable. Il n'est que malheureux d'être *déshérité*, car on peut l'être sans tort, sans cause, par un goût particulier, un caprice, une passion injuste de la part du testateur.

Comme Thémistocle, vous avez éprouvé la disgrace d'être *exhérédé;* montrez, comme Thémistocle, que la fortune ne *déshérite* pas la vertu.

Une facilité singulière pour *exhéréder* ses enfans à volonté, c'est le porte-feuille ; une manière très-usitée de *déshériter* les familles, c'est le fonds perdu.

Quel temps ! quelles mœurs ! si les pères et mères ont de fréquens motifs d'*exhéréder* leurs enfans, et si des parens *déshéritent* leurs proches, leurs enfans mêmes !

La nature, notre mère commune, ne *déshérite* personne ; elle donne à chacun son talent, elle laisse à tous et à chacun leurs droits ; mais que de malheureux nous semblent *exhérédés*, dépouillés comme ils le sont par le vice des institutions humaines ! (R.) (1)

---

(1) Quoique la nouvelle législation ait détruit en partie ce qui sert de base à ce synonyme, j'ai cru devoir l'insérer ici, soit à cause de l'emploi figuré des deux mots, soit à cause des auteurs où ils se trouvent. (*Note de l'Editeur.*)

544. EXIGU, PETIT.

Un repas *exigu*, une somme *exiguë*, un logement *exigu*, c'est-à-dire insuffisant. On dira que les moyens d'un homme sont *exigus*, au moral et au physique, pour exprimer qu'il manque d'esprit et de biens : en un mot, c'est l'insuffisance que ce mot rappelle, plutôt que la petitesse.

Petit exprime l'état réel de petitesse, sans désigner l'insuffisance, à moins qu'il ne soit comparé. On dira c'est un *petit* enfant, on ne dira pas qu'il est *exigu*, à moins qu'en parlant de ses proportions, on ne veuille dire qu'il a la poitrine, la capacité trop *exiguë*. On dira qu'une ville est *petite*, que son assiette est *exiguë*. La fortune d'un homme est *petite*, il pourra vivre; si elle est *exiguë*, elle ne suffira pas, de quelque économie qu'il use (R.)

545. EXILER, BANNIR.

La différence de ces termes est si connue, que je ne me proposais pas d'en parler. Selon l'usage relatif à nos mœurs, l'*exil* est prononcé par un ordre de l'autorité, et le *bannissement* par un jugement de la justice. Le *bannissement* est la peine infamante d'un délit jugé par les tribunaux : l'*exil* est une disgrace encourue sans déshonneur, pour avoir déplu. L'*exil* vous éloigne de votre patrie, de votre domicile : le *bannissement* vous en chasse ignominieusement. Les Tarquins furent *bannis* de Rome par un décret public : Ovide fut *exilé* par un ordre d'Auguste.

A parler dans la rigueur de notre langue, Coriolan fut *banni*, puisqu'il fut condamné par un jugement solennel du peuple : selon les mœurs et la langue des Romains, il fut *exilé*; car les Latins exprimaient l'idée propre du *bannissement* par le mot d'*exil* (*exilium*); et ce mot ne peut marquer qu'un *bannissement* dans l'histoire de la république romaine. Ainsi, non-seulement les poëtes ont le choix d'*exiler* ou de *bannir* un ancien Romain, mais les historiens eux-mêmes le *bannissent* ou l'*exilent* à leur gré; et c'est ainsi qu'en usent l'abbé de Vertot, Rollin, et tous nos bons écrivains. Ce que je dis du mot *exil* à l'égard de ces peuples, je le dis à l'égard de tous les peuples qui, ne connaissant pas les voies d'autorité, ont toujours suivi les voies judiciaires quand il s'est agi de chasser un habitant.

Le *bannissement* imprime une tache : la qualification de *banni* est injurieuse : ainsi Campistron, lorsqu'il s'agit d'insulter et d'humilier Alcibiade, l'appelle *un banni de la Grèce*. Mais s'il est question de plaindre le héros, il n'est plus qu'un *exilé*.

Par ces mêmes raisons, on ne se *bannit* pas, on s'*exile* soi-même; on ne se *bannit* pas, car on ne se chasse pas honteusement; on s'*exile*, car on s'éloigne volontairement. Cependant on dirait fort bien d'un homme qui s'enfuit ou s'expatrie pour éviter une expulsion honteuse, méritée par une action honteuse, qu'il se *bannit* lui-même.

Enfin, *bannir* n'exprime que l'idée de chasser d'un lieu, tandis qu'*exiler* sert aussi quelquefois à marquer le lieu où l'on est rélégué. On n'est pas *banni* d'un lieu dans un autre; mais on est *exilé* d'un lieu, et on l'est dans tel autre.

Bannir signifie mettre hors de la société ou d'un ressort par un jugement public ou solennel. *Exiler* signifie seulement mettre hors du pays, de la société. (R.)

546. EXPÉDIENT, RESSOURCE.

L'*expédient* est un moyen de se tirer d'embarras, ou de lever une difficulté quelconque : la *ressource* est un moyen de se relever d'une chute ou de sortir d'une grande détresse. La *ressource* suppose un mal à réparer; l'*expédient* ne suppose qu'un obstacle à vaincre. La *ressource* supplée à ce que nous avons perdu, à ce qui nous manque; l'*expédient* vient à bout de ce qui s'oppose à nous, de ce qui résiste. L'*expédient* opère dans toutes les affaires difficiles; la *ressource* roule sur quelque grand intérêt. L'*expédient* facilite le succès; la *ressource* remédie au mal. La *ressource* agit plus en grand et avec une plus grande vertu, et dans des conjonctures plus critiques que l'*expédient*.

Dans les affaires courantes de la vie, nous avons sans cesse besoin d'expédiens : dans les calamités il faut des *ressources*. L'habitude des affaires, la connaissance de ce qu'on appelle la *carte du pays*, l'industrie, la dextérité, l'habileté, nous fournissent des *expédiens*. Une tête forte, une ame ferme, le génie, la fortune, le crédit, etc., nous assurent des *ressources*.

Dans l'embarras des finances, le moyen qui ne fait face qu'aux besoins du moment n'est qu'un *expédient*; celui qui étend sa bénigne influence sur l'avenir est une *ressource*.

Les dissipateurs en sont de bonne heure aux *expédiens*; et dès qu'ils en sont là, ils sont bientôt sans *ressources*. (R.)

547. EXPÉRIENCE, ESSAI, ÉPREUVE.

L'*expérience* regarde proprement la vérité des choses; elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas, éclaircit le doute et dissipe l'ignorance. L'*essai* concerne particulièrement l'usage des choses; il juge de ce qui convient ou ne convient pas, en

fixe l'emploi, et détermine la volonté. L'*épreuve* a plus de rapport à la qualité des choses : elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, distingue le meilleur et guérit de la crainte d'être trompé. Ainsi l'*expérience* est relative à l'existence, l'*essai* à l'usage, l'*épreuve* aux attributs. (*Encycl.* V. 837.)

On fait des *expériences*, pour savoir, des *essais* pour choisir et des *épreuves* pour connaître.

Nous nous assurons, par l'*expérience*, si la chose est, par l'*essai* quelles sont ses qualités; par l'*épreuve*, si elle a la qualité que nous lui croyons. (*Encycl.*, ibid.)

L'*expérience* confirme nos opinions; elle est la mère de la science. L'*essai* conduit notre goût; il est la voix de la satisfaction. L'*épreuve* rassure notre confiance; elle est le remède contre l'erreur et contre la fourberie. (G.)

548. EXTÉRIEUR, DEHORS, APPARENCE.

L'*extérieur* est ce qui se voit; il fait partie de la chose, mais la plus éloignée du centre. Le *dehors* est ce qui environne; il n'est pas proprement de la chose, mais il en approche le plus. L'*apparence* est l'effet que la vue de la chose produit, ou l'idée qu'on s'en forme par cette vue.

Les toits, les murs, les jours et les entrées, font l'*extérieur* d'un château; les fossés, les cours, les jardins et les avenues en font les *dehors;* la figure, la grandeur, la situation et le plan de l'architecture, en font l'*apparence.*

Dans le sens figuré, *extérieur* se dit plus souvent de l'air et de la physionomie des personnes; *dehors* est plus ordinaire pour les manières et pour la dépense; et *apparence* semble être plus d'usage à l'égard des actions et de la conduite.

L'*extérieur* prévenant n'est pas toujours accompagné du vrai mérite. Les *dehors* brillans ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide. Les pratiques de dévotion sont des *apparences* qui ne décident rien sur la vertu. (G.)

549. EXTIRPER, DÉRACINER.

Extirper indique toujours l'action d'enlever avec force le corps de la place à laquelle il tenait fortement; au lieu que *déraciner* sert ordinairement à désigner l'action seule de détacher les racines ou les liens qui retiennent le corps, quoique le corps même reste à la même place. Un ouragan *déracine* les arbres et ne les *extirpe* pas; ces arbres restent à leur place, mais avec leurs racines détachées ou rompues. On *déracine* un cor au pied en cernant le *calus* tout au tour, pour l'*extirper* ensuite. Une dent est *déracinée* sans être arrachée : un polype n'est *extirpé* qu'autant qu'il est enlevé avec toutes ses racines.

L'action d'*extirper* demande toujours une force et un effort que n'exige pas toujours l'action de *déraciner* ; car il n'y a souvent, pour *déraciner*, qu'à détacher des racines faibles et superficielles ; au lieu que pour *extirper*, il faut enlever le corps entier, et arracher une souche plus ou moins forte, et capable de résistance.

Au figuré, ces mots signifient détruire entièrement des choses sur-tout pernicieuses, des abus, des maux, des habitudes, des erreurs, des hérésies, etc. On *déracine* ce qui a jeté des racines profondes : telles sont les habitudes invétérées; on les *déracine* en détruisant ce qui les produit et ce qui les nourrit. On *extirpe* ce qui a pris beaucoup de consistance et de force, des passions, par exemple : on les *extirpe* en les détruisant sans en laisser aucune trace. (R.)

F

550. FABRIQUE, MANUFACTURE.

Fabrique présente spécialement l'idée de l'industrie, de l'art, du travail même de la fabrication. *Manufacture* a spécialement rapport au genre d'établissement ou d'entreprise, aux ouvrages mêmes et à leur commerce. L'ouvrier dit *fabrique* là où le marchand dit *manufacture*. On remarque la bonté de la *fabrique*, et on parle du commerce des *manufactures*. Les mots *fabriquer*, *fabrication*, etc., expriment l'industrie ; les mots *facture*, *factorerie*, etc., sont plus particuliers au commerce.

La *fabrique* roule plutôt sur des objets plus communs et d'un usage plus ordinaire ; la *manufacture*, sur des objets plus relevés et d'une plus grande recherche. On dira des *fabriques* de bas, de bonnets, et des *manufactures* de glaces, de porcelaines ; des *fabriques* de draps communs, et des *manufactures* de draps superfins. Les *fabriques* sont donc, par leur utilité, beaucoup plus précieuses que les *manufactures*. On a très-bien observé et fort bien dit que Colbert, pour élever des *manufactures*, renversa les *fabriques*. Il y a des *manufactures* royales, et non des *fabriques* royales.

Dans le même genre de fabrication ou d'ouvrages, la *fabrique* est une *manufacture* en petit ; et la *manufacture* est une *fabrique* en grand. Lorsqu'il n'est question que de l'étendue de l'entreprise, la *manufacture* a beaucoup d'avantages sur la *fabrique* : mais il ne faut pas toujours s'en rapporter au nom; le faste ne prouve pas la richesse; le mot de *fabrique* est donc modeste; *manufacture* est un grand mot. (R.)

551. FABULEUX, FAUX.

Fabuleux, qui est inventé, controuvé; *faux*, qui n'est pas vrai. *Faux* ne désigne que la chose en elle-même, sa *fausseté* : *fabuleux*, y joint l'idée de l'invention, de celui qui l'a imaginée.

Un homme qui raconte une nouvelle qu'il croit vraie, quoiqu'elle ne le soit pas, ne raconte qu'une chose *fausse*. Un homme qui raconte une nouvelle qu'il invente, raconte une chose *fabuleuse*.

Ce qui est *fabuleux* est toujours *faux* relativement à celui qui le dit et au moment où il le dit; mais cela peut se trouver vrai dans la suite, parce que rien n'empêche que la réalité ne soit conforme à l'invention, sans que l'inventeur s'en doute. Ainsi un homme qui raconte de ses voyages des choses qu'il n'a point vues, fait des récits *fabuleux*, quoique ces mêmes choses puissent être vraies; mais s'il dit qu'il les a vues, il dit une chose *fausse*, que la réalité de ces récits, découverte ensuite, ne saurait rendre vraie.

Le mot *fabuleux* suppose un arrangement, un ordre dans les parties : on soupçonne que l'inventeur s'est donné la peine de rendre ses contes probables. *Faux* indique simplement une *fausseté*, bien ou mal arrangée. (F. G.)

552. FACÉTIEUX, PLAISANT.

Plaisant (qui *plaît*, récrée, divertit), répond assez exactement au *facetus* des Latins, et il mène à *facétieux* (qui est très-*plaisant*, très-enjoué, fort comique, fort réjouissant). De *facetus*, *facetosus*, nous avons fait *facétieux*, fécond en *facéties*, plein de *facéties*, espèce de plaisanterie qui divertit beaucoup, qui inspire la joie, qui fait rire.

Ces mots employés sans restriction, se prenaient en très-bonne part chez les Latins. Les meilleurs écrivains nous présentent les *facéties* parées ou accompagnées d'agrément, de délicatesse, d'urbanité, et assaisonnées de sel, sans mélange de scurrilité ou de basse bouffonnerie. Cicéron dit qu'Aristophane fut le *facétieux* poëte de l'ancienne comédie; que Scipion surpassait tous ses contemporains en *facéties* piquantes: dons son dialogue de l'Orateur, il distingue deux sortes de *facéties*, l'une soutenue et répandue dans tout le discours ou la raillerie, et l'autre courte et piquante ou le bon mot; et la *facétie* est, selon lui, tant dans les actions que dans les paroles. Mais dans nos derniers siècles de barbarie et de mauvais goût, des compilateurs dignes de ce temps-là, ont recueilli et

publié tant de ridicules *plaisanteries*, tant de bouffonneries dégoûtantes, sous le titre de *facéties*; les histrions ont donné, sous le même nom, tant de mauvaises farces, que l'idée du mot en a été corrompue, et le mot même décrédité. Cependant nos bons écrivains du dernier siècle ont encore dit souvent *facétie*, *facétieux*, dans leur sens primitif et pur.

Facétieux est un terme à conserver, et il faudrait le réhabiliter, s'il était proscrit: il dit plus que *plaisant*, et dit mieux que bouffon. Scarron, bouffon si souvent, est souvent aussi très-*facétieux*.

Molière n'est pas seulement *plaisant*, il est *facétieux*: sa *plaisanterie* est non seulement agréable, mais vive, enjouée, piquante et très-comique. Une action, une parole est *agréable* sans être *plaisante*; elle peut être *plaisante* sans être absolument *facétieuse*. Le *plaisant* plaît et récrée par sa gaieté, sa finesse, son sel, sa vivacité, et sa manière piquante de surprendre: il excite un plaisir vif et la gaieté. Le *facétieux* plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse; en un mot, par la plus grande gaieté comique, il excite le rire et la joie. (R.)

553. FACILE, AISÉ.

Ils marquent, l'un et l'autre, ce qui se fait sans peine; mais le premier de ces mots exclut proprement la peine qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le second exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. Ainsi l'on dit que l'entrée est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage; et qu'elle est *aisée*, lorsqu'elle est large et commode à passer. Par la même raison, on dit d'une femme qui ne se défend pas, qu'elle est *facile*; et d'un habit qui ne gêne pas, qu'il est *aisé*.

Il est mieux, ce me semble, de se servir du mot de *facile* en dénommant l'action; et de celui d'*aisé* en exprimant l'événement de cette action: de sorte que je dirais d'un port commode, que l'abord en est *facile*, et qu'il est *aisé* d'y aborder. (1)

De ces deux adjectifs se forment les deux adverbes *aisé-*

(1) Cette distinction me paraît chimérique; et je crois que, dans les deux tours, on doit également employer le mot *aisé*, si l'on parle de l'état du port; et celui de *facile*, si l'on veut marquer qu'il ne s'y trouve aucun obstacle factice. C'est aller contre l'esprit du langage que de supposer des variations dans le sens primitif des mots. (B.)

ment et *facilement*, qui, outre les différences qu'ils puisent de leurs sources, en ont encore une particulière, que je dois sans doute faire remarquer ici : c'est que l'une a meilleure grace dans ce qui regarde l'esprit, et l'autre dans ce qui regarde le cœur. Je dirais donc, en parlant d'une personne de bonne société, qu'elle comprend *aisément* les choses fines, et pardonne *facilement* les désobligeances, plutôt que de dire qu'elle comprend *facilement* et pardonne *aisément*. Ce choix est délicat, je l'avoue ; mais je le sens, pourquoi un autre ne le sentirait-il pas ? (G.) (1)

554. FAÇON, FIGURE, FORME, CONFORMATION.

La *façon* naît du travail, et résulte de la matière mise en œuvre ; l'ouvrier la donne plus ou moins recherchée, selon qu'il est habile dans l'art. La *figure* naît du dessin, et résulte du contour de la chose ; l'auteur du plan la fait plus ou moins régulière, selon qu'il est capable de justesse. La *forme* naît de la construction, et résulte de l'arrangement des parties ; le conducteur de l'ouvrage la rend plus ou moins naturelle, selon qu'il sait régler son imagination. La *conformation* ne se dit guère qu'à l'égard des parties du corps animal ; elle naît de leur rapport, et résulte de la disposition qu'elles ont à s'acquitter de leurs fonctions : la nature la produit plus ou moins convenable, selon la concurrence accidentelle des causes physiques.

La *façon* de l'ouvrage l'emporte souvent sur le prix de la matière. On ne donne guère, en architecture, la *figure* ronde qu'aux pièces uniques et isolées. Le paganisme a peint la Divinité sous toutes sortes de *formes*, dont les chrétiens n'ont retenu dans leurs images que celles de l'homme et de la colombe. La tournure de l'esprit dépend de la *conformation* des organes.

On dit de la *façon*, qu'elle est belle ou laide ; de la *figure*, qu'elle est gracieuse ou désagréable ; de la *forme*, qu'elle est ordinaire ou extraordinaire ; et de la *conformation*, qu'elle est bonne ou mauvaise.

La mode décide sur la *façon*, l'ancienneté ayant toujours tort à cet égard. Le coup d'œil détermine pour la *figure* ; il

---

(1) Ce choix porte sur les différences indiquées dès le commencement : dans la première phrase, on veut marquer les dispositions habituelles de l'état de l'esprit de la personne dont on parle ; dans la seconde, on veut exclure positivement les obstacles qui pourraient naître des passions du cœur. C'est donc toujours le même principe. (B.)

ne s'agit que de l'avoir juste. L'espèce règle la *forme ;* il faut y assujettir le goût. La proportion préside à la *conformation;* les causes naturelles s'en écartent moins que les arbitraires.

Conformation n'est point employée dans le sens figuré; *façon, figure* et *forme* le sont ; avec cette différence, qu'alors le premier de ces mots se dit particulièrement à l'égard de l'action personnelle ; le second, à l'égard de la contenance; et le troisième, à l'égard du cérémonial.

Chacun a sa *façon* propre de penser et d'agir. Un homme qui souffre fait une triste *figure* avec des gens en pleine santé, qui ne respirent que la joie. La *forme* devient souvent plus essentielle que le fond. (G.)

555. FAÇON, MANIÈRE.

La *façon* est ce qui donne la forme à un ouvrage, à une action : la *manière* est ce qui donne un tour particulier à l'action, à l'ouvrage. Nous appelons façon le travail qui rend la chose propre à quelque service; nous appelons *manière* ce que les Latins appelaient *mode* ou modification. La *forme* est l'ensemble ou le résultat des différentes modifications : la *manière* est une modification particulière de la *façon*. La *façon* dit quelque chose de général ; elle détermine le genre ou l'espèce : la *manière* dit quelque chose de particulier; elle détermine les singularités distinctives, une industrie propre.

Nous dirons qu'une personne a *bonne façon*, c'est-à-dire que ses formes, ses habitudes, son maintien, ses mouvemens, plaisent et préviennent. Nous ne dirons pas qu'elle a *bonne manière ;* nous dirons qu'elle a de *belles manières*, des *manières agréables*, comme on dira qu'elle a bon air, un grand air. Les *manières*, comme les *airs*, entrent dans la *façon*, et servent à la distinguer.

On donne une *façon* à un champ, et il y a différentes *manières* de la donner. La *manière* est ici, comme dans mille autres cas, à l'égard de la *façon*, ce que la *manipulation* est à l'égard de l'*opération* totale ou de l'*ouvrage* entier. La *manière* est le moyen particulier employé à cette *façon*.

Une chose est faite en *façon* d'une autre, c'est-à-dire dans les mêmes formes, ou d'une fabrique semblable. On trouve dans un ouvrage la *manière* ou la main de l'ouvrier, c'est-à-dire le trait particulier qui distingue son industrie.

Chaque art a sa *façon*, ses formes, ses procédés, son industrie, son genre d'ouvrage. Chaque ouvrier a sa *manière*, ou quelque chose qui lui est particulier dans ce genre de travail, d'industrie et d'ouvrage. La *façon* caractérise l'ouvrage en général, et la *manière*, l'esprit de l'ouvrier.

Chacun a sa *façon ;* chacun a sa *façon* de vivre, c'est-à-dire

son habitude, sa *coutume* : chacun a sa *manière* : chacun a sa *manière* de vivre, c'est-à-dire une mode particulière, propre à soi, et distincte de toute autre.

Tous les grammairiens appelaient *façon de parler* des locutions, des phrases, soit régulières, soit irrégulières, consacrées par l'usage. On appellera fort bien *manière de parler*, une phrase, une locution singulière ou hasardée en passant, selon les circonstances du discours.

Dans le commerce du monde, les *façons* sont des formes, des formalités, des cérémonies, des choses convenues : les *manières* sont des modes, des modifications, des accompagnemens, des accessoires, des particularités remarquables des actions. Il est plus agréable d'être reçu sans *façon* qu'avec beaucoup de cérémonie. La *manière* de donner vaut souvent mieux que ce qu'on donne.

Deux synonymistes ont prononcé que les *façons* ont quelque chose d'étudié, d'affecté, de recherché; et les *manières*, quelque chose de plus simple, de plus naturel, de plus vrai. La vérité est que les *façons* tiennent à un cérémonial établi, et dès-lors elles supposent une sorte de recherche; au lieu que les *manières* sont de la personne même : et de là il résulte que les *manières* ont quelque chose de plus particulier, de plus remarquable, que les *façons*. Il n'en est pas moins vrai que les *façons* souvent sont plus naturelles, par exemple, dans l'homme essentiellement poli, et les *manières* plus recherchées, par exemple, dans un homme habituellement affecté. Aussi un homme est *façonné*, par là même qu'il est formé aux usages du monde ; mais il est *maniéré* lorsqu'il se singularise par des *manières* outrées qui ne sont ni dans la nature ni dans les mœurs.

On dit les *manières* et non les *façons* d'une nation. Cet usage est généralement reçu, et bien fondé ; car, selon les remarques précédentes, les *manières* sont des traits distinctifs, des singularités remarquables, etc. (R.)

556. FAÇONS, MANIÈRES.

Il me semble que *façons* exprime plus quelque chose d'affecté, qui tient de l'étude ou de la minauderie ; et que *manières* exprime quelque chose de plus naturel, qui tient du caractère et de l'éducation.

Beaucoup d'hommes ont aujourd'hui, comme les femmes, de petites *façons*, pour se donner des graces, et quelques femmes ont pris les *manières* libres des hommes, pour se distinguer de leur sexe ; cet échange n'est pas à l'avantage des premiers.

Les *manières* de la cour deviennent *façons* dans la province (G.)

557. FACTION, PARTI.

Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes, et leur opposition à quelques vues différentes des leurs; c'est en cela qu'ils sont synonymes; mais *faction* annonce de l'activité, et une machination secrète, contraire aux vues de ceux qui n'en sont point : *parti* n'exprime qu'un partage dans les opinions. (B.)

Le terme de *parti*, par lui-même, n'a rien d'odieux : celui de *faction* l'est toujours.

Un grand homme et un médiocre peuvent avoir aisément un *parti* à la cour, dans l'armée, à la ville, dans la littérature; on peut avoir un *parti* par son mérite, par la chaleur et le nombre de ses amis, sans être chef de *parti*. Le maréchal de Catinat, peu considéré à la cour, s'était fait un grand *parti* dans l'armée, sans y prétendre.

Un chef de *parti* est toujours un chef de *faction* : tels ont été le cardinal de Retz, Henri, duc de Guise, et tant d'autres.

Un *parti* séditieux, quand il est encore faible, quand il ne partage pas tout l'Etat, n'est qu'une *faction*. La *faction* de César devint bientôt un *parti* dominant qui engloutit la république. Quand l'empereur Charles VI disputait l'Espagne à Philippe V, il avait un *parti* dans ce royaume, et enfin il n'y eut plus qu'une *faction*; cependant on peut dire toujours : Le parti de Charles VI. Il n'en est pas ainsi des hommes privés : Descartes eut long-temps un *parti* en France; on ne peut pas dire qu'il y eut une *faction*. (*Encycl.* VI. 360.)

Les amis de César ne formèrent d'abord qu'une *faction*, parce qu'ils étaient obligés de cacher leurs menées aux yeux du gouvernement; dès qu'ils furent suffisamment en force, le secret devint inutile et impossible, et ils formèrent un *parti*.

Descartes n'eut jamais de *faction*, parce qu'il ne fallut jamais recourir à des voies obliques ou ténébreuses pour être cartésien, cela ne tient qu'à la diversité des opinions; mais s'il s'agit d'opinions théologiques, le *parti* le moins favorisé et le moins fondé peut aisément devenir *factieux*, et le devient presque toujours; et le desir et le besoin de faire des prosélytes conduit à la *faction*. (B.)

558. FADE, INSIPIDE.

Ce qui est *fade* ne pique pas le goût; ce qui est *insipide* ne le touche point du tout. Ainsi, le dernier enchérit sur le premier; il ne manque à l'un qu'un degré d'assaisonnement, et tout manque à l'autre.

Dans les ouvrages d'esprit, ils sont tous deux très-éloignés du beau ; mais le *fade* paraissant en affecter et en chercher les graces déplaît et choque ; l'*insipide* ne paraissant pas même le connaître, ennuie et rebute.

A l'égard de la beauté du sexe, je ne crois pas qu'il y en ait d'*insipide* qu'à ceux qui sont d'un tempérament tout à fait insensible ; mais on dit une beauté *fade* lorsqu'elle n'est pas animée, et qu'elle n'a aucun de ces agrémens, soit de vivacité ou de langueur, qui sont faits pour réveiller l'œil du spectateur. (G.)

559. FAIBLE, DÉBILE.

Faible est, tant au propre qu'au figuré, d'un usage infiniment plus étendu que *débile*. Un soutien, un appui, un moyen, un ressort, un roseau, un mur, une poutre, une monnaie, un ouvrage, un discours, un raisonnement, etc., sont *faibles* et non *débiles;* c'est par le privilége de poëte que Boileau dit un *débile arbrisseau*. Ce mot ne s'applique guère qu'aux animaux, à leurs facultés, à leurs membres, et, par analogie, à certaines facultés spirituelles de l'homme : ainsi l'on dira que l'esprit devient *débile*, comme le corps, à mesure qu'on vieillit. L'emploi figuré de ce mot est très-bon lorsqu'il s'agit de désigner, dans le moral, un rapport actuel et intime avec le physique.

Le sujet *faible* n'a pas assez de force relative : le sujet *débile* est d'une grande *faiblesse*. Le premier, fort jusqu'à un certain point, ne remplit bien qu'une certaine carrière; le second, avec l'air toujours *faible*, ne la remplit que difficilement. Une vue *faible* ne soutient pas le grand jour : le jour fatigue une vue *débile :* un estomac *faible* digère bien une certaine dose d'alimens : un estomac *débile* digère toujours mal.

Le *faible* enfant parle, agit avec vivacité ; il saute, il court, il est toujours en action ; mais le *débile vieillard* est lent et paresseux à se mouvoir : s'il parle, sa voix est tremblante ; s'il marche, il chancelle; toujours inertie ou langueur. L'un n'a point d'énergie ; l'autre n'a qu'une énergie limitée.

L'eprit *faible* n'a pas assez de force pour résister, pour penser et agir d'après lui contre le vœu d'un autre; il est subjugué par l'ascendant que vous prenez sur lui. L'esprit *débile* n'a pas la force de se déterminer, de penser, d'agir d'après lui-même et avec suite ; il obéit à l'impulsion que le premier objet lui donne. Le premier n'est pas loin de la bêtise ; le second touche à l'imbécillité (R.)

560. FAIBLES, FAIBLESSES.

Il y a la même différence entre les *faibles* et les *faiblesses* qu'entre la cause et l'effet : les *faibles* sont la cause, les *faiblesses* sont l'effet. Un *faible* est un penchant qui peut être indifférent, au lieu qu'une *faiblesse* est une faute toujours répréhensible. (*Encycl.* VII. 27.)

561. FAIBLE, INCONSTANT, LÉGER, VOLAGE, INDIFFÉRENT.

Une femme *faible* est celle à qui l'on reproche une faute, qui se la reproche à elle-même, dont le cœur combat la raison, qui veut guérir, qui ne guérira jamais, ou qui ne guérira que bien tard : une femme *inconstante* est celle qui n'aime plus : une *légère*, celle qui déjà en aime un autre : une *volage*, celle qui ne sait si elle aime ni ce qu'elle aime : une *indifférente*, celle qui n'aime rien. (La Bruyère, *Caract.*, ch. 3.)

Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent que les femmes sont *légères*. (*Id.*, ch. 4.)

562. FAIM, APPÉTIT.

La *faim* n'a rapport qu'au besoin précisément, soit qu'il vienne d'une trop longue abstinence, ou qu'il naisse de la voracité naturelle de l'animal. L'*appétit* a plus de rapport au goût ; il a sa cause dans la disposition qu'ont les organes à trouver du plaisir au manger, jointe à une grande capacité d'estomac.

La première est plus pressante : mais elle se contente quelquefois de peu de nourriture. Le second attend plus patiemment ; mais il exige, pour se satisfaire, quantité d'alimens.

Tout mets apaise la *faim* ; aucun ne l'excite. L'*appétit* est plus délicat ; tout mets ne le satisfait pas, et il est souvent irrité par les ragoûts.

Lorsque le peuple meurt de *faim*, ce n'est jamais la faute de la Providence ; c'est toujours celle de la police. Il est également dangereux pour la santé de souffrir trop long-temps la *faim* et d'éteindre l'*appétit* par trop de bonne chère. (G.)

563. FAIRE, AGIR.

On *fait* une chose ; on *agit* pour *la faire*.

Le mot de *faire* suppose, outre l'action de la personne, un objet qui termine cette action et qui en soit l'effet. Celui d'*agir* n'a point d'autre objet que l'action et le mouvement de la personne, et peut de plus être lui-même l'objet du mot *faire*.

L'ambitieux, pour faire réussir ses projets, ne néglige rien ; il *fait* tout *agir*.

La sagesse veut que, dans tout ce que nous *faisons*, nous *agissions* avec réflexion. (G.)

564. FAIRE AIMER DE, FAIRE AIMER A.

On met *de* après *faire aimer*, lorsque *aimer* signifie le sentiment affectueux et tendre que l'on a pour quelqu'un; sentiment qui fait les amis ou les amans; mais on se sert de *à* si *aimer* marque seulement l'attachement et le goût que l'on prend à certaines choses, et le sentiment de plaisir qu'elles donnent.

La politesse, la complaisance, la docilité et la modestie font *aimer* un jeune homme *de* tous ceux qui aperçoivent en lui ces belles qualités.

La religion fait *aimer* les souffrances mêmes, à ceux dont elle a rempli l'ame et l'esprit. (Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, tome I.)

565. FAIX, CHARGE, FARDEAU.

La *charge*, dit l'abbé Girard, *est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter*. Ce n'est point là l'idée propre et simple du mot. Ce que vous pouvez porter est votre *charge*, c'est-à-dire, la *charge* proportionnée à vos forces : ce que vous devez porter n'est que la *charge* qui vous est destinée : ce que vous portez est en effet votre *charge* présente; mais l'abbé Girard a voulu réserver cette phrase pour la notion du *fardeau*.

Il ajoute donc que le *fardeau est ce qu'on porte*. Cela serait assez juste, sans la terminaison qui modifie le mot radical; mais il est faux que tout ce que vous portez soit un *fardeau :* il est certain que vous appelez *fardeaux* des masses pesantes destinées à être portées, etc.

Enfin, selon notre auteur, le *faix joint à l'idée de ce qu'on porte, celle d'une certaine impression sur ce qui porte*. Cette dernière idée paraîtra peut-être commune au *faix* et au *fardeau :* on plie, on succombe sous le *fardeau* comme sous le *faix;* le *fardeau*, comme le *faix*, peut vous accabler, vous écraser : c'est là l'effet de la pesanteur renfermée dans le *fardeau*.

Dans le sens propre et naturel des mots, la *charge* est ce qu'on impose, ce qu'on met dessus pour être porté : le *fardeau*, la charge pesante qu'on ne porte qu'avec effort : le *faix*, un fardeau (formé sur-tout par accumulation) dont on peut être surchargé.

La *charge* est forte ou faible, pesante ou légère, grande ou petite, etc.

Pesant est l'épithète ordinaire de *fardeau*.

C'est un *fardeau pesant* qu'un nom trop tôt fameux.

Il faut appesantir la *charge* pour en faire un *fardeau*. Ainsi,

comme le dit Quinaut, c'est une *charge* bien *pesante* qu'un *fardeau* de quatre-vingts ans.

Nous appelons particulièrement *faix* ce qui s'amasse, se complique, s'accumule, s'accroît progressivement : le *faix* des années, le *faix* des affaires multipliées, le *faix* des différens impôts, le *faix* du travail. (R.)

566. FALLACIEUX, TROMPEUR.

> Serment *fallacieux*, salutaire contrainte,
> Que m'imposa la force et qu'accepta la crainte.
>
> *Rodog.*, 2, 1.

« L'éloquent Bossuet (dit M. de Voltaire dans ses remarques sur ce passage) est le seul qui se soit servi, après Corneille, de cette belle épithète, *fallacieux*. Pourquoi appauvrir la langue ? Un mot consacré par Corneille et Bossuet peut-il être abandonné ? »

Je trouve ce mot employé par Bossuet dans son *second Discours sur l'Histoire Universelle*, après le récit de la chûte du premier homme : Sous la figure du serpent, dont le rampement tortueux était une vive image des dangereuses insinuations et des discours *fallacieux* de l'esprit malin, Dieu fait voir à Eve, notre mère commune, son ennemi vaincu, et lui montre cette semence bénite par laquelle son vainqueur devait avoir la tête écrasée, etc. »

Fallacieux est donc vraiment un mot autorisé ; il est beau, il est nécessaire. Ce qui *trompe* ou induit à erreur, de quelque manière que ce soit, est *trompeur* : ce qui est fait pour tromper, abuser, jeter dans l'erreur par un dessein formé de tromper, avec l'artifice et l'appareil imposant le plus propre à abuser, *est fallacieux*. *Trompeur* est un mot générique et vague ; tous les genres de signes et d'apparences incertaines sont *trompeurs* : *fallacieux* désigne la fausseté, la fourberie, l'imposture étudiée; des discours de protestation, des raisonnemens sophistiques, sont *fallacieux*. Ce mot a des rapports avec ceux d'*imposteur*, de *séducteur*, d'*insidieux*, de *captieux*, mais sans équivalent. *Imposteur* désigne tous les genres de fausses apparences ou de trames concertées pous abuser ou pour nuire : l'hypocrisie, par exemple, la calomnie, etc. *Séducteur* exprime l'action propre de s'emparer de quelqu'un, de l'égarer par des moyens adroits et insinuans. *Insidieux* ne marque que l'action de tendre adroitement des piéges et d'y faire tomber. *Captieux* se borne à l'action subtile de surprendre quelqu'un et de le faire tomber dans l'erreur. *Fallacieux* rassemble la plupart de ces caractères. (R.)

567. FAMILLE, MAISON.

Famille est plus de bourgeoisie. *Maison* est plus de qualité. On dit en parlant de la naissance, être d'honnête *famille* et de bonne *maison*. On dit aussi *famille* royale et *maison* souveraine.

Les *familles* se font remarquer par les alliances, par une façon de vivre polie, par des manières distinguées de celles du bas peuple, et par des mœurs cultivées qui passent de père en fils. Les *maisons* se forment par les titres, par les hautes dignités dont elles sont illustrées, et par les grands emplois continués aux parens du même nom (G.)

568. FAMEUX, ILLUSTRE, CÉLÈBRE, RENOMMÉ.

Toutes ces qualités marquent la réputation ; mais celle qu'exprime le mot de *fameux* n'est fondée que sur une simple distinction du commun, qui fait parler du sujet dans une vaste étendue de contrées et de siècles, soit que cette distinction se prenne en bonne ou en mauvaise part, il n'importe. Celle qu'exprime le mot d'*illustre* est fondée sur un mérite appuyé de dignité et d'éclat, qui non-seulement fait connaître, mais qui fait encore estimer le sujet, et le place dans le grand. Celle qu'exprime le mot de *célèbre* est fondée sur un mérite de talent, mais de talent d'esprit ou de science, qui, sans placer dans le grand, et sans supposer l'éclat et la dignité, fait néanmoins honneur au sujet. Celle enfin qu'exprime le mot de *renommé* est uniquement fondée sur la vogue que donne le succès ou le goût public, qui sans procurer beaucoup d'honneur au sujet, le tire simplement de l'oubli, et rend son nom connu dans le monde.

La Pucelle d'Orléans, décriée chez les Anglais estimée par les Français, est également fameuse chez l'une et l'autre nation. Les princes brillent pendant leur vie ; mais ils ne sont *illustres* dans la postérité que par les monumens de grandeur, de sagesse et de bonté qu'ils laissent après eux. Il y a des auteurs *célèbres* qu'il n'est pas permis de blâmer, même dans ce qu'ils ont de blâmable, sans faire courir beaucoup de risque à sa propre réputation. Il suffit d'être *renommé* dans un art ou un métier, à Paris, pour y faire bien vîte sa fortune.

Fameux, célèbre et *renommé*, se disent des personnes et des choses; mais *illustre* ne s'applique qu'aux personnes, du moins quand on veut être scrupuleux sur le choix des termes.

Erostrate, chez les Grecs, brûla le temple de Diane pour se rendre *fameux ;* il y réussit plus par la défense que les juges firent de le nommer, que par son action ; la plupart de nos

libelles ont le même sort ; ils se tirent de la poussière, et se rendent *fameux* par un arrêt. Les Gobelins ont été des teinturiers si *renommés*, que leur nom est demeuré au lieu où ils travaillaient et aux ouvrages que d'autres ont continués après eux. Je doute que les vins de Falerne aient été plus *renommés* que ceux de Champagne et de Bourgogne. (G.)

569. FAMINE, DISETTE.

Famine, manque de vivre; *disette*, manque d'une chose quelconque.

On prend souvent *disette* dans le sens de *disette de vivres*, et alors même ce mot n'est pas parfaitement synonyme avec *famine*.

La *famine*, à proprement parler, est l'état où se trouve un pays qui n'a pas de quoi se nourrir; la *disette* est l'absence des alimens.

La *famine* désigne le malheur même; la *disette* est la cause de ce malheur.

On peut souffrir de la *disette* sans que la *famine* soit encore dans le pays : ce sont les pauvres qui souffrent seuls alors; mais quand une fois la *famine* est arrivée, les riches souffrent aussi.

Dans un temps de *disette*, les vivres sont plus chers et plus rares; dans un temps de *famine*, tout sert de vivres. (F. G.)

570. FANÉE, FLÉTRIE.

Ces deux mots diffèrent entre eux du plus au moins; le second enchérit au-dessus du premier. Une fleur qui n'est que *fanée* peut quelquefois reprendre son éclat : mais une fleur *flétrie* n'y revient plus.

La beauté, comme la fleur, se *fane* par la longueur du temps et peut se *flétrir* promptement par accident. (G.)

571. FANTASQUE, BIZARRE, CAPRICIEUX, QUINTEUX, BOURRU.

Toutes ces qualités très-opposées à la bonne société, sont l'effet et en même temps l'expression d'un goût particulier, qui s'écarte mal à propos de celui des autres. C'est là l'idée générale qui les fait synonymes, et sous laquelle ils sont employés assez indifféremment dans beaucoup d'occasions, parce qu'on n'a point alors en vue les idées particulières qui les distinguent; mais chacun n'en a pas moins son propre caractère, que je crois rencontrer assez heureusement en disant que s'écarter du goût par excès de délicatesse, ou par une recherche du mieux, faite hors de raison, c'est être *fantasque*;

s'en écarter par une singularité d'objet non convenable, c'est être *bizarre;* par inconstance ou changement subit de goût, c'est être *capricieux;* par une certaine révolution d'humeur ou de façon de penser, c'est être *quinteux;* par grossièreté de mœurs et défaut d'éducation, c'est être *bourru.* (G.)

Le *fantasque* dit proprement quelque chose de difficile; le *bizarre*, quelque chose d'extraordinaire; le *capricieux*, quelque chose d'arbitraire; le *quinteux*, quelque chose de périodique; et le *bourru* quelque chose de maussade. (G.)

572. FAROUCHE, SAUVAGE.

On est *farouche* par caractère; *sauvage* par défaut de culture.

Le *farouche* n'est pas sociable; le *sauvage* n'est pas bien dans la société : le premier ne se plaît pas avec les hommes, parce qu'il les hait; le second, parce qu'il ne les connaît pas : celui-là voit dans tous les hommes des ennemis; celui-ci n'y a pas encore vu ses semblables : le farouche épouvante la société; le *sauvage* en a peur.

Le *sauvage* n'est qu'un être inculte; le *farouche* est un être monstrueux : ménagez le *sauvage*, ou il deviendra *farouche;* ne heurtez pas le *farouche*, il deviendrait féroce.

Avec une imagination ardente, une ame dure et inflexible, le *farouche*, à travers son humeur noire, ne voit la société que sous un jour odieux : qu'il ait des vertus ou qu'il n'ait que des vices, il n'aperçoit dans les hommes que leurs vices; il serait fâché de leur trouver des vertus. Le *sauvage*, n'a pas un caractère déterminé, parce qu'on n'est pas *sauvage* par un vice particulier de l'ame. En général, on peut dire qu'il est craintif, timide, méfiant, etc., peut-être parce que les hommes sont tous naturellement tels.

L'homme *sauvage* est dans la société comme un oiseau dans la volière, il s'y apprivoise; l'homme *farouche* y est comme la bête féroce dans les fers, il s'en irrite.

Polissez le *sauvage*, adoucissez le *farouche;* polissez le *sauvage*, en le familiarisant avec le monde; adoucissez le *farouche*, en lui insinuant subtilement des sentimens plus favorables à l'humanité.

Pour engager le *sauvage*, à vivre avec les hommes, prenez les momens où il s'ennuie de lui-même : pour donner au *farouche* meilleure opinion des hommes, saisissez l'instant où il jouit de leurs bienfaits et où il sent les avantages de leur commerce.

Dès que le *sauvage* pourra tenir pied dans la société, il s'y jetera à corps perdu : ce ne sera qu'en s'y enfonçant insensiblement, que le *farouche* parviendra à la supporter.

Les peuples *sauvages* ne sont pas tous *farouches* : il y a des peuples *farouches* parmi les peuples policés. (R.)

573. FATAL, FUNESTE.

Ils signifient également une chose triste et malheureuse; mais le premier est plus un effet du sort, et le second est plus une suite du crime.

Les gens de guerre sont en danger de finir leurs jours d'une manière *fatale ;* et les scélérats sont sujets à mourir d'une manière *funeste.*

Ces mots ont souvent un sens augural; je veux dire qu'on s'en sert pour marquer quelque chose qui annonce un fâcheux événement, ou qui en est l'occasion : alors *fatal* ne désigne qu'une certaine combinaison dans les causes inconnues, qui empêche que rien ne réussisse, et fait toujours arriver le mal plutôt que le bien. *Funeste* présage des accidens plus grands et plus accablans, soit pour la vie, pour l'honneur, ou pour le cœur.

La galanterie fait la fortune aux uns, et devient *fatale* aux autres. Toute liaison nouée par le vice est *funeste.* (G.)

574. FAVORABLE, PROPICE.

Ce qui penche vers nous, ce qui est bien disposé pour nous, ce qui nous seconde ou nous sert, nous est *favorable.* Ce qui est sur nous ou près de nous, pour nous protéger ou nous assister, ce qui vient avec empressement à notre secours, ce qui détermine l'événement ou nous fait réussir, ce qui a la puissance et la réduit en acte, nous est *propice.* Une influence plus importante, plus grande, plus puissante, plus immédiate, plus efficace, plus salutaire, distingue ce qui est *propice* de ce qui n'est que *favorable.*

Un client prie un patron de lui être *favorable :* le pécheur prie Dieu de lui être *propice :* Caton est *favorable* à *Pompée :* les dieux sont *propices* à César. L'occasion nous est *favorable,* et le destin *propice.*

Dans tous les cas, les personnes et les choses nous sont *favorables* ou contraires : dans les tribulations, les dangers, les cas majeurs, Dieu, le ciel, la fortune, le sort, le pouvoir, sont *propices,* ou ennemis, ou funestes. Les Latins opposaient *invidiosus*, malveillant, à *favorable :* Cicéron, *pro Clœlio,* Tacite, *Mœurs des Germains,* opposent aux dieux *propices* les dieux *irrités.*

Un bon ami est un génie *favorable :* un bon prince est un astre *propice.* Il suffit, pour m'être *favorable,* que vous vous intéressiez à mes succès, et que vous secondiez mes désirs : il faut, pour nous être *propice,* qu'on nous sauve du malheur

ou qu'on nous procure un bonheur ou un grand bien. Celui-là nous est *favorable*, qui veut notre satisfaction : celui qui fait notre bien, même malgré nous, c'est lui qui nous est *propice*. Un penchant *favorable* nous fait condescendre à des vœux indiscrets, une bonté *propice* les rejette.

Nous dirons également un temps, une occasion, une saison *favorable* ou *propice*. La saison *favorable* est un temps propre pour la chose; la saison *propice* est le temps propre de la chose. Il convient d'agir dans le temps *favorable;* il faut agir dans le temps *propice*. (R.)

575. FAUTE, CRIME, PÉCHÉ, DÉLIT, FORFAIT.

La *faute* tient de la faiblesse humaine; elle va contre les règles du devoir. Le *crime* part de la malice du cœur; il est contre les lois de la nature. Le *péché* ne se dit que par rapport aux préceptes de la religion; il va proprement contre les mouvemens de la conscience. Le *délit* part de la désobéissance ou de la rebellion contre l'autorité légitime : il est une transgression de la loi civile ; voilà pourquoi il est du style du palais. Le *forfait* vient de scélératesse et d'une corruption entière du cœur ; il blesse les sentimens d'humanité ; viole la foi, et attaque la sûreté publique.

Les emportemens de la colère et les intrigues de la galanterie sont des *fautes :* les calomnies et les assassinats sont des *crimes :* les mensonges et les jugemens téméraires sont des *péchés :* les duels et les contrebandes sont des *délits :* les incendies et les empoisonnemens sont des *forfaits*.

Il faut pardonner la *faute*, punir le *crime*, ne point décider sur le *péché* examiner la nature du *délit*, et avoir horreur du *forfait*. (G.)

Faute, *crime* et *forfait* expriment une mauvaise action, relativement au degré de méchanceté : la *faute* est moins grave que le *crime ;* le *crime* moins grave que le *forfait*. Le *crime* est la plus grande des *fautes ;* le *forfait*, le plus grand des *crimes*.

Les lois n'ont presque point décerné de peines contre les *fautes ;* elles en ont attaché à chaque *crime ;* elles sont quelquefois dans le cas d'en inventer pour punir les *forfaits*.

Il y a des *fautes* plus ou moins graves, des *crimes* plus ou moins grands, des *forfaits* plus ou moins atroces. (*Encycl.* VII, 134.)

Péché et *délit* expriment une mauvaise action, relativement à la différence des lois qui sont violées, et de la personne offensée. Le *péché* offense Dieu, parce que c'est une transgression de la loi divine : le *délit* offense la société, parce que c'est une transgression des lois civiles.

Dieu a accordé à l'église le pouvoir de retenir ou de remettre les *péchés;* et aux puissances de la terre, le droit de juger et de punir les *délits*.

Le *péché* et le *délit*, selon le degré de méchanceté, sont des *fautes*, des *crimes*, ou des *forfaits;* et la même mauvaise action peut être un *péché* sous un point de vue, et un *délit* sous un autre. (B.)

576. FAUTE, DÉFAUT, DÉFECTUOSITÉ, VICE, IMPERFECTION.

Faute renferme dans son idée un rapport accessoire à l'auteur de la chose; en sorte qu'en marquant le manquement effectif de l'ouvrage, il désigne aussi le manquement actif de l'ouvrier. *Défaut* n'exprime que ce qu'il y a de mal dans la chose, sans rapport à l'auteur; mais il exprime un mal qui consiste dans un écart positif de la règle. *Défectuosité* marque quelque chose qui n'est pas mal par lui-même, mais uniquement par rapport au but de la chose, ou au service qu'on s'en propose. *Vice* dit un mal qui naît du fond ou de la disposition naturelle de la chose, et qui en corrompt la bonté. *Imperfection* désigne quelque chose de moins d'importance que tout ce que les mots précédens font entendre; et il est plus d'usage dans la morale que dans la physique et dans la mécanique.

La concession d'un pouvoir sans bornes est une grande *faute* dans l'établissement du gouvernement; il n'est point de législateur qui l'ait faite. Quelques connaisseurs ont observé qu'il y avait dans la chapelle de Versailles un *défaut* de proportion, en ce que la grandeur du vaisseau ne répondait pas à l'élévation. La roture est en France une *défectuosité* qui prive les sujets de beaucoup de places brillantes dont ils seraient néanmoins capables; comme la noblesse en Suisse en est une qui empêche d'avoir part au gouvernement. L'indigestion causée par un excès d'alimens est moins dangereuse que celle qui vient du *vice* de l'estomac. Les personnes scrupuleuses regardent les *imperfections* comme de vrais péchés dont Dieu doit les punir; mais les chrétiens raisonnables ne les regardent que comme des suites nécessaires de l'humanité, dont Dieu se sert simplement pour les humilier, et non pour les rendre criminels. (G.)

577. FÉCOND, FERTILE.

Le mot *fécond* donne l'idée de la *cause* ou de la faculté de produire, d'engendrer, de créer; et le mot *fertile*, celle de l'effet ou des produits, des fruits, des résultats. La *fertilité*

déploie, étale les richesses de la *fécondité*. L'abondance est l'idée accessoire ou plutôt secondaire de ces termes.

Fécond (dit M. de Voltaire dans l'ancienne Encyclopédie, tome VI, et dans le Recueil de ses œuvres), « est le synonyme de *fertile*, quand il s'agit de la culture de terres : on peut dire également un terrain *fécond* et *fertile*, *fertiliser* et *féconder* un champ. La maxime qu'il n'y a point de synonymes, veut dire seulement qu'on ne peut se servir des mêmes mots dans toutes les occasions. Ainsi, une femelle, de quelque espèce qu'elle soit, n'est point *fertile*; elle est *féconde*. On *féconde* des œufs, on ne les *fertilise* pas. La nature n'est pas *fertile*, elle est *féconde*.

Ces applications même nous apprennent pourquoi deux mots synonymes ne s'emploient pas également dans toutes les occasions. Leur ressemblance fait qu'on se sert quelquefois indifféremment de l'un et de l'autre : leur différence fait qu'on se sert de l'un à l'exclusion de l'autre, lorsqu'il s'agit d'exprimer son idée distinctive. Les œufs, les grains, les semences, les pepins, sont *féconds* lorsqu'ils ont la vertu de produire : un champ, un arbre, une année, sont *fertiles* lorsqu'ils rapportent abondamment.

Les terres du Pérou étaient si *fertiles*, qu'elles rapportaient jusqu'à cinq cents pour un : quelle était la *fécondité* de la nature dans ces climats !

Si nous confondons, en parlant des terres, les mots *féconder* et *fertiliser*, c'est que nous parlons en cultivateurs plutôt qu'en physiciens. L'argile n'est pas *féconde*; mais on demande les moyens de la *fertiliser* : car nous visons au rapport, et qui veut l'effet, veut la cause. Il n'est pas toujours nécessaire de faire un choix rigoureux des mots.

Ainsi les engrais *fécondent* réellement la terre, parce qu'ils lui apportent des principes de *fécondité*; mais les labours la *fertilisent*, et ne la *fécondent* pas, car ils ne font que la disposer à recevoir ces principes.

Le soleil *féconde* la nature; car il la rend, par sa chaleur vivifiante, capable de produire, et l'on ne dira pas qu'il la *fertilise*. L'industrie humaine *fertilise* jusqu'aux rochers, comme on l'a vu sur-tout dans la Palestine, mais ne les *féconde* pas.

Le sel ne rend pas la terre *féconde*, il est même contraire à sa *fécondité*; mais il concourt à la rendre *fertile*, en divisant et modifiant les principes d'une *fécondité* désordonnée.

On a dit que la *fécondité* semblait plutôt venir de la nature, et que la *fertilité* tenait plus de l'art. Sans doute tous les principes de la *fécondité* n'appartiennent qu'à la nature; mais l'art

qui les extrait, les combine et les applique, n'en *féconde* pas moins la terre, qui serait stérile sans son industrie.

De même la *fertilité* des moissons est sans doute l'ouvrage de l'art; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a des terres naturellement *fertiles* qui se couvrent sans culture de productions abondantes.

Les idées de cause et d'effet sont si propres, l'une à la *fécondité*, et l'autre à la *fertilité*, qu'il est d'un usage très-ordinaire de donner aux causes l'épithète de *fécondes*, et aux effets celle de *fertiles* exclusivement. Nous disons une pluie, une chaleur *féconde*, parce que la pluie, la chaleur, donne ou augmente la *fécondité*, la force de produire : nous disons des vendanges, des moissons *fertiles*, lorsque les produits sont abondans; et nous ne dirons pas une pluie *fertile*, ou une moisson *féconde*.

Lorsque le ciel, par sa vertu *féconde*,
Eut fait sortir l'univers de ses flancs.

ROUSSEAU.

La tragédie, informe et grossière en naissant,
N'était qu'un simple chœur, où chacun en dansant,
Et du dieu des raisins entonnant les louanges,
S'efforçait d'attirer de *fertiles* vendanges.

BOILEAU.

Au figuré, un génie est *fécond*, il crée; un écrivain n'est que *fertile*, quoi qu'il fasse, s'il ne dit rien de neuf.

Une plume sera *fertile* ou *féconde*. Si vous ajoutez qu'elle enfante, produit, crée, vous direz plutôt avec Voltaire, qu'elle est *féconde*, que vous ne direz avec Boileau, qu'elle est *fertile*. Un auteur est *fécond* par l'abondance et la richesse de ses productions; par la multitude de ses œuvres ou de ses livres, il n'est que *fertile*. Un orateur est *fécond* ou *fertile*, selon l'un ou l'autre sens, quoi qu'on en dise

Par la raison encore que le mot *fécond*, a la propriété particulière d'exprimer la faculté et l'action de produire, d'engendrer, d'enfanter, ce qui produit par la voie de la génération ou par une voie figurément comparable à celle-là, est *fécond* et non *fertile*. « Cette méthode, ce principe, ce sujet, dit Voltaire, est d'une *grande fécondité*, et non d'une *grande fertilité*. La raison en est, ajoute-t-il, qu'un principe, un sujet, une méthode, produisent des idées qui naissent les unes des autres, comme des êtres successivement enfantés; ce qui a rapport à la génération. » Cette remarque très-juste condamne le passage de le Henriade, ou la Ligue est dépeinte comme *un monstre affreux, engraissé de carnage et fertile en tyrans*. Le mot propre et nécessaire est *fécond*. (R.)

578. FEINDRE, DISSIMULER

Feindre, se servir d'une fausse apparence pour tromper, faire semblant; *dissimuler*, cacher ses sentimens, ses desseins.

La *dissimulation* fait partie de la *feinte;* l'une cache ce qui est, l'autre montre ce qui n'est pas.

Les femmes savent *feindre* bien mieux que *dissimuler*, parce que la *dissimulation* demande plus de discrétion, et la *feinte* plus d'adresse.

Louis XI disait : Qui ne sait pas *dissimuler* ne sait pas régner. Les vrais machiavélistes ajoutent, qui ne sait pas *feindre*.

La *dissimulation* est le contraire de la franchise; la *feinte* est le contraire de la sincérité.

Feindre la gaieté, est un mauvais moyen de *dissimuler* sa tristesse.

Orosmane est trop franc pour *dissimuler;*

Trop généreux, trop grand pour s'abaisser à *feindre*.

(F. G.)

579. FÉLICITATION, CONGRATULATION.

Nous faisons des complimens de *félicitation* à quelqu'un en lui témoignant la part que nous prenons aux événemens agréables ou heureux qui lui arrivent: nos pères faisaient autrefois des complimens de *congratulation;* et de même nous disons *féliciter* lorsqu'ils disaient *congratuler*.

Féliciter était tenu pour barbare à la cour, au rapport de Vaugelas, quoique très-commun dans plusieurs provinces, lorsque Balzac entreprit de l'accréditer, en sollicitant pour lui les suffrages. Si le mot *féliciter n'est pas français*, disait, dans une lettre à M. l'Huillier, cet écrivain, à qui la langue a tant d'obligations, *il le sera l'année qui vient; et M. de Vaugelas m'a promis de lui être favorable*. En effet, sa prédiction fut accomplie, suivant le témoignage de l'Académie Française.

Féliciter, dans le sens de *congratuler*, était réellement barbare, puisqu'il ne conserva pas alors son vrai sens, selon la valeur de notre substantif *félicité* (bonheur, béatitude), et celle du verbe latin *felicitare* (faire, rendre heureux.) *Congratuler*, au contraire, était bien établi dans la langue, avec l'expression propre de ces élémens, selon l'idée de la chose et dans le sens du latin *congratulari*. M. de Voltaire remarque que *féliciter* est d'une prononciation plus douce et plus sonore que *congratuler* dont il a pris la place. Je conviens de la douceur des mots *féliciter* et *félicitation;* que l'on convienne du prix des termes *congratulation* et *congratuler*.

Les *félicitations* ne sont que des complimens ou des discours obligeans faits à quelqu'un sur un événement heureux; les *congratulations* sont des témoignages particuliers du plaisir qu'on en ressent avec lui, ou d'une satisfaction commune qu'on éprouve. *Féliciter* ne peut, par la constitution du mot, désigner que l'action de dire ou d'appeler quelqu'un heureux, au lieu de l'action de le faire ou de le rendre tel. Mais *congratuler*, par la valeur de ses élémens, signifie exactement se *conjouir* ou se réjouir avec, ensemble, d'un événement agréable à la personne: et lui en témoigner la joie que l'on partage avec elle; et il faut convenir que les complimens de *congratulation* s'accordent bien avec ceux de *condoléance*.

Ces mots diffèrent entre eux, comme *démonstration* et *témoignage* d'amitié.

Les *félicitations* ne sont donc que des paroles obligeantes; les *congratulations* sont des marques d'intérêt : la politesse *félicite*, l'amitié *congratule*. (R.)

580. FERMETÉ, CONSTANCE.

La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins et sa raison; et la *constance* est une persévérance dans ses goûts. L'homme *ferme* résiste à la séduction, aux forces étrangères, à lui-même; l'homme *constant* n'est point ému par de nouveaux objets, et il suit le même penchant qui l'entraîne toujours également. On peut être *constant* en condamnant soi-même sa *constance* : celui-là est *ferme*, que la crainte des disgraces, de la douleur, de la mort même, l'espérance de la gloire, de la fortune, ou des plaisirs, ne peuvent écarter du parti qu'il a jugé le plus raisonnable et le plus honnête.

Dans les difficultés et les obstacles, l'homme *ferme* est soutenu par son courage et conduit par sa raison; il va toujours au même but : l'homme *constant* est conduit par son cœur; il a toujours les mêmes besoins.

On peut être *constant* avec une ame pusillanime, un esprit borné; mais la *fermeté* ne peut être que dans un caractère plein de force, d'élévation et de raison.

La légèreté et la facilité sont opposées à la *constance* : la fragilité et la faiblesse sont opposées à la *fermeté*. (*Ecyclop.* VI, 527.)

581. FERMETÉ, ENTÊTEMENT, OPINIATRETÉ.

Chacun de ces mots exprime une persévérance inébranlable dans le parti qu'on a pris; c'est ce qui les rend synonymes : mais des idées accessoires les différencient les uns des autres. (B.)

1°. Il ne faut pas confondre la *fermeté* avec l'*entêtement*. L'homme *ferme* soutient et exécute avec vigueur ce qu'il croit vrai et conforme à son devoir, après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre : l'*entêté* n'examine rien ; son opinion fait sa loi.

2°. L'*opiniâtreté* ne diffère de l'*entêtement* que du plus au moins. On peut réduire un *entêté*, en flattant son amour propre, jamais un *opiniâtre ;* il est inflexible et entier dans ses sentimens. D'où il suit que l'*entêtement* comme l'*opiniâtreté* sont des vices du cœur ou de l'esprit, quelquefois aussi d'une mauvaise méthode de raisonner. (*Encycl.* XVII, 770.)

On est *ferme* dans ses résolutions ; c'est le fruit de la sagesse : *entêté* dans ses prétentions ; c'est un effet de la vanité : *opiniâtre* dans ses sentimens ; c'est une suite de l'amour propre qui fait qu'on s'identifie avec ses propres pensées. (B.)

582. FICTIF, FICTICE.

Ces adjectifs, dérivés de *fictum, feint,* présentent également l'idée de feinte, simulation, imagination, supposition, hypothèse. Le premier est beaucoup plus usité que le second. On dit : un être *fictif,* un compte *fictif,* des immeubles *fictifs.* Leur différence résulte de leur terminaison.

La terminaison de *fictif* est active, du moins dans la plupart des adjectifs de cette classe, et celle de *fictice* est passive, ou prise ordinairement dans un sens passif. *Fictif* est ce qui feint, comme *nominatif*, est ce qui nomme ; *expéditif*, ce qui expédie vite la besogne ; *décisif*, ce qui décide ou tranche, etc. *Fictice* est ce qui est feint ; comme *factice*, ce qui est artificiel (et non artificieux) ; *subreptice*, ce qui est surpris par un faux exposé ; *novice*, ce qui est neuf ou n'est pas fait à une chose, etc.

La chose *fictive* est donc celle qui feint, c'est-à-dire, qui, par fiction, représente, simule, imite, figure une chose existante ou réelle : la chose *fictice* est celle qui est feinte, c'est-à-dire, qui n'est qu'une fiction, une chose imaginée, controuvée, supposée, sans réalité. Un portrait est une chose *fictive* en ce qu'il représente une personne ; et c'est la personne même, mais *fictice* ou figurée sans réalité. Le papier monnaie n'est qu'une monnaie *fictive,* représentant une monnaie réelle : il n'est qu'une richesse *fictice*, n'ayant point de valeur réelle ou intrinsèque. Les rentes sont des immeubles *fictifs*, en tant que, dans le droit, elles sont traitées comme telles ; elles ne sont pas des immeubles *fictices*, car elles ont en effet la valeur d'immeubles. Un être imaginaire et qui ne figure rien de réel, n'est que *fictice :* l'homme, pris dans un sens abstrait, est un être *fictif* qui représente l'espèce humaine, comme si elle ne formait qu'un individu. (R.)

583. FIERTÉ, DÉDAIN.

Le premier de ces mots se dit également en bien et en mal; je ne le prends néanmoins ici qu'en mauvaise part, parce que c'est dans ce seul sens qu'il est synonyme avec l'autre. Ils dénotent alors tous les deux un sentiment qui nous empêche de nous familiariser, et qui nous éloigne des personnes que nous croyons au-dessous de nous, soit par la naissance, les biens ou les talens: avec cette différence que la *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de soi-même; et le *dédain*, sur le peu de cas qu'on fait des autres, ce qui rend celui-ci plus odieux et plus insupportable.

La fortune donne ordinairement de la *fierté* aux gens d'un petit esprit ou d'une sotte éducation. Il y a une sorte de gens vains qui se font du *dédain* une décoration personnelle, qu'ils produisent comme une étiquette, pour annoncer le mérite qu'ils prétendent avoir, et où l'on ne manque pas de lire le contraire de ce qu'ils y croient écrit.

Il faut éviter de parler et encore plus de badiner avec des personnes *fières*. Pour les *dédaigneuses*, il faut les fuir. (G.)

584. FIN, DÉLICAT.

Il suffit d'avoir assez d'esprit pour concevoir ce qui est *fin*; mais il faut encore du goût pour entendre ce qui est *délicat*. Le premier est au-dessus de la portée de bien des gens; et le second trouve peu de personnes qui soient à la sienne.

Un discours *fin* est quelquefois utilement répété à qui ne l'a pas d'abord entendu; mais qui ne sent pas le *délicat* du premier coup, ne le sentira jamais. On peut chercher l'un, et il faut saisir l'autre.

Fin est d'un usage plus étendu; on s'en sert également pour les traits de malignité comme pour ceux de bonté. *Délicat* est d'un service comme d'un mérite plus rare; il ne sied pas aux traits malins, et il figure avec grace en fait de choses flatteuses. Ainsi l'on dit, une satyre *fine*, une louange *délicate*. (G.)

585. FIN, SUBTIL, DÉLIÉ.

Un homme *fin* marche avec précaution par des chemins couverts. Un homme *subtil* avance adroitement par des voies courtes. Un homme *délié* va d'un air libre et aisé par des routes sûres.

La défiance rend *fin*. L'envie de réussir, jointe à la présence d'esprit, rend *subtil*. L'usage du monde et des affaires rend *délié*.

Les Normands ont la réputation d'être *fins*. Les Gascons passent pour *subtils*. La cour fournit les gens les plus *déliés* (G.)

586. FINESSE, DÉLICATESSE.

Je n'entreprends point de définir ces mots dans le sens moral qu'ils peuvent recevoir l'un et l'autre; je ne les considère que comme des qualités de l'esprit ou des caractères des ouvrages de l'esprit.

La *finesse* me paraît être l'art de saisir les vérités que tout le monde n'aperçoit pas. La *délicatesse* est le sentiment vif et habituel des convenances que tout le monde ne sent pas.

Quid verum? voilà l'objet des recherches de l'esprit *fin*. *Quid decens?* voilà l'objet du tact d'un esprit *délicat*.

La *finesse* est de l'esprit; la *délicatesse* est de l'ame. On analyse *finement*; on sent avec *délicatesse*.

La *finesse* cherche dans les objets ce qui peut piquer la curiosité; la *délicatesse* ne s'attache qu'à ce qui éveille et attire le sentiment.

La *finesse* discerne, la *délicatesse* choisit.

Vauvenargues a dit: « Les grandes pensées viennent du cœur. » Les pensées *délicates* en viennent aussi, quoiqu'elles ne viennent pas de si avant.

La *finesse* appartient à la *vue* de l'esprit; *délicatesse*, à ces autres sens de l'ame qui répondent au *toucher*, à l'*odorat* et au *goût*, et qui, comme ses organes, pénètrent plus intimement les objets et nous font connaître leur organisation la plus cachée.

On dit bien un toucher *fin*, un goût *fin*; mais alors on considère le toucher, le goût et l'odorat, comme distinguant les qualités des corps, pour les définir plutôt que pour les sentir. Lorsqu'on veut rendre l'impression que reçoit l'ame plutôt que la nature de l'objet qui la cause, on dit, un toucher *délicat*, un goût *délicat*, la *délicatesse* de l'odorat.

Les délicats sont malheureux, dit La Fontaine; c'est que l'odorat et le goût sont blessés par les mauvaises odeurs et par les mauvais mets. La *finesse* n'a pas le même inconvénient, parce que les objets de la vue, à moins qu'il ne soient hideux, ne nous donnent pas des sensations aussi désagréables, aussi pénétrantes que le goût et l'odorat.

La *finesse* a ses illusions; elle embrasse quelquefois l'ombre au lieu du corps: elle brouille les idées, pour vouloir les distinguer avec trop de précision. La *délicatesse* a ses préventions; elle exagère les objets et ses propres impressions. On éclaire plus facilement la *finesse* trompée que la *délicatesse* prévenue.

La *finesse* est en actions; la *délicatesse* est en impressions reçues. Il faut agir pour exercer l'une; l'ame est presque passive pour l'autre, et ne fait que s'y livrer.

La *finesse* et la *délicatesse*, dans les ouvrages d'esprit, sont des caractères très-distincts.

Ovide est plus *fin* que *délicat;* Tibulle est plus *délicat* que *fin*. Je mettrais volontiers la même différence entre Horace et Anacréon, dans leurs chansons : le premier a plus de *finesse*, le second plus de *délicatesse*.

En peignant les caractères, La Bruyère et La Rochefoucault sont souvent *fins;* Vauvenargues est plus *délicat* que tous les deux.

Dans la comédie, Molière a plus de *finesse* que de *délicatesse;* Térence a plus de *délicatesse* que de *finesse;* mais il a moins de l'une et de l'autre que le comique Français.

Le développement des grandes passions est plus spirituel et plus *fin* dans Voltaire ; dans Racine il est plus profond et plus *délicat*.

Dans les éloges de Fontenelle, la *finesse* est si grande, qu'elle dégénère parfois en subtilité ; mais il manque quelquefois de *délicatesse*.

Dans le commerce des hommes, la *finesse* consiste à tout voir ; la *délicatesse*, à tout sentir. La première fait dire ce qu'il faut ; la seconde ne fait dire que ce qu'il faut.

Une louange *fine* et une louange *délicate* ne sont pas la même chose : peu de gens sont dignes de celle-ci; quant à l'autre, peu de gens sont en état de la distinguer et d'en sentir le prix. La première est un encens doux, mais qu'il faut brûler pour le sentir, et qui donne un peu de fumée ; la seconde est une odeur qui s'exhale de la fleur jetée sur vos pas.

Peut-être la *finesse* et la *délicatesse* dans l'esprit sont-elles, jusqu'à un certain point, opposées l'une à l'autre ; de sorte qu'avec beaucoup de *finesse*, on doit avoir moins de *délicatesse*. (d'Al.)

La *finesse*, dans les ouvrages d'esprit comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir : c'est une énigme dont les gens d'esprit devinent tout d'un coup le mot. La *finesse* diffère de *délicatesse*.

La *finesse* s'étend également aux choses piquantes et agréables, au blâme et à la louange, aux choses même indécentes, couvertes d'un voile, à travers lequel on les voit sans rougir. On dit des choses hardies avec *finesse*. La *délicatesse* exprime des sentimens doux et agréables, des louanges *fines*.

Ainsi la *finesse* convient plus à l'épigramme ; la *délicatesse*, au madrigal. Il entre de la *délicatesse* dans les jalousies des amans ; il n'y entre point de *finesse*. Les louanges que donnait Despréaux à Louis XIV ne sont pas toujours également *délicates;* ses satyres ne sont pas toujours assez *fines*.

Un chancelier offrant un jour sa protection au parlement, le premier président se tournant vers sa compagnie : *Messieurs*, dit-il, *remercions M. le chancelier ; il nous donne plus que nous ne lui demandons.* C'est là une répartie très-*fine*.

Quand Iphigénie, dans Racine, a reçu l'ordre de son père de ne plus revoir Achille, elle s'écrie :

Dieux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie!

Le véritable caractère de ce vers est plutôt la *délicatesse* que la *finesse*. (*Encycl.* VI, 816.)

587. FINESSE, PÉNÉTRATION, DÉLICATESSE, SAGACITÉ.

La *finesse* est la faculté d'apercevoir, dans les rapports superficiels des circonstances et des choses, les facettes presque insensibles qui se répondent, les points indivisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent.

La *finesse* diffère de la *pénétration* en ce que la *pénétration* fait voir en grand, et la *finesse* en petit détail. L'homme *pénétrant* voit loin ; l'homme *fin* voit clair, mais de près : ces deux facultés peuvent se comparer au télescope et au microscope.

Un homme *pénétrant*, voyant Brutus immobile et pensif devant la statue de Caton, et combinant le caractère de Caton, celui de Brutus, l'état de Rome, le rang usurpé par César, le mécontentement des citoyens, etc., aurait pu dire : Brutus médite quelque chose d'extraordinaire. Un homme *fin* aurait dit : Voilà Brutus qui s'admire dans l'un de ses caractères, et aurait fait une épigramme sur la vanité de Brutus.

Un *fin* courtisan, voyant le désavantage du camp de M. de Turenne, aurait fait semblant de ne pas s'en apercevoir; un grenadier *pénétrant* néglige de travailler aux retranchemens, et répond au général : « Je vous connais, nous ne coucherons pas ici. »

La *finesse* ne peut suivre la *pénétration*, mais quelquefois aussi elle lui échappe. Un homme profond est *impénétrable* à un homme qui n'est que *fin ;* car celui-ci ne combine que les superficies : mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme *fin ;* sa vue hardie, vaste et rapide, dédaigne ou néglige d'apercevoir les petits moyens; c'est Hercule qui court, et qu'un insecte pique au talon.

La *délicatesse* est la *finesse* du sentiment qui ne réfléchit point ; c'est une perception vive et rapide du résultat des combinaisons. Si la *délicatesse* est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble encore plus à la *sagacité* qu'à la *finesse*.

La *sagacité* diffère de la *finesse*, 1°. en ce qu'elle est dans

le tact de l'esprit, comme la *délicatesse* est dans le tact de l'ame; 2° en ce que la *finesse* est superficielle, et la *sagacité*, pénétrante : ce n'est point une *pénétration progressive;* c'est une *pénétration* soudaine qui franchit le milieu des idées, et touche au but dès le premier pas. C'est le coup-d'œil du grand Condé. Bossuet l'appelle ILLUMINATION ; elle ressemble en effet à l'illumination dans les grandes choses. (*Encycl.* VI, 816.)

La *finesse* imagine souvent au lieu de voir ; à force de supposer, elle se trompe : la *pénétration* voit, et la *sagacité* va jusqu'à prévoir. (*Considér. sur les mœurs*, ch. xiij, édit. de 1764.)

588. FINESSE, RUSE, ASTUCE, PERFIDIE.

La *ruse* se distingue de la *finesse* en ce qu'elle emploie la fausseté. La *ruse* exige la *finesse*, pour s'envelopper plus adroitement, et pour rendre plus subtils les piéges de l'artifice et du mensonge. La *finesse* ne sert quelquefois qu'à découvrir et à rompre ces piéges; car la *ruse* est toujours offensive, et la *finesse* peut ne pas l'être. Un honnête homme peut être *fin*, mais il ne peut être *rusé*. Du reste, il est si facile et si dangereux de passer de l'un à l'autre, que peu d'honnêtes gens se piquent d'être *fins :* le bon homme et le grand homme ont cela de commun, qu'ils ne peuvent se résoudre à l'être.

L'*astuce* est une *finesse* pratique dans le mal, mais en petit: c'est la *finesse* qui nuit, ou qui veut nuire. Dans l'*astuce*, la *finesse* est jointe à la méchanceté, comme à la fausseté dans la *ruse*. Ce mot, qui n'est plus d'usage, a pourtant sa nuance ; il mériterait d'être conservé.

La *perfidie* suppose plus que de la *finesse ;* c'est une fausseté noire et profonde, qui emploie des moyens plus puissans, qui meut des ressorts plus cachés que l'*astuce* et la *ruse*. Celles-ci, pour être dirigées, n'ont besoin que de la *finesse*, et la *finesse* suffit pour leur échapper : mais pour observer et démasquer la *perfidie*, il faut la pénétration même. La *perfidie* est un abus de la confiance fondée sur des garans inviolables, tels que l'humanité, la bonne foi, l'autorité des lois, la reconnaissance, l'amitié, les droits du sang, etc. : plus ces droits sont sacrés, plus la confiance est tranquille, et plus par conséquent la *perfidie* est à couvert. On se défie moins d'un citoyen que d'un étranger, d'un ami que d'un concitoyen, etc. : ainsi, par degrés, la *perfidie* est plus atroce, à mesure que la confiance violée était mieux établie. (*Encycl.* V, 816.)

589. FINIR, CESSER, DISCONTINUER.

On *finit* en achevant l'entreprise ; on *cesse* en l'abandonnant ; on *discontinue* en l'interrompant.

Pour *finir* son discours à propos, il faut le faire un moment avant que d'ennuyer. On doit *cesser* ses poursuites dès qu'on s'aperçoit qu'elles sont inutiles. Il ne faut *discontinuer* le travail que pour se délasser, et pour le reprendre ensuite avec plus de goût et plus d'ardeur.

L'homme est né pour la peine ; il n'a pas *fini* une affaire qu'il lui en survient une autre : il a beau chercher le repos et la tranquillité, la Providence ne lui permet pas en cette vie de *cesser* de travailler ; et si l'ennui ou l'épuisement lui font quelquefois *discontinuer* son labeur, ce n'est pas pour long-temps il est bientôt contraint de retourner à sa tâche, et de reprendre la charrue.

La maxime qui dit qu'il ne faut rien commencer qu'on ne puisse *finir*, est bonne : celle qui défend de *cesser* un ouvrage pour en commencer un autre sans nécessité, me paraît encore meilleure. Il est souvent à propos de *discontinuer* le travail de l'esprit : mais ce n'est pas dans le temps que l'imagination, pleine de feu, se trouve en état de mieux manier son sujet ; c'est seulement au premier instant qu'on s'aperçoit qu'elle se ralentit, parce qu'il ne faut ni l'arrêter quand elle est en train, ni la forcer lorsqu'elle s'arrête.

Les personnes qui ne *finissent* point leurs narrations, et ne *cessent* de parler sans *discontinuer*, sont aussi peu propres à la conversation que celles qui ne disent mot. (G.)

590. FLATTEUR, ADULATEUR.

L'un et l'autre cherchent à plaire aux dépens de la vérité ; mais on *flatte* la personne du côté du cœur ; on l'*adule* du côté de l'esprit.

Le *flatteur* ne désaprouve rien ; il justifie ce qui est blâmable, et tâche même d'ériger le vice en vertu. L'*adulateur* loue tout ; il fait l'apologie du mauvais, et ose prodiguer les applaudissemens au ridicule.

La *flatterie* est propre à nourrir les passions : l'*adulation* satisfait la vanité. L'une est le talent du courtisan vulgaire ; l'autre fait le caractère du bel esprit à gages.

Ce n'est pas être *flatteur* que de manier la vérité avec ménagement, et d'une façon à ne pas déplaire à ceux qu'elle choquerait, si on la leur présentait trop crument. Jamais l'*adulateur* n'eut l'art de louer ; son fait est uniquement de débiter des louanges. (G.)

Tout le monde sait que l'*adulateur* est un *flatteur* bas, vil, lâche, servile, impudent, et même grossier, complaisant, et louangeur à outrance et sans fin. Je ne ferais pas mention de ces mots, si ce n'était pas pour détromper ceux qui croiraient, sur la foi de l'abbé Girard, qu'on *flatte* la personne du côté du cœur, mais qu'on l'*adule* du côté de l'esprit; et que si la *flatterie* est le talent d'un courtisan vulgaire, l'*adulation* fait le caractère du bel esprit. Cette distinction est chimérique et démentie par-tout. Voyez dans les Caractères de Théophraste le portrait du *flatteur*, et comme il *flatte* l'esprit de sa dupe. Voyez si Boileau songe à l'esprit quand il parle des *pâles adulateurs d'un tyran soupçonneux*.

Le son doux et coulant *fla* est devenu le nom des objets doux et coulans. *Flatter*, c'est dire des choses agréables : la musique *flatte* l'oreille dans le sens propre. Le mot *aduler* veut dire littéralement être *doux* à quelqu'un : c'est l'*adulari* du latin; racine *dul*, *dol*, *doux;* du celte *dol*, *tol*, poli, uni, etc. Ce mot n'a donc pas par lui-même un sens défavorable. Mais comme le mot *flatter* se prend en bonne et en mauvaise part, nous n'avons pas pu emprunter un nouveau mot, portant une idée semblable, sans le distinguer par une idée particulière; et nous avons employé *aduler* en mauvaise part, et comme pour désigner quelque chose de doucereux, de fade, de fastidieux, telle qu'une louange plate, grossière, servile. Ce verbe ne se dit guère que dans la conversation, et en badinant: c'est tout le contraire d'*adulateur*, beau mot fort cher aux orateurs et aux poëtes. (R.)

591. FLEXIBLE, SOUPLE, DOCILE.

Flexible, ce qui *fléchit*, ce qu'on peut *fléchir*. *Souple*, ce qui se plie et replie en tout sens. *Docile*, qui reçoit l'instruction. Ce dernier mot ne peut se dire proprement que des personnes, il se dit du corps et de l'esprit; on l'applique aussi aux animaux :

> Les coursiers du Soleil à sa voix sont *dociles*. BOILEAU.
>
> Ses superbes coursiers *dociles* à sa voix. RACINE.

La poésie va même quelquefois plus loin.

L'osier, le jonc, sont *flexibles :* des étoffes, des gants, sont *souples :* un enfant, un élève, sont *dociles*.

Le corps, la voix, les fibres sont *flexibles* ou capables de ployer par une grande *flexibilité* ou naturelle ou acquise. Par une grande facilité à exécuter divers mouvemens, ils sont *souples*. Par leur *flexibilité* naturelle, ils sont *dociles* au travail, à l'exercice, au manége, et deviennent *souples*.

Au figuré, la différence de ces termes est la même.

La *flexibilité est une facilité de caractère* qui ne permet pas d'opposer une longue et forte résistance, et ce qui se tourne avec assez d'aisance d'un sens, dans un autre. Les dictionnaires définissent la *souplesse,* tantôt docilité, complaisance, soumission aux volontés d'autrui; tantôt, avec l'abbé Girard, une disposition à s'accommoder aux conjonctures, aux *événemens imprévus:* ni l'une ni l'autre de ces notions ne sont exactes; on est fort *souple,* on exerce sa *souplesse,* sans qu'il soit question ni d'*événemens imprévus,* ni de *volonté d'autrui. La souplesse est une versatilité de caractère,* qui fait qu'on prend avec une dextérité ou une adresse singulière la manière d'être et d'agir que l'on juge la plus convenable aux circonstances, et pour soi, ou qui fait qu'on se montre habilement tel qu'on veut paraître plutôt que tel qu'on est. *La docilité est une douceur de caractère* qui nous rend propres à recevoir et à suivre les leçons, les conseils, les avis, les instructions, les réprimandes, les corrections, les volontés, les ordres d'autrui, et par là même à nous laisser guider ou conduire.

L'homme *flexible* se prête; l'homme *souple* se plie et se replie; l'homme *docile* se rend.

L'homme *flexible* peut résister, mais il cède. Le *souple* vous prévient s'il peut; il est aussi-tôt comme vous voulez qu'il soit. La personne *docile* délibère; elle fait ensuite ce que vous voulez.

Le complaisant est *flexible;* le flatteur est *souple;* le simple est *docile.* La *flexibilité* est plutôt passive, comme le mot le porte; vous faites *fléchir* l'homme. La *souplesse* est plutôt active; vous n'avez pas besoin de plier l'homme, il se plie. La *docilité* est en partie passive et en partie active. L'homme reçoit l'impulsion et la suit volontairement.

La *flexibilité* est une qualité favorable et nécessaire. La *souplesse* est une qualité équivoque et suspecte; elle tient souvent de la finesse, de l'artifice, de la ruse. La *docilité* est une qualité heureuse et louable.

La rigidité est la qualité directement opposée à la *flexibilité:* la *roideur* est le contraire de la *souplesse.* L'humeur revêche est précisément en opposition avec la *docilité.*

Par la *flexibilité,* on s'accommode au goût des autres, pour être bien avec eux. Par la *souplesse,* on se fait tout à tous, pour les avoir tous à soi. Par la *docilité,* on met dans les autres la confiance qu'on n'a pas en soi pour être bien avec soi.

Trop de *flexibilité* est faiblesse; trop de *souplesse,* manége; trop de *docilité,* pusillanimité. (R.)

592. FOLATRE, BADIN.

Folâtre (diminutif de *fol*), qui fait de petites folies, qui se livre à une folie amusante, à la manière des enfans. *Badin* (du vieux français *bade*, jeu), qui aime à jouer, qui cherche à rire, en jouant comme un enfant.

On a l'humeur *folâtre* et l'esprit *badin*. L'humeur *folâtre* fait qu'on agit sans raison, mais avec assez d'agrément pour se passer de raison : l'esprit *badin* fait qu'on joue sur les choses, quelquefois avec de la raison, mais en l'égayant.

La vivacité du sang, la gaieté, la pétulance rendent *folâtre*. La légèreté de l'esprit, l'enjouement, la frivolité, rendent *badin*. Le *folâtre* est plus agissant, plus remuant, plus sémillant, plus volage : le *badin* est plus plaisant, plus rieur, plus varié ou plus facile en amusemens ou en amusettes.

Une personne *posée* n'est pas *folâtre*; une personne *sérieuse* n'est pas *badine*. On ne *folâtre* pas sans des manières *folâtres* : on *badine* quelquefois sans avoir l'air *badin*, et souvent on n'en *badine* que mieux.

Nous avons *badinage* et *badinerie*. Ce dernier mot n'est guère usité, quoique souvent écrit par les meilleurs auteurs du siècle de Louis XIV; et le premier est plus élégant. Le mot *badinage* indique particulièrement la nature, le génie, l'esprit de l'action ou de la chose, ce qu'elle est en elle-même et dans son ensemble : *badinerie* exprime plutôt un trait particulier de *badinage* décoché en passant, et l'esprit ou l'intention de la personne qui fait l'action ou la chose. Des *badineries* forment un *badinage*, et non des *badinages*. On prie quelqu'un de finir son *badinage* ou ses *badinerics*. Marot a un genre de *badinage*; le choix et le goût de ses *badineries* en font un *badinage* élégant. Un trait qui n'a rien ni de sérieux ni de solide, est une pure *badinerie*; mais le *badinage* peut, avec l'air de la *badinerie*, faire passer des choses très-solides et très-sérieuses. La *badinerie* est un trait léger de *badinage* sans conséquence. La terminaison du premier de ces termes indique proprement le genre d'action, une action, un trait du genre badin. *Badinerie* est donc un mot à conserver. (R.)

593. FONDER, ÉTABLIR, INSTITUER, ÉRIGER.

Fonder, c'est donner le nécessaire pour la subsistance : il exprime proprement des libéralités temporelles. *Etablir*, c'est accorder une place et un lieu de résidence; il a un rapport particulier à l'autorité et au gouvernement civil. *Instituer*, c'est créer et former les choses; il en désigne l'auteur ou celui qui les a le premier imaginées et mises au monde, *Eriger*,

c'est changer en mieux la valeur des choses; il ne s'emploie bien que pour les fiefs et les dignités.

Louis IX a *fondé* les Quinze-Vingts Louis XIV a *établi* les Filles de Saint-Cyr. Ignace de Loyola a *institué* les Jésuites. Paris a été *érigé* en archevêché en 1622, sous Louis XIII. (G.)

594. FORFAIT, CRIME.

Forfait a tous les caractères du *crime* réfléchi, du dessein formé, du *crime* rare.

Crime a un domaine plus étendu, et s'applique indistinctement à tout ce qui trouble l'ordre social ou moral.

Le *crime* est une mauvaise action, il n'annonce rien que de bas et de méchant; *forfait*, au contraire, a une sorte d'élévation tirée du caractère de celui qui est capable de le commettre.

Crime s'applique à toutes les actions punissables ou méchantes; on s'en sert quelquefois par exagération, en parlant des fautes légères. *Forfait* ne s'applique qu'aux *crimes* éclatans, rares, hors de la classe ordinaire, et suppose toujours le plus. Le *crime* s'oublie, on l'abolit. Le *forfait* frappe, il reste gravé. Le *crime* peut être l'effet des circonstances, il peut être involontaire; le *forfait* naît du caractère, il veut l'audace et l'énormité.

Qu'on se garde de croire que mon intention soit d'apothéoser le *forfait!* non, pas plus que le *crime;* mais il est de mon sujet d'en distinguer les caractères. Il est des gens qui *suent le crime;* c'est l'expression dont on s'est servi pour peindre, de nos jours, un homme qui fut ambitieux, et à qui il manqua le courage pour exécuter les *forfaits* qu'il avait conçus.

L'intention seule suffit pour établir le *crime;* il n'en est pas de même du *forfait,* qui exige l'exécution. Le *crime* naît plus souvent de l'infraction des lois positives; et le *forfait,* des lois de la nature. (R.)

595. FORT, TRÈS.

Fort, particule intensive; *très,* particule extensive.

L'emploi de ces deux particules comme signes du superlatif, ne doit pas être indifférent, et la destinction que je viens d'établir entre elles me paraît propre à le déterminer. Dire qu'un homme est *très*-savant, c'est dire qu'il sait beaucoup de choses, qu'il a des connaissances étendues; dire qu'il est *fort* savant, c'est dire qu'il sait parfaitement, qu'il a des connaissances profondes.

Fort est l'opposé de faible; *très* est l'opposé de peu.

Fort vient de *fortis, fortiter,* fortement, qui exprime l'intensité de force, d'action. *Très,* selon Nicot et Ménage, vient

de *trans*, au-delà, plus loin, qui exprime la prolongation, l'augmentation d'étendue.

L'usage confirme cette distinction : on dit plutôt *très*-grand que *fort* grand, je crois que l'on ferait bien d'y avoir toujours égard, et d'employer la particule *fort* pour peindre le superlatif d'intensité, en réservant la particule *très* pour le superlatif d'étendue.

Ainsi, quand on voudra apprécier la puissance d'un souverain d'après l'étendue de ses états et le nombre de ses sujets, on dira qu'il est *très*-puissant, quand on voudra l'estimer d'après ses moyens moraux, la bonne administration, l'ordre de ses finances, etc., on dira qu'il est *fort* puissant.

C'est ici une modification que je propose, et non une règle que je veuille établir. (F. G.)

596. FORTUNÉ, HEUREUX.

Fortuné, dit Vaugelas, est plus noble qu'*heureux*.

Selon la valeur intrinsèque des mots, *fortuné* signifie favorisé de la fortune; *heureux*, jouissant du bonheur ou d'un bonheur. On est donc proprement *fortuné* par de grands avantages ou par des faveurs signalées de la fortune; on est *heureux* par la jouissance des biens qui font le bonheur ou y concourent.

Or, dans quels cas, dans quelles circonstances de la vie, dans quel genre d'événemens faisons-nous intervenir la *fortune*, le sort, un grand hasard? Lorsqu'il s'agit d'un bonheur extraordinaire, d'un bien inespéré, d'un succès porté au-dessus des succès courans; voilà les cas où il faut préférer *fortuné* à *heureux*. *Heureux* se dit à l'égard de tous les genres de biens et de bonheur; et *fortuné* distingue le bonheur singulier et des graces signalées.

L'homme que la fortune va trouver dans son lit est *fortuné*. L'homme que la fortune laisse en paix dans le sien ne laisse pas que d'être *heureux*.

A un air de jubilation, vous connaissez l'homme *fortuné* : vous reconnaîtrez l'homme *heureux* à une douce sérénité.

Les biens extérieurs rendent *fortuné* lors même qu'ils ne rendent pas vraiment *heureux*. La satisfaction intérieure rend vraiment *heureux* sans rendre *fortuné*. Celui à qui tout rit et succède, celui qui est entouré de l'abondance et de la joie, est *fortuné* : celui qui est content de son sort et de lui-même, celui qui jouit dans son cœur de la paix, est *heureux*. *Fortuné* ne partage point avec *heureux* ce sens particulier.

Ainsi les prétendus *heureux* du siècle ne sont en effet que *fortunés*. Deux amans sont *fortunés* dès que rien ne s'oppose à leur bonheur : s'ils se suffisent l'un à l'autre, ils sont *heu-*

reux. L'ambition peut être *fortunée* : la modération seule est *heureuse*.

Nous appelons aussi quelquefois *fortuné* et *heureux* ce qui nous est favorable ou avantageux, ce qui contribue à nous rendre *heureux* ou *fortunés* avec la même différence. (R.)

597. FOU, EXTRAVAGANT, INSENSÉ, IMBÉCILE.

Le *fou* manque par la raison, et se conduit par la seule impression mécanique. L'*extravagant* manque par la règle, et suit ses caprices. L'*insensé* manque par l'esprit, et marche sans lumières. L'*imbécile* manque par les organes, et va par le mouvement d'autrui, sans aucun discernement.

Les *fous* ont l'imagination forte ; les *extravagans* ont les idées singulières ; les *insensés* les ont bornées ; les *imbéciles* n'en ont point de leur propre fond. (G.)

598. LE FOUDRE, LA FOUDRE.

Foudre n'est pas indifféremment féminin ou masculin : il est féminin au propre dans le discours ordinaire et dans le langage des physiciens : il est quelquefois masculin dans le style recherché et figuré : il l'est au pluriel, suivi d'une grande épithète ; il l'est toujours quand on le personnifie. Dans ce dernier cas, il doit prendre naturellement le genre, ou du héros qu'il désigne métaphoriquement, ou de l'être puissant dont il exprime la force ; le genre du mot est alors relatif au sujet de la proposition.

Nous disons que *la foudre* éclate, tombe, frappe : le physicien traite de la formation, de la nature, des effets de *la foudre*. Mais un héros est *un foudre* de guerre ; un orateur est *un foudre* d'éloquence ; le dieu adoré à Séleucie est *le foudre*.

Le physicien considère *la foudre* comme un effet naturel ; mais pour animer votre tableau et relever l'action, vous direz *le foudre* et *les foudres vengeurs*. (R.)

599. FOUETTER, FUSTIGER, FLAGELLER.

Frapper, ou plutôt battre à nu avec quelque instrument, certaines parties du corps : idée qui constitue la synonymie de ces trois mots.

Fouetter, terme générique, se dit à l'égard de tous les instrumens, et de quelque manière qu'on les emploie, même des mains. *Fustiger*, c'est toucher rudement avec des verges. *Flageller*, c'est *fouetter* ou plutôt *fustiger* violemment et même ignomineusement.

Nous attachons *ordinairement* et *particulièrement* au *fouet*

l'idée de peine; à la *fustigation*, celle de correction; à la *flagellation*, celle de pénitence.

On condamne les malfaiteurs au *fouet*, peine infamante, selon l'opinion établie, fondée sur ce que le *fouet* est naturellement destiné pour les animaux, et qu'il était réservé pour les esclaves. Dans les maisons de correction, on *fustige* les jeunes gens mal morigénés; mais en secret, pour éloigner d'eux toute idée de flétrissure. On ne parle plus de *flagellation* que dans le style dévot et religieux.

Fustiger et *flageller* ne s'appliquent qu'aux personnes : cependant on trouve *flageller* (pour battre à coups redoublés) appliqué aux animaux. Mais *fouetter* se dit des animaux, et même des objets inanimés. On *fouette* les chevaux, les chiens, pour les faire obéir. On *fouette* de la crême pour la faire mousser. L'enfant *fouette* sa toupie avec une lanière pour la faire tourner. On dit métaphoriquement que le vent *fouette*, lorsqu'il vous bat et qu'il vous fait des impressions semblables à celles des coups de *fouet*, etc. (R.)

600. FOURBE, FOURBERIE.

La *fourbe* est le vice, l'action propre du *fourbe*. La *fourberie* est l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière du *fourbe*. La *fourbe* dit plus que *fourberie*, en ce qu'elle concentre, pour ainsi dire, toute l'intensité, la force du vice; et que *fourberie* n'est que l'action simple, le résultat de la *fourbe*. S'il ne s'agit que d'une action particulière, la *fourbe* sera plus profonde, plus artificieuse, plus impénétrable que la *fourberie*. Ainsi, Appius inventa une *fourbe* détestable, dont le succès devait être de faire tomber Virginie entre ses mains. En effet, la trame du décemvir n'était pas une *fourberie* commune et facile à découvrir, ou même à soupçonner. C'est pourquoi l'emploi de la *fourbe* n'est pas si fréquent que celui de la *fourberie*. (R.)

601. FOURNIR LE SEL, FOURNIR DU SEL, FOURNIR DE SEL.

Vaugelas ne voit dans ces trois façons de parler qu'une différence de construction : la dernière lui paraît la meilleure et la plus élégante. Th. Corneille trouve que la première et la troisième ont la même signification, et que l'une n'est pas moins élégante que l'autre. Le Dictionnaire de Trévoux juge que l'on ne doit préférer l'une à l'autre que selon la manière de s'en servir, et qu'il faut dire : la rivière leur *fournit* tout *le sel* dont ils ont besoin, leur *fournit du sel* pour tous leurs besoins, les *fournit de* tout *le sel* dont ils ont besoin; ce qui est en effet grammaticalement exact.

Mais ces trois phrases simples, la rivière *fournit le sel*, *fournit du sel*, *fournit de sel*, ont trois significations différentes; et il n'y en a qu'une de bonne pour exprimer telle idée particulière, sans addition ou circonlocution. La première marque l'espèce de la chose fournie, *le sel;* la seconde, une partie ou quantité indeterminée de la chose, *du sel*; la troisième, la quantité de la chose, relative et nécessaire à la consommation, la fourniture *de sel*.

Les choses que la terre, les eaux, les régnicoles, les étrangers *fournissent*, *le sel*, est la sorte, ou l'espèce, ou une des sortes que la rivière *fournit* pour telle destination : elle peut *fournir* aussi le poisson et autres denrées, ou bien on en tire d'ailleurs. Ainsi, pour un repas, l'un *fournira le vin*, l'autre les viandes, un troisième le couvert. Ainsi, dans une société de commerce, l'un *fournit* l'argent, l'autre son travail.

La rivière *fournit*, ou donne, ou apporte *du sel*, une quantité quelconque, peu ou beaucoup, plus ou moins, sans aucun autre rapport : il suffit qu'on en tire ou qu'on en reçoive par la rivière. Ainsi quelqu'un *fournit de* l'argent, *des* marchandises sans en spécifier ni la quantité, ni la destination. Th. Corneille prétend que, par cette phrase, on fait entendre que la rivière *fournit* une partie de la denrée, et qu'on en tire une autre d'ailleurs. Cela est ordinairement vrai; mais, en général, cette phrase fait abstraction de la quantité comme de la consommation.

La rivière *fournit de sel* les consommateurs; elle leur *fournit le sel* qu'ils consomment, leur provision, leur consommation, la quantité nécessaire pour leur usage; elle leur en fait la fourniture entière. Th. Corneille pense que la première de ces phrases indique aussi tout le sel dont on a besoin; cela est quelquefois vrai, mais selon les circonstances. Ainsi, par exemple, la rivière *fournit* à mon pays, ou *le sel* qu'il consomme, ou *le sel* qu'il exporte, ou *le sel* qu'il destine à tel autre usage; tandis qu'elle le *fournit de sel* uniquement pour sa consommation et en raison de sa consommation, sans relation à aucune autre espèce. (R.)

602. SE FOURVOYER, S'ÉGARER.

Se *fourvoyer*, c'est se tromper de chemin, en prendre un autre que celui que l'on avait dessein de suivre. *S'égarer*, c'est ne plus reconnaître son chemin, être dans un chemin que non seulement on ne voulait pas prendre, mais que l'on ne connaît pas, d'où l'on ne sait se tirer.

En se *fourvoyant*, l'on peut s'égarer ou non; mais toutes les fois que l'on *s'égare* on s'est *fourvoyé*.

Quand on rencontre plusieurs chemins, et qu'au lieu de prendre celui qui mène où l'on voulait aller, on en suit un autre qui mène ailleurs, on se *fourvoie*; quand au milieu d'une forêt, on ne sait plus où l'on est et comment sortir, on s'*égare*.

Se fourvoyer, comme le dit Ménage, vient du mot français *voie*, et de la particule prépositive *for* (en français ancien *fors*, *hors*, *dehors*), qui est de l'ancienne langue germanique, et signifie souvent le vice de l'action. Ainsi, *se fourvoyer*, c'est sortir de la voie. S'*égarer*, selon Ménage, vient de la particule privative *e*, *ex*, et du mot *gare*, *se garer*, qui vient du vieux teutonique *waren*, se garantir, se défendre. Ainsi, s'*égarer* signifie être hors d'état de se garantir, ne savoir plus où l'on est.

Dans un sens figuré, *se fourvoyer* signifie aussi sortir du bon chemin. Plus on suit ses passions, plus on *se fourvoie* du chemin du salut. S'*égarer* signifie se tromper, errer au hasard, sans guide, au gré des desirs aveugles, ne suivre aucun chemin, se laisser entraîner par-tout. Veut-on dire que les philosophes païens n'ont pas pris la route qui mène à la vérité, on dira qu'ils se sont *fourvoyés* dans la recherche de la vérité : veut-on parler des rêveries qu'ils ont faites, des erreurs où ils sont tombés en tous sens, on dira qu'ils se sont *égarés* dans cette recherche.

On peut se *fourvoyer* volontairement; c'est le cas de ceux qui font ce qu'ils savent être mal; on ne s'*égare* que par erreur ou par faiblesse. (F. G.)

603. FRAGILE, FAIBLE.

Ces deux adjectifs désignent en général un sujet qui peut aisément changer de disposition par un défaut de courage. (B.)

L'homme *fragile* diffère de l'homme *faible*, en ce que le premier cède à son cœur, à ses penchans; et le second, à des impulsions étrangères. La *fragilité* suppose des passions vives; et la *faiblesse* suppose l'inaction et le vide de l'ame. L'homme *fragile* pèche contre ses principes; et l'homme *faible* les abandonne, il n'a que des opinions. L'homme *fragile* est incertain de ce qu'il fera; et l'homme *faible* de ce qu'il veut.

Il n'y a rien à dire à la *faiblesse :* on ne la change pas. Mais la philosophie n'abandonne pas l'homme *fragile;* elle lui prépare des secours, et lui ménage l'indulgence des autres; elle l'éclaire, elle le conduit, elle le soutient, elle lui pardonne. (*Encycl.* VII, 273.)

La religion est donc supérieure à la philosophie : car tout ce que celle-ci se vante de faire en faveur de l'homme *fragile*, et qui n'est que trop souvent inefficace dans ses mains, la

religion le fait d'une manière bien plus sûre et bien plus abondante. Elle fait plus, elle n'abandonne pas même l'homme *faible* qui devient fort dans celui qui le fortifie. Dieu a choisi ce qu'il y avait de *faible* parmi les hommes pour confondre ce qu'ils avaient de fort : et le triomphe de la religion a été d'inspirer à l'âge et au sexe le plus *faible* un courage invincible au milieu des tourmens, et aux ames les plus *fragiles*, une fermeté inébranlable contre les tentations les plus séduisantes, les plus constantes, les plus dangereuses. (B.)

604. FRAGILE, FRÊLE.

Ces deux termes, dit M. Beauzée, indiquent également une consistance faible, et qui oppose peu de résistance à la force.

Un corps *frêle*, dit un encyclopédiste, est celui qui, par sa consistance élastique, molle et déliée, est facile à ployer, courber, rompre : ainsi la tige d'une plante est *frêle* ; la branche de l'osier est *frêle*. Il y a donc entre *fragile* et *frêle* cette petite nuance, que le terme *fragile* emporte la faiblesse du tout et la roideur des parties ; et *frêle* pareillement la faiblesse du tout et la mollesse des parties.

On ne dirait pas aussi bien du verre qu'il est *frêle*, que l'on dit qu'il est *fragile* ; ni d'un roseau qu'il est *fragile*, comme on dit qu'il est *frêle*.

On ne dit point d'une feuille de papier ou de taffetas que ce sont des corps *frêles* ou *fragiles*, parce qu'ils n'ont ni roideur ni élasticité, et qu'on les plie comme on veut sans les rompre. (*Encycl.* VII, 295.)

Une consistance *frêle* est aisément altérée, mais elle se rétablit : une consistance *fragile* est aisément détruite, et elle ne se rétablit plus. La faiblesse est le caractère commun de l'un et de l'autre.

Au figuré, on dit d'une santé qui s'altère aisément, et que peu de chose dérange, qu'elle est *frêle* ; de tout ce qui n'est pas solidement établi et qui peut aisément se détruire, qu'il est *fragile*. (B.)

Nous disons d'un appui, d'un soutien, d'un support, en général de tout ce qui porte, qu'il est *frêle*. Nous disons des biens périssables, passagers, sujets à se dissiper, à s'évanouir, qu'ils sont *fragiles*.

Il semble, comme on l'a observé, que *frêle* annonce quelque chose de plus frivole, de moins considérable que *fragile*.

La chose *fragile* se brise et ne ploie pas ; le corps *frêle* ploie et ne casse pas. (R.)

605. FRANCHISE, VÉRACITÉ.

On est *franc* par caractère, et *vrai* par principes. On est *franc* malgré soi, on est *vrai* quand on le veut. La *franchise*, interrogée souvent, ne peut garder un secret; mais la *véracité* étant une vertu, cède toujours le pas à une vertu d'un ordre supérieur, lorsqu'elle la rencontre.

La *franchise* se trahit, la *véracité* se montre. La *véracité* est courageuse, la *franchise* est imprudente.

Un menteur qui se repent peut devenir *vrai*, mais jamais *franc*.

On pourrait persuader à un homme *franc* qu'il doit mentir; mais cela ne servirait à rien, car il ne pourrait exécuter sa résolution: si un homme *vrai* l'avait prise, le plus difficile serait fait.

Je regarde le visage d'un homme *franc*; j'écoute la parole d'un homme *vrai*. Il faut souhaiter de traiter avec un homme *franc*, mais confier ses intérêts à un homme *vrai*; car dans la négociation la vertu est plus maîtresse d'elle-même que le caractère.

La *véracité* a de l'avantage sur la finesse; la vertu intimide le vice: mais la *franchise* ne déconcerte pas la fausseté; c'est une manière d'être contre une manière d'être.

Cependant, si j'avais à choisir, j'aimerais mieux vivre avec un homme *franc*; car je saurais de lui ce qu'il doit me dire, et quelquefois ce qu'il doit me cacher. Je le préférerais aussi, parce qu'il aurait toujours l'air d'être entraîné, et qu'on trouve plus de plaisir à obtenir, qu'à recevoir ce qu'on a résolu de nous donner. Je le préférerais enfin, parce que les qualités ont pour les autres cet avantage sur les vertus, qu'elles exigent moins de respect en donnant les mêmes jouissances. (Anon.)

606. FRANCHISE, VÉRITÉ, SINCÉRITÉ.

La *franchise* paraît tenir au caractère, la *vérité* aux principes, la *sincérité* à l'innocence.

On peut apprendre à dire la *vérité*; c'était une des choses que les Perses enseignaient à leurs enfans. La *franchise* ne s'apprend pas, elle naît de la noblesse et de l'indépendance de l'ame; ne l'attendez ni des tyrans ni des esclaves. La *sincérité* vient du cœur; et quand elle n'est pas sur les lèvres, elle se montre dans les yeux.

Sa noble intégrité,
Sur ses lèvres toujours plaça la *vérité*. (*Adél. du Guescl.*)
Ce mot m'est échappé, pardonnez ma *franchise*. (*Henriade.*)
Elle est dans l'âge heureux où règne l'innocence;
A sa *sincérité* je dois ma confiance. (*Zaïre.*)

Couci était *vrai*; Henri IV *franc*; Zaïre *sincère*.

Voulez-vous n'être pas trompé? interrogez l'homme *vrai*; laissez parler l'homme *franc*; regardez la femme *sincère*.

J'aime à trouver la *vérité* dans l'amitié, la *franchise* dans le commerce, la *sincérité* dans l'amour.

Pour prouver que ces distinctions ne sont pas seulement subtiles, et que ces qualités sont réellement distinctes, prenez les défauts qui les avoisinent, et dans lesquels elles dégénèrent lorsqu'elles ne se renferment point dans leur juste mesure, et vous verrez qu'ils ne peuvent se transporter indifféremment de l'une à l'autre; que la *vérité* peut devenir dure, la *franchise* brusque, la *sincérité* indiscrète.

Je redoute la sévérité de ce philosophe lorsqu'il me dit la *vérité*. Je suis bien sûr de savoir de ce vieux militaire tout ce qu'il pense; mais il mêle trop de brusquerie à sa *franchise*. La *sincérité* de cette jeune personne est si aimable! pourquoi faut-il que j'aie à me plaindre de son indiscrétion? (M. Devaines.)

607. FRÉQUENTER, HANTER.

Pourquoi laissons-nous vieillir le mot *hanter*, si souvent employé dans le dernier siècle par des écrivains aussi délicats et aussi purs que Vaugelas et Bouhours, et soigneusement recueilli dans tous les dictionnaires? On ne se sert guère aujourd'hui que de *fréquenter*, comme si nous ne sentions même plus que l'un et l'autre verbes ajoutent quelque chose de particulier à l'idée commune de visiter souvent.

L'idée propre de *fréquenter* est celle de concours, d'affluence; l'idée distinctive de *hanter*, celle de société, de compagnie. Rigoureusement parlant, c'est la multitude, la foule qui *fréquente*; et elle *fréquente* des lieux, des places: c'est une personne, ce sont des particuliers qui *hantent*, et ils *hantent* des personnes, des assemblées.

Vous *fréquentez* un grand seigneur; et vous *hantez* les grands.

Nous disons qu'un port, un marché, un chemin, sont *fréquentés*, parce qu'il y aborde, il y accourt, il y passe beaucoup de monde. Nous ne disons pas qu'une place, une rue, un bois, sont *hantés*, parce que ce mot n'exprime pas un concours de monde qui va, mais l'habitude de quelques personnes qui vont dans un certain monde, dans une certaine société.

Par extension on a dit, en parlant d'un particulier, *fréquenter les personnes*; et l'on a dit *fréquenter* les lieux, sans y ajouter l'idée d'un concours de monde. Mais une personne en *fréquente* une autre, qu'elle visite souvent, tandis qu'elle *hante* plutôt une classe, un ordre de gens avec lesquels elle vit en bonne ou mauvaise compagnie.

On dit *fréquenter* les sacremens, pour dire aller souvent à confesse, à la sainte table : on ne dira pas les *hanter ;* car il ne s'agit pas là de se familiariser ou de se réunir avec des sociétés.

Hanter ajoute aussi à *fréquenter* l'idée d'une habitude ou d'une fréquentation familière (autrement *hantise*) qui influe sur les mœurs, sur la conduite, sur la réputation, sur la manière de penser, de parler, de vivre, comme on le voit dans les exemples cités ci-dessus. Dis-moi qui tu *hantes*, je te dirai qui tu es : c'est ainsi qu'il faut dire, au lieu de gâter, comme on l'a fait, le proverbe, en substituant au mot *hanter* celui de *fréquenter*. (R.)

608. FRIVOLE, FUTILE.

Nous appelons *frivole*, selon la définition des dictionnaires, ce qui est vain et léger, des bagatelles, des choses de peu de considération et de peu de conséquence ; mais nous appelons aussi les mêmes objets *futiles*, sans aucune différence, selon les mêmes dictionnaires.

A proprement parler, la chose *frivole* manque de solidité ; la chose *futile*, de consistance. La première, casuelle ou précaire, ne peut subsister et remplir long-temps l'objet qu'on se propose ; la seconde, vaine et fugitive, ne peut subsister et produire l'effet qu'on doit en attendre. Je n'estime pas la chose *frivole*, car elle n'est pas d'un grand usage ; elle a même peu de valeur. La *frivolité* est un défaut de qualité : *futilité* est le défaut de la qualité propre ou essentielle à la chose.

Une chose qui ne mérite pas notre attachement, ni notre estime, ni nos recherches, est *frivole*. Un bien qui ne tient qu'à l'opinion, à la fantaisie, à l'illusion, est *futile*.

La science, avec les spéculations mêmes les plus hautes, mais sans influence sur les mœurs, serait *frivole*. La science des mots, sans l'application aux choses, serait *futile*.

Qu'est-ce qu'un homme *frivole ?* celui qui s'occupe sérieusement de petites choses, et légèrement des objets sérieux, un enfant. Qu'est-ce qu'un homme *futile ?* celui qui parle et agit sans raison, sans réflexion, inconsidérément, ou, comme on dit, *en l'air*, sans savoir ou même sans vouloir savoir ce qu'il convient de dire ou de faire. Nous disons souvent des craintes, des espérances, des prétentions, etc., *frivoles ;* c'est-à-dire destituées d'un fondement solide. Nous disons sur-tout des paroles, des discours *futiles ;* c'est-à-dire vides de sens, de raison, d'idées. (R.)

609. FUGITIF, FUYARD.

Fugitif, qui a pris la fuite, qui s'est échappé. ***Fuyard***, qui est en fuite, qui fuit pour échapper à ceux qui le poursuivent.

Fugitif exprime le résultat de l'action de s'enfuir, l'état où se trouve celui qui s'est enfui : ***fuyard*** exprime l'action même, l'état où se trouve celui qui fuit.

Un homme échappé de sa prison et caché dans une maison voisine, est un *fugitif;* s'il court pour se sauver, c'est un *fuyard.*

Fugitif adjectif a le même sens que *fugitif* pris substantivement. On dit un *fugitif*, et un homme *fugitif*. ***Fuyard***, pris adjectivement, signifie accoutumé à s'enfuir : on dit animaux *fuyards*, troupes *fuyardes*. Pris substantivement, il se dit ordinairement au pluriel, en parlant des gens de guerre qui s'enfuient du combat : poursuivre les *fuyards*, rallier les *fuyards*. (F. G.)

610. FUIR, ÉVITER, ÉLUDER.

On *fuit* les choses et les personnes qu'on craint, et celles qu'on a en horreur : on *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer et les personnes qu'on ne veut pas voir, ou dont on ne veut pas être vu : on *élude* les questions auxquelles on ne veut ou l'on ne peut répondre.

Pour *fuir*, on tourne vers le côté opposé ; et l'on s'éloigne avec vîtesse, afin de n'être pas pris. Pour *éviter*, on prend une autre route, et l'on s'écarte subtilement, afin de n'être point aperçu, ou de ne pas donner dans le panneau. Pour *éluder*, on fait semblant de n'avoir pas entendu ; et l'on change adroitement de propos, afin de n'être pas obligé à s'expliquer.

On *fuit* en courant : on *évite* en se détournant : on *élude* en donnant le change.

Nous *fuyons* ceux qui nous poursuivent : nous *évitons* ceux qui nous font peine : nous *éludons* les conversations qui nous déplaisent.

La peur fait *fuir* devant son ennemi ; la prudence en fait quelquefois *éviter* la présence ; et l'adresse en fait *éluder* les attaques.

On dit *fuir* et *éviter* le danger ; mais le *fuir*, c'est ne pas s'y exposer : l'*éviter*, c'est n'y pas tomber : on dit *éluder* le coup.

Le remède le plus sûr contre la peste, est de *fuir* bien loin des lieux où elle est. Le moyen le plus propre pour conserver l'innocence des mœurs, est d'*éviter* les mauvaises compagnies. L'art de garder le secret demande de l'habileté à *éluder* les questions curieuses. (G.)

611. FUNÉRAILLES, OBSÈQUES.

Le mot de *funérailles* marque proprement le deuil; et celui d'*obsèques*, le convoi. C'est là douleur qui préside, pour ainsi dire, aux *funérailles*; et c'est la piétié qui conduit les *obsèques*.

Par les *funérailles*, nous déplorons, avec tout l'éclat du deuil, la perte de la personne dont nous allons déposer les restes précieux dans le sein de la nature et de la religion : par les *obsèques*, nous rendons comme un dernier tribut de devoir à la personne dont nous allons consacrer, en quelque sorte, les dépouilles par les religieux honneurs de la sépulture.

Les *funérailles* et les *obsèques* annoncent un enterrement fait avec plus ou moins de cérémonies ; mais le mot pompeux de *funérailles* annonce sur-tout des *obsèques* pompeuses. L'église ne fait proprement que des *obsèques*, et le faste en fait des *funérailles*. Le discours relevé s'empare des *funérailles*, et le récit simple, quoique noble, se contente des *obsèques* : on dira les *obsèques* d'un particulier, et même d'un prince; mais on dit les *funérailles*, en général, lorsqu'il s'agit de décrire les cérémonies funèbres usitées chez un peuple. (R.)

612. FUREUR, FURIE.

« Quoique ces deux mots, dit Vaugelas, signifient une même chose, il ne faut pas toujours les confondre, parce qu'il y a des endroits où, si l'on use de l'un, l'on n'userait pas de l'autre. Par exemple, on dit *fureur poétique*, *fureur divine*, *fureur martiale*, *fureur héroïque*, et non pas *furie poétique*, *furie martiale*. Au contraire, on dit *durant la furie du combat*, la *furie du mal*, etc., et l'on ne dirait pas la *fureur du combat*, la *fureur du mal*, etc.; il semble que le mot de *fureur* dénote davantage l'agitation violente du dedans; et le mot de *furie*, l'agitation violente du dehors. »

La remarque est juste. La *fureur* est, à la lettre, un feu ardent; la *furie* est une flamme éclatante. La *fureur* est en nous; la *furie* nous met hors de nous. La *fureur* nous possède ; la *furie* nous emporte. Vous contenez votre *fureur*, à peine il en jaillit des étincelles; vous vous abandonnez à la *furie*, c'est un tourbillon. La *fureur* n'est pas *furie* si elle n'est point manifestée; la *fureur* mène à la *furie*. La *fureur* a des accès; la *furie* est l'effet de l'accès violent.

On *souffle* la *fureur* pour exciter la *furie*.

Toute passion violente est *fureur* ; la colère violente fait la *furie*.

La patience poussée à bout se tourne en *fureur*; la colère long-temps contrainte, sans cesse aiguillonnée, se déchaîne avec *furie*.

La *furie* est précisément l'agitation extérieure : la *fureur* a souvent la même agitation ; mais la *furie* se distingue toujours de la *fureur* par l'éclat, la violence, l'excès des transports. La *fureur* a divers degrés d'impétuosité ; la *furie* est une *fureur* éclatante qui attaque, renverse, détruit. (R.)

613. FURIES, EUMÉNIDES.

Les Romains appelaient *furies*, les Grecs *euménides*, certaines divinités subalternes chargées de tourmenter la conscience des coupables.

Les *euménides* appartiennent proprement à la mythologie et à l'histoire grecques ; et les *furies* à la mythologie et à l'histoire romaines. Mais le nom de *furie* et sa famille sont si connus dans notre langue, qu'on dira, même familièrement, d'une femme méchante et emportée, que c'est une *furie*. Le nom d'*euménides* n'est familier qu'aux savans, et peut-être que sa valeur n'est pas encore bien déterminée.

Furie vient du mot primitif *pur* (feu), prononcé *fur* par les Latins. Grotius le tire de l'oriental *fara*, vengeance. Ministres de la colère et de la vengeance, les *furies* ne font que désoler et punir les criminels. Je trouve dans le mot *euménide* un sens profond et bien beau : εὐ présente l'idée de bien, bon, favorable ; μενος, celle de force, puissance, ardeur, colère ; la racine *men*, *min*, *mon*, désigne l'avertissement, l'action d'avertir, avec différentes modifications, tantôt la justice et tantôt la bonté, la douceur ainsi que la *furie*, la vengeance ou la paix. Le mot d'*euménide*, généralement pris dans un sens favorable, réunit ces deux idées sans contradiction. Ainsi, les *euménides* frappent le coupable, mais pour le corriger : par la peine, elles le conduisent au repentir : le châtiment est une expiation ; du mal elles tirent le bien.

Ainsi, à bien distinguer les idées propres de ces mots, les *furies* punissent le crime, et les *euménides* châtient les coupables. Les *furies* poursuivent les criminels pour venger la justice, et les *euménides* les frappent pour les ramener à l'ordre. (R.)

614. FURIEUX, FURIBOND.

Furieux signifie celui qui est habituellement et souvent dans un état de fureur, ou dans des emportemens violens, causés par un dérèglement ordinaire de l'esprit et de la raison. C'est ainsi que nous appelons *furieux* l'homme attaqué d'un genre terrible de folie.

Le *furibond* a un grand fonds de colère, de furie ; il est sujet à des accès, à des transports fréquens de fureur, ou il en offre les signes, les traits les plus multipliés et les plus forts.

Tous les vocabulistes définissent le *furieux*, celui qui est en furie, transporté de fureur; et le *furibond*, celui qui est sujet à rentrer en furie, ou à éprouver de grands emportemens de colère ou de fureur.

Ainsi *furieux* dénote particulièrement l'acte de fureur ou l'accès de furie; et *furibond* la disposition à ces accès et leur *fréquence*. Le *furibond* est souvent *furieux*.

Celui-là est *furibond*, qui jamais n'est maître de lui-même; celui-là est *furieux*, qui cesse de l'être. Il y a dans le second un violent écart; et dans le premier, un vice de caractère ou d'humeur.

L'homme colère, lorsqu'il est souvent et fortement contrarié, devient *furibond*. L'homme le plus doux, lorsqu'on abuse à tout excès de sa bonté, devient *furieux*. Mais *furieux* se dit aussi quelquefois dans son sens primitif, pour exprimer un caractère porté à la fureur. Le lion, le taureau, le tyran, sont des animaux *furieux*. De même *furibond* désigne quelquefois un simple accès de furie, comme dans cette phrase partout citée: *Il vint à nous tout furibond*. Alors il dénote dans la furie des circonstances aggravantes, et sur-tout les traits les plus expressifs de la passion la plus désordonnée.

Le *furieux* est menaçant et terrible; le *furibond* est hideux et effrayant. La raison du *furieux* est aliénée; le visage du *furibond* est défiguré. Le *furieux* est un fou emporté; le *furibond*, un horrible énergumène.

Nous n'appliquons guère l'épithète de *furibond* qu'aux personnes: les Latins disaient un chien, un taureau, des animaux *furibonds*, et rien n'empêche de les imiter. Ce que nous venons de rapporter des traits caractéristiques du *furibond* nous dispense de dire pourquoi il ne saurait être applicable aux choses. Mais *furieux* est prodigué aux choses comme aux personnes; et non seulement à tout ce qui est remarquable par la violence, l'impétuosité, l'excès, mais par tout ce qui est étonnant, extraordinaire, prodigieux en son genre. Ainsi un gros turbot est *furieux*, aussi bien qu'un torrent; une dépense est *furieuse* comme une tempête. (R.)

615. FUTUR, AVENIR.

« Ces mots, dit l'abbé Girard, sont plus caractérisés par la diversité des styles que par la différence des significations. *Futur* est d'un grand usage dans le dogmatique. La grammaire connaît les temps *futurs*: la philosophie de l'école traite du *futur* contingent. L'expression même poétique (et même le haut style) s'accommode très-bien des races *futures*. La place d'*avenir* se trouve dans la morale comme dans le langage ordinaire de la conversation. La réflexion sur le passé et l'inquié-

tude sur l'*avenir* ne servent souvent qu'à nous ravir la jouissance du présent. On se console d'une infortune passagère par la perspective d'un *avenir* heureux. »

« Le *futur*, dit Beauzée, est relatif à l'existence des êtres, et l'*avenir* aux révolutions des événemens. On peut parler avec certitude des choses *futures*, et prédire celles d'un certain ordre par les seules lumières naturelles : on ne peut que conjecturer sur l'*avenir*, et il est impossible de le prédire sans une révélation expresse. »

Cette distinction est fondée sur la valeur propre des mots : *futur*, temps du verbe *être*, signifie *ce qui sera*, ce qui doit être : il exprime donc l'*existence*. *Avenir* signifie ce qui est *à venir*, chose contingente, comme ce qui est à faire, à savoir, à *venir* ou arriver : il annonce donc les *événemens*. La grammaire dit *futur*, parce qu'elle considère l'ordre nécessaire des temps : la morale dit *avenir*, parce qu'elle considère sur-tout l'incertitude des choses.

Ainsi, des signes vagues et obscurs ne sont que des vains présages de l'*avenir* ; mais des signes physiques et nécessaires sont des présages certains d'une révolution *future* dans l'ordre naturel. On dit fort bien les *générations futures*, les *races futures*, les siècles *futurs*; car ils seront comme le présent est : on dira les changemens *à venir*, les *biens à venir*, le *bonheur à venir*, lorsqu'on présentera les choses comme incertaines. L'astronomie prédit le *futur*; des éclipses, des conjonctions, des retours, ce qui en effet sera : la divination prédit l'*avenir*; des guerres, des morts, des succès, ce qui peut être ou ne pas être. On a fort bien dit, *hasarder le présent pour l'avenir*; et on oppose fort bien *la vie future* à *la vie présente*.

Avenir est, dans l'usage, plus vaste que *futur*; il paraît plus étendu, même plus éloigné; c'est ce qui viendra plutôt que ce qui vient; et l'on dira plutôt *futur* de ce qui va bientôt arriver. De *futurs* époux vont bientôt se marier; mais leur postérité est dans l'*avenir*. (R.)

G

616. GAGER, PARIER.

Gager, opposer, dans une contestation, *gage* à *gage*, avec la convention que celui du vaincu sera le prix du vainqueur. *Parier*, risquer un objet contre un autre, avec *parité* ou égalité dans des cas incertains, ou aux mêmes conditions.

La *gageure* est une espèce de défi accepté moyennant le *gage* convenu : le *pari* est une espèce de jeu joué, ou censé joué but à but. Le défi de la *gageure* ressemble à celui du

combat judiciaire, où l'assaillant jetait son *gage* de bataille : le jeu du *pari* ressemble à celui de *pair ou non*, où l'on met son argent au hasard d'un événement quelconque.

A Rome et en Grèce, les plaideurs avaient coutume de commencer les procès par une sorte de *défi* ou de *gageure;* et, pour gage de la bonté respective de leur cause, le demandeur et le défendeur déposaient ou promettaient le vingtième ou le dixième du prix de la chose en litige pour celui des deux qui la gagnerait.

En Angleterre, les gens pécunieux jouent des sommes considérables à des *paris* sur des choses incertaines, à l'égard desquelles ils n'ont rien à faire que d'attendre l'événement ; et on appelle *jouer* à la paix ou à la guerre, *parier* pour ou contre la paix ou la guerre; et ainsi de la victoire d'un coq sur un autre, de la sérénité ou de l'obscurité d'un jour éloigné, du succès d'une navigation, de la vie d'une personne, etc.

Vous *gagez* particulièrement, quand il s'agit de vérifier, de prouver, d'accomplir un point, un fait, dans la croyance ou la persuasion que votre opinion est bonne, que votre prétention est juste. Vous *pariez* particulièrement, quand il s'agit d'événemens contingens, douteux, dépendant, du moins en partie, du hasard ou de causes étrangères, dans l'espérance ou l'augure que le sort favorisera votre parti, que votre parti l'emportera. Celui qui *gage*, pèse les raisons, les motifs, les autorités : celui qui *parie;* calcule les chances, les probabilités, les hasards de perte ou gain. Si l'on vous conteste un fait, vous *gagerez* impatiemment qu'il est vrai : si les avis sont partagés sur un événement incertain, vous *parierez* par amusement pour ou contre. L'amour propre est ordinairement plus intéressé dans les *gageures* que la cupidité; on veut avoir raison : la cupidité l'est bien davantage dans les *paris*, on veut gagner de l'argent. Un gladiateur, plein de confiance, *gage* contre un autre de le terrasser : les spectateurs, indifférens pour la personne de l'un ou de l'autre, *parient* pour l'un ou pour l'autre. Des joueurs *parient* : des concurrens *gagent*. L'usage est plutôt pour *gageure* dans les contestations, et pour *pari* au jeu ; et il a peu d'égard à l'idée de *gage* et à celle de *parité*. (R.)

617. GAGES, APPOINTEMENS, HONORAIRES.

L'acception dans laquelle ces mots sont synonymes n'admet les deux premiers qu'au pluriel. Cette différence, dans l'emploi grammatical, n'est pas ce qui en distingue le caractère essentiel ; ce sont les diverses nuances du sens qui opèrent cette distinction. *Gages* n'est d'usage qu'à l'égard des domestiques de particuliers, et des gens qui se louent pendant quelque temps au service

d'autrui pour des occupations serviles. *Appointemens* se dit pour tout ce qui est place, ou qu'on regarde comme tel, depuis la plus petite commission jusqu'aux plus grands emplois et aux premières dignités de l'état. *Honoraire* a lieu pour les maîtres qui enseignent quelque science ou quelques-uns des arts libéraux, et pour ceux à qui on a recours, dans l'occasion, pour obtenir quelque conseil salutaire, ou quelque autre service, que leur doctrine ou leur fonction met à portée de rendre.

Les *gages* varient; ils sont de convention entre celui qui sert et celui qui est servi. Les *appointemens*, nullement de convention, sont établis et fixés par ceux qui ont l'autorité; ils sont connus par des états de compte et d'attribution. L'*honoraire* est de convention à l'égard des maîtres; il se règle entre eux et leurs élèves. Quant à ceux à qui l'on demande quelque service passager: leur *honoraire* n'est point de convention, ni ne leur est attribué par un état authentique; il est seulement d'un usage arbitraire qui varie, tantôt selon la nature du service, tantôt selon la générosité et les moyens de la personne à qui le service est rendu. Ainsi, la visite et l'ordonnance du médecin, le conseil et l'écrit de l'avocat, la messe et les prières du prêtre, sont autrement payés par les gens opulens que par ceux d'une fortune médiocre.

Gages marque toujours quelque chose de bas. *Appointemens* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gages*, et l'on offense celui dont on marchande le service ou le talent, et à qui l'on doit un *honoraire*. (*Encycl.* VIII, 291.)

618. GAI, ENJOUÉ, RÉJOUISSANT.

C'est par l'humeur qu'on est *gai;* par le caractère d'esprit qu'on est *enjoué;* et par les façons d'agir, qu'on est *réjouissant*. Le triste, le sérieux, l'ennuyeux, sont précisément leurs opposés.

Notre *gaieté* tourne presqu'entièrement à notre profit : notre *enjouement* satisfait autant ceux avec qui nous nous trouvons, que nous-mêmes : mais nous sommes uniquement *réjouissans* pour les autres.

Un homme *gai* veut rire : un homme *enjoué* est de bonne compagnie : un homme *réjouissant* fait rire.

Il convient d'être *gai* dans les divertissemens ; d'être *enjoué* dans les conversations libres ; et il faut éviter d'être *réjouissant* par le ridicule. (G.)

619. GAI, GAILLARD.

Gaillard diffère de *gai* en ce qu'il présente l'idée de la gaieté jointe à celle de la bouffonnerie, ou même de la licence. Il est peu d'usage, et les occasions où il puisse être employé avec goût, sont rares.

On dit très-bien il a le propos *gai*, et familièrement il a le propos *gaillard*.

Un propos *gaillard* est toujours *gai*, un propos *gai* n'est pas toujours *gaillard*.

On peut avoir à une grille de religieuses le propos *gai*; si le propos *gaillard* s'y trouvait, il y serait déplacé. (*Encycl.* VII, 424.)

620. GAIN, PROFIT, LUCRE, ÉMOLUMENT, BÉNÉFICE.

Le *gain* semble être quelque chose de très-casuel, qui suppose des risques et du hasard; voilà pourquoi ce mot est d'un grand usage pour les joueurs ou pour les commerçans. Le *profit* paraît être plus sûr, et venir d'un rapport habituel, soit de fonds, soit d'industrie: ainsi l'on dit, les *profits* du jeu pour ceux qui donnent à jouer, ou fournissent les cartes; et le *profit* d'une terre, pour exprimer ce qu'on en retire, outre les revenus fixés par les baux. Le *lucre* est d'un style plus soutenu, et dont l'idée a quelque chose de plus abstrait et de plus général: son caractère consiste dans un simple rapport à la passion de l'intérêt, de quelque manière qu'elle soit satisfaite: voilà pourquoi l'on dit très-bien d'un homme qu'il aime le *lucre*, et qu'en pareille occasion l'on ne se servirait pas des autres mots avec la même grace. L'*émolument* est affecté aux charges et aux emplois, marquant non seulement la finance réglée des appointemens, mais encore tous les autres revenans-bons. *Bénéfice* ne se dit guère que pour les banquiers, les commissionnaires, le change et le produit de l'argent; ou, dans la jurisprudence, pour les héritiers, qui, craignant de trouver une succession surchargée de dettes, ne l'acceptent que par bénéfice d'inventaire.

Quelques rigoristes ont déclaré illicite tout *gain* fait au jeu de hasard. On nomme souvent *profit* ce qui est vol. Tout ce qui n'a que le *lucre* pour objet est roturier. Ce n'est pas toujours où il y a le plus d'*émolumens* que se trouve le plus d'honneur. Le *bénéfice* qu'on tire du changement des monnaies ne répare pas la perte réelle que ce dérangement cause dans l'Etat. (G.)

621. GALIMATIAS, PHÉBUS.

Ce sont des façons de parler qui, à force d'affectation, répandent de l'embarras et de l'obscurité dans le discours. Quelle différence y a-t-il entre l'un et l'autre? (B.)

Le *galimatias* est un discours embrouillé et confus qui semble dire quelque chose, et ne dit rien. Parler *phébus*, c'est exprimer avec des termes trop figurés et trop recherchés ce qui doit être dit plus simplement. (*Diction. de l'Acad.*)

Le *galimatias* renferme une obscurité profonde, et n'a de soi-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie, ou semble signifier quelque chose: le soleil y entre d'ordinaire; et c'est peut-être ce qui, en notre langue, a donné lieu au nom de *phébus*.

Ce n'est pas que quelquefois le *phébus* ne devienne obscur, jusqu'à n'être pas entendu; mais alors le *galimatias* s'y joint, ce ne sont que brillans et que ténèbres de tous côtés. (Bouhours, *Manière de bien penser*, dialogue IV.)

Tous ceux qui veulent parler de ce qu'ils n'entendent point, ne peuvent pas manquer de donner dans le *galimatias*, parce qu'on ne peut rendre d'une manière nette, claire et distincte, que des idées nettes, précises, et conçues distinctement.

Ceux qui, sans avoir étudié les grands maîtres de l'art, ni approfondi le goût de la nature, prétendent se distinguer par une élocution brillante, sont en grand danger de ne se distinguer que par le *phébus*, parce qu'il est naturel qu'ils jugent du mérite de leur expression par ce qu'elle leur a coûté, et qu'elle leur coûte d'autant plus, qu'elle s'éloigne plus de la nature.

Il est aisé, d'après ces notions, de dire pourquoi il se trouve tant de *galimatias* dans les compositions de la plupart de nos jeunes rhétoriciens, et tant de *phébus* dans plusieurs discours de nos jeunes orateurs: c'est qu'on exige des uns qu'ils parlent avant d'avoir appris à penser; et que les autres veulent recueillir les fruits de l'éloquence avant de s'y être formés d'après les grands modèles. (B.)

622. GARANTIR, PRÉSERVER, SAUVER.

Garantir, mettre sous sa *garantie*, tenir dans sa *sauve-garde*, protéger contre l'injure, répondre de la sûreté. *Préserver*, pourvoir à la *conservation*, parer d'avance aux accidens, prémunir contre les dangers, veiller à la sûreté. *Sauver*, rendre sain et sauf, délivrer d'un mal, exempter d'un malheur.

Ce qui vous couvre et vous protège de manière à empêcher l'impression qui vous serait *nuisible*, vous *garantit*. Ce qui vous

prémunit contre quelque danger funeste, vous *préserve*. Ce qui vous délivre d'un grand mal ou vous arrache à un grand péril, vous *sauve*. Les vêtemens qui vous couvrent, vous *garantissent* des injures du temps. Les gens armés qui vous accompagnent, vous *préservent* de l'attaque des voleurs. La nature, vigoureuse encore, et des remèdes qui la secondent, vous *sauvent* d'une maladie.

On est *garanti* par la résistance; elle arrête, rompt, ou amortit le coup. On est *préservé* par la vigilance; elle prévient, écarte ou dissipe le danger. On est *sauvé* par les secours; ils combattent, détruisent ou repoussent le mal. Une cuirasse vous *garantit* des effets du trait qu'elle émousse : vous *préservez* votre maison des coups de la foudre par des conducteurs métalliques qui la dissipent: tombé dans la rivière, vous luttez contre les flots et vous vous *sauvez* à la nage.

L'homme sage prend des mesures pour se *garantir* d'un accident ordinaire ou probable. L'homme prévoyant prend des précautions pour se *préserver* des malheurs même éloignés, mais probables. L'homme fort, attaqué ou menacé, fait tous ses efforts pour se *sauver* du péril présent ou prochain. (R.)

623. GARDER, RETENIR.

On *garde* ce qu'on ne veut pas donner; on *retient* ce qu'on ne veut pas rendre.

Nous *gardons* notre bien; nous *retenons* celui d'autrui.

L'avare *garde* ses trésors : le débiteur *retient* l'argent de son créancier.

L'honnête homme a de la peine à *garder* ce qu'il possède, lorsque le fripon est autorisé à *retenir* ce qu'il a pris (G.)

624. GARDIEN, GARDE.

Ces deux mots marquent également une personne au soin ou à la *garde* de qui l'on a confié quelque chose : mais celui de *gardien* n'a pour objet que la conservation de la chose; au lieu que celui de *garde* renferme de plus dans son idée un office économique dont on doit s'acquitter, selon les ordres du supérieur ou du maître de la chose. Ainsi, l'on dit qu'on est *gardien* d'un dépôt, et *garde* du trésor royal, parce que, dans le premier cas, il n'y a qu'à veiller à la sûreté de ce qui a été déposé; et dans le second cas, il y a des devoirs à remplir, soit pour la recette, soit pour la distribution des deniers. Par la même raison on se sert, dans le style de la procédure, du terme de *gardien* pour des meubles exécutés ou des biens saisis; et, dans le style militaire, du terme de *garde*, pour certaines fonctions, soit auprès de la personne du prince ou du com-

mandant, soit dans divers postes qu'on fait occuper. Le *gardien* est responsable de tout ce qui est porté par le procès-verbal, à moins qu'il ne prouve fracture ou violence. Les *gardes* du roi occupent pendant la nuit les postes que les *gardes* de la porte occupent pendant le jour.

Gardien a beaucoup plus de grace dans le sens figuré, de même qu'à l'égard des choses morales; et à l'égard de celles qui ne sont ni à notre usage, ni à notre disposition, mais seulement sous notre protection, pour empêcher que d'autres n'en usent, ou ne les enlèvent. *Garde* convient mieux dans le sens littéral, et à l'égard des choses matérielles, ainsi qu'à l'égard de celles qui sont entre nos mains ou sous notre gouvernement, et sur lesquelles nous avons quelque droit d'usage ou de maniement.

Je ne crois pas que les parens puissent trouver de meilleurs *gardiens* de la virginité de leurs filles, que le bon exemple, l'amitié, l'exactitude et la douceur dans l'éducation. Il n'y a pas en France de plus belle commission que celle de *garde* des sceaux.

Il me semble que le *gardien* a un air de supériorité; et le *garde*, un air de service. C'est peut-être par cette raison qu'on a donné le nom de *gardien* à certains supérieurs religieux, tel que le *gardien* des capucins; et celui de *garde*, à certaines fonctions pour le service du public, pour le commerce, comme *garde*-notes, *garde*-magasin.

Le sage ne doit jamais avoir d'autre *gardien* de son secret que lui-même. Les meilleurs *gardes*, ce sont les yeux du maître (G.)

625. GASPILLER, DISSIPER, DILAPIDER.

Gaspiller, du celte *gas*, d'où gâter, dégât, le latin *vastare*, dévaster, détruire : et de *pil*, qui désigne la main et ses différentes actions, celle de piller, dépouiller, de *gaspiller*, lat. *expilare*, ôter du monceau, de la *pile*; anglo-saxon, *spil*, détruire, consumer, etc.

Dissiper, lat. *dissipare*, répandre çà et là, éparpiller, disperser de tous côtés; de l'ancien verbe latin inusité, *sipo*, conservé dans ses composés, *insipo*, *obsipo*, *dissipo*; répandre de différentes manières.

Dilapider, lat. *dilapidare*; de *lapis*, pierre; ôter les pierres d'un champ, épierrer, démolir, disperser les pierres d'un édifice. Ce mot, uniquement employé dans notre langue au figuré, ne peut convenir qu'à la destruction d'une grande fortune, d'une fortune bien fondée, bien établie, bien solide, comme un édifice.

Celui qui répand de tous côtés, en dépenses désordonnées,

ce qu'il a, son argent, ses revenus, son bien, comme s'il promenait sa fortune dans le tonneau percé des Danaïdes, *dissipe*. Celui qui dépense les fonds avec les revenus d'une belle fortune, qui la démolit et disperse les matériaux et les ruines, *dilapide*. Celui qui, par une mauvaise administration, laisse gâter, perdre, *piller*, emporter son bien en dégâts et en fausses dépenses, *gaspille*.

Les héritiers d'un avare dissipent son héritage, s'ils ont souffert de son avarice. Les gens de la Cour et les agens de la fiscalité *dilapideraient* la fortune publique, si on les laissait faire. Un nombreux domestique et les gens d'affaires versés dans leur métier *gaspilleront* les plus grands revenus, si le chef n'en est pas le premier économe. (R.)

626. GÉNÉRAL, UNIVERSEL.

Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre des particuliers, ou tout le monde en gros. Ce qui est *universel* regarde tous les particuliers, ou tout le monde en détail.

Le gouvernement des princes n'a pour objet que le bien *général*: mais la providence de Dieu est *universelle*.

Un orateur parle en *général* lorsqu'il ne fait point d'application particulière. Un savant est *universel* lorsqu'il sait de tout. (G.)

Le *général*, selon le dictionnaire de l'Académie, est commun à un très-grand nombre : l'*universel* s'étend à tout. Ainsi, l'autorité de cette compagnie confirme les notions établies ci-dessus par l'abbé Girard.

Le *général* comprend la totalité en gros; l'*universel*, en détail. Le premier n'est point incompatible avec des exceptions particulières; le second les exclut absolument.

Aussi dit-on qu'il n'y a point de règle si *générale* qui ne souffre quelque exception : et l'on regarde comme un principe *universel*, une maxime dont tous les esprits, sans exception, reconnaissent la vérité dès qu'elle leur est présentée en termes clairs et précis.

C'est une opinion *générale*, que les femmes ne sont pas propres aux sciences et aux lettres : madame Deshoulières, madame Dacier, madame la marquise du Châtelet, madame de Grafigny, chacune dans leur genre, font une exception d'autant plus honorable pour le sexe, qu'elle prouve la possibilité de bien d'autres. C'est un principe *universel*, que les enfans doivent honorer leurs parens : l'intention du Créateur se manifeste sur cela en tant de manières, qu'il ne peut y avoir aucun cas de dispense.

Dans les sciences, le *général* est opposé au particulier; l'*universel*, à l'individuel.

Ainsi, la physique *générale* considère les propriétés communes à tous les corps, et n'envisage les propriétés distinctives d'aucun corps particulier, que comme des faits qui confirment les vues *générales :* mais qui n'a étudié que la physique *générale* ne sait pas, à beaucoup près, la physique *universelle ;* les détails particuliers sont inépuisables.

De même la grammaire *générale* envisage les principes qui sont ou peuvent être communs à toutes les langues, et ne considère les procédés particuliers des unes ou des autres que comme des faits qui rétablissent les vues *générales :* mais l'idée d'une grammaire *universelle* est une idée chimérique ; nul homme ne peut savoir les principes particuliers de tous les idiomes ; et quand on les saurait, comment les réunirait-on en un corps ?

Un étranger toutefois traite de grammaire prétendue *générale* l'ouvrage que je publiai en 1767, sous les auspices de l'Académie Française ; et la raison qu'il en donne dans un coin de table, sans la prouver nulle part, c'est que, pour faire une grammaire *générale,* il faudrait savoir toutes les langues. Je réponds que c'est confondre le *général* et l'*universel :* qu'Arnaud et Lancelot sont les auteurs de la grammaire *générale* et raisonnée de Port-Royal ; que Duclos y a joint sans correctif ses remarques philosophiques ; que l'abbé Froment y a ajouté de même un bon supplément ; que Harris a donné, en anglais, des recherches philosophiques sur la grammaire *générale ;* que ni les uns, ni les autres ne savaient toutes les langues ; que néanmoins le public a honoré leurs écrits de son suffrage ; et que j'aime mieux être l'objet que l'auteur d'une objection qui tombe également sur des écrivains si célèbres.

Au reste, mon ouvrage ayant été honoré des hommes de lettres les plus distingués et de plusieurs académies illustres, je puis le regarder comme jouissant d'une approbation *générale,* quoique, d'une part, les fautes qui peuvent m'y être échappées, et, de l'autre, les contradictions de quelques antagonistes, m'interdisent l'espérance d'une approbation *universelle.* (B.)

627. GÉNIE, GOUT, SAVOIR.

Le *génie* est un pur don de la nature ; ce qu'il produit est l'ouvrage d'un moment. Le *goût* est l'ouvrage de l'étude et du temps ; il tient à la connaissance d'une multitude de règles, ou établies, ou supposées : il fait produire des beautés qui ne sont que de convention.

Pour qu'une chose soit belle, suivant les règles du *goût,* il faut qu'elle soit élégante, finie, travaillée, sans le paraître. Pour être de *génie,* il faut quelquefois qu'elle soit négligée, qu'elle ait l'air irrégulier, escarpé, sauvage.

L'amour de ce beau éternel qui caractérise la nature, la passion de conformer ses tableaux à je ne sais quel modèle qu'il a créé, et d'après lequel il a les idées et les sentimens du beau, voilà le *goût* de l'homme de *génie*. (*Encycl.* VII, 582.)

Le sentiment exquis des défauts et des beautés dans les arts constitue le *goût*. La vivacité des sentimens, la grandeur, la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le *génie*.

Le *goût* discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le *génie*, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes et imprévues.

Le *goût* se fortifie par l'habitude, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de *goût*. Quoique le *génie* soit un pur don de la nature, il s'étend par la connaissance des objets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caractères des passions qu'il veut exprimer, tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque et échauffe le *génie*. (*Encycl.* VIII, 694.)

Le *génie* est cette pénétration ou cette force d'intelligence par laquelle un homme saisit vivement une chose faite ou à faire, en arrange lui-même le plan, puis la réalise au dehors; il la produit, soit en la faisant comprendre par le discours, soit en la rendant sensible par quelque ouvrage de sa main.

Le *goût*, dans les belles lettres comme en toute autre chose, est la connaissance du beau, l'amour du bon, l'acquiescement à ce qui est bien.

Le *savoir* est dans les arts, la recherche exacte des règles que suivent les artistes, et la comparaison de leur travail avec les lois de la vérité et du bon sens.

De ces trois facultés, la moins commune est le *génie* : la plus stérile, quand elle est seule, est le *savoir*; la plus désirable de toutes est le *goût*, parce qu'il met le *savoir* en œuvre, qu'il empêche les écarts ou les chûtes de *génie*, et qu'il est la base de la gloire des artistes. (Pluche, *Mécan. des langues*, p. 130, 135.)

628. GÉNIE, TALENT.

Avec du *talent* on peut être, par exemple, un bon militaire; avec du *génie*, un bon militaire devient un grand général.

C'est quelquefois l'assemblage des *talens*, c'est toujours la perfection de celui que la nature nous a donné, qui décèle le *génie*.

On étudie, on cherche son *talent*; souvent on le manque : le *génie* se développe de lui-même.

Le *talent* peut être enfoui, parce qu'il n'a pas des occasions

pour éclater; le *génie* perce malgré tous les obstacles : c'est lui seul qui produit, le *talent* ne fait guère que mettre en œuvre. (Turpin de Crissé, *Discours préliminaire de l'essai sur l'art de la guerre.*)

629. GÉNIE, ESPRIT.

Un homme de *génie* ne doit rien aux préceptes; et quand il le voudrait, il ne saurait presque s'en aider: il se passe des modèles; et quand on lui en proposerait, peut-être ne saurait-il en profiter : il est déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait, et à la manière dont il le fait. Voilà Corneille qui, sans modèle, sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la tragédie du chaos où elle était parmi nous.

Un homme d'*esprit* étudie l'art; ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle : il est riche de son propre fonds; et avec le secours de l'imitation, maître des richesses d'autrui. Voilà Racine qui venant après Sophocle, Euripide, Corneille, se forme sur leurs différens caractères, et, sans être ni copiste, ni original, partage la gloire des plus grands originaux.

Il est vrai que le *génie* s'élève où l'*esprit* ne saurait atteindre : mais l'*esprit* embrasse au-delà de ce qui appartient au *génie*.

Avec du *génie*, on ne saurait être, s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose. Corneille n'est que poëte; il ne l'est même que dans ses tragédies, à prendre le mot de POËTE dans le sens d'Horace.

Avec de l'*esprit* on sera tout ce qu'on voudra, parce que l'*esprit* se plie à tout. Racine a réussi dans le tragique et dans le comique : son discours à l'Académie est admirable; ses deux lettres contre Port-Royal, ses petites épigrammes, ses préfaces, ses cantiques, tout est marqué au bon coin.

Ajoutons que le *génie*, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures, et que sur-tout il craint les approches de la vieillesse. Corneille, dans ses meilleures pièces, a d'étranges inégalités; et dans les dernières, c'est un feu presque éteint.

Au contraire l'*esprit* ne dépend pas si fort des momens; il n'a presque ni haut ni bas; et quand il est dans un corps bien sain, plus il s'exerce, moins il s'use. Racine n'a point d'inégalité marquée, et la dernière de ses pièces, *Athalie*, est son chef-d'œuvre.

On me dira que Racine n'est point parvenu, comme Corneille, jusqu'à une vieillesse bien avancée : je l'avoue; mais que conclure de là contre ma dernière observation? car l'âge où Racine produisit *Athalie*, répond précisément à l'âge où

Corneille produisit *Œdipe* ; et par conséquent la vigueur de l'*esprit* subsistait encore toute entière dans Racine quand l'activité du *génie* commençait à décliner dans Corneille.

Mais de tout ce que j'ai dit, il ne s'ensuit pas que Corneille manque d'*esprit*, ou Racine de *génie*. Ce sont deux qualités inséparables dans les grands poëtes : l'une seulement l'emporte dans celui-ci, l'autre dans celui-là. Or, il s'agissait de savoir par où Corneille et Racine devaient être caractérisés : et, après avoir vu ce que les critiques ont pensé sur ce sujet, j'en suis revenu au mot du duc de Bourgogne, père de Louis XV, que Corneille était plus homme de *génie*, Racine plus homme d'*esprit*. (d'Olivet, *Hist. de l'Acad. franç.*, tome II.)

Le *génie* ne peut s'appliquer qu'à des sciences et à des arts sublimes ; l'*esprit*, plus léger, voltige indifféremment sur tout.

L'un n'embrasse qu'une science, mais il l'approfondit; l'autre veut tout embraser, et ne fait qu'effleurer.

L'*esprit* rend les talens plus brillans sans les rendre plus solides, le *génie*, avec moins d'application, voit tout, devance l'étude même, et perfectionne les talens. (Turpin-Crissé, *Disc. prél. de l'Essai sur l'art de la guerre.*)

630. GENS, PERSONNES.

Le mot *gens* a une valeur très-indéfinie, qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, et d'avoir un rapport marqué à l'égard du sexe. Celui de *personnes* en a une plus particularisée, qui le rend plus susceptible de calcul et de rapport au sexe, quand on veut le désigner.

Il y a d'honnêtes *gens* à la cour : les *personnes* de l'un et de l'autre sexe y sont plus polies qu'ailleurs.

Le plaisir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, et ne souffre pas qu'on soit plus de huit *personnes*.

Pour bien faire le détail d'une compagnie, il faut faire connaître la qualité des *gens* et le nombre des *personnes* qui la composent.

Dans tous les gouvernemens, il se trouve des *gens* mal-intentionnés ; et il y a toujours dans les assemblées quelques *personnes* mécontentes.

Les rois ne sont pas des *personnes* sacrées aux *gens* propres à tout entreprendre. (G.)

Les grammairiens ont justement observé que le mot de *gens*, comme synonyme de *personnes*, a une valeur indéfinie qui le rend incapable de s'unir avec un nombre. Ils ajoutent que si cette règle souffre exception, c'est quand le mot est précédé d'un adjectif. Ainsi, l'on dit quatre jeunes *gens*, trois honnêtes *gens*, etc.

La raison de l'exception est, si je ne me trompe, que l'adjectif placé avant le substantif s'amalgame et se confond tellement avec lui, qu'ils ne forment ensemble qu'une dénomination dont l'adjectif donne l'idée dominante: on dira *deux braves gens*, *trois sottes gens*, comme on dirait *deux braves*, *trois sots*, etc.

La raison de la règle, c'est que le mot *gens* est collectif et indéfini; au lieu que celui de *personnes* est en lui-même particulier et individuel.

Gent, *gens*, signifie proprement race, lignée: c'est donc un mot collectif par sa nature; aussi, chez les Latins, signifie-t-il peuple, nation. Le droit des *gens* est le droit des nations. On disait autrefois la *gent*: Malherbe dit la *gent* qui porte le turban. Segrais a dit encore *gent farouche*, comme le cardinal du Perron *gent invincible*, l'un et l'autre traduisant l'Enéide. Nous dirons encore burlesquement, *la gent moutonnière*, *la gent trotte-menu*, avec La Fontaine. Enfin, le mot *gens* est sans cesse employé suivant sa valeur étymologique pour désigner une espèce particulière, une classe, un ordre de *personnes*, de citoyens, d'acteurs. Ainsi nous disons *gens d'église*, *gens du monde*, *gens de finance*, *gens de livrée*, *gens d'affaires*, *gens de métier*, *gens de qualité*, *gens de mer*, *gens de journée*, *gens de robe*; et de même, *gens de bien*, *gens d'honneur*, *gens de sac et de corde*, *gens de rien*, *gens sans aveu*. Nous dirons au singulier, *homme d'affaire*, *homme de robe*, *homme de rien*, *homme d'honneur*, etc. La propriété de ce mot est donc incontestablement d'exprimer le genre, l'espèce, la force, l'état des *personnes*, ou de désigner collectivement les *personnes* d'un tel état, ou par leur état, leur condition, leur profession, leurs qualités communes.

Quant à la valeur du mot *personne*, l'homme le moins instruit sait ou sent qu'il indique ce qui est propre, particulier à l'objet, ce qu'il a de personnel ou d'exclusif, ce qui le caractérise et le distingue. Une telle *personne* est un tel individu: votre personne est vous, c'est votre *personnel*, vous êtes telle *personne*. Nous ne dirons pas, pour désigner une sorte ou espèce de *gens*, ce sont des *personnes de métier*, des *personnes d'affaires*, des *personnes du roi* ou *de cour*, des *personnes du peuple*, etc; ou des *personnes de cœur*, des *personnes d'honneur*, des *personnes de néant*.

Le mot *gens* a donc le propriété distinctive de désigner la foule ou la quantité indéfinie, et l'espèce ou les quantités spécifiques des *personnes*, collectivement considérées sous ce rapport commun; et le mot de *personnes*, des individus différens et leurs qualités propres, ou sous des rapports particuliers à cha-

cun, ou sous un rapport commun de circonstances, abstraction faite de tout autre.

En disant les *gens du monde*, vous spécifiez la sorte de *gens*. Si vous dites des *gens*, sans addition, vous désignez une sorte de *gens*, ou des *gens* d'une sorte particulière, mais sans la spécifier. Vous dites que vous avez vu *plusieurs personnes*, et par là vous n'indiquez entre elles aucun rapport; vous direz que vous les avez *vu se promener*, et par là vous ne marquez entre elles d'autre rapport que celui d'une action semblable.

Vous direz qu'il y avait à telle fête *toute sorte de gens*, ou des *gens de toute espèce*, pour marquer la foule et le mélange des états. Vous direz que vous ne connaissez pas les *personnes* qui passent, sans attacher à ce mot d'autre idée que celle d'individus ou de particuliers qui vous sont inconnus.

On demande quel était sous les rois de la première et de la seconde race, en France, l'*état des personnes?* L'*état des gens* aurait supposé une condition commune, et ce mot n'aurait été ni clair ni noble.

Lorsqu'il s'agira d'une assemblée composée de *gens* du même ordre, pour exécuter ensemble une chose de leur état, vous direz qu'il n'y avait que des *gens* ou des sujets choisis. Lorsque vous ne voudrez désigner ni objet, ni dessein, ni rapport commun, vous parlerez de *personnes* choisies.

Il y a gens et gens, c'est-à-dire différentes sortes ou espèces de *gens* : il y a aussi *personnes et personnes*, c'est-à-dire des *personnes* d'un mérite ou d'un caractère particulier ou différent.

On dira pour toute la jeunesse, sans distinction, les *jeunes gens* : pour distinguer le sexe, on dira les *jeunes personnes*.

Les *honnêtes gens* forment une espèce de ligue, de corps : les *personnes honnêtes* sont isolées, éparses.

C'est se moquer des *gens*, du monde, et non des *personnes*, que de leur conter des choses incroyables. Le mot *gens* est là indéfini comme celui de *monde* : une moquerie déterminée et directe tomberait sur les *personnes*.

Pour indiquer le caractère commun d'une nation, remarqué dans divers individus, vous direz ces *gens*-là : s'il ne s'agit que des caractères particuliers de tels ou tels, vous direz plutôt ces *personnes*-là.

Vos soldats, vos domestiques, votre suite, votre société, vous les appelez quelquefois vos *gens* : considérés à part, sans liaison sociale, sans dépendances, sans rapport d'état, ce sont des *personnes*.

Appliqué à des personnages subalternes ou assujettis, vague par lui-même, fait pour exprimer la multitude et la foule, particulièrement affecté à désigner l'*espèce* ou la *sorte* (termes si souvent employés injurieusement), le mot de *gens* est sou-

vent une dénomination familière, leste, cavalière, méprisante; et, par les raisons contraires, le mot de *personnes* est plutôt une qualification honnête, décente, respectueuse, noble. (R.)

631. GENTILS, PAÏENS.

Il est important de distinguer deux mots qui, mal entendus et mal appliqués, confondent deux ordres d'hommes religieusement différens.

Fleury remarque que les Juifs comprenaient généralement tous les étrangers sous le nom de *goïm*, nations ou *gentils*, comme les Romains les désignaient par le nom de *barbares*, et ensuite par celui de *gentils* ou *gentes*. Par le même nom de *gentils*, les Juifs désignaient spécialement ceux qui n'étaient pas de leur religion. Leurs auteurs appelèrent ainsi dans la suite les chrétiens. Or, parmi ces *gentils* incirconcis, il y en avait, ainsi que Fleury le remarque, *qui adoraient le vrai Dieu*, et à qui l'on accordait la permission d'habiter la Terre Sainte, pourvu qu'ils observassent la loi de nature et l'abstinence du sang. Quelques savans prétendent que les *gentils* furent appelés de ce nom à cause qu'ils n'ont que la loi naturelle et celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes, par opposition aux Juifs et aux chrétiens, qui ont une loi positive et une religion révélée qu'ils sont obligés de suivre. L'église naissante ne parlait que de *gentils*.

Après l'établissement du christianisme, les peuples restés infidèles furent appelés *pagani* (païens), soit, selon le sentiment de Baronius, parce que les empereurs chrétiens obligèrent, par leurs édits, les adorateurs des faux dieux à se retirer dans les campagnes, où ils exercèrent leur religion; soit parce qu'en effet l'idolâtrie, après la conversion des villes, se maintint encore dans les villages ou bourgs (*pagus*); soit, comme le dit saint Jérôme, parce que les infidèles refusèrent de s'enrôler dans la *milice* de Jésus-Christ, ou qu'ils aimèrent mieux quitter le service que de recevoir le baptême, ainsi qu'il fut ordonné l'an 310, suivant la remarque de Fleury; car, chez les Latins, *paganus* était opposé à *miles* (soldat). Quoi qu'il en soit, le nom de *païen* fut donné aux infidèles qui, retirés des villes, persévérèrent dans le culte des faux dieux. Les *gentils* furent appelés à la foi, et obéirent à leur vocation : les *païens* persistèrent dans leur idolâtrie.

Le mot de *gentils* ne désigne donc que des gens qui ne croient pas la religion révélée; et celui des *païens* distingue ceux qui sont attachés à une religion mythologique ou au culte des faux dieux. Les *païens* sont *gentils*, mais les *gentils* ne sont pas tous *païens*. Confucius et Socrate, qui rejetaient la pluralité des dieux, étaient *gentils*, et n'étaient point *païens*.

Les adorateurs de Jupiter, de Fo, de Brama, de Xaca, de La et autres dieux, sont *païens :* les sectateurs de Mahomet, adorateurs d'un seul Dieu, sont, à proprement parler, *gentils.*

Celui qui ne croit point en Jésus-Christ, mais qui n'honore pas de faux dieux, est *gentil :* celui qui honore les faux dieux, et qui par conséquent a des sentimens tout opposés à la foi, est *païen.*

Dans l'usage commun de ces mots, le nom de *gentils* ne s'applique guère qu'aux nations anciennes considérées dans leur opposition avec le judaïsme ou le christianisme naissant. La qualification de *païens,* nous la répandons généralement sur tous les peuples qui, dans tous les temps, ont adoré de fausses divinités.

L'usage attache encore au mot *païen* une idée de mauvaises mœurs, de mœurs grossières, déréglées, brutales, impies, abominables : cette tache n'est pas également imprimée au mot *gentil.* (R.)

632. GÉRER, RÉGIR.

Gérer (de *gerere,* porter), porter le poids des affaires dont le soin nous a été remis. *Régir* (de *regere,* gouverner), gouverner les choses qui ont été confiées à notre conduite. On *gère* les affaires d'un particulier; on *régit* ses domaines. On peut *gérer* partout où il y a des affaires; ainsi on *gère* une succession où il y a plus de dettes que de biens. On ne *régit* que lorsqu'il se trouve des biens à soigner et à conserver.

Gérer suppose une autorité plus absolue, et qui rend en quelque sorte responsable; *régir* suppose une commission bornée par des règlemens auxquels doit se conformer celui qui *régit.* Le ministre qui a mal *géré* les finances d'un Etat peut être puni comme étant coupable, et comme en ayant fait un mauvais emploi : dire qu'il les a mal *régies,* c'est dire seulement qu'il a négligé ou ignoré les soins et les détails nécessaires de l'administration : on ne peut l'accuser que d'incapacité. (F. G.)

633. GIBET, POTENCE.

La *potence* est un *gibet* de bois d'une forme déterminée : *gibet* est donc une sorte de genre ou un mot plus vague ; aussi nous appelons également *gibet,* et la potence où l'on étrangle les coupables, et les fourches patibulaires ou on les expose. Nous disons même que notre Sauveur est mort sur un *gibet,* et ce *gibet* est une croix.

Gibet plus usité autrefois, est réellement le mot propre, puisqu'il n'a pas d'autre acception dans notre langue ; au lieu que *potence* sert, dans une foule d'arts, à dénommer diffé-

rentes pièces analogues, quant à la forme. Mais ce dernier est devenu le terme vulgaire, et même celui de la justice; par là même le premier est devenu plus noble.

Le *gibet* est plutôt le genre de supplice, la *potence* est l'instrument du supplice. On dit proverbialement que le *gibet* ne perd jamais ses droits. Le *gibet* n'est là que le signe de la peine; la *potence*, ainsi que la corde ou la hart, sont les moyens d'exécution de cette peine. C'est la *potence* qu'on dresse : la *potence* est, dans toutes les applications du mot, un instrument, un engin, une espèce travaillée. (R.)

634. GIGOT, ÉCLANCHE.

Ces mots servent à distinguer la cuisse du mouton ou la partie supérieure du quartier de derrière coupée pour la cuisine et la table. *Eclanche* est un terme de boucherie quelquefois employé par les bourgeois de Paris. *Gigot* est le terme de l'usage ordinaire, et par-tout également adopté, et moins trivial.

Eclanche vient visiblement de *hanche* : la *hanche* est une partie du corps qui s'emboîte avec une autre. *Hanche* tient au grec *αγκη*, *anké*, qui désigne le bras, un membre lié à un autre, formant un angle par une jointure. La racine de ces mots est *ang*, qui lie, joint, sert. L'*éclanche* est donc proprement la partie supérieure de la cuisse, cette partie charnue qui tient à la *hanche*, celle qui va s'emboîter dans les charnières du buste.

Le *gigot* est plutôt la partie inférieure de la cuisse; celle qui tient à la jambe. Le mot *gigue* signifie également cuisse et jambe, comme le *cocs* des Celtes et le *coxa* des Latins. Le *gigot* est, dans le cheval, la jambe de derrière : on dit aussi populairement *gigots*, des cuisses et des jambes d'hommes. *Gigot* a donc une signification plus étendue qu'*éclanche*, et il convient mieux pour désigner la cuisse entière. La *gigue* est un gros *gigot*, ou le *gigot* une petite *gigue*.

Il est inutile d'observer qu'*éclanche* se dit uniquement du *gigot* de mouton qu'il s'agit de manger; on vient de voir qu'il n'en est pas de même de *gigot*. (R.)

635. GLOIRE, HONNEUR.

La *gloire* dit quelque chose de plus éclatant que l'*honneur*. Celle-là fait qu'on entreprend, de son propre mouvement et sans y être obligé, les choses les plus difficiles; celui-ci fait qu'on exécute, sans répugnance et de bonne grace, tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger.

L'homme peut être indifférent pour la *gloire;* mais il ne lui est pas permis de l'être pour l'*honneur*.

Le desir d'acquérir de la *gloire* pousse quelquefois le courage du soldat jusqu'à la témérité; et les sentimens d'*honneur* le retiennent souvent dans le devoir, malgré les mouvemens de la crainte.

Il est assez d'usage, dans le discours, de mettre l'intérêt en antithèse avec la *gloire*, et le goût avec l'*honneur*. Ainsi l'on dit qu'un auteur qui travaille pour la gloire s'attache plus à perfectionner ses ouvrages que celui qui travaille pour l'intérêt; et que, quand un avare fait de la dépense, c'est plus par *honneur* que par goût. (G.)

636. GLORIEUX, FIER, AVANTAGEUX, ORGUEILLEUX.

Le *glorieux* n'est pas tout à fait le *fier*, ni l'*avantageux*, ni l'*orgueilleux*. Le *fier* tient de l'arrogant, du dédaigneux, et se communique peu. L'*avantageux* abuse de la moindre déférence qu'on a pour lui. L'*orgueilleux* étale l'excès de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le *glorieux* est plus rempli de vanité; il cherche plus à s'établir dans l'opinion des hommes; il veut réparer par les dehors ce qui lui manque en effet.

Le *glorieux* veut paraître quelque chose. L'*orgueilleux* croit être quelque chose. (*Encycl.* VII, 716.)

L'*avantageux* agit comme s'il était quelque chose. Le *fier* croit que lui seul est quelque chose, et que les autres ne sont rien. (B.)

637. GLOSE, COMMENTAIRE.

Ils sont tous les deux des interprétations ou des explications d'un texte; mais la *glose* est plus littérale, et se fait presque mot à mot: le *commentaire* est plus libre, et moins scrupuleux à s'écarter de la lettre. Il leur est assez ordinaire d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. (G.)

638. GOURMAND, GOINFRE, GOULU, GLOUTON.

Le défaut commun exprimé par ces termes est celui de manger trop, immodérément, avec excès, ou l'intempérance dans le manger.

Le *gourmand* aime à manger et à faire bonne chère; il faut qu'il mange, mais non sans choix. Le *goinfre* est d'un si haut appétit, ou plutôt d'un appétit si brutal, qu'il mange à pleine bouche, bâfre, se gorge de tout, assez indistinctement; il mange et mange pour manger. Le *goulu* mange avec tant

d'avidité, qu'il avale plutôt qu'il ne mange, ou qu'il ne fait que tordre et avaler, comme on dit : il ne mâche pas, il gobe. Le *glouton* court au manger, mange avec un bruit désagréable, et avec tant de voracité, qu'un morceau n'attend pas l'autre, et que tout a bientôt disparu devant lui : il engloutit; on le dirait du moins.

Gourmand est un mot générique; car le vice, pris en général, s'appelle *gourmandise*. Mais l'usage journalier est de réduire à une espèce particulière de *mangeurs;* et cette espèce, c'est celle des gens qui se livrent trop à leur goût, pour les bons morceaux principalement. Dans l'ancienne *Encyclopédie*, la *gourmandise* est un amour raffiné et désordonné de la bonne chère : c'est peut être trop dire; ce caractère conviendrait plutôt au défaut du *friand*, qui aime les morceaux délicats, les savoure, et s'y connaît bien. Le dictionnaire de Trévoux veut que le *gourmand* ne mange qu'avec avidité et avec excès ; c'est trop ou trop peu, puisqu'on dit tous les jours aux personnes, à des femmes, sans injure et avec amitié, qu'elles sont *gourmandes*, parce qu'elles choisissent les morceaux, ou qu'elles mangent trop, eu égard à leur santé, lors même qu'elles mangent sans avidité et beaucoup moins que d'autres, et sans apparence d'excès. Il est naturel que le *gourmand* distingue les mets, comme le *gourmet* les vins. Grande et bonne chère, voilà pour le *gourmand :* chère fine et délicate, pour le *friand*.

Les vocabulistes conviennent que le *goinfre* fait tout son plaisir de la table, et son Dieu de son ventre ; il vit pour manger. Sa *gourmandise* est sans goût, c'est une débauche sans finesse ; on dirait qu'il veut tout manger d'un morceau, et il ne se rassasie pas. Sa manière est de *bâfrer*, c'est-à-dire, de manger avidement, copieusement, bruyamment, mettant tout en pièces, faisant sauter les bribes, comme on dit.

Le propre du *goulu* est de manger avec une si grande avidité, qu'il semble avaler tout d'un coup les morceaux : il les *gobe*, comme on gobe un œuf, une huître, c'est-à-dire, qu'il les avale sans mâcher ou savourer la chose. On dit aussi *gobeur;* mais ce mot populaire n'exprime que l'action simple, sans blâme et sans imputation d'excès ou d'avidité déplacée, ce qui distingue le *goulu*. Le gobeur d'huîtres peint par La Fontaine n'est pas *goulu;* il mange le mets comme le mets doit être mangé. Le peuple a renchéri sur le mot *goulu* par celui de *gouliafre*. Le *gouliafre* est extrêmement et vilainement *goulu*.

Le *glouton* ressemble fort au *goulu*, mais plus brutalement vorace, il se jette avec plus d'ardeur sur sa proie, s'acharne sur elle, la dévore d'une manière dégoûtante, et avec tant de rapidité qu'il semble vouloir l'*engloutir* ou l'avoir *engloutie*.

Ainsi, le loup est particulièrement appelé un animal *glouton*. Le *glouton* est comme une brute affamée; le *glouton* est *goulu* et *safre*; *goulu*, par la manière dont il avale; *safre*, par la manière dont il se jette et s'acharne sur le manger : ce dernier mot désigne particulièrement l'instinct vorace, et se dit proprement des animaux. (R.)

639. GOUVERNEMENT, RÉGIME, ADMINISTRATION.

Gouvernement, du lat. *gubernatio*, est une expression figurée qui, au propre, désigne l'action du timonnier qui tient la barre du gouvernail.

C'est un terme générique qui a la double acception du principe et du résultat. C'est dans ces divers sens que nous avons dit, un *gouvernement* démocratique, aristocratique, etc., pour exprimer la nature du *gouvernement*, et que nous disons un *gouvernement* doux ou modéré, dur ou tyrannique, pour en exprimer les effets. Il est opposé à anarchie.

Régime, du lat. *regimen*, est, mot à mot, l'ordre, la règle, la forme politique à laquelle le *gouvernement* soumet. Le *régime* est doux ou dûr, selon les principes. Les corporations, les ordres religieux, les administrations, avaient leur *régime*. On dit d'un malade qu'il est au *régime*. C'est un mot générique qui est souvent modifié, mais il garde toujours le sens de son origine. Ici c'est la règle établie par le *gouvernement* dans le sens de la machine politique.

Administration, lat. *administratio*, dérivé de *minister*, ministre, exécuteur, signifie littéralement exécution. Le *gouvernement* ordonne, le *régime* règle, l'*administration* exécute. C'est encore un terme générique qui, dans l'acception où nous le prenons ici, signifie l'ordre de comptabilité, les règles, la direction de certaines affaires, l'exercice de la Justice, en un mot, tous les objets dont les principes sont établis, et dont il ne reste qu'à faire l'application. L'*administrateur* est passif, quant aux principes; il est actif, quant à l'exécution. (R.)

640. GRACE, FAVEUR.

Selon le dictionnaire de Trévoux, *grace* et *faveur* ne sont pas synonymes, mais leur synonymie y est parfaitement établie par les définitions. La *faveur*, dit-on, est une bienveillance gratuite qu'on cherche à obtenir : ce mot suppose plutôt un bienfait qu'une récompense. La *grace* est une *faveur* qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé : c'est plus que justice.

Grace dit quelque chose de gratuit, un bienfait gratuit, un service gratuitement rendu : *faveur* dit quelque chose d'affectueux, le gage d'un intérêt particulier, le soin du zèle pour

le bonheur ou la satisfaction de quelqu'un. Vous êtes *gratifié* par un bien, par un avantage qui ne vous est point dû : vous êtes *favorisé* par des biens, par des préférences qui vous distinguent.

La *grace* exclut le droit, et par conséquent le mérite strict : la *faveur* fait acception des personnes, sans exclure tout titre. La *grace* est étrangère à la justice : la *faveur* est opposée à la rigueur.

La récompense n'est point *grace*, car elle est due. Mais, par abus, on l'appelle *grace*, dès qu'il y entre de la *faveur*.

La *grace*, quoiqu'elle ne puisse être rigoureusement méritée, est faite néanmoins pour le mérite ; la *faveur* ne suppose pas le mérite, si ce n'est celui de plaire. On verse des *graces* sur le citoyen utile ; on comble de *faveurs* l'inutile courtisan. Le ciel accorde des *graces*, et la fortune, des *faveurs*.

La bonté, la bienfaisance, la clémence, la générosité, font ou accordent une *grace*. Une bienveillance particulière, l'inclination personnelle, un goût de préférence, font ou accordent une *faveur*.

On accorde une *grace* même à son ennemi ; on n'accorde des *faveurs* qu'à ceux qu'on aime.

La *grace* intéresse plus ou moins celui qui la reçoit, la *faveur* intéresse plus ou moins celui qui la fait.

La *grace* annonce principalement la puissance et la supériorité dans celui qui l'accorde : la *faveur* annonce plutôt le faible la familiarité dans celui qui la fait. (R.)

641. GRACES, AGRÉMENS.

Les *graces* naissent d'une politesse naturelle, accompagnée d'une noble liberté : c'est un vernis qu'on répand dans le discours, dans les actions, dans le maintien, et qui fait qu'on plaît jusque dans les moindres choses. Les *agrémens* viennent d'un assemblage de traits que l'humeur et l'esprit animent, ils l'emportent souvent sur ce qui est régulièrement beau.

Il semble que le corps soit plus susceptible de *graces* ; et l'esprit d'*agrémens*. L'on dit d'une personne, qu'elle marche, danse, chante avec *grace* ; et que sa conversation est pleine d'*agrémens*.

Que peut désirer un homme dans une dame, que de trouver, au-delà d'un extérieur formé de *graces* et d'*agrémens*, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit et de plus délicat dans les sentimens ; en est-il de ce caractère ? (G.)

642. GRACIEUX, AGRÉABLE.

L'air et les manières rendent *gracieux*. L'esprit et l'humeur rendent *agréable*.

On aime la rencontre d'un homme *gracieux;* il plaît. On recherche la compagnie d'un homme *agréable*, il amuse.

Les personnes polies sont toujours *gracieuses;* et les personnes enjoués sont ordinairement *agréables*.

Ce n'est pas assez pour la société, d'être d'un abord *gracieux* et d'un commerce *agréable;* il faut encore avoir le cœur droit et la bouche sincère.

Qu'il est difficile de ne pas s'attacher où l'on trouve toujours, à la suite d'une réception *gracieuse*, une conversation *agréable !*

Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air, que les hommes sont *gracieux;* et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières, quoiqu'elles puissent l'être par celles-ci; car il s'en trouve qui, avec l'air *gracieux*, ont les manières rebutantes. Il me paraît aussi que ce qui contribue le plus à rendre l'homme *agréable*, est un esprit vif et délié; et que ce qui y a le plus de part à l'égard de la femme, est une humeur égale et enjouée. (1)

Lorsque ces mots sont employés dans un autre sens, pour marquer des qualités personnelles, alors celui de *gracieux* exprime proprement quelque chose qui flatte les sens ou l'amour propre; et celui d'*agréable*, quelque chose qui convient au goût et à l'esprit.

Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu par-tout. Rien n'est plus *agréable* à un bon esprit que la bonne compagnie.

Il est quelquefois dangereux d'approcher de ce qui est *gracieux* à voir; et il peut arriver que ce qui est très-*agréable* soit très-nuisible. (G.)

643. GRAIN, GRAINE.

Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils signifient également une semence qu'on jette en terre pour y fructifier; mais le *grain* est une semence de lui-même, c'est-à-dire, qu'il est aussi le fruit qu'on en doit recueillir : la *graine* est une semence de choses différentes, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas elle-même le fruit qu'elle doit produire.

---

(1) *Gracieux* veut dire plus qu'*agréable*, et indique l'envie de plaire. (*Encycl.*, VII, 806.)

On sème des *grains* de blé et d'avoine pour avoir de ces mêmes *grains*. On sème des *graines* pour avoir des melons, des fleurs, des herbages, des fleurs, etc.

On fait la récoltes des *grains*: on ramasse les *graines*. Les premiers se sèment ordinairement dans les champs, et les secondes sont le partage des jardins.

Le mot de *graine* fait précisément naître l'idée d'une semence propre à germer et à fructifier, ce que ne fait pas celui de *grain*. Ainsi l'on dit que le chenevis est la *graine* du chanvre ; mais on ne dit pas qu'il en est le *grain* (1); ils conservent même cette analogie de signification dans le sens figuré.

Tel a sa mémoire chargée des sages et prudentes maximes des grands hommes, qui n'a pas lui-même un *grain* de bon sens. Il est difficile que d'une mauvaise *graine* il vienne un bon fruit. (G.)

644. GRAND, ÉNORME, ATROCE.

Ces trois épithètes se rapportent au crime, et marquent ici le degré d'intensité.

Grand est une expression générique employée au physique et au moral, pour exprimer la hauteur, l'élévation, l'étendue; elle s'applique, comme l'observe l'Académie, aux choses qui surpassent les autres du même genre, mais qui n'excèdent pas les proportions connues.

Grand suppose donc une extension déterminée. Il y a des crimes plus ou moins *grands*, comparés avec d'autre de même espèce.

Enorme, du latin *enormis*, formé de *norma*, règle, avec l'adversative, ou plutôt l'exclusive *e*, signifie littéralement hors de la règle, outre mesure. C'est une expression figurée qui rappelle l'excès.

Le mot *crime*, applicable à toutes les infractions du pacte social, n'a qu'une valeur indéfinie. L'épithète *grand* en fixe l'étendue et la classe; celle d'*énorme* le distingue, le met hors des rangs.

Atroce, du latin *atrox*, dérivé d'*ater*, noir, horrible, cruel, ajoute à l'idée de *grand* et d'*énorme* celle d'un concours de circonstances qui l'aggravent. Tullie, faisant passer son char sur le cadavre de son père; Néron, faisant assassiner sa mère, commettent des *crimes énormes;* mais Caracalla, faisant poi-

---

(1) On dit pourtant un *grain* de chenevis; mais c'est comme on dit un *grain* de sable, pour assigner un des élémens individuels, ou de la *graine* de chenevis, ou d'un monceau de sable. (B.)

garder devant lui son frère dans les bras de sa mère, mais Atrée, faisant boire à Thyeste le sang de ses enfans, commettent des *crimes atroces*.

Il est de *grands* crimes que l'honneur et le préjugé prescrivent, et on leur obéit. Il est des crimes *énormes* que l'affreuse politique a trouvé le moyen de justifier. Quant au crime *atroce*, comme il suppose toujours le plus, et qu'il porte avec lui l'idée d'une barbarie, qu'aucun motif ne saurait excuser, il n'a jamais eu d'apologistes. (R.)

645. GRANDEUR D'AME, GÉNÉROSITÉ, MAGNANIMITÉ.

La *grandeur* est une qualité relative; c'est une supériorité d'élévation. La *grandeur d'ame* est dans les sentimens élevés au-dessus des sentimens vulgaires. La *magnanimité* est proprement la qualité constitutive d'une grande ame : mais c'est sur-tout la *grandeur de l'ame* qu'exprime la *magnanimité*; et c'est ainsi qu'il s'agit de l'envisager. Dès que la *magnanimité* est considérée comme une vue particulière, ce n'est pas seulement de la *grandeur d'ame*, c'est la *grandeur d'ame* dans toute sa hauteur, sa perfection, sa plénitude. La *générosité* est la qualité qui distingue une *bonne race*, la noblesse du sang, l'homme d'une ame forte : *gens*, race, désigna chez les Latins l'espèce de famille que nous appelons *maison*.

On conçoit assez que la *grandeur d'ame* est cette sorte d'instinct qui nous fait tendre au grand et découvrir le beau. Il est facile de se convaincre que la *générosité* se distingue sur-tout par ce grand caractère qui nous fait user de nos avantages, relâcher de nos droits, sacrifier nos intérêts en faveur des autres; et c'est par cette idée que le mot devient quelquefois synonyme de *libéralité*. L'orateur Mascaron, dans l'oraison funèbre de *Henriette d'Angleterre*, trace un si beau portrait du *magnanime*, d'après Aristote et Sénèque, qu'il craint qu'on ne fasse à son personnage le même reproche qu'un prophète faisait autrefois à un roi : *Tu n'es qu'un homme, et tu fais comme si tu avais le cœur d'un Dieu*.

La *grandeur d'ame* fait de grandes choses; la *générosité* fait de choses grandes par les efforts d'un désintéressement sublime et au profit d'autrui. La *magnanimité* fait les choses grandes, sans efforts et sans idée de sacrifice, comme le vulgaire fait des choses simples et communes; la *générosité* relève la *grandeur d'ame* par un sentiment de bonté, d'humanité, de bienfaisance : la *magnanimité*, simple et naïve comme le génie, rehausse, sans se connaître, la *grandeur* par la beauté de l'ame.

La *grandeur d'ame* se détermine par des motifs nobles et honorables. Les motifs les plus purs et les plus sublimes déterminent la *générosité*. La *magnanimité* n'a pas besoin de motifs

pour se déterminer : c'est le bien, c'est le vrai, c'est le beau, qu'elle considère; elle y tend comme à son centre.

La *grandeur d'ame* fait tête à la fortune; la *générosité* fait rougir la fortune; la *magnanimité* se rit de la fortune.

La *grandeur d'ame* aspirera peut-être à la gloire. La *générosité* ne voudrait pas de la gloire sans être utile, et si elle ne l'achetait son prix. La *magnanimité* laisse venir la gloire, s'en passe, et la sacrifie.

La *grandeur d'ame* pardonne une injure; la *générosité* rend le bien pour le mal; la *magnanimité* veut, en oubliant l'injure, la faire oublier même à l'offenseur : *Soyons amis, Cinna;.... je t'ai comblé de biens, je veux t'en accabler*.

On admire la *grandeur d'ame* : on admire et on aime la *générosité*; on s'enthousiasme pour la *magnanimité*. (R.)

646. GRAVE, GRIEF.

Quelle différence y a-t-il donc entre des fautes, des délits, des crimes, des péchés, les uns *graves*, les autres *griefs* ? Le sens moral de l'adjectif *grave* est celui de sérieux et d'important : c'est dans ce sens qu'on dit *un homme grave, une affaire grave;* c'est dans ce sens qu'on doit dire, *une faute, un crime grave*. Le mot *grief*, toujours pris moralement, marque surtout le mal que la chose fait, le tort ou le préjudice qu'elle cause, l'énergie qu'elle déploie : ainsi, la locution, *sous des peines grièves* est consacrée pour désigner la force et la grandeur des peines : ainsi, le substantif *grief* signifie tort, dommage, sujet de plaintes : ainsi, *grever* signifie charger, surcharger, léser, molester, opprimer. Il faut donc indiquer par le mot *grief* la profondeur, l'énergie, l'intensité, les effets du mal, de l'injure, de l'offense.

Une faute *grave* est donc celle qui mérite une attention sérieuse, qu'il ne faut pas traiter légèrement, qu'il est important de réprimer ou de punir : *grave* exprime la qualité de la chose relative à l'intérêt qu'elle doit inspirer. Une faute *griève* est celle qui renferme beaucoup de malice, qui fait un grand mal, qui, par son énormité, mérite des peines *grièves* : *grief* exprime l'intensité ou les degrés de l'énergie que la chose présente.

Un crime *grief* n'est pas tout à fait un *grand crime*, encore moins un *crime énorme*. (R.)

647. GRAVE, SÉRIEUX.

Un homme *grave* n'est pas celui qui ne rit jamais; c'est celui qui ne choque point les bienséances de son état, de son âge et de son caractère. L'homme qui dit constamment la vérité,

par haine du mensonge; un écrivain qui s'appuie toujours sur la raison; un prêtre ou un magistrat attachés aux devoirs austères de leurs professions; un citoyen obscur, mais dont les mœurs sont pures et sagement réglées, sont des personnages *graves*: si leur conduite est éclairée et leurs discours judicieux, leur témoignage et leur exemple auront toujours du poids.

L'homme *sérieux* est différent de l'homme *grave*; témoin Don Quichotte, qui médite et raisonne *sérieusement* ses folles entreprises et ses aventures périlleuses. Un prédicateur qui annonce des vérités terribles sous des images ridicules, ou qui explique des mystères par des comparaisons impertinentes, n'est qu'un bouffon *sérieux*. (*Encycl.* XVII, 798.)

Le *grave* est au *sérieux* ce que le plaisant est à l'enjoué; il a un degré de plus, et ce degré est considérable.

On peut être *sérieux* par humeur, et même faute d'idées. On est *grave* par bienséance ou par l'importance des idées qui donnent de la gravité. (*Encycl.* VII, 855.)

648. GRAVE, SÉRIEUX, PRUDE.

On est *grave* par sagesse et par maturité d'esprit; on est *sérieux* par humeur et par tempérament; on est *prude* par goût et par affectation.

La légèreté est l'opposé de la *gravité*; l'enjouement l'est du *sérieux*; le badinage l'est de la *pruderie*.

L'habitude de traiter les affaires nous donne de la *gravité*. Les réflexions d'une morale sévère rendent *sérieux*. Le desir de passer pour *grave* fait qu'on devient *prude*. (G.)

649. GRÊLE, FLUET.

Grêle, maigre, allongé, qui manque de nourriture et de soutien: *fluet*, petit, délicat et faible. Un homme *fluet* est celui dont toutes les proportions annoncent la faiblesse physique: une taille *grêle*, celle dont la faiblesse tient à un défaut de proportion entre sa hauteur et sa grosseur: une voix *grêle* est celle qui manque de volume, une voix claire, perçante: une tournure *fluette* vient d'une organisation faible; un corps *grêle* peut annoncer seulement une santé détruite. (F. G.)

650. GROS, ÉPAIS.

Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions.

Un arbre est *gros*; une planche est *épaisse*.

Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros*: on a de la peine à percer ce qui est *épais*. (G.)

651. GUERRIER, BELLIQUEUX, MARTIAL, MILITAIRE.

Un *guerrier* est celui qui fait la guerre ; un prince *belliqueux* est celui qui l'aime ; une ame *martiale* est celle dans laquelle se trouvent les qualités qui rendent propre à faire la guerre : un *militaire* est celui dont le métier est de faire la guerre, quoiqu'il n'ait peut être jamais l'occasion de la faire de sa vie.

On dit le courage *guerrier*, pour exprimer celui qui sert à la guerre : un attirail *guerrier*, est celui que l'on emploie pour la guerre : la musique *guerrière* est celle dont on fait usage à la guerre ; une musique *belliqueuse* est celle qui inspire l'amour de la guerre. On dit une contenance *martiale*, pour exprimer une contenance qui annonce la force, le courage et les qualités propres à la guerre : un maintien *militaire* est celui qui annonce un homme formé au métier de la guerre.

Un bon *militaire* est celui qui sait bien son métier : un *guerrier* fameux est celui qui l'a fait d'une manière brillante et distinguée : une humeur *belliqueuse* peut exister sans la science de la guerre ou les occasions de la faire : un courage *martial* ne se manifeste guère que quand l'occasion le demande.

Le mot *militaire* s'applique à tout ce qui concerne l'art, le métier de la guerre : ainsi l'on dit, les évolutions *militaires*, le génie *militaire*, etc. Le mot *guerrier* a tout ce qui tient aux habitudes de la guerre : ainsi l'on dit, des souvenirs *guerriers*, des plaisirs *guerriers*, etc. Le mot *belliqueux*, indiquant un goût et une volonté effective de faire la guerre, ne s'applique guère qu'à un prince, une nation : on ne dit point d'un particulier qu'il est *belliqueux*. Le mot *martial* désignant quelques-unes des qualités qui appartenaient au dieu de la guerre, ne s'applique point aux individus, mais seulement à quelques-unes de leurs qualités ou de leurs dispositions : on ne dit pas d'un homme qu'il est *martial*.

L'art *militaire* est bon à perfectionner chez une nation : les habitudes *guerrières* sont avantageuses à y entretenir ; l'humeur *belliqueuse* a ses dangers ; les idées *martiales* nourrissent l'honneur. (F. G.)

652. GUIDER, CONDUIRE, MENER.

Guider, faire *voir*, enseigner, tracer, montrer la *voie*.

Conduire, montrer le chemin, être à la tête, commander, tirer à soi, diriger la marche.

Mener, conduire par la main ou comme par la main, faire aller ; se faire suivre ; entrainer avec soi, se rendre maître, ou par force, ou par manège.

L'idée propre et unique de *guider* est d'éclairer ou montrer

la voie. L'idée de *conduire* est de diriger, régir, gouverner une suite d'actions : celle de *mener* est de disposer de l'objet ou de sa marche ; la lumière seule *guide*. On *conduit* par le commandement comme par l'instruction ou par le concours : l'autorité, la force, la supériorité, l'ascendant, nous *mènent*. Le mot *conduire* partage donc avec *guider* l'idée d'enseignement ; avec *mener*, celle d'empire.

Vous *guidez* un voyageur, un apprentif, un écolier, etc., en leur montrant la route qu'ils doivent suivre. Vous *conduisez* un étranger, un client, un ami, etc., en leur prêtant vos lumières, vos conseils, vos secours ; mais vous *conduisez* aussi des troupes, des travailleurs, des animaux, etc., en ordonnant, en commandant : vous *menez* des enfans, des aveugles, des prisonniers, des imbéciles, en les tenant, en les faisant aller de gré ou de force.

L'art *guide* le médecin ; le médecin *conduit* le malade, et la nature *mène* le malade à la santé ou à la mort.

La raison nous *guide* et nous *conduit* : elle nous *guide*, en nous montrant ce qu'il faut faire ; elle nous *conduit*, lorsqu'elle nous fait faire ce qu'elle juge convenable. *Que la raison conduise*, dit un poëte, *et le savoir éclaire*. Les passions nous *conduisent* et nous *mènent*. Elles nous *conduisent*, quand nous suivons avec réflexion et liberté leurs desseins, leurs suggestions, leurs inspirations ; elles nous *mènent*, lorsqu'elles nous ravissent la raison, qu'elles nous entraînent avec violence, qu'elles disposent de nous sans nous. De même un général *conduit* son armée avec son intelligence et sa science ; et il *mène* les soldats au combat, parce qu'il ne s'agit là que d'ordonner et d'obéir.

La boussole *guide* le navigateur ; le pilote *conduit* le vaisseau ; et les vents le *mènent* : de même l'itinéraire *guide* le cocher ; le cocher *conduit* les chevaux ; les chevaux *mènent* la voiture. (R.)

H

653. HABILE, CAPABLE.

Habile, en général, signifie plus que *capable*, soit qu'on parle d'un général, ou d'un savant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on a écrit sur la guerre, et même l'avoir vue, sans être *habile* à la faire : il peut être *capable* de commander ; mais pour acquérir le nom d'*habile* général, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès. Un juge peut savoir toutes les lois sans être *habile* à les appliquer. Le savant peut n'être *habile* ni à écrire ni à enseigner.

L'*habile* homme est donc celui qui fait un grand usage de

ce qu'il sait. Le *capable* peut, et l'*habile* exécute. (*Encyclop.* VIII, 6.)

654. HABILE HOMME, HONNÊTE HOMME, HOMME DE BIEN.

Je ne doute point que beaucoup de lecteurs ne soient choqués de voir l'expression d'*habile* homme présentée ici comme synonyme des deux autres : ceux-ci s'en offenseront, parce que la sincérité de leur probité ne leur permet pas d'imaginer que d'autres hommes n'en aient que le masque ; ceux-là, parce qu'ils ne voudraient pas même que l'on soupçonnât un pareil déguisement, ni qu'on les examinât de trop près. Il est pourtant vrai que l'un des plus grands observateurs des mœurs a vu, dans celles de notre nation; ces expressions, si éloignées en apparence, et selon leur sens primitif, près de se confondre, et de n'avoir plus que le même sens. Ecoutons-le. (B.)

L'*honnête homme* tient le milieu entre l'*habile homme* et l'*homme de bien*, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes. La distance qu'il y a de l'*honnête homme* à l'*habile homme* s'affaiblit de jour à autre et est sur le point de disparaître.

L'*habile homme* est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.

L'*honnête homme* est celui qui ne vole pas sur les grands chemins, et qui ne tue personne, dont les vices enfin ne sont pas scandaleux.

On connaît assez qu'un *homme de bien* est *honnête homme*; mais il est plaisant d'imaginer que tout *honnête homme* n'est pas *homme de bien*. L'*homme de bien* est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, et qui s'est peiné à n'avoir que de la vertu. (La Bruyère, *Caract.*, ch. 12.)

L'*habile homme* de La Bruyère, désigné par un nom un peu plus adouci, est celui que l'on appelle un GALANT HOMME : c'est tout ce que peut opérer le Traité du vrai mérite. Le faux Panage ne peut raisonnablement se flatter que sa morale puisse faire quelque chose de mieux qu'un *honnête homme*. La Bruyère, plus profond que ces deux écrivains, plus pur dans ses principes, et plus éclairé dans ses intentions, ira peut-être jusqu'à faire un *homme de bien*.

L'Evangile fait des hommes meilleurs que tous ceux là : il réprouve les vertus feintes du GALANT HOMME, ou de l'*habile homme*; il exige quelque chose de plus pur et de plus délicat que les vertus faciles de l'*honnête homme* qui ne suit que la morale captieuse du trop commode Panage ; il donne

des motifs plus nobles et plus sûrs aux vertus réelles de l'*homme de bien*. Il n'y a que la religion qui purifie et qui affermisse les vertus humaines. (B.)

655. HABILE, SAVANT, DOCTE.

Les connaissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant*. Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur et de l'avocat, qu'ils sont *habiles;* du philosophe et du mathématicien, qu'ils sont *savans;* de l'historien et du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*.

L'*habile* semble plus entendu, le *savant* plus profond, et le *docte* plus universel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *savans* par la méditation; *doctes* par la lecture. (G.)

656. HABITANT, BOURGEOIS, CITOYEN.

Habitant se dit uniquement par rapport au lieu de la résidence ordinaire, quel qu'il soit, ville ou campagne. *Bourgeois* marque une résidence dans la ville, et un degré de condition qui tient le milieu entre la noblesse et le paysan. *Citoyen* a un rapport particulier à la société politique; il désigne un membre de l'Etat dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges et des emplois qui peuvent lui convenir, selon le rang qu'il occupe dans la république.

Les judicieuses et fidèles observations des voyageurs sur les mœurs des divers *habitans* de la terre, contribuent, autant que l'exacte description des lieux, à rendre leurs relations intéressantes. La vraie politesse ne se trouve guère que chez les courtisans et les principaux *bourgeois* des villes capitales. Dans les états républicains, rien n'est au-dessus de la qualité de *citoyen;* la personne même qui gouverne s'en fait honneur: un stadhouder, un doge, un sénateur, un député, sont d'illustres *citoyens* qui gouvernent leur patrie, et à qui les autres obéissent, moins par soumission que par une sage et libre coopération au bon gouvernement. Il n'en est pas de même dans les états monarchiques; le pouvoir y élève au-dessus de tous les autres celui qui en est saisi, et ne laisse aucun titre commun qui sente tant soit peu l'égalité. Un empereur, un roi, un duc, ne sont point des *citoyens;* ce sont des princes qui gouvernent leurs peuples, ou qui commandent à leurs sujets: ceux-ci obéissent par soumission, et le degré de modération ou d'excès dans cette soumission, fait que le vrai *citoyen* se conserve chez eux, ou qu'il s'anéantit par la servitude.

Il faut nécessairement abandonner sa patrie quand on a tous

les *habitans* pour ennemis. Le personnage le plus ridicule dans le commerce de la société, est le *bourgeois* petit-maître. Il était beau d'être simple *citoyen* romain sous les consuls; mais sous les empereurs, le consul même fut bien peu de chose; et il y a aujourd'hui plus de vraie noblesse dans un roturier suisse, qui est *citoyen* d'une patrie, que dans un bacha turc, qui est esclave d'un maître. (G.)

657. HABITATION, MAISON, SÉJOUR, DOMICILE, DEMEURE.

Une *habitation* est un lieu qu'on habite quand on veut. On a une maison dans un endroit qu'on n'habite pas; un *séjour*, dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle; un *domicile*, dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa résidence; une *demeure*, par-tout où l'on se propose d'être longtemps.

Après le *séjour* assez court et assez troublé que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre dernière *demeure*. (*Encycl.* VIII, 17.)

Le mot de *maison* désigne le bâtiment destiné à garantir des injures de l'air, des entreprises des méchans, et des attaques des bêtes féroces : une *maison* est grande ou petite, élevée ou basse, vieille ou neuve, faite de pierres ou de brique, couverte de tuiles ou de chaume, etc.

Le mot d'*habitation* caractérise l'usage que l'on fait d'une *maison* relativement à toutes ses dépendances, tant intérieures qu'extérieures : une *habitation* est commode ou incommode, saine ou malsaine, riante ou triste, etc.

Les mots de *séjour* et de *demeure* sont relatifs au plus ou au moins de temps que l'on habite dans un lieu. Le *séjour* est une *habitation* passagère, la *demeure*, une habitation plus durable : l'un et l'autre ne peuvent être que plus ou moins longs. Si l'on emploie ces mots avec d'autres épithètes, c'est qu'ils sont mis pour *maison* ou pour *habitation*, n'y ayant alors aucun besoin d'insister sur les idées accessoires qui différencient ces synonymes.

Le terme de *domicile* ajoute à l'idée d'*habitation* celle d'un rapport à la société civile et au gouvernement, et de là vient que ce terme n'est guère usité que dans le style de pratique. (B.)

658. HABLEUR, FANFARON, MENTEUR.

Hableur, qui ne dit rien sans exagérer, qui se plaît à débiter des mensonges : *fanfaron*, qui se vante, qui exagère tout ce

qui est dans les intérêts de son amour propre : *menteur*, qui dit des mensonges.

Le *hableur* se plaît à tout augmenter : s'il parle de ses voyages, il raconte cent choses qu'il n'a point vues, sans autre intérêt que le plaisir d'exagérer. S'il parle de ce qui est arrivé à un autre, il y ajoute, comme il le fait pour ses propres aventures ; il rougirait de laisser aller la vérité toute nue, il faut qu'il l'embellise, qu'il brode. Ce mot vient de l'espagnol *hablar*, parler beaucoup, *hablador*, qui parle beaucoup, et, par là, du latin *fabulari*, qui signifiait souvent *converser : fabula, fable, invention*, que les écrivains de la dernière latinité ont quelquefois pris pour *parole*. Le *hableur* est celui qui fait des fables, qui invente. Il y a dans ses récits non-seulement des mensonges, mais de l'invention : c'est sur-tout en racontant qu'il développe son caractère.

Le *fanfaron* exagère tout ce qu'il croit pouvoir lui faire honneur ; il ment par amour propre ; et comme il n'a besoin de mentir que parce que la vérité ne lui suffit pas, un *fanfaron* est ordinairement l'opposé de ce qu'il dit être : ainsi, un *fanfaron* de bravoure est presque toujours un poltron, etc. Le *fanfaron* peut être véridique sur tout ce qui ne le concerne pas ; mais s'il vient à avoir le moindre intérêt dans le sujet de la conversation, il ne faut plus compter sur sa sincérité. Ce mot vient de l'arabe *farrar*, qui signifie, dans son sens primitif, *briller, reluire*, et désigne, dans un sens accessoire, la *pompe*, le *faste*, ce qui jette de la poudre aux yeux ; par réduplication, *farfar*.

Le *menteur* est celui qui dit ce qu'il sait n'être pas vrai.

On est *hableur* par habitude, *fanfaron* par amour propre, et *menteur* par intention.

Être *hableur* ou *fanfaron* est une disposition du caractère ; être *menteur* est un résultat de la volonté.

Le *hableur* peut quelquefois se persuader à lui-même qu'il dit la vérité, parce qu'il a souvent dans l'esprit la même exagération que dans les discours. Le *fanfaron* ne cherche à persuader les autres que parce qu'il sent l'impossibilité de se persuader lui-même. Le *menteur* cherche à cacher la vérité.

Le *Dorante* de Corneille est *hableur* quand il exagère ce qu'il a fait ; *menteur* quand il se dit marié, quoiqu'il ne le soit pas ; mais il n'est point *fanfaron*, car il est brave. (F. G.)

659. HAINE, AVERSION, ANTIPATHIE, RÉPUGNANCE.

Le mot de *haine* s'applique plus ordinairement aux personnes. Les mots d'*aversion* et d'*antipathie* conviennent à tout également. On ne se sert de celui de *répugnance* qu'à

l'égard des actions, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de faire quelque chose.

La *haine* est plus volontaire, et paraît jeter ses racines dans la passion ou dans le ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel. L'*aversion* et l'*antipathie* sont moins dépendantes de la liberté, et paraissent avoir leurs sources dans le tempérament ou dans le goût naturel; mais avec cette différence, que l'*aversion* a des causes plus connues, et que l'*antipathie* en a de plus secrètes. Pour la *répugnance*, elle n'est pas, comme les autres, une habitude qui dure; c'est un sentiment passager, causé par la peine ou par le dégoût de ce qu'on est obligé de faire.

Les manières impertinentes et les mauvaises qualités qu'on remarque dans les personnes, ou qu'on leur attribue, nourrissent la *haine;* elle ne cesse que quand on commence à les regarder avec d'autres yeux, soit par reconnaissance pour quelque service, ou par un mouvement d'intérêt. Les défauts que nous avons en horreur, et les façons d'agir opposées aux nôtres, nous donnent de l'*aversion* pour les personnes qui les ont; elle ne cesse que lorsque ces personnes changent, et s'accommodent à notre esprit et à nos mœurs, ou que nous changeons nous-mêmes en prenant leurs inclinations. La différence du tempérament, la singularité de l'humeur, l'esprit particulier, et le je ne sais quoi d'un air qui déplaît, produisent l'*antipathie;* elle dure jusqu'à ce que les ressorts secrets du sang et de la nature aient fait un assez grand changement dans le goût pour qu'il soit universel ou entièrement soumis à la raison. Une infinité de motifs particuliers peuvent causer la *répugnance* qu'on a à user des choses ou à les faire, selon la nature de ces choses, les occasions et les circonstances; on ne la sent qu'autant qu'on est contraint par les autres, ou qu'on se contraint soi-même.

La *haine* fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait, et y noircit jusqu'aux vertus. L'*aversion* fait qu'on évite les gens, et qu'on en regarde la société comme quelque chose de fort désagréable. L'*antipathie* fait qu'on ne peut les souffrir, et nous en rend la compagnie fatigante. La *répugnance* empêche qu'on ne fasse les choses de bonne grace, et donne un air gêné, qui fait voir que ce n'est pas le cœur qui commande ce qu'on exécute.

Il y a moins loin, comme l'a dit un homme d'esprit, de la *haine* à l'amour, que de la *haine* à l'indifférence. C'est quelquefois pour ceux avec qui le devoir nous engage à vivre, que nous avons le plus d'*aversion*. Rien ne dépend moins de nous que l'*antipathie;* tout ce que nous pouvons faire, c'est de la

dissimuler. On ne doit jamais faire avec *répugnance* ce que la raison, l'honneur et le devoir, exigent.

Il ne faut avoir de la *haine* que pour le vice ; de l'*aversion* que pour ce qui est nuisible ; de l'*antipathie* que pour ce qui porte au crime ; et de la *répugnance* que pour les fausses démarches, ou pour ce qui peut donner atteinte à la réputation. (G.)

660. HAMEAU, VILLAGE, BOURG.

Ces trois termes désignent également un assemblage de plusieurs maisons destinées à loger les gens de la campagne.

La privation d'un marché distingue un *village* d'un *bourg*, comme la privation d'une église paroissiale distingue un *hameau* d'un *village*.

Si l'on élève donc l'une auprès de l'autre quelques maisons rustiques, voilà un *hameau :* ajoutez à ce *hameau* une église paroissiale, c'est un *village :* faites tenir dans ce *village* un marché réglé, vous aurez un *bourg*. (B.)

661. HALEINE, SOUFFLE.

Ces mots désignent particulièrement l'émission ou la sortie de l'air chassé des poumons. Ouvrez la bouche, et laissez sortir cet air de lui-même ou par le mouvement seul des poumons et sans efforts, c'est l'*haleine :* rapprochez les deux coins de la bouche, et poussez l'air avec un effort particulier, c'est le *souffle*.

Le *souffle*, pressé et contraint, devient plus fort et plus sensible que la simple *haleine* libre et épandue. Produits d'une manière différente, ils produisent des effets différens. Avec l'*haleine*, vous échauffez ; vous refroidissez avec le *souffle*. Le *souffle* a perdu, par la pression des lèvres, la chaleur de l'*haleine*. Votre *haleine* fera vaciller la lumière d'une bougie ; votre *souffle* l'éteindra. Le *souffle* ramasse en un point toute l'*haleine*, et en augmente la force par l'impulsion.

Le mot *haleine* indique particulièrement le jeu habituel de la respiration ; et on lui attribue des qualités habituelles. Le mot *souffle* ne marque proprement qu'un acte particulier ou un état accidentel de la respiration, et des modifications passagères.

L'*haleine* manque, on est hors d'*haleine*, on reprend *haleine*, etc. Toutes ces manières de parler ont un rapport marqué avec le cours ordinaire de la respiration. L'homme excédé de fatigue *souffle*, a le *souffle* fort et précipité, il est *essoufflé ;* il ne s'agit là que d'un état accidentel et passager.

L'*haleine* et le *souffle* appartiennent aussi aux vents : mais

leur *souffle* est de même plus fort et plus sensible que leur *haleine*. Vous direz le *souffle* des aquilons, et l'*haleine* des zéphirs. Une douce agitation de l'air n'est qu'une *haleine :* mais un léger courant d'air est un *souffle*. (R.)

662. HAPPER, ATTRAPER.

Happer exprime l'action de saisir une chose sur laquelle on s'élance par un mouvement brusque et soudain ; *attraper*, l'action de saisir une chose que l'on poursuit, ou de s'emparer d'une chose que l'on guette.

Happer est imitatif, et exprime particulièrement l'action d'un chien qui, par un mouvement brusque du corps et de la gueule, saisit ce qu'on lui présente ou ce qui se trouve à sa portée. *Attraper* signifie proprement prendre au piége et comme dans une *trappe :* c'est figurément qu'il signifie tromper, faire tomber dans une erreur, dans une méprise, dans un piége quelconque. C'est par extension qu'on l'applique à l'action de saisir ce qu'on a guetté ou poursuivi : par une extension encore plus forte, il signifie quelquefois atteindre. Un chien *happe* tout ce qu'il peut *attraper*.

Les sergens *happent* un homme qu'ils surprennent au passage: la maréchaussée *attrape* un malfaiteur qui s'est long-temps dérobé à ses poursuites. (F. G.)

663. HARCELER, AGACER, PROVOQUER.

Harceler indique une action qui inquiète, tourmente celui qui la subit. *Agacer* désigne l'intention de plaisanter et d'exciter à la plaisanterie. *Provoquer* exprime une attaque faite à dessein d'engager celui qui est *provoqué* à se défendre.

Un fâcheux nous *harcèle* par ses importunités ; un railleur nous *agace* par ses sarcasmes ; un ennemi nous *provoque* par ses insultes.

Il est toujours ennuyeux d'être *harcelé*, quelquefois désagréable d'être *agacé* par quelqu'un à qui on ne veut pas répondre, et souvent funeste de *provoquer* un adversaire plus fort que soi.

Agacer est le moins inquiétant des trois; il exprime même quelquefois le dessein d'engager par des manières attrayantes. Une coquette *agace* tout le monde. *Harceler* indique une suite d'actions importunes, désagréables. On peut quelquefois *provoquer* vivement d'un seul mot.

Etre *agacé* par une femme dont on ne se soucie pas, *harcelé* par un homme à qui l'on ne peut rendre le service qu'il demande, *provoqué* quand on ne peut se venger, sont trois choses presque aussi fâcheuses l'une que l'autre.

Harceler ne suppose pas toujours dans celui qui *harcèle*, la volonté d'être désagréable à celui qui est *harcelé;* il indique souvent un but personnel à celui qui *harcèle*. *Agacer* suppose toujours, de la part de celui qui *agace*, l'intention d'être remarqué. *Provoquer* indique le desir d'irriter, d'insulter celui à qui l'on s'adresse. (F. G.)

664. HARDIESSE, AUDACE, EFFRONTERIE.

Il y a, dans la *hardiesse*, quelque chose de mâle; dans l'*audace*, quelque chose d'emporté; dans l'*effronterie*, quelque chose d'incivil.

La *hardiesse* marque du courage et de l'assurance. L'*audace* marque de la hauteur et de la témérité. L'*effronterie* marque de l'impudence.

Une personne *hardie* parle avec fermeté; ni la qualité, ni le rang, ni la fierté de ceux à qui elle adresse le discours, ne la démontent point. Une personne *audacieuse* parle d'un ton élevé; son humeur hautaine lui fait oublier ce qu'elle doit à ses supérieurs. Une personne *effrontée* parle d'un air insolent; son peu d'éducation fait qu'elle n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté, ni les règles de la bienséance.

La *hardiesse* est de mise auprès des grands; les gens timides passent chez eux pour des sots. L'*audace* nuit aux subalternes; les supérieurs veulent de la soumission, et rendent toujours de mauvais services à ceux qui n'ont pas assez respecté leur autorité. L'*effronterie* fait qu'on déplaît à tout le monde, et qu'on passe chez les honnêtes gens pour être d'une vile naissance.

On n'est guère propre aux grands emplois, si l'on n'est un peu *hardi*. Un homme d'un caractère *audacieux* peut servir à insulter l'ennemi. Un *effronté* n'est bon qu'à faire rougir ceux qui l'emploient.

Il me semble que la *hardiesse* est pour les grandes qualités de l'ame, ce que le ressort est pour les autres pièces d'une montre; elle met tout en mouvement sans rien déranger, au lieu que l'*audace*, semblable à la main impétueuse d'un étourdi, met le désordre et le fracas dans ce qui était fait pour l'accord et pour l'harmonie. A l'égard de l'*effronterie*, elle n'agit point du tout sur les grandes qualités, parce qu'elles ne se trouvent jamais ensemble; son influence ne regarde que ce qu'il y a de mauvais; elle répand sur les défauts de l'ame, un coloris qui les rend encore plus laids qu'ils ne le sont par eux-mêmes. (G.)

665. HARGNEUX, QUERELLEUR.

Hargneux, qui est d'humeur chagrine. *Querelleur*, qui est d'humeur chicaneuse.

Un homme *hargneux* est toujours un peu triste; on le dirait mécontent de lui et des autres. Un homme *querelleur* peut avoir l'humeur gaie; il cherche à mécontenter les autres.

Un homme *hargneux* trouve par-tout des torts. Un homme *querelleur* en cherche par-tout.

Un homme *hargneux* est grognon; un homme *querelleur* est contrariant. On peut être *querelleur* sans être *hargneux*; mais un homme *hargneux* est presque toujours *querelleur*.

Le mot *hargneux* porte nos idées sur l'homme lui-même qui a ce triste caractère, plutôt que sur les preuves qu'il en donne: le mot *querelleur* les dirige plutôt sur l'effet de ce défaut que sur le défaut même, plutôt sur le désagrément des *querelles* que sur l'homme qui les cherche.

On évite un homme *hargneux*; on craint un homme *querelleur*. (F. G.)

666. HASARD, FORTUNE, SORT, DESTIN.

Le *hasard* ne forme ni ordre ni dessein; on ne lui attribue ni connaissance ni volonté; et ses événemens sont toujours très-incertains. La *fortune* forme des plans et des desseins, mais sans choix; on lui attribue une volonté sans discernement; et l'on dit qu'elle agit en aveugle. Le *sort* suppose des différences et un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermination cachée, qui laisse dans le doute jusqu'au moment qu'elle se manifeste. Le *destin* forme des desseins, des ordres et des enchaînemens de causes; on lui attribue la connaissance, la volonté et le pouvoir; ses vues sont fixes et déterminées.

Le *hasard* fait, la *fortune* veut, le *sort* décide, le *destin* ordonne.

La plupart des succès sont plus l'effet du *hasard* que de l'habileté. Il en coûte beaucoup au repos, pour contraindre la *fortune* à nous regarder d'un œil favorable. On a vu des intrépides abandonner volontairement leur vie au *sort* du dé. Tout ce qui est écrit dans le livre du *destin* est inévitable, parce qu'on ne peut ni forcer son tempérament, ni voir au-delà de la portée de ses lumières. (G.)

667. HASARDER RISQUER.

Le premier de ces mots n'indique que l'incertitude du succès: le second menace d'une mauvaise issue.

A choses égales on *hasarde*; avec du désavantage on *risque*.

Vous *hasardez* en jouant contre votre égal; vous *risquez* contre un joueur plus habile. Si vous *risquez* peu pour avoir beaucoup proportionnellement, vous *hasardez*.

L'homme froid et prudent *hasarde* peu; l'homme ardent et intrépide *risque* beaucoup. Celui-ci fera des coups de main ; et celui-là des coups de tête.

Dans le cours ordinaires des choses, *qui ne* hasarde *rien n'a rien*, dit le proverbe : dans les cas extrêmes, selon une autre façon de parler proverbiale, *on risque le tout pour le tout.*

La raison même *hasarde;* la passion *risque.* Toute notre vie n'est qu'un calcul de probabilités : la folie ne calcule pas ou calcule mal.

Le joueur qui, avec une fortune de 100,000 livres, *hasarde* 50,000 livres au pair, ne songe pas qu'il *risque* de perdre la moitié de son bien : et que s'il gagne, sa fortune ne sera que d'un tiers plus forte. Voyez les tables de probabilités de Buffon.

Le mot *hasarder* n'indique pas un succès, un événement plutôt que l'autre, tandis que *risquer* sert à indiquer dans la phrase tel ou tel genre d'événement; ainsi, on *hasarde* son argent, on *risque* de le perdre et même d'en gagner.

Hasarder suppose toujours une action libre; vous *hasardez* avec connaissance de cause, et parce que vous voulez. Mais *risquer* n'exige pas toujours un choix de votre part; vous *risquez* quelquefois sans le savoir et sans le vouloir. *Hasarder*, c'est mettre au *hasard : risquer*, c'est mettre en *risque* ou y être. Ainsi dans les phrases suivantes, *risquer* a un sens passif que *hasarder* ne saurait avoir.

L'homme qui se *hasarde* le moins, *risque* à chaque instant de périr par mille accidens. Cette considération fait que les uns exposent témérairement leur vie aux *hasards*; et que les autres craignent de la perdre sans *risque* apparent. Il est clair que le *risque* couru dans ces cas-là, n'est pas un *hasard* que l'on ait cherché. (R.)

668. HATER, PRESSER, DÉPÊCHER, ACCÉLÉRER.

Hâter marque une diligence plus ou moins grande et soutenue : *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche ; *dépêcher*, une activité inquiète et empressée même jusqu'à la précipitation : *accélérer*, un accroissement de vîtesse ou un redoublement d'activité.

On *hâte* la chose quand elle serait trop lente ou trop tardive : on la *presse* lorsqu'on *presse* ou qu'on est *pressé* : on se *dépêche* lorsqu'il ne s'agit que de la finir et de s'en débarrasser : on l'*accélère* lorsqu'elle va trop doucement ou qu'elle se ralentit.

Le moyen le plus sûr de faire à propos et bien, est de se

hâter lentement. A se *presser*, il y a le risque de ne faire ni bien ni bientôt. Pour avoir vîte fait la besogne tellement quellement, il n'est que de se *dépêcher*. Faites ce que vous faites, et vous en *accélèrerez* la conclusion.

L'homme actif et diligent *hâte*; l'homme ardent et impétueux *presse;* l'homme expéditif et impatient *dépêche;* l'homme prévoyant et soigneux *accélère*. (R.)

669. HATIF, PRÉCOCE, PRÉMATURÉ.

Ces épithètes servent à désigner une maturité avancée.

Hâtif, qui se hâte qui fait diligence, qui vient de bonne heure: voyez dans l'article précédent l'explication du verbe *hâter*. *Précoce*, qui prévient la saison, qui mûrit avant le temps, qui arrive avant les autres. *Prématuré* dont la maturité accélérée prévient la saison, ou dont on prévient la maturité.

Hâtif indique seulement une chose avancée; *précoce* et *prématuré* marquent la circonstance de *devancer* ou *prévenir* la saison, le temps propre, les productions du même genre: *précoce* n'exprime point d'autre idée. *Prématuré* désigne une maturité forcée ou une fausse maturité, quelque chose qui est contre nature; c'est le sens ordinaire que nous lui donnons au figuré. Ainsi la chose *précoce* arrive avant la saison, et la chose *prématurée* arrive avant la saison propre, et hors de saison: telle est l'entreprise *prématurée*. Ce qui est *précoce* est hors de l'ordre commun; ce qui est *prématuré* est contre l'ordre naturel.

La diligence et la vîtesse distinguent le *hâtif:* la célérité et l'antériorité, le *précoce:* la précipitation et l'anticipation, le *prématuré*.

Les fruits qui viennent les premiers ou dans la primeur, sont *hâtifs*. Les fruits qui viennent naturellement ou par une bonne culture, avant la saison propre à leur espèce, sont *précoces*. Les fruits qui viennent par force avant la saison convenable, et trop tôt pour acquérir la bonté et la perfection de leur maturité naturelle, sont *prématurés*.

Ces mots s'appliquent figurément à l'esprit, à la raison, aux qualités et aux objets qui, par la succession de leurs développemens et de leurs accroissemens, ou par des périodes et des révolutions marquées, ont de l'analogie avec le cours ordinaire de la végétation; et les mêmes nuances les distinguent encore.

Ainsi la valeur qui n'attend pas le nombre des années, est *hâtive:* la raison qui étonne dans l'enfance, est *précoce:* la crainte qui prévoit un danger si éloigné, qu'il n'est, pour ainsi dire, que possible, est *prématurée*.

La nature est *hâtive* dans les femmes, et toutefois, avec leur constitution délicate et sujette à beaucoup de maladies particulières, en général elles vivent plus long-temps que les hommes. Il y a des esprits *précoces*, mais l'Histoire des Enfans célèbres prouve la vérité de cette remarque, que s'ils portent des fleurs avant le temps, rarement produisent-ils des fruits. La fécondité des Indiennes est vraiment *prématurée ;* elles sont encore des enfans qu'elles cessent d'en faire.

Quoique *hâtif* soit un mot consacré dans le jardinage, il n'exprime point par lui-même la maturité avancée des productions de la terre : il est également applicable à tout ce qui vient de bonne heure. Au propre, on *hâte* ses pas comme on *hâte* des fruits. *Hâtif* est le contraire de *tardif :* comme on dit des *cerises hâtives* et des *cerises tardives ;* on aura raison de dire des *gelées hâtives*, ainsi qu'on dit des *gelées tardives.*

Précoce est si propre au jardinage, qu'on dit des *précoces* pour des fruits *précoces.*

Prématuré est évidemment propre à ce qui s'appelle *mûr ;* et cette qualité regarde proprement les fruits. Ainsi, à proprement parler, les fleurs ne sont pas *prématurées*, elles sont *précoces ;* mais les fruits sont *précoces* et *prématurés.* (R.)

670. HAUT, HAUTAIN, ALTIER.

Hautain et *altier* modifient, par des idées accessoires, celle de *haut.*

Hautain signifie ce qui vient d'un cœur, d'un esprit, d'un naturel, *haut ;* ce qui marque, respire, affecte, affiche la *hauteur*. *Altier* veut proprement dire *très-haut*, fort *haut*, qui a une *hauteur* décidée, prédominante.

Haut est un mot simple, générique et variable, qui, au physique, marque l'élévation perpendiculaire ou la dimension au-dessus de l'horizon; au figuré, l'élévation en pouvoir, en dignité, etc., ainsi que la grandeur, l'excellence la supériorité en tout genre; et, dans le sens de *hautain*, la fierté, l'orgueil. *Hautain* ne se dit proprement que des personnes, et, vraisemblablement par cette raison, nos anciens écrivains l'employaient souvent dans la simple acception de *haut*, pour exprimer la *hauteur* morale de l'homme en bonne ou en mauvaise part.

Altier se dit particulièrement des personnes; mais comme son acception est celle de *très-haut*, très-élevé, La Motte a pu dire, dans une ode, des *forêts altières*. La cime *altière* d'un cèdre figurera bien dans une description poétique; et ce mot sera particulièrement adopté dans le style soutenu.

Haut exprimant la *hauteur* morale de l'homme, se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant les applications; car

il y a une *hauteur* comme une fierté, un orgueil convenable. *Hautain* se prend ordinairement en mauvaise part; mais la métaphore, et en général la poésie, le dépouillent quelquefois de son idée vicieuse, et le ramènent à l'ancien usage. Ainsi J. B. Rousseau dit *une lyre fière et hautaine*. *Altier* peut être pris en bonne part, sur-tout quand la grande *hauteur*, la sublime élévation, est propre au sujet. M. de Voltaire dit indifféremment, dans la *Henriade*, *la tête altière* de la vérité, du calvinisme, de la discorde, etc. Jupiter doit avoir les sourcils *altiers*. Il y a quelque chose d'*altier* dans le front de la majesté, etc. On dit l'aigle *altier*. Dans la *Henriade*, Essex paraît au milieu de nos guerriers :

> Tel que dans nos jardins un palmier sourcilleux
> A nos ormes touffus mêlant sa tête *altière*,
> Paraît s'enorgueillir d'une tige étrangère.

La *hauteur*, dans l'homme *haut*, est pure et simple; mais susceptible de toutes sortes de modifications. Dans l'homme *hautain*, elle est vaniteuse, boursouflée, glorieuse, importante, dédaigneuse, arrogante, jactantieuse, superbe. Dans l'homme *altier*, elle est dure, ferme, imposante, impérieuse, absolue.

L'homme *haut* ne s'abaisse pas; l'homme *hautain* vous rabaisse; l'homme *altier* veut vous asservir plutôt que vous abaisser.

La noblesse rend naturellement *haut*, parce qu'elle vous élève au-dessus des autres. La grandeur rend *hautain*; car, par sa *hauteur* et avec son éclat, tout paraît, loin d'elle, petit, obscur. Le pouvoir rend *altier*, puisque, de droit ou par l'habitude, vous n'avez qu'à vouloir, les choses sont.

L'air haut loin d'imposer une sorte de respect, comme l'air grand, ou de préparer à l'estime, comme l'air noble, met en garde et indispose l'amour propre des autres contre les prétentions sèches de l'orgueil, qui font qu'on vous craint et vous évite si on en a la facilité, ou qu'on se roidit et qu'on vous défie s'il faut rester en face. Les manières *hautaines*, gestes d'un personnage comique qui chausse le cothurne, excitent, comme une offense générale et publique, le ressentiment de tout le monde, et découvrent l'enflure d'un petit esprit aux traits du ridicule qui le perce de toutes parts. Le ton *altier*, s'il fait trembler le faible, le lâche, l'esclave, révolte la liberté des autres, provoque la résistance et la ligue, réveille l'horreur indocile et inflexible de la tyrannie, lors même qu'il n'est que l'organe de la raison, de la justice, de la légitime autorité. (R.)

671. HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE.

Hérédité (terme de pratique), *héritage* (terme vulgaire), succession dont on *hérite*, c'est-à-dire dont on devient le maître (lat. *herus*), par la mort de l'ancien maître. L'*héritier* est le maître nouveau.

La terminaison *age* désigne la chose; et la terminaison *ité*, la qualité. *Héritage* indique proprement les biens dont on *hérite; hérédité*, la qualité ou la destination des biens, en vertu de laquelle on en *hérite*. L'*hérédité*, à proprement parler, est la succession aux droits du défunt; et l'*héritage*, la succession à ses biens. La propriété ou le domaine que le testament ou la loi vous défère, forme l'*hérédité* : le bien ou le fonds que l'ancien possesseur vous laisse, constitue l'*héritage*. En vous portant pour héritier, vous entrez dans l'*hérédité*, et vous prenez ensuite possession de l'*héritage*. Sans toucher à l'*héritage*, vous vous immiscez dans l'*hérédité* par un acte simple d'*héritier*.

Hérédité désigne si bien une qualité distinctive ou un droit particulier attaché à la chose, qu'on dit l'*hérédité* d'une charge ou d'un office, pour annoncer que l'office ou la charge est héréditaire par concession du prince. *Héritage* désigne si particulièrement les biens mêmes, qu'on appelle *héritage* un domaine, un fonds de terre, et qu'on dit, en conséquence, vendre, acquérir, mettre en valeur, améliorer un *héritage*. (R.)

672. HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE.

L'*hérésie* est une opinion particulière, une erreur à laquelle on s'attache fortement, et par laquelle on se sépare de la communion.

L'*hétérodoxie* est dans l'opinion qui s'écarte de l'opinion reçue.

Hérétique exprime ce qui sépare et rompt l'union; *hétérodoxe*, ce qui détruit la conformité.

Un sentiment *hérétique* est un sentiment contraire à celui de l'Eglise catholique ou universelle. Une opinion *hétérodoxe* est une opinion contraire à la foi ou à la règle des fidèles.

Hérétique désigne la scission, ce qui fait secte ou appartient à une secte. *Hétérodoxe* n'indique que la discordance sans aucune idée de parti ou de relation avec un parti.

Il y a dans l'*hérétique* un caractère d'opiniâtreté, de révolte, d'indépendance; il n'y a dans l'*hétérodoxe* que l'écart de l'erreur, d'une fausse croyance, d'un déréglement d'esprit.

Nous qualifions proprement d'*hérétiques* ceux qui, frappés d'anathême par l'Eglise, en restent opiniâtrément séparés. La qualification d'*hétérodoxe* n'emportera que le reproche ou l'accusation d'erreur. (R.)

673. HÉROS, GRAND HOMME.

L'un et l'autre ont des qualités brillantes qui excitent l'admiration des autres hommes, et qui peuvent avoir une grande influence sur le bien public; mais l'un est bien différent de l'autre. (B.)

Il semble que le *héros* est d'un seul métier, qui est celui de la guerre; et que le *grand homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour: l'un et l'autre, mis ensemble, ne pèsent pas un homme de bien.

Dans la guerre, la distinction entre le *héros* et le *grand homme* est délicate: toutes les vertus militaires font l'un et l'autre. Il semble néanmoins que le premier soit jeune, entreprenant, d'une haute valeur, ferme dans les périls, intrépide; que l'autre excelle par un grand sens, par une vaste prévoyance, par une haute capacité et par une longue expérience. Peut-être qu'Alexandre n'était qu'un *héros*, et que César était un *grand homme*. (La Bruyère, *Caract.*, ch. 2.)

Le terme de *héros*, dans son origine, était consacré à celui qui réunissait les vertus guerrières aux vertus morales et politiques, qui soutenait les revers avec constance, et qui affrontait les périls avec fermeté. L'*héroïsme* supposait le *grand homme*. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers qui portent au plus haut degré les talens et les vertus militaires; vertus qui souvent, aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de vertus au lieu de celui de qualités.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, et très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament et d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le *grand homme* est bien autre chose: il joint au talent et au génie la plupart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux et nobles motifs; il n'envisage que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'Etat et le bonheur des peuples. Le nom de César donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurèle ou d'Alfred, nous présente un *grand homme*. Titus réunissait les qualités du *héros* et celles du *grand homme*.

Le titre de *héros* dépend du succès; celui de *grand homme* n'en dépend pas toujours: son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité comme dans les malheurs. Le titre de *héros* ne peut convenir qu'aux guerriers; mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime

de *grand homme*; le *héros* y a même plus le droit qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talens, sont les vertus d'un *grand homme;* la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connaissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros :* mais le parfait *héros* est celui qui joint à toute la capacité et à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour et un désir sincère de la félicité publique. (*Encycl.* VII. 182.)

674. HISTOIRE, FASTES, CHRONIQUES, ANNALES, MÉMOIRES, COMMENTAIRES, RELATIONS, ANECDOTES, VIE.

La critique me reprochera peut-être de réunir dans cet article le genre et des espèces qu'on ne confondrait jamais ensemble. Si le tableau en devient plus agréable et plus commode pour le lecteur, je veux bien avoir tort. Bacon m'a fourni l'idée de cet article et beaucoup de matériaux. Il est vrai que Bacon ne faisait pas des synonymes.

1° L'*histoire* est l'exposition ou la narration, tempérée quant à la forme, et savante quant au fond, liée et suivie des faits et des événemens mémorables les plus propres à nous faire connaître les hommes, les nations, les empires, etc. On a tout dit sur cette matière. Lucien, en trois ou quatres pages de son petit traité, *Comment il faut écrire l'histoire*, donne sur ce sujet plus de bonnes instructions, et avec beaucoup plus de sel et d'agrément, qu'il n'y en a dans plusieurs gros traités modernes.

Il y a des *histoires* universelles, des *histoires* générales d'une contrée, des *histoires* particulières, etc., avec des subdivisions à l'infini.

2° Les *fastes* sont des espèces de tablettes, ou des notes, des inscriptions, des nomenclatures, en un mot, des souvenirs de changemens authentiques dans l'ordre public, d'actes solennels, d'institution nouvelles, d'origines importantes, de personnages illustres, les plus dignes d'être transmis à la postérité. Cneius Flavius compila le premier, à Rome, des *fastes* pour annoncer au peuple les jours de plaidoirie ou de palais. On eut ensuite des *fastes sacrés*, des *fastes consulaires*, etc., espèce de calendrier où l'on annonçait les fêtes, les assemblées publiques, les jeux publics, les magistrats élus, les jours heureux ou malheureux.

Nos modernes abrégés chronologiques peuvent servir à donner une idée du genre et de la manière des *fastes*.

3° La *chronique* est l'*histoire* des temps, ou l'*histoire* chro-

nologique divisée selon l'ordre des temps. La chronologie est son objet principal. La plus ancienne des *chroniques* conservées, celle des marbres de Paros ou d'Arondel, ne marque certains événemens, tels qu'une fondation, une émigration, des morts célèbres, que pour fixer le temps écoulé depuis leur arrivée. Les savans qui, comme Marsham et Petau, ont écrit des *chroniques*, semblent aussi subordonner les faits aux dates, en discutant, éclaircissant et déterminant les époques.

Les gazettes sont des espèces de *chroniques*.

4° Les *annales* sont des *chroniques*, ou des *histoires* chronologiques divisées par *années*, comme les journaux proprement dits le sont par *jours*. La *chronique* des Grecs était réglée par les Olympiades, et celle des Romains par les Consulats.

Un savant Romain, cité par Aulu-Gelle, prétendait que l'*histoire* diffère des *annales*, en ce que l'historien parle du temps présent, et rapporte ce qu'il a vu, tandis que l'annaliste parle du temps passé, et rapporte ce qu'il n'a point vu. Cette distinction, appuyée par Servius, est fondée sur ce que le mot *histoire* signifie en grec une *expérience propre*. Tacite, dans la division de son grand ouvrage, paraît s'y être conformé. Mais Aulu-Gelle établit fort bien que l'*histoire* est à l'égard des *annales* ce que le genre est à l'espèce. On ajoute, d'après Cicéron, que les *annales* se bornent à exposer les faits sans ornemens, *année* par *année*; au lieu que l'*histoire* raisonne sur ces mêmes faits, dont elle recherche les causes, les motifs, les ressorts, etc.

5° Les *mémoires* sont, comme le dit fort bien Bacon, les matériaux de l'*histoire*. Aussi plusieurs de ses ouvrages sont-ils intitulés *Mémoires pour servir à l'Histoire*, comme ceux de d'*Avrigny*. Le style de ce genre est libre; on peut y discuter les faits; on y développe les affaires; on y entre dans les détails. L'historien puise sur-tout dans les *mémoires* des gens employés aux affaires, acteurs ou témoins dignes de foi; tels que Comines, Sully, Bassompière, le cardinal de Retz, etc. Bougeant écrivait l'*histoire* d'un *traité de paix* sur les *mémoires* d'un grand négociateur.

Les *mémoires* (ainsi que le mot le porte) ont été ainsi appelés, parce qu'ils conservent et fixent la *mémoire* des choses.

6° Les *commentaires* sont de canevas d'*histoires* ou des *mémoires* sommaires. Plutarque appelle les *commentaires* de César, des éphémérides qui fournissent le fond ou la matière à l'*histoire*. Cicéron dit: ce n'est pas un discours, c'est une table de matières, ou un *commentaire* un peu moins sec.

7° La relation est le récit ou le rapport circonstancié d'un événement, d'une entreprise, d'une conjuration, d'un traité,

d'une révolution, d'une fête, d'un voyage, etc. Le mérite de ce genre consiste sur-tout dans l'exactitude, le choix, l'utilité des détails et la vérité des couleurs. « On n'a presque point de bonnes relations de batailles, dit Leibnitz : la plupart de celles de Tite-Live paraissent imaginaires autant que celles de Quinte-Curce. »

8° Les *anecdotes* sont des recueils de faits secrets, des particularités curieuses, propres à éclaircir les mystères de la politique et à développer les ressorts cachés des événemens. L'objet de ce genre est de manifester les causes, les mobiles, les ressorts inconnus; ces causes souvent si petites qui produisent les grands effets; ces mobiles souvent frivoles, qui inspirent d'importantes résolutions; ces ressorts souvent si fragiles qui opèrent les révolutions les plus mémorables. Aussi les Anglais appellent-ils ce genre singulier, *histoire digérée;* c'est l'*Histoire secrète.*

9° La *vie* est l'*histoire* de l'homme dans tous les momens et dans toutes les circonstances; jusque dans sa maison, dans sa famille, au milieu de ses amis, avec lui-même. L'*histoire* nous dépeint l'homme en habit de parade, ou l'homme public. la *vie* nous peint l'homme, comme on dit, en déshabillé, ou l'homme privé. Celle-là donne plus à l'admiration, celle-ci à l'exemple. (R.)

675. HISTORIOGRAPHE, HISTORIEN.

Historiographe, titre fort différent de celui d'*historien.* On appelle communément en France *historiographe* l'homme de lettre pensionné, et comme on disait autrefois appointé pour écrire l'histoire. Alain Chartier fut *historiographe* de Charles VII. Depuis ce temps, il y eut souvent des *historiographes* de France en titre; et l'usage fut de leur donner des brevets de conseillers d'état, avec les provisions de leur charge. Ils étaient commensaux de la maison du roi.

A Venise, c'est toujours un noble du sénat qui a ce titre et cette fonction. Il est bien difficile que l'*historiographe* d'un prince ne soit pas un menteur. Celui d'une république flatte moins, mais il ne dit pas toutes les vérités.

Chaque souverain choisit son *historiographe.* Pélisson fut d'abord choisi par Louis XIV pour écrire les événemens de son règne. Racine, le plus élégant des poëtes, et Boileau, le plus correct, furent ensuite substitués à Pélisson.

Peut-être le propre d'un *historiographe* est de rassembler les matériaux, et on est *historien* quand on les met en œuvre. Le premier peut amasser; le second, choisir et arranger L'*historiographe* tient plus de l'annaliste simple, et l'*historien*

semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence. Ce n'est pas la peine de dire ici que l'un et l'autre doivent également dire la vérité : mais on peut examiner cette grande loi de Cicéron : *Ne quid veri tacere non audeat :* qu'il faut oser ne taire aucune vérité.

Gardons-nous de ce respect humain, quand il s'agit des fautes publiques reconnues, des prévarications, des injustices que le malheur des temps a arrachées à des corps respectables ! On ne saurait trop les mettre au jour ; ce sont des phares qui avertissent ces corps toujours subsistans de ne plus se briser aux mêmes écueils. (*Voltaire*, édition de Kell, t. 41, in-8.)

676. HOMME DE BIEN, HOMME D'HONNEUR, HONNÊTE HOMME.

Il me semble que l'*homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la religion ; l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société ; et l'*honnête homme*, celui qui ne perd pas de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle.

L'*homme de bien* fait des aumônes ; l'*homme d'honneur* ne manque point à sa promesse ; l'*honnête homme* rend la justice, même à son ennemi. L'*honnête homme* est de tout pays : l'*homme de bien* et l'*homme d'honneur* ne doivent point faire des choses que l'*honnête homme* ne se permet pas. (*Encycl.* II, 244.)

677. HOMME DE SENS, HOMME DE BON SENS.

Il y a bien de la différence dans notre langue entre un *homme de sens* et l'*homme de bon sens*. L'*homme de sens* a de la profondeur dans les connaissances, et beaucoup d'exactitude dans le jugement ; c'est un titre dont tout homme peut être flatté. L'*homme de bon sens* au contraire passe pour un homme si ordinaire, qu'on croit pouvoir se donner pour tel sans vanité ; c'est celui qui a assez de jugement et d'intelligence, pour se tirer à son avantage des affaires ordinaires de la société. (*Encycl.* II, 329.)

678. L'HOMME VRAI, L'HOMME FRANC.

L'*homme vrai* dit fidèlement ce qui est : l'*homme franc* dit librement ce qu'il pense.

L'*homme vrai* dit seulement les choses comme elles sont : l'*homme franc*, libre dans ses discours, dit sont sentiment sur les choses, à cœur ouvert.

L'*homme vrai* est incapable de fausseté, et ne connaît pas le mensonge; l'*homme franc* est incapable de dissimulation, et ne connaît pas la politique. Vous opposerez à celui-là le personnage faux, à celui-ci le personnage dissimulé.

L'*homme vrai* dit sa pensée, parce qu'elle est la vérité : l'*homme franc* dit la vérité, parce qu'elle est sa pensée.

La première de ces qualités tient à la droiture naturelle du cœur, ou à un sentiment profond de l'ordre qui ne permet pas de trahir la vérité. La seconde appartient à un esprit dominé par sa pensée et secondé par une humeur brusque, vive, indocile, libre de toute contrainte, qui ne lui permet pas de dissimuler ce qu'il pense.

Soumis à cette règle, l'*homme vrai* ne parle que quand il le faut, et ne dit que ce qu'il doit dire. Mené par son penchant, l'*homme franc* parlera quelquefois quand il faudra se taire, et dira ce qu'il ne devra pas dire.

Il faut du courage à l'*homme vrai* qui ne peut pas toujours dire la vérité sans danger. Il y a plutôt de la hardiesse dans l'*homme franc* qui ne s'arrête pas à considérer, à calculer le danger.

Si l'*homme vrai* voulait trahir la vérité, sa honte le trahirait : si l'*homme franc* voulait trahir sa pensée, sa contrainte le décèlerait.

C'est un ami utile que l'*homme vrai* : c'est encore un ennemi utile que l'*homme franc*. (R.)

679. HONNÊTE, CIVIL, POLI, GRACIEUX, AFFABLE.

Nous sommes *honnêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société. Nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre. Nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons. Nous sommes *gracieux* par des airs prévenans pour ceux qui s'adressent à nous. Nous sommes *affables* par un abord doux et facile à nos inférieurs qui ont à nous parler.

Les manières *honnêtes* sont une marque d'attention. Les *civiles* sont un témoignage de respect. Les *polies* sont une démonstration d'estime. Les *gracieuses* sont une preuve d'humanité. Les *affables* sont une insinuation de bienveillance.

Il faut être *honnête* sans cérémonie; *civil* sans importunité; *poli* sans fadeur; *gracieux* sans minauderie; et *affable* sans familiarité. (G.)

680. HONNÊTE HOMME, HOMME HONNÊTE.

Les dénominations changent souvent de valeur, selon les temps, les lieux, les conjonctures, les mœurs, les opinions. Le juste de l'Evangile n'est pas celui de Platon : le sage de Salomon n'est pas celui des Stoïciens : l'*honnête homme* est tantôt celui qui possède certaines vertus, tantôt celui qui est d'une condition honnête ou qui n'a rien de bas, tantôt celui qui tient un certain état ou qui a un train. L'*homme honnête* est ou un observateur attentif des usages et des bienséances de la société, ou un observateur religieux des règles de l'*honnêteté*. L'*honnêteté* morale est l'acception dans laquelle nous prendrons ici ces deux dénominations. Quelle est, en fait de vertu, la différence entre l'*honnête homme* et l'*homme honnête ?*

Cette question doit d'abord se résoudre par les principes établis dans la question générale traitée à l'article *savant homme* et *homme savant*. L'adjectif, placé devant le substantif, retrace le caractère propre, ou du moins un attribut caractéristique ou principal de la personne; placé à sa suite, il n'offre qu'un trait particulier de la personne, ou une simple qualification : cette différence est essentielle et primitive. (*Voyez* l'article cité.)

Mais l'*homme honnête* et l'*honnête homme* se distinguent encore, ce me semble, l'un de l'autre par des couleurs et des ombres assez tranchantes. Comme les manières et les formes déterminent l'*homme* civilement *honnête*, soit imitation, soit confusion, nous considérons ordinairement dans l'*homme* moralement *honnête* les apparences : nous lui demandons des dehors, tandis qu'il suffit pour l'*honnête homme* des principes de sentiment et de mœurs. Le respect de la loi et l'amour du devoir font l'*honnête homme*; le respect humain et l'amour de l'estime publique peuvent faire l'*homme honnête*.

L'*honnête homme* a les vertus essentielles; cette probité qui, dans un ressort bien plus étendu que celui des lois, nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît; cette bonne foi dans les procédés, et cette fidélité dans les paroles, qui montrent toujours l'homme tel qu'il est et tel qu'il sera, etc. Il a ces vertus; mais ces vertus n'excluent pas certains défauts fâcheux pour la société; l'humeur chagrine, la rudesse et la grossièreté des manières; l'entêtement et l'opiniâtreté, la roideur et l'inflexibilité, etc.

L'*homme honnête* n'a peut-être pas dans l'ame toutes ces vertus, du moins au même degré; mais il a précisément les qualités sociales opposées à ces défauts; la modération est son trait distinctif. Maître de lui-même, il ne songe qu'à rendre

les autres contens d'eux et de lui; sévère pour soi, indulgent pour autrui, sa fermeté n'a rien de dur; il est franc, mais avec réserve : sa politesse est bienveillante; il a cette égalité d'humeur que l'on prendrait pour le signe de l'égalité d'ame. Enfin il cède aux bienséances, aux égards, à vos intérêts et à vos goûts, tout ce que sa vertu pliante et tempérée lui permet d'accorder à la condescendance.

Ainsi les vertus propres de l'*honnête homme* sont des vertus capitales, primitives, fondamentales : les qualités de l'*homme honnête* ornent ces vertus, les perfectionnent, les complètent. Voulez-vous des modèles ou des exemples de l'un et de l'autre, prenez le *Misantrope;* Alceste est l'*honnête homme;* Philinte a l'air de l'*homme honnête.*

Dans l'ancienne Encyclopédie, les dénominations d'*homme de bien*, d'*homme d'honneur* et d'*honnête homme*, sont traitées comme synonymes, quoique la plus médiocre instruction ne permette pas de les confondre. L'*homme de bien*, dit Diderot, est celui qui satisfait indistinctement aux préceptes de la religion ; l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société ; et l'*honnête homme* celui qui ne perd de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. Je définirais plutôt l'*homme de bien* celui qui passe sa vie dans la pratique du bien ou l'exercice des bonnes œuvres, et l'*homme d'honneur* celui qui se fait remarquer par la hauteur, la fermeté, la délicatesse des sentimens incompatibles avec toute idée de bassesse. J'en ai assez dit sur l'*honnête homme.* Nous pourrions encore associer à ces divers personnages le *galant homme*, qu'on reconnaît à une manière de traiter, de procéder, d'agir, naturelle, aisée, ouverte, cordiale, pure, noble, généreuse, engageante et persuasive. (R.)

681. HONNIR, BAFOUER, VILIPENDER.

Honn signifie, en allemand, *déshonorer*, et c'est dans ce sens qu'on a dit *honnir.* Mais est-ce l'idée pure et entière de *déshonorer* que ce mot présente! Je ne le crois pas. Son idée propre est de faire *honte* à quelqu'un, de s'élever et de se récrier contre lui, de manière à blesser encore plus sa pudeur que son honneur, et de le poursuivre de traitemens humilians et flétrissans. *Honnir* a une valeur positive, qui est celle de répandre la *honte.* Réservé au style comique ou familier, il indique les manières vulgaires de traiter honteusement, surtout par des cris injurieux.

Bafouer, c'est proprement *huer* quelqu'un à pleine bouche, s'en *jouer* sans ménagement, s'en moquer d'une manière outrageante, l'accabler d'affronts et d'injures.

Vilipender, c'est traiter quelqu'un de vil, ou comme vil, d'une manière avilissante, avec un grand mépris; le décrier, le dénigrer, détruire sa réputation.

Honnir est le cri du soulèvement et de l'indignation; *bafouer* est l'action de la dérision et de l'avanie; *vilipender* est l'expression du mépris et du décri.

Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. Vous *bafouez* celui que vous voulez immoler à la risée et couvrir de confusion. Vous *vilipendez* celui que vous voulez ravaler et fouler aux pieds.

Quoique *honnir*, autrefois si usité, et *vilipender* fort négligé, ne soient que du style comique ou du moins familier, il me semble que ces mots, employés dans les circonstances ou avec les accessoires propres à faire sortir et sentir leur énergie, produiraient un effet particulier qu'aucun autre terme n'obtiendra. *Honnir* mériterait sur-tout d'être favorisé des bons écrivains (R.)

682. HONTE, PUDEUR.

Les reproches de la conscience causent la *honte*. Les sentimens de modestie produisent la *pudeur*. Elles font quelquefois, l'une et l'autre, monter le rouge au visage; mais alors on rougit de *honte*, et l'on devient rouge par *pudeur*.

Il ne convient point de se glorifier, ni d'avoir *honte* de sa naissance, ce sont des traits d'orgueil; mais il convient également au noble et au roturier d'avoir *honte* de leurs fautes. Quoique la *pudeur* soit une vertu, il y a néanmoins des occasions où elle passe pour faiblesse et pour timidité (G.)

683. HORS, HORMIS, EXCEPTÉ.

Hors, autrefois *fors*, du latin *foras*, opposé à *dans*, désigne seulement ce qui n'*est pas dans* le cas présent, ce qui est dans un autre cas: la séparation est bien marquée par le mot, mais sans aucun signe d'*exclusion*.

Hormis, autrefois *hors-mis*, c'est-à-dire, *mis hors*, exprime formellement cette dernière idée, celle d'un cas ou d'un objet particulier qui est ou qui doit être *mis hors* de la classe dont il s'agit.

Excepté, du latin *exceptum*, tiré ou distrait de, indique bien qu'il faut distinguer tel objet des autres, et ne pas les confondre ensemble.

Hors annonce donc la séparation qui existe entre tel objet et les objets collectivement énoncés: *hormis* l'exclusion qu'il faut donner à un objet particulier, naturellement compris dans la proposition collective; *excepté*, la distraction particulière qu'il faut faire de la proposition générale.

Le citoyen libre a le pouvoir civil de tout faire pour ses intérêts, *hors* l'injustice : l'injustice est évidemment et par elle-même *hors* du pouvoir civil de l'homme; il ne s'agit point là d'exclure positivement ce qui ne peut être inclus ou renfermé dans la généralité.

Le mahométisme permet toutes sortes d'alimens, *hormis* le vin, et non pas *hors* le vin, comme le dit l'abbé Girard; car la loi de Mahomet *met* le vin *hors* de cette permission, le défend expressément, sans quoi il aurait été permis comme tout le reste.

A la venue du Messie, tout était Dieu, *excepté* Dieu même. Il faut là distraire Dieu de la proposition générale qui le renfermait.

Hors exprime la proposition générale ou collective, et détermine les objets qu'elle n'embrasse pas, quelquefois jusqu'à la réduire à une proposition particulière. Ainsi, dans ce vers si connu :

> Nul n'aura de l'esprit, *hors* nous et nos amis.

Molière explique par le dernier membre de sa phrase, à qui effectivement ses personnages refuseront de l'esprit, à qui ils en accorderont : il s'agit de deux partis *séparés* qui se balancent et se combattent l'un l'autre.

Hormis restreint la proposition, et la corrige par des soustractions expresses. Ainsi, dans cette phrase, *le testateur appelle ses proches à sa succession*, hormis *tels et tels qui n'ont pas besoin de ses bienfaits ou qui en étaient indignes*. La proposition, vague d'abord, est resserrée dans des bornes fixes par l'exclusion exprimée à la fin, de tels ou tels parens qu'elle aurait compris dans cette addition.

Excepté suppose toujours une règle ou une proposition générale quelle rend en quelque sorte conditionnelle. Ainsi vous direz que, *dans une ville où il y a toute sorte de ressources pour ceux qui ne travaillent pas, tout le monde est à son aise*, excepté *ceux qui travaillent;* l'exception signifie *ceux-ci étant exceptés*, ou *si vous exceptez ceux-ci*. La proposition reste générale, malgré l'exception, et la règle est vraie par l'exception même ou avec cette condition. (R.)

684. HUMEUR, FANTAISIE, CAPRICE.

Ces trois mots désignent en général un sentiment vif et passager dont nous sommes affectés sans sujet; avec cette différence que *caprice* et *humeur* tiennent plus au caractère, et *fantaisie*, aux circonstances ou à un état qui ne dure pas, et qu'*humeur* emporte outre cela avec lui une idée de tristesse.

Une coquette a des *caprices ;* un hypocondre, un misantrope, ont de l'*humeur ;* une femme grosse, un enfant, ont des *fantaisies*. *Fantaisie* a rapport à ce qu'on desire ; *caprice*, à ce qu'on dédaigne ; *humeur*, à ce qu'on entend ou qu'on voit. De ces trois mots, *fantaisie* est le seul qui s'applique aux animaux, *humeur*, le seul qui s'applique aux hommes ; *caprice*, le seul qui s'applique aux êtres moraux. On dit les *caprices* du sort. (D'Al.)

685. HYDROPOTE, ABSTÊME.

Hydropote, mot d'origine grecque, qui ne boit que de l'eau. *Abstême*, mot d'origine latine, qui ne boit point de vin. Aulu-Gelle, *liv.* 10, *ch.* 23, rapporte que les femmes de Rome et du Latium étaient appelées *abstêmes*, parce qu'elles ne buvaient jamais de *vin*.

L'*Abstême* est naturellement regardé comme *hydropote*, quoiqu'il y ait des gens qui ne boivent ni vin, ni eau. J'ai vu, dans des pays de cidre, des personnes qui, ne faisant point usage de vin, auraient craint de devenir le lendemain hydropiques si elles avaient avalé un verre d'eau.

Hydropote est un mot de médecine, *abstême*, un mot de jurisprudence, tant civile que canonique. Ainsi, lorsqu'il s'agit de goût naturel, de santé, de régime physique, le premier est mieux placé ; et le second est plus convenable lorsqu'il est question de loi, de règle, de régime moral ou religieux.

Par le simple mot d'*hydropote*, sans explication, vous entendez plutôt celui qui a naturellement pour l'eau un goût particulier, exclusif, antipathique à celui du vin. Par le simple mot d'*abstême*, sans accessoire, vous entendez seulement celui qui de fait ne boit point de vin, et se réduit à l'eau, soit par une aversion naturelle pour le vin, soit par mortification ou pour toute autre cause.

Hydropote a un sens positif, rigoureux et précis ; c'est le pur buveur d'eau : *abstême* a par lui-même un sens négatif, moins déterminé, plus étendu ; c'était quelquefois, chez les Latins, un homme sobre dans l'usage du vin, et même, en général, un homme *abstinent*, sans détermination du genre d'abstinence.

Ces deux mots, quoiqu'utiles, ne sont pas usités dans le langage ordinaire : *hydropote* l'est encore moins qu'*abstême*. Nous disons plutôt, comme les Italiens et les Allemands, *buveurs d'eau :* on a dit *boileau* comme l'espagnol *aguado :* mais il ne nous reste, comme *boivin*, qu'en nom propre. (R.)

686 HYMEN, HYMÉNÉE.

Les Grecs et les Latins appelaient *hymen* ou *hyménée*, le dieu qui présidait aux mariages.

L'*hymen* ne serait-il pas plutôt le dieu particulier des noces, et l'*hyménée* celui du mariage? Alors l'*hymen* présiderait à la célébration du mariage, et les époux resteraient sous les lois de l'*hyménée*. Le premier formerait les nœuds; le second les tiendrait indissolublement serrés. L'*hymen* ferait l'époque, et l'*hyménée* embrasserait la durée de l'union. En effet, le mot *hyménée* semble indiquer l'effet, la suite, le résultat de l'*hymen*, le cours, la révolution, le période entier du mariage arrêté et solennisé par l'*hymen*.

Nous estimons donc que le mot *hymen* annonce purement et simplement le mariage, et que celui d'*hyménée* le désigne dans toute son étendue, ses suites, ses circonstances, ses dépendances, ses rapports. (R.)

687. HYPOCRITE, CAFARD, CAGOT, BIGOT.

Faux dévots. Il y a des *hypocrites* de vertu, de probité, d'amitié, et en tout genre de sentimens honnêtes. Mais les mots de *cafard*, *cagot* et *bigot*, nous obligent à considérer ici l'*hypocrite* de religion.

L'*hypocrite* joue la dévotion, afin de cacher ses vices; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins; le *cagot* charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers; le *bigot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété.

Le premier abuse de la religion, le second la prostitue, le troisième la dénature, le dernier l'avilit.

La dévotion est chez l'*hypocrite*, un masque; chez le *cafard*, un leurre; chez le *cagot*, un métier; chez le *bigot*, une livrée.

L'*hypocrite* ressemble à l'ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière; le *cafard*, à ce Simon le magicien qui voudrait acheter les dons du Saint-Esprit pour en faire un commerce lucratif; le *cagot*, à ce pharisien qui extermine sa face pour acquérir le droit de déchirer son prochain; le *bigot*, au juif charnel qui veut avoir satisfait à la loi avec quelques observances cérémonielles.

L'*hypocrite* se déguise sous l'appareil de la religion. Habile comédien, profond dans sa manœuvre, composé dans ses manières, imposant par tous ses dehors, il fait illusion: mais une éternelle contrainte, des surprises subites faites par ses

passions et à ses passions, la crainte et l'embarras causés par des regards curieux et pénétrans, l'impossibilité de tenir sa conduite cachée toujours séparée de ses mœurs publiques, le démasquent.

Le *cafard* fait de la religion un instrument d'iniquité. Artificieux captateur, affecté pour être remarqué, tout dévot ou plutôt dévotieux avec l'air et les manières du patelinage, il prévient les esprits; son affectation même, sa duplicité marquée par ses efforts et par des contrastes, l'abus de ses succès, le trahissent.

Le *cagot*, accommode la religion à ses vices, à sa méchanceté. Vrai charlatan, fastueux dans son affiche, puissant en paroles et en mômeries, monté sur le rigorisme, l'étiquette et la censure, il inspire de la méfiance et de la crainte; ses vanités outrées, la teinte de ses passions dans son étalage, son zèle rude et persécuteur envers les autres et indulgent pour lui, dénoncent son intention et son caractère.

Le *bigot* se fait une petite religion commode. Misérable pantomime, tout extérieur, minutieux jusqu'à la puérilité, superstitieux, sans vertu ou même sans religion, il se rend suspect et méprisable; son jeu tout contrefait, ses défauts mis à l'aise, son zèle sans charité, des oublis imprudens, le font reconnaître.

Les petits esprits, qui n'ont que de petits moyens pour mettre leurs passions à l'aise et à couvert, sont sujets à devenir *bigots* Les dévots d'état, faits pour l'exemple et dominés par leur humeur, sont volontiers *cagots*. Des scélérats qui, jetés parmi des gens simples, bons et religieux, n'ont de courage que pour faire des dupes, seront *cafards*. Les *méchans* qui ont besoin de réputation et de respect, d'estime et de confiance, de recommandation et d'éloge, deviendront *hypocrites*.

Tartuffe ne paraît être encore que *bigot* lorsqu'on ne le voit qu'à l'église pousser des élans, baiser la terre et se frapper la poitrine: il est *cagot* lorsqu'avec un grand appareil d'austérité entre la haire et le cilice, il s'arme d'un faux zèle contre le monde, et sur-tout contre la femme et le fils de son bienfaiteur. Lorsqu'il fait avec le ciel ses accommodemens, qu'il refuse ce qu'il veut pour être forcé à l'accepter, qu'au lieu de se défendre il s'accuse lui-même, pour n'être pas cru, c'est un *cafard*. Enfin c'est l'*hypocrite* consommé dans tous les genres ou toutes les manières d'hypocrisie. (R.)

FIN DU TOME PREMIER.


Digitized by Google

